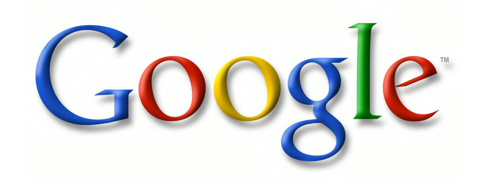
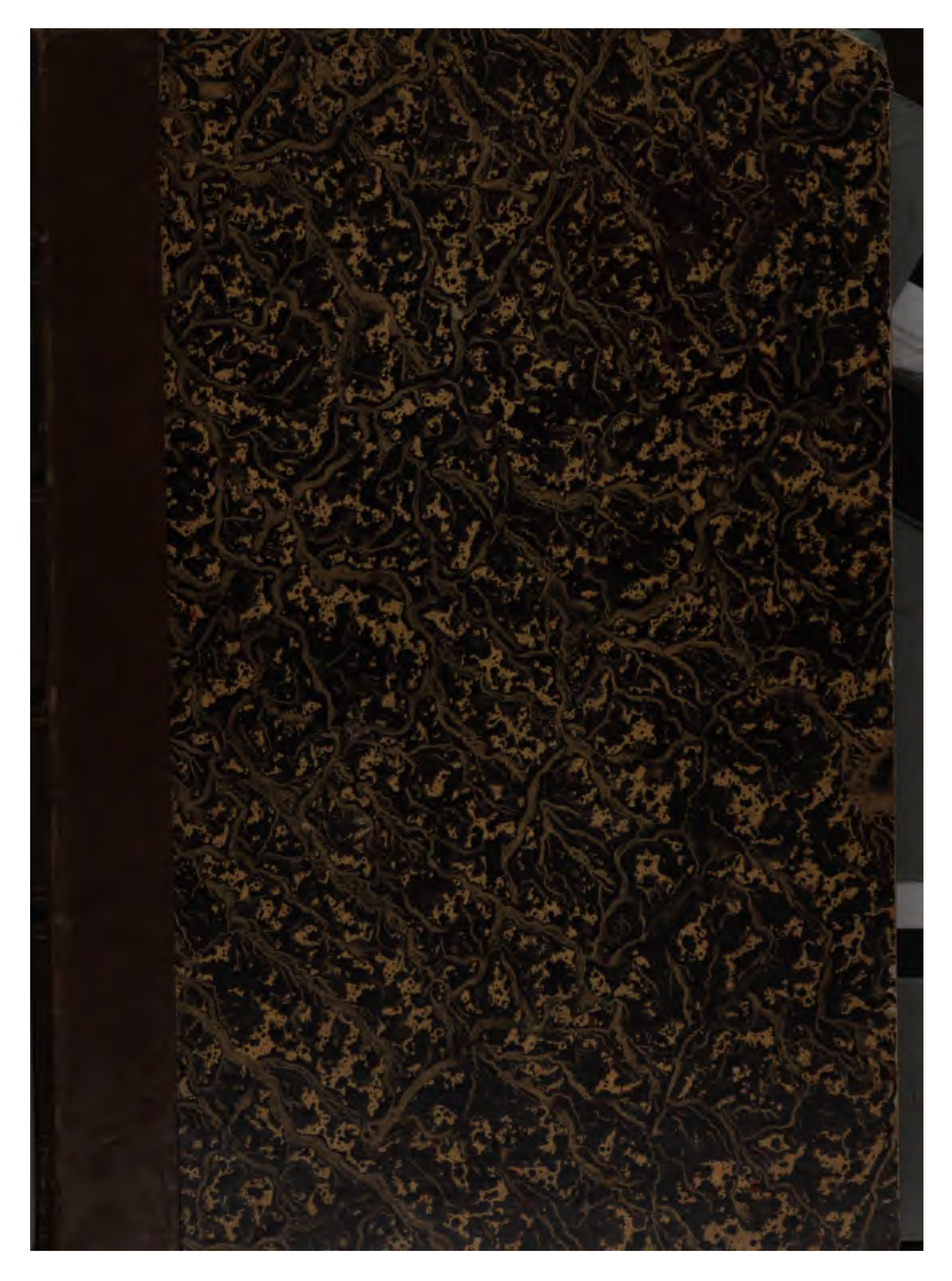
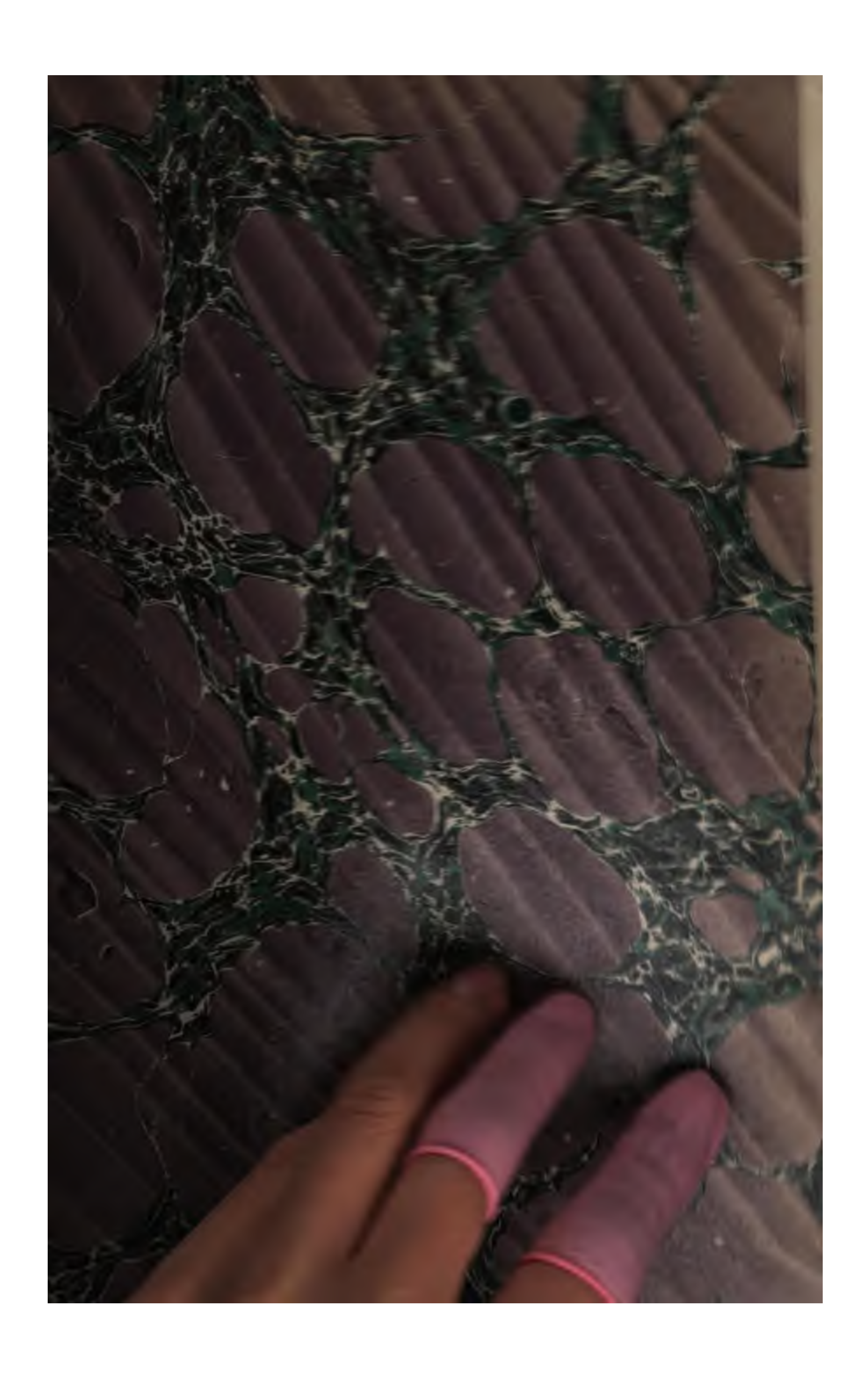
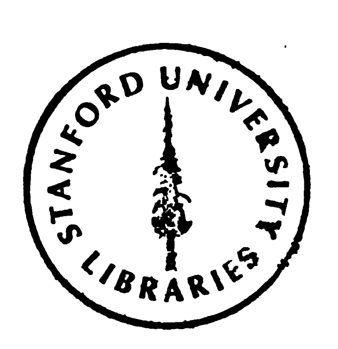





EX LIBR. C. PIETERS, EQ.




STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

[illegible]

Souvenir d'Amitié à Monsieur
Ch. Pieters Chevalier de l'ordre du Lion
Néerlandais &c &c &c

[illegible]

ESSAI

SUR

L'IMPORTANCE

DU COMMERCE, DE LA NAVIGATION ET DE L'INDUSTRIE,

DANS LES

PAYS-BAS.

ESSAI

SUR

L'IMPORTANCE

DU COMMERCE, DE LA NAVIGATION ET DE L'INDUSTRIE,

DANS LES PROVINCES

FORMANT

LE ROYAUME DES PAYS-BAS,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1830,

PAR

A. J. L. BARON VAN DEN BOGAERDE DE TER-BRUGGE,

GRAND-OFFICIER DE LA MAISON DU ROI ET GRAND-ÉCHANSON DE S. M. GUILLAUME II,
ANCIEN GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU BRABANT-SEPTENTRIONAL, CONSEILLER-D'ÉTAT EN SERVICE
EXTRAORDINAIRE, COMMANDEUR DE L'ORDRE DU LION NÉERLANDAIS,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC., ETC.

TOME PREMIER.

LA HAYE & BRUXELLES,

P. H. NOORDENDORP ET PÉRICHON.

1844.

TABLE DES CHAPITRES

DU

TOME PREMIER.

CHAPITRE TROISIÈME.

LISTE ALPHABÉTHIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉCRIVAINS,

SUIVIS, CITÉS OU CONSULTÉS DANS CET OUVRAGE.

Afin d'éviter les citations nombreuses des Auteurs, trop réitérées et souvent ennuyeuses, on a cru, au moyen de ce qui est dit dans l'Introduction et de la Liste alphabéthique qui suit, satisfaire au respect dû à la propriété des différens écrivains consultés et comparés.

ALTING.
AZEVEDO (DE).
BALEN.
BARANTE (DE).
BAST (DE).
BEAUCOURT.
BEURET DE LONGCHAMP.
BLAEU.
BOSCH (VAN DEN).
BOUSSU.
BOWENS.
BOXHORN.
CAMPAGNE.
CHALES (DE).
CHAPTAL.
CHASTELER (DU).
CLAVAREAU.
COMINES (PH. DE).
COURTOIS.
CUSTIS.
DAENDELS.
DIERICX.
DRIELING.
DUCANGE.
ESPINOY (L').
FAIN (Le Baron).
FOUCHER.
FOULLON (DE).
FROISSART.
GARGON.
GOUTHOEVEN (VAN).
GENOIS (ST.-).
GOES (VAN DER).
GRAMAYE.
GUICHARDIN.
HALMA.

HEDA.
HERBOUVILLE (D').
HERBYN.
HOOP (D').
HEURN (VAN).
KEUCHENIUS.
KLUIT (A).
KRUSEMAN.
LAMBIN.
LASCASES.
LENGLET DU FRESNOI.
LESBROUSSART.
LIPSE (JUSTE).
LUZAC.
MAELEN (VAN DER).
MARCHANT.
MARCHE (OLIVIER DE LA).
MEAN (DE).
MEERSCH (VAN DER).
MEERSMAN (L'abbé DE).
MEESTERS.
MELIS STOKE.
METELERKAMP.
MEYER.
MONSTRELET (DE).
MONTESQUIEU.
MOREAU.
NOËL.
NOOT (VAN DER).
OUDEGHERST.
PEUCHET.
PLUVIER.
PONTANUS.
PRADT (DE).
QUETELET.
RAEPSAET.
RAFFLES.
RAYNAL (L'abbé).
REVIUS.
REYGERSBERGH.
ROBERTSON.
ROCHES (DES).
RONDEAU (DU).
SANDERUS.
SCHILLER.
SCRIVERIUS.
SLICHTENHORST.
SMET (DE).
SMITH (ADAM).
SPARS. (DE)
SPECKLIN.
STYL.
TARTE (CADET).
VERHOEVEN.
VYNCKT (VAN DER).
VOISIN.
WAGENAAR.
WARIN.
WEZ (DE).
WITT (DE).
ZEGER VAN DE MALE.
Documens histor. de la Hollande, *par* L. BONAPARTE.
Chroniques, *Ouvrages anonymes et Journaux divers.*

—



INTRODUCTION.

Bruges, Gand, Anvers, Dordrecht, Amsterdam, Rotterdam et plusieurs villes d'une moindre importance, ont eu successivement dans les Pays-Bas leur célébrité commerciale, une industrie florissante ou une navigation remarquable; les Provinces auxquelles ces villes appartiennent, ont été d'abord réunies sous la puissance de Philippe-de-Bourgogne; conservées ainsi jusqu'à la fin du XVIe siècle, elles furent de nouveau rassemblées, en 1814, sous le sceptre de Guillaume Ier, et acquirent sous le gouvernement du Roi des Pays-Bas un développement prodigieux de commerce, de navigation et d'industrie. C'est ce coup-d'oeil rapide et en quelque sorte comparatif, sur une période de quatre siècles, et le dénouement si heureux que nous avons éprouvé pendant les dernières années qui précédèrent la révolution de Septembre 1830, qui ont suggéré la première pensée de cet ouvrage, et il pourra, nous l'espérons, fournir plus d'une leçon salutaire pour l'avenir.

Le but de l'auteur n'a pas été d'établir de nouvelles théories

commerciales ou industrielles, mais bien de rapporter les résultats de l'importance et du mouvement du commerce, etc., à différentes époques; garantir que toutes ces données si nombreuses et si variées sont exemptes de la moindre inexactitude et qu'aucune imperfection ne s'y soit glissée, c'est chose impossible ; on peut seulement assurer qu'elles ont été consciencieusement recueillies et qu'elles sont exactes autant qu'il est humainement possible.

En jetant les yeux sur le titre de cet ouvrage, on se formera aussitôt une idée des investigations nombreuses auxquelles l'auteur a dû se livrer; aussi ne l'offre-t-il pas au public comme un travail complet; c'est plutôt l'idée d'un premier plan ou d'un cadre dans lequel on pourra en tout temps réunir ou comprendre les différentes découvertes qu'on fera dans les annales et dans les documens modernes du pays; loin donc de redouter la critique, et l'indication des matières échappées aux recherches de l'auteur, il doit dans l'intérêt du travail, et sous quelques formes qu'on les présentera, invoquer l'une et l'autre, et il s'estimera heureux d'avoir réussi à poser la première pierre d'un édifice qui, avec du temps et de la persévérance, peut devenir un monument élevé à la prospérité et à la richesse dont les Pays-Bas ont joui à toutes les époques remarquables. Cet Ouvrage prouvera indubitablement, qu'en l'année 1830, on était à l'apogée du bien-être, et qu'il importait au bonheur de tous de conserver et de défendre un état de choses qui, dans son ensemble, avait déjà surpassé tous les fastidieux récits qu'on avait débités autrefois avec tant d'orgueil sur la prospérité et la magnificence de quelques-unes de nos cités.

Nous avons cru, afin de rendre cet Ouvrage aussi complet que possible, devoir le commencer à l'époque où les phalanges romaines sont arrivées dans nos Provinces, et ébaucher rapidement l'état dans lequel elles y ont trouvé le commerce, la navigation et l'industrie. Les commentateurs romains ont, en

partie, fourni eux-mêmes les élémens nécessaires pour décrire cette époque, conduite avec peu de certitude jusqu'à la destruction et le vandalisme dont les peuples du Nord ont affligé nos belles contrées. Les premiers et frêles établissemens de commerce, de navigation et d'industrie formés par les Comtes de Flandre, de Hollande, les Ducs de Brabant, etc., etc., pendant le moyen-âge, jetèrent d'abord les bases des richesses qui se sont développées plus tard; les chroniqueurs en ont fourni quelques détails, qui, pour la plupart, ont été recueillis et rassemblés par les auteurs des Mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles (1776 et 1777). Les pénibles recherches faites par ces savans, nous ont permis de donner un état de toutes les villes des Pays-Bas, sous le rapport commercial et industriel au 14me siècle.

Nous avons dépeint et les richesses de Bruges, son opulent commerce avec toutes les nations du monde, sous la puissante Maison de Bourgogne, et la ville de Gand, si riche par ses manufactures, et peut-être par là en même temps si susceptible sur ses priviléges et si turbulente envers ses souverains. Ici se présente également l'importance croissante de la navigation des villes de la Hollande, le développement de leurs ports, l'établissement des chantiers de construction pour les bâtimens de mer, etc. Les annales de Gand, de Bruges, surtout l'ouvrage intitulé *le Commerce de Bruges*, ont fait les premiers frais de ce travail, en même temps que l'*Histoire de la patrie*, par Wagenaar, *La richesse de la Hollande*, par Luzac, nous ont été d'un grand secours pour les villes de la Hollande. L'histoire du duc de Bourgogne, les Mémoires d'Olivier de la Marche et de Philippe de Comines, ont jeté un grand jour sur l'ensemble de cette époque de richesse et de gloire.

La dernière partie du premier volume nous conduit à Marie de Bourgogne, dernière héritière de cette puissante Maison. Le commerce subit sous son époux, l'archiduc Maximilien, une espèce de révolution par les nombreuses franchises,

sources de prospérité, que ce prince accordait à Anvers, où il commença à se fixer plus spécialement. Vers la même époque les manufactures de laine quittèrent les Flandres et se transportèrent en Angleterre, en Hollande, etc. Le règne peu prolongé de l'Archiduc Philippe-le-Bel, fut marqué par une grande aisance et un grand bien-être dans nos pays; mais sous la puissance de son fils, Charles V, Anvers acquit son plus haut point de gloire commerciale; elle voyait l'Escaut, couvert des navires de toutes les parties du monde, se disputer l'entrée du port et y débarquer les richesses de toutes les nations. Son éclat ne fut néanmoins pas de longue durée; les troubles, sous Philippe II, anéantirent d'abord son commerce; les guerres et les traités qui en furent la conséquence finirent par consommer sa décadence. La plupart des historiens qui ont écrit sur l'époque de Charles V, n'ont traité que très-superficiellement, en termes pompeux mais vagues, l'importance du commerce d'Anvers; l'auteur de la *Description des Pays-Bas*, L. Guicciardin, seul a fourni des élémens dans lesquels on est pour ainsi dire circonscrit; déjà ils ont été combinés dans la *Notice sur Anvers*. Les archives de ce port de mer ne paraissent rien nous offrir sur cette époque; le tout sera probablement devenu la proie des flammes pendant les révolutions et dans les incendies qui les ont accompagnées. Ainsi nous avons conduit ce volume jusqu'aux troubles et aux dissensions religieuses sous Philippe II; il se termine à la révolution de 1568. Les Provinces-Unies lui durent leur indépendance, elles jetèrent les fondemens de leur grandeur et de leur richesse; le commerce et surtout la navigation acquièrent ici la suprématie sur toutes les nations. Les Hollandais s'établissent, au delà des mers, les colonies commerciales surgissent, les compagnies des Indes sont créées et possèdent bientôt des forces et des richesses assez considérables pour lutter avec les puissances de premier ordre. En un mot, on vit s'élever divers établissemens de commerce. En ces temps heureux la nouvelle République dompta l'océan et triompha des couronnes de la vieille aristocratie européenne. Ce chapitre, après avoir dépeint les

brillans succès de la Hollande jusqu'aux temps où elle commença à subir les vicissitudes auxquelles toutes les choses sont soumises, nous conduit jusqu'à 1794, époque de l'entrée des Français en Hollande. Un grand nombre d'écrivains hollandais se sont disputés l'honneur et la gloire de décrire et célébrer la renommée de leur patrie. Mais la plupart de ceux-ci étant résumés avec soin et sagacité par Wagenaar et Luzac, que nous venons de citer, l'on s'est attaché à suivre ces auteurs et surtout M. Luzac. L'ouvrage intitulé : *État actuel des Provinces-Unies* a aussi fourni des élémens précieux pour le commerce.

Le deuxième Chapitre de ce volume offre un tableau moins riant ; il déduit d'abord les raisons qui ont anéanti le commerce dans les provinces des Pays-Bas, dites espagnoles ; il indique la renaissance faible et partielle de l'industrie sous l'Archiduc Albert et l'Archiduchesse Isabelle; il traite de l'état commercial et industriel de ces Provinces, sous le gouvernement espagnol et sous celui de l'Autriche ; et, enfin, de la navigation maritime qui s'établit temporairement à Ostende pendant la guerre, dite de l'Amérique, le tout jusqu'en 1794. L'ouvrage de M. Bauwens: *Description d'Ostende*, est assez complet pour ce qui concerne l'historique de cette ville; c'est le seul ouvrage que nous ayons compilé sur la matière.

Le troisième Chapitre, contient les changemens survenus dans l'état du commerce et de la navigation en Hollande, par l'entrée des Français, sous la République Batave, sous le Roi Louis et pendant le peu d'années que la Hollande a été réunie à la France, c'est-à-dire, jusqu'aux événemens de l'automne 1813. *Les Documens sur la Hollande* ont fourni les données pour l'époque du royaume de Hollande, et quelques ouvrages relatifs à ce temps ont suffi pour donner un idée de cette période peu heureuse.

Les Provinces du Midi, sous la réunion à la France depuis

1794 jusqu'en 1814, forment l'objet du quatrième et dernier chapitre de ce volume. L'état industriel et commercial de chaque département, officiellement recueilli par ordre du gouvernement, a fourni la matière de ce chapitre; il y est dit quelques mots sur l'importance du commerce des denrées coloniales par *Licences*. La ville d'Anvers considérée comme port de mer, sous Napoléon, et les vues gigantesques de l'Empereur sur cette cité, complètent la fin du volume. La *Notice sur Anvers*, les rapports publiés par les préfets et les journaux de l'époque sont les élémens où l'on a puisé les résultats pour ces derniers temps.

Troisième Volume. Ce Volume est le plus intéressant de tous, puisqu'il fournit non-seulement des données qui ont reçu le moins de publicité, mais aussi parce qu'il commence par une époque bien remarquable pour le commerce et l'industrie, celle de la réunion de la Hollande à la Belgique, élevées en Royaume des Pays-Bas. La jonction de ces deux grandes parties du Hont avait déjà bien long-temps fait le rêve *) de la diplomatie; enfin ce plan reçut son exécution en 1814, et l'on envisagea la création de ce nouvel état, comme la combinaison la plus sublime des temps modernes, plaçant dans la balance de l'Europe un poids con-

---

*) Le projet d'élever nos Provinces en État indépendant, a subsisté pour ainsi dire dès le moment où Philippe de Bourgogne les avait réunies sous sa puissance Ce projet fut la pensée dominante de Charles-le-Téméraire : toutes ses vues tendaient à former un Royaume de ses possessions. Son petit-fils, Charles V, nourrit le même désir; les troubles et les entraves qui le dégoûtèrent du trône, furent probablement cause qu'il ne se réalisa pas. Les plans de Henri IV, dits *le grand dessein de Henri IV*, tendant à former un système de politique européen, destiné à conserver une paix perpétuelle (Sully), contiennent le projet de réunir toutes nos Provinces sous la dénomination de République Belge et sous la domination de la Maison d'Orange.

On ne peut se dissimuler que les efforts de Guillaume-le-Taciturne tendirent tous à formerun seul état des dix-sept provinces, et que sa mort inepinée, jointe aux événemens du temps, ont traversé la réalisation de ce projet.

servateur et pacifique, lequel sans elle ne saurait exister. La pensée qui présidait à cette oeuvre, était de ne plus per-

---

Plus tard, sous le cardinal de Richelieu, ce projet étant toujours vivant, deux plans furent conçus pour terminer la guerre. Tous deux visèrent à fortifier les Provinces-Unies par un accroissement de territoire, mais Richelieu contribua beaucoup à la rupture du Congrès pour la réunion des dix-sept provinces; *il offrit*, dit l'auteur de l'Histoire des Troubles, *de nouvelles alliances*, *des augmentations de subsides; enfin il fit des promesses éblouissantes*. Au surplus, le secret de la réunion avait été éventé. Les Espagnols en ayant eu connaissance, ce beau dessein ne pouvait guère être accompli. Néanmoins les historiens s'accordent à dire que le Cardinal a proposé aux Hollandais le partage de la Belgique.

En 1710, le grand but de la République était, en acceptant les conditions offertes par Louis XIV, d'obtenir au moyen de la réunion des XVII provinces une barrière en Belgique contre la France, et de donner ainsi aux relations politiques entre ce royaume et la République un caractère de stabilité fondé sur la sécurité de la Hollande. Le projet de réunir les dix-sept provinces fut reproduit en 1712 au Congrès d'Utrecht, et si l'Angleterre était restée alors fidèle à la Hollande, la proposition faite en 1710 par la France à Geertruidenberg, se fut réalisée et les Pays-Bas, réunis sous quelque dénomination que ç'eût été, passaient dès-lors et plus d'un siècle avant le Congrès de Vienne, sous le sceptre de la maison d'Orange. Les intrigues de Marlborough en faveur de l'Angleterre qui craignait l'agrandissement de la République, et la mort subite et malheureuse de Guillaume-Charles-Henri Friso, déjouèrent le projet et furent cause que Louis XIV retira ses propositions.

Plusieurs écrivains français et notamment l'auteur du siècle de Louis XIV, ont présagé, que si les dix-sept provinces étaient réunies sous le même sceptre, elles pourraient un jour tenir un rang brillant parmi les nations de l'Europe. Ce présage ne doit nullement étonner ceux qui ont jeté un simple coup-d'œil sur l'histoire du temps où ces provinces étaient possédées par la maison de Bourgogne: leur richesse, leur opulence était extrême et elles firent avec succès la guerre à la France; le faste de ses princes effaçait celui des rois de France, et les ducs de Bourgogne tenaient un rang à Paris et y exerçaient une influence sur le peuple, qui surpassait ce que les souverains pouvaient faire dans leur propre capitale. On objectera peut-être que les domaines des ducs de Bourgogne s'étendirent sur des provinces qui appartiennent aujourd'hui à la France; mais on pourrait répondre à cette objection, qu'à cette époque la Hollande n'avait pas encore acquis son importance sur mer, ni établi son haut commerce au moyen de ses possessions d'outre-mer. Les capitaux immenses que la Hollande possède, mit un bien plus grand poids dans la balance de ces derniers temps.

En attendant, le temps de la réunion des dix-sept provinces sous le sceptre des Nassau, si souvent projetée, approcha enfin, et la paix générale si longtemps désirée, fut signée le 30 mai 1814. Dès le 18 novembre 1813, les départemens de la Hollande s'étaient soulevés. Le 30 du même mois, le Prince d'Orange (pere du Roi actuel), débarqua à Schéveningue et vint à La Haye, le 2 décembre. Le 2 février 1814, les troupes alliées arrivèrent à Bruxelles. Le 1er août, le Prince d'Orange reçut le titre de Prince-Souverain des Pays-Bas. Le 9 juin 1815, le Congrès de Vienne érigea le Royaume des Pays-Bas et le Prince-Souverain en fut proclamé Roi.

mettre au Nord de fondre sur le Midi, ni à celui-ci de devenir à son tour dangereux pour le Nord.

La Hollande se présenta avec ses capitaux, son commerce, sa navigation et ses colonies *): la Belgique avec sa population plus forte, son agriculture et son industrie naissante; on s'attendait, non sans fondement, aux résultats les plus heureux; c'est donc à cette époque où la guerre, après Waterloo, avait cessé et où un horizon de bonheur semblait se lever pour tous les peuples de l'Europe, que nous commençons le premier chapitre du dernier volume, par l'importance du commerce dans le Royaume des Pays-Bas, en 1815; nous en indiquons le développement progressif ainsi que nos relations avec différentes nations, les marchandises et les denrées de toute espèce, les valeurs relatives des entrées et des sorties. L'ouvrage sur la navigation et le commerce dans le royaume, publié en hollandais par Me Drieling, référendaire de 1re classe au Conseil-d'État, étant le résultat de péni-

*) La Hollande céda à l'Angleterre, par suite de quelques combinaisons financières et par son adhésion à l'organisation du nouveau royaume, quelques colonies. La population et le produit des colonies Essequébo, Demerary et Berbice, qui furent du nombre, se présentaient, comme suit, à l'époque où ils furent cédés aux Anglais, 13 août 1814:

	Esclaves.	PRODUITS			
		Sucre liv.	Rum Gall.	Café liv.	Coton.
Demerary.	47,032	12,780,283	746,066	7,424,026	5,491,956
Essequébo.	16,187	18,556,624	855,433	999,485	526,481
Berbice	22,223	1,071,388	60,988	357,737	1,168,695
Total.	85,442	32,408,295	1,662,487	8,781,248	7,187,132

On assure que le récolte du café et du coton n'était pas favorable cette année.

bles et savantes investigations, a vraiment été d'un heureux secours pour l'Essai que nous publions. Aussi avons-nous suivi l'auteur, pour ainsi dire, pied-à-pied, pendant les années 1825 à 1828 dont il fournit les données, et qui sont celles qui commencèrent à jeter une lumière importante sur les résultats, à partir de 1825. Les renseignemens antérieurs à 1825 et postérieurs à 1827, ont été pris la plupart dans les journaux et autres écrits; on s'aperçoit qu'on n'a pu en quelque sorte les rendre aussi complets après 1827 que pendant le terme pour lequel on a été à même de consulter M[e] Drieling. Ce qui se trouve dans ce chapitre sur le commerce de nos colonies orientales avec la Mère-Patrie, considéré dans ses relations avec l'étranger, en autant que possible de 1815 à 1830, est puisé dans les ouvrages de Raffles, Marechal et autres.

Le Chapitre II traite de la navigation, de 1814 à 1830, énumérant ses rapports avec les différentes nations, les entrées, les sorties, l'importance du tonnage, les bâtimens sur lest, etc. Les données ont été aussi, en grande partie, empruntées à M[e] Drieling et continuées, autant que possible, sur les renseignemens publiés postérieurement. Ce chapitre se termine par le tableau général des entrées et des sorties dans les différens ports du Royaume, du 1[er] janvier 1829 au 1[er] janvier 1830.

Le dernier Chapitre du troisième volume présente l'état de l'industrie dans le royaume, dès les premières années de son développement, et continue à dépeindre l'importance de son accroissement progressif jusqu'en 1830, et sa véritable situation au moment de la révolution. Afin de présenter cette matière dans son meilleur jour, on a cru devoir adopter une description comparative des différens objets d'industrie, qui ont figuré aux expositions de Gand, de Harlem et de Bruxelles. Les procès-verbaux, publiés par les commissions supérieures de ces deux premières expositions ont servi de

guide pour ce travail. Les événemens politiques n'ayant pas permis à la commission nommée pour l'exposition de Bruxelles, de publier son rapport, on a été forcé de se contenter de suivre les renseignemens préliminaires fournis par les journaux et quelques extraits des catalogues. On a cru devoir terminer ce chapitre par le relevé du grand nombre d'établissemens d'industrie, fabriques et usines, autorisés dans les provinces respectives pendant les dernières années qui ont précédé la révolution de 1830.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

État du Commerce, de l'Industrie et de la Navigation, depuis les Romains jusqu'à la domination de la maison de Bourgogne.

Il est assez généralement connu, que lorsqu'on remonte vers les premiers temps où le Commerce, l'Industrie et la Navigation commencèrent à se faire apercevoir dans nos contrées, principalement pendant la période romaine, on découvre que leur origine est enveloppée d'un nuage obscur, et qu'il est impossible de saisir dans leur ensemble tous les détails qui s'y rapportent. Néanmoins les historiens de ce temps, particulièrement Jules-César, Pline, Varron, Strabon et plusieurs autres, font mention de ces premiers établissemens, et c'est pour les développer dans leur véritable état et avec autant de clarté que l'époque le permet, que nous jetterons d'abord un coup-d'oeil sur les peuplades les

plus connues qui habitaient nos contrées à l'époque où elles ont été conquises par les Romains. Commençons par :

Les *Nerviens* qui habitaient le Cambrésis, le Hainaut, la plus grande partie du pays de Sambre et Meuse, et par les Namurois, qui, descendant de là entre Soignis et Nivelles et par la rive gauche de la rivière la Senne jusqu'à Rupelmonde, longèrent la rive droite de l'Escaut, le pays de Bornhem, celui de Termonde sur la rive droite de l'Escaut et tout le pays d'Alost *).

Le pays des *Menapiens* comprenait Tournay et le Tournesis, les villes et la châtelainie de Lille, de Courtray, d'Audenaerde, de Bruges, de Gand, le pays de Waes jusqu'à Termonde sur la rive gauche de l'Escaut et les quatre metiers de Hulst, Axel, Bouchaute et Assenede.

Les limites des Menapiens commençaient là où la Roere tombe dans la Meuse, au point où est située la ville de Roeremonde. Ces limites se dirigèrent de là en ligne directe jusqu'à la rivière le Demer, non loin de l'endroit où la ville de Diest se trouve actuellement, et de la rive septentrionale du Demer et du Rupel jusqu'à l'Escaut, et, en le longeant, de l'ancienne rivière le Streine vers la Meuse, et par la rive méridionale de celle-ci jusqu'à la ville de Grave ; de là remontant en passant la Meuse jusqu'à la rive gauche du Rhin et jusqu'au delà d'Urdingue et l'endroit où la Roere tombe dans la Meuse. On pense que les Menapiens ont possédé aussi quelques pays sur la rive droite du Rhin. Il résulte donc de ces investigations que le pays des Menapiens comprenait, outre les contrées que nous venons de citer, la partie septentrionale du Brabant, Anvers, Bois-le-Duc,

---

*) Les Liégeois descendent des *Eburons* qui résistèrent à César et lui firent essuyer la perte de cinq légions.

une petite partie de l'arrondissement de Louvain, le pays de Zevenbergen, Geertruidenberg, une partie du pays de Heusden, quelques villages en Hollande, une grande partie de la Gueldre, et la partie du pays de Clève située sur la rive gauche du Rhin, une partie des environs de Cologne et du duché de Juliers et presque toute la Campine liégeoise.

Pline dit aussi que les *Taxandres* habitaient les bords de l''Escaut sous diverses dénominations. Il est à supposer que du temps de César, ils formaient un petit peuple sous le patronage des Menapiens; peut-être une partie ou une fraction de ces derniers, habitant les extrêmes bords de l'Escaut, s'étaient-ils nommés Taxandres. Il parait en être de même des *Ambivarites,* qui occupaient, selon l'opinion adoptée de ce temps, avant les conquêtes de Jules-César, le pays situé entre Anvers, Bergen-op-Zoom et Bois-le-Duc, et qui, ainsi que les Suniciens, se sont entremelés avec les Taxandres que nous venons de nommer, sous le nom desquels ils sont souvent compris. On pourrait citer grand nombre de petites peuplades qui habitaient les parages environnant les Taxandres, savoir : les *Atuatiques* aux environs de Tongres, les *Bellovaques*, les *Ambiens*, les *Condrusiens*, les *Ambibariens* qui habitaient entre le Rhin et la Meuse, et les *Suniciens*, sur la rive gauche de la Meuse.

Les *Morins* demeuraient dans la partie de la Flandre Occidentale ou Flandre maritime ; leur pays forma plus tard le diocèse de Terouane.

En passant aux peuples qui s'étaient établis sur la rive droite du Waal, on rencontre d'abord les *Bataves* et les *Caninefates.* La Meuse, après avoir reçu une partie du Rhin forme les iles des Bataves, et les Caninefates s'établirent au nord de la Hollande.

Les *Frisons* sont assez exactement indiqués par Tacite; on

ne peut y méconnaitre la Frise d'aujourd'hui avec les provinces de Groningue et d'Overyssel qui faisaient partie de la Frise, enveloppant avec la West-Frise, ces immenses lacs depuis Staveren jusqu'à la mer.

Les *Treviriens* occupaient à l'est la province de Luxembourg, s'étendant par l'électorat de Trèves jusqu'au Rhin. Au couchant ils se prolongaient jusqu'à la Meuse.

Les *Cœrisiens*, les *Segniens*, les *Ubiens* et les *Sicambres* occupaient aussi quelques parties peu importantes de notre territoire au midi et à l'est du royaume des Pays-Bas.

Les Romains avaient des rapports et des correspondances très-suivies avec les Gaules, dans lesquelles il faut comprendre les Belges et qui, au dire de Cicéron, étaient remplies de négocians romains.

Les Menapiens entretenaient, au rapport de Strabon, dans leurs vastes forêts des troupeaux si nombreux de brebis et de porcs, qu'ils fournissaient non-seulement à Rome, mais à la plus grande partie de l'Italie, une grande quantité de viandes salées et de laines façonnées. Les Gaulois, dit Varron, envoyaient tous les ans à Rome, des jambons délicieux et d'excellens saucissons que les friands de Rome estimaient beaucoup; et cette assertion prouve que Varron, sous la dénomination de Gaulois, entendait les Menapiens.

Selon Strabon, les Romains fréquentaient les contrées habitées par les Menapiens, et y achetaient les riches toisons que produisaient leurs gras pâturages et par lesquelles Horace entend les laines si abondamment recueillies et si artistement fabriquées. Les vêtemens qu'ils en confectionnaient se nommaient *Sagum e lana* (fait avec de la laine).

César et Varron parlent l'un et l'autre d'une terre blan-

châtre et grasse, appelée *creta* que les habitans du pays exportaient et qui servait à engraisser les terres dans les Gaules et dans l'île britannique; cette terre blanche est décidément la marne qui dans l'ancienne langue belge s'appelait *Marga*, et dont l'usage n'est pas moins connu que le nom, en France et en Angleterre.

Les *Menapiens* et les *Morins* leurs voisins entretenaient encore une autre branche de commerce ; ils nourrissaient une grande quantité d'oies, qu'au dire de Pline, ils conduisaient à travers les Gaules et les Alpes à Rome et en Italie. Ce commerce singulier était encore un aliment de luxe et de sensualité pour les Romains, qui trouvaient un bel ornement dans les plumes blanches de cet oiseau et un met délicat dans son foie qu'ils assaisonnaient de lait ou de vin mielleux.

Ces peuples entretenaient, sous la domination romaine, des fabriques de sel, comme il est démontré par deux inscriptions insérées dans le recueil de Gruter, faites au nom des Sauniers, Menapiens et Morins.

Les *Atrebates* étaient également très-commerçants; la filature était non seulement en usage, mais même en honneur chez ces peuples; leurs étoffes étaient renommées et recherchées dans les pays lointains. C'était avec cette laine qu'on fabriquait les habillemens qu'on portait dans tout l'empire et que l'on appelait *birri*.

Une preuve que l'on fabriquait des tapis dans nos contrées du temps de Pline, c'est que cet auteur nous apprend que nos tapis différaient de ceux des Parthes.

Rome et toute l'Italie recherchaient nos toiles avec beaucoup d'empressement; on peut à cet égard s'appuyer sur le témoignage de Plautus : « *lini cooperta est textrino Gallia.* »

Il est prouvé par différens passages de César, de Pline et de Tacite, que l'agriculture fut en général exercée avec le plus grand soin et le plus grand succès chez les *Menapiens*, chez les *Eburons*, les *Morins* et les *Treviriens;* tous les anciens écrivains s'accordent à dire que les Romains tiraient leur blé de la Belgique qui était leur grenier d'approvisionnement, et ce commerce devint si florissant et si étendu, qu'une grande partie des villes de l'empire n'étaient pour ainsi dire habitées que par des citoyens adonnés au commerce, qui, dans des temps de calamités, devenait toujours la ressource et le salut de l'empire.

Plus tard, après avoir rappelé la paix et rétabli la tranquillité que la guerre avec les peuples allemands avait bannie de ce pays, Valentinien voulut y ranimer l'industrie et y vivifier le commerce, et par ce moyen y amener l'opulence. C'est sous ce règne, en effet, que nos contrées furent dans l'état le plus florissant; le commerce surtout y eut à cette époque un grand développement, et il semble résulter de Tacite, que les habitans des villes de la Zélande et des rives des embouchures tant de la Meuse que du Rhin, étaient déjà exercés dans la navigation lors de la domination romaine.

Ce grand nombre de marchands romains établis dans nos contrées y trafiquaient avec les iles britanniques et autres pays. Jules César, avant de tenter la conquête des iles britanniques, consulta les marchands de notre pays qui commerçaient avec ces iles; ce commerce consistait en toiles à voiles, en gros draps et en toiles de lin.

On a trouvé en Zélande des anciennes inscriptions, par lesquelles les Romains témoignaient leur reconnaissance aux Dieux, pour la conservation de leurs marchandises contre les dangers de la mer. Il paraît que du temps de Caligula, le commerce florissait déjà dans l'ile des Bataves, au point que ce prince trouva à propos d'y faire vendre les ornemens

de corps, le mobilier et les esclaves de sa sœur qui avait été condamnée à mort. Cette vente eut un si grand succès, que Suétone fait mention du prix élevé qu'elle produisit.

Du temps de Vitellius, il y avait encore chez les Bataves grand nombre de marchands romains, qui furent alors assaillis à main armée par les Caninefates, et, si l'on en croit Tacite, les tombeaux romains dont on a trouvé des vestiges, n'y furent pas seulement construits pour les militaires, mais aussi pour y inhumer les marchands qui habitaient le pays.

—

Il est encore tout naturel de penser, que la pêche, le commerce et l'industrie ont eu chez les Bataves la même origine que la navigation et y ont fait les mêmes progrès; car toutes les branches de l'industrie humaine se tiennent et sont nécessairement liées entre elles; elles naissent et croissent ensemble. La situation même de la Hollande indique la pêche comme le berceau de son commerce, de même qu'elle fut l'origine de sa navigation et de sa puissance. Il ne faut donc pas douter que la pêche des Bataves n'ait été infiniment animée par le séjour des armées romaines, et bien davantage ensuite par l'exportation qu'ils firent à l'étranger. Néanmoins, les historiens de ces temps reculés ont fait peu attention aux institutions utiles à la naissance et aux progrès des arts les plus nécessaires à la société; ils ont passé légèrement sur la pêche des premiers Hollandais, le plus important de tous leurs arts, celui qui a jeté les premiers fondemens de leur élévation, celui qui dut par conséquent attirer les premiers soins de la société, et être d'abord le principal objet de leurs institutions politiques.

—

On peut toutefois encore, en suivant Jules-César chez les Germains, après sa conquête des Gaules, se former une idée de la navigation hollandaise; on le voit (Jules-César) en recevant l'hommage de divers peuples de la Germanie, traiter les députés des Bataves avec distinction. Il fit avec eux un traité d'alliance par lequel il reconnut les Bataves pour un peuple libre et ami du peuple romain, et n'en exigea que des troupes auxiliaires. Par là il s'efforça de se les attacher, et par la suite les Romains firent de l'ile renfermée entre les deux bras du Rhin leur quartier-général, y établirent leurs magasins, et partirent de là pour parcourir les rivières qui y aboutissent. Les expéditions de Jules-César, de Drusus et des autres généraux romains qui formèrent des établissemens dans l'ile des Bataves, doivent avoir jeté les fondemens d'une navigation qui s'est accrue insensiblement sous la protection de ces conquérans, et l'on est d'autant plus autorisé à le supposer, que les Bataves ont été de toutes leurs expéditions et que les Romains les préféraient même à d'autres troupes pour tout ce qui avait trait aux opérations de la guerre maritime et qui exige des gens faits et propres à la navigation. Il est même à croire que les Bataves avaient déjà, à l'arrivée de César, une navigation assez considérable pour engager ce général à les regarder autant sous ce rapport que par la situation de leur île, comme des alliés nécessaires. Ce furent les accroissemens que le séjour ou le voisinage et les mouvemens des armées romaines donnèrent à leur navigation, qui sans doute les mirent en état de renoncer à l'alliance des Romains, lorsqu'elle leur devint enfin onéreuse, de leur préférer celles des Saxons, et de prendre part à l'irruption que les Francs et les Germains firent dans les Gaules. Les Bataves furent les seuls de ces peuples entreprenans que l'empereur Probus ne put vaincre; ils brûlèrent une partie des vaisseaux que les Romains avaient sur le Rhin, se saisirent de ceux qui pouvaient leur servir, les mirent en mer et firent voile vers l'Arragon en Espagne qu'ils prirent, ainsi que Syracuse en Sicile, où ils firent un horrible dégât.

Tournant ensuite vers l'Afrique, ils dévastèrent les côtes de la Lybie, firent une tentative inutile sur Carthage, et à quelque temps de là, unis avec les Saxons, ils vinrent dévaster les côtes de France. Ainsi la Hollande avait dans son sein, dès le IIIe siècle, un peuple de marins intrépides qui parcouraient une grande partie des mers de l'Europe.

Les canaux et les routes que les Romains avaient fait creuser dans le pays, devaient nécessairement y rendre le commerce aisé et lucratif. Caligula fit bâtir sur la côte de la mer une tour avec un fanal pour servir de guide aux pilotes dans la direction de leurs navires. Les historiens font aussi mention de réglemens relatifs au commerce, qui ont produit leur effet et par lesquels les militaires étaient exempts de payer les droits ordinaires sur les marchandises destinées à leur propre consommation; mais si c'était pour en faire commerce, ils étaient tenus à payer comme les autres. Il fut décidé que les vaisseaux n'entreraient point dans le dénombrement des biens des marchands qui ne payeraient aucun tribut à raison de ces vaisseaux. Les droits de douane pour les marchandises dont l'entrée était permise, étaient le huitième denier du prix de leur estimation. Personne n'était exempt de ce droit. Les marchandises que des nations amies apportaient du territoire de l'empire dans leur patrie, ne payaient aucun droit pourvu que la sortie en fût permise.

—

Chez les Romains, des particuliers possédèrent pendant quelque temps les salines, et le commerce en était libre, sous les consuls P. Valérius et T. Lucrétius; plus tard, pour subvenir aux besoins de l'état, les salines furent remises aux domaines publics, et chacun fut contraint de se pourvoir de sel chez ceux qui les tenaient à ferme. Cette loi ôta

aux Belges la liberté de faire du sel, dont ils jouissaient avant la conquête des Gaules par les Romains.

Le négoce d'étoffes de soie était également interdit à tous les particuliers, il n'y avait que l'intendant général du commerce qui exclusivement pût en débiter.

Les Bataves fournissaient des hommes et des chevaux aux Romains qui craignaient moins des blessures et de se voir enlever quelques avantages de position que de perdre leur cavalerie; lorsque les Bataves, ainsi que les Belges, se lassèrent de leur en fournir, c'était avec des chevaux des Gaules qu'ils remontaient leur cavalerie.

Parmi les objets de commerce d'importation, les Belges n'avaient probablement pas d'autre papier à écrire que le papyrus d'Egypte, qu'ils ne pouvaient avoir que des marchands étrangers; Mabillon dit que c'étaient des marchands égyptiens qui fournissaient les Gaulois de papyrus. Le poil de chèvre y venait de l'Asie.

Les garnisons, les flottes et les armées occasionnaient une dépense considérable dans la Belgique; cela y attira non seulement bon nombre de marchands, mais aussi des courtiers romains. Le commerce devait y être bien considérable, vers l'an 442, puisque Salvien, qui restait alors à Trèves, dit que les marchands et les courtiers occupaient la plus grande partie de toutes les villes, et qu'il n'y avait que le commerce qui pût les mettre en état d'acquitter tous les impôts dont ils étaient chargés.

Les marchandises d'exportation consistaient encore en esclaves, en productions du sol, en bestiaux, en minéraux et en produits de l'industrie.

Le commerce était déjà si étendu peu de temps après

Auguste, que selon Flave Josephe, les marchandises allaient partout et que la Belgique fournit constamment Rome de blé pendant la disette, occasionnée par Stilicon, et pendant la rébellion de Gildon; les Gaules d'ailleurs produisaient un froment préférable à tout autre.

Les Romains estimaient beaucoup la racine de chervis à cause de son volume extraordinaire; l'empereur Tibère et les grands de Rome en faisaient venir tous les ans des bords du Rhin.

Les Frisons se revoltèrent sous Tibère, à cause qu'ils ne pouvaient pas fournir des peaux de bœufs d'une taille assez forte, telles que l'exigeait Olennius.

Non seulement la Belgique, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, fournissait Rome et presque toute l'Italie de porcs, de bœufs salés et d'oies, mais elle leur envoyait aussi du plomb, de la craie et une certaine espèce de marbre.

Les Bataves faisaient avec de la lessive et de la graisse du savon, dont les Romains se servaient. Un autre commerce d'importation consistait particulièrement en vins dont ces peuples étaient très friands, et que leur apportaient les vaisseaux qui couvraient la mer, la Meuse et le Rhin. Il paraît que la loi, qui défendait à quelques peuples l'usage du vin, tomba en désuétude sous la domination des Romains.

Il paraît qu'on ne cultivait pas encore la vigne dans la Belgique du temps de Tacite, mais Probus fit une chose bien agréable aux Gaules en leur permettant de la planter, d'autant plus que Domitien avait défendu de la cultiver sans une permission particulière, tant en Italie que dans le pays conquis.

Tacite et Diodore s'accordent à dire que les Belges septen-

trionaux avaient toutes les qualités requises pour le commerce, car ils avaient l'esprit fort pénétrant et le jugement sain; ils étaient sincères, honnêtes et hospitaliers. Toutes ces bonnes dispositions naturelles pour le commerce leur devinrent utiles sous la domination du peuple romain, car en ayant adopté les mœurs, ils connurent les besoins de son luxe et de ses caprices, et ce ne fut qu'en échangeant le superflu de leurs besoins réels, qu'ils purent se procurer les objets de luxe, en attendant que l'industrie leur fit trouver de nouvelles ressources. L'agriculture ne leur suffisant plus pour se procurer tout ce que la mollesse des Romains leur fit connaître, ils furent obligés de cultiver les arts et les sciences, qui jusqu'alors leur étaient inconnus et d'embrasser enfin le commerce. On peut rapporter à l'époque romaine ce passage de Tacite, que ceux qui habitaient les frontières se servaient dans le commerce de monnaies d'or et d'argent, mais que ceux qui habitaient l'intérieur du pays faisaient le commerce d'échange, selon l'ancien usage, c'est-à-dire, celui qui se pratiquait avant la conquête des Romains.

Le Dieu principal qu'on invoquait dans toute la Gaule était *Mercure* qui présidait au commerce et au trafic *). C'est à Mercure particulièrement que s'adressaient presque toutes les inscriptions qu'on y a découvertes. Nos premiers pères adressaient par la même raison leurs vœux à *Nehallennia* comme protectrice des marchands. Ce culte si universel et si spécial envers les dieux protecteurs des banquiers et des marchands, prouve combien la nation portait ses vues vers le commerce.

---

*) Mercure en vieux teuton signifie *marchand*. La première racine du mot Mercure est *Merc* ou *Merct* qui veut dire *marché* dans la langue néerlandaise qui tire son origine de la Teutonie.

La construction de vaisseaux en Belgique et notamment dans la partie septentrionale, était très-simple à l'arrivée de Jules-César. Ils s'étaient longtemps servis des mêmes barques que leurs ancêtres; mais les Romains, connaissant toutes les ressources de l'architecture navale, firent construire tant de vaissseaux dans la Belgique, qu'à la fin les Belges devinrent aussi bons architectes que leurs maitres. César s'étant proposé de faire la conquête de l'Angleterre, fit construire sur nos côtes une grande quantité de vaisseaux qu'il joignit à la flotte qu'il avait employée précédemment contre eux. Cette flotte n'était composée que de vaisseaux de transport, destinés à transporter l'armée, les chevaux et les vivres. Le point de réunion était à Boulogne. Il est indubitable que César employa à la construction de ces vaisseaux un grand nombre de charpentiers belges; car l'année suivante, il fit rassembler au même port une nouvelle flotte consistant en six cents vaisseaux et huit galères. Les irruptions que les Romains avaient faites jusqu'alors en Allemagne pour subjuguer les Germains n'ayant pas été heureuses, Germanicus prit ensuite le parti de faire construire une flotte pour passer en Allemagne par mer. On travailla avec beaucoup de diligence dans tous les ports de la Belgique à faire constuire mille vaisseaux, nombre qu'on crut suffisant pour transporter l'armée et tout ce qui en dépendait. On fit des vaisseaux courts, dont la poupe et la proue étaient étroites et le ventre large pour mieux résister à l'impétuosité des flots. Il y en avait dont la carène était plate, afin qu'ils ne fussent point arrêtés dans la basse-mer. D'autres avaient un gouvernail à la proue et un à la poupe, pour aborder également de part et d'autre sans perdre de temps à tourner le vaisseau. La plupart étaient pontés afin d'être propres au combat et à porter les marchandises, les chevaux et les vivres. Tous ces vaisseaux étaient construits de façon qu'ils allaient avec une égale vitesse à voiles et à rames. On avertit tous les pilotes de se rendre dans la

Batavie, où il était plus aisé d'aborder à cause que le Rhin mouillait cette île.

—

On ignore le temps précis où les Francs tentèrent pour la première fois d'envahir la Belgique. Selon le sentiment commun des auteurs les plus dignes de foi, ce fut vers la fin du IIe siècle qu'ils commencèrent déjà à faire des incursions en deçà du Rhin, et quoique leurs entreprises ne fussent pas toujours couronnées de succès, leur puissance s'accrut tellement, que les Saliens, qui étaient les plus puissans de tous les Francs, parvinrent après deux cents ans de guerre, à s'établir solidement entre le Rhin et la Meuse, depuis les environs de Cologne jusqu'à l'embouchure des deux rivières. Ils n'y demeurèrent pas longtemps en repos. Les Belges eurent beaucoup à souffrir dans ces ravages continuels. Pharamond, à la tête d'une armée nombreuse, étendit tous les jours les bornes des possessions des Francs; la plupart des places fortes de la Belgique furent forcées de se rendre et une bonne partie de ces provinces reconnut la domination des Francs.

La Frise était toujours séparée des autres provinces; elle comprenait alors une étendue considérable de terrain; elle disputa la victoire aux conquérans conduits par Pépin d'Herstal, mais elle finit par se déclarer pour les Francs.

—

Quelques faibles traits de lumière qui percent de temps en temps les ténèbres de l'histoire avant l'époque de Charlemagne, nous découvrent assez à quel point les mœurs des Belges étaient déjà devenues barbares. La suprême loi était celle des armes, ou la volonté du prince. Celui-ci exerçait despotiquement sur les seigneurs le droit de vie et de mort. Les

seigneurs avaient le même pouvoir sur les citoyens, et ceux-ci sur les individus de leurs familles; la terreur seule gouvernait tout.

Il résulta de cet état de choses que le commerce et l'agriculture tombèrent en désuétude. Ils étaient presque inconnus dans nos contrées pendant le Ve, le VIe et le VIIe siècle qui ne présentaient que le tableau de l'oisiveté et de la misère, la terre était occupée par des brigands, la mer infestée par des pirates, qui fermaient tous les chemins et empêchaient toutes les communications.

Le VIIIe siècle est le premier qui se présente sous un jour un peu moins sombre, et les conquêtes de Charlemagne offrent l'époque la plus propre à déterminer le moment de départ dans l'examen du commerce et de la navigation. Cette dernière faisait des progrès remarquables en Hollande; on peut en juger par les armemens dont la chronique fait mention en 837. Les Normands, ayant fait une descente dans l'ile de Walcheren et porté leurs brigandages jusqu'à Anvers, ils ordonnèrent l'équipement d'une flotte dans différens ports de la Hollande. L'histoire dit que ces barbares firent beaucoup de tort aux moyens d'existence de ses habitans.

Vingt ans après, en 857, Roruk, à qui Lothaire avait cédé une partie de la Hollande, y équipa une flotte au moyen de laquelle il passa dans la Mer du Nord jusqu'en Danemarck.

—

Déjà à côté de la pêche, de la navigation et du commerce d'économie, commence à s'élever l'industrie, qui s'occupe de rendre propres à notre usage les productions de la nature en leur donnant une forme assortie. Les premières manufactures chez tous les peuples industrieux furent celles que leur demandaient les premiers besoins. Celles des habitans des

côtes et des rives de fleuves furent nécessairement la construction, la fabrication de cordages, de voiles, de filets, de tonneaux et de barriques; aussi la construction s'est-elle élevée au point de devenir un objet de commerce très-riche et de rendre célèbres dans toute l'Europe quelques-unes de nos contrées.

La naissance des manufactures de première nécessité, telles que celles de toiles, d'étoffes de laine, de bonneterie, etc., ne pouvait être éloignée de la naissance de l'industrie qu'exige le commerce d'économie; et ce commerce devait nécessairement les perfectionner à mesure qu'il progressait. Telle a été la marche de l'industrie chez toutes les nations qui se sont élevées par la pêche, la navigation et le commerce d'économie. Ainsi, dès le règne de Charlemagne, nos provinces avaient des manufactures de quelque importance et déjà recherchées dans un siècle où les arts n'avaient fait encore que peu de progrès en Europe.

Charlemagne était dans l'usage de faire présent à ses officiers le jour de Pâques d'habits frisons de différentes couleurs. Il envoyait même quelquefois à des princes étrangers des manteaux frisons de couleur blanche grise ou pourpre, ce qui prouve que les Frisons (dénomination sous laquelle on comprenait aussi quelquefois les peuples de la Hollande, de la Zélande, de la Gueldre et de la Hollande-Septentrionale) avaient des manufactures d'étoffes de laine et possédaient l'art de la teinture que ce prince protégeait sans doute par ses présens. Ces présens mêmes supposent un degré de perfectionnement qui était l'ouvrage du temps, et qui permet de croire que les manufactures étaient très-anciennes chez ces peuples.

—

Plusieurs anciennes inscriptions rapportées par l'auteur de la religion des Gaulois, et trouvées également en Zélande, témoignent que ces iles ont fait de très-bonne heure le com-

merce en grains avec la Grande-Bretagne, et sous le règne des rois Francs de la première et de la seconde dynastie, le commerce maritime commençait déjà à y faire des progrès notables; on y introduisit déjà au profit de la caisse royale la perception des droits sur les marchandises qui passaient par les rivières, les ponts ou les routes. Les anciens documens de l'église d'Utrecht et autres des premiers temps font mention, que déjà à cette époque, les barrières d'eau et les redevances à payer y furent établies.

Dès le IXe siècle il se trouvait à l'embouchure de la Meuse un endroit remarquable par son commerce : on le nommait *Witlam*, et à cette même époque, les villes *Wyk te Duurstede* et *Tiel* étaient également importantes. Néanmoins à l'Est de la Mer, dit *Zuiderzee*, formant aujourd'hui la Frise, le commerce s'est établi plus tard. La taxe que les Saxons, à ce qu'il paraît, et les Frisons eux-mêmes levaient sur les chevaux et le bétail à cornes, semble prouver que ce pays n'exportait guère plus que ce bétail, bien que l'on puisse conclure des institutions des rois Francs, qu'on y cultivait du seigle et qu'on s'y occupait de l'industrie des abeilles, ce qui formait au moins des objets de trafic intérieur.

—

Les premières manufactures établies en Belgique furent aussi celles de laine et de lin; la laine que les habitans recueillaient de leurs moutons, servit à tisser des draps communs pour leur propre usage. Les métiers dont ils se servaient pour tisser les toiles étaient assez semblables à ceux dont on se sert aujourd'hui. Les Atrebates qui excellaient dans l'art de faire des étoffes de laine et qui en fournissaient à plusieurs nations, le leur avaient transmis. La

teinture qu'ils savaient donner à ces étoffes jouissait même d'une grande renommée.

Au Xe siècle, on s'adonna déjà avec persévérance à l'agriculture et à l'industrie. Le comte de Flandre Baudouin le Jeune introduisit plus tard des tisserands et des foulons à Gand, ville déjà très-peuplée à cette époque; ce prince encouragea le commerce par l'établissement de marchés publics et de foires annuelles, dont les premiers furent établis à Bruges, à Courtrai, à Cassel et à Tourhout *).

La rareté du numéraire pouvait bientôt détruire ce commerce naissant; mais ce prince éclairé choisit parmi les plus habiles commerçans des priseurs publics qui fixaient les prix et la valeur des marchandises par rapport à d'autres, afin de faciliter le commerce d'échange. Selon un auteur distingué, les Flamands furent parmi tous les peuples de l'Europe les premiers qui perfectionnèrent avec tant de soin et d'assiduité l'art de manufacturer des toiles et des draps. Vers ce temps ils commencèrent à employer la laine d'Angleterre et d'excellent lin qu'ils recueillirent déjà de leur propre sol. C'est à ces circonstances qu'il faut attribuer que leurs toiles et leurs draps étaient sous le rapport de la finesse et de la qualité, supérieurs à d'autres, et qu'ils furent déjà très-renommés vers le IXe siècle †).

*) Quelques chroniques font néanmoins mention que Tourhout (Thourout) avait un commerce d'échange remarquable et une foire, ou marché annuel, dès le VIIe siècle.

Voici ce que Marchant dit au sujet de ces marchés : *Sed jam manum de illa tabula, potiusque Brugæ spectemus liberrimas pretiosasque nundinas, Januario Majoque annuatim recurrentes.*

†) Il est remarquable que le fil de coton, déjà connu du temps de Pline et dont des manufactures étaient établies au Xe siècle dans quelques villes de l'Allemagne, était inconnu en Flandre. Cette marchandise n'est pas connue dans les tarifs des anciens péages de ces contrées, et il n'y eut même pas sous Charles V. de métiers de tisserands de coton, ni dans la capitale, ni dans la province. (Voyez *la Concession Caroline*, Art. 69.)

Trois siècles plus tard, comme nous allons le voir tout-à-l'heure, les Flamands fournissaient des draps et des toiles à la majeure partie des nations de toute l'Europe.

—

Dans le X[e] siècle, les choses continuèrent insensiblement à s'améliorer. Les souverains du temps ne se bornèrent point à protéger et à développer en quelque sorte l'industrie et le commerce, mais ils s'appliquèrent à donner de la force et de la stabilité aux différentes institutions. Ils établirent les fortifications des villes du midi et restaurèrent celles qui avaient été fortifiées du temps des Romains

La draperie et la teinturerie en écarlate florissaient dans nos contrées vers le milieu du XI[e] siècle. On sait que l'empereur Henri III., pour récompenser les services de Thierry, comte de Clèves, lui conféra le burgraviat de Nymègue, le château impérial nommé *Valkenhof* et le droit de péage, à condition d'envoyer tous les ans trois pièces de drap écarlate, fabriquées avec de la laine d'Angleterre.

—

Une nouvelle preuve des progrès du commerce et de l'importance que la navigation acquérait dans nos eaux, se présente en l'an 1015, lors de la fondation de la ville de Dordrecht, où le comte Thierry fit percevoir des droits sur toutes les marchandises qui montaient ou descendaient le fleuve. Les marchands du pays en furent très-mécontens, notamment ceux de Thiel, qui s'adressèrent à plusieurs reprises à l'empereur, afin de l'engager à interposer son pouvoir pour les dégrever de cette charge insupportable; ils faisaient valoir à l'appui de leurs sollicitations, que le commerce avec l'Angleterre en souffrait

au point qu'ils ne seraient bientôt plus en état de payer leurs impôts au trésor impérial.

—

Revenons maintenant à la pêche. — La situation même du Nord du royaume démontre que la pêche était le berceau de son commerce, comme elle le fut de sa navigation et de sa puissance qu'il acquiert plus tard. La Hollande a commencé comme Gênes et Venise; elle doit son élévation à des barques de pêcheurs. Ses premiers habitans étaient obligés d'aller demander à la mer leur principale nourriture; de petites flottes, composées de barques à rames, couvraient les eaux du Rhin. Telle fut celle que le duc de Lorraine, ligué avec les évêques de Cologne, de Cambrai et de Liége, arma sur le Rhin, au commencement du XI[e] siècle pour enlever la ville de Dort ou Dordrecht, au comte de Hollande. C'est la première flotte de cette espèce, mentionnée par l'histoire et qu'elle nous présente armée pour une pareille expédition. Vers la fin de ce même siècle, il se donna un combat naval avec de semblables flottes, composées de petits navires et de barques légères entre Thierry, comte de Hollande et l'empereur, et quoique ce soit là aussi le premier combat de cette nature dont il est fait mention, il est très-vraisemblable que cette manière de faire la guerre et de combattre n'était pas nouvelle dans un pays entouré de tous côtés d'eaux, de rivières et de la mer. Ce fut dans le même siècle que Robert-le-Frison, à qui l'évêque d'Utrecht avait enlevé la Hollande, arma une flotte, pour enlever à l'évêque le château d'Ysselmonde, qu'il assiégea à la fois par eau et par terre.

Ce serait néanmoins une erreur de croire que la navigation des Hollandais ne consistât à cette époque que dans des barques et ne fût qu'intérieure; nous croyons avoir prouvé plus haut qu'ils envoyaient des bâtimens en mer, qu'ils avaient

ainsi un fond de navigation, ce qui fait supposer qu'ils étaient déjà un peuple marin.

—

Ce fut vers la même époque et pendant que ces provinces consolidaient leur navigation, que le Midi développa l'industrie et acquit par elle de grandes richesses. La population des villes de Flandre s'accrut beaucoup; ce fut environ cent ans plus tard, que les bourgeois de Gand, ayant eu quelques contestations commerciales avec ceux de Cologne, au sujet de la navigation sur le Rhin, l'archevêque de Cologne permit aux négocians de Gand présens et à venir, d'acheter librement toutes sortes de marchandises à Cologne, et d'y exercer le commerce en remontant le Rhin.

D'après Raepsaet, les Belges créèrent au XIIe siècle les premières lois de la navigation maritime, connues sous le nom de *Wyburghsche Wetten*, ou lois de Wyburgh (Wyburgh semble avoir été situé près de Damme en Flandre), qui furent adoptées par tous les peuples navigateurs, ainsi qu'il est prouvé par les termes techniques flamands, encore usités dans la marine européenne. A la faveur de cette police maritime, ajoute l'auteur, les Belges commencèrent leur navigation dans toutes les parties du monde connu, et fondèrent ce commerce étonnant qui donna tant de célébrité à la ville de Bruges, où toutes les nations commerciales réunies arrêtèrent par la fusion de leurs usages respectifs, ce Code de commerce européen, qui se trouve encore dans la coutume d'Anvers, sous le nom d'*Usages de la Bourse*, usages, suivant lesquels, et sur la seule autorité de la coutume d'Anvers, on réglait encore au XVIIe siècle, en Angleterre, en Hollande et dans toutes les villes de commerce, les différends entre les commerçans de toutes les nations indistinctement.

—

Nous arrivons ici à une époque où deux événemens remarquables exercèrent une importance majeure sur le commerce et l'industrie. La première fut la croisade, et la seconde, résultant de la première, l'institution des communes. Les seigneurs de nos provinces, afin de paraître avec éclat dans les croisades, vendaient leurs domaines à leurs vassaux, qui par ce fait devenaient libres. De là naquit l'institution des communes qui a répandu de si grands bienfaits parmi les peuples, en favorisant l'industrie.

Les Gantois obtiennent en ce temps pour leur commerce, une foule de priviléges qui ne pouvaient manquer de ranimer en eux ce goût naturel qui les porta vers les arts utiles. Ils prennent part aux associations, nommées *Hansen*, et ainsi qu'il est constaté par une Charte de l'année 1175, ils trafiquaient déjà dans les principales villes de l'Allemagne. L'empereur Frédéric I. leur permit aussi de naviguer librement sur le Rhin et institua en leur faveur diverses foires annuelles à Aix-la-Chapelle et deux autres à Duisbourg; il fait en outre frapper pour eux de nouvelles monnaies, auxquelles on donnait cours en Flandre.

Ce fut en 1182, qu'à l'occasion de la mort de la comtesse de Flandre, le comte son époux, sommé par le roi de France de lui remettre ses domaines, refusa de lui obéir et leva une forte armée. Ce qui peut indiquer le degré de richesse que le commerce commençait alors à donner aux Flamands, c'est que Gand seule fournit au comte vingt mille hommes *).

*) Ceci est aussi l'opinion du comte de Ségur; il est néanmoins nécessaire d'y ajouter une remarque qui semble lui être échappée, c'est que d'ordinaire les corps de métiers, surtout celui des tisserands qui fournissait le plus de combattans, avait un grand nombre de membres qui demeuraient dans la banlieue et dans les communes près de cette dernière, mais ceux-ci étaient inscrits et ils appartenaient par là au corps de métiers de Gand.

Cette ville comptait quarante mille métiers pour le tissage de laine (*Laken-getouwen*) *). Ce corps de métier de tisserands, d'après l'aveu des meilleurs auteurs, fournissait seul jusqu'à 18,000 hommes, tous de leur corps. Ces fabriques étaient dans la même splendeur à Bruges, à Ypres et dans plusieurs autres villes; on peut ajouter à ces manufactures, les autres branches d'industrie qui étaient poussées avec le même succès. Les armuriers de Bruxelles, de Malines et de Lierre jouissaient d'une grande réputation, et quand on considère tout l'attirail qu'il fallait alors à la guerre, on ne peut s'empêcher de croire que la fabrique des armes ne fût très-considérable.

Les croisades qui en ce temps devinrent le salut de l'état, firent tomber entièrement le régime de l'anarchie. Les seigneurs les plus remuans, ayant perdu ou leur vie ou leurs biens dans les voyages en Palestine, il était devenu plus facile aux princes de relever les villes, d'abolir la servitude, d'encourager l'industrie. Nos guerriers, de retour de leur expédition firent connaitre le luxe de l'Italie, de la Grèce et du Levant. Grand avait été l'étonnement des croisés à la vue de ce spectacle nouveau. Les relations que les autres contemporains en ont transmises à la postérité, attestent à chaque ligne combien leur esprit fut frappé de ces objets, que leur fiction même n'avait pas atteints. Les palais et les temples bâtis par l'imagination de nos anciens romanciers, étaient beaucoup au-dessous de la réalité qu'offrait Constantinople aux yeux de nos ancêtres. Cette ville impériale renfermait dans son sein les arts, les sciences et les manufactures; jamais elle n'avait été la proie des barbares; depuis Constantin son fondateur,

---

*) Quelques auteurs prétendent que le mot *laken* signifie aussi toiles, en Flandre, et qu'encore aujourd'hui dans les campagnes de ces provinces on appelle la toile de lin *laken*. Il est possible que le corps se composait de tisserands en général; néanmoins, il est hors de doute que les tisserands de laine en formaient la plus grande partie.

elle avait conservé toute sa splendeur, et la cour des empereurs d'Orient joignait à une opulence qui masquait leur faiblesse, tous les dehors de l'antique majesté des Césars.

C'était un monde nouveau pour les croisés; tout excitait leur admiration, et bientôt après le désir d'imiter dans leur patrie les mêmes édifices et les mêmes établissemens, qui faisaient l'objet de leur surprise, succéda bientôt à ce premier étonnement.

Fiers de leur force, et sentant leur supériorité sur cette nation superbe mais faible, ils regardèrent comme une injustice du sort, d'avoir favorisé à ce point des peuples qu'ils considéraient comme si inférieurs à eux.

Ce ne fut pas Constantinople seule qui offrît à leur vue des objets nouveaux et utiles; les villes d'Italie cultivaient le commerce, et leur marine était florissante pour le temps d'alors. Ces objets durent faire une impression profonde sur des princes, chez qui la valeur et l'amour de la gloire avaient seuls jusqu'alors dominé, sans cependant avoir éteint les lumières naturelles qui font distinguer aux grandes âmes les choses véritablement utiles.

En Asie même, la cour des califes était supérieure en sciences et en urbanité à celles des souverains européens. Les croisades firent refluer en Europe ces connaissances plus étendues et ces moeurs plus douces.

Pendant près de deux siècles, que durèrent les croisades, il s'établit des relations sincères entre les Italiens, les Grecs et les habitans des Pays-Bas *). Ces liaisons durent nécessairement polir les mœurs de nos ancêtres et leur faire connaître de nou-

*) Mémoire couronné par l'académie de Bruxelles en 1778.

veaux besoins, source toujours féconde de l'industrie, nécessaire pour les satisfaire.

Les effets que les croisades produisirent sur l'état du commerce furent particulièrement sensibles sur celui de l'Orient. Non seulement les croisés tirèrent les marchandises des Indes, mais ils établirent dans leurs propres pays des manufactures d'un travail recherché. Les Italiens surtout firent de grands progrès dans la manufacture de la soie, qui avaient été longtemps un art particulier aux provinces orientales de l'Asie. Les étoffes de soie étaient d'un prix si considérable dans l'ancienne Rome, qu'il n'y avait que peu de personnes du premier rang qui fussent en état d'en acheter. Sous Aurelien, en 270, une livre de soie équivalait à une livre d'or. Justinien, dans le VIe siècle, introduisit dans la Grèce l'art d'élever les vers à soie, ce qui rendit les sources un peu plus communes. Néanmoins les soieries étaient toujours assez chères pour être regardées comme un objet de luxe et de magnificence, réservé seulement aux personnes du premier rang et pour les solennités publiques. Roger Ier, roi de Sicile, vers l'an 1130, emmena d'Athènes un certain nombre d'ouvriers en soie et les établit à Palerme; il encouragea la culture de la soie dans son royaume, d'où elle se communiqua aux autres parties de l'Italie, et cette production devint si abondante que vers le milieu du XIVe siècle on vit jusqu'à mille citoyens de Gènes paraître dans une procession, tous vêtus de robes de soie.

Le XIIIe siècle mit, comme nous le verrons à l'instant, un comte de Flandre sur le trône de Constantin; c'est là l'époque qui vit naître et établit en même temps sur des bases solides, nos relations maritimes et lointaines. Les ports de la Méditerranée et de l'Archipel furent fréquentés par nos vaisseaux. Les marchands italiens apprirent le chemin de la Flandre; les manufactures acquirent de plus en plus de la

vogue et le commerce fit des progrès plus rapides. Celui de la Hollande et de la Belgique fut très actif sous Thierry et Philippe d'Alsace; les nations voisines devinrent tributaires de notre agriculture et de notre industrie, et à mesure que nos productions augmentèrent, ils ajoutèrent un éclat nouveau au commerce.

Le commerce en grains, en chevaux, en gros et en petit bétail, en lin et en chanvre, en charbon de terre, en vins et en bierre était prodigieux; Baudouin IX avait donné un décret, qui pour ce temps était marqué au coin de la plus profonde sagesse, et par lequel l'égalité de poids était ordonnée dans toute la Flandre.

Il fut aussi le premier qui, pour prévenir les dilapidations et les vexations des percepteurs, publia dans la ville de Gand un tarif de droits d'entrée auquel étaient soumises les denrées et les marchandises. Ce prince, sans contredit, l'un des plus illustres de son temps, prit la croix, selon la coutume du temps, et brilla tellement par sa bravoure à la prise de Constantinople en 1204, que les Français et les Vénitiens le proclamèrent à l'unanimité empereur de Constantinople. Depuis que Baudouin avait été élevé sur ce trône, les Flamands avaient fréquenté avec leurs navires les parages de l'Orient. Soit comme guerriers, soit comme marchands, ayant observé l'industrie et le génie commercial des républiques italiennes, et ayant imité leur exemple, ils étaient devenus fabricans. Dans la Flandre et dans le Brabant il se développa un esprit de commerce qui sut se procurer d'importantes institutions municipales, et à l'abri de leurs institutions civiles, les habitans s'adonnèrent avec un zèle merveilleux à l'industrie manufacturière. Un grand nombre des villes, très-rapprochées les unes des autres, rivalisèrent de travail, de goût et d'inventions; elles se peuplèrent, s'embellirent et se remplirent de magasins et de manufactures. Cependant la navigation sur l'Océan étant encore dans un état très-imparfait, les peuples

du Nord et du Midi trouvaient commode de s'arrêter et de se rencontrer dans les Pays-Bas, d'y déposer et d'y échanger leurs marchandises.

L'état de commerçant gagnait tous les jours en considération et était de plus en plus honoré; plusieurs nobles s'y enrichirent, sans se croire pour cela déchus de leur noblesse. La Belgique avait ses Médicis dans les Berthout, seigneurs de Malines. L'archevêque de Cologne conseillait à son neveu, le comte de Gueldre, de rechercher l'alliance de Florent Berthout pour rétablir sa fortune délabrée. « *Ce seigneur*, dit le prélat, *est aujourd'hui renommé le plus riche homme d'or et d'argent, qu'on sache en nul pays, par les grands faits de marchandises qu'il mène par terre et par mer. Car jusques à Damas, au Caire et à Alexandrie, ses galères et ses marchandises valent* 100,000 *florins ; il tient en plage une partie de votre héritage et possède cinq à six millions d'or et d'argent.* »

Les négocians en grains et en vins s'étaient rendus odieux presqu'autant que les usuriers; l'usure était excessive au commencement du XIIIe siècle, et Jeanne de Constantinople ne put trouver d'argent pour la rançon de son époux qu'à l'intérêt exorbitant de 20 et 30 p. c. Les juifs se distinguaient déjà parmi les usuriers, et plusieurs princes furent obligés de chercher des moyens pour mettre un frein à leur rapacité. Les comtes de Flandres les avaient exclus de leur territoire.

On croit communément que c'est vers la fin du XIIe siècle, qu'on découvrit le charbon de terre dans le pays de Liége, qui devint aussi depuis lors un article important du commerce des Pays-Bas et alimenta un nombre considérable de familles.

Les manufactures qui avaient donné naissance au commerce de laines avec l'Angleterre, qui ne se fit d'abord qu'autant qu'il fallait pour approvisionner les manufactures étran-

gères, nous apportaient en échange de cette laine, diverses sortes de marchandises et surtout des étoffes. Alors les Anglais n'avaient point ou bien peu de manufactures; ils faisaient encore ce qu'ont fait longtemps les nations agricoles, ils livraient leurs productions brutes aux nations industrieuses qui les leur rapportaient manufacturées.

Vers la fin du même siècle, Florent V, comte de Hollande, par son traité avec Philippe, roi de France, dit que les amis et les alliés pourront se pourvoir de vaisseaux en Hollande, où la construction de navires n'était plus depuis longtemps bornée aux besoins de la navigation, et que ces constructions avaient fait assez de progrès pour être un objet de commerce avec l'étranger.

En effet, même depuis la moitié du XIIe siècle, l'histoire nous donne l'idée de quelques forces maritimes en Hollande et en Flandre à l'occasion de l'irruption que firent les Flamands avec une armée de terre et une flotte. Les Hollandais semblent s'être formés déjà alors une marine ou force navale, puisqu'on les voit troubler par mer le commerce des Flamands; on doit en inférer que les comtes de Hollande avaient appris par les succès divers des guerres intérieures, combien une marine était utile et nécessaire, et qu'ils eurent soin d'entretenir une flotte, ou du moins d'encourager et d'organiser la navigation, afin de ne pas être pris au dépourvu.

Quoiqu'on sache que depuis des siècles très-reculés des relations de commerce existent entre l'Angleterre et nos provinces, les monumens antiques que l'on a conservés à cet égard ne datent que du temps de Henri III, qui régna de 1216 à 1272. Ce prince était en très-bonne intelligence avec les comtesses Jeanne et Marguerite de Constantinople; il accorda aux Flamands plusieurs priviléges par des chartres, d'après l'ancien usage, en forme de sauf-conduits, afin de venir chez lui vendre et acheter des marchandises. Edouard lui succéda; il régna

de 1272 à 1307. Il eut des mésintelligences avec Marguerite au sujet de quelques prises faites sur mer. La lettre qu'Edouard a écrite à ce sujet, contient qu'il avait défendu l'exportation des laines jusqu'à ce que le tort fût réparé. En 1285, Edouard confirma en faveur des Flamands tous les priviléges qui leur avaient été octroyés par son père. En 1297, il y eut encore de légères brouilleries; les Flamands durent à tout prix soutenir leurs nombreux tisserands; en 1298, Edouard accorda aux Gantois un nouveau sauf-conduit. Le chevalier Diericx cite, entre autres, deux documens, qui prouvent encore les importantes relations de commerce entre les villes de Flandre et la Grande-Bretagne,et il publie un diplome de 1237, de Henri III, portant que la guerre dont il s'agissait, n'interromprait pas le commerce de ses sujets avec ceux du comte de Flandre. Le même monarque vendit aux Gantois, en 1258, une chartre de priviléges, où il est dit que dans une guerre de cette espèce, on accorderait à ceux de leur ville, qui feraient le commerce dans ses états un terme de quarante jours pour pouvoir en sortir avec leurs marchandises.

Il parait aussi résulter de la première de ces pièces, que les Gantois avaient déjà acheté un privilége semblable du prédécesseur immédiat de Henri III.

Ce qui augmenta beaucoup la prospérité de la population de la capitale des Flandres, ce fut un réglement qui datait déjà de 1202, par lequel les bourgeois ne pouvaient pas acquérir librement des biens immeubles hors de son enceinte; par cela ils se trouvaient pour ainsi dire obligés d'employer leur argent dans leurs fabriques et leur commerce; ils étaient autorisés à exercer toutes sortes de professions, dans le rayon d'une lieue autour de Gand; plus tard, ce rayon fut étendu en faveur de leurs tisserands jusqu'à la distance de trois lieues. Comme chacun devait contribuer au bien-être commun, on expulsait de la commune tous ceux qui n'avaient point d'état et auxquels on ne connaissait aucun moyen de subsistance. On favorisait puis-

samment les étrangers qui venaient y apporter leur industrie, en leur cédant, à des conditions avantageuses, ces vastes édifices connus sous le nom *de Maisons des nations*. (*huizen of steenen van natiën*).

Déjà à cette époque on connaissait dans les villes de Flandre, les prêteurs sur gages; on les appelait *Taefelhouders*, *Lombardhouders* ou *Priseniers*.

Lorsqu'en 1275 la mauvaise administration, dite des *Trente-neuf*, eut conduit la ville de Gand dans de grands embarras et l'eut menacée de sa ruine, la comtesse Marguerite forma un *conseil de trente personnes* tirées toutes des corps de marchands et de métiers. Ce conseil fut chargé de l'administration des affaires et revêtu de toute l'autorité du souverain. La ville florissait éminemment dans ce temps; mais les pièces authentiques que l'on possède pour le constater sont moins nombreuses que pour Bruges.

Les Italiens, au Midi de l'Europe, étendaient et perfectionnaient le commerce avec la plus grande activité et le plus brillant succès; le même esprit d'industrie agitait le Nord vers le milieu du XIIIe siècle. Les pays voisins de la Mer Baltique étaient alors habités par des peuples féroces qui infestaient cette mer de pirates. Les villes de Hambourg et de Lubeck ayant commencé à commercer avec ces peuples, furent obligées de former entre elles une ligue défensive pour repousser les brigands. Elles retirèrent tant d'avantages de cette union, que d'autres villes s'empressèrent d'entrer dans la confédération, et bientôt quatre-vingts des cités les plus considérables, dispersées dans ces vastes contrées qui s'étendent du fond de la Mer Baltique jusqu'à Cologne sur le Rhin, se réunirent pour former cette fameuse ligue anséatique, devenue dans la suite si formidable, qu'on a vu les plus grands monarques rechercher son alliance et redouter son inimitié.

Les membres de cette association puissante formèrent le premier plan systématique de commerce qui ait été connu dans le moyen-âge, et le continuèrent en suivant des lois communes, faites dans une assemblée générale. Ils fournirent au reste de l'Europe des provisions de marine, et choisirent différentes villes, dont la plus considérable était Bruges, pour y établir des magasins. C'était là que les Lombards apportaient les denrées de l'Inde, avec les productions des manufactures d'Italie, qu'ils échangeaient contre les marchandises plus volumineuses, mais non moins utiles que celles qui venaient du Nord.

Les villes anséatiques se divisèrent en quatre classes, la classe de Lubeck, celle de Cologne, celle de Brunswick et celle'de Dantzick. C'est sous la classe de Cologne que grand nombre de villes des Pays-Bas se trouvèrent rangées, qui déjà à cette époque avaient de la renommée à cause de leur commerce : savoir Arnhem, Bolsward, Deventer, Elburg, Groningue, Harderwyk, Kampen, Nymègue, Roermonde, Venloo, Zutphen et Zwolle. Les villes anséatiques furent longtemps maitresses de la navigation du Nord et de la Baltique, jusqu'à ce que Eric VIII, roi de Danemarck, permit à d'autres peuples, et entr'autres aux Frisons, de passer par le Sund.

—

Cependant, le zèle des Hollandais pour la navigation maritime s'était développé successivement. Leur première expédition vraiment maritime est celle que le comte Guillaume entreprit pour la croisade. Elle datait déjà de 1217, lorsqu'il partit de la Meuse avec douze vaisseaux, accompagné et suivi par un grand nombre d'habitans, qui s'étaient embarqués sur des navires, nommés *Coggones*.

Cette flotte passa en Angleterre pour se joindre à celle des Anglais et après s'être arrêtée en Portugal, pour prendre la

ville d'Alcasar sur les Sarrasins, le comte Guillaume continua son voyage, se joignit à d'autres croisés, et aida à faire la conquête de Damiette.

Dans le même siècle, Florent IV fait une expédition par le Wéser contre la ville de Stade, avec une flotte, si l'on peut en croire quelques auteurs, forte de 300 navires. Il va sans dire que dans ce nombre il faut compter les barques qui transportaient des troupes de terre. Il se servit de ce même armement pour subjuguer les Frisons, auxquels le comte Florent V fit encore la guerre sur la fin du même siècle, par le *Zuiderzee*. On a tout lieu de croire que ce peuple n'avait pas oublié la manière dont les Romains avaient fait ces expéditions, lorsqu'ils eurent établi leur quartier-général dans l'île des Bataves. Même après Florent V, les entreprises militaires ne se faisaient presque jamais sans un armement de vaisseaux.

Au commencement du règne de Jean II, comte de Hollande, il se fit un armement de cent vaisseaux et barques zélandais, destinés à remonter le Leck pour se joindre aux impériaux qui descendaient le Rhin.

Les lettres patentes, accordées par le roi d'Angleterre, à la suite d'un traité conclu entre lui et le comte de Hollande en 1285, par lesquelles ce roi accorda la liberté de la pêche aux Hollandais et aux Zélandais, sur les côtes de Yarmouth, sont le plus anciens documens concernant la pêche du hareng. Il est surprenant qu'ils ne parlent point de la pêche du cabillaud, qui fut probablement aussi très-anciennement connue et exploitée. Il est constant que ce poisson préparé en morue verte et sèche, fournissait un aliment précieux tant pour l'intérieur que pour l'approvisionnement maritime et le commerce étranger. Quoi qu'il en soit, les armemens s'accrurent de plus en plus au commencement du XIV[e] siècle. On cite la flotte que les Hollandais joignirent à celle de Grimaldi, commandant celle de la France, pour le secours de Zierikzée, pressée

et réduite à l'extrémité par une armée et une flotte des Flamands. Il se livra un combat entre les flottes combinées des Hollandais et des Français et celle des Flamands, qui ne dura pas moins de 36 heures, dans lequel la flotte des Flamands fut entièrement détruite, et Guy, fils du comte de Flandre, fait prisonnier. C'est le premier combat naval livré par les Flamands, dont les annales fassent mention.

—

Les Hollandais et les Zélandais allaient, au XIIIe siècle, non-seulement échanger leurs marchandises en Angleterre et en rapporter surtout des laines, mais on exploita même alors dans le comté de Devonshire des mines d'or et d'argent, et le comte de Hollande faisait venir de ce dernier métal pour en frapper des espèces à Dordrecht. Aussi l'amitié entre les Hollandais et les Anglais était franche et réciproque, et l'on cherchait à favoriser le commerce mutuel. Edouard établit l'entrepôt des laines à Dordrecht; cette ville était à cette époque éminemment commerçante, tant par mer que par les fleuves voisins. Le vin, les grains, le sel, le fer, le bois de construction, les draps et toutes sortes de marchandises y affluèrent.

—

La position heureuse de la ville de Bruges lui donna la première place parmi les villes marchandes et la rendit dès le XIIIe siècle, le centre du commerce européen, au milieu des nations du Sud et du Nord qui étaient les premières qui se livraient au commerce. Cette ville avait l'avantage de leur offrir un port libre. Les commerçans des côtes de la Baltique et de la Méditerranée préféraient déposer leurs marchandises dans les magasins de Bruges, que d'entreprendre de longs voyages dans un temps où la navigation était encore si imparfaite. Venise apportait en cette ville les riches productions de l'Italie et du Levant, et les villes anséatiques, celles du Nord. Cette époque

de paix au commencement du XIIIe siècle était heureuse; tout était tranquille, le commerce florissait tous les jours de plus en plus, et afin de le faire avec plus de sécurité par mer, le comte de Flandre avait établi à Bruges un nouveau réglement pour les bâtimens marchands, par lequel l'exportation paierait quatre gros au poids la livre, et la moitié sur les marchandises qui se consommeraient dans le pays. Cette consommation concernait en grande partie les vins étrangers *).

Les négocians de Bruges étaient chéris de leurs souverains à cause de leur extrême bonne foi et l'amour qu'ils portaient à leurs princes, et dont ils s'empressèrent de donner des preuves réitérées; à chaque occasion que leur comte était dans le besoin, ils volaient à son secours. Les annales du temps portent que le commerce de Bruges leur avança à plusieurs reprises des sommes considérables.

Le grand négoce de cette ville se développait de plus en plus par la paix non interrompue dont le pays jouissait; il avait depuis longtemps attiré l'attention des négocians vers l'établissement d'un entrepôt dans leur ville. Les magistrats, convaincus de l'importance de cet établissement pour le bien-être du commerce, sollicitèrent et obtinrent du prince, en 1241, l'autorisation de bâtir une halle ou entrepôt. Cette halle, d'une construction remarquable, fut entièrement bâtie en bois †) avec un courant d'eau au milieu, qui la traversait

---

*) Dans ce temps, les marchands de vin de Bruges étaient encore chargés d'une redevance pénible, celle de devoir livrer au prince tous ses vins à raison de trois deniers le pot, ce qui préjudiciait beaucoup à leurs intérêts, attendu que le prix d'achat surpassait de beaucoup ce prix. Ils en firent des réclamations au comte Baudouin avant son départ pour Constantinople. Ce prince qui estimait ses sujets, abolit cette charge et ordonna par un décret de l'an 1202, que les marchands de vins devraient lui céder les *meilleurs* vins de leurs caves, mais contre paiement aux prix courans.

†) Elle a été seulement démolie vers la seconde moitié du siècle passé 1760 à 1770 ou environ. Mais cet édifice avait subi un incendie considérable en 1280.

dans toute sa longueur, de manière que l'on pouvait y amener les marchandises en barques et les y décharger à sec. Cet édifice, appelé *Waterhalle*, contribua beaucoup à y attirer encore davantage le commerce, de sorte que Bruges leva bientôt la tête au-dessus de toutes les villes des Pays-Bas.

Le roi d'Angleterre, sentant les grands avantages que son pays commençait à recueillir du commerce de Bruges, accorda aux habitans de cette ville qui faisaient le négoce en Angleterre, la grand Charte de 1271, portant qu'on ne pouvait ni les arrêter, ni les emprisonner en Angleterre, et que s'ils venaient à y mourir, leurs biens retournaient à leurs héritiers.

La comtesse Marguerite et son fils Guy publièrent une Charte en 1279, par laquelle ils réglaient le droit de pésage et de mesurage, au sujet duquel des plaintes réitérées s'étaient élevées, et condamnaient au bannissement ceux qui commettaient des exactions contre les marchands, par la fraude de poids et de mesure. Le comte Guy indiqua en outre deux places fixes, et y établit deux maisons considérables de mesurage et de jaugeage; ce prince régla définitivement par une ordonnance postérieure de l'année 1282, tout ce qui avait quelque rapport aux poids et mesures, ainsi que la quantité de marchandises que l'on permettait aux marchands de tenir à domicile. Le tarif de la grue ou pour la décharge des bateaux, les exemptions des tonlieux et les droits de transit furent également fixés par lettres de 1292 et 1302.

L'époque de 1302 est remarquable dans les fastes de la ville de Bruges. Ce fut le 11 juillet que le tisserand en laine, P. de Koning, donna le signal de faire main basse sur les Français. Cette levée de boucliers donna occasion à la bataille des éperons d'or, où le jeune prince Guy conduisit son armée, presqu'entièrement composée de tisserands. Cette bataille livrée dans les environs de Courtrai, fut nommée celle des *épe-*

rons d'or, à cause du grand nombre d'éperons d'or que les chevaliers français y laissèrent en mourant sur le champ de bataille. L'histoire rapporte que toutes les familles distinguées de France prirent le deuil, ayant chacune quelque parent à pleurer qui avait succombé dans cette bataille. Mais ainsi que c'est la destinée de toutes les guerres, même de celles qui ont une issue heureuse, d'être très-préjudiciables au commerce et à l'industrie, le commerce de Bruges souffrit beaucoup de cette guerre. On cite l'année qui précéda cette brillante victoire comme la période où la richesse commerciale, attribuée aux manufactures des draps atteignit son apogée. Le luxe était à son comble et éclatait de toutes parts. Les palais les plus somptueux dans le style gothique s'élevaient comme par enchantement; les femmes étaient vêtues avec une élégance inconnue, et l'on cite à l'appui de cette assertion les paroles remarquables de la reine Jeanne de France, à qui les Brugeois offraient une fête : *Je croyais*, dit la princesse, *être seule reine ici, et cependant j'en aperçois bien six cents autour de moi* *).

Ce fut vers le commencement du XIVe siècle, que l'entrepôt des laines, fixé à Dordrecht, fut en partie transférée à Bruges et en partie à Malines. On trouve que cette ville fit infructueusement, en 1312, des efforts pour faire revenir dans ses murs l'entrepôt des laines. Les Anglais semblaient, en ce temps, pencher de plus en plus vers une alliance commerciale

---

*) Ce trait d'histoire est très-connu; j'ai cru cependant pouvoir le placer ici comme appartenant expressément au sujet.

Un historien du temps dit, que la reine Jeanne, femme de Philippe-le-Bel éprouvait un si grand dépit, d'avoir été éclipsé par le luxe des dames de Bruges, qu'elle tenta d'employer toute son influence auprès du roi pour nuire aux Flamands et il paraît qu'elle n'aurait pas peu contribué aux guerres qui suivirent. Toujours est-il, que c'est une preuve que la richesse des Flandres était déjà à cette époque à un point éminent au-dessus de celle de la France; nous verrons plus tard, qu'elles conservèrent longtemps cette supériorité.

avec les Flamands. Non seulement les Hollandais, mais le comte de Hollande lui-même par suite de cette mesure éprouva de grandes pertes dans ses *tonlieux*. Il ne reste pas moins vrai cependant, que la Hollande était déjà au commencement de l'année 1300 un pays riche; il apperte d'une chartre de 1338 que, bien que le commerce fût encore florissant à Dordrecht, la ville d'Amsterdam, depuis qu'elle était sous la domination immédiate des comtes de Hollande et réunie à ce pays, fit tant de progrès, que par l'étendue de ses relations elle osait déjà disputer la palme à toutes les autres villes, et que, favorisée par sa position géographique, elle vit augmenter de jour en jour le nombre de ses armateurs pour les mers du Levant.

—

Pour en revenir au commerce de Bruges, le comte Robert de Bethune y veillait particulièrement; ce prince accorda au commerce de Flandre en 1310, un octroi, dans l'intérêt de sa sécurité. Il érigea un bureau d'assurance et prescrivit lui-même les bases de l'établissement.

En 1313, le comte donna aux négocians de Bruges une nouvelle preuve de bienveillance, en invitant le roi d'Angleterre Edouard II à protéger les négocians qui venaient faire le commerce dans ses états; le roi Edouard satisfit promptement à cette demande et en fournit acte pendant l'année suivante. Mais le comte de Flandre, ayant refusé quelque hommage de vassalité au roi de France, dont il relevait, celui-ci déclara les Flamands rebelles et ennemis, leurs biens saisissables et leurs personnes hors la loi, de manière qu'on pouvait courir sus et les tuer partout où on les rencontrait. Ce prince invita même Edouard à faire saisir tous les Flamands qui se trouveraient en Angleterre et à mettre arrêt sur leurs biens. Cet événement avait rompu inopinément les rapports commerciaux avec l'Angleterre,

lorsqu'en 1323 le roi Edouard confirma de nouveau la liberté de commerce avec les Flamands; et leur assura une protection toute spéciale par une chartre de 1324.

Bruges devint à cette époque l'entrepôt du monde; tout ce que les pays lointains produisaient y était apporté et vendu, attendu que dès l'année 1323 le privilége exclusif pour l'entrepôt des marchandises étrangères était si formel, que tout ce qui arrivait au port de l'Ecluse devait avoir été exposé à Bruges avant de pouvoir être mis en vente ailleurs.

Néanmoins les tisserands en laine, nombreux et forts, conservaient toujours leur supériorité et leur goût pour les troubles; ils se crurent en droit de pouvoir braver toute autorité. Une preuve de l'importance de ce corps de metier se présente sous l'année 1323, lorsque Charles; roi de France, se fit médiateur entre les tisserands de laine de la ville de Bruges et ceux de la châtellenie du *Franc de Bruges*. Ce prince aplanit cette difficulté en accordant aux tisserands de la châtellenie, la faculté d'établir leurs métiers de la même façon que ceux de la ville.

Plusieurs autres villes de Flandre avaient depuis un siècle, accordé des privilèges pour attirer des tisserands de laine. La ville de Courtrai accorda dès l'année 1224 exemption pleine et entière de toute charge à cinquante tisserands de laine, afin de les engager à venir s'y fixer.

Ypres brillait aussi pendant ce temps et mérite une place distinguée parmi les villes des Flandres. Elle fut la résidence des princes souverains de ces contrées; elle avait dès le commencement du XIV[e] siècle des tissanderies de laine d'une grande importance. Le comte Guy lui accorda plusieurs réglemens, favorables à ses manufactures. Elle possède encore aujourd'hui dans ses archives un grand nombre de chartres et de

priviléges *) qui prouvent son importance primitive. Une de ces pièces date de l'année 1166, et accorde déjà le droit de percevoir des taxes ou *tonlieux* †) sur les bateaux chargés de marchandises. De ce siècle d'où datent ces dites archives, et du siècle suivant, se trouvent encore trois chartres qui ont rapport au même objet. Et à la même époque on y introduisit des ordonnances pour l'aplanissement des difficultés touchant le commerce. Une bulle, promulguée par le Pape, en 1246, accorda, à cause de la grande population, qui, à cette époque, s'élevait à 200,000 âmes, la faculté de moudre le grain les jours de fête. Des chartres de la fin du XIIIe, du XIVe et du XVe siècles ont souvent rapport au commerce animé de cette ville, et aux tisserands de laine qui y abondaient à cette époque.

La ville de l'Ecluse a été de tout temps importante par ses relations avec Bruges et par la commodité de son port de mer. On trouve que Guillaume d'Ypres la fit fortifier et entourer de murs, en 1132. Guy de Dampierre faisait de grands efforts pour y attirer diverses branches de commerce. En 1323, les habitans eurent des contestations sur les priviléges de commerce avec les Brugeois ; ces derniers vinrent les assiéger, pillèrent la ville et en réduisirent une grande partie en cendres. Néanmoins le commerce du Levant y resta encore longtemps en vigueur; et son port pouvait encore en ce temps contenir 500 bâtimens.

L'Ecluse doit son origine à une grande écluse, bâtie au XIIIe

*) M. l'archiviste Lambin a compulsé ces documens et en a publié un catalogue.

†) Les Tonlieux (*Tollen*, *Vectigalia*) étaient des droits ou impositions qu'on levait sur les marchandises que l'on transportait d'un endroit à un autre. Ces droits, à les considérer isolément, semblaient modérés; mais ils étaient en si grand nombre qu'ils pesaient lourdement sur le commerce. Souvent les receveurs excédaient les tarifs et injuriaient les marchands. Ces droits appartenaient bien aux seigneurs, mais ils ne pouvaient en créer ou en établir, sans le consentement de leur Suzerain. (KLUIT.)

siècle par Jean van Namon, fils du comte Guy *). Le passage actif des bâtimens se rendant par cette écluse à Bruges, y amena l'établissement de quelques maisons. Le bénéfice que firent les premiers habitans, en attira d'autres, qui s'y fixèrent promptement.

Ce fut plus tard, vers l'année 1380, que cette ville obtint des priviléges concernant les marchands de l'Est ou allemands, qui donnèrent au commerce une nouvelle impulsion si puissante, qu'on y créa déjà une société, ou confrérie de courtiers. (*Makelaars-Gilde.*)

L'ancienne ville de Damme appartient aussi à l'histoire de notre commerce du XIV[e] siècle; les marchands de vins français, par suite de quelques contestations sur les impôts, établirent en 1331 un entrepôt de vins à Damme; mais il était sévèrement défendu de mélanger ces vins avec les vins d'Espagne ou d'autres vins étrangers, et à cette fin, il fut enjoint à ces marchands, sous peine d'amende, de conserver eux-mêmes les clés de leurs magasins.

C'est vers l'année 1335, que commencent les grandes contestations entre la France et l'Angleterre; les Flamands penchent pour la dernière et se joignent aux Anglais; mus d'abord par une ancienne haine contre les Français, ils obéissent ensuite

*) On l'appelait autrefois *Lammers-Vliet*, selon *Sanderus*, et dès l'année 1295, Mélis Stoke indique l'Ecluse comme un port de mer flamand, incendié et rebâti la même année.

L'Ecluse est renommée par le grand combat qui eut lieu devant la ville, en 1340, entre les flottes anglaise et française; la première avait 300 et la seconde 390 bâtimens, au dire des historiens.

à l'intérêt de leur commerce; car le roi Edouard ne leur permit de tirer des laines de ses états, que sous la condition expresse, qu'ils se rangeraient avec toutes leurs forces sous ses bannières. Cette menace jetta la terreur parmi les habitans des Flandres, dont l'industrie dépend encore en grande partie du tissage et du foulage des laines anglaises. Ces tisserands étaient en plus grand nombre et plus forts en armes que le Comte avec toute sa noblesse et les forces des villes. Gand, Bruges et Ypres délibérèrent sur le parti à prendre, et bien que l'on y penchât généralement pour la paix, l'intérêt les décida à se ranger sous l'étendard de l'Angleterre.

Quelques années plus tard, et bien en 1339, le fameux Jacques d'Artevelde, alors espèce de dictateur (*ruart*) de Flandre, ayant égard au grand commerce qui se faisait à Bruges et afin d'y associer la ville de Gand, où il résidait, fit approfondir la rivière la Lieve, et creuser un canal vers Damme. Non-seulement la magistrature de Gand, ainsi que celles de toutes les autres villes, avaient la plus grande vénération pour la ville de Bruges, mais tous les souverains de l'Europe lui étaient bien dévoués; car, outre que les marchands de toutes les villes commerçantes y affluaient en grande masse, s'y établissaient, et que les Français y étaient en temps de paix en permanence, il y avait dix-sept nations différentes qui y avaient des palais somptueux, des demeures riches, de vastes magasins et qui y étaient à demeure fixe. Les Espagnols y brillaient par leur nombre, par leur faste, et par l'étendue de leur commerce en laine fine.

Le Brabant, en 1339, n'était pas moins riche que les Flandes. Les grosses rançons payées par les habitans de Louvain prouvent assez les trésors que cette ville doit avoir possédés. *Quia constabat Lovanienses devites esse.* Lorsqu'en 1339, le duc de Brabant donna sa fille en mariage au fils du roi

Edouard III, il lui assigna une dot de 300,000 livres sterling, somme immense pour cette époque *).

Le commerce de bétail était aussi très-considérable dans notre pays. Froissard rapporte, qu'en 1339, ceux de Tournay enlevèrent dans les environs de Courtrai et d'Oudenaerde 20,000 têtes de boeufs, moutons et porcs.

—

Ce fut en 1340 que les négocians du Levant et des villes anséatiques vinrent aussi s'établir et demeurer à Bruges. Quoique le commerce fût florissant, les discussions touchant les fabriques et les tisseranderies allaient croissant. (1345).

Tandis qu'on projetait déjà le mariage du comte Louis de Male avec la fille d'Edouard, roi d'Angleterre, le commerce avec ce royaume était à cette époque à son apogée. Une seule année d'importation des laines d'Angleterre avait jeté des capitaux énormes en circulation dans les seules provinces de Flandre. C'était bien ce brillant commerce qui était le motif pour lequel les Flamands insistèrent si puissamment sur le mariage de leur prince avec la fille du roi d'Angleterre; mais son refus inopiné fit verser des flots de sang, et sapa pour le moment le soutien des tisserands de laine. Ce mariage, après avoir été arrêté, fut donc finalement rompu et Louis de Male épousa, contre le voeu des Flamands, en 1346, Marguerite de Brabant. Les dissentions et les guerres durèrent jusqu'en 1348, époque où la paix fut faite avec le Comte. Le commerce rétabli reprit en peu d'années son ancien éclat, et la population s'était si pro-

*) Malgré le respect qu'on porte à l'auteur qui avance ce fait, cette somme est si énorme en comparaison du peu de numéraire en circulation à cette époque, qu'il est permis de croire qu'elle est exagérée ou qu'il y a méprise.

gressivement accrue que les magistrats ne suffisaient plus pour instruire et juger toutes les affaires, quoiqu'ils se fussent partagés en plusieurs chambres. Le prince fut obligé de doubler le nombre des magistrats et d'instituer en outre une chambre de conseil, spécialement chargée d'aplanir avec promptitude tous les différends concernant le commerce. Aussi le luxe et l'abondance d'argent *) étaient si grands, que le comte Louis répétait souvent, qu'il avait fondé la ville de Bruges sur deux colonnes d'or. L'industrie pratiquée à l'intérieur et à l'extérieur, le commerce que l'on faisait avec toutes les nations, rendaient Bruges en ce temps une des plus opulentes villes de l'Europe. Londres en Angleterre, Novogorod en Russie étaient les deux rivales de cette ville, que les poëtes appelèrent *Een Gouden Wareld* (un monde tout d'or).

En l'année 1351, la richesse et la somptuosité se soutenaient toujours en Flandre, et enflammèrent l'orgueil national. Voici un trait assez connu dans l'histoire, qui le prouve suffisamment. Les premiers seigneurs de Flandre accompagnaient le comte Louis à la cour de France, où ce prince se rendait pour faire le serment de fidélité, comme relevant de cette couronne. Le prince et sa suite ayant été invités à des banquets au Palais du Roi, les échevins de Bruges remarquèrent que les siéges qui leur étaient destinés n'étaient point garnis de coussins; ils y suppléèrent avec leurs manteaux ou tabords richement fourrés, et en se levant de table, ils dédaignèrent de les reprendre. Quelques seigneurs de la cour de France, croyant qu'ils les

---

*) Ce ne fut point Louis de Male, ainsi que beaucoup d'auteurs le prétendent, qui fit frapper les premières monnaies d'or en Flandre; ce prince n'entra en paisible possession de ce comté qu'en 1348, et l'on trouve dans les comptes de Percheval de Porche, maître de la monnaie de Gand, des monnaies d'or, dont le comte de Flandre Louis de Creci avait douze gros de marc, pour droit seigneurial; mais il est vrai, que l'opulence ayant beaucoup augmenté sous Louis de Male, ce prince fit frapper une grande quantité de pièces d'or sous différentes dénominations et de différends poids; il fut donc le premier qui fit circuler l'or en abondance. AUDEGHERST.

avaient oubliés, leur en firent l'observation, ils leur donnèrent avec hauteur cette réponse, qui peint si bien les mœurs du temps: *les échevins de la ville de Bruges n'ont point l'habitude d'emporter les coussins des sièges où ils se sont assis à un repas qu'on leur a offert.*

Quelques années plus tard, il y eut quelques contestations entre les habitans de Bruges et les négocians du Levant; ces derniers quittèrent la ville en 1354 et allèrent s'établir à Dordrecht. Néanmoins les différends s'aplanirent peu de temps après et ils retournèrent à Bruges. Ce fut aussi vers ce temps, ou quelques années plus tard, que le comte Louis s'engagea formellement par une charte du 2 août 1358, à ne jamais tolérer hors de Bruges des entrepôts de commerce, et à destituer le bailli et les échevins de l'Ecluse de leurs fonctions, s'il était constant qu'ils portassent atteinte aux droits qu'il avait accordés à la ville de Bruges.

C'est vers cette époque, que se présente cette espèce de prodige dans l'histoire du commerce, c'est-à-dire cette association gigantesque qui se forma à l'est de l'Europe, et qui exerça une si grande influence sur la prospérité des Flandres.

La ville de Lubeck, par sa situation avantageuse et par suite d'autres circonstances, devint par son commerce une des villes les plus florissantes de l'Europe, et forma le chef-lieu de cette grande et célèbre confédération, nommée tantôt *Société des habitans de l'Est ou du Levant, (de Hanse der Oosterlingen)*, et tantôt la *Société Teutonique, (de Duitsche Hanse,* ou *diverse Hansen.)* La base de cette société fut l'association des villes, afin de faire à frais communs de grandes expéditions. Les plus anciennes assemblées de ces villes datent de l'année 1260. Quelques auteurs font remonter l'origine de cette société à l'année 1241; d'autres encore la placent même au siècle précédent, en la rattachant au pacte

dont nous avons parlé sous l'année 1250, et qui semble en effet en avoir posé la première base. Mais le projet d'établir des comptoirs à Londres et à Bruges ne put être mis à exécution que cent ans plus tard, ainsi qu'à Bergen en Norvège et à Novogorod en Russie.

Les comtes de Flandre et les ducs de Brabant s'efforçaient à l'envi d'attirer dans leurs villes les comptoirs de la grande Société; le comte sollicitait pour Bruges, le duc de Brabant pour Anvers, lorsqu'à la fin elle donna la préférence à la première de ces deux villes, et ainsi que nous venons de le dire, elle y arriva vers la moitié du XIV[e] siècle et amena avec elle une grande prospérité.

Les Génois aussi arrivèrent à Bruges dès l'année 1340 et y jouirent de priviléges, quoique l'auteur du *Commerce de Bruges* croie qu'ils ne s'y établirent qu'en 1412.

La translation du comptoir ayant été effectuée en 1360, les agens des trois villes de Flandre, Gand, Bruges et Ypres firent expédier en faveur des négocians de l'Est, (*de Oosterlingen*), une grande charte de priviléges, renfermant les différens points, dont on était convenu à Lubeck. On y détermina toutes les faveurs et toutes les franchises dont les négocians de la grande confédération crurent avoir besoin pour exercer leur commerce *).

Néanmoins, de fréquentes dissentions s'élevèrent; toutes résultèrent des excès et des violations que les Flamands se permirent pendant leurs guerres civiles, et en outre, de ce ceux-ci, en perfectionnant leur marine, commencèrent à

*) Cette pièce est transcrite dans le *Mémoire sur les lois des Gantois* Tom. page 264.

que faire directement le commerce au Nord et à l'Est de l'Europe.

La marine de la Société Teutonique était jusqu'au XIVe siècle plus formidable que celle d'aucune autre nation de l'Europe; mais peu-à-peu les Hollandais et les Flamands suivirent l'exemple de cette grande ligue, naviguèrent comme elle, et obtinrent pour leur commerce, tant en Danemarck qu'en Suède, des faveurs et des priviléges qui portaient un grand préjudice à la confédération. Ceci donna lieu à des mésintelligences et des querelles, qui pour ainsi dire ne discontinuèrent pas et devinrent surtout très-vives sous le règne de Charles V, par la raison que ce prince encouragea la navigation dans notre pays.

Ce fut encore vers le même temps, 1360, que le comte Louis de Male assigna à la ville de Bruges un endroit très-convenable pour la réunion des négocians, afin de traiter de leurs affaires commerciales. Cet endroit reçut le nom de Bourse, *Borse* *) Cette ville obtint encore d'autres priviléges à cette époque; entr'autres, le Comte renouvela la promesse de ne jamais permettre l'établissement d'un entrepôt général de

*) Si l'on en croit les auteurs flamands, cette place, *Burse* ou *Borse* était une très-ancienne maison qui portait ce nom, qui avait été bâtie et avait appartenu à une famille notable, nommée *van der Burse*. Au dessus de la porte-d'entrée, se trouvaient taillées sur une pierre, les armoiries consistant en trois bourses. Aussi ces auteurs soutiennent-ils fortement que les villes commerçantes, telles que Londres, Amsterdam, Anvers et Paris, qui, plus tard ont également fondé des bourses, ont emprunté le nom à la place qui avait été primitivement fondée à Bruges pour la réunion des négocians et des courtiers.

M. Noël dit que dès l'an 239, il y avait à Rome un bâtiment considérable où les commerçans s'assemblaient, et que l'on nommait *Collegium mercatorum;* mais ces auteurs s'accordent sur ce que nous venons de dire touchant la bourse primitive de Bruges.

marchandises hors de leur ville. Cet acte porta les fruits qu'on espérait en recueillir, pour l'augmentation des relations avec l'étranger. En 1361, les négocians de Nuremberg vinrent s'y établir à domicile fixe.

Toutefois, le commerce subit de nouveau à cette époque une stagnation momentanée : le roi Edouard d'Angleterre avait depuis quelques années fait des demandes pour obtenir en mariage pour son fils, la princesse Marguerite, fille de Louis de Male. Le roi de France travailla aussi par toutes sortes de moyens à obtenir la main de cette princesse pour son frère Philippe de Valois, duc de Bourgogne. Les Flamands paraissaient itérativement portés pour l'alliance avec l'Angleterre, et le roi de France fut obligé, afin de gagner les plus influens, de promettre d'évacuer les villes de Lille, de Douai et d'Orchies, qui seraient réunies à la Flandre.

La fille de Louis, héritière de Flandre, était assurément le plus puissant parti de ce temps. On a blâmé le roi de France de ne l'avoir pas recherchée lui-même. Le pape Urbain V même s'était donné beaucoup de peine pour faire réussir les prétentions du duc Philippe.

Moyennant cette promesse de la part du roi de France, le mariage fut arrêté et conclu à Gand avec tout le faste possible, le 19 du mois de juin 1369. Mais cette alliance fut le motif d'une guerre entre la France et l'Angleterre, qui éclata aussitôt, et dans laquelle furent enveloppés les Flamands. Les Anglais arrivèrent avec une flotte formidable entre Calais et Douvres et comprimèrent en grande partie le commerce des Flandres.

—

Vers la fin du XIVe siècle, le comte Louis de Male avait, à

force de sévérité et de vengéances, causé plus de pertes au commerce des Flandres, que tous les désastres et les guerres contre la France n'en avaient fait naitre. Le roi d'Angleterre, frappé de l'état florissant de nos contrées, en saisit aisément la véritable cause; il savait du reste quel important service il rendrait à son pays, si, au lieu d'accorder la faculté d'envoyer les laines à tisser en Irlande, il pouvait réussir à faire apprendre cet art à ses sujets, et à se rendre par là, possesseur d'une partie des trésors qui enrichissaient les Flamands. Il attira donc un assez grand nombre d'ouvriers en Angleterre. L'histoire rapporte aussi, qu'en 1386, une compagnie de fabricans de toiles s'établit à Londres. Edouard III, ayant ainsi, à prix d'or, séduit quelques ouvriers flamands (*), publia des réglemens et des lois, dictés par la sagesse, pour l'encouragement du commerce et de l'industrie, et l'île d'Albion lui doit son premier établissement de toiles et de laine. Ses nombreux troupeaux fournissaient la matière première, et ce prince dirigea lui-même le génie actif et entreprenant de ses sujets vers la culture des arts utiles qui ont placé les Anglais à un si haut rang parmi les nations industrielles et commerçantes.

Il est indubitable, que toutes les villes de la Flandre et du Brabant, eurent au XIV[e] et au XV[e] siècles, dans une proportion différente, des fabriques de draps. L'histoire, ainsi que

---

*) Environ à 23 kilomètres de la baie de *Blackwater*, dit M. *Charles Dupin*, dans sa *Force commerciale de la Grande-Bretagne*, commence une autre baie plus importante encore, qui reçoit les eaux de la *Stour* et de l'*Orwelt*, deux rivières qui présentent un large bassin vers leur embouchure.

La *Stour* est navigable dans une étendue de 4672 kilomètres jusqu'à *Sudbury*, ville dont le nom vivra toujours dans les annales de l'industrie britannique. C'est là que le grand Edouard III établit les Flamands, qui vinrent dans le XIV[e] siècle apprendre aux Anglais l'art de travailler la laine au metier. Cette industrie rendit bientôt *Sudbury* riche et populeuse.

nous le verrons au chapitre suivant, ne cesse d'en fournir les preuves.

—

La marine hollandaise se fortifiait de plus en plus sur la fin du XIVe siècle; elle fournit des vaisseaux aux Anglais pour transporter des troupes en France, d'où l'on peut inférer combien leur navigation doit s'être accrue, et qu'elle était alors supérieure à celle des Anglais.

Une découverte qui peut au premier coup d'oeil paraître sans importance majeure, créa en ces temps une nouvelle branche de commerce et procura surtout à la Hollande des richesses considérables. C'est celle d'encaquer le hareng. *Guillaume Beukelsz*, pilote à Biervliet, mort en 1347, en fut l'inventeur; il dota son pays d'une source d'or toujours jaillissante *).

C'est ici que commence la domination de la maison de Bourgogne, et avant de passer au chapitre suivant, je dirai un mot sur les différentes maisons ou palais des nations qui se trouvaient à Bruges, et dont on en comptait encore 17, le siècle passé. Ces maisons étaient habitées par les consuls des différentes nations qui résidaient à Bruges, lorsque cette ville tenait pour ainsi dire le sceptre du commerce de l'Europe.

—

Voici ce que les chroniques indiquent au sujet de la fondation de ces maisons :

---

*) Charles V. qui comprit toute l'importance de cette découverte, visita le tombeau du modeste pêcheur, à qui la patrie doit rendre l'hommage de la plus vive reconnaissance.

La maison de l'Autriche fut bâtie en l'an				1340
»	l'Espagne	»	»	1348
»	Nuremberg	»	»	1361
»	Irlande	»	»	1383
»	Ecosse	»	»	1386
»	Portugal	»	»	1386
	»	»	»	1387
»	Catalogne	»	»	1389
»	Angleterre	»	»	1390
»	Villes Anséatiques	»	»	1392
»	Venise	»	»	1405
»	Arragon	»	»	1419
»	Florence	»	»	1439
»	Gènes	»	»	1441
»	Calais	»	»	1453
»	Biscayens	»	»	L'année de leur fondation est inconnue.
»	Turcs	»	»	

L'époque que nous venons de décrire, commence à partir de la domination romaine à travers le Moyen-Age. Si cette première époque, le pays une fois soumis, a été brillante de prospérité et de richesses, il est constaté que le Moyen-Age n'a point été, ainsi qu'on le soutient vulgairement, un écueil contre lequel les Arts, les Lettres, les Sciences et les vertus même sont venues se briser. Ce que nous venons de dire de ces temps, sur lesquels on fait peser l'anathème de destruction, tant du commerce, que de l'industrie et de la navigation, prouve l'injustice de ces accusations et démontre que l'organisation de la société n'a pas surgi tout-à-coup, mais que le Moyen-Age en avait déjà préparé l'enfance et la jeunesse.

En nous écartant un moment de notre sujet spécial, et en jetant sur le Moyen-Age, si injustement stigmatisé de barba-

rie et d'ignorance, un coup-d'oeil plus général, sous le rapport de l'industrie, nous verrons combien cette époque fut fertile en découvertes et en inventions utiles.

L'esprit d'association, spécialement propre aux Germains, s'était répandu chez tous les peuples vaincus par les hommes du Nord. Dans les villes se formaient les corporations, et par les travaux industriels ces peuples acquirent et méritèrent leur indépendance. La Bourgeoisie naquit et opposa une barrière puissante aux usurpations de la propriété territoriale et aux abus de la féodalité.

L'Orient avec lequel l'Europe eut des relations fréquentes, nous enrichit d'une foule de découvertes, que nous avons perfectionnées, et le nombre des inventions qui ont changé le monde, est surprenant. Dès les premières années du Moyen-Age, on voit s'élever des Hôpitaux, des asiles pour les enfans trouvés et les vieillards, des maisons de retraite pour les pauvres, établissemens qui, sous l'influence du Christianisme, devinrent communs à tous les peuples civilisés. Le luxe de pelleterie et de fourrure, apporté par les Barbares et ignoré par les Romains, est adopté par les peuples vaincus. Les anciens montaient à cheval sans moyen de se soutenir: l'usage de la selle et des étriers est introduit au Ve siècle. On n'avait employé jusqu'au VIIIe siècle que le parchemin, le papyrus et les tablettes induites de cire pour y inscrire la pensée; un nommé Amru de la Mecque invanta, vers l'année 706 de notre ère, le moyen de préparer une espèce de papier, tandis que le papier de chiffons n'est inventé que vers l'année 1250. Pendant le cours du Xe siècle, des moines inventent les horloges; auparavant, on se servait de clepsydres, de sabliers et de gnomons. Vers le XIe siècle, les Bénédictins élevèrent les premiers moulins à vent. L'invention de la boussole, ou plutôt la découverte de la polarité de l'aimant, appartient au XIe siècle. Les Arabes, cent ans plus tard, nous donnent l'alun

le sel ammoniac et l'eau forte. *Linné* prétend, que la plupart des végétaux qui servent à notre nourriture, ont été apportés par les Goths en Europe et cultivés par les moines.

Les premières cheminées furent construites à Venise, ou, selon Velani, à Florence, au XIII[e] siècle. La poudre à canon date du XIV[e] siècle. L'imprimerie et la gravure qui ont une origine commune et dont la découverte fut préparée de longue main par l'habitude de graver sur bois des légendes et des images, appartient à la même époque. L'art de fabriquer des miroirs de verre, en interceptant les rayons solaires au moyen d'une couche de vif-argent, n'était point connu avant le XIV[e] siècle. *)

---

*) Ph. Chales.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE SECOND.

État du Commerce, de l'Industrie et de la Navigation, sous la domination de la maison de Bourgogne.

L'époque où Philippe de Valois duc de Bourgogne, fils du roi de France épousa la fille unique du comte de Flandre, dit Louis de Male, et fit entrer dans sa maison des possessions considérables, est importante dans l'histoire du pays. Le commerce et l'industrie y avaient fait affluer les richesses du monde, que la navigation sur toutes les mers y amenèrent en abondance.

Les comtes de Hainaut, attachés aux comtes de Flandres par des liens de famille, firent une alliance commerciale (si l'on peut se servir de cette expression) entre leurs sujets respectifs. Ath, Mons et Valenciennes furent renommées par leurs tisserands en toile et en drap; l'agriculture

s'y perfectionne, à l'instar de celle de Flandre, les habitans des anciens champs nerviens devinrent comme dans le reste des Pays-Bas, les meilleurs cultivateurs de l'Europe. Au Nord des états flamands, les comtes de Hollande et les évêques d'Utrecht profitèrent des nombreux débouchés de leurs pays pour entrer en relation avec le commerce de Bruges. Les marchands flamands n'étaient assujettis à aucune douane sur les terres de Hollande; Rotterdam s'agrandit; Amsterdam acquit de l'influence par ses achats de grains dans les ports de la Baltique, enfin à l'Est du Brabant, les évêques de Liége encouragèrent l'exploitation de la houille, que l'on avait découverte à la fin du XII[e] siècle; les rives de la Meuse et de la Sambre entrèrent en concurrence avec celles de la Haine pour fournir un combustible salubre et économique, et alimenter l'exploitation du fer, le plus utile des métaux. Le port et la ville de Damme, avaient dit-on, 45,000 habitans, le port de l'Ecluse était toujours rempli de navires, Ypres et Courtrai se peuplèrent d'artisans. Lille, Douai et Orchies, dont les environs se couvraient chaque année des plus riches moissons de l'Europe, furent souvent convoitées par les rois de France. Arras et Tournay augmentèrent leurs riches manufactures de tapis. Alost gagna beaucoup par sa réunion à la Flandre. La plupart des villes en général avaient été agrandies et rebâties; tel était l'état de splendeur de nos cités et il ne sera pas hors de propos de commencer ce chapitre par jeter un coup-d'oeil particulier, mais rapide, sur la situation de chacune d'elles, jusque vers la dernière moitié du XIV[e] et une partie du XV[e] siècle.

LOUVAIN.

Dans cette ville, grand nombre de familles patriciennes descendent de fabricans de draps. La halle aux draps y fut bâtie dès l'année 1317, on y comptait alors 2400 metiers de tisserands, dont le nombre vers le milieu du même siècle monta

de trois jusqu'à quatre mille. La loi ordonnait que chaque fabriquant fît au moins une pièce de drap par an. On transportait cet article surtout aux foires de Francfort, de Paris et de Londres. La communauté des ouvriers en laine formait une juridiction particulière, administrée par huit doyens, dont, selon *Juste Lipse*, l'origine se perd dans la nuit de l'antiquité.

BRUXELLES.

Les princes de la Lorraine imitèrent les comtes de Flandre, en se déclarant les protecteurs du commerce et des manufactures. Bruxelles aussi bien que Louvain, l'une et l'autre sur la route d'étape de Bruges à Cologne, se peuplèrent de tisserands en draps et en tapisseries. Ces deux villes devinrent bientôt considérables et s'entourèrent de vastes faubourgs. La fabrication des armures et des dentelles se perfectionna plus à Bruxelles que dans le reste des Pays-Bas. Le corps des doyens y subsistait déjà en 1306. Edouard I, roi d'Angleterre, accorda, en 1294, des priviléges aux marchands de laines de Bruxelles. Ceux-ci jouirent de certains avantages, et la ville de Cologne leur accorda des franchises en 1270. Il exista depuis 1283 des ordonnances pour fixer la valeur des foulons dans cette ville; le manuscrit qui contient cet édit renferme nombre d'ordonnances, dont le but est d'établir une police sur ces fabriques; toutes attestent l'état prospère des fabriques. Les négocians de Bruxelles figuraient plus tard au nombre des plus renommés du Brabant et jouissaient de prérogatives et d'exemptions dans toute la France.

ANVERS.

Cette ville faisait partie de la Société Anséatique. La *Hanse teutonique* avait un comptoir dans ce port dès 1315. Deux foires, ou marchés de cuirs et quelques autres immunités étaient

restées à Anvers, après que ses franchises eurent été transférées à Malines ; aussi la tannerie y était-elle anciennement une des branches les plus importantes du commerce et de l'industrie d'Anvers : en faisant des excavations depuis la place *de Meer*, par la rue des Tanneurs, qui a conservé la dénomination, et par la rue de l'Hôpital, jusqu'à la place de Malines, on a trouvé encore partout des restes de fosses d'anciennes tanneries.

Le duc Henri de Lorraine avait, en 1256, accordé aux Hambourgois d'établir un comptoir à Anvers. Sa prospérité s'accrut depuis lors, quoique lentement.

La maison au pain (*brood-huis*), la boucherie (*vleeschhal*) et le marché aux grains étaient déjà établis en cette ville, dès l'année 1249, et en ce temps tout y était en repos sous la bonne administration des Ducs ; le commerce jouissait de toute sa liberté ; les étrangers étaient aimés et respectés ; la première alliance entre l'Angleterre et le souverain du Brabant, s'est conclue à Anvers en 1305, et les premiers bâtimens à rames, venant du Nord, entrèrent dans ce port vers l'année 1319, et vers la même époque les bâtimens marchands y arrivèrent des ports de l'Allemagne.

Le marché-franc aux chevaux, tenu à Anvers dès l'année 1298, attira un immense concours de monde.

Cette ville fut agrandie et entourée de murs et de fossés vers l'année 1304, lorsque son port était déjà fréquenté par les Anglais et les Italiens ; et, en 1318, on remarqua déjà cinq *Galeasses* vénitiennes chargées d'épiceries et de drogueries, en rade devant la ville.

En 1309, la ville a obtenu de l'empereur Henri le retour de l'entrepôt de l'avoine, du sel et du poisson sec.

En 1310, un nombre remarquable de marchands et artisans

quittèrent Bruges pour se fixer à Anvers; les Français qui s'étaient rendus maîtres de la Flandre, voulurent, outre les contributions de guerre, imposer les produits de l'industrie de 25 p. c. . . .

La ville fut agrandie une seconde fois et l'on travailla pendant 15 années de suite à cet agrandissement. La halle aux draps était célèbre avant 1317; on ne trouve pas qu'il y eût grand nombre de drapiers. La liste des artisans de l'an 1396 ne les porte qu'à 200, nombre bien inférieur à celui des autres grandes villes. Peut-être ces maîtres drapiers avaient-ils chacun plusieurs métiers, peut-être les progrès du commerce étranger, auquel les habitans se livraient avec ardeur, avaient-ils diminué le nombre des fabriques, dont une partie aura embrassé un négoce plus étendu et plus lucratif, tandis qu'une autre partie se sera établie dans les lieux voisins et probablement à Lierre.

En l'an 1303, les Anversois obtinrent du duc Philippe de Bourgogne et de la duchesse, sa femme, des chartres très-favorables avec plusieurs franchises et prérogatives touchant le commerce, ce qui attira plusieurs négocians étrangers qui y fixèrent leur demeure.

Peu après, les Brugeois avaient fait bâtir en cette ville deux grandes halles et habitations, savoir : les hôtels de St.-Georges et de St.-Nicolas, qui servirent d'entrepôts pour leurs marchandises; c'est une preuve, qu'à cette époque il y avait beaucoup de relations commerciales entre Anvers et Bruges.

C'est une fatalité attachée à Anvers, dit l'auteur de la notice sur cette ville, que ce port, situé au centre de l'Europe, placé à 22 lieues dans les terres, entouré de canaux ou de rivières, qui se dirigent d'une part vers la Baltique, de l'autre vers la Méditerranée, n'ait, malgré tant d'avantages, jamais pu jouir qu'à de courts intervalles de toute la prospérité que lui promettait une situation aussi avantageuse.

BRUGES.

Cette ville, célèbre dans les fastes du commerce, et dont nous avons déjà si longuement parlé à la période précédente, fixe encore nos regards pendant le règne glorieux de la maison de Bourgogne.

Les Brugeois continuaient toujours d'envoyer chercher leurs meilleures laines dans la Grande-Bretagne et dans la péninsule de l'Espagne. Leurs tissus fabriqués étaient exportés dans toute l'Europe. Les Brugeois apportaient en retour les vins du Rhin et le bois de sapin, qu'ils allaient chercher à Cologne et sur le Haut-Rhin, par Bruxelles, Louvain et Aix-la-Chapelle; les ouvrages en fer de Bruxelles, qui étaient les meilleurs de l'Occident; les vins de Guyenne et du Périgord, qu'ils transportaient par l'Océan; la bierre de Hambourg, qui traversait la Mer du Nord. Ils firent des voyages heureux en Espagne et dans la Méditerranée et l'Adriatique; ils entrèrent en relation avec les peuples Lombards, nom donné aux Italiens, parce que le royaume de Lombardie était la principale contrée de leur péninsule. Ils pénétrèrent dans la Grèce, à Constantinople, en Syrie et en Egypte. Pendant et après les croisades, ils apportèrent les soieries d'Athènes et de Corinthe, les vins de Chypre et de l'Archipel, les étoffes et les armures de Damas et les marchandises des Indes de l'entrepôt d'Alexandrie, pour les vendre aux peuples du Nord. Le commerce de Bruges et des bouches de l'Escaut employaient beaucoup de bâtimens à la pêche lucrative du hareng. Les navigateurs flamands découvrirent les Açores, qui portent encore le nom d'Iles flamandes, et sont à moitié chemin entre l'Europe et l'Amérique. De la fabrication de laine on en vint à celle de la tapisserie, nouvelle source d'opulence : cette imitation des manufactures du Bas-Empire fit perfectionner le tissage de la laine et de la soie, la filature de l'or, la teinture et surtout le dessin des figures, et l'étude de la perspective. Jean van Eyk, de Bruges, trouva le procédé de la peinture

à l'huile. La ville de Bruges, dont l'enceinte circulaire renfermait, dit-on, 250,000 habitans, pour la plupart artisans, marchands et étrangers, resta l'entrepôt des villes anséatiques. Les comptoirs étrangers y étaient aussi respectés pendant les séditions, que les Francs le sont aujourd'hui dans les échelles du Levant.

Qu'il me soit permis de donner quelques développement à ce qui vient d'être dépeint à grands traits.

En 1386, Bruges fit encore de nouveaux progrès par l'arrivée des marchands écossais et portugais qui s'y fixèrent à demeure, ainsi que les Algarves; les Anglais et les habitans de la Catalogne y vinrent avant 1389.

La Rochelle envoyait une grande quantité de vins à Bruges; on la porte à 40,000 barils en une année. Ce chiffre, qui paraît d'abord exagéré, on en reconnait néanmoins l'exactitude, lorsqu'on considère que le 25 mars 1388, la flotte flamande, venant avec du vin de La Rochelle, fut attaquée par les Anglais qui leur prirent dans quelques bâtimens seulement, 9,000 pièces de vin. La marine des Pays-Bas apportait en échange du beurre, du suif et probablement aussi les draps et les toiles de leurs fabriques.

Les négocians allemands retournèrent à Bruges en 1391, après l'avoir quittée à cause des guerres en l'an 1382. Le commerce flamand leur payait, afin d'obtenir leur retour, une somme de 11,100 livres de gros, auxquelles le prince ajouta de nouveaux priviléges en leur faveur.

Quoique les Vénitiens fissent grand trafic avec Bruges, ils n'y établirent de demeures fixes que vers l'année 1405. Les Arragoniens en avaient fait autant cinq années plus tôt (1400.)

Le duc Jean de Bourgogne accorda en 1411 aux Brugeois

franchise de tout droit de passage dans toute la Flandre avec tous leurs biens et marchandises. Ce privilége détermina un grand nombre de marchands étrangers à se faire inscrire comme bourgeois de Bruges (*het poorterschap aannemen.*)

En 1414, les marchands Gênois, à l'imitation de tant d'autres habitans de pays étrangers, fixèrent leur résidence à Bruges, ceux de Calais y sont à peine arrivés en 1453. A cette époque, Bruges comptait les nations suivantes qui y fréquentaient journellement la Bourse, savoir : des Anglais, des Français, des Portugais, des Navarais, des peuples du Levant, des Vénitiens, de Lucquois, des Ecossais, des Espagnols, des Castiliens, des Arragoniens, des Allemands-anséatiques, des Biscayens, des Florentins, des Gênois, des Milanais, des Irlandais, des Turcs. Bruges était donc fréquentée et habitée par toutes les nations, qui y vivaient grandement, y déployaient beaucoup de luxe et y habitaient des hôtels superbes, déjà mentionnés au chapitre précédent; aussi la ville de Bruges fut-elle comparée dans ce temps-là à l'ancienne ville de Tyr, si renommée par son commerce.

Les négocians d'Italie nous envoyèrent une quantité énorme de marchandises, telles que des camelottes, georgeries, des poil de chèvre de toutes les qualités, des draps d'or et d'argent, des étoffes de soie, des perles fines, du vin de Malvoisie, de l'alunde Civita-Vecchia, de l'huile d'Apulin, des aromates, des épiceries, du mercure, de la rhubarbe, du séné et plusieurs autres marchandises de cette espèce.

Les Flamands envoyèrent en échange du plomb, de l'étain, des toiles, du poisson salé et souvent du froment, du seigle et des légumes secs.

Les Français nous apportèrent en grande quantité du sel de Brouga, des canevas et d'autres grosses toiles de Bretagne,

de l'huile, du papier à écrire, et ainsi que nous l'avons vu déjà, l'importation du vin s'élevait à des millions.

Les Anglais, arrivèrent avec une masse innombrable de laine, de blanc d'étain et de bierres. Les Ecossais nous pourvurent de peaux de moutons et de bœufs et de taureaux, ainsi que de très-gros draps et grand nombre d'autres marchandises de détail. L'Irlande nous envoyait aussi toutes sortes de peaux fraiches et séchées et des pelleteries.

On nous apportait une quantité prodigieuse de marchandises, telles que bijoux, pierreries, perles, que les Espagnols amenèrent des Indes; aussi amenèrent-ils beaucoup de lingots d'or et d'argent, de la cochenille, des huiles fines, des huiles grosses pour la préparation des laines à tisser, toutes sortes de fruits secs, des oranges, des citrons, des olives, des dattes, des figues, des raisins, des amandes, des vins et des sucres.

Les Portugais aussi envoyèrent des pierres fines et les plus belles perles de l'Orient, de l'or battu et en feuille, des épiceries et autres objets en grande quantité.

Les velours riches, les satins, l'armoisin et toutes les étoffes les plus variées de soie nous venaient alors de Gênes.

Les négocians étrangers prirent de nous en échange, les gros chevaux de trait et de labour, toutes sortes de fromage, du beurre, des harengs, du poisson salé et fumé, des toiles, des draps, des tapis d'une beauté remarquable et artistement faits. Les étrangers recherchèrent aussi les tableaux, pour lesquels notre Flandre était déjà très-renommée par toute l'Europe, et en un mot, tout ce que l'art pouvait inventer, tout ce que la main pouvait confectionner, était rassemblé à Bruges, et de là dispersé et répandu dans toutes les parties du monde.

Indépendamment des riches magasins appartenant à la confédération anséatique, il y avait dans cette ville 15 sociétés commerciales avec leurs comptoirs et plusieurs factoreries. C'était l'entrepôt de tous les produits du Nord pour le Sud, et du Sud avec ceux du Levant pour le Nord. Ces derniers furent transportés par des vaisseaux anséatiques à travers le Sund dans la Baltique, ou bien par des charrois à Brunswick, Lunebourg, ou enfin par le Rhin dans la Haute-Allemagne.

SLUYS (L'ECLUSE).

Le duc Philippe-le-Bon accorda de 1425 à 1428 des priviléges à cinq villes différentes, sous la condition expresse de trafiquer avec la ville de l'Ecluse, et son père, le duc Jean, avait fait bâtir une aile à la forteresse, nommée depuis la tour de Bourgogne.

En 1436, il s'éleva un différend avec les négocians du Levant (*Oosterlingen*), au sujet des dettes contractées par un négociant; tous les négocians prirent son parti, en formant le projet de quitter la ville; il en résulta quelques troubles, et il s'éleva un cri que les Allemands voulaient assassiner les Flamands. Ce bruit n'avait aucun fondement, attendu que les premiers étaient en très-petit nombre eu égard à la population de la ville. Mais un jeune homme qui allait acheter du vin, ayant été en effet assassiné par les Allemands, les Brugeois ne purent retenir leur vengeance et se mirent à piller les négocians allemands et à dévaster leurs magasins; ils détruisirent leurs livres et leurs papiers; les magistrats de la ville intervinrent enfin, de peur de voir se déplacer les négocians, qui se disposaient à quitter l'Ecluse; ils firent mettre à mort quatre des plus grands pillards. Mais l'affaire avait été trop violente et avait déjà pris une tournure tellement grave, que les négocians du Levant renoncèrent à fréquenter le port de l'Ecluse. Les bourgeois de cette ville firent après coup

toutes sortes de propositions et de soumissions aux Allemands, afin d'engager ces négocians à revenir dans leur port, mais toutefois avec peu de fruit. Nonobstant toutes ces pertes (et on peut se former par là une idée du grand commerce que cette ville faisait), il se trouvait en 1468 jusqu'à 150 bâtimens marchands en rade devant l'Ecluse, et à cette époque cette ville était tout-à-fait séparée et indépendante de Bruges ; fabriques, manufactures, négoce, tout y était en pleine prospérité et la population immense.

L'Ecluse fut célèbre par l'arrivée de Marguerite, soeur du roi d'Angleterre, qui y vint en 1467, pour épouser Charles le Téméraire. Les fiançailles furent célébrées à l'Ecluse avec une pompe inexprimable. Quelques années plus tard, la ville perdit de sa splendeur ; ses privilèges furent méconnus et elle revint sous l'influence de Bruges. Nonobstant, l'archiduc Maximilien la fit fortifier en 1477.

Le duc Charles avait fait améliorer le port de l'Ecluse en 1470, dont l'entrée était devenue si étroite, que les grands bâtimens n'y entraient plus, à cette fin il avait fait percer aux frais du pays un espace dit, *het Swarte Gat*.

GAND.

Déjà célèbre par ses tisserands, lorsqu'elle était à l'extrême frontière, devint la rivale de Bruges. Cette cité, aussi jalouse de ses privilèges et aussi turbulante que Bruges, renfermait moins d'étrangers et de commerçans, mais plus d'artisans nationaux. L'Escaut et la Lys la rendaient maitresse de la navigation intérieure de la Flandre. Sa population s'élevait, dit-on, au-delà de 225,000 habitans, dans une enceinte circonscrite par les eaux et plus vaste que celle de Paris. Cette immense population, dit Froissart, porte avec elle le témoignage que tous les metiers et ouvrages de main

y prospéraient, et que tous les produits y trouvaient des débouchés faciles et fournissaient une existence aisée à tous les artisans.

Les émeutes continuelles, les guerres civiles et les dissentions intestines étaient toujours ou suggérées par les tisserands de laine, ou au moins dirigées par eux. Ils y prirent une grande part. C'est presque toujours un de ses artisans que l'histoire place à la tête de la rebellion. Le gain considérable rendit le peuple de Gand vain et arrogant, il forçait le souverain à lui accorder telle ou telle franchise ou prérogative que bon leur semblait; ils voulurent, entre autres concessions, que quelques uns des échevins fussent choisis parmi les tisserands de laine, qui formaient encore à cette époque la majeure partie de la population. Gand seule avait 73 doyens des artisans et metiers, qui étaient partagés en 52 metiers; les tisserands de laine étaient divisés en 27 sections.

TOURHOUT.

Était une ancience ville, remarquable par son commerce et dotée d'une foire libre dès 958. L'élévation de Gand a causé sa décadence commerciale.

COURTRAI.

Les prérogatives et la franchise de la fabrication de toiles fines de Courtrai, renouvelées en l'an 1408, témoignent assez que de ce temps cette fabrication y était de quelqu'importance. La halle aux toiles, qui y existait depuis longtemps, fut rebâtie en 1411. Les foulons, les bouchers et les poissonniers formaient des corps de metiers francs dès le XIVe siècle. Courtrai était célèbre pour ses foires aux chevaux dès l'année 1365.

YPRES.

Ce que nous en avons dit dans le chapitre précédent en a déjà donné une assez haute idée, pour qu'il nous suffise d'ajouter, qu'aucune ville ne surpassait Ypres pour la belle teinture, les ouvrages de foulon et la beauté des draps.

Un auteur porte les metiers de draperies à Ypres au XIV[e] siècle à 4000. Après le siège de 1384, fait par les Gantois et la destruction des faubourgs qui en furent la suite, les tisserands se déplacèrent pour aller habiter les villes environnantes.

OSTENDE.

Quoique ce village de peu d'importance, eut reçu du comte Louis de Crécy en 1380 les mêmes prérogatives que ceux de Damme, les chroniques disent, qu'en 1472, Ostende n'était encore à peine habité que par des pêcheurs.

MALINES.

On se persuade difficilement aujourd'hui que Malines ait pu opposer une concurrence redoutable à Anvers; cependant Jean II, Duc de Brabant, pour quelque dépit connu contre les habitans d'Anvers, leur enleva en partie la franchise pour l'accorder à Malines. En 1300 et en 1309, l'empereur Henri VII rendit la franchise à Anvers, mais le comte Louis de Flandre la lui ôta de nouveau, motif pour lequel les Anversois et les Malinois prirent les armes à plusieurs reprises, nommément en 1410.

On comptait à Malines 17 corps de metiers jouissant de priviléges, et vers l'année 1370 on y comptait 3200 metiers

à tisser, tant dans la ville qu'à l'endroit dit *Neckerspoel*, qui est hors la ville et où la plupart des tisserands en draps demeuraient et où l'on payait les mêmes droits sur les boissons que dans la ville.

Malines était un domaine des évêques de Liége. Outre les draps, on y fabriquait du cuir doré *) des dentelles et des étoffes de feutre. Elle obtint du comte de Flandre un marché aux poissons et l'entrepôt du sel. La navigation du Rupel et de ses affluens servit à animer Malines.

POPERINGE

fut connu et célèbre de bonne heure, par ses fabrications de laine, nommément par ses flanelles et par son trafic en houblon.

MENIN

avait aussi des fabriques de laine, cette ville excellait par l'exportation des bierres.

WERVIK.

Froissart attribue la richesse de cet endroit aux metiers à tisser, une foire importante y était tenue annuellement pendant le mois d'août.

FURNES.

Ses marchés étaient autrefois plus célèbres par les ou-

*) Malgré l'assertion d'un auteur respectable, il est néanmoins permis de croire que le cuir doré fut fait plus tard à Malines.

vrages de laine, qu'ils ne le sont aujourd'hui par les grains qu'on y conduit.

RENAIX

était anciennement si célèbre par le négoce, qu'il versait le plus au trésor de Flandre après les trois grandes villes marchandes, Bruges, Gand et Ypres.

TOURNAY.

Il est prouvé par une chartre emphitéotique du XIII[e] siècle que de ce temps-là les tisseranderies de laine y étaient en vogue. Les Tournaisiens faisaient un grand commerce par l'Escaut avec Gand; le comte Louis de Mâle envoya en l'an 1379, en la ville d'Audenaerde la première noblesse à la tête de ses meilleurs soldats, afin d'arrêter et de saisir les provisions et marchandises que ceux de Tournay envoyaient à Gand; ce commerce était alors d'une telle importance, que souffrant de cette stagnation, ils mirent tout en œuvre afin d'être admis comme médiateurs entre les Flamands rebelles et leur souverain et amener ce dernier à conclure la paix *).

---

*) Ce fut vers ce temps que les Flamands aimèrent le plus à faire briller leur faste dans les divertissemens publics. En 1393, il y eut à Tournay une grande fête et exercice à l'arbalète. Les Brugeois y remportèrent le prix de la belle tenue, ils portaient des tuniques de soie et de damas de la même couleur, ornées de toiles fines et de mousseline et portaient au cou des chaînes d'or d'un grand poids; ceux d'Ypres obtinrent le prix de l'adresse, qui consistait en deux vases d'argent doré (vermeille) du poids de plus de huit marcs.

Un extrait des comptes de cette ville en l'an 1273 rapporte que le roi de France Philippe III, y fit une entrée solennelle, c'est un monument qui témoigne de l'opulence de Tournay, déjà à cette époque. Le roi fut reçu par soixante personnes de la régence richement vêtus de drap écarlate et par deux cents bourgeois habillés de soie, qui lui offrirent en présent un grand nombre de pièces de draps de diverses couleurs, dix barils de vin, etc.

TERMONDE.

Déjà sous Robert de Bethune, les habitans de Termonde avaient obtenu des franchises en faveur des tisserands et fabricans de draps. Ces franchises furent confirmées plus tard sous Louis de Mâle. Le commerce y était déjà en pleine vigueur bien longtemps avant cette dernière époque et plusieurs habitans, profitant de la situation avantageuse de Termonde, y faisaient un grand négoce en denrées indigènes et étrangères. Les Termondais défendirent au XIVe siècle leur fabrication de draps contre les Gantois qui voulurent les obliger à tisser exclusivement des draps d'une qualité inférieure. Une *keur* de Termonde de l'année 1233 mande, que lorsque un négociant étranger citait quelqu'un devant les échevins de la ville, ce collége était obligé de juger l'affaire dans les trois jours et pour tout délai, dans la huitième.

RUPELMONDE.

Particulièrement bien située sur l'Escaut, à l'embouchure de la rivière dont elle porte le nom, était au XIVe siècle une ville remarquable et commerçante. La comtesse de Flandre y fit en 1271 un arrangement avec les propriétaires du droit du *tol* de Douay à Rupelmonde, par lequel elle rétablit le commerce entre cette ville et Douay et jusqu'à Valenciennes.

ALOST

était connue par sa foire franche du mois de septembre; le grand négoce qu'elle fit depuis les premiers temps en houblon et la fabrication de ses beaux tapis lui avaient acquis quelque célébrité. La monnaie des premiers comtes de Flandre était établie à Alost; mais dès le temps du comte Guy elle fut transférée à Gand.

AUDENAARDE.

La ville d'Audenaarde possède dans ses archives *) une charte dite *Keure* de l'année 1338, qui formait une espèce de règlement de police très-étendu de plus de cent articles, sur la fabrication des draps rayés en cette ville; il résulte de ce document, que les métiers à tisser cette étoffe y étaient en très-grand nombre; il en est de même des chartres de Guy de Dampierres ou de celles accordées par le roi de France aux différentes villes de Flandre. Ces chartres font presque toujours mention d'affaires de commerce et de manufactures.

VILVORDE

a été aussi très-importante par ses tisseranderies de laine. La monnaie des ducs de Brabant y fut établie et ensuite transférée, par ces derniers, en 1395, à la ville de Louvain.

NIVELLES.

Les commerçans de cette ville sont, aussi bien que ceux de Bruxelles, signalés par les chroniques du Brabant comme remarquables au XIVe siècle. Nivelles obtint en 1416 des prérogatives pour l'établissement d'une foire franche et d'une halle aux draps; on apprend par là qu'avant ce temps, les tisseranderies de laine y étaient en pleine vigueur.

Les premières fabriques de toiles fines, connues depuis sous la dénomination de linons et batistes, furent établies à Nivelles dès le commencement du XIIIe siècle; elles passaient pour les meilleures de l'Europe et entretenaient une activité prodigieuse dans la population de cette ville †).

---

*) C'est aux soins du laborieux archiviste, M. de Rantere, que l'on doit la découverte récente de cette pièce importante.

†) Une émeute qui s'était élevée parmi les ouvriers au XVIIe siècle fut sévèrement

LIERRE

figurait dès le commencement du XIIIe siècle parmi les villes du Brabant, et fut peu de temps après favorisée de la franchise d'un marché aux bestiaux qui se tenait entièrement à Wispelaer.

La manufacture de laine s'y était établie depuis longtemps. Ce sont les progrès de celle-ci qui déterminèrent le duc de Brabant, en 1338, à lui accorder de tenir les jeudis de chaque semaine un marché aux draps et d'y établir une halle aux draps. A la fin du XIVe siècle on comptait encore en cette ville plus de 300 métiers à tisser la laine. Les tisserands de Lierre avaient, au commencement du XVe siècle, bâti une halle aux draps à Anvers et en avaient également une à Francfort, dite la Halle de Lierre.

TIRLEMONT

a été agrandie à plusieurs reprises; l'historien Gramage raconte qu'en 1290, les tisserands de laine supportaient en grande partie les frais de fortification et des murs dont on entourait la ville. Le corps de métier des tisserands montait à 400, et la population tout entière à 40,000 âmes.

LEEUW

a aussi acquis quelque renommée par le tissage des laines; les marchands de cette ville trafiquaient beaucoup avec l'Angleterre à cause de la franchise dont ils y jouissaient.

---

punie; ces artisans se crurent maltraités, et portèrent leur industrie à Valenciennes, à Douai et Cambrai. Valenciennes et Cambrai étaient déjà antérieurement renommées pour la perfection de leurs toiles fines, dites de Cambrai.

AERSCHOT.

Les moines dits *Boguerden* qui y vivaient déjà en communauté en 1283, étaient des tisserands de laine. Cette ville obtint vers l'année 1361 une halle aux draps et une justice au doyenné prise dans le métier des tisserands de laine.

ZICHENE

qui est aujourd'hui en décadence, était au XIVe siècle une ville populeuse et remarquable par les métiers de tisserands de laine aussi bien que par son trafic en bétail. Elle expédiait beaucoup de draps à Francfort.

DIEST

était dès le XIIIe siècle renommée par son commerce et par sa nombreuse population; elle avait une halle aux draps et une justice pour tout ce qui concernait les tisserands de laine. Elle est aussi remarquable par son industrie et son commerce qu'aucune autre ville des Pays-Bas.

BOIS-LE-DUC.

Les habitans de Bois-le-Duc jouissaient, dès 1196, de la franchise de tout droit de navigation sur le Rhin, et avaient franc droit de bourgeoisie dans toutes les villes de l'empire; ils jouissaient des mêmes prérogatives en Brabant, en Gueldre et en Zélande, ils obtinrent plus tard encore plusieurs autres franchises, et afin de protéger la fabrication de laine qui était déjà importante en cette ville, le duc de Brabant, Jean III défendit, en 1335, le tissage de draps dans les Campines.

La Mairie (*Meijerij*) et la ville de Bois-le-Duc possédaient le plus ancien commerce connu en abeilles, miel et cire; ce commerce était très-important avant l'introduction du sucre dans cette ville.

Les foires aux chevaux y étaient aussi renommées, ainsi que l'expédition à l'étranger de la garance et des bierres qu'on y fabriquait.

STEENBERGEN

qui a perdu aujourd'hui son rang de ville, fut, dès l'année 1276, favorisée de franchises de ville par Arnoud, comte de Louvain. La situation de cette ville près de grandes eaux avait porté son commerce à un point de splendeur incroyable; elle fut agrandie en 1456, époque à laquelle ses habitans figuraient au nombre des premiers commerçans du Brabant, et faisaient des envois directs à Londres et en Danemarck. En 1364 un incendie terrible réduisit presque toute la ville en cendres. Cet événement désastreux et l'élévation d'Anvers sont cause qu'elle ne s'est point relevée.

BREDA

s'est particulièrement développée au XIVe siècle. En 1331, le duc Jean promulgua une ordonnance par laquelle il fut enjoint à tous les tisserands de laine de s'établir dans la ville, et le tissage de laine défendu aux habitans des communes environnantes. Jean de Pollaenen, seigneur de Bréda, la gratifia, en 1355, d'un entrepôt, d'un poids public et d'une halle aux draps, qu'il érigea en tribunal.

GRAVE, OOSTERHOUT et OOSTERWYK.

ces villes avaient dès les XIIIe et XIVe siècles leurs franchises,

foires, marchés et industrie, notamment cette dernière, qui comptait jusqu'à 500 métiers et 38 brasseries de bières, nombre suffisant pour l'approvisionnement d'une grande ville de nos jours.

NAMUR.

La monnaie du comte Guy était déjà établie à Namur en l'an 1267 ; tout porte à croire qu'elle possédait les principales manufactures d'armes. Immédiatement après parurent les tailleurs de pierres, lorsque le luxe des bâtimens gothiques s'introduisit parmi nous.

En l'année 1340, les carrières de Frameries et de Quaregnon étaient déjà connues, et il était déjà défendu d'y extraire des pierres sans l'autorisation du Comte. Les tanneries y florissaient dès les premiers temps. Le plus grand commerce de ce pays consistait en bois, et dès l'année 1197, on y payait de ce chef, une certaine redevance au seigneur.

MONS (en Hainaut).

fut agrandie en l'an 1290 ; vers cette même époque le nombre des marchands et d'artisans s'y était tellement accru, que l'administration de la ville fut obligée de les diviser en différends métiers. La sculpture y était célèbre dès l'année 1304, et les tisseranderies de laine y florissaient dès l'an 1310 ; le Comte accordait déjà des franchises et des privilèges à tous les tisserands qui venaient s'établir dans cette capitale, et la halle aux draps était en pleine activité ; on y eut même une instance.

Le marché aux chevaux fondé sur grand nombre de franchises lui fut octroyé en 1331.

Plusieurs villes du Hainaut, et nommément Valenciennes, avaient dès les premiers temps des fabriques de draps; toutefois, généralement en moindre proportion qu'en Flandre.

ATH

avait obtenu des privilèges touchant son commerce et obtint de nouvelles franchises en 1367. Il paraît que d'après une franchise accordée à ceux de Condé, tous les habitans allant de Mons à Tournay étaient obligés de décharger leurs marchandises à Condé, et les habitans avaient alors le droit de les voiturer à leur bénéfice. Ce droit a été abrogé en 1379.

LES DUCHÉS DE LIMBOURG et DE LUXEMBOURG

sont moins connus au XVI[e] siècle, sous le rapport de leur commerce et de leur industrie. Le nom du Limbourg n'est même pas connu dans l'histoire avant le XI[e] siècle. Le commerce avec l'Allemagne avait beaucoup souffert des brigands qui se tenaient dans ces contrées moins habitées. Le duc Jean I les détruisit, et alors le négoce s'y accrut beaucoup, et l'on s'y adonna franchement, comme dans les provinces environnantes.

A. Oudegherst fait mention d'une franchise, accordée en 1248 aux habitans de la Flandre et du Hainaut, concernant une tonlieu entre Cologne et Maestricht.

Passant aux comtés de Hollande et de Frise, je commence par :

DORT OU DORDRECHT,

que l'on considère sous le rapport de la navigation primitive et du négoce, communément comme la plus éminente et la plus remarquable ville de la Hollande. Le commerce de la Gueldre

avec l'Angleterre était, dès le XIe siècle, assez considérable pour mériter l'attention du souverain, et il paraît que le comte de Hollande prenait toutes sortes de mesures pour attirer le commerce en sa ville de Dort. Elle doit avoir été une ville de commerce de quelque importance, puisque Thierry II, pour se venger d'une injure qu'il avait reçue à Liége, fit en 1048 brûler devant Dort des vaisseaux appartenant à des marchands de Liége et de Cologne qui s'y trouvaient en rade; il exigea même des marchands une somme considérable pour la permission d'emporter leurs effets.

Le comte de Hollande accorda, en 1342, à cette ville l'entrepôt de vin qui y resta longtemps; ce droit d'entreposer était si onéreux pour les autres villes, qu'il donnait occasion à des querelles et des rixes entre les Hollandais et les habitans de Dordrecht. La comtesse Marguerite, tout en modifiant cet entrepôt en faveur de Middelbourg et de Zierikzee, le confirma en l'année 1350.

Le bâtiment qui sert aujourd'hui d'Hôtel-de-Ville y fut fondé en 1318 pour la facilité des négocians qui s'y établirent, venant de Bruges.

HARLEM

obtint des franchises remarquables du comte Guillaume de Hollande en 1245. Il paraît que le plus grand nombre d'artisans se composait de tisserands de laine, foulons, teinturiers et constructeurs de bateaux.

DELFT.

Le commerce de Delft consistait principalement en bierres

du pays-même et qui étaient envoyées en abondance aux autres villes de la Hollande, de la Zélande et même de la Flandre. Le port dit *Delftshaven*, qui fut achevé au XIVe siècle, a ensuite beaucoup préjudicié au commerce de cette ville.

LEIDE.

La population de cette ville s'était tellement accrue, que pendant les XIIIe et XIVe siècles Leide fut agrandie jusqu'à trois fois. Le tissage des laines y fut aussi autrefois la principale industrie et le principal objet de trafic; aussi a-t-elle été longtemps redevable de ses richesses aux manufactures de laines. Les draps de Leide ont eu une très-ancienne renommée. Il résulte du traité, par lequel Jean de Bavière se rendit maître de Leide, en 1420, que les peaux de laines anglaises devaient être bonifiées aux propriétaires; et que les draps qui se fabriquaient à Leide ne seraient point marqués des armes du vicomte mais de celles de la ville; ce qui fait croire que ces fabriques y sont d'une haute ancienneté. Un autre motif vient à l'appui de cette assertion, c'est l'inspection et la surveillance de la police, auxquelles on les avait soumises, afin d'en soutenir la réputation qu'elles avaient acquise à l'étranger, et qui exigea pour garantie la marque de la ville.

L'exemption accordée en 1452 par Philippe duc de Bourgogne, du droit de douane établi à Gravelines, aux négocians de Hollande et de Frise, particulièrement pour les laines d'Angleterre qui leur arrivaient par Calais, où le roi d'Angleterre en avait établi l'entrepôt, prouve suffisamment qu'il y avait alors beaucoup de manufactures de laines en Hollande et en Frise, pour lesquelles l'importation de la laine anglaise était un premier besoin dans le temps que les Hollandais recevaient de leur souverain l'en-

couragement dont leur industrie et leur commerce avaient besoin.

Les manufactures hollandaises prirent une telle extension et leurs produits se repandirent avec une si grande profusion dans toutes les provinces d'Angleterre, que les manufactures anglaises, qui commencaient à se développer également, en reçurent un tel préjudice, que le roi Edouard II fit en 1464, avec consentement du parlement, défense de l'entrée en Angleterre, dans le pays de Gales et en Irlande, de toutes les productions manufacturières de la Hollande, de la Zélande et de la Frise.

AMSTERDAM.

Cette ville qui devait acquérir tant de célébrité et qui fut destinée à devenir le siége principal du commerce des deux mondes, sortait à peine de son berceau au XIVe siècle. L'éclat dont elle a été environnée dans la suite, et les obstacles sans nombre qu'elle a eu à surmonter pour y parvenir, rendent ses premiers progrès intéressans.

Elle commence en 1342 à égaler la ville de Dort pour le commerce; ce furent probablement les avantages que Kampen, ville d'Overyssel, avait retirés de l'établissement formé dans l'île de Schoonen, qui portèrent Amsterdam à suivre son exemple. Elle obtint du roi de Suède, en 1368, une concession pour s'établir dans cette île. Elle y envoya une espèce de colonie et y établit un comptoir qui avait surtout la pêche pour objet principal. La pêche du hareng se faisait alors sur les côtes de cette île.

Amsterdam fut, à cause de l'accroissement rapide de sa population, remarquablement agrandie dès l'année 1380.

Les habitans d'Amsterdam commencèrent le trafic des

marchandises du Nord par la rivière l'Amstel et les canaux qui se dirigent ensuite dans toute la province de Hollande et dans celle d'Utrecht, et par l'Y dans le Waterland où ils pouvaient aller sans payer des droits de passage, et ils envoyèrent par le Zuiderzee et en Flandre par l'Escaut plusieurs sortes de marchandises, surtout de la bierre de Hambourg.

Amsterdam envoya dès lors des vaisseaux dans la Baltique et prenait déjà une grande part au commerce du Nord; car autrement elle n'aurait pu vendre avec avantage les marchandises venant du Nord, de seconde main. Déjà vers le commencement du XVe siècle, Amsterdam put soutenir la concurrence du commerce avec les principales villes des Pays-Bas; on attribua la principale cause de cet accroissement rapide à une cause physique. Vers l'année 1400, les détroits du Texel s'étant élargis par des éboulemens causés par les eaux de la mer, l'Y commençait à devenir navigable pour les grands bâtimens, et les habitans des rives de la Baltique arrivèrent de ce temps avec leurs grains et leur bois, et prirent en retour du poisson salé, des harengs et d'autres marchandises grossières.

Il paraît qu'Amsterdam avait déjà acquis dès le commencement du XVe siècle de grands accroissemens, et même auparavant, comme on peut en juger par la permission que le duc Albert donna en 1399 aux navires, faisant route pour Amsterdam, de repousser toute violence, et par celle que donna Guillaume, duc de Bavière en 1404, à ceux qui viendraient de Maasdiep ou du Vlie, de venir à Amsterdam, sans payer d'autre droits que le péage ou droit de douanes d'Amsterdam. Amsterdam ambitionnait dès lors la supériorité qu'elle acquit plus tard; et le même roi de Suède lui accorda encore, bientôt après, d'autres avantages, ainsi qu'aux habitans d'Enkhuizen et de Wieringen; il résulte d'une exemption que l'évêque d'Upsal accorda en 1437 aux habitans d'Amster-

dam et de la Hollande entière, consistant dans la franchise des droits levés à Wybourg, que les négocians d'Amsterdam faisaient un grand commerce avec la Suède. Ils y portaient du sel, des vins, des épiceries, des draps, d'autres étoffes et marchandises et en rapportaient du seigle, du goudron et autres articles. Enfin ce fut dans le même temps (XV[e] siècle) que cette ville fit des progrès remarquables ; ce fut en 1443, que Christophe, roi de Danemarck, lui accorda la liberté de commerce dans ses états, et le roi Christian, son successeur, en confirmant cette liberté, déclara prendre sous sa protection les négocians d'Amsterdam. Ce prince accorda l'année suivante un sauf-conduit aux mêmes négocians et à ceux de la Zélande, à condition qu'ils n'apporteraient point de marchandises anglaises dans son pays et qu'ils ne passeraient point le *Bellt*, preuve que les Zélandais faisaient aussi en ce temps le commerce du Nord. Christian accorda en 1454 aux Hollandais et aux Zélandais et spécialement à ceux d'Amsterdam liberté illimitée de navigation et de commerce. Il confirma enfin, en 1458, les avantages accordés par lui et ses prédécesseurs à la ville d'Amsterdam, non-seulement pour le Danemarck, mais aussi pour la Suède et la Norwége, et il se servit dans l'acte, de cette phrase remarquable: *pour les services rendus par eux aux Rois nos prédecesseurs.* Donc, la ville d'Amsterdam avait déjà acquis de ce temps une puissance assez considérable pour traiter directement avec les états du Nord *en son nom privé*, et sans l'intervention des états ni de celle du comte de Hollande, elle avait formé par elle-même des relations et des liens d'amitié avec des puissances et leur avait rendu des services. Elle ne s'en tint pas à ces avantages. Elle se fit accorder en particulier par le Roi Christian, en 1461, la liberté de naviguer jusqu'à Usum, d'y charger et transporter les marchandises jusques à Flensbourg, et de les reprendre de là en toute liberté pour les conduire ailleurs à volonté. Amsterdam obtint en même temps la liberté de naviguer directement de la Mer-Baltique jusqu'à Flensbourg et plus loin, sur un tarif arrêté d'un commun-accord avec cette ville. Ce

prince lui accorda en un mot les mêmes priviléges dont jouissaient les villes anséatiques, avec l'autorisation de faire le commerce avec l'Islande, jusque là interdit.

Le commerce du Nord que cette ville faisait avec tant de bonheur, reçut de nouveaux développemens par la liberté que Jacques, roi de Suède, accorda en 1487 aux Hollandais, d'apporter dans tous ses ports toutes marchandises sans payer aucun droit. Ce fut encore la ville d'Amsterdam qui se donnait le plus de peine et de soins pour obtenir ce privilége, et ce fut aussi elle qui sut le mieux en profiter. Elle ne négligea aucune des puissances du Nord pour y étendre son commerce, elle obtint de nouveau, en 1495, par l'évêque de Livonie les avantages qui lui avaient été accordés en 1277, et à la faveur desquels elle avait étendu son commerce dès le XIIIe siècle en Livonie et en Moscovie.

La capitale de la Hollande accrut encore ses avantages dans le commerce du Nord en 1498, en obtenant du roi de Danemarck, pour la Norwége et spécialement pour la ville de Bergen, la même faveur et les mêmes avantages que ceux dont jouissaient ses sujets. Tout porte à croire que le commerce d'Amsterdam avait en Norwége et surtout à Bergen des magasins et entrepôts, comme les négocians étrangers en ont à Leipsig et à Francfort pendant les foires. C'était un usage assez général des négocians des villes de commerce qui étaient alors en petit nombre, d'avoir des magasins dans les lieux où les marchandises se consommaient comme là où ils faisaient leurs achats. Ils y plaçaient des facteurs qui traitaient, ou directement avec les consommateurs, ou avec des détenteurs et avec les propriétaires des articles qu'ils prenaient en retour. C'est ainsi que Jacques Coeur, célèbre dans l'histoire de France par les services qu'il rendit à Charles VII, en lui avançant des sommes considérables, avait acquis des richesses immenses dans le commerce du Levant. Il avait établi des factoreries partout où il avait porté son commerce. Les né-

gocians qui n'avaient point de facteurs dans les pays étrangers, accompagnaient très-souvent eux-mêmes leurs marchandises, ainsi que cela se pratique encore aujourd'hui aux grandes foires.

Enfin, la ville d'Amsterdam était très-anciennement en possession de manufactures de laines, qui s'y soutinrent longtemps par les soins que le magistrat de cette ville prenait de les encourager et de les développer par de sages réglemens et par une bonne police.

Ce que nous venons de dire et surtout ce que nous rapporterons aux chapitres suivans sur le commerce et l'industrie d'Amsterdam aux XIV[e] et XV[e] siècles, suffira assurément pour détruire l'opinion si généralement accréditée, surtout chez les écrivains français, que la Hollande n'était presque rien avant la révolution de 1568, et que c'est à celle-ci qu'elle doit exclusivement son élévation ainsi qu'à la révocation de l'édit de Nantes, qui y attira l'industrie française; il est incontestable que l'un et l'autre de ces événemens politiques, et surtout le premier, ont puissamment contribué à placer le trident et le caducée entre leurs mains; mais il est également vrai, qu'elle possédait amplement tous les élemens que sa nouvelle situation a éminement développés *).

---

*) Un historien très-distingué de notre époque, M. le comte de Ségur, dit dans sa décade historique

« Jamais en effet, en aucun temps ni dans aucun lieux, la liberté ne déploya plus rapidement sa force et ne fit mieux sentir ses moyens. L'Espagne était la puissance la plus redoutable de l'Europe, et ses armes étaient soutenues par les foudres du Vatican. Les habitans *pauvres* et *faibles* d'une petite contrée osent témérairement combattre, les rois, les papes, l'Océan; leur pauvreté et leur audace triomphent à la fois de tous ses ennemis. Leur religion est changée, leur indépendance reconnue, leur pays est à l'abri des efforts de la mer; leur marine rivalise avec celle de l'Angleterre et de la France, et leur sol infertile devient par l'industrie des hommes qui l'habitent, le centre de la navigation de l'Europe et le dépôt commercial des richesses de l'Univers. »

GOUDA.

Il en est déjà parlé en 1272, à cause d'une franchise de tonlieu pour les diverses marchandises à envoyer par tout le pays. Elle faisait un grand trafic en bierres, on y comptait de 300 à 400 brasseries; la fabrication du fromage y prit plus tard une extension incroyable.

ROTTERDAM et GORCUM

se sont élevées de la même manière et doivent leur origine à des pêcheurs et à des bateliers. Elles sont l'une et l'autre connues par des priviléges accordés au XIII[e] siècle. Le comte Guillaume concéda, en 1340, aux habitans (*poorters*) de Rotterdam la libre navigation jusque dans la Schie, et en 1361, le seigneur de Salt-Bommel accorda à ceux de Rotterdam sauf-conduit sur toutes sortes de marchandises, afin de les introduire dans leur ville.

On peut dire que toutes ces belles villes de la Hollande, aujourd'hui si commerçantes, étaient, à l'exception de Dordrecht, encore inconnues au XIII[e] siècle. Schiedam, Schoonhoven, Alkmaar, (quoique ces deux dernières soient au nombre des plus anciennes de la Hollande), Heusden, Leeuwarden et beaucoup d'autres ne fournissent à cette époque rien à l'histoire, à peine quelques prérogatives et franchises concernant le passage des marchandises. Schiedam était au commencement du XIV[e] siècle un village.

Ce tableau, quelque flatteur qu'il soit pour la Hollande, a cela d'inexact que la Hollande n'était pas *pauvre*, comme l'auteur le prétend; et s'il est vrai que cela rend cette peinture de l'époque plus piquante, toutefois il n'est pas permis de sacrifier a vérité à cette magie.

HOORN

située dans l'Oost-Frise prospéra en 1341 par le commerce de bœufs que les Danois faisaient dans ce port. En cette même année on prit des mesures pour approfondir le port, afin que les bâtimens chargés pussent s'approcher des quais et faciliter la décharge ; en 1375, elle reçut la prérogative de ville.

MEDEMBLIK

avait reçu ces mêmes prérogatives dès l'année 1288.

NIEUWNAARDEN

a obtenu en 1453 la franchise des barrières d'eau, la liberté de la pêche dans les eaux environnantes, en outre le droit de mesurage, pesage et jaugeage dans leur ville.

OUD-VLAARDINGEN

était connue dès l'année 1217 pour un port des plus remarquables et bien fortifié, c'est là que le comte Guillaume de Hollande s'est embarqué, accompagné d'un grand nombre de croisés, sur une flotte nombreuse pour prendre le chemin de la terre sainte ; cette ville fut plus tard bouleversée par les inondations de la mer ; c'est là la cause que celle postérieurement bâtie, est à peine connue au XVe siècle par la pêche qu'on y pratiquait.

GOERÉE

est une ville située dans une île. Les historiens assurent qu'elle surpassa toutes les villes des environs par son commerce et sa navigation.

BEVERWYK

est connue par des priviléges qui lui ont été accordés en l'année 1298.

ZYPE

était un port de mer en l'année 1203. Cette ville marchande était située dans la West-Frise à l'endroit où se trouve aujourd'hui le poldre de ce nom.

STAVERN

est indubitablement une des plus éminentes villes commerçantes de la Frise : elle excellait, sous le comte Floris V et sous son fils, par la navigation, et son port de mer était en quelque sorte célèbre parmi toutes les villes anséatiques. Les habitans de Stavern étaient convenus avec ceux de Groningue d'une franchise réciproque de barrières, et Stavern ne craignait pas, en 1335, de faire la guerre aux villes de Hambourg et de Lubeck.

OUD-DREYSSCHORE

était de temps immémorial un port de mer important, en 1280 et même auparavant, il y avait affluence de bâtimens marchands et de pêche.

OUD-ARNEMUIDEN

était autrefois un beau port de mer, fréquenté par toutes sortes de bâtimens ; car à Middelbourg il n'y avait au XIII[e] siècle qu'un bassin de peu d'importance, et cette dernière ville était

loin d'atteindre l'autre en activité de commerce. La facilité du port et le concours de tous les négocians vers Arnemuyden, déterminaient Floris V, en 1288, à lui accorder les prééminences de ville, et le duc Jean de Brabant lui accorda des franchises de passage dans tous les pays soumis à sa domination. Haquin, roi de Norwége lui accorda, en 1370, plusieurs franchises pour favoriser sa navigation vers son royaume.

Plusieurs écrivains disent qu'Arnemuiden, surtout depuis que la ville avait été rebâtie vers 1438, pouvait être considéré comme un des ports de mer les plus importans de l'Europe, et qui faisait un commerce considérable avec Anvers.

MIDDELBOURG

avait déjà obtenu en 1253 la confirmation de plusieurs priviléges, et le comte Guillaume IV accorda à ses habitans en 1340, franchise de barrière d'eau en Hollande et en Zélande, ce qui développa remarquablement son commerce. Les manufactures de draps étaient, même avant ce temps, en vogue dans toute l'ile de Walcheren et notamment à Middelbourg; le duc Guillaume promulgua en 1355 une défense, que personne dans l'ile de Walcheren hormis ceux de Middelbourg, Flessingue, Veere, Dombourg et West-Capelle, ne pouvait travailler la laine aux foulons, au métier ou au tondoir. Les marchands anglais placèrent, en 1380, leur entrepôt de laines à Middelbourg. Le duc de Bavière assura aux commerçans de cette ville, qu'en cas de guerre entre lui et le roi d'Angleterre, il leur accorderait trois mois pour enlever leurs marchandises sans préjudice.

Le commerce de Middelbourg devint alors si remarquable et pour ainsi dire si célèbre, que les habitans des pays les plus éloignés de l'Europe vinrent y trafiquer. En l'année 1383, les

Lombards et les Espagnols y eurent déjà des relations, les Portugais y arrivèrent en 1390. Peu de temps avant, le comte de Hollande avait, par lettres patentes, solennellement accordé sa protection aux commerçans étrangers qui se trouvaient dans les villes de la Zélande.

Les prérogatives et les priviléges accordés à cette ville et à quelques autres se distinguent non seulement par leur esprit politique, mais on peut dire qu'ils surpassent en sagesse ceux émanés dans ces premiers temps. Le duc Albert de Bavière dégréva ceux de Middelbourg et de Zierikzee en l'année 1397 du droit d'entreposer à Dordrecht, et ordonna que les bâtimens et marchandises tenus en embargo fussent rendus de part et d'autre.

Le trafic de l'Angleterre avec Middelbourg et *vice-versâ* était du temps du Roi Richard (environ en 1380 et plus tard) encore dans la plus grande prospérité.

ZIERIKZEE.

Plusieurs auteurs, tant Hollandais que Flamands et Français, soutiennent que les habitans de Zierikzee étaient ceux qui avaient le plus de bâtimens en mer de tous les Pays-Bas. Cette ville était réputée la plus riche de la Zélande. La pêche y florissait aux XIIIe et XIVe siècles, ainsi que dans toutes les places habitées de l'île où elle est située. Déjà vers le commencement du XIIe siècle, on commença à s'y livrer à la pêche du hareng, et cette pêche a été, jusqu'à l'établissement de la Compagnie des Indes-Orientales, c'est-à-dire, pendant plus de quatre siècles, leur principale industrie ainsi que celle des habitans des Pays-Bas environnans. Ce fut au commencement du XIIIe siècle que les habitans de Zierikzee se livrèrent à la construction de grands bâtimens de mer qu'ils dirigèrent vers tous les pays pour y vendre leurs marchandises. C'est particulière-

ment le Danemarck, la Norvége et les pays du Levant qu'ils fréquentèrent.

Le comte Florent V accorda aux habitans de cette ville la franchise de passer gratuitement devant toutes les barrières; cette prérogative fut confirmée et développée par Guillaume, comte d'Hainaut, en 1327. Jean, comte de Blois, seigneur de Schoonhoven et de Tergoude, octroya en 1366, à ceux de Zierikzee, en reconnaissance de quelques services rendus, franchise de droit de passage à Sparendam.

Le tissage de laine y était une première industrie, anciennement établie comme dans toute l'ile de Schouwen. Le comte Guillaume de Hainaut défendit par un édit de 1304, que personne exerçât à l'est de l'Escaut le métier de teinturier, tisserand, foulon ou tondrier, hormis dans la ville de Zierikzee, et ce prince comprit aussi dans cette exclusion les tanneurs. Ces priviléges contribuèrent puissamment à l'augmentation de la population et de l'industrie de cette ville.

Ce fut vers l'année 1312 qu'on y manufactura ou raffina une grande quantité de sel que l'on envoya dans tous les Pays-Bas. Ce sel se faisait avec une espèce de tourbe-saumâtre, dite *Darink-Moer*, que l'on brûlait en cendres et qu'on raffinait ensuite. On en fit exclusivement usage dans nos pays et aux environs; cette industrie a été un trésor pour ceux qui s'y sont livrés. Le sel que les Français et les Espagnols nous ont envoyé plus tard en grande quantité, a tari ces sources d'or.

La teinture des étoffes de laine n'était pas seulement célèbre à Zierikzee, mais par toute la Zélande, dès les temps les plus reculés, et c'est aussi dans cette province qu'on s'adonna d'abord avec le plus de soin à la culture et à la manipulation de la garance, destinée à produire le plus beau rouge et à fixer les autres couleurs. Il était permis à tous les habitans de Zierikzee de passer devant Dordrecht sans devoir

entreposer. Ils devaient ce privilége au duc Albert de Bavière qui le leur accorda en 1379.

En l'année 1400, et même avant ce temps, les habitans de Zierikzee avaient commencé à bâtir beaucoup de grands navires, au moyen desquels ils firent le commerce avec le Danemarck et la Norvége et parfois avec quelques pays de l'Est.

GOES.

Cette ville est connue dès le commencement du XIVe siècle par quelques franchises, mais c'est encore un problème, si Goes était, bien avant l'année 1300, au rang des villes; ses habitans s'adonnèrent à l'agriculture, à la manutention de la garance, à la fabrication du sel, et surtout à la pêche.

Les ducs de Bavière ont favorisé cette ville de plusieurs priviléges, droits et franchises, marchés et foires. Il est prouvé en outre par les chartres accordées par Jacqueline de Bavière en l'année 1417, que les habitans de Tergoes s'adonnèrent à cette époque, et même avant ce temps, à la fabrication et à la teinture des draps et surtout à la manutention de la garance.

THOLEN.

Quoique une des plus anciennes villes de la Zélande et des mieux situées, est peu connue par le commerce. La culture de la garance y a été aussi pendant longtemps en vogue.

FLESSINGUE

doit aussi son origine à la pêche, et plus tard la grande navigation sur la Flandre, la France et l'Angleterre y attira des capitalistes qui s'y établirent pour se livrer au négoce. Ce fut

en 1315 que le comte Guillaume, III fit en faveur de la nation, approfondir et améliorer le port de Flessingue. Le commerce de ce port consistait en poisson frais, salé et séché, surtout le hareng. On y vendait le poisson frais par last, le poisson en cercle par tonneaux, le poisson sec par cent, et il y avait une monnaie de convention expresse pour ce commerce, dite monnaie de pêcheurs, dont les archives font souvent mention.

TERVEERE

fut, selon la chronique de Rijgersbergen, élevé au rang de ville en 1358. La commodité de son port fut cause que grand nombre de bâtimens y abordèrent, et après la décadence des ports de *Wester Schouwen* et *Vliet* dans le Nord-Beveland, cette ville fit des progrès remarquables en fait de commerce.

Le métier de pêcheur y fut aussi très-anciennement en vogue, et le trafic maritime y fit tant de progrès que les habitans quittèrent l'agriculture pour se livrer plus particulièrement à tout ce qui concerne les occupations de mer.

BROUWERSHAVEN

était, ainsi que l'étymologie du nom le porte, le port où les bières de Hollande affluèrent en abondance, et c'est à ce trafic qu'elle doit son premier bien-être; plus tard les habitans de Brouwershaven s'adonnèrent à la pêche et construisirent des barques propres à la pêche du hareng, et lorsqu'il y eut assez de brasseurs établis en Zélande pour suffire à la consommation, cette pêche forma la principale source de leur négoce.

WOLFFAARDSDYK ET VLIET.

étaient aussi des ports, mais de peu d'importance.

WEST-CAPELLE

était déjà un port de mer et une ville commerçante d'une certaine importance en l'année 1200. Elle obtint, en 1223, par lettres du comte de Hollande, des dispositions favorables et différentes franchises touchant la navigation. Les documens qu'on a conservés, prouvent que cette ville trafiquait de bonne heure avec l'Ecluse, La Rochelle, Bordeaux et quelques villes de Normandie. Le commerce de vin y était remarquable, elle avait également des rélations avec l'Angleterre et l'Ecosse. Le déplacement de quelques digues, occasionné par des ruptures en l'année 1368, rendait l'entrée du port de West-Capelle moins commode ; et la décadence de son commerce trouva là sa principale cause. Néanmoins Boxhorn ne partage pas tout-à-fait l'opinion de Rijgersbergen, puisque ce premier prétend que cette ville était encore en 1377 en pleine prospérité, et il la place au même rang que celles de Middelbourg, Zierikzee, Brielle, Flessingue etc. Il est donc probable que son commerce est tombé quelques années plus tard que l'époque indiquée par Rijgersbergen.

Tout porte à croire que cette ville a beaucoup souffert de la tempête et de l'inondation qui en fut la suite, en 1368, et qui fut cause qu'un grand nombre d'habitans, surtout des pêcheurs, l'abandonnèrent pour aller s'établir à Flessingue ; toutefois elle était encore ville sous le duc Albert.

DOMBURG

ne le cède pas, quant à l'ancienneté, à West-Capelle. Domburg a été favorisée du privilége de bourgeoisie dès l'année 1223. Plusieurs comtes de Hollande lui ont accordé des franchises et des exemptions ; d'où il résulte que c'était une ville remarquable et commerçante tout comme Middelbourg. Son commerce consistait particulièrement dans les vins de

France. C'était surtout le comte Guillaume de Hainaut, qui en 1310, avait donné à Domburg une extension de franchise comme ville.

ROEMERSWAAL.

Cette ville est connue dès l'année 1230. Sa principale industrie était la raffinerie du sel ; l'agriculture et la culture de la garance y étaient aussi en vogue. Le comte Guillaume accorda aux habitans de Roemerswaal, en 1311, le privilége que toutes les marchandises (à l'exception du poisson frais), allant de la Zélande au Brabant et vice-versâ, devaient venir primitivement au marché de cette ville. En 1374, elle obtint par toute la Hollande et la Zélande franchise de barrières. (*Thollen*).

WESTER-SCHOUWEN

qui était un des principaux ports de commerce et de pêche de la Zélande, commença à déchoir vers le milieu du XIVe siècle.

UTRECHT.

Quoique compris assez tard parmi les villes anséatiques, était déja au XIIIe siècle une ville de commerce très-notable. On trouve, dès l'année 1204, une transaction entre le comte de Hollande et l'évêque d'Utrecht, touchant différentes sortes de marchandises. Une autre preuve que ce prélat faisait tous ses efforts pour protéger et étendre le commerce, c'est que la même année il signait un semblable contrat avec l'évêque de Liége, le duc de Limbourg, la comtesse de Namur, de Flandre, de Berg et de Gueldre.

Frédéric II, roi des Romains, confirma en 1220 quelques priviléges touchant les barrières à Utrecht, ainsi que le droit d'y battre monnaie. On trouve encore diverses annotations touchant la franchise des tonlieux de ceux d'Utrecht, datant à-peu-près du même temps.

La navigation sur le Vecht était libre de barrières, lorsqu'en 1271 l'administration du pays d'Utrecht subit un bouleversement. Les corps des métiers qui étaient très-puissans, tentèrent d'expulser les nobles hors du gouvernement, nommèrent des délégués et organisèrent les corps des métiers à la manière de ceux de Flandre avec les doyens et les sous-doyens. La halle des confréries de métiers, bâtie en 1373, doit son origine aux corps des métiers qui en supportèrent les frais. C'était un fort situé près du Rhin, où ils obtinrent un droit de péage, qui donna lieu à bien des dissentions, même à des guerres avec la Hollande.

Le canal de Vreeswyk fut en 1374 creusé du Leck jusque dans la ville. Cette nouvelle communication augmenta beaucoup le commerce.

L'évêque Guy avait, dès l'année 1302, promulgué plusieurs réglemens, relativement au commerce, il y en avait qui concernaient la liberté du transport, d'autres qui stipulaient que si un étranger ou un marchand quelconque était privé de ses denrées, elles lui seraient bonifiées, à lui ou à ses héritiers.

AMERSFOORT

obtint de l'évêque Guillaume, dès l'année 1298, les mêmes priviléges que ceux d'Utrecht. Ses foires annuelles étaient déjà renommées de ce temps et, en 1331, ils obtinrent encore deux marchés francs, outre ceux que cette ville possédait déjà. Ces marchés étaient réputés pour les fruits de verger, le miel, la cire, la garance, le bois de chauffage, la laine et

surtout les grains, qui formèrent de tout temps la principale branche de commerce de cette ville.

Tout porte à croire que les manufactures de laines y furent déjà établies à la même époque.

On comptait dans cette ville jusqu'à 350 brasseries, la fabrication des bières y fut importante jusqu'au XV[e] siècle.

Guillaume, duc de Gueldre, conclut, en 1382, un traité avec Amersfoort par lequel tous ses sujets seraient libres de vendre la bière d'orge, fabriquée à Amersfoort.

DEVENTER

était une ville anséatique et commerçante, dont les habitans s'adonnèrent fortement au tissage de la laine. En l'année 1390 *) il fut fait défense aux tisserands de draps de vendre le drap autrement qu'à la pièce; plusieurs autres réglemens furent encore prescrits sur la matière.

ZWOLLE ET KAMPEN

également l'une et l'autre villes anséatiques, étaient déjà connues dans le Nord en 1280. Les échevins de ces deux villes et de Deventer ont, à titre de médiateurs, aplani sur des bases sages, les difficultés touchant le négoce entre les Hambourgeois et les habitans de Harderwyk. Ce principe fut également appliqué à quelques villes de la Frise, de même qu'à la ville de Groningue, qui par suite du commerce avait déjà acquis à cette époque un rang élevé et de grandes richesses.

*) Revius.

ZUTPHEN.

On conserve dans les archives de cette ville divers documens portant les sceaux des rois de Danemarck et de Norvége, contenant grand nombre de priviléges remarquables, par lesquels ces princes engagent les marchands de cette ville à venir trafiquer dans leurs états.

La ville de Zutphen avait déjà dès le XIIe siècle obtenu plusieurs prérogatives. En 1280, elle obtint franchise de passage et au XIVe siècle on la comptait au nombre des villes anséatiques, ainsi que Nimègue, Roeremonde, Venlo, Harderwyk et Elburg.

NIMÈGUE

était, d'après des lettres patentes de 1230, autorisée à partager toutes les franchises et avantages dont jouissait la ville d'Aix-la-Chapelle. Plusieurs princes lui avaient accordé liberté de passage et de péage, non-seulement dans la Gueldre sur le territoire allemand, mais aussi en Brabant, dans le pays de Clèves, en Hollande, en Zélande, dans le pays de Cuyk et à Batenbourg, dans le pays de Liége, même jusqu'à Mezières; on trouve à ce sujet plusieurs dispositions consignées aux archives.

Les manufactures de laine et le tissage de draps florissaient à Nimègue au XIVe siècle.

ARNHEM

fut entourée de murs par Otton III, comte de Gueldre, en 1233. Ce prince acheta vers le milieu du XIIIe siècle le droit de marché et des tonlieux d'Arnhem.

Les bourgeois de cette ville jouissaient de beaucoup de franchises et ne payaient point de droit de passage dans tout le comté de Gueldre.

HARDERWYK

était la principale ville maritime de toute la Gueldre *) et les habitans de Harderwyk sont connus dans l'histoire du pays comme de grands marins et de bons négocians. Cette célébrité n'était pas seulement connue dans les pays limitrophes, elle avait aussi retenti dans les pays lointains, particulièrement vers l'année 1280, lorsqu'ils passèrent avec leurs bâtimens marchands par le Vlie, par les bouches septentrionales du Rhin jusqu'à Hambourg et au-delà. Les prérogatives dont ils jouissaient dans la ville anséatique *Stendale* étaient si formelles, qu'au moyen du serment ils pouvaient, à leur choix, se libérer de toutes contestations commerciales, et qu'on leur devait aide et protection contre tous événemens et malheurs.

En 1303, les bourgeois de Harderwyk obtinrent à certaines conditions un droit nommé *tel-visch* concernant la pêche.

Le comte de Hainaut accorda à la fin du XIII[e] siècle aux bourgeois de cette ville des sauf-conduits, pour pouvoir en toute sécurité trafiquer dans ses états. Ils obtinrent en 1315 les mêmes prérogatives dans la Frise, et les habitans de Harderwyk accordèrent en 1321 par réciprocité à ceux de Harlingen les franchises dont ils jouissaient chez ces derniers.

Le roi de Danemarck confirma en l'année 1326 toutes les

*) Les vieilles armoiries de cette ville représentaient un kof ou navire, ils les ont échangées plus tard, sous Othon VII comte de Gueldre, contre le Lion des Nassau. Ce fut vers le même temps, 1323, que Ruremonde, Bommel et quelques autres villes furent entourées de murs.

lois et toutes les franchises que les Harderwykois avaient obtenues de ses prédecesseurs et il les prit en outre sous sa protection spéciale.

Le plus grand bénéfice dont ils jouissaient était la pêche au hareng près de la côte de Schoonen, où ils jouissaient également de toutes les franchises et où ils amenèrent toutes sortes de denrées, telles que le sel, la laine, des draps et autres tissus de laine, de la toile et tous les fabricats de lin, ainsi que toutes les marchandises diverses, produits de leurs fabriques ou apportées d'ailleurs dans les Pays-Bas.

Les bateliers ou conducteurs danois n'avaient aucune exclusion à faire valoir contre ceux de la Gueldre et de la Frise, touchant le droit de décharge; au contraire, quand les nôtres imploraient les Danois et que ces derniers causaient quelque dommage aux marchandises, ils étaient obligés de payer une indemnité.

Ils avaient la faculté de se servir du poids de Cologne et de pouvoir vendre à Schoonen le vin, tant dans leurs maisons qu'aux bateaux; ils avaient aussi obtenu en 1316 du roi Eric VII parmi plusieurs autres franchises, une grande place séparée servant de marché franc de Schoonen.

Il leur était aussi facultatif de prendre en mer telle charge de marchandises que bon leur semblait; le roi de Danemarck les avait, dès l'année 1316, puissamment protégés à cet égard.

Walram, évêque de Cologne, accorda à cette ville, en l'année 1343, plusieurs priviléges et franchises, tant dans toute l'étendue de l'évêché, que dans la ville de Cologne même.

Harderwyk obtint en 1348 du duc de Gueldre, Reinold, les mêmes droits et priviléges que ceux de Zutphen, ainsi qu'un marché hebdomadaire et une foire annuelle.

VENLO

fut favorisée dès l'an 1343 par le même duc de Gueldre, de trois marchés francs annuels, de huit à huit jours d'intervalle.

ELBOURG

fut entourée de murs dès l'année 1395 par le duc Guillaume I. Néanmoins cette ville ainsi que Venlo figura, longtemps avant, au nombre des villes anséatiques.

THIEL.

Il paraît que cette ville de la Gueldre, située sur le Wahal, faisait aussi un grand commerce avec l'Angleterre; cela est prouvé par les plaintes que les habitans de Thiel portèrent au sujet des droits, que le comte de Hollande exigeait sur les marchandises qui passaient devant Dordrecht. Ils protestèrent en disant, que si l'on ne les délivrait point de ces charges énormes, leur commerce avec l'Angleterre tomberait et qu'alors ils ne seraient plus en état de payer leurs impôts.

Quelques endroits des provinces du Nord sont très-anciennement renommés par le commerce, tel que Witland, situé à l'embouchure de la Meuse et *Wijk te Duurstede*, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler. Ce dernier était surtout important par le commerce; on le nommait *Emporium* dans les anciennes chroniques; il avait su anciennement profiter de sa situation, à l'endroit où le Rhin se divise en deux bras, dont l'un, passant par Utrecht, va se perdre dans l'Océan vers Katwyk, et l'autre, sous le nom de Leck, prenant son cours vers Kuilenburg et Viane, se jette dans la Meuse.

Reprenant ici l'ordre chronologique de l'histoire de l'industrie et du commerce, nous retournons à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qui avait épousé Marguérite de Flandre, fille du comte Louis de Male. Philippe, quoiqu'il fût étranger sut, par la douceur de son caractère, calmer l'irritation extrême des esprits que Louis de Male avait excités et provoqués. Les Flamands, si turbulens, et qui ne purent, ni se soumettre à l'esclavage, ni supporter une trop grande liberté, ce prince et la généreuse Marguérite sa compagne les ramenèrent à la raison et au travail et rétablirent leur commerce. Les trésors refluèrent de nouveau et plus que jamais vers les Flandres, et quoique les sources de prospérité eussent grandement souffert des guerres qui durèrent jusqu'au commencement du mariage de Philippe-le-Hardi, l'opulence était pourtant remontée à un bien haut degré; aussi ce prince ne perdit-il jamais une occasion de déployer un grand faste. L'histoire de Bourgogne fournit des preuves aussi nombreuses que curieuses de la prospérité publique, par le produit des manufactures qu'on fabriquait et les objets divers que le commerce mit en circulation.

Les manufactures remontaient de nouveau vers un état florissant. Celles de laine et de toile occupaient une multitude innombrable de personnes dans tous les Pays-Bas, le commerce jouissait de la plus haute estime dans les pays étrangers. La chancellerie de Bourgogne prohiba l'importation des draps non fabriqués dans le pays.

Les Belges n'avaient pas perdu le souvenir des tapisseries de haute lice qu'ils avaient vues dans le Levant, pendant les croisades, et qui les avaient charmés au point, qu'ils songèrent à en faire eux-mêmes. Ils surpassèrent eu peu de temps leurs maîtres. Toutes les cours étrangères recherchèrent bientôt les tapis de la Belgique. Le duc de Mantoue fit venir en Italie deux ouvriers flamands pour exécuter sur les dessins de Jules Romain une superbe tenture. Jans, fameux tapisier de Bruges,

établit depuis en France cette manufacture de Paris, devenue plus tard si célèbre sous le nom de *Manufactures des Gobelins*.

L'histoire fait souvent mention de ces beaux tapis de Flandre. Le duc Philippe en fit présent au duc de Glocestre et aux autres envoyés d'Angleterre. Il en fit embarquer en 1395, qui étaient d'une si grande beauté, qu'on ne trouvait nulle part les pareils. Ils étaient destinés à être offerts au Pape et aux Cardinaux *). On remarquait dans ces tapis l'écarlate si renommé de Bruxelles.

Philippe-le-Hardi (selon Meyer), retablit en 1385 les faubourgs des villes d'Ypres, Poperinghe, Menin, Wervick et Commines, qui avaient été incendiés, afin d'engager les tisserands de laine d'y retourner.

Un autre exemple de la richesse de nos pays à la fin de ce siècle mémorable, fut la somme considérable à laquelle se taxèrent les états du duc de Bourgogne pour la rançon de son fils le comte de Nevers, pris par les Sarrasins.

Le duché de Bourgogne se taxa à . .	francs	62,000.
Le comté de Bourgogne à	»	12,000.

*) Un historien soutient que ce ne fut qu'à Arras qu'on les faisait à figures de grandeur naturelle et à sujets historiques; toujours est-il, qu'au XVI[e] siècle on les faisait encore avec succès à Audenaerde. Le sieur B. de Rantère, archiviste de cette ville, m'a communiqué ce qui suit: «L'envoi des tapis d'Audenaerde se faisait par toute l'Europe.» Je trouve dans le journal manuscrit du Pensionnaire de cette ville Van Broeke, écrit au commencement du XVII[e] siècle, qu'en 1572 un bâtiment chargé de tapis fut pris par les Hollandais et déclaré de bonne prise. Ces tapis sortaient des manufactures de MM. Pierre de Paepe, Arent et Jan van de Woestyne. Le premier perdit à cette prise plus de 100,000 fl. Ce malheur causa la stagnation de ces manufactures, et eut pour conséquence que plus de 500 ouvriers qui y travaillaient furent renvoyés.

La ville de Besançon, à . . . . . . francs 30,000.
Le comté de Nevers, à . . . . . . » 10,000.
La ville de Lille, à . . . . » 12,000.
Douai et Orchies, à . . . . » 3,500.
L'Artois, à . . . . » 16,300.
Rethel, à . . . . » 5,000.
Le Chablais, à . . . . » 5,000.
La châtelainie de Beaufort en Champagne, ... » 2,000.
Les bonnes villes du comté de Flandre donnèrent. . . . . » 170,000 *),
tandis que le roi de France fournit à peine fr. 20,000 et 26,000 pour les autres provinces. Le roi de Hongrie s'engagea avec la plus noble courtoisie à payer la moitié de la rançon.

Un seul négociant de Bruges se rendit caution du paiement, qui fut presqu'aussitôt effectué, pour les villes de Gand, Bruges et Ypres.

Jean de Nevers, fils du duc Philippe, avait été fait prisonnier avec un grand nombre de seigneurs Flamands à la bataille

*) Un autre historien dit que c'était 200,000 ducats; mais d'Oudegherst, commenté par Lesbroussart, admet que les états de Bourgogne fournirent 120,000 écus d'or et la noblesse 600,000. Quant à la somme que dut fournir la Flandre, elle fut partagée entre les villes. Après cette expédition malheureuse, le Duc de Bourgogne fit encore une demande d'argent à ces sujets, montant à 2500 nobles d'or, comme il résulte d'une ordonnance datée de Paris le 8 mars 1398, et adressée aux villes de Lille, Douai et Orchies.

Le Duc Philippe n'avait rien négligé ni ménagé pour que les dons offerts à Bajazet pussent le disposer favorablement pour le rachat de son fils. On connaissait son goût pour la chasse à l'oiseau, on savait que chaque année, le seigneur de Milan lui envoyait des faucons blancs, de l'espèce nommée *Gerfaut*. Quelque rares qu'ils fussent, on se hâta de s'en procurer. On demanda au sire de Helly, député du duc, quelles choses pourraient plaire à ce roi barbare, il conseilla de lui envoyer quelques-unes de ces tapisseries à personnages. Le duc acheta à Arras des tapis représentant l'histoire du grand roi Alexandre. On y joignit des pièces du fameux écarlate de Bruxelles, de la fine toile de Rheims, de grands levriers, six superbes chevaux avec des harnais resplendissant d'or et d'ivoire, on n'oublia pas d'y ajouter des pièces d'orfèvrerie habilement ciselées.

de Nicopolis, et avait déjà obtenu 60,000 réaux d'or de ceux de Flandre pour aller contre les Sarrasins.

—

Le repos, que le duc Philippe avait si bien rétabli à son avénement au trône après la mort de son père, le comte Louis, ne dura pas longtemps. Les Flamands recommencèrent les troubles, et les Gantois surtout portèrent un si grand dommage au commerce, qu'il se trouva pendant quelque temps dans une stagnation complète *). Lorsque le Duc songea à faire une entreprise contre l'Angleterre, conjointement avec son frère le duc de Berri à la tête des Français, il se montra disposé à faire la paix avec les Flamands, ces derniers restèrent, nonobstant l'état fâcheux de leur industrie et de leur commerce, unis et fermes dans leurs projets, et obtinrent les conditions qu'ils avaient stipulées.

La Flandre pacifiée, le duc de Bourgogne songea à accomplir le grand projet de descendre en Angleterre. Des vaisseaux furent rassemblés sur toute la côte, depuis Cadix jusqu'à la Prusse. Mais les Hollandais et les Zélandais ne livraient les leurs qu'à un bon prix et payé comptant. Les habitans de Zierikzee refusèrent même toute participation à une expédition

*) Voici ce que dit M. de Barante au sujet de cette guerre:

« Déjà les Turcs et les Sarrasins s'étonnaient de ne plus voir arriver les riches vaisseaux de Flandre. Toutes les côtes de la Mer du Nord, au Midi, dans l'Océan, dans la Méditerranée, souffraient de la suspension d'un si grand négoce, car les Flamands commerçaient, disait-on, avec dix-sept royaumes. Et quand les étrangers et les pays lointains souffraient beaucoup de cette guerre, il est à penser combien les bonnes villes de Flandre devaient s'en ressentir.

Les personnes qui désirent se faire une idée de la richesse où le commerce, l'industrie et les arts avaient su monter dans ce pays à cette époque, pourront s'en convaincre par la lecture de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, par M. de Barante. Cet auteur, déjà assez connu parmi nous, décrit avec élégance le faste et le luxe asiatiques dont ces princes s'entouraient. Nous n'y recourons ici que pour y puiser des données qui se rattachent plus particulièrement à notre sujet.

contre l'Angleterre. Enfin jamais une pareille flotte ne s'était vue dans la Chrétienté; au mois de septembre 1386, on comptait déjà douze cent quatre-vingt-sept vaisseaux au port de l'Ecluse.

Néanmoins, les Flamands aussi bien que la plupart des sujets du Duc, conservaient le cœur plus anglais que français; le commerce les liait fortement aux Anglais. Aussi traita-t-on bientôt de la paix.

L'histoire de Bourgogne dit, que le duc Philippe trouva à la conférence qui s'assemblait pour traiter de cette paix, une nouvelle occasion de montrer toute sa magnificence; il y fit dresser un camp avec des tentes en bois, qui avait tout l'aspect d'une ville, et où il logea toute sa suite composée de plus de trois mille personnes. Sa libéralité se fit voir aussi dans les présens qu'il donna au duc de Lancaster, au duc de Gloucester et aux principaux envoyés anglais. Ils consistèrent surtout en beaux tapis de Flandre, comme on en faisait alors dans les états du Duc. Ils représentaient pour la plupart des histoires de la Bible et de grands personnages. Sur d'autres figuraient des sujets de l'histoire de France ou de l'empire ou de l'histoire sainte. Tous ces ouvrages étaient réhaussés d'or. Cela prouve que les richesses que le commerce jeta dans les Flandres et le Brabant étaient inépuisables, et que les trésors immenses que ces pays possédaient, surpassaient tout ce que les autres pays offraient en comparaison. Voici une remarque qui vient à l'appui de cette assertion, c'est que la confrérie ou le métier des orfèvres était si nombreux à Bruges, en 1380, qu'il ressemblait à une petite armée (ou légion). Ils avaient leur propre bannière sous laquelle ils se réunissaient et allèrent ainsi à la guerre.

Les professions de luxe et la débauche qui marchent à la suite de l'opulence et de la richesse, ne manquèrent point de se présenter éclatans et voluptueux : de riches ornemens

de femmes, grand train de maison, laquais, chevaux et équipages, abondance de précieux ameublemens, vaiselle d'or et d'argent. La puissance du commerce avait fait naitre sous ses pas tous les genres de luxe. Les maisons de joie et de plaisir se trouvaient dans tous les quartiers de la ville de Bruges.

On peut dire que dans ces temps-là le commerce vivifiait tout; toutes les classes de la population y prirent part. Les seigneurs-mêmes étaient marchands, ils ne s'imaginaient point que c'était porter atteinte à la noblesse que de participer aux bénéfices d'une grande source de richesses. Le seigneur de *Duivenvoorde*, seigneur hollandais, prêta au roi d'Angleterre 200,000 livres, à condition de pouvoir importer dans son royaume toutes sortes de marchandises avec exemption de droits, jusqu'à ce que cette somme lui fût restituée *).

Quant à l'état du commerce étranger de cette époque, on peut assurer, qu'il n'y avait aucune côte dans les mers qui baignent l'Europe et l'Occident de l'Asie, où les vaisseaux hollandais et belges ne se fissent voir, aucun pays accessible où le produit de nos manufactures ne fût porté.

La richesse et l'opulence continuèrent sous le duc Jean-sans-peur. On s'apprêtait dans toute la Maison de Bourgogne aux grandes fêtes qui allaient se célébrer à Bruxelles pour le mariage du duc de Brabant avec la fille unique du marquis de Moravie, de la Maison de Luxembourg, nièce du roi de Rome, de Bohème et de Hongrie. Les réjouissances furent magnifiques. Toute cette nombreuse et puissante fa-

*) Quelques particuliers firent un usage bizarre de leurs richesses. Un prévôt de Valenciennes se rendit à Paris pendant la foire et acheta à lui seul tout ce qui s'y trouvait.

mille de Bourgogne s'y trouvait réunie avec une quantité de princes et de grands seigneurs. Quelque temps après, le duc célébra à Paris l'anniversaire de sa victoire sur les Liégeois; il venait de commander à Arras cinq grandes tapisseries, rehaussées d'or et d'argent de Chypre, représentant les principaux événemens de cette guerre si glorieuse pour lui. En attendant, on s'occupait de fêtes et de réjouissances comme on le faisait toujours, lorsqu'on n'était pas en guerre.

Le duc Jean demanda en 1411 du secours aux bonnes villes des Flandres. Elles consentirent volontiers à faire marcher leur milice avec lui; il y avait 40 à 50 mille hommes, tous bien vêtus et bien armés à leur manière; nulles troupes n'étaient si bien fournies de vivres et de toutes sortes d'équipages de guerre que celles des Flandres. Elles étaient suivies de 12000 voitures de bagages; il y avait un nombre considérable de ces machines nommées *ribadoquins*, espèce de grandes arbalètes que trainait un cheval, et qui lançaient au loin des javelots avec une force terrible. Elles amenaient aussi des planches garnies de longues broches de fer pour mettre en avant de leurs bataillons. Quand ces gens des villes des Flandres campaient, il semblait, tant leurs tentes étaient belles et bien rangées, (dit un auteur du temps), que les bonnes villes elles-mêmes eussent été portées là. En marche, ils étaient séparés par ville et par métier selon leur usage; il n'y avait rien de si orgueilleux que ces Flamands; il leur fallait toujours les meilleurs logemens et des vivres avant tous les autres; souvent ils s'emparèrent de la place et des provisions que les hommes d'armes avaient déjà retenues et ne tenaient pas grand compte des nobles quels qu'ils fussent.

Ce fut vers ce temps que le duc de Bourgogne, pour se procurer de l'argent, vendit aux Gantois les confiscations qu'il avait faites en vertu de son autorité; il leur concéda aussi au prix d'argent le droit d'acquérir et de posséder des fiefs, ce qui était de sa part une grande ingratitude envers les seigneurs qui

avaient combattu pour lui contre la ville de Gand. Il se fit payer aussi, pour la restitution aux villes de toutes les franchises et priviléges qu'elles avaient perdus lors de leur révolte. Il aurait bien voulu tirer aussi quelques sommes pour les libertés qu'elles avaient déjà, mais elles réfusèrent en disant, qu'elles ne voulaient pas acheter ce qui était à elles, et que si elles lui donnaient quelque chose, c'était par pure libéralité. Enfin il s'avisa d'envoyer son fils Philippe, comte de Charleroi, qui était déjà fort aimé de tous ses sujets, faire son entrée dans toutes les villes de Flandre, afin que, selon la coutume du pays, il eût une occasion de percevoir le droit de la joyeuse entrée.

En attendant, le roi de France même eut les plus grands ménagemens pour les Flamands, qui rivalisèrent toujours avec les Français; mais dans ce moment tout prospérait et lorsque les états de Flandre envoyèrent des députés au roi pour répondre à un message qu'il leur avait fait adresser, les Flamands protestèrent de leur respect et de leur soumission pour le roi de France. Aussi fut-on bien satisfait de voir arriver ces fameux bourgeois de Gand, de Bruges et d'Ypres, à la fois si riches et si redoutables. On esperait les gagner; on leur fit grand accueil, le roi leur toucha la main, et ils reçurent de riches présens.

Ce fut en 1418, que se fit à Lubeck le traité entre les villes anséatiques, parmi lesquelles étaient Dordrecht, Harlem et Amsterdam pour la Hollande; Nimègue, Zutphen et Harderwyk pour la Gueldre; Deventer, Kampen et Zwolle pour Overyssel. Dans le même temps, les villes maritimes du Holstein et de la Poméranie étant entrées en guerre, les Hollandais et les Zélandais surent se prévaloir de cette guerre, qui fut de très-longue durée, pour étendre leur commerce dans la Prusse, dans la Livonie et jusque dans la Moscovie.

Ce fut vers ce même temps, en 1419, que le duc Jean de Bourgogne fut assassiné. Ce prince, quoiqu'il eût le caractère

hautain, impérieux et emporté, se distinguait par des qualités chères aux gens de guerre; il laissa une mémoire honorée de ses sujets. Sous son règne les Flamands avaient été tranquilles, heureux et rien n'avait arrêté le cours de leur commerce et de leurs richesses. Il avait toujours redouté et ménagé les meilleures villes libres; il leur avait pour ainsi dire donné son fils, encore enfant, qui était devenu plus flamand que bourguignon. C'était lui qui les avait gouvernés; il avait captivé leur affection et les avait remplis d'espérance.

Le duc Philippe, son fils, dit Le-Bon, fit en 1421 un voyage en Flandre et en Brabant, il y manifesta le goût héréditaire de la Maison de Bourgogne pour la magnificence et le grand appareil; il étalait plus de faste encore que son père et son aïeul. Les seigneurs formaient autour de lui un noble et brillant cortége, les riches bourgeois de Flandre vivaient paisibles et libres, tandis que la France et l'Angleterre étaient dans un état déplorable et ravagées par la guerre. Les marchands qui s'étaient enrichis par un commerce toujours croissant, témoignaient leur reconnaissance à leur seigneur. On lui offrait les plus belles fêtes, où la richesse et l'élégance effaçaient tout ce qu'on avait fait jusqu'alors, tandis qu'en France les finances étaient dans un état si délabré, que le 4 juillet 1423, un fils étant né au roi de France (Louis XI) celui-ci fut contraint de demander du temps au chapelain, pour lui payer le rachat des vases d'argent qui avaient servi au baptême et auxquels l'ecclésiastique avait droit selon la coutume.

Le Duc obtint qu'aucun dommage ne serait causé à ses sujets ni à ses domaines par la guerre du Hainaut et de la Hollande. Aussi ne causa t-elle que peu de préjudice au commerce de Flandre; par cette considération le Duc obtint des bonnes villes un subside assez considérable.

—

En 1428, Jacqueline de Bavière céda au duc Philippe, son

cousin, ses pays de Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise; ainsi tout prospéra pour le Duc. Après avoir assisté à des grandes fêtes, célébrées à Bruxelles par son cousin, le duc de Brabant, il alla prendre possession d'un nouveau pays qui venait de lui échoir. C'était le comté de Namur et la seigneurie de Bethune qu'il avait achetés en 1421, et dont le seigneur qui s'en était réservé l'usufruit, venait de mourir.

Après la réconciliation du duc de Bourgogne avec Jacqueline de Bavière, on commença en Hollande à s'adonner vigoureusement au développement du commerce, ce nerf de l'état, ainsi que le nomme l'auteur de l'histoire de la patrie; néanmoins, les Hollandais et les Zélandais craignaient que les dommages qu'ils avaient causés récemment à la flotte anglaise, ne fussent repétés à leur charge, lorsqu'ils iraient comme de coutume trafiquer dans ce pays; aussi la navigation avec l'Angleterre avait-elle presque cessé dans ce temps, mais le duc sut si bien négocier en leur faveur, que Henri VI, ou son gouvernement en son nom, permit par lettres patentes du 1er juillet 1428, aux Hollandais et aux Zélandais de faire librement le commerce dans ce pays, ainsi que cela avait eu lieu de tous les temps.

La pêche du hareng qui était déjà célèbre, se développa encore davantage à cette époque, nommément à Hoorn et à Enkhuyzen. Le hareng qui avait toujours fréquenté les côtes du pays de Schoonen, se déplaça vers ce temps et se porta sur les côtes de Flandre et d'Angleterre; dès l'année 1416, on avait essayé de confectionner de grands filets à Hoorn pour la pêche du hareng et là, ainsi qu'à Enkhuizen, on commença à se servir de plus grands bateaux (nommés *Buizen*) pour le service de cette pêche.

—

En attendant, le duc conclut son mariage avec Isabelle,

fille du roi Jean I de Portugal. Ce fut à Bruges, le 10 janvier 1430, que les noces se célébrèrent. Le Duc avait fait construire des salles toutes neuves pour agrandir son palais. Les rues étaient tendues de ces tapis de Flandre dont la célébrité était déjà grande. Les princes, les grands seigneurs et les puissans gentilshommes étaient invités en foule à cette cérémonie. De même les riches bourgeois de Bruges qui avaient leurs relations de commerce dans le monde entier, rivalisèrent de luxe et de dépenses. Les fêtes durèrent huit jours entiers, sans interruption, non-seulement au palais, mais aussi dans toute la ville; c'était nuit et jour festin, courses de chevaux et feux d'artifices de toutes sortes *).

Pendant que tout concourut à augmenter ainsi la puissance et la richesse des états de Bourgogne, la France continuait à descendre au dernier degré de détresse. La cause du roi Charles semblait désespérée. Une grande partie de son pays tomba au pouvoir des Anglais, et il n'y avait plus d'argent, ni dans le trésor du roi, ni dans la bourse de ses sujets.

En attendant, la navigation hollandaise, qui devait un jour faire de si grands progrès, devint assez remarquable. Sous Philippe, les Hollandais montrèrent leur force sur une plus grande échelle et équipèrent de grands vaisseaux : en 1434, ils armèrent une flotte, sous le commandement de Henri de Borselen, pour troubler le commerce de la ville de Lubeck, et par une seconde flotte, en 1437, contre les villes anséatiques du Nord, ils firent des prises considérables sur leurs ennemis. Fiers de ces avantages, ils attachèrent un balai aux mâts de leurs navires, voulant, dit l'histoire, annoncer par ce signe qu'ils avaient balayé et nettoyé la mer. Ils justifièrent cette

*) Nous renvoyons ici le lecteur aux mémoires du temps pour la description du faste qui régnait dans toutes ces fêtes, vraiment orientales. Ils prouvent que ce n'était pas à tort que l'on disait que Bruges reposait sur des colonnes d'or.

fierté en 1440, par un combat contre la flotte des alliés du Nord auxquels ils prirent tous les vaisseaux.

On ne doit pas s'étonner après cela, de voir les Hollandais prendre le parti d'Eric, roi de Danemarck que l'on voulait détrôner. On lui envoya une flotte pour le secourir; en 1457 on vit encore une flotte de Hollandais et de Zélandais au service de Charles VII roi de France devant la ville de Bordeaux, que ce prince assiégeait. La Hollande montrait des forces si respectables, qu'elle se faisait rechercher par toutes les grandes puissances.

—

Une nouvelle preuve à ajouter à ce que nous avons déjà dit de la richesse des Flandres sous Philippe, fut la grande armée que le Duc avait rassemblée et qu'il montra avec empressement au connétable de France, après lui avoir demandé une rançon d'un million de saluts d'or pour la liberté du roi René. Il le mena au camp de ses Flamands, qui offrait le plus magnifique aspect; rien n'était si beau, si bien rangé, si bien étoffé que toutes ces tentes placées parallèlement par métier, par compagnie avec leurs bannières; l'artillerie, les équipages et les chariots se comptaient par milliers. Ils passèrent la revue devant le connétable, et lui firent une grande fête. Il s'arrêta avec le Duc dans la tente de la ville de Gand. Là, ils prirent une collation et burent ensemble; enfin tout dans cette entreprise semblait se faire par les Flamands.

Quelque temps après, le Duc eut des différends graves avec les habitans de Bruges, touchant la gabelle du blé. Il y eut aussi des troubles parmi le bas-peuple dans les autres villes de Flandre. Ceux de Bruges prétendirent encore exercer des droits sur le commerce de l'Ecluse. Le Duc assembla les trois états de Flandre, à Gand, pour prononcer sur le droit que la ville de Bruges prétendit avoir de soumettre l'Ecluse à sa juri-

diction. Les Brugeois furent éconduits aussi bien que les Gantois qui prétendaient exercer le même droit sur Audenaerde. Dans les démêlés que le Duc eut avec les Brugeois, on vit, dit l'histoire, outre tous les nobles et le clergé du pays qui venaient intercéder auprès du Duc, des marchands de toutes les nations du monde qui faisaient le commerce avec cette riche ville et qui venaient prier pour elle. On y voyait des Allemands, des Espagnols, des Portugais, des Écossais, des Lombards, des Génois, des Vénitiens, des gens de Lucques, de Florence, de Milan, enfin le duc de Clèves, neveu du duc et la duchesse Isabelle, qui employèrent leur intervention.

Le duc de Bourgogne exigea des Brugeois les soumissions les plus sévères, et après avoir réduit leurs priviléges, il stipula en outre, que dix mille écus seraient donnés au fils du maréchal de l'île Adam, et qu'il lui serait fait amende honorable; la famille du serrurier qui avait été écartelé pour avoir brisé les serrures de la porte devait aussi une forte indemnité. La ville de Bruges devait payer deux cent mille rixdalers d'or à son seigneur.

Deux mois après, au mois de mai 1438, le duc de Clèves fit son entrée à Bruges avec Collard de Commines, qui était établi dans son office de grand bailli de Flandre. Leur reception fut solennelle, et les magistrats et les habitans de la ville s'humilièrent devant les envoyés de leur seigneur. Rien n'égalait alors les calamités de cette malheureuse cité. Son commerce était perdu, la famine y avait fait naitre une épidémie horrible qui avait emporté environ vingt mille personnes. Les habitans du Franc avaient aussi fait agréer leur soumission, une amende de cent mille rixdalers leur fut imposée.

Le Chapitre de la Toison d'Or n'avait pas été réuni depuis trois ans, le Duc l'assembla avec une pompe sans exemple,

non pas à Bruges, mais dans son château de Gand. L'opulence de Gand était alors à son apogée *).

—

Les guerres civiles et les grands carnages qui se passaient en Hollande depuis si longtemps, entre les *Hoekschen* et les *Kabillauwschen*, étaient arrivés à leur comble en 1446. Le duc fut obligé de s'y rendre avec des forces considérables, il parvint à rétablir enfin le repos dans ce pays; il fit prendre et mettre à mort les hommes les plus turbulens. Plusieurs villes furent condamnées à payer de fortes sommes.

En 1450, les Gantois se révoltèrent contre le Duc à cause de quelques impôts nouveaux, notamment contre celui sur le sel, ils les crurent préjudiciables à leur commerce. Le duc leur fit à ce sujet la guerre, dans le pays de Waes en 1451, et la bataille de Gavre en 1452 contribua à les soumettre complètement. Ce ne fut que six ans après, qu'il se reconcilia tout-à-fait avec la ville de Gand et que le souvenir de la révolte fut entièrement effacé. Il y fit une entrée solennelle au mois d'avril 1458, et les Gantois surpassèrent en magnificence tout ce qu'on

*) Le chevalier Dierick dans ses mémoires sur la ville de Gand cite plusieurs exemples, extraits des archives de cette ville, de l'augmentation des richesses mobiliaires à cette époque, de celle des habitans et de la circulation progressive de l'argent. Il dit, entr'autres, qu'on vendit en 1458, à Gand, pour une somme de deux cents livres de gros un bijoux en or, où il n'y avait qu'un seul rubis et une perle, le marché était fait, sous la condition, que le comte de Flandre, Philippe-le-Bon, aurait la préférence de le prendre au même prix, qui paraît très-considérable, car un chapon ne coutait à cette époque que trois gros, ce qui revient à six liards de Flandre (environs sept cents); M. Dierick prouve tous ces faits par des actes authentiques en due forme.

L'abbé Mably fait quelques observations curieuses sur l'ancienne valeur des monnaies qui se rattachent à la valeur des objets de consommation de ce temps et antérieurement. Avec une livre d'argent, dit-il, qui pesait 12 onces, on ne fabriquait d'abord que 20 pièces dites sols ou 240 deniers. Ensuite il fut défendu de fabriquer plus de 22 sols avec une livre d'argent. En l'an 1100 on avait pris l'habitude de nommer 20 sols une livre, sans avoir égard à leur poids, et le marc d'argent qui ne pesait que 8 onces, valait 2 livres ou 40 sols. Sous le règne de St.-Louis, le marc d'argent valait deux livres 16 sols; sous Philippe-le-Bel en 1305, 8 livres 10 sols, etc.

avait jamais vu en pareille occasion. Les illuminations dans la ville et sur la rivière, les banquets, la musique et les danses embellirent cette joyeuse entrée, et le Duc, en signe de parfaite réconciliation, accepta un repas à l'Hôtel-de-Ville, qui coûta, dit-on, dix mille écus d'or, nouvelle preuve que cette cité manufacturière avait repris toute sa splendeur, et de la prodigieuse circulation d'or et d'argent. Enfin, l'histoire est remplie de la somptuosité que le duc de Bourgogne étala grace aux richesses qu'il tira partout du commerce des Flandres. Lorsqu'il fut à Paris, en 1461, il était éclatant entre tous les seigneurs par la magnificence de ses vêtemens et du harnachement de son cheval, la selle et le chanfrain étaient ornés de diamans, ses habits en étaient brodés, on estimait qu'il avait sur lui pour un million de bijoux. Au milieu de cette foule de princes qui s'y trouvaient, le duc excella par l'état de maison qu'il tenait dans son palais d'Artois qui émerveillait tout le monde. Tous ses gens étaient habillés avec un luxe démesuré. Le duc mettait tous les jours quelques joyaux différens; tantôt une ceinture de diamans, tantôt un rosaire de pierres précieuses, ou une bonnet ou une aumusse qui en étaient tout brodés. Le peuple de Paris, qui avait vu bien des princes et qui ne se dérangeait pas souvent pour les voir passer, courait dans les rues pour voir le duc de Bourgogne chaque fois qu'il sortait. Son hôtel n'était pas d'une curiosité moindre. Aussi y venait-on de toutes parts pour en admirer les magnificences. Son buffet était une merveille; les gradins en étaient couverts de la plus riche vaisselle d'or et d'argent qu'il y eut au monde; il avait fait dresser dans son jardin un pavillon qui était en velours doublé de soie, tout brodé de feuilles et d'étincelles d'or, avec les armureries de toutes ses seigneuries. Il y donna de grands festins aux princes, aux seigneurs et aux dames; il invita partout la plus notable bourgeoisie de la ville.

Le roi de France même, après son sacre, fit l'aveu de la richesse de notre pays. « J'ai vu, dit-il, dans les provinces de mon oncle de Bourgogne de bonnes villes bien riches, pleines

d'habitans, des gens bien vêtus, bien logés, bien meublés, ne manquant de rien; le commerce y est grand, les communes y ont de beaux priviléges; quand je suis entré dans mon royaume, j'ai vu au contraire des maisons menaçant ruine, des champs sans labourage, des hommes et des femmes en guenilles, des visages maigres et pâles. »

Le Duc fut, à la fin de sa vie, sujet à des vivacités qui altérèrent sa santé. Les chroniques font mention d'un accès de colère qu'il éprouva au sujet de la malversation commise par ses sujets dans les affaires de sa maison, et comme il apprit que ses gentilshommes avaient été mal payés, il entra dans une extrême colère, « qu'est-ceci, dit-il, en jetant une table par terre où il prit son repas, « j'ai tiré de mon trésor deux cent mille écus d'or, et mes gens d'armes ne sont pas payés? » il n'eut pas la force d'endurer ce transport, et tomba dans une attaque d'apoplexie, dont il avait déjà éprouvé une atteinte auparavant.

—

Le Duc mourut à Bruges l'an 1467. Ce règne de 50 ans avait été noble et glorieux, il fut vivement regretté de ses sujets; le duc Philippe avait été le plus grand souverain de son siècle, aucun roi n'a eu autant de puissance et de richesses. Sa cour se composait de princes, de souverains qui vivaient sous ses yeux, et lui formaient un pompeux cortége, son nom avait rempli la Chrétienté, retenti dans les pays d'outre-mer et jusque chez les infidèles d'Orient. Son règne resta dans la mémoire des peuples comme une époque d'éclat de puissance et même de bonheur; car jamais toutes les branches de prospérité n'avaient fleuri à un aussi haut degré dans les Flandres.

Le Duc laissa de grandes richesses en argent monnayé, 72,000 marcs d'argent en vaisselle qui vaudraient aujourd'hui

2,000,000 de florins des P.-B. et pour 2,000,000 d'écus d'or en meubles, revenant d'après l'évaluation d'aujourd'hui à 10,000,000 de florins des P.-B.; richesses immenses, dit le comte de Neny, pour un temps où l'or et l'argent de l'Amérique n'avaient point encore multiplié les trésors de l'Europe *).

Les funérailles se firent avec une splendeur de deuil digne de sa mémoire et de sa grandeur. Seize cents hommes vêtus en noir portaient des torches, le cortége était immense et trop long à détailler. Nous renvoyons le lecteur à Olivier de la Marche qui donne une description brillante et détaillée de tout ce qui regarde cette pompe funèbre peut-être unique dans l'histoire.

Charles-le-Téméraire, fils du duc Philippe hérita des droits de

*) Philippe-le-Bon, que l'on peut considérer comme le premier monarque de tous les Pays-Bas, fut relativement à son siècle le plus heureux des princes, car tout lui réussit, le plus puissant, car il a pu renverser le trône de France; le plus sage, car il y eut à sa mort plus de larmes que de paroles, dit un auteur contemporain; le plus riche, car aucun souverain de l'Europe possédait autant d'or et de pierreries que lui; le plus magnifique, car sa cour surpassait tout ce que l'on avait vu depuis les anciens; le plus généreux et le plus libéral, il encourageait par ses dons et par son estime ceux qui pouvaient lui rendre d'importants services et les savans qui faisaient sortir l'Europe de la barbarie. On trouva dans sa bibliothèque un grand nombre de superbes manuscrits qui furent copiés par ses ordres. On composerait plusieurs volumes sur la splendeur de sa cour et de ses fêtes. Son règne vit naître la typographie qui devait faire tant de bien et tant de mal au genre humain.

Ce duc forma la monarchie des Pays-Bas par une suite d'opérations politiques et militaires, combinées avec la prévoyance et l'énergie des anciens Romains.

Après 48 ans de gloire il mourut à Bruges. Un historien dit: *qu'il semblait que comme chacun eût enterré son père.*

L'époque de Philippe-le-Bon fut féconde en découvertes. Celle qui honore le plus ce temps fut celle de la peinture à l'huile que Jean van Eyck, dit Jean de Bruges, découvrit en y ajoutant l'invention de colorer et peindre le verre dans la pâte.

Ce qui donne encore l'idée de la grandeur de Philippe à l'étranger, c'est que les Lévantins, l'appelaient le *Grand-Turc* de l'Occident, à cause, dit un auteur, qu'il était un des princes les plus puissans et peut-être le plus magnifique de l'Europe.

son père. Son humeur belliqueuse ne connaissait pas de bornes. Il avait besoin de toutes les richesses de la Flandre, du Brabant et de la Hollande, et n'épargna rien pour s'en emparer, tandis que la terreur de ses armes tarissait toute prospérité dans sa source. Ce fut lui qui établit les taxes municipales et les droits d'accises jusque là inconnus. Il y a plus : l'or et l'argent du clergé, les vases sacrés les plus précieux n'échappèrent pas à ses besoins insatiables. C'est par le fer qu'il apaisa les troubles, suites naturelles de ses vexations. Cependant, aussitôt que Charles eut dignement célébré les funérailles de son père, il se disposa à faire son entrée dans la fameuse ville de Gand, qui était à cette époque la plus grande et la plus riche de tous les pays de son héritage, et selon l'usage des temps passés, le comte de Flandre commença sa prise de possession par se faire reconnaître par les Gantois *). C'est le 28 juin 1467, qu'il y fut reçu avec une magnificence remarquable; mais des troubles et des mécontentemens inévitables chez le peuple de cette cité se déclarèrent presque aussitôt.

Ce prince établit sur un pied stable et régulier le service des finances, régla en même temps le train et l'étalage de sa

*) Un document, conservé dans les archives d'Ypres, est d'un intérêt majeur sous le rapport de l'importance des différentes provinces. Il établit que, tandis que les plus riches des provinces ne rapportaient à Charles-le-Téméraire que 12, 13, 14 et jusqu'à 17,000 livres, la Flandre seule lui donna 42,390 livres. On comptait dans cette province 62 villes, tant fortifiées que non fortifiées et 1,154 villages.

Voici le produit des états de Bourgogne, en livres Tournois :

Bourgogne et la Franche Comté	27,040.
Brabant	12,754.
Luxembourg	1,180.
Gueldre	13,883.
Hollande	14,300.
Zélande	2,685.
Artois	17,683.
Hainaut	12,199.
Namur	5,936.
Flandre	42,390.

(Atlas de Blaauw. Edition de 1662).

maison plus splendide que celle d'aucun prince de la Chrétienté. Jamais le duc ne se montrait qu'environné d'un nombreux cortége. L'année suivante, il contracta son mariage avec la princesse Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre, dans la ville de Bruges. Nous devons ici de nouveau renvoyer le lecteur à Philippe de Commines, à Olivier de la Marche et surtout à l'histoire de Bourgogne. Ces écrivains se sont plu à décrire la somptuosité et la magnifience avec lesquelles ce mariage fut célébré; l'histoire n'offre point d'exemple d'une semblable richesse et profusion auxquelles les immenses trésors des Flandres mêmes suffisaient à peine. Les détails que M. de Beaucourt fournit sur le luxe que les négocians établis à Bruges déployèrent à l'occasion de ce mariage, méritent de fixer l'attention : on y voit que ce luxe émanait uniquement des sources intarissables du commerce étranger. Le duc Charles conclut ce mariage avec Marguerite, en partie par amour et en partie dans des vues politiques, c'est-à-dire, pour échapper aux attaques des Français qui songèrent sérieusement à se liguer avec l'Angleterre contre lui. Aussi la noblesse française fut-elle extrêmement exaspérée contre le duc *); mais le roi n'avait pas de penchant à suivre les conseils des gens d'armes, qui n'écoutaient que l'amour du butin et la vieille haine Française contre les Bourguignons.

Les richesses et la puissance du duc Charles lui suggérèrent plusieurs projets plus vastes les uns que les autres; celui de

---

*) Les annales rapportent que la noblesse s'en expliquait très-énergiquement. Voici la citation originale de ce text : « Il nous faut extirper la racine de cette exécrable » race bourguignonne; ne suffit-il pas au duc Charles d'être déjà une fois entré sans » titre et sans raison, en pleine paix, au milieu du royaume, amenant ses bannières jusqu'à Paris, se comportant en maitre orgueilleux et emportant la moitié des fleurons » de la couronne? Dieu n'a t-il pas déjà marqué son front comme celui de Lucifer du » sceau de la rebellion? Ah! certes, il ira aussi dans les enfers, cet orgueilleux, ce rebelle, ce maudit Anglais! il n'a donc pas assez de tant de possessions et de seigneuries, il lui faut le sceptre et la couronne. Ce n'est donc pas assez de son Bruges et » de son Gand, il veut avoir notre Paris. »

se faire couronner roi des Romains flatta vivement son imagination, il désirait aussi y joindre le titre de Vicaire impérial.

—

Vers ce temps, il se faisait encore à Calais un si grand commerce de laines, vendues par les Anglais pour les fabriques de draps de Flandre, que ces deux pays furent fort troublés lorsque le négoce vint à cesser; aussi les négocians étaient-ils furieux de ce qu'on avait saisi leurs marchandises au sujet des guerres dans lesquelles le comte de Warwick avait obtenu la victoire. Le sire de Commines feignant de croire, d'après les premiers bruits qu'on avait fait courir, que le roi Edmond était mort, soutint que les alliances du duc de Bourgogne avaient été conclues avec le roi et le royaume d'Angleterre, qu'il lui importait peu quel roi y règnait; que les traités avaient été faits dans l'intérêt du commerce, et qu'afin d'empêcher que celui-ci n'essuyât du préjudice, la ville de Londres et les quatre principales villes d'Angleterre s'étaient portées garantes. Toutes ces raisons parurent fort bonnes aux marchands, attendu qu'elles favorisaient leurs spéculations.

En l'an 1470, les négocians écossais retournèrent à Bruges le jour des Rameaux; ils en avaient été éloignés pendant plusieurs années. Les habitans les reçurent avec une joie extrême.

Lorsque Charles aller à la rencontre de l'empereur, une multitude immense, venue de tous les pays voisins, se pressait pour contempler une si belle cérémonie. Jamais on n'avait vu un tel attelage de richesse et de luxe. Les gens de la suite de l'empereur avaient fait tous leurs efforts pour n'être point surpassés en magnificence par les Bourguignons; mais malgré tous leurs efforts et leurs dépenses, ils étaient loin d'égaler la splendeur des seigneurs de Bourgogne, il

semblait que le duc Charles fut l'empereur et le vieux Frédéric d'Autriche un humble vassal.

Le faste de la cour de Bourgogne importuna l'empereur et le rendit jaloux. Les seigneurs des deux nations ne se convenaient pas mieux; les Allemands parlaient avec envie de cette grande pompe et des façons élégantes des gens de la suite du duc de Bourgogne; ceux-ci trouvaient les Allemands mal soignés et même grossiers, ils disaient que c'était pitié de les loger dans des beaux appartemens bien meublés et richement tendus, dont ils connaissaient, au dire de Philippe de Commines, si peu le prix.

L'armement naval que fit Charles de Bourgogne comme comte de Hollande, pour se venger des prises faites par le comte de Warwick et les Français sur les Hollandais et les Zélandais, est encore une preuve du degré de force qu'il acquérait; la flotte était commandée par Henri de Borselen comme amiral, c'était la première flotte qui était équipée par ordre du souverain et mise en mer sous le commandement d'un amiral. Il chassa les vaisseaux ennemis sur les côtes de la Normandie, les poursuivit même dans leur débarquement, les battit, prit dix de leurs plus grands vaisseaux et en brûla plusieurs autres. Si un si brillant succès nous montre dans les Hollandais une nation, qui sous la Maison de Bourgogne se plaçait déjà au rang des grandes puissances maritimes de l'Europe, la suite des événemens révèle bien mieux encore cette grande élévation.

En 1471, une autre flotte, commandée par l'amiral de Borselen, obligé celle de France de quitter les côtes d'Ecosse, où se faisait la pêche aux hareng, et de se retirer dans ces ports. Quatre ans après, les seules villes d'Amsterdam, Hoorn, Enkhuyzen, Monnikendam et Edam mirent un escadre en mer pour protéger leur commerce contre les arma-

teurs français, et convoyèrent en même temps des vaisseaux marchands destinés pour l'Ouest. Cet armement ne fut pas heureux, mais celui qu'elles firent en 1477 retablit parfaitement la liberté de la mer.

—

Lorsque le roi de France alla accomplir un vœu au Mont St.-Michel, les ambassadeurs des villes de la Hanze-Teutonique vinrent l'y trouver, et il signa avec eux un traité de commerce qui autorisa leurs habitans à trafiquer librement dans toutes les villes du royaume. Outre l'avantage qu'en pouvait retirer le négoce, le roi se donna ainsi pour alliés des peuples ordinairement en discorde avec les sujets du duc de Bourgogne. La rivalité des marins de Hollande avec les *Osterlings*, nom que l'on donnait aux gens de la Hanze, avait souvent causé des démêlés cruels entre eux.

La querelle d'Eric, roi de Danemarck avec Christophe, duc de Bavière, que les Danois voulaient mettre sur le trône, attira l'attention des Hollandais ; ils croyaient y voir l'occasion d'accroître leur commerce. Les villes, nommées *Wendsche* et *Vendales* s'étaient déclarées pour Christophe. Les Hollandais prirent le parti d'Eric, ils lui envoyèrent des députés d'Amsterdam et une flotte pour le secourir, mais aussi en même temps pour faire un traité de commerce. Eric succomba, et les Hollandais sortaient de cette affaire par une trève de dix ans qui devint ensuite une paix permanente.

—

Le duc de Bourgogne avait déjà une haute idée des talens maritimes et commerciales des Hollandais et des Zélandais. Ce fut lui qui écrivit au Pape que la Hollande et la Zélande étaient des îles riches, habitées par un peuple brave et guerrier, faisant le commerce sur toutes les mers. Ces provinces

étaient déjà alors réellement dans un état florissant, et il est facile de s'en convaincre quand on considère les pertes que fit leur commerce pendant les guerres des ducs de Bourgogne avec la France, et les sacrifices énormes que ce commerce s'imposa afin d'en prévenir de plus grands, et se garantir d'une entière destruction.

—

Le duc avait été entraîné à des dépenses considérables par les guerres qu'il soutint, et durant lesquelles sa puissance et sa fortune reçurent de graves atteintes; mais il lui fut impossible de vaincre sa propre obstination ni de se guérir de son aveuglement. Ses deux passions, la prodigalité et l'amour pour la gloire, le perdirent. Les chroniques de Neuchâtel rapportent que lorsqu'il alla faire la guerre aux Suisses, il avait avec lui toutes ses immenses richesses; aussi cette armée rappelait-elle ce que les historiens des temps anciens rapportent du camp de Xerxès et des grands rois de Perse. Toutefois, sa fortune jeta encore un dernier éclat, mais ce ne fut que pour l'aveugler. Il fit une entrée triomphale à Nancy, entouré de tous les grands seigneur de sa cour magnifiquement armés et vêtus. Le duc était resplendissant d'or et de pierreries. Il portait une barette rouge, entourée de sa couronne ducale, qui était si riche en diamans et en perles, qu'elle valait, disait-on, tout un duché. Ses pages, au nombre de douze, attiraient aussi tous les yeux par l'éclat de leurs parures. Il se rendit à l'église de St.-Georges, prêta serment de conserver les priviléges de la ville et du duché et revint à pied, laissant selon la coutume, son cheval tout harnaché aux chanoines de la cathédrale.

Le duc s'avança promptement avec sa grande et forte armée, dont l'artillerie était la plus belle que l'on eût jamais vue; elle s'était considérablement augmentée par celle dont il s'était emparé dans la Lorraine. Jamais Charles-le-Téméraire n'avait marché en si grande pompe, il n'avait rien laissé der-

rière lui. Sa chapelle, ces joyaux, ses belles armures, ses services d'or, de vermeil et d'argent, ses tentes et ses pavillons brillaient d'or et de soie.

Le désordre se mit dans ce camp pompeux, et sans suivre l'histoire dans tous les détails sur cette funeste campagne, il suffira de dire qu'il fut entièrement pillé. La plupart de ces bons Suisses étaient loin de connaître la valeur de ce qu'ils avaient conquis; jamais de pareilles magnificences n'avaient paru à leurs regards. Ils vendirent la vaisselle d'argent pour quelques deniers, ne pensant pas qu'elle était d'une autre matière que d'étain. Les vases d'or et de vermeil parurent du cuivre à leurs yeux, et ils se hâtèrent de les troquer ou de les vendre pour peu de chose. Le gros diamant du duc, celui qu'il portait au cou, qui n'avait pas son pareil dans la Chrétienté, ni peut-être dans le monde entier, et qui avait autrefois orné la couronne du grand Mogol, fut trouvé sur le chemin; il était enfermé dans une petite boite ornée de perles fines. L'homme qui la ramassa, l'avait d'abord jeté, n'y voyant qu'un simple morceau de verre, et en gardant la boite; il se ravisa néanmoins, rechercha la pierre et la vendit au curé de Montague pour la valeur d'un écu. Les magnifiques tentures de soie et de velours brodées en perles, les cordes, tressées d'or, qui tendaient et attachaient le pavillon du duc, ces draps d'or et de damas, ces dentelles et ces tapis de Flandres et d'Arras dont on trouva une quantité considérable, furent coupés et distribués à l'aune comme de la toile commune dans une boutique de village.

Au dehors de sa tente brillait l'écusson de ses armes, orné de perles et de pierreries; l'intérieur était tendu en velours rouge brodé en feuillages d'or et de perles. Des fenêtres dont les vitraux étaient enchassés dans des baguettes d'or y avaient été ménagées. On y trouva le fauteuil où le duc était assis lorsqu'il recevait les ambassadeurs ou donnait ses audiences solennelles; il était d'or massif. Ses armures, ses épées, ses poi-

gnards, ses lances montées en ivoire étaient merveilleusement travaillées et la poignée étincelait de rubis, de saphirs et d'émeraudes. Son sceau, qui pesait deux marcs d'or, ses riches tablettes en velours qui renfermaient le portrait de son père et le sien, son collier de la Toison d'Or, sur lequel les étincelles étaient figurées en rubis, enfin un nombre infini de meubles et de joyaux précieux furent également pillés ou partagés.

La tente qui servit de chapelle renfermait presqu'autant de richesses et de merveilles. M. de Barante mentionne l'histoire des trois diamans qui ont eu tous trois une grande renommée *), ainsi que celle d'autres pierres fameuses.

---

*) Le plus beau de ces trois diamans, celui qui fut ramassé sous un chariot, fut revendu par le curé de Montagne à un homme de Berne, au prix de trois écus; plus tard, un autre Bernois nommé Bartholomi May, riche marchand, qui faisait le commerce avec l'Italie, offrit à Guillaume de Diesbach un présent de quatre cents ducats en reconnaissance de ce qu'il lui avait fait acheter ce diamant pour cinq mille ducats. En 1482, les Génois l'achetèrent sept mille ducats et le revendirent le double à Louis Sforza, dit le Maure, duc de Milan. Ce diamant passa, après la chute de la maison de Sforza, dans la possession du Pape Jules II pour vingt-mille ducats. Il orne la tiare du Pape, sa grosseur est égale à la moitié d'une noix.

Un autre, presque aussi beau, fut acheté par un riche et célèbre marchand nommé Jacques Fugger d'Anvers qui le garda longtemps. Soliman-Pacha et l'empereur Charles V le marchandèrent, mais Fugger ne voulut pas que ce diamant sortît de la chrétienté, et Charles-Quint lui devant déjà beaucoup d'argent, il refusa également de le vendre à ce prince, de manière que ce fut Henri VIII roi d'Angleterre qui l'acheta. Sa fille Marie le porta en Espagne, et il revint ainsi à l'arrière petit-fils de Charles, duc de Bourgogne. Il appartient encore à la Maison d'Autriche.

Le troisième est d'un moindre prix; il fut vendu à Lucerne, en 1492 au prix de cinq-mille ducats et passa de là en Portugal. Pendant que les Espagnols possédaient ce royaume, Don Antonio, prince de Crato, dernier descendant de la branche de la maison de Bragance qui avait perdu le trône, vint à Paris et y mourut. Le diamant fut alors acheté par Nicolas de Harlai, prince de Sanci; il a gardé son nom, et a ensuite fait longtemps partie des diamans de la couronne de France.

Grand nombre d'autres pierreries d'un haut prix furent prises à Grenson sur le Duc de Bourgogne; mais la trace en a été perdue. Dans le nombre se trouvaient trois rubis, qu'on appelait les trois frères; deux autres que l'on appelait la hotte et la balle de Flandre: son chapeau à l'italienne en velours jaune était entouré d'une couronne de pierres précieuses presque toutes admirables. Ce fut ce chapeau qu'un des vainqueurs plaça sur sa tête en jouant, puis il le rejeta en disant, qu'il aimait mieux avoir pour son lot un bon harnais de guerre. Jacques Fugger l'acheta et il revendit quelques années après une grande partie des pierreries à l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, qui eût été l'héritière de toutes ces richesses.

Enfin le duc Charles de Bourgogne succomba devant Nancy (1477); il avait règné neuf ans et demi et il était âgé de quarante quatre ans; il était de taille moyenne, d'une complexion robuste, d'une santé vigoureuse, il avait les cheveux noirs, et il tenait aussi d'Isabelle de Portugal sa mère, un teint brun, l'œil noir et le regard vif *).

Le duc Charles ne laissa qu'une fille unique, âgée de vingt ans, nommée Marie, qui, nonobstant les énormes dépenses de son père, était réputée la plus riche héritière du monde.

Ainsi finit cette glorieuse Maison de Bourgogne, qui avait été l'arbitre entre la France et l'Angleterre, les deux plus puissans royaumes de ce temps, et qui avait servi d'asile hospitalier à Edouard de Lancaster et au Dauphin Louis. Les quatre ducs de Bourgogne avaient, l'un après l'autre, décidé

---

*) Si l'on s'accorde avec l'opinion d'un écrivain moderne, Charles-le-Téméraire était un homme que l'on appelerait au XIXe siècle, un barbare, fougueux, extravagant et tout aussi fanatique et aussi avide de sang que son adversaire Louis XI, avec la différence seulement, que ce dernier était plus rusé et savait mieux dissimuler et parler, contre cœur, tandis que Charles disait tout dans sa bouillante ardeur. Néanmoins. cette assertion n'est pas généralement adoptée, aussi doit-on rendre justice à ses vertus. Charles-le-Téméraire était déjà avant son avénement au trône le plus grand capitaine de son temps: il était sobre, laborieux, infatigable, enthousiaste d'Annibal, il protégeait le pauvre contre l'homme puissant et injuste, il savait être plus magnifique qu'aucun roi de l'Europe, lorsqu'il voulait étaler le faste de la Maison de Bourgogne; mais se fiant trop à ses forces et à sa fortune, il précipita l'exécution de ses projets d'agrandissement, commencés sous de si heureux auspices par son père, il exaspéra contre lui tous les princes de l'Occident, il anéantit la gloire de sa famille. Plutarque, dit l'auteur auquel nous empruntons ces notes, n'aurait point balancé à établir une parallèle entre ce prince et Napoléon.

Son entrée militaire à Liége, les conditions dures et pénibles qu'il imposa à cette ville dont il fit plus tard le siége, et dont, après l'avoir prise et brûlée, il égorgea et noya en partie les habitans, obscurcit fortement sa gloire.

Ce fut sous le règne de Charles-le-Téméraire que Louis Berken à Bruges trouva le moyen de tailler et de polir le diamant avec la poudre même de cette pierre précieuse. (1476). Les Anversois ont ensuite perfectionné le secret de Berken, au point de travailler pour tous les souverains de l'Europe. Nous verrons, combien cette branche d'industrie s'est développée plus tard à Amsterdam.

de toutes les affaires de la Chrétienté, et occupé sans cesse le monde entier de leur renommée. Toute la cause de sa destruction était attribuée, selon Philippe de Commines, non à la fortune, mais à la juste punition des fautes du dernier duc.

—

Le mariage de Marie de Bourgogne était l'objet de l'attention du monde politique. Chacun sentait l'avantage d'acquérir les vastes domaines de cette Maison, qui étaient les plus riches et les mieux cultivés de tous ceux qu'il y eût en deçà des Alpes.

Plusieurs des provinces qu'elle possédait, touchaient à la France; tout semblait donc engager Louis XI à rechercher l'alliance de Marie. Il ne douta pas, que toute proposition raisonnable qu'il jugerait à propos de faire pour l'établissement d'une princesse vassale de sa couronne et issue du sang royal de France, ne fût reçue favorablement. Néanmoins, entre le Dauphin et Marie il y avait trop de disproportion d'âge; le mariage avec le comte d'Angoulême paraissait beaucoup plus convenable, et Marie avait même paru disposée à accepter sa main. Mais Louis, accoutumé aux manœuvres obligues d'une politique insidieuse, négligea une occasion dont il aurait pu profiter. Louis forma le projet de s'emparer par la force des provinces de Marie; il corrompit ses sujets, et chercha à la rendre odieuse à leurs yeux. Une conduite si indigne d'un grand roi, et la volonté ferme des Flamands de ne point choisir un maître trop puissant pour être en état d'attenter à leurs libertés, leur crainte surtout de tomber sous la domination despotique et tyrannique de Louis, toutes ces circonstances réunies décidèrent les Etats de Flandre à entamer une négociation avec l'empereur Frédéric III et à conclure un traité de mariage entre son fils Maximilien, archiduc d'Autriche et Marie leur souveraine.

—

Le faste de la Maison de Bourgogne nous a entraîné quelques instans. Revenons à notre sujet principal, le commerce. Il résulte des lettres de Marie de Bourgogne, de l'année 1477, que le commerce de Bruges continuait encore à fleurir, puisque la duchesse dit dans cette importante pièce, que la ville de Bruges étant la principale ville de tous ses états, et de tous les temps distinguée par ses priviléges, elle trouve bon de régler: 1° la publication des tarifs des barrières, publication qui eut lieu en trois langues, savoir: en latin, en français et en flamand; 2° que les agens et courtiers de change seraient tenus de fournir une caution solvable et qu'il leur était défendu de faire le commerce; 3° divers moyens de protection sur mer en faveur des négocia ns et tendant à extirper la piraterie.

Le commerce avec les pays lointains se développa et obtint de nouvelles faveurs. On creusa aussi de nouveaux canaux pour faciliter le transport des marchandises à l'intérieur; les routes s'améliorèrent et furent entretenues. La navigation s'accrut par la construction d'un grand nombre de navires.

Les faubourgs de la ville de Bruges furent aussi étendus sous Marie de Bourgogne. On voit encore leurs églises à une petite distance de la ville. Ces faubourgs étaient en grande partie habités par des tisserands de laine; on en comptait encore à cette époque dans la ville et ses faubourgs au moins 50,000. La laine seule qui venait de l'Espagne et qui fut manufacturée à Bruges, est évaluée à 40,000 balles.

Vers ce temps chaque nation avait à Bruges un consul avec un secrétaire qui habitait le palais de la nation qu'il représentait; de 1438-1449 et en 1459 ils y obtinrent des priviléges qui furent encore étendus plus tard.

—

Les Anglais, ayant déjà élevé chez eux des fabriques de

draps, commencèrent vers l'année 1478 à gêner l'exportation des laines par des droits de sortie, afin de donner par ce moyen à leurs fabriques une supériorité sur celles des Flandres, des Hollandais et des autres nations qui venaient prendre la laine chez eux. Les Hollandais s'efforcèrent néanmoins de conserver par des traités le commerce de laine et la liberté de la pêche, comme il résulte du traité conclu en 1478 entre l'empereur et Edouard IV, renouvelé en 1483, et par le traité que Philippe d'Autriche fit avec Henri VII en 1496, qui fut appelé le grand traité ou la *grande alliance de commerce*, et puis encore par le renouvellement des anciens traités en 1502. Le gouvernement anglais ne cessa cependant pas d'appuyer constamment sur les mêmes observations, et de saisir toutes les occasions pour rendre les traités le moins avantageux que possible pour nous.

En 1506 l'archiduc Philippe, comte de Hollande, ayant été contraint par une tempête de mettre pied en Angleterre et de se rendre à la cour de Henri VII, fut obligé encore de signer un traité avec ce monarque. Les Hollandais ont nommé ce traité, le *mauvais traité*, parce qu'il se fit presqu'entièrement en faveur des Anglais, qui stipulèrent pour eux l'exemption des droits de douane qui se payaient en Zélande. Ce traité fut renouvelé en 1516.

—

Toutefois les Pays-Bas avaient été une puissance de premier rang. Sous la Maison de Bourgogne, dit Van der Noot, c'était une des puissances les plus considérables de l'Europe et qui se trouvait dans une condition florissante, quoiqu'elle ne contint qu'environ la cinquième partie de l'Italie, n'ayant que mille lieues de circonférence; mais elle pouvait être considérée comme grand royaume à cause de ses immenses trésors et ses richesses en toutes choses, fruits de la fertilité du sol qui surpasse celle de tous les autres pays, et par le trafic et le négoce que ses habitans faisaient sur toute la terre habitée, plus

que toutes les autres nations ensemble. Un prince qui posséderait les Pays-Bas réunis, pourrait, sans accabler ses sujets, percevoir tous les ans huit millions écus d'or ; ce qui surpasse de beaucoup ce que l'Angleterre et le Portugal ont jamais produit ensemble à leurs souverains. L'Angleterre ne rendit au roi que 1,300,000 liv. st. y compris tous les domaines du roi, toutes les gabelles et tous les revenus du temporel de l'église que Henri VIII avait confisqués à son profit. Le Portugal ne rapportait en l'année 1578, que 1,100,000 écus, sans les revenus des Indes qui donnaient 2,000,000 écus, desquels le roi ne touchait que la moitié ; l'autre moitié restait au pays pour l'entretien des garnisons. Cependant en Portugal on payait un droit de 20 % de toutes choses et 10 % du poisson.

L'auteur de l'histoire de Charles V tire, entre plusieurs autres, les conséquences suivantes de cet exposé :

Établissons d'abord la comparaison entre les états du roi de France et ceux de la Maison de Bourgogne, et remarquons que les pays de par deçà renfermaient plusieurs villes de premier ordre relativement aux autres places de l'Europe. Bruges, Gand, Louvain, Liége avaient un circuit supérieur à celui de Paris, seule ville de France qui pouvait leur être comparée ; venaient ensuite Bruxelles, Anvers, Ypres et Amsterdam. L'enceinte que renfermaient toutes ces cités au XIVe siècle est encore bien reconnaissable aujourd'hui ; leurs registres de comptabilité et tous leurs actes existent dans les dépôts publics. On y voit que ces villes étaient habitées par un nombre considérable de fabricans de draps de laine, de draps de soie, de tapisseries de soie et de laine, qui, en deux périodes se sont réfugiés à l'étranger, sous Maximilien et sous Philippe II.

En comparant les Pays-Bas aux deux royaumes distincts de Castille et d'Aragon, on arrive à ce résultat-ci : la popu-

lation ancienne du royaume de Castille se montait à 4,833,000, et le royaume d'Aragon s'élévait anciennement à 1,600,000 habitans, ensemble ils comptaient 6,433,000 âmes. Le royaume de Grenade, évalué alors à 1,000,000 d'habitans musulmans, n'entre point en ligne de compte, parce que cette province fut soumise en 1492, après le temps de Philippe-le-Bon et de son fils Charles.

Par conséquent, la population des Pays-Bas sous Philippe-le-Bon était à celle du royaume de Castille comme 6092 est à 6433, ce qui fait presque égalité ; mais les Pays-Bas étaient supérieures à ce royaume à cause de leurs grandes villes. Il n'y en avait pas une seule en Castille, pas même Séville ni Cordova, qui fut comparable a une des villes de premier ordre dans les Pays-Bas. Comparée à l'Aragon la supériorité des Pays-Bas était bien plus grande encore.

En réunissant la Castille, l'Aragon et la Grenade avec ses 667,000 habitans, on voit que la proportion entre les Pays-Bas et l'Espagne était, sous Charles V, comme 5618 à 7100.

D'après ces calculs, on ne doit plus s'étonner de ce que les Pays-Bas aient rivalisé avec la France jusqu'à l'époque de la bataille de St.-Quentin, et que pendant la jeunesse de Charles V on aït mis plusieurs fois en question dans son conseil, si le centre politique de la domination Bourguignonne serait placé dans les Pays-Bas ou en Espagne.

—

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE TROISIÈME.

État du commerce, de la navigation et de l'industrie, sous Maximilien, Philippe d'Autriche, Charles V, et sous Philippe II jusqu'à la revolution de 1567.

Dès l'année 1485 le commerce de Bruges commença à décroître insensiblement. La révolte contre l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, ainsi que les émeutes et les troubles non-interrompus, commencèrent à excéder peu à peu les marchands étrangers. Ce motif, joint aux principes adoptés par Maximilien, touchant une plus grande liberté de commerce, fut cause que ces marchands et commerçans se déplacèrent insensiblement de Bruges à Anvers. Le mécontentement général se faisait sentir dans toutes les Flandres et surtout à Bruges où l'on ne voulait pas reconnaître Maximilien comme

tuteur de ses enfans, après la mort de Marie. L'archiduc menaça d'en détruire entièrement ou en partie le commerce, en le transférant ailleurs, et d'ôter ainsi aux Brugeois l'espoir d'amasser de nouvelles richesses. Il espérait les rendre par là plus modestes, et les forcer à rénoncer à leurs prétentions orgueilleuses et hautaines. L'archiduc commença par accorder à la ville d'Anvers quelques franchises et décharges, pareilles à celles dont Bruges jouissait alors et au moyen desquelles Anvers commençait peu à peu à fleurir. Ces avantages stimulèrent le zèle des habitans pour cultiver de plus en plus les diverses branches du commerce. Dès l'année 1487 *) l'émigration des négocians attirés à Anvers par les nouveaux priviléges fut prodigieuse; elle porta un coup fatal à Bruges et à Gand. Cette dernière ville aussi avait puissamment contribué par ses émeutes à indisposer les négocians étrangers. L'historien Marchant attribue également la chute du commerce de Bruges en grande partie aux troubles, mais il ajoute que ce négoce si considérable doit en partie sa décadence au rétrecissement du port et du canal de l'Ecluse, ce qui rendait le passage à l'entrée difficile sinon impossible pour les grands bâtimens †).

L'auteur des annales de Bruges dit, que durant les dissensions et commotions qui éclatèrent sous Maximilien, en 1488, plusieurs étrangers quittèrent la ville. La guerre de Cadsant

---

*) Toutefois on doit rendre cette justice à l'archiduc que tous ses actes se ressentirent de sa sollicitude pour le commerce.

Par l'ordonnance sur l'amirauté des Pays-Bas, promulguée en 1487 par l'empereur Maximilien et son fils Philippe, il est virtuellement exprimé que le commerce et l'industrie sont les bases fondamentales et principales du soutien des Pays-Bas en général, et qu'en conséquence, ces dispositions devaient uniquement tendre à leur protection et à leur accroissement.

†) Les villes de l'Ecluse et de Damme avaient encore en ce temps conservé une population considérable; l'*Excellente Chronyke* fait mention d'un incendie qui eut lieu en 1490 dans cette dernière ville, par lequel 300 maisons furent réduites en cendres. Despars raconte qu'une peste qui éclata à l'Ecluse en 1492, enleva 23,000 personnes, ce nombre parait en tout cas énorme et par trop exagéré.

qui se termina par le traité de ce nom, signé le 29 juillet 1492, lui fut encore plus funeste, puisqu'il parait que le plus grand nombre de marchands forains transférèrent alors leur domicile à Anvers. Quoi qu'il en soit, le même auteur dit que la prise de Calicut par les Portugais et la paix faite avec les souverains environnans, contribuèrent aussi à la chute du commerce de Bruges, attendu qu'en 1503 les Portugais envoyèrent de préférence leurs denrées à Anvers au détriment de Bruges, et qu'ils firent des démarches incessantes pour attirer les marchandises vers cette première ville.

Les premiers étrangers qui quittèrent Bruges étaient les Allemands, qui étaient les plus riches et les meilleurs commerçans de tous. On les nommait *Fockers*, en allemand *Fuggers* *). Après ceux-ci partit la famille puissante de *Welsers*, qui fut suivie par les marchands de Livourne, de Lucques et de Gênes, nommément par les familles *Galterato* de Florence, *Bonvisio* de Lucques, et par celle de *Spinola* de Gênes. Tous les autres négocians étrangers et riches quittèrent Bruges vers l'année 1516, et attirés par les Portugais, allèrent se fixer à Anvers.

La ville d'Anvers eut des titres puissans à la préférence des négocians qui s'y étaient déjà fixés, tant par sa situation heureuse sur l'Escaut, que par plusieurs droits et priviléges dont elle jouissait et par lesquels on encourageait encore son commerce. Un privilége remarquable était celui accordé aux femmes des négocians, à savoir, lorsqu'un négociant avait éprouvé des pertes considérables qui le mettaient dans l'impossibilité de satisfaire à ses obligations, ou si à sa mort sa succession présentait plus de passif que d'actif, l'épouse avait le privi-

---

*) L'hôtel des *Fuggers* existait encore naguère dans la rue dite *Steenhouwers-Vest* (rempart des tailleurs des pierres). Cet hôtel était connu sous le nom de *Fuggers-Huis* (maison ou hôtel des *Fuggers*). Il servait en dernier lieu d'atelier de menuiserie.

lége de prélever sa dot avant tout ; ce privilége qui ouvrait la porte à beaucoup d'abus et de fraudes, ne laissait souvent rien aux créanciers; toutefois il contribua puissamment à attirer les négocians à Anvers.

Quoi qu'il en soit, la chute du commerce de Bruges fut vivement sentie par presque toutes les nations de l'Europe. Cette ville avait, à cause de sa situation, été longtemps le point central où les négocians du Midi faisaient le commerce d'échange avec ceux du Nord; et ce trafic avait été pour elle et même pour toutes les Flandres une source inépuisable de richesses, que tout ce pays désirait vivement de conserver. Toutefois il est dans l'instabilité des choses humaines, qu'une prospérité qui va toujours croissante atteint bientôt son apogée. Pendant cette période il se glisse dans les corps politique des germes de discorde, qui joints à ceux existant déjà, causent à la fin des commotions que rien ne peut calmer, et qui entraînent le bien-être des peuples vers l'abîme. Le mal, dit un auteur, s'accrut par le luxe effréné, qui divisa les citoyens en trois classes. La première était composée de gens parvenus à d'immenses richesses, qui ne mettaient aucune borne à leur somptuosité et à leurs dépenses. Ceux-là tenaient pour la plupart avec l'ordre existant. La seconde était celle des individus qui aspiraient à une fortune brillante, se permettaient tout pour y parvenir, avaient souvent à leur tête les gens des métiers, et bravaient presque toujours l'autorité. La dernière classe comprenait une infinité d'ouvriers et de pauvres, qui dans les désordres suivent toujours l'impulsion du plus fort, des plus adroits, et souvent de ceux qui sont les plus généreux à les payer, mais qui placent plutôt dans la seconde classe que dans la première leur espoir de faire butin et de profiter des troubles publics.

Les gouvernemens de ces temps ne furent pas assez forts pour étouffer cette fermentation et ces émeutes incessantes, mais il est impossible aussi de ne pas convenir que les princes

furent souvent bien imprudens à l'égard de peuples si chatouilleux et si susceptibles quand il s'agissait de leurs droits et priviléges. Souvent les souverains levèrent des impôts sur les marchandises sans en avoir obtenu le consentement des Etats; d'autrefois ils accordèrent des exemptions et des priviléges qui étaient en opposition avec ceux que l'on avait déjà octroyés à d'autres. Les discussions de ces temps-là commençaient presque toujours par une levée de boucliers. On courait de suite aux armes, des guerres sanglantes s'ensuivaient, et la nation molestée et irritée se livrait à des troubles qui eurent pour résultats funestes, mais naturels, la décadence de l'industrie et le déplacement du commerce.

Le magistrat de Bruges ayant remarqué que les habitans de la ville, à défaut d'ouvrage, la quittaient et s'établissaient ailleurs, trouva convenable de créer une nouvelle tisseranderie de drap, d'une espèce grossière, nommé en langue du pays *Brugsche Baeren*, peau d'ours de Bruges; et afin d'engager les tisserands étrangers à s'y fixer et à se livrer à cette branche d'industrie, il promit une prime d'un ducat pour chaque pièce faite conformément à l'ordonnance. Par ce moyen le magistrat attira en effet à Bruges grand nombre de drapiers, tisserands, foulons, fileurs et cardeurs, qui vinrent principalement d'Armentières; mais lorsque plus tard la distribution de ducats vint à cesser, ces industriels s'en retournèrent d'où ils étaient venus.

C'est vers cette même époque que la régence de Bruges, toujours prête à mettre tout en œuvre pour rendre à la ville, au moyen de l'industrie et du commerce, son ancienne splendeur, nomma une commission de notables chargée, en vertu du nouveau règlement qu'elle venait d'établir, de veiller à la bonne confection des flanelles, dite *saijen*, dont on venait de créer une fabrique, à l'instar de celle de Hondtschote. Ces réglemens avaient des résultats si heureux que les *saijen* de Bruges se vendirent bientôt à un prix beaucoup plus élévé

que ceux de Hondtschote, malgré la grande réputation de supériorité dont jouissaient ces derniers.

En 1554, une proclamation publiée à Bruges, porta que tous les métiers y étaient libres, et que chacun pouvait y acquérir sa franchise au moyen de cinq escalins courans. Cette ordonnance ne resta pas longtemps en vigueur, et il parait même qu'elle ne répondit pas à l'attente.

Vers le milieu du XVI[e] siècle, le commerce de Bruges n'était pas encore entièrement en décadence *), car après le départ du plus grand nombre des négocians étrangers qui s'étaient établis à Anvers, il restait encore à Bruges beaucoup de marchands espagnols qui trafiquaient en laines d'Espagne, dont il y avait encore un entrepôt considérable en cette ville. Il paraît même qu'en 1558, après que les Anglais eurent quitté Calais, l'entrepôt de laines qu'ils y possédaient, avait été transporté à Bruges †). En outre la ville possédait encore certaines branches d'industrie, et on y fabriquait une grande quantité de futaines, laines, draps, tapis, soieries, etc.

Il paraît d'autre part, que vers l'année 1555, la reine Marie défendit d'exporter d'Angleterre, non-seulement des laines

---

*) Un auteur contemporain raconte, y avoir vu vers la même époque à la porte de St.-Léonard (*Leenarts-Poorte*) quarante quatre navires chargés.

Le même auteur mentionne aussi des arrivages de bâtimens espagnols, italiens, du Levant, portugais et autres, ainsi que des pays du Nord et de l'Est. Ceux de l'Ouest amenaient toutes sortes d'épices, sucre, riz, figues, raisins, dattes, oranges, câpres, drogueries, sirops, huiles, vins d'Espagne et autres; ceux de l'Est avaient à bord des pelleteries, des draps, de la cire, du goudron, de la poix, pins et sapins, poutres, planches etc. etc.

†) Les Brugeois, craignant que les Espagnols ne transportassent finalement aussi l'entrepôt de laines à Anvers, obtinrent en 1602, de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle, la confirmation du privilége d'après lequel tout le monde était tenu d'entreposer, de faire peser et de payer la redevance des laines en ladite ville de Bruges.

mais aussi des draps non-préparés ; cette défense fut maintenue par la reine Elisabeth. Il semble en résulter que l'entrepôt de laines, que les Anglais firent transporter en 1558 de Calais à Bruges, ne consistait qu'en un fonds d'entrepôt qui ne s'alimentait plus.

Néanmoins il résulte des recherches faites par l'auteur du *Commerce de Bruges*, qu'il arriva encore plus tard des laines anglaises à Bruges, qui furent dirigées sur Anvers. Cet écrivain dit, en effet, qu'en 1560 et plusieurs années après, 25,000 balles de laine espagnole et 1,200 balles (*serpillières*) de laine anglaise de tous prix et de toutes qualités ont été expédiées de Bruges à Anvers, et que la valeur de ces envois montait annuellement, à environ 50,000 couronnes d'or, outre les vins de France et du Rhin, ainsi que d'autres marchandises qui continuèrent à arriver à Bruges.

Guichardin raconte, que de son temps (1560) l'entrepôt de laines anglaises fut transféré de Calais à Bruges, et que l'importation annuelle de laine consistait au moins en 2200 *serpillières* de toutes sortes et de tous prix. La valeur de ces laines réunies montait à plus de 250,000 couronnes par an; mais la masse de draps qui arrivaient déjà alors de l'Angleterre est énorme, car en y comprenant les casimirs et autres draps légers et étroits, on y importait, année commune, plus de deux cent mille pièces, évaluées, l'une portant l'autre, à vingt cinq couronnes la pièce, ce qui représentait une valeur annuelle de plus de cinq millions de couronnes d'or. Cette immense somme qu'absorbaient les laines, les draps et les autres marchandises importées d'Angleterre, était couverte par les marchandises que l'on exportait en échange.

Le même auteur rapporte, qu'en 1569, il y avait encore un grand nombre de marchands anglais qui continuaient à habiter Bruges et y faisaient un commerce considérable. Vers cette même époque les Brugeois firent effectuer des travaux

remarquables aux écluses et canaux, dans l'intérêt du haut commerce maritime, qui commença de nouveau à revivre jusque vers l'année 1578, époque où la ville fut tour-à-tour prise et reprise par les différens partis, pendant les troubles, circonstances qui anéantirent complètement le commerce.

Le 2 septembre 1578 le magistrat de Bruges fut changé, et le 14 novembre suivant une ordonnance fut publiée dans toute la ville, au nom de l'archiduc Mathias, par laquelle il était enjoint à tous les étrangers, tant ecclésiastiques que séculiers, de quitter la ville avant le coucher du soleil, avec défense d'y passer la nuit. Des mesures de police aussi sévères, jointes aux dissensions religieuses, déterminèrent un grand nombre d'étrangers à quitter la ville. Le nombre des Espagnols, ayant tous maisons et habitations en ville, qui se transportaient ailleurs, était considérable *); beaucoup

*) Bruges est la ville des Pays-Bas qui conserva le plus de familles espagnoles. Des branches de celles qui ont quitté cette ville, figurent encore aujourd'hui parmi ses notabilités, d'autres sont éteintes.

Toutefois M. Beaucourt cite les familles notables des Espagnols qui émigrèrent alors, à savoir : Messire Juan Lopez Gallo, baron de Male, facteur du roi d'Espagne, Ferdinando de Motance, seigneur de Tillighem, Juan de la Torre, Christofle Passchier, Juan Galle de Escalado, Juan de Motance, Anthonio de Saldano, Juan de Castillo, Francisco Orugat, Jaspar de Burgos, Juan Lopez de Carrion, Anthonio Delrio, Melchior de Bega, Pedro de Valencia, Bonifacio d'Espinosa, Pedro de Maida, Andries de Burgos, Balthasar de Bega, Francisco de Rueseas, Zunigo Gonsales, Alfonso de Peralta, Gargio de Bega, Jeronimo Pardo Fils, Diego Louis de Aguillera, Matthes del Hoya, Roderigno de Guerrea, Pedro de Guintana Dienas, Juan de la Rualdo, Bernardo de Guallar, Pedro de Orosa, Diego de Monte Negro, Pedro de Tamisa, Diego de Aranda Secretario, Francisco de Aranda, Blesco Bayart.

Ont également quitté Bruges les veuves de Anthonio de Villa Franca, De Diego de Assadella, Louis de Bega, Diego Pardo Fils Silvestre, Juan de la Penem Diego de Fordomar, Pedro de Orasco, De la Penna, Pedro de Melgar, Pedro de Valencia, Melchior de Gueme, Matthes del Hoya, Juan de la Torre, Juan del Rivo, Juan de Escatado, De Peralta Senior.

Cette énumération de commerçans espagnols qui quittèrent Bruges peut donner une

d'autres négocians, bourgeois et particuliers, suivirent leur exemple.

—

Les manufactures de tapis étaient encore importantes dans la Flandre au XVI[e] siècle. Gramaye raconte qu'en l'année 1544, la première pièce de tapis de haute lice, a été fabriquée à Tournay, et que ces tissus si artistement confectionnés se fabriquaient à la même époque à Audenaerde et à Bruges. L'historien Marchant ajoute qu'il en sortait aussi d'Alost et de Lille; mais que les fabricans devaient donner des garanties, afin de prévenir la fraude dans cette branche importante d'industrie.

Ni l'un ni l'autre de ces écrivains, ni aucun autre ne font mention de l'origine de la fabrication de tapis en Flandre.

Il est cependant à remarquer que les tapis d'Arras et d'autres villes, ont considérablement alimenté le commerce de Bruges. D'après l'opinion de quelques écrivains, ces manu-

---

idée de l'immense commerce que les Espagnols faisaient en ce temps-là. Aussi déjà vers la fin du XV[e] et pendant la plus grande partie du XVI[e] siècle, l'Espagne et le Portugal régnèrent sur l'Océan, comme les deux plus grandes puissances maritimes connues dans le monde; car bien que Venise s'étendit par son commerce dans toutes les parties de l'Europe, cependant ses flottes ne franchirent presque jamais la Méditerranée.

Les Espagnols, en vertu de la première découverte qu'ils en avaient faite, réclamèrent l'Amérique entière comme étant leur propriété, et quoiqu'ils n'eussent pas la force de s'opposer à une puissance navale aussi considérable que celle de Portugal, le nom espagnol seul inspirait alors une terreur telle, que la plupart des autres nations de l'Europe n'osaient s'établir dans aucune partie de ce vaste continent. Les Français qui tentèrent de se fixer dans la Floride, furent massacrés par les Espagnols.

Mais ceux-ci, par la chute de leur puissance navale, suite de leurs fautes et de la défaite de leur flotte l'*Invincible*, vers la fin du seizième siècle, perdirent plus tard la faculté de traverser plus longtemps les établissemens des autres nations européennes, et pendant le cours du XVII[e] siècle, les Anglais, les Français, les Hollandais, les Danois et les Suédois, c'est-à-dire toutes les grandes nations qui possédaient des ports sur l'Océan, tentèrent de s'établir dans le Nouveau-Monde.

factures n'étaient pas en pleine vigueur avant la fin du XIV[e] siècle.

La ville d'Audenaerde comptait pendant la première moitié du XVI[e] siècle, environ 8,000 habitans, y compris ceux *extra muros*. Beaucoup de familles patriciennes de la Flandre, qui s'y étaient réfugiées pour se soustraire aux vexations fréquemment renouvelées des Gantois rebelles, y avaient leurs demeures, et quelques chefs de famille se trouvaient à la tête de florissantes fabriques de tapisseries, dont la renommée avait pénétré dans toutes les cours de l'Europe.

Des documens authentiques nous apprennent que jusqu'à cette époque, le nombre des maitres et chefs de fabriques se montait au delà de quarante; ils occupaient près de 1200 ouvriers, tant à l'intérieur que dans les faubourgs de la ville. Les manufactures de laines n'y furent pas moins importantes; vingt-cinq à trente maisons comptaient plus de 600 ouvriers, dont plusieurs habitaient également les faubourgs.

Nous n'énumérerons point ici les artistes et les personnes exerçant une industrie qui avait plus ou moins directement rapport à celle dont nous parlons, tels que peintres de modèles, teinturiers de soie, de filoselle, de laine, fabricans de couleurs, foulons, etc., et qui portèrent bien plus haut encore le nombre des individus auxquels l'état florissant des manufactures de tapis procurait une occupation lucrative.

—

La ville de Gand qui ne devait qu'à la liberté dont elle avait joui jusqu'alors, sa prospérité et sa richesse, reçut un coup mortel par la condamnation fatale que Charles V lui fit subir en 1539 et par l'érection de la citadelle *). Il est vrai

*) Ce fut le 12 mai 1540 que Charles-Quint fit poser en sa présence la première pier-

qu'elle usa souvent très-mal de cette liberté. Cependant son commerce était encore fort considérable, et l'on continuait à y confectionner des draps, des serges, des tapisseries, des bougrans, des futaines, des ostades et autres étoffes semblables.

Charles avait saisi avec empressement cette occasion pour faire respecter son autorité par les peuples des Pays-Bas, et pour supprimer quelques priviléges, qui n'avaient pas porté leur commerce à un si haut degré de prospérité sans opposer à l'autorité impériale des entraves que ce prince ne supportait qu'avec impatience. Les Gantois avaient refusé le subside demandé par Marie; mais l'emprisonnement de leurs négocians fut en grande partie la cause des excès auxquels le peuple s'abandonna.

En attendant Anvers profita des désastres de Gand et s'éleva peut-être plus haut que sa rivale. Avantageusement située sur les rives d'un fleuve dont le lit profond et spacieux offrait un port sûr, même aux navires de haut bord, cette ville attira un si grand nombre de commerçans, qu'on y parlait toutes les langues de l'Europe, et qu'elle semblait être la ville commune de toutes les nations. L'Escaut était couvert de flottes nombreuses qui s'avançaient vers ce port célèbre.

Marguerite de York, veuve du duc de Bourgogne, avait en quelque sorte contribué à restreindre le commerce avec l'An-

---

re de la citadelle sur l'emplacement de l'abbaye et de l'ancien quartier de St.-Bavon, quartier qui renfermait plus de huit cents maisons. La construction coûta 114,534 livres 5 Es. 5 den. Les Gantois furent en outre condamnés à une taxe annuelle de 6,000 florins pour l'entretien de la garnison. On prit dans la plaine qui s'étendait depuis le *Pas-Brugge* jusqu'à la porte d'Anvers, et qui ne renfermait alors que quelques maisons, la terre dont on avait besoin pour les remparts. Ce fut vers l'an 1775 que l'on construisit sur cette plaine les maisons que l'on y voit aujourd'hui. Charles donna entre autres compensations aux chanoines de St.-Bavon, environ deux tiers de la somme provenant de la vente des biens confisqués sur les Gantois. C'est alors que l'Eglise de St.-Jean, où fut transféré le Chapitre collégial, prit le nom de St.-Bavon.

gleterre par la haine qu'elle portait à la maison de Lancaster, qui était alors sur le trône, tandis que la sienne, celle de York, en était éloignée. Mais l'archiduc Philippe fut à peine investi de la souveraineté des Pays-Bas, qu'il conclut un traité de commerce avec Henri VII, roi d'Angleterre. C'est ce traité qui depuis, fut si célèbre dans nos pays, sous le nom de *Grand Traité de Commerce*. Ce traité portait qu'une paix et une amitié perpétuelles uniraient les deux nations; liberté pleine et entière de la pêche sur les côtes d'Angleterre était expressément accordée aux Néerlandais, et en cas de naufrage ou d'autres désastres maritimes, les marchandises ne pouvaient être confisquées, mais devaient être restituées aux propriétaires; la plupart des villes commerçantes ratifiaient ce traité.

Quelques années plus tard, ces mêmes traités furent renouvelés et confirmés le 19 juin 1502. Pendant que Philippe était en Espagne, il avait laissé les pleins pouvoirs à ses envoyés et à ceux de son père. L'archiduc Philippe revint dans les Pays-Bas l'année suivante, époque vers laquelle la duchesse, veuve de Charles-le-Téméraire, vint à mourir.

En attendant, un nouveau monde que Colomb avait ouvert aux Européens augmenta encore les relations commerciales de nos contrées. Anvers fournissait les principaux objets que l'on trafiquait dans les pays récemment découverts *)

Vers cette même époque les Portugais se montrent jaloux du commerce dont ils s'emparent en s'établissant dans l'île de Ceylan, au Bengale jusqu'à Siam, fondant la ville de Macao sur la frontière de la Chine. L'Etiopie orientale, les côtes de

*) Ses quais et ses canaux si commodes pour le trafic, cette Bourse, modèle de celle de Londres et ses magnifiques bâtimens construits pour les négocians de la Baltique sont encore aujourd'hui des monumens de l'ancienne grandeur de cette ville commerçante.

la Mer Rouge, les îles des Molluques furent découvertes par eux. Ils firent le commerce à main armée.

Les Hollandais, que leur génie et leur situation avaient, ainsi que nous l'avons déjà vu, portés depuis longtemps au commerce, se servirent déjà avec utilité de la boussole. Devenus plus hardis par cet usage, ils visitèrent toutes les plages du Nord, affrontant les périls quels qu'ils fussent, afin de découvrir de nouvelles contrées.

Quelques-uns de nos commerçans qui s'aperçurent de l'inconvénient de s'embarrasser les uns les autres, soit en achetant dans les mêmes contrées, soit en abordant à la fois aux mêmes ports pour vendre leurs marchandises, jugèrent à propos de s'unir en corps et d'agir ainsi à forces réunies. Ces sociétés, faibles dans leur origine, s'accrurent avec le temps et devinrent le modèle de ces Compagnies puissantes que les siècles suivans virent naître dans les Pays-Bas.

Ainsi vers le temps de la naissance de Charles V, la situation de nos pays, sous le rapport commercial et industriel, était très-satisfaisante. Jamais les Pays-Bas n'avaient renfermé une population plus nombreuse et plus active; toutes les nations de l'Europe portèrent envie à leurs richesses; les mœurs étaient pures et le peuple ne fut jamais plus heureux que pendant le court règne de Philippe-le-Beau, archiduc d'Autriche, père de Charles V *). Les manufactures de laine et de soie

*) La puissance des Pays-Bas, dit M. Pluvier dans son Mémoire, couronné par l'Académie de Bruxelles, allait toujours en augmentant. Dévolus à l'archiduc Philippe après la mort de Marie de Bourgogne, ils acquirent une consistance qu'on n'avait jamais remarquée auparavant. Dans les besoins communs, l'état trouvait des ressources que les progrès du commerce, des fabriques nationales, de l'agriculture, des arts et des sciences augmentèrent tous les jours. Tout fleurit sous le gouvernement de Philippe d'Autriche, qui fut le premier de cette auguste Maison qui eût la souveraineté des provinces Belgiques (†). Jusque-là ces provinces avaient été une pomme de discorde pou

(†) La dénomination de provinces Belgiques s'employait souvent jusqu'en 1566 pour désigner tous les Pays-Bas.

furent encore florissantes sous ce règne, et dès l'année 1497 un édit défendit l'usage de tout vêtement de laine ou de soie de fabrication étrangère.

—

Vers ce temps il restait encore à la ville d'Amsterdam à obtenir des priviléges pour favoriser son commerce dans le Nord; elle les obtint de Christian II, qui, après avoir confirmé les avantages accordés par ses prédécesseurs, y ajouta encore la clause, que les effets des négocians d'Amsterdam perdus par le naufrage et sauvés par ses sujets, devaient être rendus aux Hollandais moyennant une simple récompense pour la garde des marchandises, et que les effets des marchands morts dans les états du roi, seraient restitués à leurs héritiers sans que l'on pût en réclamer la moindre partie.

---

plusieurs princes, ce ne fut qu'à cette époque qu'elles commencèrent à jouir d'une administration indépendante de tout autre que de celle de leur souverain. Un prince si puissant, une république si opulente, une législation qui n'avait en vue que la raison et l'humanité, durent assurer nécessairement le bonheur de la nation.

Les changemens, opérés dans les Pays-Bas, après une si heureuse situation, y ont souvent eu pour résultat l'ignorance et de grandes calamités. En faisant un instant une comparaison des temps passés, il est vrai de dire, que la Belgique était plus florissante sur la fin que vers le commencement du XVe siècle; mais cent ans auparavant elle était beaucoup plus malheureuse que vers le commencement du treizième siècle. Quel mélange bizarre de bien et de mal ne trouve-t-on pas dans les onzième, dixième et neuvième siècles? Quel monstrueux Prothée ne se découvre pas dans l'administration politique, civile et ecclésiastique? Quelle différence entre les mœurs civiles du treizième et celles du quatorzième siècle?

Il est encore vrai que dans le quinzième siècle les mœurs s'épurèrent de plus en plus. Mais concluons, dit l'auteur, que puisque ni le pouvoir absolu du prince, ni les trésors accumulés par une sage économie, ni le bon ordre dans la magistrature ne peuvent rendre une nation heureuse, à moins qu'une harmonie réciproque ne cimente ces trois fondemens des empires, de manière que le bien public ne puisse recevoir aucune atteinte, et que cette harmonie ne fut jamais si solidement établie dans les Pays-Bas que sous le règne de l'archiduc Philippe, (on entend cette partie de son règne qui précéda la naissance de Charles V.) concluons, dit-il, que ce fut précisément ce temps-là où l'on peut dire que depuis le commencement de la domination des Francs, l'état de la Belgique a été le plus florissant, les mœurs publiques les plus saines et le peuple le plus heureux.

Il fallait qu'Amsterdam eût un grand crédit pour obtenir en sa faveur la suppression des droits barbares de naufrage et le droit d'aubaine, qui étaient en usage dans toute l'Europe et qui ont subsisté si longtemps. Aussi, est-il ajouté dans l'édit, que le roi accorde ce privilége en récompense des services que les habitans d'Amsterdam lui ont rendus.

Cette ville avait soin de faire confirmer ses priviléges, successivement, par tous les rois de Danemarck; quelquefois ces confirmations ont été demandées et accordées pour toutes les provinces, lorsqu'elles étaient demandées par l'intervention du souverain.

C'est ainsi qu'en 1524, Frédéric I renouvela et confirma la liberté du commerce en général, pour la Hollande, la Zélande, la Flandre et le Brabant; car on voit par ce diplôme que ces provinces étaient en état de fournir au Nord des draps, du houblon, du sel, du vin et autres marchandises.

En 1531, Christian III étendit ces priviléges en faveur des habitans d'Amsterdam et de la Hollande en général, jusqu'à la liberté de faire le commerce dans tous ses états, ports, fleuves et même dans l'intérieur du pays, d'y aller et d'en revenir comme bon leur semblerait. Ces priviléges, confirmés ensuite pour la ville d'Amsterdam en 1545, le sont encore en 1560, par Frédéric II, à la prière du roi d'Espagne Philippe II et de la Gouvernante des Pays-Bas. Il fut fait un réglement à ce sujet, et il semble, à en juger par la réponse que le procureur-général de Charles V fit sur la demande des États de Hollande devant la cour de Malines, que la ville d'Amsterdam était déjà au XVe siècle presque seule en possession du commerce des grains.

Le commerce de la Hollande avec la France n'était pas moins anciennement établi. Les remontrances des Etats de Hollande à Charles V l'attestent. Comme ceux du Nord —

dit ce prince — naviguaient avec leurs marchandises vers l'Ouest et particulièrement en France, ils se pourvoyaient de sel, de vin, de draps et d'autres marchandises qui s'y trouvaient et qu'ils avaient coutume d'y prendre.

C'était par suite de leurs commerce avec le Nord que les villes anséatiques avaient fait celui du Midi et s'y étaient enrichies. Amsterdam qui devenait la rivale de toutes les villes anséatiques, et qui devait même un jour leur être supérieure, suivait alors la même voie dans le commerce, en s'attachant particulièrement à celui du Nord comme étant la base de toutes les autres branches auxquelles elle pouvait se livrer. Ainsi ses forces et sa prospérité dans le commerce du Nord lui assuraient un important commerce avec le Midi.

Il n'est pas douteux que la Hollande ne fit alors un commerce suivi avec l'Italie et le Levant par l'Allemagne. On a cependant de la peine à concevoir, comment ce commerce, qui dans la suite a été remplacé par celui de la Méditerranée, pouvait se faire avec quelque avantage par terre, tandis qu'Anvers le faisait par une navigation directe avec l'Italie, et entretenait un magasin toujours bien assorti de toutes les marchandises du Levant et de l'Italie. Cependant on parle de ce commerce comme se faisant principalement par les villes de Harlem, de Leide et d'Amsterdam, sur l'Italie, et celui du Levant par Cologne, Augsbourg et le Tyrol.

Tout porte à croire que les Hollandais faisaient alors échelle par terre comme ils l'ont fait ensuite par mer dans toute l'Europe. Ils partaient de chez eux avec des marchandises qu'ils vendaient avec bénéfice en route et dont le produit leur servait en Italie à payer leurs achats; car le commerce du Levant s'est toujours en grande partie fait au comptant. C'était la seule manière dont les Hollandais pussent faire par terre le commerce du Levant. Il semble, à le considérer du premier coup-d'œil, qu'il eût été plus avantageux de se pourvoir à

Anvers de marchandises d'Italie et du Levant que de les faire venir par l'Allemagne et par le Tirol .Mais les Hollandais avaient déjà un entrepôt de toutes les marchandises du Nord et du Midi, il ne leur manquait pour l'assortir complètement que celles d'Italie et du Levant; il ne leur était pas possible de se pourvoir à Anvers des mêmes sortes de marchandises, dont cette ville faisait un commerce d'économie. Il fallait donc, afin de pouvoir soutenir la concurrence, chercher ces marchandises à la même source qu'Anvers.Le commerce avec l'Allemagne en fournissait les moyens même avec quelque avantage sur Anvers. D'ailleurs, ce commerce n'était que de très-peu d'importance en comparaison de ce qu'il devait un jour devenir par la Méditerranée.

En ce temps on fit faire en Hollande un relevé des dommages que les villes commerçantes avaient essuyés à l'occasion des troubles avec ceux du Levant, et qu'on était convenu en vertu des traités de se bonifier réciproquement. La ville d'Edam avait déjà porte plainte de ce qu'on lui avait saisi, quelques années auparavant, un navire chargé de marchandises, qui valait plus de 4000 florins, mais Amsterdam et quelques autres villes ne firent pas dresser ces relevés.

La Gouvernante somma en attendant les villes anséatiques de Lubeck, Hambourg, Stralsund et de Dantzig de dresser les états de leurs pertes et de comparaître à Cologne au mois d'avril 1528, pour liquider. Il ne paraît point que ces villes, qui sentaient que la balance penchait en leur défaveur y obtempérèrent. Vers la même époque la Hollande entrait en négociation avec la Suède relativement à la conclusion d'un traité de commerce.

La pêche qui fournit un aliment recherché et qui était d'un bon produit pour le pays, a naturellement pris en Hollande de grands développemens. L'on peut en citer comme preuve une sentance mémorable de Charles V, qui contient les remon-

trances des Etats de Hollande portant, qu'au temps passé ce pays cherchait sa subsistance dans la pêche, et avait commencé plus tard à y employer des vaisseaux, de fréquenter d'autres pays, royaumes et ports de mer, etc.

Une saisie fut faite, par des armateurs écossais, de plusieurs navires hollandais employés à la pêche du hareng, ce qui prouve que cette pêche était déjà florissante à cette époque; car la jalousie qu'une branche de commerce excite chez l'étranger est presque toujours une preuve évidente de prospérité. Le gouvernement se plaignit de cet acte de violence au roi d'Ecosse, Jacques V, qui répondit, qu'il voulait empêcher la pêche sur ses côtes; cependant ce différend s'est ensuite aplani par un traité qui porte que la navigation et le commerce seraient désormais libres comme auparavant.

—

Il ne faut pas s'étonner de ce qu'il a fallu une longue suite de siècles pour élever à l'état le plus florissant la navigation hollandaise qui a eu de si faibles commencemens, ce qui ne put être autrement, à cause de la situation du pays et de la nature de son territoire. «Les Etats de Hollande, dit à ce sujet Charles V, m'ont représenté, qu'il faut prendre en considération, que la Hollande est un petit pays, presqu'entièrement entouré de la mer, assujetti à la nécessité d'avoir des digues, ayant d'ailleurs beaucoup de marais et de terres incultes, ce qui oblige les habitans, afin de s'assurer pour eux et leurs familles une subsistance suffisante, de se livrer aux métiers et au commerce, d'aller chercher à l'étranger les matières premières, en lui vendant en échange des objets fabriqués, tels que différentes sortes de draps, en plusieurs endroits de l'Espagne, en Portugal, en Allemagne, en Ecosse et particulièrement en Danemarck et autres pays du Nord, en prenant en retour des marchandises et produits, tels que du froment et autres grains et graines en grande quantité; qu'à ces causes,

la principale occupation du pays était la navigation et tout ce qui se rattache aux affaires maritimes, et que c'était cette source qui occupait et alimentait un grand nombre de familles, tant par le commerce et la navigation que par la construction navale, laquelle industrie contribue non-seulement à la prospérité du pays, mais aussi à augmenter ses revenus. Il est donc utile d'encourager ce pays et de prévenir que les marchands du Nord venant en Angleterre, n'y achètent des draps, de la laine, de l'étain, du plomb et autres marchandises, tandis qu'allant en Hollande ils avaient coutume de s'y pourvoir de draps et autres marchandises qu'on leur offrait, ces mêmes marchands naviguant avec du froment en Espagne et en Portugal en rapportaient du vin, de l'huile. de sel, des épiceries et autres denrées, qu'ils avaient coutume de venir chercher de ce pays-ci, d'où il est facile de comprendre quel dommages nous et nos sujets en éprouvent. »

Dans un autre passage des rémontrances de ce prince il est dit: «qu'on prouverait au besoin que depuis quelque temps » les habitans de Dantzig, voyant qu'on voulait lever le droit » de congé, ont chargé un grand nombre de leurs navires, » ainsi que des vaisseaux hollandais de froment pour Lisbon» ne, l'Andalousie, l'Angleterre et ailleurs où l'on manquait » totalement de grains- »

«Les marchands d'Espagne, de Sicile, d'Italie, de Portugal et autres, l'ayant appris, étaient venus à Dantzig, à Brême et autres endroits du Nord et y avaient chargé des navires de froment et les avaient envoyés en d'autres pays où ils avaient trouvé à le vendre avec avantage; de même le facteur du Portugal à Brême y avait acheté et expédié une grande quantité de froment, et qu'à défaut du nombre suffisant de navires, en avait fait venir de gros vaisseaux d'Amsterdam qui y étaient allés sur lest et en étaient partis pour Lisbonne chargés de froment, par quel moyen notre pays de Hollande per-

drait avec les temps à cause du droit de congé, son commerce et plus encore s'il avait lieu.

La nécessité d'avoir des grains, des bestiaux et des matériaux de construction, conduisit naturellement les premiers habitans de la Hollande dans le Nord. En sorte que le commerce du Nord-Est fut, après la pêche, la première et la plus ancienne branche de son commerce; c'est aussi celle qui a été la plus riche et que les Hollandais ont cultivée avec le plus de soins pendant plusieurs siècles.

Ce fut surtout au moyen de leur pêche et de leur trafic dans le Nord que les Hollandais établirent leur commerce d'économie, car l'éducation de bétail n'a jamais fourni que fort peu à l'exportation. Ils apportèrent bientôt du Nord des grains *) et des matériaux de construction au-delà de leur besoin. Le superflu leur servait à en faire des transports dans les provinces méridionales, et d'en retirer des objets propres au commerce du Nord. C'est ainsi que s'est d'abord formé ce commerce d'économie immense qu'on a vu faire aux Hollandais, et qui consiste à répandre dans toutes les contrées du monde le superflu des autres contrées, et à entretenir par là une communication constante entre toutes les nations.

Le commerce de grains fut pendant des temps infinis le principal article du commerce du Nord. Les passages qu'on vient de lire et les remontrances que les Etats de Hollande firent à Charles V prouvent suffisamment que ces assertions ne sont point hasardées, mais basées sur des faits réels.

On a déjà vu les Hollandais au XV[e] siècle fournir des se-

---

*) Guichardin dit que de son temps (la dernière moitié du 16[e] siècle), le Nord envoyait année commune en Hollande 16,000 lasts de grains, particulièrement du seigle. Le last était évalué à 40 florins (un florin comptait 56 gros), ce qui faisait une somme de 560,000 livres de gros, argent de Flandre; une livre de gros comptée à 3 couronnes; donc ensemble 1,680,000 couronnes d'or.

cours aux puissances du Nord, envoyer une flotte devant Bordeaux au secours de Charles VII, roi de France, faire la guerre aux Villes Anséatiques et détruire leurs flottes; combattre sous le commandement d'un amiral les flottes réunies de l'Angleterre et de la France; leur prendre dix de leurs plus grands vaisseaux et en brûler plusieurs autres; ensuite protéger la pêche du hareng, et forcer les escadres françaises qui la troublaient de rentrer dans leurs ports. Peu d'années après, les seules villes d'Amsterdam, de Hoorn, d'Enkhuizen, Monnikendam et Edam équipèrent une escadre pour protéger leur commerce; et dans le siècle suivant ces mêmes villes firent des armemens qui ne sont pas moins dignes d'attention. En 1523, Amsterdam entretient sur le *Zuidersee* quatre vaisseaux de guerre, Hoorn deux et les autres villes dans la même proportion, afin de protéger la navigation et le commerce. Quelques années après, les Hollandais et les Zélandais firent un nouvel armement pour protéger une seconde fois leur commerce contre les Français et les Anglais réunies; en 1533, les seules villes d'Amsterdam et du Waterland proposèrent aux Etats d'armer 60 vaisseaux montés par 8000 hommes d'équipage, contre Lubeck et le roi de Danemarck; elles offrirent d'exécuter ce projet sans attendre la repartition des frais.

Tous ces armemens et un grand nombre d'autres de moindre importance fournis par la commerce, prouvent à l'évidence combien la navigation et le commerce furent déjà considérables à cette époque. Il n'est pas possible de concilier ce fait avec celui d'une nation dénuée de moyens et de ressources. Il faut donc en inférer que les Hollandais eurent un grand nombre de vaisseaux, de marins, ainsi que d'immenses richesses, mis au service de la bravoure nationale pour la défense des intérêts du pays. Mais la preuve la plus évidente de leurs richesses se trouve dans cette circonstance, que les pertes immenses essuyées quelquefois par leur commerce dans ces sortes de guerres, n'empêchèrent cependant point ces

richesses d'aller croissant ; témoin la prise faite par l'amiral des galères de France, sous le règne de Henri II, de 15 vaisseaux sur 24, partis de la Zélande et destinés pour l'Espagne. Cette perte qui fut estimée à deux millions cent mille florins, nous donnerait à elle seule l'idée de la richesse et du négoce considérable de nos ancêtres. D'ailleurs où les Hollandais auraient-ils pris le fonds pour les armemens, qui, dès le commencement de la révolution les rendirent tellement maitres de la mer, qu'ils en conservèrent l'empire tant que la guerre dura avec l'Espagne, si les élémens nécessaires pour ces armemens n'eussent pas existé alors dans leur pays même? 60 vaisseaux de guerre qui montent l'Escaut en 1544 pour faire une tentative sur Anvers, 45 vaisseaux de guerre entretenus par les Hollandais et les Zélandais en 1577 et 40 destinés en même temps à porter secours à la reine Elisabeth, enfin 12 vaisseaux de guerre envoyés en 1582 au secours du roi de Portugal; tous ces armemens, joints à une infinité d'autres, faits au moment de l'établissement de la République, ne pouvaient l'être que par une nation maritime, une nation qui possédait un grand nombre de ressources de tous genres et chez laquelle le commerce avait fait refluer des richesses immenses et hors de toute proportion avec sa population et son peu d'étendue.

—

Les villes de Harlem et de Leide adressèrent en 1544 une plainte au gouvernement, relativement aux cachets ou plomb que les fabricans de ces villes avaient coutume d'attacher à leur draps et qui furent contrefaits à Paris et attachés à des draps de moindre qualité, ce qui faisait tort à la renommée de leurs draps. Le magistrat fut prié de signaler cet abus au gouvernement français.

—

Au mois d'octobre de la même année les Etats des provin-

ces furent invités à se rendre à Bruxelles. L'empereur leur fit en personne et à chaque province séparément une demande d'argent; des Etats de Hollande il exigea cent mille florins comptant. Les Etats furent convoqués à ce sujet à La Haye, ils se montraient disposés à obtempérer à la demande du souverain; mais il désiraient liquider au préalable le centième dénier qui leur avait été imposé en 1495 par l'archiduc Philippe. Le président des Etats insista fortement en cour sur cet objet, surtout parce que la ville d'Amsterdam y était le plus intéressée à cause de son commerce. Finalement on obtint un acte de l'empereur par lequel il déclara que le centième dénier serait aboli après quelques mois. Après qu'ils eurent obtenu cet acte, les Etats accordèrent sans difficulté les cent mille florins. En attendant on eut bien de la peine à trouver la somme, parce que les charges que les villes avaient à supporter, chacune pour sa part, et les subsides qu'on avait dû fournir extraordinairement, avaient laissé la Hollande avec un arriéré qui, d'après Van der Goes, ne s'élevait pas moins qu'à près de deux cent mille florins. Le même Van der Goes rapporte, que quelques années plus tard, les villes de Harlem, Delft et Leide, qui s'adonnaient plus particulièrement aux manufactures de draps, se pleignirent de ce qu'elles ne trouvaient pas à Calais une assez grande quantité de bonne laine et de peaux, et que le peu qu'on leur fournissait se payait à des prix beaucoup plus élevés que ceux stipulés dans la convention faite avec l'Angleterre. L'histoire ne mentionne pas quel résultat ces réclamations ont eu.

L'expéditiou de bière hollandaise était aussi un objet très-considérable de trafic vers le milieu du seizième siècle; on peut s'en convaincre par l'édit de Charles V, du 18 janvier 1549, et par d'autres pièces authentiques du temps. L'édit précité tendait particulièrement à relever cette branche de fabrication et à prévenir par l'exercice d'une bonne police, que la bière ne fût falsifiée et que par là sa bonne réputation à l'étranger et son grand débit ne se perdissent. Il résulte de cette

pièce, que les villes de Delft, Leide, Harlem, Gouda, Rotterdam et Schiedam étaient renommées pour leurs brasseries de bière, et que ces brasseries étaient d'une si grande importance, que l'on craignit que leur ruine n'entrainât la dépopulation des susdites villes dont quelques-unes tiraient leurs principales sources d'existance de ces brasseries. Plusieurs autres édits de ce temps contiennent des dispositions réglementaires sur les brasseries.

La ville de Delft aussi a été renommée par ces fayences, avant l'arrivée en masse des fayences anglaises, de celles de Rouen et d'autres fabriques étrangères.

Il en est de même des fabriques de chapeaux. Ceux de Hollande étaient alors préférés à cause de la bonté de leur fabrication, les castors aussi bien que les chapeaux de feutre. C'était Amsterdam qui en possédait alors les principales manufactures, dont le nombre a successivement diminué à mesure que les chapeaux étrangers ont été introduits en abondance.

—

Il n'y a pas jusqu'aux affaires religieuses qui n'eurent en ce temps de l'influence sur l'industrie. L'histoire rapporte, que les Huguenots obtinrent en l'an 1568 quelques secours de l'Angleterre, ce qui semble avoir fortement indisposé Granvelle, au point que, d'après l'opinion de quelques contemporains, il engagea la Gouvernante à défendre l'introduction des draps anglais dans ses états ; sur ce les Anglais auraient transporté l'entrepôt de leurs draps à Embden dans l'Oostfrise. Cette translation se fit au grand détriment des Pays-Bas, qui, selon quelques annotations, firent en ce temps avec l'Angleterre un commerce annuel de douze millions au moins. Le commerce en draps seul s'élevait à plus de cinq millions.

—

Revenons au commerce d'Anvers. Cette ville comptait dans son sein, outre le grand nombre de marchands français, des marchands appartenant à six nations différentes, ayant des habitations fixes qui surpassaient le nombre de mille. C'étaient des Allemands, des Danois et Oosterlings, des Italiens, des Espagnols, des Anglais et des Portugais; mais les Espagnols l'emportèrent en nombre sur les cinq autres *).

Le roi de Portugal et la reine d'Angleterre ne dédaignèrent pas d'avoir au nombre des commerçans des hommes instruits dans le négoce, qui établirent des relations commerciales au bénéfice de ces souverains. Ces commissionnaires ou fondés de pouvoir, on les nommait facteurs; le roi de Portugal en avait deux à Anvers qui y tinrent maison; ils jettèrent des sommes considérables dans le commerce, dans les changes et dans les spéculations d'argent; et l'on porte jusqu'à trois millions les affaires qu'ils faisaient en un seul jour de bourse. La reine d'Angleterre y avait aussi son facteur.

Le change se tenait alors à Anvers avec plusieurs villes d'Italie, savoir: avec Rome, Venise, Milan, Florence et Gênes; en Allemagne, avec Augsbourg Nuremberg et Francfort, avec plusieurs villes d'Espagne, Medina del Campo, Villabon, Medina de Riosecco, également avec Burgos, Cadix, Séville et Lisbonne; les mêmes relations étaient établies avec Lyon, Paris, Rouen et Besançon ainsi qu'avec Londres.

Les Italiens envoyèrent à Anvers des masses de marchandi-

---

*) La famille allemande *Fockers* qui avait quitté Bruges, continua à amasser des richesses à Anvers. Le chef de cette famille, Antoine Fockers d'Augsbourg, y mourut, et laissa par testament la valeur de plus de six millions de couronnes d'or, sans compter les autres richesses immenses que cette maison possédait.

Anvers a longtemps conservé la célébrité de ses richesses, puisque de nos jours encore une définition latine de toutes les villes de la Belgique, qui a passé en proverbe, la caractérise par ces mots: *Anverpia nominis. Anvers la riche.*

ses de la plus grande valeur qu'ils y échangèrent contre d'autres objets. Rome n'envoyait pour ainsi dire rien, mais elle achetait toutes sortes de draps, des tapisseries, des laines, des ossettes et demi-ossettes, toiles et autres marchandises.

D'Ancône on expédiait vers ce port une masse incroyable de camelots de toutes sortes, des épiceries, des drogueries, des soies, des cerons, des feutres, des tapis, des maroquins, et des couleurs des Indes; toutes ces marchandises arrivaient de l'Est. Ancône prenait en échange pour des sommes considérables, de gros draps, tant anglais que du pays, surtout des draps de quatres couleurs d'Armentières; des laines, des ossettes, des toiles, quelques sortes de tapis et de la cochenille d'Espagne.

De Bologne il fut expédié des draps de soie, des draps d'or et d'argent, des bonneteries, des voiles et ceinturons, et autres objets de cette nature. On y envoyait à-peu-près les mêmes marchandises qu'à Ancône.

Venise fournissait abondamment des épices, tels que clous de girofles, canelle, noix muscade, gingembre et, en fait de drogueries, de la rhubarbe, de l'aloës, de la casse, de l'agaric, de la sandaraque, de l'ammoniaque, du séné, de la coloquinte, de la scammonée, de la tutie, de l'émétique, de la thériaque, etc. Tous ces objets étaient tirés du Levant *).

Venise envoyait également de très-beaux draps de soie, de la soie écrue et teinte, des camelots à gros grain et des écrins, des tapis, des croisées de laine d'un tissu admirable, du beau drap écarlate, du coton, du cumin, du bois d'ébène, de

*) Avant que les Portugais ne se fussent emparés de ce commerce, Venise envoyait par mer presque toutes les épiceries et drogueries; déjà en 1318 cinq galères vénitiennes arrivèrent chargées d'épices et de drogues dans le port d'Anvers.

l'azur et d'autres couleurs tant pour la peinture que pour la teinturerie. Anvers leur retourna des perles fines et des pierres précieuses, des draps et des laines d'Angleterre, des draps du pays, des laines qui se fabriquaient à Honscote, à Lille, à Atrecht, Valenciennes, Mons, etc.; des ossettes de diverses sortes, des toiles en grande quantité, des tapisseries, de la cochenille, des ustensiles de ménage, etc., etc., et assez souvent du sucre et du poivre.

Il nous arrivait du royaume de Naples parfois des draps de soie, des soies teintes et écrues, de riches fourures, du safran et de la manne excellente; nous y expédiâmes aussi toutes sortes d'étoffes de laines, des tapis et des marchandises en métal.

La Sicile nous fournissait des noix de galle, du cumin, des oranges, du coton et de la soie, souvent aussi d'excellens vins, tels que malvoisie et autres de la Méditerranée; la Sicile prit en échange; des laines, draps, toiles, tapis et une grande quantité d'ouvrages en métal et autres quincailleries.

La ville et les états de Milan nous envoyèrent diverses sortes de marchandises, nommément du fil d'or et d'argent, des étoffes de soie et des draps d'or et d'argent, des futaines et basins, de l'écarlate, des croisés et autres draps d'une qualité supérieure, beaucoup de riz, des armes de toutes qualités, du fromage de Parmesan et autres denrées. On y expédiait du poivre, du sucre, des joyaux, du musque et autres parfumeries, des draps d'Angleterre et d'Irlande, des étoffes de lin et de laine, des tapisseries, de la cochenille, des laines d'Espagne et d'Angleterre.

De Florence aussi on recevait à Anvers des draps d'or et d'argent, des passementeries du même métal, de riches draps de soie, de l'or et de l'argent en fil, de gros draps nommés *rasses*, etc.; des pelleteries, telles que martres et autres

fourrures et des ouvrages d'agrément. On expédiait vers cette première ville toutes sortes de tissus de laine et cotings, du lin et de la toile, et, bien que cette ville se pourvût sur place de toutes les marchandises anglaises, nous lui envoyâmes néanmoins des laines de ce pays-ci.

Les arrivages de Gênes consistaient en une grande quantité de velours d'une qualité supérieure, du satin, de l'ermesyn et autres draps de soie, des coraux, de l'excellent émétique, du véritable thériaque. Anvers envoyait à Gênes les mêmes denrées qu'aux autres villes d'Italie.

Mantoue fournissait aussi des draps de soie, de la soie écrue, des bonneteries et autres marchandises; et les marchandises des Pays-Bas énumérées ci-dessus lui étaient envoyées en échange.

Quelques villes d'Italie, telles que Verone, Brescia, Vicence, Modène et autres, faisaient avec Anvers le même commerce que celui que nous avons déjà mentionné. Lucques expédiait surtout des draps d'or et d'argent, ainsi que toutes sortes de draps de soie, mais ces derniers étaient réputés légers et de médiocre qualité.

L'Italie nous pourvoyait aussi, par mer, d'alun de Civita Vecchia, d'huiles d'Apulie, de Gênes et de Pise; de noix de galles, de gommes diverses, de raisins de corinthes, de sénés, d'iris, de soufre et de menthe, etc., etc. En échange, on y envoyait également par mer, de l'étain, du plomb, du bois de brésil, de la cire, de la toile, de la rue, du poisson salé, du bois de menuiserie, et quelquefois du froment, du seigle et des fèves. Les étoffes d'or et de soie, l'or et l'argent en fil, les diverses sortes de camelots et les soies écrues, que seulement les Italiens nous apportaient, sans y comprendre les autres marchandises valaient, année commune, trois millions de couronnes d'or.

Les articles que l'Allemagne expédiait vers ce pays-ci, consistaient en lingots d'argent, en vif-argent, en une immense quantité de cuivre fondu et battu, en d'excellente laine venant de la Hesse, en verrerie et en futaines. Elle importait en outre, pour des sommes considérables, du pastel, de la garance, du safran et autres matières pour les teinturiers, du salpêtre et autres marchandises, des meubles de menage travaillés aveo une grande perfection, des métaux (ouvrages de grands prix) des fusils et des armes des différentes sortes et valeurs, et surtout du vin blanc du Rhin. Nous expédiions aux Allemands des joyaux et des perles fines, des épiceries et drogueries, du sucre, des draps d'Angleterre et d'Irlande, toutes sortes de tissus de laine et de lin et une grande quantité d'autres objets.

On ne saurait se faire une idée de la masse de marchandises que le port d'Anvers recevait de Danemarck, de la Suède, de la Norwége, de la Pologne et autres pays du Nord, à savoir : froment et seigle, cuivre, salpètre, soude, vitriol, teintures, laines d'Autriche de première qualité, lin, miel, goudron, cire, soufre, potasse, une grande variété de pelleteries, telles que zèbres, martres, hermines, loups, léopards, fouines, renards bleus et ordinaires, des loups blancs et communs, des peaux de différens poissons, des peaux de buffles et d'ours destinés à l'équipement militaire, des bois de construction tant pour les maisons que pour la navigation, puis un bois de Chine sans nœud, destiné aux menuiseries, qu'on envoyait jusqu'en Italie, et qui était fort recherché. Le Nord envoyait aussi des bières fortes, de la viande salée, du poisson salé, séché au soleil, par la forte gelée ou par la fumée. Une grande quantité d'ambre de diverses couleurs et de formes ; il y avait à Anvers des négocians remarquables, qui ne faisaient d'autre négoce que celui de l'ambre et qui tenaient néanmoins un rang respectable dans le commerce. Les futaines seules que l'Allemagne nous expédiait, montèrent annuellement jusqu'à une valeur de 600,000 couronnes. Les vins du Rhin dont l'im-

portation variait selon les recoltes est calculée année par année à 40,000 barils de six *aimes*, (mesure du temps), de la valeur de 36 couronnes chaque baril ou tonneau, ce qui forme un total d'à-peu-près un million et demie de couronnes d'or.

Il est impossible d'énumérer les marchandises que nous recevions des états du Nord, et ceux que nous leur envoyions; les principales étaient : les épiceries, drogueries, safran, sucre, sel, des draps d'Angleterre et d'Irlande, de la laine en fil et étoffée, des toiles, des bijoux, des draps de soie et des draps d'or, toutes sortes de camelots, quelques tapisseries, beaucoup de vins, surtout des vins d'Espagne, de l'alun, du bois de Brésil, des ustensiles de métiers et de ménage.

Nous recevions par mer de la France beaucoup de sel de Brouage, beaucoup d'aromates de Toulouse, des canevas et autres toiles grossières de Bretagne et de Normandie; des vins rouges et blancs en abondance de toutes les côtes et de diverses qualités; des huiles, du safran, des graines de Provence, du miel, de la térébentine, du goudron, toutes sortes de papier à écrire, des verreries, des fruits secs et du bois de Brésil. Ce bois les Français allaient le chercher dans cette partie de l'Amérique soumise aux Portugais, où ils possédaient une bonne forteresse pour la protection de leur négoce. La France envoyait aussi à Anvers des dorures très-recherchées, des draps fins de Paris et de Rouen, du drap cramoisi de Tours, des bombazettes de Champagne, du fil et du chanvre de Lyon, du vert-de-gris de Montpellier pour la teinture; puis toutes sortes d'objets de goût. Anvers expédiait pour la France des pierreries, des perles, de l'argenterie et des lingots, du vif argent, du cuivre, du bronze, du laiton brut et travaillé, du plomb, de l'étain, du vermillon, de l'azur, de la cochenille, du soufre, du salpètre, du couperose, des camelots à gros grains et autres de Turquie, des draps d'Angleterre de toutes les qualités, surtout des plus gros, des tapisseries, de

la laine d'Autriche, des cuirs, des pelleteries, de la cire, du suif, du houblon, du poisson sec et salé.

On calculait, qu'à cette époque la France nous expédiait tant par terre que par mer, annuellement 40,000 barils de vins, quelquefois plus ou moins, suivant les récoltes; chaque baril, une sorte dans l'autre, était évalué à 25 couronnes, ce qui forme une somme d'un million de couronnes d'or. On recevait aussi un nombre égal de ballots de pastel, évalués terme moyen à 7 ½ couronnes, ce qui fait un total de 300,000 couronnes. Le sel de Brouage que l'on importait, montait ordinairement à la somme de 180,000 couronnes annuellement.

Un commerce très-important se faisait avec l'Angleterre, qui importait une masse de draps, tels que croisés de laine et plusieurs autres sortes de draps plus ou moins fins, des franges pour l'ameublement, des laines superfines, peu de safran, mais de première qualité, de l'étain, du plomb, du cuir, et surtout des pelleteries, une masse de peaux de belliers et de lapins, de la bière, du fromage et autres commestibles, et quelques vins fins d'outre-mer. L'Angleterre exportait des joyaux et des pierreries, des lingots d'argent, du vif-argent, des draps d'or, d'argent et de soie, du fil d'or et d'argent, diverses sortes de camelots, des denrées, des épiceries et des drogueries, du sucre, du coton, du cumin, des noix de galles, des toiles fines et communes, des laines, des demi-ossettes, des tapis, de la garance, beauceup de houblon, des verreries, du poisson salé, des quincalleries de divers métaux, des tabletteries, toutes sortes d'armes et objets d'armement et des ameublemens divers.

Le trafic qu'on faisait avec l'Angleterre est évalué par l'auteur que nous suivons, à la somme considérable de plus de douze millions de couronnes d'or, ce qui valut un bénéfice considérable aux deux pays, au point que la décadence de ce commerce eût été une cause de ruine pour l'un et l'autre.

L'Ecosse expédiait une grande quantité de peaux des moutons et de lapins et beaucoup d'autres pelleteries plus fines, surtout de petite dimension; particulièrement des martres d'une rare beauté, beaucoup de cuirs forts, quelque peu de laines et des draps de très-mediocre qualité. L'Ecosse étant un pays pauvre qui s'approvisionnait en Angleterre et en France, les expéditions pour ce pays étaient peu considérables; on y envoyait quelques épices, du sucre, de la garance, quelques étoffes de soie, toutes sortes de camelots et des tissus de laines de toutes les façons, de la toile et des quincailleries.

L'Irlande nous apportait une grande quantité de cuirs écrus et préparés de toutes espèces, tels que buffles, bœufs, vaches, et moutons ; des pelleteries de première qualité, quelques gros draps et autres objets de peu de valeur. On y envoyait les mêmes denrées qu'en Ecosse; car l'Irlande aussi s'approvisionnait en Angleterre.

L'Espagne nous expédiait une quantité considérable de marchandises, des bijoux, des pierreries, des perles fines de diverses sortes, que les Espagnols cherchèrent au Pérou et aux Indes-Occidentales; ces pierreries et ces perles se distinguent par leur grosseur, mais n'atteignent pas la beauté de celles qui viennent des Indes-Orientales. Les Espagnols nous expédiaient aussi beaucoup d'or et d'argent en lingots, qu'ils allaient chercher au Nouveau Monde, ainsi que la cochenille la salsapareille et des bois des Indes; puis du safran, quelques drogues, de l'écarlate, beaucoup de soie écrue, toutes sortes d'étoffes de soie, surtout le velours de Toléde, et des taffetas, du sel, de l'alun de Mazeron, une herbe pour la droguerie que les Florentins appellent *raspa*, de la laine extrêmement fine, des cuirs secs, toutes sortes de vins, des huiles fines et des huiles grasses pour la tisseranderie de draps, du vinaigre, du miel, du sirop, de la gomme arabique, du savon, et une grande diversité de fruits frais et secs, tels que citrons, oranges, grenades, olives, capres, dattes, figues,

raisins et amandes; ces fruits formaient un article considérable de commerce. Les Espagnols envoyaient aussi des vins et des sucres des îles Canaries. L'Espagne tirait d'ici du vif argent, tandis qu'autrefois elle en importait beaucoup chez nous, mais les mines ou les veines de ce métal ayant tari, cela cessa, et depuis lors l'Espagne en faisait une grande consommation. Elle tirait encore d'ici du cuivre, du bronze et du laiton tant ouvragé qu'en lingots, de l'étain et du plomb, plusieurs sortes de draps de nos fabriques, surtout de celles de Flandre, et quelques draps anglais, des étoffes de laine de diverses qualités et de tous prix, des ossettes et demi-ossettes, des tapis, et surtout une quantité de toiles grosses et de tissus qui nous valurent des sommes considérables; des camelots de diverses qualités, du lin, du fil, de la cire, du goudron, de la garance, de la rue, du soufre et souvent du seigle et du froment, de la viande et du poisson salés, du fromage et du beurre, en outre, toutes sortes de quincailleries en métal, des merceries en soie, en filoselle, etc., de l'argent et de l'argentine pour des valeurs considérables; toutes sortes d'armes et objets d'armement, toutes espèces de meubles et ustensiles de ménage; en un mot, on peut dire que l'Espagne s'approvisionnait ici de tout ce que l'art et les métiers produisaient pour la commodité et l'agrément de la vie. L'Espagne envoyait habituellement tous les ans à Bruges plus de 40,000 sacs de laine; mais attendu que l'on commençait à se livrer dans ce pays avec plus d'assiduité au tissage des draps, on comptait qu'en 1560, elle n'envoyait à Anvers que 25,000 sacs de laine, ce qui fait, en calculant le sac à 25 couronnes, une valeur d'importation de 625,000 couronnes; mais la valeur des vins qui venaient à cette même époque de l'Espagne, était supérieure à celle des laines.

Les Portugais nous fournissaient des pierres précieuses; de très-belles perles orientales, de l'or fin en lingots et battu (ou en plaque), des épiceries, des drogues, de l'ambre, du muscat, des civettes, de l'ivoire en très-grande quantité, de la rhu-

barbe, de l'aloës, de l'azur, du coton, des racines de la Chine et plusieurs autres denrées de valeur, que les Portugais apportèrent des Indes-Orientales et de Calcutta, d'abord à Lisbonne et ensuite à Anvers. Les Portugais importaient aussi du sucre de l'ile St.-Thomas *), du bois de Brésil, des émétiques, du poison et autres drogues qu'ils cherchèrent à la côte de Guinée, du sucre, d'excellent vin de Madère qui équivalait au vin de Malvoisie, enfin du sel, du vin d'Oporto, de l'huile, des aromates, de l'encens, des drogues et beaucoup d'autres objets, des fruits frais et séchés, en confitures et en conserves, formant un objet de grande importance commerciale. Les Portugais prirent en échange à-peu-près les mêmes marchandises que les Espagnols. On peut évaluer à plus d'un million de couronnes la valeur des épiceries que les Portugais apportaient annuellement dans le port d'Anvers.

Même la Barbarie, en Afrique, nous envoyait du sucre, de l'azur, de la gomme, du coloquinte, des cuirs, des pelleteries, des plumes et des panaches. Nous expédiâmes vers ce pays du drap, des toiles, des laines, des denrées diverses, des métaux et des quincailleries.

On ne saurait se figurer ni évaluer et moins encore décrire, dit un auteur contemporain, la valeur et l'importance du négoce et le trafic des diverses marchandises qui s'opérèrent dans cette ville; le calcul fait par Schribanius, qui au dire de cet

---

*) Le sucre est une production de l'Orient. On en apporta quelques cannes d'Asie, et la première tentative pour les cultiver se fit en Sicile, vers le milieu du XII[e] siècle; de là le sucre fut transplanté ensuite dans les provinces méridionales de l'Espagne, on en apporta aux îles Canaries, aux îles de Madère et, enfin, dans le Nouveau Monde. On voit que le sucre que le port d'Anvers recevait de l'Espagne et du Portugal formait déjà un article considérable, et qu'il se cultivait déjà abondamment à Madère et dans les îles Canaries. Les plantations de sucre n'étaient pas encore introduites alors dans les Indes-Orientales, ou bien la culture n'en était pas assez étendue pour faire du sucre un objet de commerce au moyen-âge. Quoique le sucre fût encore très-rare et qu'on ne l'employât pas aux usages domestiques, il paraît cependant qu'il formait déjà à cette époque une branche remarquable du commerce d'Italie.

auteur, est établi sur un examen sévère et détaillé, porte que les sommes que le commerce importait annuellement à Anvers, montaient à cinq cent millions d'argent ou cent et trente-trois millions d'or, non compris le change sur l'argent qui montait aussi à une somme énorme. A cette époque les assurances sur mer étaient déjà établies à Anvers, mais ces assurances étaient organisées de manière à ce que les négocians se garantissaient mutuellement un certain dédommagement en cas de pertes *).

Anvers s'élevait d'une manière prodigieuse; ses magasins s'étaient établis sur les débris de ceux de Bruges, et lorsque tout ce mouvement des manufactures, de l'industrie, de l'agriculture et de mille espèces de transactions commerciales était dans sa plus grande activité, sous le règne celèbre de Charles-Quint, le port immense d'Anvers, placé à leur centre, devint ce que le cœur est aux artères et aux veines du corps humain. On y comptait 2,000 navires et plus de 200,000 habitans.

Ce fut spécialement vers l'année 1516, que les marchands étrangers vinrent s'établir à Anvers. Les historiens du pays citent les Gualteroti et Bonasi Spinola, comme les plus riches de ces commerçans, et lorsque le Midi et le Nouveau Monde eurent été explorés, Anvers devint l'entrepôt commercial le plus riche de l'univers †); la politique de Charles V, y contribua

*) L'importance du commerce et de la richesse considérable de cette ville vers l'année 1560, est consacrée par les vers que fit Scaliger, poète de Verone, pour célébrer sa puissance extrême. Les voici :

Oppida quot spectant occulo me torva sinistro,
Tot nos invidiæ palida tela petunt.
Lugdunum omnigenum est, operosa Lutetia, Roma
Ingens, res Venetum vasta, Tholosa potens.
Omnimodæ merces, artes priscæque novæque,
Quorum insunt alliis singula, cuncta mihi.

†) Dans cet âge d'or de la prospérité d'Anvers, un seul négociant, nommé Jean Daens, prêta à l'empereur Charles V, 2,000,000 de florins; aussi généreux que riche il reçut le prince à diner et jeta au feu à la fin du repas, le billet d'obligation. «Sire,» dit il, «je suis trop payé par l'honneur que me fait en ce moment votre majesté.»

puissamment. Il donna aux Pays-Bas des lois très-sages sur le commerce et la navigation, lois que la plupart des nations éclairées ont cherché à imiter ou à adopter à leurs usages. Anvers n'eut aucune navigation directe sur le Midi, mais les magasins de l'Espagne et du Portugal étaient à elle et remplis des manufactures qu'elle y envoyait. Les habitans des Pays-Bas approvisionnaient les trois quarts de l'Europe et l'Amérique, et les richesses de l'Amérique et de l'Asie ne passaient par les mains des Espagnols et des Portugais que pour payer l'industrie des peuples des Pays-Bas.

Le 21 janvier 1522 fut un jour de fête pour Anvers; on y célèbra la première arrivée des épiceries et girofles, venant des îles nouvellement découvertes en 1500, 1520, 1521 et 1522, savoir: les Molucques, Java, Malacca, Banda et plusieurs autres. Trois bâtimens y avaient été envoyés; un seul revint; ils avaient perdus tant de monde, qu'il fallut abandonner les deux autres. Le troisième bâtiment, celui qui arriva, n'échappa qu'à peine à la surveillance des Portugais.

Le 22 mars 1528 arriva à Anvers la flotte espagnole, chargée de fruits secs et d'huile *).

Un écrivain dit, qu'à la fin du diner, on apporta devant l'empereur une coupe d'or pleine d'eau-de-vie et de sucre; Jean Daens se leva par déférence, pour y mettre le feu. C'était une liqueur qu'il savait dans les goûts de Charles-Quint, quoique ce prince fût sobre et buveur modeste. Un domestique tenait une bougie allumée. Le négociant tira de son pourpoint un papier: c'était l'obligation de deux millions, souscrite par Charles. — « Sire, » lui dit-il en présentant son titre, « je suis bien largement payé » de cette somme, par l'honneur que votre majesté vient de me faire; je désire qu'il » ne me reste que le souvenir de votre bienveillance. » En disant ces mots, il mit le feu au billet et alluma la liqueur. — « Mon compère, » dit Charles-Quint, » après un moment donné à la surprise, « c'est le commerce qui est ici le souverain. Mais il » me reste encore un beau rôle, celui de son protecteur. »

*) Un chroniqueur de ce temps dit: qu'on avait payé jusqu'alors une mesure d'huile 17 sous, une livre de raisins secs 6 et 7 sous, et que quelques jours après l'arrivée des bâtimens, une livre de raisins ne valut qu'un demi sou et que le prix de l'huile diminua en proportion.

La Bourse d'Anvers fut construite en 1531. C'est un beau bâtiment carré qui sert de réunion aux négocians, courtiers, etc., ainsi que cela se pratique dans toutes les grandes villes de commerce. La Bourse d'Anvers a 180 pieds de long sur 140 de large. Ce carré est entouré de bâtimens, qui forment quatre allées couvertes, ou galeries, soutenues par 43 colonnes de pierres bleues; ces galeries ont des souterains servant de magasins pour les marchandises, et de grandes salles au-dessus, servant autrefois d'Académie de dessin, de peinture, d'architecture, de sculpture, de mathématique, etc. Ce bâtiment est remarquable parce qu'il a servi pendant fort longtemps de point de réunion au commerce. Il a coûté à la ville environ trois cent mille couronnes.

Une circonstance assez extraordinaire concourut en 1542 à donner un grand accroissement à la ville d'Anvers, au détriment de ses faubourgs. Les seigneurs de Longueval et Martin van Rossem firent une attaque sur les faubourgs d'Anvers, auxquels ils mirent le feu après avoir tout sacagé et pillé. Afin d'éviter pour l'avenir ces insurrections désastreuses de la part de l'étranger, l'administration de la ville prit le parti de faire bâtir les remparts actuels. Pour leur donner de la sûreté, une ordonnance municipale défendit de bâtir aucune maison à une distance moindre de trois mille cinq cents pieds de la ville. Cette ordonnance contribua à agrandir Anvers de trois mille maisons.

La richesse et le luxe s'étaient déjà élevés à un dégré supérieur vers l'année 1549. Ce fut le 11 septembre de cette année, que Philippe, prince d'Espagne et fils de l'empereur Charles V y fit son entrée et y fut reçu en triomphe; le lendemain il vint au marché et y sema de l'argent à pleines mains. La ville lui offrit un banquet et une illumination. La somptuosité et la richesse qu'on déploya pour les fêtes à l'occasion de cette entrée, ne peuvent, disent les chroniques du temps,

se décrire, tant elles surpassaient tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Le prince fut accompagné de son père, d'Éléonore, reine de France, de Marie, reine d'Hongrie sœur de l'empereur Charles et d'une nombreuse suite de gentilshommes.

—

Bien avant ce temps, l'art typographique fut exercé avec beaucoup de succès dans les Pays-Bas. Ainsi dès le commencement du XVI[e] siècle, Thierry Martens, d'Alost, et Rutger Rescius eut imprimé de bons ouvrages grecs et latins. Le célèbre Plantin imprima son premier livre à Anvers, et publia pendant le court espace de 34 ans une immense quantité d'éditions précieuses dans les langues orientales, grecque, latine, itâlienne, espagnole, française et flamande. Ses successeurs dans l'imprimerie d'Anvers, continuèrent avec gloire et succès ses grands travaux pendant plus de deux siècles.

—

Plus tard les Elzevier, les Blaeuw, les Lemaire, Halma Van der Aa, Wetstein et Luchtmans, se sont illustrés en Hollande par de belles et nombreuses éditions des auteurs classiques grecs et latins, et par d'autres importans ouvrages qui font l'ornement de toutes les grandes bibliothèques.

—

En 1560, on comptait à Anvers 218 rues et 13,500 *) maisons, mais ces maisons n'avaient en général que deux au trois croisées de face, ainsi qu'on peut s'en convaincre par celles qu'on trouve encore dans quelques quartiers de la ville. Ces maisons anciennes sont faciles à reconnaitre : leur façade forme un angle très aigu vers la toiture; dans l'inté-

*) S'il était vrai, comme nous venons de le remarquer d'après les auteurs du temps, qu'Anvers eut une population de 200,000 ames, chaque maison aurait donc contenu plus de 14 habitans ; ce chiffre est très élévé. En 1812 Anvers avait 18 portes, dont 13 donnaient sur l'Escaut et 5 du côté de terre ; 26 places ou marchés, 70 édifices publics ; 11 canaux ; 9 quais ; 44 ponts ; 162 rues et 10,088 maisons.

rieur, leur distribution n'offre aucune commodité; néanmoins Anvers était à cette époque, après Lisbonne, la ville du monde où les loyers étaient au plus haut prix. Une maison ordinaire de six ou sept pièces, s'y louait 200 écus, et celles un peu plus considérables, 3, 4 et 500 écus *).

La population d'Anvers, au temps de sa plus grande prospérité, a été exagérée par plusieurs écrivains. M. Garonne dit que d'après des recherches et des calculs exacts, faits sur les lieux, il a reconnu qu'à l'époque la plus brillante de son commerce, Anvers n'a jamais compté plus de cent à cent dix mille habitans †)

---

*) L'écu valait deux florins et demi; le marc d'argent fin était alors à 14 florins des P.-B. (de 28 à 30 francs).

†) Cette population avait diminué de deux tiers, dit cet auteur, lorsqu'Anvers fut réunie à la France, et elle s'est élevée à 80,000 âmes dans les dernières années de la domination française.

La plupart des écrivains qui ont porté la population d'Anvers sous Charles V à 200,000 âmes, paraissent avoir adopté avec trop de confiance les récits de Scribanius, ou l'opinion de quelques personnes du pays toujours disposées à parler emphathiquement de cette époque. Pour ce qui regarde Scribanius (*Orig. Antverp. cap.* 5), il dit avoir vu plus d'une fois sur la rivière 2500 navires, de sorte, ajoute-t-il, que ceux qui étaient les derniers, étaient contraints de rester à l'ancre deux ou trois semaines avant de pouvoir arriver au quai pour décharger leurs cargaisons. Il ne se passait pas de jour, selon cet auteur, qu'il n'arrivât en partie au moins 500 navires chargés de toutes sortes de marchandises, et souvent en une seule marée il prétend en avoir vu entrer 400.

Par terre, selon le même écrivain, 1000 charriots chargés arrivaient par semaine, sans les charrettes des paysans, qui apportaient des vivres de toutes sortes et dont le nombre surpassait 10,000 par semaine, sans compter encore 500 coches qui servaient au luxe et au plaisir.

Ces données paraissent en effet exagérées; il est possible qu'aux époques des foires, qui étaient celles de l'arrivée des convois, il entrait 400 navires et bateaux chargés dans une seule marée; mais il est très-probable que cela n'arrivait qu'alors: il ne reste du moins à Anvers aucun vestige de constructions qui prouvent que la ville eut à cette époque un assez grand nombre de magasins ou autres lieux destinés à recevoir d'aussi immenses quantités de marchandises arrivant fréquemment à la fois. Guichardin et ses co ntinuateurs ont fini par rester convaincus des exagérations de Scribanius.

La prépondérance commerciale que cette ville acquit vers le milieu du seizième siècle, était non-seulement due aux circonstances que nous avons déjà eu occacion d'énumérer en décrivant la décadence du commerce de Bruges, mais aussi à l'industrie active et florissante de ses habitans, qui excellaient alors dans plusieurs arts. Avec de tels moyens de prospérité elle est devenue une des premières cités commerçantes du monde, lorsque de plus le négoce n'était assujetti qu'à des droits et à des impôts excessivement modérés.

Le droit de barrière ou *de tol* formait avec la gabelle de Zélande, la seule rétribution qui fût prélevée au profit du Prince. L'un et l'autre de ces droits portaient sur les marchandises qui entraient et sortaient de la ville par mer; tout ce qui se voiturait par terre était franc à l'entrée comme à la sortie. Le droit *de tol* rapportait au Prince dix-huit à vingt mille écus par an (un peu plus de fl. 125,000). La gabelle de Zélande, qui, pour la commodité des marchands, se percevait à Anvers, était du produit annuel de vingt-deux mille ducats *).

La gabelle du vin se montait à quatre-vingt mille écus; celle de la cervaise (ou bierre) à quatre-vingt mille ducats. C'étaient là des revenus municipaux dont la ville disposait selon ses besoins. La construction des nouveaux remparts avait endetté la ville, qui en 1560 devait emprunter à dix et douze pour cent d'intérêt annuel. Du reste, ce taux était relatif à celui du commerce, qui, en raison de ses immenses bénéfices n'hésitait pas à payer chèrement l'agiot. L'intérêt légal

---

*) Ces droits étaient particuliers à Anvers. Le Prince avait en outre des revenus généraux. La coupe des forêts était réservée aux domaines; d'autres droits provenaient de certaines villes, châteaux, villages, seigneuries, terres, moulins, etc.; de quelques impositions sur l'entrée et la sortie des marchandises; d'une part dans les confiscations, du bénéfice sur les monnaies frappées dans ces états, du geôlage des prisons, de la ferme et des offices de poissonnier, d'un droit sur le mesurage des grains, lesquels tous ensemble, quoique modérés, lui faisaient néanmoins, observe Guichardin, un revenu pareil à celui d'un roi d'Angleterre.

avait été fixé par Charles V à douze pour cent, et Philippe II le maintint à ce taux *).

L'empereur Charles V tira des Pays-Bas, pour les besoins de ses longues guerres, quarante millions d'écus d'or, dont Anvers fournissait une très grosse part.

En 1555, Anvers dépensa pour célébrer la bien-venue de Philippe II, 260,000 florins d'or.

Il se fabriquait à Anvers, en 1560, non-seulement des draps, des toiles de toutes sortes, des tapisseries, des tapis, des futaines, des armures, toutes espèces de munitions de guerre, des dorures, de l'argenterie, des couleurs, de la vaisselle de verre, à l'instar de celle de Venise, des cuirs, toutes sortes de merceries d'or, d'argent, des fils de soie, de laine et de métaux, mais aussi des velours †), des satins, des draps

---

*) Voici ce que dit Guichardin au sujet du prix d'argent :

« *Dépôt* appellent aujourd'hui les marchands pour colorer un fait odieux par paroles »honnêtes, est, de donner de l'argent à quelqu'un pour quelques temps à intérêt ferme »et déterminé, comme par exemple, selon la permission de Charles V, confirmée par »le roi Philippe II, son fils, à 12 pour cent, au bout d'un an : lequel intérêt permis pour »des temps difficiles, s'est maintenu et a fait beaucoup de tort. Des gentilshommes baillent leur argent sûrement et font aussi l'usure, d'où terroirs deviennent incultivés, etc.

Les Lombards (les Italiens), qui étaient au treizième siècle les grands accapareurs de l'argent, ne se contentèrent pas du prix modéré qu'ils auraient pu demander si le commerce d'argent avait été libre et autorisé par les lois. On remarque que dans le treizième siècle, l'intérêt ordinaire qu'ils demandaient était de vingt pour cent. Vers le commencement du même siècle, la comtesse de Flandres, obligée d'emprunter de l'argent pour la rançon de son mari, s'adressa à des marchands Italiens ou Juifs, et elle ne put l'obtenir qu'à un intérêt de vingt pour cent; quelques-uns exigèrent même jusqu'à trente. Au quartorzième siècle, en 1311, Philippe IV fixa à vingt pour cent l'intérêt légal de l'argent pour les foires de Champagne. L'intérêt en Aragon était un peu plus bas. En 1242, Jacques I le fixa par une loi à dix-huit pour cent. Dès l'année 1490 il était à Plaisance au taux de quarante pour cent. Cela est d'autant plus extraordinaire que le commerce des états d'Italie était alors devenu très-considérable.

†) Il fut un temps où la fabrication des velours était bien perfectionnée dans les Pays-Bas, puisque les fabricans de Milan y envoyaient leurs velours à ramager, qu'ils

de soie, des taffetas, des damas, dont la fabrication ne fut connue en France que vers le commencement du dix-septième siècle.

Un rapprochement à faire ici, qui doit provoquer de bien sérieuses réflexions, est que l'Edit de Nantes fut rendu par Henri IV en 1598, année où, sous le règne de Philippe III, les Maures furent chassés d'Espagne, et que les établissemens des fabriques de soie, de tapisseries, de fayence, de cristaux, etc., en France, ne furent postérieures à cette époque que de quatre à cinq ans: ces établissemens datent tous de 1603 *). Ainsi les proscriptions de Philippe III d'une part, l'Edit de Nantes de l'autre, attirèrent à la France les premiers élémens de l'industrie qu'elle a su acquérir et qu'elle a si puissamment développés depuis lors.

—

En 1560 on élevait à Anvers, en petit nombre à la vérité, mais aussi malgré la température peu favorable du climat, ce ver industrieux, dont le brillant produit est devenu la matière première de nos étoffes les plus riches et les plus élégantes.

On y raffinait avec beaucoup d'art et d'industrie le sucre, la cire, etc.; on y épurait certains métaux, on y fabriquait du très-beau vermillon, on y excellait surtout dans la taille des diamans. La preuve de la supériorité et du perfectionnement relatifs auxquels les arts étaient parvenus dans cette riche cité, c'est qu'on y comptait alors 124 orfèvres, tailleurs de diamans et autres pierres précieuses, et 300 peintres.

---

en faisaient revenir ensuite, afin de les vendre chez eux à un plus haut prix comme ayant été fabriqués à Anvers ou en Hollande (*Du commerce de la Hollande*).

*) 1603. Établissement des manufactures de soie, de tapisseries, de fayences, de cristaux, etc., en France (*Tab. Chr. par Lenglet Dufresnoi*).

Le prix du pain *), celui du vin et de la bière étaient seuls soumis à la taxe; le prix de la viande et de tous les autres comestibles était libre, et on peut apprécier les principes qui y étaient alors admis en économie politique, par l'exclamation ingénue de Guichardin, qui trouve, que c'était là une très-grande faute, car, observe-t-il, bien qu'il y ait de tout en abondance, *tout y est cher comme crême.*

En 1560, on ne connaissait pas encore à Anvers l'usage du charbon de terre : on ne s'y chauffait qu'avec de la tourbe †).

En 1560 on jeta les fondemens de l'hôtel-de-ville §). En ce

*) En 1560 il y avait à Anvers 160 boulangers, en 1820 on en comptait 140, et cependant la population avait diminuée dans une proportion beaucoup plus grande depuis la première de ces époques jusqu'à la seconde; mais la concurrence est bien plus grande depuis la suppression des corps de métiers, dans toutes les professions.

†) Voici ce que raconte le naïf Guichardin au sujet de l'usage du charbon de terre :

«Cette pierre fut premièrement trouvée près de Liége, dès l'an 1198, par un pé»lerin, lequel l'ayant montrée à un forgeron s'évanouit, et n'eût-on de lui autre »nouvelle . . . .

»Il y a à Liége plusieurs mines et creux sous terre, merveilleusement profonds, dont, »par chose admirable et travaux excessifs, les ouvriers, au grand danger de leur vie, »tirent hors la pierre noire à brûler, nommée houille, nouvellement découverte au »pays de Hainaut et Namur; mais celle de Liége est la meilleure, et on en tire sans »comparaison beaucoup plus copieusement, de sorte que seulement du territoire de »Liége à une lieue de pays à l'entour (laissant la cité fournie qui en consomme quan»tité incroyable), on en envoya dehors pour chaque année, plus de cent mille écus, »combien qu'elle soit à vil prix. La s'use *communement, comme en ce pays* (Anvers »*se fait la tourbe.*

§) Ce fut en ce temps, l'année 1560, qu'on commença à bâtir l'hôtel-de-ville d'Anvers; la première pierre fut posée le 27 février de cette année. Cet hôtel-de-ville est un édifice superbe et se ressent tout-à-fait de l'état de prospérité et de richesse qui caractérise cette ville. Il ressemble à celui d'Amsterdam pour la régularité de l'architecture et semble être fait sur les mêmes plans. Celui d'Anvers contient quatre salons dans lesquels on voit autant d'ordres d'architecture, exécutés avec précision, savoir, un salon de l'ordre Toscan, un Dorique, un Ionique et un Corinthien.

La première bâtisse de cet hôtel fut détruit par le feu en 1576. Les débris restèrent en décombres jusqu'en 1581; on reprit alors les ouvrages, mais ce ne fut qu'en 1713,

temps le café n'était pas encore un objet de commerce à Anvers, et le thé n'y fut connu que bien plus tard *).

Les Anversois se montrèrent jaloux de leurs priviléges, et, peu endurans, ils ne les laissaient pas impunément violer. En 1476 le peuple mit plusieurs de ses magistrats en prison pour quelques atteintes de ce genre; en 1564 ils s'insurgèrent contre l'empereur Charles V, qui exigeait que les bourgeois fussent à la guerre ou qu'ils rachetassent leur service.

Cette insurrection n'eut pas de suites graves. « En cette oc» casion, » ajoute encore Guichardin, « le prince retint son » empire; les magistrats, l'autorité, et le peuple, la puissance » et les armes.»

—

que les magistrats démolirent 29 maisons pour étendre la seconde aile en proportion de la façade, qui est ornée de statues et surmontée d'un aigle; ce n'est donc qu'à cette époque que cet édifice reçut son complément.

Anvers abonde d'ailleurs en beaux monumens; le clocher de la cathédrale et le vaisseau même de l'église sont des chefs-d'œuvre d'architecture gothique. La citadelle que le duc d'Albe imposa aux Anversois, fut achevée en 1563; elle coûta à la ville 400,000 florins et fut terminée en moins d'un an.

*) Je tiens d'une dame d'Anvers (dit M. Garonne) l'anecdote suivante, qu'elle m'a assuré s'être passée dans sa famille et que j'insère ici, quoiqu'un auteur spirituel l'ait déjà citée en parlant de l'Angleterre. « Un étranger fit présent à un des aïeux de cette dame, d'une livre de thé, comme d'une chose très-rare et qu'on lui avait dit être délicieuse. L'Anversois attachait beaucoup de prix à une production qui venait d'aussi loin et qui était aussi peu connue. Sa femme et ses filles furent consultées sur le mode de préparation le plus convenable. L'aspect indiquait une plante, le parfum semblait annoncer que cette plante était d'une suavité exquise; son état de sécheresse exigeait une liquide quelconque pour la ramener autant que possible à sa fraîcheur naturelle. Tel fut le résultat de la délibération de famille : la livre de thé fut mise dans une petite marmite; on y ajouta la quantité de beurre qui fut jugée nécessaire; la marmite soigneusement munie de son couvercle, fut placée sur le feu; l'action du feu ne tarda pas à developper davantage l'arôme du thé, et ajouta à l'impatience de la famille; enfin lorsque le degré de cuisson eut été jugé suffisant, le thé fut versé sur un plat, et servi à l'instar d'un légume.» Cette anecdote a eu lieu en 1712. Ce fut un marchand anglais, nommé Edouard, qui à son retour du Levant, établit à Londres un café en 1652. C'est la première maison de ce genre qu'on ait ouverte en Europe.

Ce fut également en 1564 que le corps de métiers des tondeurs de draps, creusa les remparts de la porte de Kipdorp. A cette époque les draps anglais étaient prohibés dans tous les Pays-Bas; néanmoins l'année suivante les mêmes draps furent de nouveau admis à l'entrée.

—

La Hanse Teutonique ou Anséatique qui, ainsi que nous l'avons fait observer, avait un comptoir à Anvers, dès l'année 1315, ne fit l'acquisition de ce magnifique bâtiment qu'en 1568, connu sous le nom d'*Oosterhuys*, ou *Oosterlingshuys*, destiné à fournir aux marchands anséatiques un logement et des magasins convenables. Cet édifice, dont la longueur est de 250 pieds sur une largeur de 200, contenait dans ses étages supérieurs trois cents chambres, et au rez-de-chaussée des salles et des magasins très-spacieux; une grande cour servait à faciliter dans l'intérieur les opérations commerciales *).

La maison des *Oosterlings* était alors à Anvers le caravanserail des négocians anséatiques; comme la maison Hessoise, qui servit de nos jours à la cavalerie, et celle du Portugal, occupée par les pompiers, étaient destinées à l'usage des marchands hessois et portugais.

Il y avait néanmoins cette différence, que la maison Hessoise, construite aux frais de la ville, était une propriété

*) Un auteur moderne traitant du commerce de commission, dit, qu'avant que le commerce de commission fût en usage, et lorsqu'Anvers était l'un des grands entrepôts de l'Europe, les villes anséatiques du Nord y avaient déjà une maison pour recevoir les négocians de ces villes qui venaient en personne avec leurs marchandises, et qui s'en allaient avec une sorte de cérémonie en cortége, précédés de plusieurs instrumens de musique. Ils venaient aussi avec quelque faste pour faire des ventes ou des achats à la bourse d'Anvers; institution longtemps unique en ce genre, et qui a servi ensuite de modèle à de semblables institutions. Ce n'est que dans le XVII[e] siècle que le commerce de commission devint d'un usage plus général en Europe.

municipale, tandis que le bâtiment des *Oosterlings*, construit ou acheté par les villes anséatiques, formait une propriété étrangère, laquelle, en vertu de traités solennels passés avec la ville et ratifiés par le souverain, devait conserver à perpétuité sa juridiction, ses franchises, et les autres immunités qui avaient été garanties *).

Ces établissemens étaient indispensables alors dans une aussi grande ville de commerce qu'Anvers, vu l'état arriéré de la civilisation de l'Europe et le denuement dans lequel, à leur defaut, se seraient trouvés les marchands étrangers.

—

On remarquait à Anvers, à cette époque, quelques institutions sages pour ce temps, et dont l'usage n'était pas généralement répandu. Deux magistrats étaient particulièrement chargés de la tutelle des orphelins, dont ils étaient les procureurs-nés.

Un tribunal pacifique, composé de quatre juges et greffiers, avait pour attributions spéciales d'apaiser toute injure, querelle ou inimitié entre les habitans.

Il était défendu de mendier, hors les grandes fêtes, et à certaines heures; mais les pauvres avaient quatre aumôniers qui faisaient la quête pour eux. Le produit de cette quête s'élevait annuellement à quinze mille écus.

Un historien du temps rapporte, que la consommation du vin était énorme à cette époque à Anvers †).

—

*) Au nombre de ces immunités était celle d'avoir un cimetière particulier pour ceux de ces marchands qui étaient de la religion réformée. Un ordre religieux d'Anvers était chargé de ces services funéraires. A cette époque (1568) il y avait liberté de conscience à Anvers.

†) Nous verrons (dit M. Garonne dans une note de sa *Notice sur Anvers*) dans le

Les doctrines de Luther excitèrent au commencement et vers le milieu du XVIe siècle les commotions politiques les plus violentes, Luther mourut en 1546. Charles-Quint abdiqua en 1556; ainsi l'avénement de Philippe II au trône se rattache aux premières années de la Réforme.

Pendant tout le règne de Charles-Quint les Pays-Bas furent florissans par leur culture, l'industrie et le commerce. Anvers était durant ce règne, ainsi qu'on l'a dit avec raison, l'entrepôt du monde.

Le despotisme de Philippe II amena la décadence et la destruction du commerce de ce port *).

Les habitans d'Anvers, partageant les griefs des autres peuples des Pays-Bas, se montrèrent d'abord partisans de la confédération des nobles. La présence du Prince d'Orange

---

Tableau comparatif du commerce d'Anvers en 1560 et 1818, que cette consommation est aujourd'hui immensément diminuée en Belgique. Ce Tableau comparatif eût été assurément bien précieux pour cet ouvrage, mais nonobstant toutes mes démarches je n'ai pu me le procurer. Il parait même qu'il n'a pas été publié, et il résulte des informations prises à cet égard chez des personnes appartenant à l'administration de la ville d'Anvers, que la *Notice sur Anvers*, par M. Garonne, y est peu connue; on n'a pu y indiquer aucun ouvrage ni une seule collection d'archives, contenant des documens sur l'importance du commerce de la ville dans sa plus grande splendeur. On est forcé de se contenter des chroniqueurs et de Guichardin, que nous avons cité plusieurs fois; ce savant était neveu du fameux historien de Florence, mort à Anvers en 1589; il a donné la description des Pays-Bas et l'histoire de ce qui s'y est passé de son temps. Cet ouvrage précieux est pour ainsi dire le seul qui fournit des données sur la célébrité commerciale d'Anvers au XVIe siècle. M. Garonne parle plus tard d'une histoire des révolutions, du commerce et de l'industrie des Pays-Bas qu'il avait en portefeuille en 1821, mais il ne parait point non plus qu'il ait publié une histoire sous ce titre intéressant.

*) Il y a cette similitude affligeante à observer entre Philippe II et Joseph II, que ces deux monarques, l'un pour avoir été au-dessous et l'autre au-dessus des lumières de leur siècle, allumèrent également la guerre civile dans les Pays-Bas. Rien ne prouve mieux la puissance de l'opinion, même lorsqu'elle est erronée; mais la postérité, juge suprême et impartial des peuples et des rois, réprouve la mémoire de Philippe, tandis qu'il chérit et vénère celle de Joseph. Philippe, en allumant la guerre, détruisit le commerce d'Anvers; deux siècles après, Joseph tira sur l'Escaut le premier coup de canon, après une paix fort longue, afin de rétablir le commerce d'Anvers.

à Anvers n'apaisa les troubles que momentanément. Le 21 août 1566, la Cathédrale et plusieurs monastères de la ville furent pillés et dévastés. Anvers resta néanmoins au pouvoir de Philippe, mais la ville n'en fut pas moins en proie à de nouveaux malheurs.

Après la bataille de Moock (Mai 1574) les soldats espanols, auxquels était due une solde arriérée de quatre ans *) prirent la résolution d'aller se faire payer par les Anversois: jamais pillage ne se fit plus régulièrement; deux soldats furent pendus pour avoir commis quelques larcins; cet exemple suffit pour contenir les autres.

La solde arriérée dut être payée par les marchands et les bourgeois; elle formait une somme considérable, qui ne put être entièrement acquittée en numéraire; l'armée insurgée voulut bien recevoir en paiement du drap et quelques autres étoffes, pour une partie de ce qu'elle exigeait.

Deux années plus tard, la ville d'Anvers, jusque-là si riche et si florissante, fut livrée de nouveau au pillage le plus affreux qui jamais ait été commis. Nous entrerons dans quelques détails sur cette époque remarquable où s'accomplit, pour ainsi dire *la destruction du commerce de ce port.*

A la mort, presque subite, du gouverneur-général, don Louis de Requesens, le conseil-d'état, qui avait pris l'interim du gouvernement, se vit contraint de déclarer les troupes espagnoles ennemies du roi et de la patrie. Mais il fallait des forces pour faire exécuter cette décision prise au nom du

---

*) On ne peut passer sous silence que le motif des fréquentes mutineries des troupes espagnoles qui eurent lieu dans les Pays-Bas sous le règne de Philippe II, fut toujours le défaut de paie. Philippe, le souverain le plus riche de l'univers, puisqu'il était maitre des mines du Mexique et du Pérou, alors en plein rapport, manquait toujours d'argent pour payer ses soldats.

roi. Les états recoururent au prince d'Orange, avec qui ils convinrent dès lors des bases du traité, si connu sous le nom de *pacification de Gand*, lequel devint depuis la constitution fondamentale des Pays-Bas. Une partie de l'armée espagnole, déjà entièrement insurgée contre ses propres chefs, s'était réfugiée à Alost, au nombre de huit cent et quelques hommes; le restant de l'armée n'ayant point encore méconnu toute discipline, se trouvait du côté de Maestricht; on restait en possession des châteaux de Gand et d'Anvers. Le gouvernement ordonna le siége de ces deux forteresses; ces siéges se poussaient avec activité, lorsque le bruit du canon se fit entendre à Alost. La position des mutins qui s'étaient fortifiés dans cette ville, s'aggravant de jour en jour, leur élu, Jean de Navarèse, les excite à marcher au secours de leurs camarades assiégés dans la ville la plus riche de l'univers. L'espoir d'un immense butin fait cesser toute irrésolution de leur part; le 3 novembre 1576, ils sortent d'Alost avant la nuit; ils comptaient être rendus dès le lendemain de bonne heure à Anvers; la nécessité de se procurer les bateaux nécessaires pour traverser l'Escaut, les retarda de quelques heures. Cette circonstance, qui devait nuire à leur projet, leur devint favorable, en ce qu'elle donna le temps à deux généraux Espagnols de les joindre avec 400 chevaux et quelque infanterie.

Ces généraux s'étaient détachés des environs de Maestricht, pour venir engager les mutins d'Alost à se réunir à l'armée Espagnole, en attendant les ordres du roi relativement à l'exécution du traité de la pacification de Gand; mais les mutins exigeaient avant tout que leur solde arriérée fût payée.

Frédéric Perronet, seigneur de Champagne, commandait à Anvers, et avait proposé de diriger les principales forces vers la porte de secours de la citadelle, afin d'empêcher des renforts d'y entrer. Si cet avis eût été suivi, les soldats d'Alost et les détachemens qui se réunirent à eux sur la route,

n'eussent pu pénétrer dans la citadelle, et la garnison de la ville, secondée par les habitans, eût vraisemblablement fini par s'en rendre maître.

La totalité des troupes espagnoles était de 3,000 hommes de pied et de 500 cavaliers. Les Etats avaient envoyé au secours d'Anvers, 23 compagnies d'infanterie, 14 cornettes de cavalerie et le régiment de Wallons, commandé par le comte d'Egmont.

Les troupes nationales étaient campées sur l'esplanade qui sépare la ville de la citadelle, et y avaient élevé plusieurs batteries pour favoriser la tranchée.

Les mutins, à peine arrivés, demandèrent à combattre ; ils voulaient, dirent-ils, souper le soir même à Anvers ou mourir.

Les troupes espagnoles furent divisées en deux corps, dont l'un eut pour commandant Roméro, et l'autre l'élu Navarèse: ainsi un général espagnol marchait émule d'un chef de bandits révoltés, et cela précisément à l'époque où, on peut le dire sans exagération, Anvers était encore l'entrepôt commercial le plus riche et le mieux pourvu de l'Europe.

Les Espagnols attaquèrent avec une telle impétuosité les troupes nationales, que dès les premiers instans ils préjugèrent leur succès. Bientôt ils se rendent maitres de la tranchée, et la fuite des bourgeois qui s'étaient ralliés aux Allemands et aux Wallons, entraîna celle de ces troupes, qui néanmoins disputèrent le terrain en se retirant. L'infanterie espagnole fondit alors sur les fuyards; secondée par la cavalerie, elle les pousse jusqu'à la place de l'hôtel-de-ville. Les bourgeois se rallient, et, de concert avec la garnison, font un dernier effort pour se défendre contre la furie des Espagnols. Rompus une seconde fois, ils eussent tous été exterminés sur ce nou-

veau champ de bataille, s'ils n'eussent trouvé à pénétrer dans l'hôtel-de-ville et les maisons voisines. Un troisième combat s'engagea des fenêtres ; il fut défavorable aux Espagnols, mais ceux-ci avaient prévu qu'ils seraient attaqués de la sorte, ils s'étaient fait suivre par des valets munis de torches et d'artifices. L'hôtel-de-ville et les magnifiques maisons qui l'entouraient, furent incendiés, et les Espagnols restèrent maitres de la ville. Il n'est pas de forfait (dit un historien) qui n'ait suivi cette victoire ; la soif de l'or fut telle, que, malgré l'immensité du butin, tous ceux des habitans qui semblaient jouir de l'opulence, furent néanmoins torturés, dans la crainte qu'ils n'eussent cherché à soustraire au vainqueur une partie de leurs richesses.

Le pillage dura trois jours. Les soldats firent faire leurs casques, leurs cuirasses, la garde de leurs poignards et de leurs épées en or massif, dont à la vérité la couleur fut déguisée *).

Plusieurs Allemands, des Flamands, des Bourguignons et des Italiens, se réunirent aux Espagnols pour piller avec eux.

Du côté de la ville le nombre des morts s'éleva à 7000. Les Espagnols ne perdirent que 200 hommes, parmi lesquels se trouva l'élu Navarèse.

Anvers après avoir été si complètement pillée et dévastée à deux reprises différentes, par les troupes du souverain, déserta enfin sa cause et se rangea sous les bannières de la confédération.

Dès le commencement de 1580, les Etats confédérés, as-

---

*) On évalua ce pillage, dans le temps, à plus de deux millions d'écus d'or. L'écu d'or ou réal de Charles V était taillé sur 46 au marc, et valait environ quatre florins et demi. Le prix du marc d'or était de 200 florins (environ 428 francs).

semblés dans la ville, y déclarèrent Philippe II déchu de toute souveraineté. Le duc d'Alençon fut nommé comte de Flandre et duc de Brabant.

Des troupes attendues de France étant arrivées dans les Pays-Bas, quelques gentilshommes français suggérèrent au duc l'idée de rompre les liens qui limitaient son autorité. Le duc consentit inconsidérément à une entreprise qui hâta sa mort et flétrit sa mémoire.

L'ordre fut donné aux commandans des villes de Flandre, occupées par des troupes françaises, d'y exciter au tumulte, et de profiter de cette occasion pour se rendre maitres de ces villes. Le 16 janvier fut le jour fixé pour cet aventureux coup d'état; le duc s'était réservé la conquête d'Anvers où il avait concentré ses forces.

Le lendemain 17, vers midi, sous prétexte d'aller passer en revue les troupes cantonnées à Borgerhout, ce prince sortit de la ville d'Anvers, escorté de ses gentilshommes et d'environ 400 soldats français ou suisses; 300 cavaliers avaient été mandés de Borgerhout, et l'attendaient hors de la porte de Kipdorp, sur le pont et autour des fossés. A peine eut-il franchi la porte, que, se tournant vers les siens, il leur montra la ville en leur donnant le signal de s'en emparer. Au même instant, les soldats qui l'accompagnaient tombèrent sur ceux qui gardaient la porte et les massacrèrent indistinctement; les soldats du camp de Borgerhout entrent dans la ville en criant *ville prise*, ils se rendent dans les maisons, et en massacrent les habitans, qu'ils trouvent sans défense. Le pillage des maisons particulières et l'occupation de la Bourse ne laissant plus de doute sur le but de l'expédition, les habitans transportés de fureur, courent aux armes, tendent des chaines dans les rues, et, oubliant la différence de leurs opinions religieuses ou politiques, sont tous d'avis de se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Le peuple, la noblesse, les marchands, les ouvriers, tout le monde enfin s'arment; les femmes, les enfans courent à la défense commune en lançant des fenêtres et des toits ce qui se présente sous leurs mains; mille combats s'engagent: la fureur des bourgeois est telle, que lorsque le plomb leur manque, ils ploient avec les dents des pièces d'or et d'argent, pour en charger leurs mousquets; ils parviennent enfin à repousser les soldats du duc, qui, divisés par le pillage et découragés par la prise de Fervanques, leur chef, cherchent à se sauver par la porte dite Kipdorp; mais là un obstacle insurmontable s'oppose à leur fuite; les Suisses, envoyés par le duc, ayant trouvé fermée la porte de Kroonenbourg, par laquelle ils avaient eu ordre d'entrer, avaient fait un détour pour arriver par celle de Kipdorp. La foule qui fuyait leur inspirant de l'inquiétude, ils avaient présenté leurs piques afin de l'arrêter, et de pouvoir eux-mêmes entrer dans la ville. Bientôt le nombre des personnes tuées fut si considérable qu'il formait une barrière impénétrable: les cadavres amoncelés s'élevaient à la hauteur de deux hommes, et lorsque les soldats du duc, repoussés, cherchèrent à se frayer un passage, les habitans qui les poursuivaient n'en laissèrent pas échapper un seul.

Deux cent cinquante gentilshommes et plus de douze cents soldats suisses ou français furent tués dans cette affaire; plusieurs grands de la suite du prince furent faits prisonniers; parmi les habitans il n'y eut guère que cent hommes de tués, mais un grand nombre de blessés. Un auteur évalue à 10,000 le nombre des personnes tuées à Anvers durant ces troubles et à 500 celui des maisons reduites en cendres et dont la valeur fut estimée à six millions de florins.

Le prince Alexandre Farnèse, duc de Parme, forma le siége d'Anvers et ferma le passage de l'Escaut par un pont qu'il fit construire sur le fleuve. Les désastres de ce siége qui dura près d'un an et les flots de sang qu'il fit couler sont assez

dépeints par l'histoire, et il n'est que trop prouvé que les malheurs successifs, dont nous venons de donner une légère esquisse, ôtèrent à Anvers sa prépondérance mercantile.

Pour se faire une idée des pertes immenses que causa la prise d'Anvers, il ne faut que suivre les progrès du commerce et l'industrie de la Hollande et de l'Angleterre dans le siècle suivant: la plupart des accroissemens de ce genre, survenus dans ces deux états pendant cet intervalle, sont provenus des pertes faites par la Flandre et par le Brabant à cette époque désastreuse.

Il est certain que la liberté de conscience aurait déterminé le retour en Brabant ou en Flandre de plus de cent mille individus, qui lors du premier et du second sac d'Anvers avaient porté en Hollande leur fortune et leur industrie ; elle eût de plus empêché les émigrations qui se renouvelèrent à la suite de la prise de cette grande cité ; mais tout le monde sait qu'une marche contraire fut suivie, et la Hollande attira dès lors la pêche et la navigation de la Flandre, et c'est encore ici une époque remarquable de la décadence de l'industrie de la Flandre et du Brabant ; un tiers des manufactures passa en Angleterre, le reste reflua en Hollande.

—

Ce furent d'abord les Espagnols eux-mêmes qui favorisèrent l'interdiction de l'Escaut ; cette ville opulente, dit De Witt dans ses Mémoires, paraissait trop redoutable au despotisme espagnol. Voici comme il explique le fait et ses conséquences immédiates.

Lorsque le duc de Parme prit la ville d'Anvers, elle fut entièrement séparée de la mer : le roi d'Espagne negligea imprudemment de lui ouvrir l'Escaut ; voulant réduire cette ville trop puissante pour lui, et répandre le commerce sur plusieurs

autres villes, employant toutes ses forces sur les frontières de la Gueldre et contre la France et l'Angleterre, il obligea la plupart des marchands d'Anvers de se retirer à Amsterdam, qui était déjà avant les troubles la première ville des Pays-Bas. Le roi d'Espagne ôtait toute liberté de religion, et par ses guerres continuelles, il abandonnait entièrement le soin d'assurer les mers; c'est ce qui acheva l'anéantissement de tout le commerce, de la pêche et de la navigation qui s'étaient conservées en Flandre. La pêche passa entièrement à la Hollande; mais un tiers des manufactures s'établit en Angleterre, entre autres celles des serges, des damas, des bas; comme ces métiers y étaient inconnus, ils n'étaient pas encore réduits en corps de métiers; une autre partie s'établit dans la ville de Leyde. Le commerce de toiles se fixa à Harlem; mais une partie des marchands de toile resta en Flandre et en Brabant; ces marchandises s'expédiant par terre en France et en Allemagne, sans que nous pussions l'empêcher.

—

Déjà en 1560, la Frise, la Hollande, la Zélande et la Flandre employaient à la pêche du hareng au moins 700 bâtimens. Ces bateaux allant trois fois par année à la pêche, rapportaient au moins 70 lasts chacun; le last contenait 12 barils, et chaque baril de 8 à 900 ou 1000 harengs, s'estimait alors 10 livres de gros de 3 écus la livre, ce qui donnait un produit net de . . . . 1,470,000 écus.

Le produit de la pêche du cabillaud était estimé à . . . . 500,000 »

Et celui du saumon à . . . . 200,000 »

De sorte que le produit annuel de ces trois pêches était de . . . . 2,170,000 écus.

—

Reportons, avant de terminer ce chapitre, nos regards sur

l'état du commerce de la Hollande. Il n'est pas inutile de faire observer qu'en 1552 Edouard VI, roi d'Angleterre, supprima une société de négocians Allemands et Hollandais que les Anglais nommaient *Stillard*. On avait représenté au roi que cette société avait exporté en 1551 quarante-quatre mille pièces de draps, tandis que les nationaux n'en avaient envoyé au dehors qu'onze cents pièces. La Gouvernante des Pays-Bas tâcha inutilement de faire rétablir cette société dans ses anciens priviléges ; tout ce qu'elle put obtenir fut la permission de trafiquer, moyennant des droits d'entrée et de sortie très-considérables et qui furent fixés par un acte du Parlement. Les villes anséatiques ayant envoyé en 1554 une ambassade en Angleterre, lors de la conclusion du mariage de Philippe avec la reine Marie, obtinrent la suppression de ces droits et la permission d'exporter une sorte de draps, dont la sortie avait été interdite auparavant; mais à l'avènement de la reine Elisabeth au trône d'Angleterre, le commerce de la Hollande souffrit de nouveau par les dispositions de cette princesse ; outre que les Anglais inquiétaient en général la navigation des Hollandais et particulièrement leur pêche, la reine Elisabeth avait fait doubler les droits de sortie des peaux et des laines.

Les fabriques de draps s'étaient tellement multipliées en Angleterre, qu'on a calculé en 1562 l'éxportation pour les Pays-Bas à cinq millions de florins. On évalua alors tout le commerce de l'Angleterre avec les Pays-Bas à plus de douze millions par an. L'intérêt que la reine Elisabeth prit à la cause des Hollandais contre le roi d'Espagne, la porta à rétablir le commerce des draps anglais, dont elle avait fixé le dépôt à Embden, et à renouveler le traité de commerce de 1496. Quelques hostilités en interrompirent les effets en 1569. En 1573, le commerce fut remis sur l'ancien pied. La navigation et le commerce des Anglais et des Hollandais aux Indes, servirent ensuite à augmenter les objets de commerce entre la Hollande et l'Angleterre, et la supériorité que les Hollandais acquirent aux Indes dut nécessairement la leur assurer relative-

ment au commerce qu'ils faisaient avec les Anglais, et qui fut aussi florissant qu'il pouvait l'être, durant la guerre avec l'Espagne et jusques vers le milieu du dix-septième siècle, époque de l'Acte de navigation.

Les Hollandais avaient eu de tous temps le génie guerrier et commerçant. Ils avaient su faire servir la guerre à enrichir le commerce, et le commerce à soutenir la guerre. Il est vrai que, pour déployer les forces et les ressources qu'ils avaient acquises, qui devaient leur donner un empire dans les deux Indes, et pendant assez longtemps le sceptre des mers, il leur fallait nécessairement la révolution contre l'Espagne, il fallait que ce peuple eût enfin secoué par une guerre ouverte contre un maître despotique, les fers qu'il n'avait jamais pu porter patiemment; il fallait que ce maître impérieux possédât des domaines infinis dans les trois autres parties du monde, pour que ce peuple pût faire par la force des armes en Afrique et dans les deux Indes, des acquisitions commerciales immenses que l'industrie seule n'aurait jamais pu lui procurer, et dont la guerre faisait autant de conquêtes légitimes; il fallait encore que l'oppression fît fuir l'industrie et le commerce des villes de Flandre et du Brabant, surtout, comme nous venons de le voir, de Bruges et d'Anvers, qui restèrent sous le joug de l'Espagne, et que ce fonds de richesse vint se réfugier en grande partie en Hollande, et fit accroitre encore infiniment le nombre de ses manufactures.

Mais à cette époque, les Hollandais avaient étendu leur navigation et leur commerce à-peu-près autant qu'ils pouvaient l'être, surtout avec la France, l'Angleterre et l'Allemagne. Leur pêche était dans un état florissant, et ils étaient depuis longtemps maitres du commerce du Nord. Leurs relations en Espagne, en Portugal et dans la Méditerranée, se fortifiaient de jour en jour. Telle est la source d'où les Hollandais tirèrent les forces nécessaires pour ajouter à leur

commerce celui des trois autres parties du monde, pour établir chez eux le premier marché, le marché général de l'Europe, et pour devenir, les armes à la main, la première nation commerçante et maritime, du moment même qu'ils se formèrent en république.

La liberté batave dans sa lente origine, dit Styl, a été en butte à toutes sortes de vicissitudes, comme s'il avait fallu l'enchaînement de plusieurs siècles pour la préparer au choc terrible, qui devait, en décidant de son sort, assurer son existence à jamais. Une cause interne et générale ne cessait de lui fortifier le cœur, mais elle se trouvait affligée dans les membres par tous les maux imaginables. On la vit tour-à-tour opprimée et protégée; attaquée avec audace, défendue avec faiblesse; triomphante par ses propres forces, mais jamais entièrement abandonnée de zélés protecteurs qui savaient se prévaloir des circonstances. On peut la comparer à ces cèdres altiers exposés sur le sommet des montagnes, aux orages et aux tempêtes, nourris par le sol où ils ont pris racine, et ne devenant qu'après une longue série d'années l'objet de l'admiration générale. Comme eux, elle fut souvent abattue par la violence des tempêtes politiques, et toujours elle se releva plus puissante par l'énergie des forces qu'elle ne devait qu'à sa vigueur naturelle. Certes, les temps que nous venons de considérer, suffisent pour voir qu'avant l'érection de la république, les principales provinces n'étaient pas, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, aussi faibles et aussi pauvres qu'on se l'imagine ordinairement. Quoique ce soit une erreur agréable et flatteuse et qui forme un contraste saillant avec cette prospérité merveilleuse d'une autre époque, il faut cependant la réfuter et la rectifier, parce que c'est toujours une erreur.

Le nombre des villes hollandaises, l'intérêt que de tous temps les cours étrangères ont attaché à l'amitié de la Hollande et de la Zélande; leurs traités de commerce; la

puissance des comtes de Hollande, même avant qu'ils eussent des possessions hors de leur patrie; leur constante indépendance de l'empire; les secours que les princes d'une maison non-indigène tiraient de ce pays pour leurs guerres à l'étranger; les sommes considérables qu'on leur accordait sans cesse; tout enfin prouve que la Hollande et la Zélande n'étaient point, à beaucoup près, de simples marais ou des réfuges de pêcheurs, mais des contrées florissantes, riches en commerce, auxquelles pour ces temps-là, il ne manquait rien pour être en grande considération auprès des monarques les plus puissans.

Sans donc vouloir établir au juste l'époque où les habitans des provinces du Nord ont acquis leur indépendance, ou se sont affranchis de la puissance des Comtes, et ont commencé à former un état indépendant, on peut néanmoins fixer cette époque à partir de 1566, année à laquelle nos ancêtres ont tenté de secouer à main armée, le joug de Philippe II. Treize années après (23 janvier 1579) la conclusion de l'*union des sept provinces réunies* à assuré le triomphe complet de cette opposition à la tyrannie espagnole.

Dans cette nouvelle ère qui commence avec l'année 1579, les Hollandais avaient déjà, ainsi que nous l'avons vu, développé autant que possible leur commerce en Europe; mais ce commerce était loin de s'étendre hors de notre hémisphère, attendu qu'il fallait, afin qu'il offrit quelqu'importance, y consacrer les voyages que les Hollandais firent sous Charles V, tant en Amérique qu'en Afrique. Il est vrai que les grandes découvertes en Amérique avaient déjà eu lieu en ce temps, et que le chemin des Indes-Orientales était trouvé par les Portugais; mais la Hollande n'y avait pas encore participé directement, quoique ce pays se fût déjà élevé au rang des premiers entrepôts et des plus grands marchés de l'Europe, que son commerce avec le Nord et l'Est

florissait éminemment ainsi que ses pêcheries, hormis celle de la baleine, à laquelle on s'adonna plus tard. La Hollande était devenue alors le principal magasin de grains de l'Europe, et le commerce du bois de construction s'était, par le développement progressif de la marine, élevé à une hauteur incroyable.

Voilà, à-peu-près, le résumé de ce que nous avons dit jusqu'à présent du commerce de la Hollande, c'est la base et le point de départ de ce que nous allons développer sur ses progrès prodigieux, dans le chapitre premier du second volume, consacré à la brillante période de 1584 à 1794.

FIN DU TOME PREMIER.

ESSAI

SUR

L'IMPORTANCE

DU COMMERCE, DE LA NAVIGATION ET DE L'INDUSTRIE,

DANS LES

PAYS-BAS.

ESSAI

SUR

L'IMPORTANCE

DU COMMERCE, DE LA NAVIGATION ET DE L'INDUSTRIE,

DANS LES PROVINCES

FORMANT

LE ROYAUME DES PAYS-BAS,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1830,

PAR

A. J. L. BARON VAN DEN BOGAERDE DE TER-BRUGGE,

GRAND-OFFICIER DE LA MAISON DU ROI ET GRAND-ÉCHANSON DE S. M. GUILLAUME II, ANCIEN GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU BRABANT-SEPTENTRIONAL, CONSEILLER-D'ÉTAT EN SERVICE EXTRAORDINAIRE, COMMANDEUR DE L'ORDRE DU LION NÉERLANDAIS, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC., ETC.

TOME SECOND.

LA HAYE & BRUXELLES,

P. H. NOORDENDORP ET PÉRICHON.

1845.

TABLE DES CHAPITRES

DU

TOME SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

—

CHAPITRE SECOND.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

État du commerce, de la navigation et de l'industrie des sept Provinces-Unies, depuis la fondation de la République jusqu'à l'entrée des Français en 1794.

Il y a des nations dont on ne saurait calculer le commerce ni par l'étendue du territoire ni par le nombre des habitans; situées favorablement pour la navigation et pour le développement de l'industrie, elles s'ouvrent spontanément des relations avec tous les peuples de la terre. C'est ainsi qu'on a vu successivement Venise, Gênes, Bruges, Anvers, Lisbonne, la Hollande et

l'Angleterre, dominer par le commerce sur les mers, et unir les peuples par l'échange des productions de tous les pays.

Néanmoins, si le commerce avait déjà pris une nouvelle face à la découverte du Cap de Bonne-Espérance et à celle du Nouveau Monde, nous allons voir qu'il se développa bien autrement encore, lorsque les Hollandais, affranchis du joug de l'Espagne, qui réunissait à son sceptre celui de Portugal, se furent emparés des clefs du commerce des Indes, et qu'après avoir fondé Batavia, ils se furent mis à la tête des grandes puissances commerçantes. Ces puissances étaient la Hollande, l'Angleterre et la France. La France profita tard des connaissances et des entreprises des deux autres nations, elle arriva la dernière aux deux Indes et fut la plus mal partagée; elle resta sans industrie jusqu'à l'époque de Louis XIV, qui fit beaucoup pour animer le commerce.

Les nations en général languissaient encore, parce qu'elles ignoraient souvent, la plupart, les avantages et les ressources de leurs territoires. Il fallait, pour mettre fin à cet engourdissement, qu'un peuple se levât tout à coup, qui répandit la vie et la lumière dans les esprits, l'abondance dans tous les marchés, qui pût offrir toutes les productions à un meilleur prix, échanger le superflu de chaque nation avec ce qui lui manquait, et donner par là une grande activité à la circulation des denrées, des marchandises et de l'argent, qui, en facilitant et en étendant la consommation, encourageât la population, l'agriculture et tous les genres d'industrie. L'Europe dut aux Hollandais tous ces avantages, et les sources de la prospérité qu'elle goûtait. La reconnaissance doit célébrer et perpétuer la gloire des bienfaiteurs de l'humanité, c'est à la philosophie et à la politique de suivre, s'il est possible, la généreuse marche qu'ils lui ont tracée.

Lorsque les habitans des Provinces-Unies se levèrent contre

la tyrannie espagnole, ils s'aperçurent bientôt qu'ils ne pouvaient asseoir les fondamens de leur liberté, sur un sol qui ne leur offrait même pas les premiers besoins de la vie. Ils sentirent aussi que le commerce, qui pour la plupart des nations n'est que d'un intérêt secondaire, qu'un moyen d'accroître la somme du revenu des productions territoriales, était le seul point d'appui pour leur état naissant. Sans productions territoriales suffisantes, ils résolurent de faire valoir celles des autres peuples, convaincus, que de la prospérité universelle sortirait leur prospérité particulière. L'évènement justifia leur politique.

Leur premier pas établit et assura entre les peuples de l'Europe, l'échange des productions du Nord avec celles du Midi, et bientôt les mers se couvrirent des vaisseaux de la Hollande. C'était dans ses ports que tous les objets commerciaux venaient se réunir. C'était de ses ports qu'ils étaient expédiés pour leurs destinations respectives, on y réglait sans concurrence la valeur de tout, et cela avec une modération qui écartait la concurrence elle-même. L'ambition de donner plus de stabilité, plus de carrière à ses entreprises, rendit dès les premiers temps la république conquérante, et sa domination s'étendit sur une partie des Indes et sur toutes les iles précieuses de l'Océan qui l'environne. Elle tenait asservies par ses fortéresses ou par ses escadres, les côtes d'Afrique, où elle avait porté le coup-d'œil attentif et prévoyant de son utile ambition. L'immensité de ses combinaisons, dit un grand écrivain, embrassait l'univers, dont elle était l'âme; par le travail et l'industrie elle était parvenue à la monarchie universelle du commerce, et celui-ci était l'expédient le plus efficace pour attirer les artisans, les manufacturiers et les marchands qui émigrèrent des autres pays pour venir habiter la terre classique de la liberté.

Les Hollandais étaient donc bien dignes d'admiration. Ils

conservaient au milieu des malheurs qui désolaient leur patrie, le grand et audacieux projet de lier le Nord avec le Midi, de se frayer un chemin à travers les glaces du pôle, pour arriver triomphans aux sources de la lumière. Ces nouveaux et hardis républicains ne luttaient pas seulement contre leurs redoutables ennemis, ils avaient encore à soutenir de longs combats contre les flots et les tempêtes. La Hollande à peine constituée promit déjà à l'Europe d'étonner un jour l'univers. On a vu Houtman voguer sur les traces de Gama, et Van Noord faire le tour du monde, du couchant au levant.

Les Hollandais ont su dompter l'Océan dans le Nouveau comme dans l'Ancien Monde; on les a vu donner à leurs plantations une culture et des perfectionnemens qu'on ne trouve pas dans les possessions anglaises et françaises les plus florissantes; l'esprit d'économie les a mieux éclairés que les autres nations de l'Europe; leur ambition s'est arrêtée là où ils ont trouvé de sûres barrières contre celle de leurs voisins.

Il résulte clairement de tout ce que nous venons de dire, que la République des Provinces-Unies est sans contredit un des événemens les plus remarquables de l'histoire moderne; pas à pas elle monta jusqu'au plus haut point de gloire et d'éclat; plus de quarante ans avant que son indépendance fut reconnue par un premier traité, celui de Munster, elle se posa en puissance formidable en Europe, et ce traité fixa irrévocablement ses destinées et assujettit pour longtemps d'autres peuples à son industrie. Sa position même entre les mers du Nord et le grand Océan, au centre des peuples boréales et méridionaux, lui fournit indubitablement de grands avantages pour son commerce; mais il en fut principalement redevable au caractère à la fois calme et courageux de ses habitans, et à leur persévérance inébranlable dans les plus pénibles entreprises, à la bonne foi dans le commerce à mesure qu'il s'étendit de la manière la plus surprenante; en un mot, cette République de

Hollande, dont les fondemens avaient été établis par la patience, la constance, l'intrépidité et l'industrie, maintenant affermie par la trève que ses anciens maitres viennent de lui accorder, joue dès ce moment un rôle considérable. Ses armées la font respecter comme la rivale des rois, et ses flottes la font, pour ainsi dire, considérer comme la reine des mers. Un commerce dont l'origine est aussi étonnante que le sont ses progrès, attire dans sa capitale les productions et les trésors des deux mondes et assure sa prospérité et sa gloire. Ses villes se peuplent, s'enrichissent, s'embellissent; elle fait creuser des canaux, élever des digues, construire des ports, changer ses marais en champs fertiles, et ses bourgs en villes superbes. Les nouveaux républicains, devenus les égaux des plus puissans monarques, commencent à tenir la balance politique du monde. Philippe III avait eu l'imprudence de mettre des entraves à leur commerce en interdisant à ses sujets la communicaton avec les Provinces-Unies; les Hollandais, bravant ces vaines mesures, imaginèrent le projet de transporter le centre de leur commerce en Asie, et jetèrent les fondemens de leur puissante Compagnie des Indes. Leurs premiers succès leur avaient donné les moyens d'essayer de plus vastes entreprises en armant des flottes immenses, et déjà dès l'année 1612, des hardis navigateurs tentèrent à s'ouvrir un chemin pour les Indes-Orientales par le détroit Vaigats.

Non-seulement la Hollande a, la première, donné l'exemple d'une navigation hardie, mais elle a devancé toute l'Europe dans les entreprises manufacturières; elle possédait, vers la fin du seizième siècle, les plus belles fabriques de drap, et encore aujourd'hui elle conserve la supériorité pour ses toiles on lui doit des découvertes très-importantes dans la chimie telles que les préparations du mercure et du plomb; elle a établi des machines ingénieuses pour moudre les bois de teinture et la garance, et toute l'Europe entière a été longtemps tributaire de son industrie.

Dans les provinces qui, par leur position, ne participent pas aussi directement au commerce maritime, la Hollande a porté l'agriculture à un haut degré de perfection. Ici la culture variée du lin, du tabac, de la garance et du blé lui donne des récoltes abondantes, là, de riches pâturages fournissent la nourriture à un grand nombre de bestiaux, d'où résulte cette immense fabrication de fromage qui forme une branche si importante de son commerce.

La prospérité agricole, commerciale et manufacturière de la Hollande, présente un phénomène d'autant plus étonnant, que l'administration est forcée de lutter sans relâche contre les vagues de l'Océan, qui menacent d'engloutir une grande partie de son territoire. La persévérance et le courage qu'elle oppose à leur irruption, ne sont pas un des moindres prodiges de son industrie. Indépendamment d'un commerce très-étendu que font les Hollandais avec les seules productions de leur sol et de leurs colonies, ils se sont constitués les principaux courtiers de l'Europe; leurs ports sont devenus un entrepôt général de marchandises de toute espèce; la modicité des droits qu'on y perçoit, l'absence de toute formalité vexatoire, leur donnent par le fait le privilége de la franchise, et toutes les nations y déposent leurs richesses avec une entière confiance.

On peut donc regarder le navigateur hollandais, comme un agent intermédiaire entre le producteur et le consommateur, et, sous ce rapport, son commerce forme le complément des relations de chaque pays avec les autres nations.

—

Abordons les détails de ce que nous venons de dépeindre sommairement en grands traits.

Le commerce néerlandais acquit encore de l'extension vers

ce temps par la décadence des négocians anséatiques allemands à Londres. Ces derniers, qui avaient eu en cette ville depuis plus de deux siècles une halle aux denrées commerciales, furent, dès le temps d'Edouard VI et de Marie, privés de leurs priviléges; par l'envie que les Anglais portèrent à ce commerce, et quoique la sévérité qu'on déploya contre eux se radoucit sous Elisabeth, les anciennes querelles renaissaient bientôt. Les négocians se plaignirent à l'empereur qu'on lésait à leur égard les droits que quatorze rois avaient juré de maintenir; la reine, au contraire, les accusait de tendre au monopole au préjudice des sujets anglais. Le roi d'Espagne tâcha en vain d'attirer ces marchandises vers ses provinces néerlandaises. En attendant, l'empereur prit vivement le parti de ses sujets contre le gouvernement anglais, au point qu'il força les marchands anglais qui, sous le sobriquet d'*aventuriers*, se livraient en Allemagne, surtout à Stade, au commerce de draps, de quitter dans un certain délai le territoire de l'empire. Elisabeth prit sa revanche envers les Anséatiques, qui résidaient en Angleterre. Lorsque les soi-disant aventuriers qui n'avaient pas demeuré aussi longtemps en Allemagne et n'y étaient pas très attachés, traversaient la république, ils furent vivement sollicités par les villes de s'y fixer, et plusieurs priviléges leur furent offerts. Finalement ils se fixèrent à Middelbourg en Zélande, et y établirent leur entrepôt de laine, parce que l'eau y était excellente pour purifier la laine; la reine, afin de favoriser cette société, ordonna que toute la laine anglaise destinée pour la Hollande devait passer par l'entrepôt de la société. Les Etats publièrent l'année suivante de leur côté une ordonnance, d'après laquelle les sociétaires et tous les Anglais qui habitaient le pays, apportaient exclusivement leurs draps et autres étoffes de laine aux marchés de l'endroit habité par la société.

—

La levée des troupes en Hollande, en 1598, fut considéra-

ble, les Etats prirent mille Suisses à leur solde, la cavalerie fut augmentée de neuf compagnies. Les Etats de Hollande devant beaucoup contribuer aux charges de ces nouvelles levées, résolurent de prélever un quarantième denier sur la vente des biens fonds, et à un emprunt ou taxe de un sur deux cent, de toutes les propriétés de ceux qui possédaient plus de trois mille florins. Cette taxe rapporta plus de huit cent mille florins; néanmoins les frais et les dépenses à faire étaient si considérables que les levées extraordinaires d'argent ne suffisaient pas. Les dépenses furent évaluées pour l'exercice de 1599, à 5,800,000 fl.; le revenu montait à peine à 4,600,000 fl. Pour combler le déficit de 1,200,000 fl., on avisa à des moyens extraordinaires.

—

Le roi Philippe II avait souvent fermé les yeux sur le commerce qui se faisait par les habitans des Provinces-Unies en Espagne; c'étaient notamment les Hollandais et les Zélandais qui pourvoyaient ce pays de denrées du nord et de l'est dont les Espagnols et les Portugais ne purent se passer, et pour lesquelles on rapportait en échange de l'or, de l'argent et des fruits de l'Inde et de l'Espagne. Néanmoins le jeune Philippe III, présumant que les Etats tiraient en grande partie de ses propres pays les moyens de lui faire la guerre, leur interdit le commerce et fit saisir quelques bâtimens hollandais et jeter les équipages sur les galères. L'infante Isabelle fit dans les Pays-Bas espagnoles la même défense; il est dit dans l'ordonnance, que les Provinces-Unies rejettant la paix par l'orgueil que leur donnait la supériorité de leur commerce, il est sévèrement interdit pour ce motif dans les états de Bourgogne et dans les Pays-Bas placés sous sa domination, d'entretenir des relations commerciales avec les Provinces-Unies. Les Etats-Généraux étaient extrêmement indisposés contre cet ordonnance qui faisait craindre quelques troubles parmi le

bas-peuple ; néanmoins ils ne perdirent pas courage, et, persuadés que Philippe était le plus faible dans ses propres états, ils résolurent de lui faire la guerre par mer, afin de lui apprendre à connaitre ses véritables besoins, tout en espérant que le peuple, privé des denrées qu'il était habitué à se voir fournir, se livrerait à la révolte contre le roi. Les Etats défendent donc à leur tour, tout envoi de vivres ou autres marchandises vers l'Espagne, non-seulement aux étrangers qui y demeuraient, mais même à leurs propres sujets, sous peine de voir saisir les marchandises, les bâtimens et chariots qui les chargeaient. L'ordonnance fut envoyée aux puissances étrangères ; la France déclara que ceux qui trafiquaient pendant six mois avec l'Espagne, le feraient à leurs risques et périls ; en d'autres pays, on se borna à passer l'ordonnance sous silence. Le roi de Danemarck se refusa par suite des sollicitations des envoyés des Etats à faire publier l'ordonnance. En attendant, les Etats montent une flotte sous le commandement de l'amiral Van der Does, pour aller attaquer Philippe.

Les frais pour l'équipement de cette flotte furent en grande partie couverts par un droit de tonnage de trois florins par last sur les grands, deux sur les petits bâtimens, et 18 sous sur les barquettes. Ce moyen souvent tenté sans succès, réussit alors malgré l'opposition de quelques villes.

Vers l'année 1602, Spilbergen était le premier des Hollandais qui fût venu dans l'île de Ceylan. Il mit pied à terre à Maticalo, capitale de cette île et tributaire des Portugais. Il n'avait d'autre but, que d'y faire quelques tentatives de commerce. Ayant appris que le souverain de l'île tenait sa cour à Candi, il y alla. L'empereur le reçut avec bonté, mais voyant qu'on mettait le poivre et la canelle à un prix excessif, le négociant crut devoir déguiser le but qui l'avait

attiré à Candi, il fit entendre à l'empereur, qu'il n'était pas venu à sa cour pour faire le commerce, mais pour lui rendre visite au nom de ses maitres et lui offrir leur amitié et leur alliance. Le monarque accueillit ses offres avec plaisir, et Spilbergen, après être resté quelques jours à sa cour et lui avoir fait espérer du secours contre les Portugais, en partit comblé des présens; d'autres Hollandais y furent également bien reçu par l'empereur; mais ayant eu l'imprudence de se faire soupçonner de connivence avec les Portugais, ils y furent pour la plupart massacrés. Les Hollandais crurent ne pas devoir venger cet attentat, ils renouvelèrent au contraire leurs tentatives et parvinrent en 1612 à faire un traité avec l'empereur, dans lequel ce prince consentit entr'autres, à ce que, hormis les Hollandais, aucune autre nation européenne ne put faire le commerce dans ses états.

—

Ce fut vers l'année 1607 que les Anglais fondèrent une société de négocians pour le commerce en Amérique, et qu'ils envoyèrent quelques vaisseaux à la Guianne et au Virginie. Cette première entreprise ne fut point heureuse, et donna occasion aux habitans des Provinces-Unies, à songer sérieusement à l'établissement d'une nouvelle Compagnie des Indes-Occidentales pour leur pays. Quelques négocians riches présentèrent à cette fin un projet qui fut approuvé, et obtint octroi pour trente-six ans, et, afin de le protéger efficacement, les Etats lui accordaient pour la durée de six ans, un subside annuel de deux tonnes d'or; son réglement d'ordre était le même que celui de la Compagnie des Indes-Orientales. Ce projet fut vivement défendu par ses partisans qui firent remarquer qu'on attaquerait les Espagnols en Amérique, point où ils étaient les plus faibles et d'où ils tiraient les plus grands revenus; qu'on y découvrirait des terres encore inconnues, qui se dirigent vers les pôles; qu'on s'approprierait une partie de l'île

de Trinidad; que les possessions espagnoles, étant très-disséminées, seraient faciles à maitriser; que les indigènes de l'Amérique, déjà indisposés contre les Espagnols, fourniraient probablement des forces pour attaquer l'ennemi avec espoir de succès, et, enfin, que ce serait un bienfait pour l'humanité que la propagation du christianisme dans ce pays.

Les antagonistes de la Compagnie soutinrent, de leur côté, que l'expérience avait prouvé que la guerre maritime était assujetti à bien des chances, que les Espagnols, quoique peu expérimentés, n'étaient pas moins heureux dans les combats navals, qu'ils étaient très-exercés par terre, que quarante vaisseaux ne suffisaient point pour attaquer une si grande étendue où tout accès pouvait manquer, voire même l'approvisionnement d'eau, et où, dans le cas d'un débarquement, il fallait encore qu'on pût disposer à l'instant d'une armée pour disperser les légions espagnoles; ils élevaient encore d'autres difficultés, en soutenant que tous les trésors du pays ne suffiraient point à couvrir les frais de cette expédition. Le vif désir que les villes éprouvèrent d'attirer chacune l'armement chez soi, eut pour résultat qu'on ne parvint pas à s'accorder. Le commerce du sel qu'on amenait de l'Amérique fut cause de nouvelles contestations, et l'établissement de la Compagnie des Indes-Occidentales fut donc encore ajourné pour quelque temps.

—

Les envoyés de Danemarck et autres cours, arrivent en Hollande pour négocier de la paix; les plénipotentiaires des Etats-Généraux communiquent l'opinion des provinces; les députés de France et d'Angleterre entrent en délibération avec eux, et pendant qu'on négociait de cette paix, on ne perdit pas un instant de vue l'établissement d'une société pour faire le commerce avec l'Afrique et l'Amérique, à l'instar de celle des In-

des-Orientales; quelques négocians avaient déjà rédigé un projet d'association, mais les affaires politiques retardèrent de nouveau sa mise à exécution.

Les Espagnols, jaloux et pour faire seuls et à l'exclusion des Hollandais, le commerce aux deux Indes, tâchèrent d'établir tous les points de leurs traités sur cette base, et proposèrent de ne point stipuler de dédommagement pour les pertes causées réciproquement, d'admettre la liberté du commerce, à l'exception de la navigation aux Indes. Quoique les rois des Indes, de plus en plus fatigués de la domination des Portugais, missent le plus grand empressement dans leurs rapports avec les agens de la Compagnie, les Hollandais continuaient à s'occuper de la société des Indes-Occidentales; les Espagnols s'en plaignirent; les affaires entre les Etats et l'archiduc ne se terminèrent pas.

—

Les Anglais avaient, jusqu'en 1608, envoyé leurs draps blancs ou écrus vers nos provinces; là ils furent préparés et teints, et renvoyés en Angleterre pour les vendre. Mais, à cette époque, un teinturier anglais avait obtenu du roi un privilége exclusif pour y préparer et teindre des draps; cette autorisation, qui fut suivie d'une défense d'exporter les draps blancs et écrus, fit éprouver à nos cardeurs et à nos teinturiers une perte tellement considérable, que les Etats jugèrent à propos de défendre à titre de représaille l'exportation des draps anglais teinturés. Les tisserands anglais, mécontens de leur côté du manque de débit, obtinrent du roi que l'exportation d'une certaine quantité de draps blancs et écrus fut de nouveau accordée. Les expéditions redoublèrent, et on respecta peu la stipulation de la quantité à exporter; le gouvernement le toléra, et en peu de remps le commerce de draps fut rétabli sur l'ancien pied. Néanmoins le roi Jacques défendit, au mois de

mai de l'année suivante, à tous les étrangers la pêche sur les côtes d'Angleterre. La pêche du hareng, exploitée par les Hollandais et les Zélandais, en a considérablement souffert; plus tard on obtint du roi au moyen d'une somme d'argent la liberté de la pêche sur ces côtes. Cependant Jacques voulut retirer de nouveau cette franchise, mais les Etats se maintinrent dans la possession et firent appuyer ce droit en faisant accompagner la flotte des pêcheurs de hareng par quelques bâtimens de guerre.

En 1608, on négocia de nouveau avec l'Espagne sur les bases de la paix; cette puissance se montra disposée à abandonner ses droits sur les provinces réunies, mais exigea que celles-ci renonçassent à la navigation aux Indes. Ce point excita les plus vifs débats, pendant lesquels les directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales, si intéressés au maintien de cette navigation, firent des représentations réitérées aux Etat-Généraux et démontrèrent la nécessité urgente pour la Hollande à s'opposer aux exigences de l'Espagne, attendu que la Hollande étant par sa position un pays marécageux et peu fertile, elle était obligée de trouver dans cette navigation ses moyens de subsistance et sa force politique. La navigation était déjà si étendue qu'on allait avec vingt bâtimens sur Gênes, avec quatre-vingts aux îles du Cap Vert, avec environ vingt sur les autres côtes de l'Amérique, avec quarante aux Indes-Orientales; plus de huit mille matelots y trouvèrent la subsistance. Il était d'ailleurs notoire, que les bénéfices de la Compagnie avaient depuis quelques années considérablement augmenté, et qu'ils étaient au point d'accroitre progressivement. Cambage, Malabar, Ceilon, Mardingue, Coromandel et Queda avaient été jusqu'à présent à peine fréquentées, et si l'on parvenait à prendre pied en Chine, il y avait espoir de passer par la Mer du Sud en Amérique et de découvrir au pôle du Sud de nouvelles terres. La navigation sur l'Espagne, dirent-ils, quoiqu'on ne l'eût pas encore entièrement abandonnée aux Français et aux Anglais, n'était

rien en comparaison avec celle du Midi. L'Espagne, d'ailleurs, voulait accorder à la Hollande ce qu'en aucun temps elle n'aurait pu lui ôter et lui prendre ce qu'elle ne pouvait plus reconquérir.

La Compagnie une fois détruite se releverait difficilement, et puis les bâtimens qui lui appartenaient étaient en état de faire la guerre, et formaient en tout cas une flotte pour la défense de l'état. La Hollande ne s'y méprit point, elle découvrit d'abord que les dispositions pacifiques de l'Espagne émanèrent uniquement du vif et unique désir d'exclure les Provinces-Unies de la navigation aux Indes.

C'était aux deux Indes que l'Espagne devait le haut rang que Philippe tenait parmi les puissances continentales, et ce fut pour cette raison qu'il déployât tous ses moyens afin d'en éloigner ses ennemis ; mais ceux-ci défendirent leur droit de naviguer et de trafiquer là où bon leur semble, comme le libre usage de l'air et de la terre.

Le prince Maurice et Oldenbarneveld travaillèrent, l'un et l'autre, pour la conservation du commerce des Indes, et les Etats, prenant en considération que les habitans avaient fait des sacrifices pour obtenir ce commerce, qu'ils avaient conclu des alliances avantageuses aux Indes, au moyen desquelles il était permis d'espérer de disputer avec succès le commerce aux Portugais, laissèrent donc le choix à l'Espagne, ou de faire une paix, ayant pour base la liberté des mers, ou bien, à l'exemple de la France et de l'Angleterre, d'abandonner au sort de la guerre tout ce qui était à l'autre hémisphère, ou bien enfin de conclure une trève avec le maintien de l'état de chose existant. L'Espagne ne s'accorda point avec ces propositions.

Les négociations continuèrent et l'on rencontrait de nouvel-

les difficultés, touchant le commerce réciproque des deux grandes divisions des Pays-Bas. Les Hollandais et les Zélandais craignirent de voir leur commerce anéanti, si la navigation sur Anvers, qu'ils maitrisaient par leurs forts et leur marine, s'ouvrît de nouveau, ainsi que les Espagnols le proposaient et l'exigeaient; ils refusèrent donc d'y souscrire; néanmoins, les Etats, désireux de conclure la paix et disposés à céder au commerce autant qu'il leur fut possible, sans sacrifier ce qu'ils avaient acquis au prix de tant de sang, proposèrent qu'il leur serait loisible pendant l'espace de neuf ans après la conclusion de la paix, de naviguer sur l'Inde, à l'exception des places qui étaient sous la domination du roi d'Espagne, et que, avant l'expiration de neuf années on tâcherait de conclure une paix définitive. Les Espagnols rejettèrent encore cette proposition, et exigèrent à l'égard du commerce des Pays-Bas, que les charges levées sur les denrées, durant la guerre, seraient abolies, que les anciennes taxes modérées seraient seulement exigibles, et que le droit d'entreposer, que quelques villes, telle que Dordrecht, pour les vins du Rhin, et Middelbourg, pour les vins de France, s'étaient arrogé, ne serait point imposé que par rapport à leurs habitans; ils consentaient à ce que les priviléges de ces villes fussent conservés et resteraient dans l'état où ils se trouvaient avant les troubles; ils exigèrent ensuite sécurité pour leurs bâtimens navigant vers l'Espagne; toutes ces négociations restèrent de nouveau sans effet.

Voici l'ultimatum que les plénipotentiaires espagnols furent chargés de soumettre aux Etats: l'Espagne reconnaîtrait franchement le nouvel Etat comme libre et indépendant, et en échange l'Espagne demandait comme une condition raisonnable, qu'on lui accordât la rénonciation au commerce des Indes. Parmi quelques autres points on exigeait encore le libre exercice du culte catholique romain.

Les plénipotentiaires des Provinces-Unies, ayant fait rapport aux Etats-Généraux de l'état des négociations, trouvèrent les membres si exaspérés contre les Espagnols, qu'ils résolurent unanimement de rompre sur-le-champ toute négociation et de recourir de nouveau aux armes.

Pendant l'été de 1610*), il arriva des Indes cinq vaisseaux richement chargés; l'un d'eux avait négocié et conclu un traité de commerce avec l'empereur du Japon, et en apporta l'acte au prince Maurice que l'empereur qualifia de *Prince de Hollande.* On reçut la même année la nouvelle que les Hollandais avaient rencontré les Espagnols quelque part près Sernate, et qu'ils avaient perdu quatre vaisseaux attaqués par la flotte de Jean de Silva. Les Anglais commencèrent aussi à s'adonner davantage à la navigation des Indes, et ils avaient engagé deux habiles marins hollandais connaissant les Indes, afin de les seconder dans leurs entreprises mercantiles, et entreprendre le commerce sur la côte de Coromandel, qui, jusque-là, n'avait point été fréquentée par les Européens; plus tard il arriva souvent que les sujets de la nouvelle république s'engageaient auprès des puissances étrangères, afin de faire le voyage des Indes. C'est pour ce motif que les Etats-Généraux firent publier, en 1616, une ordonnance, par laquelle ils défendirent ces sortes d'engagemens envers les étrangers, sous peine de bannissement et de confiscation de biens.

Après la conclusion de la trève de douze ans, le commerce et la navigation des Hollandais, étaient déjà dans un état de prospérité sans exemple; en voici la preuve :

---

*) Quelques historiens rapportent que, vers cette année, Zacharie Jansen, opticien, découvrit par hasard à Middelbourg les premières longues-vues ou lunettes d'approche (télescopes) qui ont été perfectionnées depuis; d'autres soutiennent que cette découverte a été faite plusieurs années avant, puisque les Etats avaient, dès l'année 1608, commandé deux lunettes d'approche à l'inventeur, destinées à être offertes en cadeau au roi de France.

On employa tous les ans près de dix mille vaisseaux, montés par cent-vingt mille marins, ce qui rapportait en droits fixes d'entrée dans les ports de la république, environ vingt millions de florins; savoir:

	Navires.	*Marins.*	*Montant des droits*
A la pêche du nord.	5,200	54,000	4,942,500
A la pêche d'eau douce. . . .	600	3,000	. . . . . .
Dans l'Orient.	3,000	42,000	6,144,000
Aux îles de Minorque, de Majorque, dans la Sardaigne, la Corse, la Sicile, etc.	2,000	5,000	6,000,000
A Gênes, Livourne, Pise, Florence, Ancône, Naples, Venise, Raguse, etc.	600	15,000	2,348,000
Aux îles Canaries.	60	1,320	232,500
En Barbarie, aux Ports d'Oran, Tunis, Alger, etc.	50	1,200	100,000
Totaux. . . .	11,510	121,520	19,767,000

Styl confirme qu'après la mort de Philippe II, son fils Philippe III avait fait arrêter et capturer les navires des Hollandais dans ses états, ce qui leur fit étendre leur commerce dans les deux Indes. Ils s'ouvrirent par là une source de richesses, qui a pris un prodigieux accroissement. Dès lors l'opulence d'un grand nombre de négocians devint égale à celle des rois, et la Hollande, une de premières puissances du monde *).

*) Le marquis d'Argence, qui voyageait pendant la première moitié du dernier siècle en Hollande, eut une si haute idée destinées de la Hollande qu'il dit quelque part: « La ville de Rotterdam, sensible aux vertus d'Erasme, a fait placer sa statue dans la »place publique. C'est véritablement considérer le mérite des gens de lettres que d'é»lever un pareil monument à un habile écrivain. Cette statue semble avoir changé de »forme et de matière, à mesure que la république est devenue plus florissante. Elle fut »d'abord de bois, et on l'érigea l'an 1540. On en fit ensuite une de pierre, l'an 1567. En»fin celle de bronze qui se voit aujourd'hui fut placée l'an 1622. Peut-être si nous »vivions encore un siècle, en verrions-nous enfin une d'or! »

La Compagnie des Indes-Orientales, toujours soutenue par les Etats-Généraux, expédia aux Indes, dans l'arrière-saison de 1611, une flotte composée de treize vaisseaux richement chargés. Le but principal de cette expédition était de réparer le dommage essuyé l'année précédente. En effet, l'expédition vendit pendant l'hiver près de dix mille ballots de poivre au prix de 20 à 33 gros la livre, payable par moitié en neuf, et en dix-huit mois; elle reçut de ce chef six cent vingt-quatre mille florins, et on peut, d'après ceci, se former une idée de l'immensité du commerce des Indes. A son retour, la flotte rencontra près des îles du Cap-Vert dix-sept vaisseaux de guerre espagnols, avec lesquels la flotte hollandaise se mesura; le combat fut vif; néanmoins les Espagnols eurent le dessous; car de leurs dix-sept vaisseaux il ne leur en resta que quatre.

—

Il s'était élevé, à plusieurs reprises, des difficultés entre les Anglais et les Hollandais, qui s'accusaient réciproquement de subterfuges et de détours pour entraver et empêcher la facilité du commerce; les Anglais exigèrent franchise et liberté, des nations qui s'étaient engagées à vendre leurs denrées exclusivement aux Hollandais, sans qu'ils voulussent en quelque sorte contribuer aux frais déjà faits et encore à faire pour protéger le commerce contre les inimitiés des Espagnols et des Portugais.

Les Anglais avaient suscité d'autres difficultés touchant la pêche du hareng, dont ils voulaient priver les Hollandais, en soutenant qu'ils avaient seuls le droit de pêcher sur les côtes des contrées lointaines du Nord. Afin d'aplanir l'un et l'autre différend, les Etats-Généraux envoyèrent à Londres quatre députés. Le roi d'Angleterre, qui avait peu auparavant envoyé l'ordre de la Jarretière au prince Maurice, se montra disposé à entrer en négociations, et les difficultés qui s'étaient élevées

furent bientôt écartées à la satisfaction de la Compagnie des Indes ; on attribua en grande partie cet heureux résultat aux talens et au zèle de l'avocat fiscal Hugo de Groot, qui se trouvait au nombre des quatre députés.

Quant au dommage que la pêche de la baleine avait éprouvé, il paraît que les Anglais n'ont point consenti à le réparer. Les Etats-Généraux enjoignirent par conséquent à la Société du Nord de se pourvoir de canons et de munitions de guerre; cette ordonnance produisit un tel effet que les baleiniers ayant été, en 1617, de nouveau attaqués par les Anglais, les reçurent si bien qu'ils prirent le bâtiment anglais et l'amenèrent en Hollande ; cependant le vaisseau anglais fut, par ordre des Etats, promptement mis en liberté. Les arrangemens pour les Indes ne furent pas non plus sévèrement exécutés.

A mesure que les villes du Brabant et de la Flandre tombèrent au pouvoir des Espagnols, on y vit décroître l'industrie et le commerce, et les manufactures vinrent de plus en plus se fixer en Hollande. Le zèle de la ville d'Amsterdam, surtout, à saisir ces occasions pour animer les progrès des manufactures, se manifesta par la démarche qu'elle fit en 1614, à l'occasion des offres qui avaient été faites par quelques tisserands d'Aix et de quelques autres endroits : ils avaient proposé au magistrat de venir s'établir à Amsterdam, si on leur accordait 50 florins pour chaque métier qu'ils élèveraient; 200 florins pour chaque tisserand, à restituer en 4 ans ; et trente sols à chaque ouvrier, avec le droit de bourgeoisie et le corps de maîtrise. Ces offres furent acceptées.

Les progrès du commerce en général, et particulièrement du commerce des deux Indes, donnèrent aussi naissance à de

nouvelles fabriques. Telle était la fabrication du blanc de plomb, de céruse, du sel, du saturne, du minium, de la litharge. La pêche de la baleine en fit élever d'autres; telles que les fabriques d'huile de baleine et de chien marin, et des raffineries de spermaceti. Il n'est presque pas de fabriques qui n'y aient été établies avec succès. Le blanchissement des toiles y fut porté à un degré de perfection, qu'on n'avait pu atteindre encore en aucun pays, les teintures, les raffineries de sucre, celle de camphre et de borax que les Hollandais ont inventées et dont ils étaient restés en possession; les arts n'y firent pas de moindres progrès: l'imprimerie, à laquelle tous les arts se rattachent, donna naissance à la librairie. La liberté dont la Hollande jouissait, était devenue l'asile contre l'oppression, et y attirait toutes les branches de l'industrie européenne. Le tarif sur les droits d'entrée et de sortie de l'année 1625, prouve qu'il y avait en ce temps, en Hollande, des fabriques de velours, de camelots, de serges, de basin, de rubans, de galons, de carusel, de ras, de fil, de cuirs, de papiers, dont il se faisait des envois considérables à l'étranger. La marine, si immense, éleva en même temps la construction des vaisseaux au plus haut degré de perfection, tant pour la navigation nationale que pour celle de plusieurs autres nations.

Amsterdam hérita de l'art d'Anvers à tailler les diamans; cette branche s'est accrue par le luxe et par la découverte des mines de diamans du Brésil.

L'art de tailler ou de couper les baleines, dut sa naissance au commerce de la Compagnie des Indes-Orientales.

—

Les affaires de la Compagnie des Indes étaient à cette époque dans un état très-florissant; elle possédait déjà en 1616 quarante grands vaisseaux, et ses forts aux Indes étaient

garnis de plus de quatre cents canons en métal, et de trois mille six cents bouches à feu en fer. Elle avait dix mille soldats et matelots à son service.

En la même année 1616, il y eut de nouveaux différends avec les Anglais, touchant les draps teints qu'ils envoyaient en Hollande, où on refusait de les recevoir parce qu'ils nuisaient aux teintureries du pays; sur ce le roi Jacques défendit de nouveau l'exportation des draps écrus et non teints; les teinturiers de Middelbourg, où se trouvait l'entrepôt des draps Anglais, en éprouvèrent un dommage remarquable; les Etats-Généraux modifièrent de leur côté l'ordonnance en ce qu'ils admirent à l'entrée les draps bigarrés et mélangés. Mais on remarqua que les draps anglais étaient si étroits et si imparfaitement tissés, que le gouvernement crut devoir faire des ordonnances pour prévenir cette fraude. Le roi Jaques en ayant témoigné son mécontentement, les ordonnances prises à ce sujet, furent mitigées, et les octrois d'importation accordés aux négocians Anglais furent aussitôt renouvelés. Autrefois il était loisible d'introduire à Middelbourg toutes sortes de draps anglais et de les vendre à des marchands étrangers qui les emportaient. Néanmoins les ordonnances sur cet objet restèrent en vigueur.

—

Les Etats-Généraux envoyèrent en l'année 1618 deux députations, l'une en Danemarck, afin d'aplanir les différends qui existaient au sujet du *tol* ou tonlieu, sur le Sund, l'autre en Angleterre, pour négocier sur diverses querelles qui s'étaient élevées, d'abord touchant le commerce des Indes, sur la navigation de la Groënlande et de Spitsberg, sur le commerce de draps et sur la pêche du hareng; ces négociations n'atteignirent pas le but que l'on s'était proposé, les dissensions continuèrent encore l'année suivante et les différends, qui du-

raient, depuis l'année 1613, furent enfin heureusement aplanis pendant l'été de l'année 1619. Il fut convenu que les deux Compagnies, l'Anglaise et la Néerlandaise, seraient libres pendant vingt ans de faire le commerce aux Indes, sans qu'il fût permis de se nuire de part ou d'autre soit par des conventions avec les puissances des Indes, soit par des mesures de guerre ou autrement. On s'accorda également sur le prix que les Compagnies mettraient au poivre, tant à Bantam, qu'en d'autres marchés de Java. Chaque Compagnie entretiendrait dix bâtimens pour protéger son commerce, et resterait en possession des forts qu'elle occuperait dans le moment; les forteresses et les garnisons, aux îles Molucques, Banda et Amboine, seraient entretenues du produit d'un impôt à régler par le conseil à former par les deux Compagnies, et à prélever sur les denrées qu'on exporterait de ces iles; le traité contenait encore d'autres points, dont quelque- uns furent expliqués plus tard. Néanmoins il ne conste pas de l'histoire, que ce traité ait été scrupuleusement observé.

Les Hollandais jetèrent, vers l'année 1628, les fondemens de la colonie de Berbices. Un riche habitant de Flessingue, commença à y envoyer des vaisseaux sur lesquels il faisait de temps en temps partir quelques Européens, afin d'y trafiquer avec les Indiens et d'essayer à rendre ce terrain propre à la culture du sucre et d'autres productions. La colonie fut ensuite cédée à des particuliers.

Les Hollandais ont commencé la navigation et le commerce sur la partie de la Guiane, qui borde la rivière d'Essequébo, vers la fin du seizième siècle. Déjà en 1627, ils y avaient formé des établissemens, et ceux qui en avaient la direction, rendaient compte à des directeurs établis en Zélande pour le commerce de la Guiane. Les progrès de cette colonie ne furent pas des plus rapides; en 1665 elle fut devastée par les Français. Les Hollandais l'occupèrent de nouveau en 1667, et ils

y ont établi des plantations comme à Surinam. On y comptait plus tard une soixantaine de plantations, tant de sucre, de coton, que de café. Cette colonie cependant est devenue très-considérable depuis qu'on a commencé à former des plantations sur les bords de la rivière de Demerary, distante de deux milles à l'est de celle d'Essequébo.

—

L'état florissant du commerce dans les Provinces-Unies, avaient porté les cours de Madrid et de Bruxelles à interdire tout commerce entre les sujets du roi d'Espagne et ceux de la république; à établir une espèce d'amirauté à Dunkerque, pour faire le commerce d'Espagne par l'océan germanique et la Baltique, à creuser un canal entre Rhynberk et Venloo pour ruiner le commerce des Hollandais sur le Rhin; à permettre enfin à tous les corsaires de courir sus aux navires marchands hollandais et zélandais. Les Hollandais crurent qu'il était temps de penser aux moyens de rendre au commerce et à la navigation une sûreté sans laquelle ni l'un ni l'autre ne peuvent subsister. Les Etats firent bientôt équiper une flotte de trente-cinq vaisseaux et quelques yachts, ce qui assura cette branche de leur commerce et de leur navigation, et fit avorter les projets que l'Espagne avait formés pour leur destruction.

Cette vigilance des Etats à mettre sur un pied formidable tout ce qui avait trait à la navigation et au commerce, leur fournit ensuite les moyens de former et d'exécuter les plus grandes entreprises, et fit assez connaître à toute l'Europe que la puissance hollandaise n'était plus un problème. Si quelques nations maritimes en étaient jalouses, d'autres, au contraire, s'empressaient d'entrer en alliance avec eux ou de s'assurer leur protection. Les Hollandais eux-mêmes surent bientôt mettre à profit ces avantages, et tandis qu'ils négociaient en Danemarck pour s'assurer le passage du Sund, ils ne

négligaient rien pour se rendre maitres de la navigation du Weser et de l'Elbe. A cette fin les Etats tinrent trois vaisseaux de guerre vers l'embouchure de ces deux fleuves. La cour de Vienne, qui ne voyait pas de bon œil que les Hollandais eussent le passage de ces rivières à leur disposition, mais qui n'avait point de marine, promit les plus grands avantages au commerce même de l'Espagne et à celui des villes anséatiques, si elles voulaient se déclarer contre les Anglais et les Hollandais; mais ces villes, trop éclairées sur leurs véritables intérêts, pour préférer les avantages incertains de la guerre à ceux qu'elles retiraient réellement du commerce qu'elles faisaient avec ces puissances, refusèrent de se rendre aux sollicitations de l'Autriche.

Stimulés dans leurs entreprises par les succès réitérés qu'ils avaient eus sur mer, les Hollandais conçurent le projet de faire de nouvelles conquêtes sur leurs ennemis. La Compagnie des Indes-Occidentales mit, en 1630, une flotte considérable en mer, qui eut ordre de faire immédiatement voile pour le Brésil et de s'y rendre maitresse de Fernambouc. La flotte, forte de vingt vaisseaux et de treize barques, arriva heureusement à sa destination, fit attaquer successivement Blonde, le fort Saint-George et l'ile Antonia Vaz. Toutes ces places se rendirent presque sans coup férir, mais on n'y trouva pas autant de richesses qu'on se l'était figuré. On avait brûlé tout le sucre et le bois de teinture qui s'y trouvait en magasin, afin que les Hollandais ne pussent s'en emparer.

Cette conquête ne laissa pas pourtant de leur être très-avantageuse par la suite. La compagnie, se voyant un établissement dans le Brésil, fit bâtir le fort Frédéric-Henri dans l'ile d'Antonio Vaz; elle régla l'administration civile et militaire sur les côtes du Brésil; accorda à tous les habitans de la république la libre navigation à la ville d'Olnide, pourvu cependant qu'ils se servissent des vaiseaux de la Compagnie;

elle se réserva enfin le commerce exclusif du bois de Fernambouc et des autres bois de teinture.

Le comte Maurice, continuait cependant ses expéditions au Brésil, où l'on ignorait encore la révolution du Portugal et la trève conclue entre la couronne et la république. Loanda et San Thomas sur les côtes d'Afrique, Maranhao dans le Brésil étaient tombés dans la puissance des Hollandais; et d'un autre côté la Compagnie des Indes-Orientales s'était mise en possession de la ville de Malakka. Dans l'ile de Ceylan, elle s'était emparée de Colombo et de quelques forts.

En 1642, les Etats avaient conclu un traité avec la France, par lequel, outre une armée de vingt-cinq mille hommes, la république s'engageait à entretenir sur les côtes de Flandre une flotte de trente vaisseaux de guerre.

En 1645, on vit la république expédier une flotte de quarante navires de guerre vers la Baltique, pour accompagner les ambassadeurs qu'elle envoyait à la cour de Suède et à la cour de Danemarck, afin de déterminer ces deux puissances du nord à faire la paix. Cette démarche n'ayant pas réussi, la république leva cinq mille hommes de troupes et fit équiper une flotte de cinquante navires de guerre, pour obliger le roi de Danemarck à prêter la main à un accommodement et à modérer les droits du Sund. L'apparition de cet armement dans la Baltique produisit son effet. La paix fut faite entre la Suède et le Danemarck et les droits sur le Sund *) furent modérés pour quarante ans.

---

*) A cette époque, il se fit aussi en Hollande un petit commerce de circonstance qui se rattachait à la culture des fleurs. C'était surtout les villes de Harlem, Leide, Amsterdam, Alkmaar, Hoorn et Enkhuizen qui s'y adonnaient avec passion; surtout pour l'achat et la vente des tulipes, commerce auquel tout le monde se livrait. Les prix de ces fleurs furent souvent élevés par la concurrence à une hauteur excessive. Il y a des exemples qu'on paya jusqu'à neuf cent florins pour un seul oignon; une livre de cette

Cependant avant la paix de Munster, le commerce et la puissance des Hollandais reçurent un échec considérable par les pertes que fit la Compagnie des Indes-Orientales. Nous avons rapporté que cette Société avait acquis plusieurs établissemens dans le Brésil, tels que les gouvernemens de Fernambouc, de Tamaria, de Paraiba, de Rio Grande, etc.; et que le comte Maurice y avait ajouté les gouvernemens de Siara, de Siviga, de Maragnan, dans le Brésil, et à la côte d'Afrique le fort St.-Georges Delmina, la ville de St.-Paul de Condé et l'île de Thomé. Tout cela fut perdu dans un moment; un soulèvement enleva ces acquisitions et ces possessions aux Hollandais, et porta à la Compagnie des Indes-Occidentales un coup sensible, dont elle ne put jamais se relever. On envoya une flotte de cinquante deux navires au Brésil, mais on ne retira aucun fruit de cet armement considérable, et la république travailla sans fruit à recouvrer cette partie des acquisitions qu'elle avait faites aux Indes-Occidentales.

Enfin ce fut le 30 janvier 1648 que les républicains hollais contraignirent un petit-fils de Charles-Quint à signer un traité humillant qui manifesta à l'univers la faiblesse du prince et la grandeur et l'ambition de ses anciens sujets. Les Hollandais qui tenaient les clefs de l'Escaut, s'ouvrirent en ême temps un passage assuré jusqu'aux Indes, et firent crouler ainsi de toutes parts l'immense édifice sur lequel était fondé la prospérité d'Anvers, dont ils distribuèrent les dépouilles entre les principales villes de la république, qui déjà s'étaient élevées sur les débris de leur rivale, en accaparant des richesses immenses, objet de leur convoitise *).

espèce se vendait jusqu'à douze cent florins; la baisse qui suivait cette cherté fictive embarrassa beaucoup les acheteurs; on calcula qu'une seule ville avait trafiqué dans les fleurs pour près de dix millions. Les Etats-Généraux délibérèrent s'il ne conviendrait pas de frapper les fleurs d'un impôt; néanmoins la prompte baisse fit perdre de vue cet objet.

*) Afin de ne pas par trop intercepter l'ordre chronologique, nous avons consacré

Au commencement de l'année 1653 on pouvait évaluer la marine de la république à cent trente ou cent quarante navires de guerre en commission. Il y avait 53 navires sur les côtes de la Hollande et 20 sur celles de la France; on en comptait environ 30 dans la Méditerranée, 8 autres croisaient dans le Sund et il y en avait 8 dans quelques ports de la Hollande. Ce fut l'époque des guerres maritimes entre l'Angleterre et la Hollande. L'amiral Tromp soutenait l'honneur du pavillon de cette dernière; cependant la paix se rétablit entre l'Angleterre et la république. De Ruiter fut envoyé dans la Méditerranée pour y réprimer les pirateries des puissances barbaresques. La guerre entre la Suède et la Pologne engagea la république à envoyer en 1655, une escadre dans la Baltique, afin d'y assurer son commerce du nord; elle déploya également ses forces navales pour soutenir celui du Levant, en envoyant De Ruiter dans la Méditerranée en 1658. L'intérêt de son commerce du nord l'engagea à prendre part à la querelle entre la Suède et le Danemarck, et, par l'envoi d'une flotte de 35 navires, elle sauva la ville de Copenhague. L'année suivante, les Hollandais déployèrent des forces bien plus considérables encore dans la Baltique, où sa flotte comptait 80 vaisseaux de guerre, sans les galiotes et les brûlots. Ce déploiement de forces fit tellement pencher la balance en faveur du Danemarck, que la Suède fut obligée de conclure la paix en 1660.

En 1665 les Hollandais eurent un nouvelle guerre à soutenir contre l'Angleterre. Ils essuyèrent, au commencement, des pertes assez considérables; mais l'année suivante De Ruiter remporta après quatre jours de bataille, une victoire sur le

---

un article séparé au traité de Westphalie et aux traités subséquens, de même qu'aux établissemens et à la prospérité des diverses sociétés des Indes.

Il a été impossible de donner aux affaires des Indes tout le développement requis, à cause de leur extrême étendue; afin de rester dans le cadre prescrit pour l'ouvrage on s'est trouvé forcé de renvoyer aux ouvrages spéciaux publiés avec tant de sagacité depuis 50 ans par les soins de MM. l s gouverneurs-généraux.

prince Robert, qui commandait la flotte Anglaise. L'année après fut une des plus glorieuses pour les Hollandais. De Ruiter tint la mer toute la saison sans que les Anglais y fissent paraitre leur pavillon. C'est là, sans doute, l'époque la plus brillante de la marine hollandaise; non-seulement elle soutint l'honneur de son pavillon contre la puissance qui seule pouvait alors lui disputer la souveraineté de la mer, mais elle semblait même avoir pris sur sa rivale une supériorité si décidée, qu'elle se vit en état de l'attaquer chez elle, et de l'obliger par là à accélérer la conclusion de la paix; néanmoins les Hollandais eurent encore des guerres à soutenir contre la France et l'Angleterre jusqu'en 1674, guerres dans lesquelles De Ruiter fit de brillans exploits.

Dans ce temps, la navigation française était tombée dans un si triste état, qu'on voit à cette époque l'assemblée des notables supplier le roi d'entretenir, dans ses ports et ses hâvres, des vaisseaux de guerre en nombre suffisant, pour purger la mer des pirates qui infestaient les côtes de France. L'espérance de voir donner au commerce maritime de la France, toute l'étendue qu'on avait eu lieu d'attendre de l'esprit juste et éclairé d'Henri IV, avait disparu à sa mort.

Dès l'année 1626, le gouvernement français se vit forcé de recourir à la Hollande, afin d'y acheter, sur la demande du parlement de Provence, sept vaisseaux, pour protéger dans la Méditerranée leur navigation au Levant, où les Français commencèrent dès lors à faire un commerce d'une certaine importance.

—

Le tabac à fumer formait une branche très-considérable du commerce des Hollandais. Celui que la Compagnie de Guipuiscoa reçut en Espagne fut envoyé à Amsterdam, pour y être

vendu; par ce moyen les Hollandais restèrent en possession de ce commerce qui est d'une grande importance, par la consommation tant du pays qu'à l'extérieur. L'élève des bœufs et des vaches de Frise, et le commerce de la potasse et de toutes sortes de cendres n'ont pas éprouvé de diminution après la paix de Westphalie; les avantages sur le premier article sont dus aux pâturages du pays, à l'économie et à l'industrie de ses habitans. La consommation des potasses et des cendres de toute espèce, est considérable pour les blanchisseries tant dans les Pays-Bas qu'en France.

Les Hollandais sont restés dès cette époque en possession du commerce du Levant; l'avantage qu'ils y ont par l'assortiment des cargaisons, contribue à soutenir ce commerce, ainsi que celui qu'ils font dans toute la Méditerranée. Si la Hollande n'a pas conservé la supériorité qu'elle avait acquise dans le commerce du Nord, celui qu'elle fit encore avec la Russie, la Suède et le Danemarck était cependant considérable, et le commerce des grains leur appartenait au point, que dans les temps de la disette qui a désolé l'Europe pendant le siècle dernier, la Hollande s'est trouvée si bien pourvue de grains, que les négocians d'Amsterdam ont été obligées de former des magasins et d'avoir des entrepôts dans des villes et places où ils n'avaient point continué d'en avoir.

Quoique la navigation de la Meuse n'étendit pas bien loin le commerce de la Hollande, et qu'elle ne lui fournit que les relations du haut quartier de la Gueldre et du Pays de Liége, cependant il s'est soutenu tel qu'il était après 1648, par la seule force de sa situation. Tout ce pays cherchait des débouchés par la Hollande et y puisait les approvisionnemens qui lui manquaient. Il en est de même du commerce que donna la navigation du Rhin, de la Moselle, du Main et du Neckar, qui se jettent dans le Rhin à Coblence, à Mayence et à Manheim. La Hollande fit ici un commerce exclusif qui s'est

accru par le développement du luxe et que la diminution des consommations seule pouvait faire décroître. Les bois de construction ont toujours été l'article le plus précieux des retours de ce commerce, mais le Rhin avait cessé de fournir des bois de chêne pour la construction et la menuiserie.

Le commerce de la librairie était une des branches productives du commerce de la Hollande, qui s'est enrichie pendant près d'une siècle des productions de la France. La liberté de la presse, qui existait en Hollande, y a fondé la librairie la plus importante de l'Europe.

On peut diviser le commerce des livres qui se fit en ce pays, en deux branches: la première, la moins importante, se bornait au grand nombre de livres hollandais; la seconde avait pour objet l'impression des ouvrages écrits en latin et en français, elle était d'une importance majeure et, pour la plus grande partie, destinée pour l'étranger.

L'imprimerie soutenait les papeteries, avantageusement établies en Hollande, et la décroissance successive de la première a été la cause de la chute de cette branche d'industrie.

Il est une branche de commerce très-intéressante, peu ou point connue avant la révolution, c'est le commerce de commission. Pendant fort longtemps les négocians eurent des comptoirs partout où ils portaient leur commerce; ces comptoirs étaient tenus par des facteurs ou des commis; grand nombre de négocians accompagnaient eux-mêmes leurs marchandises et faisaient eux-mêmes leurs ventes et leurs achats. C'est ce qui avait autrefois rendu si célèbres les foires de Francfort, de Leipsic, de Beaucaire et autres. Ce n'est qu'au XVIIe siècle que le commerce de commission est devenu d'un usage général dans toute l'Europe, et que l'usage des comptoirs tenus par des facteurs ou commis, tomba en désuétude

ainsi que celui des voyages des négocians. Pour vendre et acheter on y suppléa par une correspondance bien dirigée, par des ordres réfléchis et raisonnés, donnés à des négocians intelligens sur les lieux. Ce commerce ne pouvait manquer de devenir une branche très-riche et précieuse pour la Hollande, à mesure que son commerce s'élevait et qu'il embrassait la généralité du commerce de l'Europe, et de celui de l'Europe avec les trois autres parties du monde. L'introduction de la commission produisit l'établissement d'un grand nombre de maisons hollandaises chez les nations étrangères, qui contribuèrent aussi pendant longtemps aux progrès du commerce; en multipliant les ventes et les achats, elles multiplièrent le bénéfice réciproque et donnèrent au commerce national toute la faveur possible.

Les arts firent aussi à cette époque des progrès rapides en Hollande: le dessin, la peinture, la gravure, y furent surtout cultivés avec succès, ainsi que la fonderie de caractères, employés pour les éditions uniques des *Elzevier*, et tout ce qui tient aux progrès du commerce de la librairie. On ne connait aucune branche de l'industrie européenne que la liberté et la tolérance n'aient attirée ou qui ne fût favorisée en Hollande.

Le tabac indigène se cultivait dans les provinces d'Utrecht et dans la Gueldre; les feuilles en étaient envoyées à Amsterdam ou on les travaillait; cette fabrique y occupait jusqu'à trois mille ouvriers.

Le commerce d'effets publics n'a été mis en pratique qu'au XVIIIe siècle; ce n'est dans le fond qu'un vente et un achat de prétentions, soit à charge d'un corps de particuliers soit à celle d'un individu. Les besoins d'un état, nés des circonstances, ont obligé les gouvernemens à faire des emprunts; pour les obtenir on a donné du papier contre de l'argent; ces pa-

piers, pour lesquels l'état se reconnait débiteur, représentent la valeur d'une somme fournie et des intérêts à prélever.

Aux emprunts faits par les corps de nations se sont liés les emprunts faits pour compte de communautés, de corps, de colléges préposés à des affaires publiques; enfin le système des emprunts s'est si fort étendu, qu'il n'y a presque point de colléges ou de communautés qui n'en aient contracté, plus ou moins. Les altérations faites ensuite dans les taux des intérêts, l'incertitude que les capitaux pussent jamais être remboursés, la crainte que l'état même ne se trouvât dans l'impossibilité de payer les intérêts; les différentes manières d'envisager les circonstances et les événemens, d'en calculer les probabilités, tout cela a produit insensiblement, dès lors, la hausse et la baisse des effets publics, dont un grand nombre de négocians et de particuliers s'occupèrent et firent une étude particulière.

Les grandes entreprises de commerce ont encore produit un autre genre d'effets, proprement appelés *actions*. Les fortes entreprises, telles que furent par exemple les établissemens des Indes et celles des colonies, étant au-dessus des forces d'un seul homme et même de quelques particuliers associés, on fut conduit à inviter le public à prendre part à ces entreprises; on y contribuait pour une certaine somme, moyennant laquelle il était délivré, ce que l'on appelle une *action*. On devenait participant à l'entreprise, et on acquérait un droit ou une action sur le fonds de l'association et les bénéfices qui pouvaient en provenir; on hasardait cette somme comme ceux qui, prenant part à l'équipement d'un navire, risquent la somme qu'ils y mettent; les chances favorables de réussite et l'appat du gain encourageaient les spéculateurs; c'est ainsi que se sont formées les Compagnies des Indes en Hollande et un grand nombre de Sociétés de moindre importance.

Le bénéfice apparent de cette combinaison de fonds, fit étendre à d'autres objets, cette façon de prendre part à des entreprises. Les colonies ont surtout attiré vers elles l'attention des capitalistes ; on a pensé qu'on pourrait beaucoup encourager la culture des terres et des plantations, si on trouvait moyen d'assister les colons ; que d'un côté on pourrait donner à ceux qui ne cherchaient qu'à placer leur argent pour jouir d'un intérêt fixe, l'occasion de remplir leur but ; que de l'autre, les colons travaillant sur un fonds plus considérable, sans augmenter à proportion les frais de régie, y trouveraient un avantage réel et solide ; et en troisième lieu, que la correspondance fournirait aux négocians un bénéfice qui accroiterait à proportion que la culture s'étendrait. En conséquence on a fait des emprunts pour les colons comme on en a fait pour les puissances, c'est-à-dire en échange de papiers, et ils ont partagé le sort des autres papiers publics, qui, transportés de l'un à l'autre, et servant en quelque façon de numéraire, augmentaient encore par là le fonds général de l'argent en circulation.

Il n'est point de nation qui ait pris autant de part dans les différens emprunts qui se sont faits, soit par des souverains, des états, des communautés, des colléges ou des particuliers, que les Hollandais ; leurs créances ne se bornèrent pas à des sommes fournies à la République, à des corps ou à des particuliers dans leurs pays ou leurs colonies, mais ils prêtèrent aux puissances étrangères des capitaux immenses, lesquels étaient pour le commerce de fonds publics une source de spéculations, qui ne tarit jamais, attendu que les apparences de guerre ou de paix, les bonnes et les mauvaises nouvelles qui embrassent les quatre parties du monde, influent continuellement sur ces spéculations.

Déjà l'avidité et l'esprit de commerce avaient imaginé une autre manière de prendre part à ce trafic. Des spécu-

lateurs qui n'ont point d'actions à vendre et qui n'en veulent pas acheter, s'engagent réciproquement, les uns à en livrer, les autres à en accepter un certain nombre, à un prix convenu et à une époque déterminée ; à cette époque on fait la balance de ce que les actions ont été vendues et de ce qu'elles valent, et on solde le différent avec de l'argent. Dans le fait ce moyen se réduit toujours à une sorte de gageure sur la *hausse* et la *baisse* à un jeu aléatoire des fonds publics.

—

Les fondemens de la colonie de Surinam furent jetés par des Français en 1660; leur activité, dit l'auteur de l'histoire des établissemens des Européens dans les Indes, les portait alors dans différens climats, et leur inconstance les empêchait de se fixer dans aucun; ils abandonnèrent Surinam peu d'années après y être arrivés, et ils y furent remplacés par les Anglais sur lesquels les Hollandais la prirent en 1667; quelques années après, cette colonie fut assurée par les traités à la République.

La Compagnie y travailla avec succès au défrichement des terres; mais un des moyens qui ont le plus encouragé les travaux, a été la facilité extrême que les colons ont trouvée à se procurer des fonds.

Cette colonie faillit être enlevée par les Français qui y débarquèrent en 1712, et dévastèrent tout ce qui se présentait sur leur passage. Les colons rachetèrent le pillage de leurs biens moyennant une somme d'environ sept cent cinquante mille florins.

L'insulte faite à la colonie de Surinam, semble avoir réveillé l'attention des Hollandais sur la nécessité de la mettre en meilleur état de défense ; cependant ce ne fut qu'en 1733,

qu'on parvint à régler un plan de convention entre les directeurs de la colonie de Surinam et les colons.

—

La prospérité de la Hollande et les moyens qui la firent naitre, avaient souvent attiré l'attention des autres pays et servi de modèle aux améliorations que les gouvernemens étrangers désiraient introduire chez eux. Telle fut la navigation intérieure qui était encore très-arriérée en Angleterre à l'époque de Charles II. Aussi ce prince et ses partisans émigrés avaient-ils été frappés pendant leur séjour en Hollande, des grands avantages de la navigation intérieure, et nous voyons (dit Mr C. Du Pin) que cette branche de prospérité publique fut très-encouragée par ce prince après son retour en Angleterre. Une chose très-digne d'être remarquée, c'est qu'à cette époque, tous les bills discutés au parlement sur cet objet, émanèrent de la chambre des pairs; en 1661 et 1662, les pairs ont tenté, mais vainement, de faire adopter un acte général pour rendre navigable tous les cours d'eau susceptibles de le devenir. Cependant un grand nombre de bills passèrent, qui avaient pour but d'améliorer la navigation de diverses rivières: la Stour, la Salweyr, la Weye, la Witham, etc.

Sous le règne de Guillaume III, prince d'Orange, de nouveaux actes ajoutèrent beaucoup à ces progrès, en améliorant la navigation de plusieurs autres rivières; cet élan donné fut suivi sous les règnes d'Anne, de George Ier, et surtout de George II.

—

La Suède était redevable à la Hollande d'une nouvelle source de richesse, qui vint pendant les premières années du règne de Christine, augmenter les revenus de ses états. A cette épo-

que (1640 à 1643) se formèrent de grands établissemens pour exploiter les mines de ce royaume. Un Hollandais en fut le fondateur ; il appela auprès de lui un grand nombre de protestans de la Flandre, qui s'expatriaient à cause des persécutions qu'ils éprouvaient dans l'exercice de leur religion ; leurs descendans forment encore, dit l'histoire de Suède, une colonie, distincte des autres habitans de ce pays, par des noms étrangers et par des mœurs et des usages différens.

Vers cette époque (1643) la France même, gouvernée par Richelieu, était loin de ressembler à la Hollande, sous le point de vue des sciences commerciales ; la France n'était pas ce qu'elle fut depuis ; elle avait peu de commerce, point de police générale établie ; l'intérieur du royaume était encore à régler. Paris même manquait encore de bien des choses nécessaires, à une époque où Amsterdam abondait en tout.

Le commerce fut introduit en France par Colbert. Le génie de ce grand homme se tourna principalement vers les sources de bien-être qui n'étaient que faiblement exploitées, science dont les grands principes n'étaient point en vigueur en France. Les Anglais et plus encore les Hollandais faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France ; les Hollandais chargaient dans les ports français les denrées de leur pays, et les distribuaient dans toute l'Europe. Vers l'année 1662, le roi avait commencé à exempter ses sujets d'une imposition, nommée *droit de fret*, que payaient tous les vaisseaux étrangers ; et il avait donné aux Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais ; c'est dès-lors que naquit le commerce maritime. Il fut établi u conseil de commerce que le roi présidait en personne, de 15 en 15 jours.

Lorsque le Czar Pierre-le-Grand conçut l'idée de civiliser ses vastes états, c'est la Hollande qu'il choisit pour y étu-

dier par lui-même les moyens d'avancer la civilisation de ses sujets, qui se trouvaient encore dans un état voisin de la barbarie. C'est en Hollande qu'il se livra à ses investigations sur l'industrie, la navigation et le commerce, et qu'il apprit les moyens de les développer dans ses immenses possessions du Nord ; ce sont des Néerlandais qu'il engagea à l'accompagner, et à transporter dans son pays les connaissances qu'ils possédaient, et dont ce prince appréciait toute l'importance pour l'avenir de son vaste empire.

—

En 1661 les Hollandais furent confirmés, par le traité avec le Portugal, dans la possession de Cochin et Canabor, deux plans par lesquels ils se virent maitres de toute la côte de Malabar jusqu'à Goa, et de l'île d'Anabon en Afrique; mais ils durent en échange faire quelques cessions aux Portugais.

Le cabinet français, quoique ayant plus qu'aucune autre puissance contribué à l'élévation de la République et à celle de son commerce, peu satisfait de la paix avec l'Espagne et des égards que la République avait montrés pour Cromwel, ne tarda pas à faire sentir les effets de son mécontentement. Il défendit l'importation des manufactures de draps de Hollande et d'Angleterre, que les Hollandais avaient continué de débiter en France, et ceux-ci se plaignirent des hostilités auxquelles ils étaient exposés dans la Méditerranée. La France les accabla de nouveaux droits et fit difficulté d'appuyer les réclamations des Hollandais, relativement à la liberté de la pêche dont ils prétendaient devoir jouir, et que les Anglais leur contestaient en ce temps. En 1663 la France sembla se relâcher de sa rigueur et, se prêtant à leurs instances, fit un traité avec eux, moins avantageux cependant que les précédens, et en 1664 et 1667 elle fit par de nouveaux tarifs des

changemens très-préjudiciables au commerce des Hollandais.

De son côté le roi d'Angleterre animé contre les Provinces-Unies, cherchait l'occasion de s'en venger. Déjà la Compagnie anglaise avait infructueusement envoyé en 1661 des vaisseaux vers les côtes d'Afrique, pour obliger les Hollandais à y abandonner leurs possessions. Plus heureux en 1664, il leur prirent un fort sur l'île de Goede Reede, se rendirent maîtres de Takarari de Cabocors, de la Nouvelle Amsterdam, et en général de tout le Nieuw-Nederland, ainsi que de l'île de Tobago et de St.-Eustache.

De Ruyter reprit à la vérité sur les Anglais ce qu'ils avaient enlevé à la République, mais tandis que les Hollandais étaient occupés de cette expédition, les Anglais se saisirent d'un grand nombre de vaisseaux marchands, et quoique les Hollandais soutinrent dans cette lutte, mieux que les Anglais, l'honneur de leur pavillon, le traité de paix qui s'ensuivit, conclu à Bréda, ne fut pas avantageux à la République. Le hasard voulut que dans le temps qu'on traitait de cette paix, les Hollandais se rendissent maîtres de Surinam. Le même traité obligea les Anglais à en céder la propriété aux Hollandais, qui en ont fait depuis, un des principaux points de leur commerce.

Cependant les Français et les Anglais, également indisposés contre la République, lui donnèrent des marques de leur ressentiment. En 1670, Louis XIV défendit l'importation de plusieurs marchandises que la Hollande était habituée de fournir à la France; d'autres furent frappées de droits qui équivalaient à une exclusion. La république forcée d'user de représailles et de défendre l'entrée des productions et des manufactures de France, vit tarir les principales sources de son commerce; d'ailleurs Louis XIV avait déjà arrêté qu'il

ferait la guerre à la Hollande, et afin d'avoir un prétexte plausible de prende les armes, il avait défendu l'entrée des denrées venant des Provinces-Unies. Le moyen de représailles, pris par les Etats, au commencement de l'année suivante, 1671, consistait surtout dans l'augmentation extrême des droits d'entrée sur les eaux-de-vie et autres marchandises de France. Le gouvernement français se plaignit amèrement de ces mesures et en fit plus tard autant de prétextes de la guerre qu'il déclara à la Hollande.

Le bruit des armes ne fit pourtant point négliger aux Etats-Généraux de se renforcer par des alliances contre la puissance de la France et de l'Angleterre : ils envoyèrent en Suède et en Danemarck, afin d'engager les deux cours à une alliance qui aurait au moins amené la Grande-Bretagne à des dispositions pacifiques, mais la Suède était déjà trop liée envers la France ; à peine parvint-on à faire avec cette puissance des arrangemens, qui réglassent quelques points de commerce; d'un autre côté les Etats conclurent avec le Danemarck une alliance défensive. Les Etats firent aussi un traité d'alliance avec l'empereur et l'Espagne.

Le commerce du Levant fit en 1672 une perte très-considérable de plusieurs vaisseaux que les Anglais avaient capturés.

L'année 1685 fut aussi une époque mémorable pour la Hollande: pendant l'été de cette année, Louis XIV révoqua l'édit de Nantes, par lequel Henri IV avait, en 1598, accordé aux réformés la liberté d'exercer leur culte. Dès l'année 1680 le roi de France avait résolu de les priver de cette liberté et avait commencé par leur ôter quelques emplois, ce qui fut suivi d'autres vexations. Les réformés se réfugièrent en Angleterre, en Hollande, et en Suisse. En Hollande surtout on fit de grands efforts pour les attirer ; on accorda des pen-

sions aux prédicateurs exclus et il fut pourvu à l'entretien de leurs femmes et de leurs enfans; on créa un établissement pour les jeunes demoiselles, qui reçut un subside de deux mille florins, ces mesures amenèrent en Hollande bon nombre d'hommes éclairés, d'artistes et d'artisans qui y fixèrent leurs talens et leur industrie. On calcula que le commerce de la République fit une perte de vingt mille florins par jour, durant tout le temps que les vaisseaux marchands furent détenus dans les ports d'Angleterre et de France en 1689.

En 1690 les Hollandais firent quelques prises sur les Anglais, et sur les Français, après avoir battu leur flotte combinée.

Cette année (1689 *) les Etats-Généraux firent un traité avec le roi d'Angleterre, afin d'entraver autant qu'il était dans leur pouvoir, le commerce de la France; ce traité fut suivi d'une alliance offensive et défensive, en rapport avec les précédentes alliances de 1667, 1674, 1675 et 1678; et il fut en même temps fait un arrangement touchant la prise réciproque des bâtimens anglais et hollandais par les capres. Les Etats-Généraux firent infructueusement des efforts pour stipuler avec la Grande-Bretagne, d'autres faveurs pour le commerce de la Hollande.

Les Français attaquèrent en 1692 la flotte marchande de St.-Eubes et s'en rendirent maitres, après avoir forcé de se rendre deux vaisseaux de guerre qui lui servaient de convoi. Les Français s'emparèrent encore de neuf à dix vaisseaux, qui, avec d'autres navires, revenaient de la Mer-Baltique.

---

*) Un événement remarquable et important pour la République en 1689, fut l'avénement du prince d'Orange sur le trône de la Grande-Bretagne.

L'année suivante ils prirent trente navires marchands d'une flotte destinée pour différens ports de la Méditerranée; cinquante autres furent submergés, brûlés ou détruits. En 1695 ils prirent encore plusieurs navires revenant des Indes-Orientales et Occidentales.

En 1697 l'amiral français après avoir obligé trois navires de guerre à baisser pavillon et à se rendre, s'empara de la flotte qui revint de Bilbao.

Il n'y eut pas jusques aux Algériens dont les Hollandais n'eussent à souffrir. En 1721 on compta qu'ils leur avaient enlevé plus de quarante navires, estimés, avec leurs charges, à plus de six millions, sans compter plus de neuf cents matelots, faits esclaves.

Après que Guillaume IV, prince d'Orange eut été élevé à la dignité de Stadhouder de la République, et la paix rétablie entre les puissances belligérantes, ce prince porta son attention sur les moyens d'encourager et de rétablir le commerce de la République. Il prit, à ce sujet, l'avis de plusieurs négocians hollandais, consulta les personnes en état de lui donner des informations exactes, et en fit dresser un plan que ce prince remit et recommanda particulièrement aux Etats-Généraux en 1751. Ce plan contenait un exposé court et précis des causes qui avaient fait naître le commerce dans les Provinces-Unies et qui avaient servi à le faire fleurir. On les rapportait dans ce plan à trois classes:

1° A des causes naturelles et physiques.

2° A des causes morales.

3° A des causes accidentelles venues du dehors.

Ces différentes causes y étaient exposées de la manière suivante :

« 1° Les causes naturelles et physiques étaient la situation avantageuse du pays près de la mer et de l'embouchure de plusieurs rivières considérables. Par sa position entre la partie septentrionale et la partie méridionale de toute l'Europe, la République se trouvait comme au centre. C'est par là qu'elle était devenue le marché général, où les marchands avaient coutume d'apporter le superflu de leurs marchandises pour les échanger contre d'autres dont ils avaient besoin.

» La stérilité du sol et les besoins qui en résultaient, avaient contribué à produire cet effet : attendu que le besoin anime l'esprit, le zèle, le génie et le travail d'un peuple, et le porte à aller demander aux étrangers, ce qui manque à son propre pays, et à chercher sa subsistance dans le commerce.

» L'abondance des poissons des mers voisines mettait les Hollandais en état non-seulement de subvenir à leurs propres besoins, mais aussi à trafiquer avec les étrangers ; la pêche leur fournissait un équivalent, qui en quelque façon suppléait à ce que la fertilité et les terres labourables laissaient à désirer.

» On peut mettre au nombre des causes morales et politiques :

» La maxime invariable, née de la loi fondamentale, de permettre toutes sortes de religions et de regarder la tolérance à cet égard, comme le plus puissant moyen pour attirer les étrangers des pays voisins et d'augmenter par là la population de ces provinces. La constante politique de la République, devait rendre ce pays un azile assuré pour les étrangers persécutés et opprimés. Aucune alliance, aucun traité, aucune considération pour aucun prince, aucune prière de quelque puissance que ce fût au monde, n'a jamais été capable de faire écarter l'état de cette protection, et de cette sûreté toujours accordée à ceux qui se réfugiaient dans ce pays.

» Les persécutions et les oppressions, exercées en divers

temps dans d'autres pays, la fermeté de la République jointe à la maxime dont on vient de parler, ont fait que plusieurs personnes se sont réfugiées dans ces pays, y ont apporté non-seulement leur argent et leurs biens, mais aussi leur industrie; qu'elles y ont établi plusieurs métiers, fabriques et manufactures; avancé et multiplié les arts et les sciences, quoique les matières premières pour les fabriques et les manufactures qu'ils établissaient, manquassent presque toutes, et dussent être tirées à grands frais du dehors.

»La constitution du gouvernement et la liberté civile qui en découlait, fournissaient encore une raison à laquelle on pouvoir attribuer l'origine et la splendeur du commerce de la République: les institutions, la police et les lois étaient telles, que la vie, les biens et l'honneur du citoyen ne dépendaient des caprices d'aucune puissance, de sorte que l'habitant ayant acquis des biens et des richesses par son activité, son industrie et son économie, n'avait lieu de craindre qu'ils lui fussent enlevés par violence, oppression, ou quelque injustice.

L'administration de la justice dans ce pays a aussi toujours été pure et incorruptible. Point de distinction entre grand et petit, riche ou pauvre; ni même entre l'étranger et l'indigène; il serait à souhaiter qu'aujourd'hui, on pût se vanter que la justice ne fût pas moins prompte qu'incorruptible, attendu que la promptitude a une influence très-considérable sur le commerce.

»Enfin on peut encore ranger au nombre des causes morales et politiques de l'état florissant dans lequel le commerce s'est trouvé, la sagesse et la prudence dans l'administration de l'état, le courage et la fermeté dans les résolutions, la bonne foi avec laquelle on a toujours tâché de remplir les engagemens contractés, surtout aussi, en particulier, la prudence d'é-

viter les ruptures, l'ardeur d'assurer le repos et la paix au lieu de songer à faire la guerre et des conquêtes.

Ces maximes morales et politiques ont assuré la gloire et la réputation de la République et ont inspiré une si grande confiance aux étrangers en la solidité et la stabilité d'une République, gouvernée avec tant de sagesse et de prudence, que l'affluence des étrangers vers ces provinces augmenta en même temps l'accroissement du commerce et des richesses.

»Les causes accidentelles et extérieures des progrès et de l'état florissant de notre commerce, sont encore que, dans un temps qu'on adoptait dans la République les meilleurs et les plus sages maximes pour faire fleurir le négoce, on les négligeait le plus dans la plupart des autres pays. A la simple lecture de l'histoire de ce temps, on voit que ce sont les persécutions pour cause de religion en Espagne, en Brabant, en Flandre, et dans plusieurs autres lieux et empires, qui ont établi le commerce dans la République.

»Les guerres civiles, qui ont duré si longtemps en France et qui se sont ensuite élevées en Allemagne, en Angleterre et en divers autres pays, n'ont également pas peu contribué à l'établissement des manufactures qu'on a importées dans nos pays. Enfin on peut encore ajouter que, pendant les guerres avec l'Espagne et le Portugal, (époque d'ailleurs ruineuse pour le commerce) ces deux puissances ont négligé leurs forces navales, tandis que dans le même temps la République, par une conduite opposée, se rendait formidable par mer, et se mettait en état de protéger le commerce de ses habitans, en même temps qu'elle ruinait celui de ses ennemis dans toutes les parties du monde.»

Ce tableau des causes qui ont donné naissance au commerce des Hollandais et qui l'ont ensuite augmenté, a été tracé de

main de maitre; néanmoins ces trois différentes causes sont souvent si liées entre elles et se touchent de si près qu'il n'est guère possible de les séparer ou de parler de l'une sans parler de l'autre.

Toutes louables et paternelles que soient les intentions du prince de stimuler le commerce et de le prémunir contre de nouveaux décroissemens, il n'en est pas moins vrai que malgré les pertes que le négoce hollandais avait éprouvées, cette nation était encore alors celle qui faisait le plus grand commerce en Europe, elle était encore le premier marché et la caisse générale. Elle était aussi la seule nation qui embrassât dans son commerce exactement la généralité des quatre parties du monde.

—

L'île de Borneo appartenant aux Provinces-Unies, fournissait des diamans qui n'étaient pas d'une médiocre valeur, cela conste par une pierre de cette nature vendue en 1763, à Amsterdam. C'était un diamant Taborat de Borneo, pesant 351½ grains; il fut publiquement adjugé pour 80,000 florins. Cette mine de diamans qui était exploitée par les Chinois, offrait beaucoup de chances de développement, aussi bien que les mines d'or de Sumatra.

—

Après une paix assez longue, la guerre fut sur le point d'éclater entre la République et l'empereur Joseph II en 1784, à cause que ce prince exigeait l'ouverture de l'Escaut, qu'il tenta même de forcer; néanmoins on entra en arrangemens, et l'empereur se contenta d'une somme d'argent assez considérable et de la remise des places de barrières.

—

La République, fut sollicitée par la Porte ottomane, en 1610, de faire avec elle un traité d'amitié et de commerce; les Etats-Généraux saisirent avec empressement l'occasion d'étendre le commerce du Levant et de le mettre sur un pied plus favorable; ils envoyèrent un fondé de pouvoirs à Constantinople, qui conclut avec La Porte un traité accordant à la République non-seulement les avantages dont jouissaient les sujets des rois d'Angleterre et de France, mais encore plusieurs autres. On établit des consuls dans les principales villes de la Turquie, et la République fut, à son grand avantage, mise en état de faire directement le commerce du Levant.

Le traité fait à Constantinople facilita d'ailleurs aux Etats-Généraux celui qu'ils conclurent, le 14 novembre 1622, avec le royaume de Tunis, ainsi que celui qu'ils firent la même année avec la ville et le royaume d'Alger, destinés particulièrement à assurer la navigation de la République contre les pirateries et les déprédations de ces nations barbaresques. Le traité avec Alger fut renouvelé en 1626.

Déjà en 1609, le roi de Maroc avait envoyé une ambassade en Hollande, afin de négocier un traité de commerce avec la République; les Etats-Généraux ne manquèrent pas de profiter de ces ouvertures pour étendre de nouveau le commerce, en concluant un traité avec ce prince. Néanmoins les négociations avec le roi de Perse et la Moscovie ne réussirent pas aussi promptement. Ce ne fut qu'en 1631 que les Etats parvinrent à conclure un traité avec le roi de Perse,par lequel il fut accordé aux Persans diverses immunités et avantages. Dans la même année, les Etats-Généraux obtinrent des conditions notables de la part de la Moscovie.

Les révolutions, qui de temps en temps troublaient la tranquillité dans le Nord, y altérèrent le commerce. En 1610, les Etats-Généraux envoyèrent une ambassade en Suède pour y

aplanir les difficultés du commerce de Livonie. Trois années plus tard, la République se ligua avec la ville de Lubeck afin d'assurer la navigation dans la Baltique. Ce traité, qui fut fait pour cinquante années, força le roi de Danemarck à remettre les droits de passage du Sund sur le pied où ils avaient été précédemment, et engagea même le roi de Suède à envoyer quelqu'un en Hollande pour conclure avec la République une alliance défensive et un traité de commerce.

L'alliance défensive et les traités furent faits en 1614, pour quinze années. Gustave Adolphe accéda par ce traité à celui que les Etats-Généraux venaient de conclure avec la ville de Lubeck ; mais il n'empêcha pourtant pas ce prince d'imposer de nouveaux droits à Dantzick, dans le Pillau, à Riga et ailleurs, droits qui entravèrent extrêmement le commerce des Hollandais, et qu'ils ne purent faire lever, bien qu'ils aient réitéré à plusieurs reprises leurs sollicitations à cet égard.

L'amitié du roi de Danemarck, que les Etats-Généraux avaient acquise, conduisit à faire avec cette couronne, en 1621, un traité d'alliance et de confédération, qui tendait à rassurer les Danois sur l'alliance de la République avec la Suède et la ville de Lubeck.

Les Etats-Généraux conclurent aussi cette année un traité avec la république de Venise, et après les protestations réciproques d'amitié, il fut convenu que, si l'une ou l'autre des deux Républiques était attaquée soit par terre soit par mer, l'autre devait lui fournir un secours de 50,000 fl. par mois. L'Espagne et l'Autriche furent déclarées, pour les deux républiques, les ennemies que leur commerce eût le plus à redouter.

Tandis que les Etats-Généraux travaillaient à affermir et à

assurer le commerce et la navigation de la République, ils n'étaient pas moins attentifs aux liaisons qui pussent contribuer à la soutenir contre les forces de la monarchie espagnole. De là le traité fait entre Frédéric, électeur palatin du Rhin, Joachim-Frédéric, margrave et électeur de Brandenbourg et Sigismond, margrave et électeur de Brandenbourg en Prusse, Stettin et Pomeranie d'une part, et messeigneurs les membres des Etats-Généraux des Provinces-Unies d'autre part, pour la conservation des droits de leurs altesses électorales et dudit prince, sur les duchés de Juliers, Clèves et Bergue, sur les comtés de la Marck et Ravensberg, et sur la seigneurie de Ravestein, etc. De là encore le traité conclu le 10 mars 1622, avec l'électeur de Brandenbourg, renouvelé le 23 octobre 1624, et les autres traités faits successivement avec ce prince. Le traité de 1613 avec le comte palatin et quelques autres princes d'Allemagne, tend au même but, ainsi que l'adhésion du duc de Transylvanie de 1626, au traité conclu le 9 décembre 1625 entre l'Angleterre, le Danemarck et la République, et par lequel ce prince s'engage à marcher au secours des Etats-Généraux avec une armée de quinze mille hommes.

Le duc de Bragance ayant été placé en 1641 sur le trône de Portugal, s'empressa d'envoyer un ambassadeur à La Haye pour y négocier un traité offensif et défensif contre l'Espagne. Quoique les opinions fussent partagées sur le plus ou moins d'utilité qu'on pourrait recueillir de cette alliance, on ne négligea pas l'occasion de reserrer davantage encore la monarchie des Espagnes, et un traité de trève de navigation et de commerce fut conclu avec ce prince; néanmoins on ne s'engagea que pour les expéditions à faire de concert contre l'Espagne.

De tous les traités de la République avec les puissances étrangères il n'y en a point dont elle ait retiré plus d'avantages que ceux qu'elle conclut successivement avec la France.

Henri IV n'oublia rien de ce qui pouvait mettre la République en état de soutenir la guerre contre l'Espagne, et convaincu que les Hollandais n'avaient d'autre ressource pour y suffire, que les avantages qu'ils retiraient du commerce, il le leur facilita de toute façon, même dans ses états, aux mêmes priviléges que ses propres sujets. Cette pleine et réciproque liberté de commerce ne fut point altérée par les traités qui furent successivement conclus avec la France en 1608, 1609, 1624, 1630, 1635, 1636, 1643, 1644 et 1647, les traités d'alliance avec cette cour furent, comme on le voit, alternativement renouvelés jusqu'à la paix de Westphalie, qui mit fin à la bonne harmonie qui avait subsisté entre la France et les Provinces-Unies, depuis l'établissement de la République.

Outre les différens engagemens que la République contracta, tant pour se soutenir contre la puissance espagnole que pour le bien de son commerce et de sa navigation, elle permit encore aux Compagnies des Indes-Orientales et Occidentales de faire des traités relativement aux institutions, et on vit pour la première fois un corps de négocians traiter en souverain avec les monarques et les puissances.

Les Anglais, dont les intérêts ne se conciliaient pas toujours avec ceux de la République, appréhendant peut-être que la navigation de cet état naissant, qu'ils ne purent s'empêcher de soutenir contre une monarchie dont ils redoutaient la puissance, pouvait leur nuire, furent moins faciles que les Français sur l'article du commerce; et si la République trouva de l'avantage dans l'établissement des marchands dits aventuriers, en Hollande, le traité du 25 juin 1608, entre Jacques II et les Etats-Généraux, ne favorisa pas moins les Anglais. Par ce même traité les autres points, relatifs au commerce, furent renvoyés à des conférences. Mais les raisons qui autrefois avaient porté l'Angleterre à accorder des avantages com-

merciaux aux Hollandais ne subsistant plus, on trouva l'Angleterre moins disposée à remplir les désirs des Etats-Généraux.

—

La guerre qui avait duré 80 ans se termina par le combat naval de Tromp; la paix de Munster en fut la suite; cette paix établit la liberté et l'indépendance des Sept Provinces-Unies sur des bases solides, et les glorieux résultats que ce traité accorda à la République, furent partagés par tous les états de l'Europe, aussi bien que par leurs souverains. L'ambition démesurée et la main de fer de l'Espagne en faisaient ce que la France a été de nos jours, la terreur de tous les peuples, et c'est contre cette puissance, alors la plus formidable de la terre, que la Néerlande osa se mesurer; cette noble et héroïque lutte eut pour dénouement la victoire qui fixa le nouvel Etat et détermina la ruine de la grandeur et de la puissance de l'Espagne. Il est permis, en se replaçant dans ces temps, de se demander avec un célèbre historien, ce que serait devenue l'Europe, si les Provinces-Unies, au lieu de soutenir la guerre avec autant de persévérance, s'étaient soumises à la présomptueuse tyrannie de l'Espagne. Cette puissance, après avoir subjugué le continent, aurait acquis la dictature universelle sur toute l'Europe; tout étant soumis à sa politique, elle aurait arbitrairement décidé si tel ou tel peuple devait être libre ou esclave. Ainsi ce sont les Hollandais, qui par les prodigieux efforts de leur sublime courage à defendre leur nationalité, ont fixé la liberté et consolidé le bonheur particulier des peuples.

A cette époque on était encore assez dans l'idée que l'agriculture était la source unique de la prospérité des peuples, et d'après ce préjugé le commerce et l'industrie avaient reçu peu d'encouragement auprès de la plupart des gouvernemens.

C'est alors qu'on vit un petit état (entouré d'états presque uniquement agricoles), dépourvu de productions territoriales, s'élever par le commerce, l'industrie et la sagesse de son gouvernement, à un degré de richesse sans exemple; il réveilla les peuples voisins de l'état de léthargie où ils étaient plongés depuis des siècles, et on peut dire sans exagération, que les Pays-Bas ont donné à toute la terre l'impulsion nouvelle de l'activité commerciale.

Si durant la guerre contre l'Autriche les transactions avec l'Espagne leur furent interdites; si leur commerce en général était en souffrance; si l'Angleterre n'accordait plus les mêmes faveurs, l'industrie des Hollandais trouva moyen, pourtant, de tirer avantage des mesures qu'on prenait pour les empêcher d'étendre leur commerce et leur navigation. Des traités conclus successivement avec la France, favorisèrent considérablement leur ancien commerce; et ce qui mit le comble aux progrès de leur commerce et de leur navigation, ce furent leurs expéditions et leurs succès dans les deux Indes.

En jetant un coup-d'œil sur le traité de Munster, signé le 30 janvier 1648, on peut se faire une idée des possessions et de la puissance commerciale dans lesquelles les Hollandais furent confirmés ou qu'ils acquirent par ce traité; voici quelques-unes de ses principales dispositions.

« La navigation et le trafic des Indes-Orientales et Occidentales seront maintenus, selon les lois d'octroi établies ou à établir. Seront compris dans le traité, tous potentats, nations et peuples avec lesquels les Etats-Généraux, les Sociétés des Indes-Orientales et Occidentales sont en amitié et en alliance, et garderont, aux Indes-Orientales et Occidentales, ainsi qu'au Brésil et sur les côtes d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, les possessions que les rois ou états tiennent et possèdent respectivement aux lieux et places pris par les Portu-

gais sur les Etats-Généraux et occupés par eux depuis 1641. La plus large liberté fut stipulée pour la grande navigation des Hollandais, la fréquentation des places que les Castillans avaient aux Indes-Orientales leur fut réservée.

Afin de juger de l'importance de ces stipulations, il faut remarquer, que les Hollandais étaient alors en possession du commerce exclusif des épiceries — qu'ils étaient maitres de Java, que le commerce du Japon leur appartenait exclusivement; qu'ils étaient maitres des iles Molucques et du commerce de la canelle; qu'ils étaient en possession du Cap-de-Bonne-Espérance; qu'ils avaient des comptoirs dans différentes parties des Indes, et des traités avec différens princes des Indes, qui leur donnaient un grand avantage pour le commerce.

»Quant aux Indes-Occidentales, les sujets et habitans des royaumes et des terres du Roi et des Etats-Généraux s'abstiendront respectivement de naviguer et de trafiquer en tous ports et lieux garnis de forts, de châteaux, etc., possédés par l'une ou l'autre des parties, compris les places que les Portugais occupaient au Brésil sur les Etats depuis 1641, et dans lesquelles ils étaient maintenus (si les Hollandais avaient pu réparer les pertes qu'ils avaient essuyées en Amérique, cette stipulation leur aurait conservé les plus riches possessions de cette partie du globe.)

»Les sujets des parties respectives faisant trafic aux pays l'un de l'autre ne seront point tenus de payer de plus grands droits et impositions que les sujets mêmes de chaque pays.

»Le Roi et les Etats ne lèveront hors de leurs limites respectives, aucun impôt ou gabelles sur l'entrée, la sortie ou le transit des denrées, soit par eau, soit par terre; et lesdits sujets jouiront respectivement de l'ancienne franchise des péages,

dont ils avaient été en possession avant le commencement de la guerre.

»Le sel blanc bouilli venant des Provinces-Unies ou de celles du roi d'Espagne, y sera reçu et admis sans y être chargé de plus haute imposition que le gros sel, et vice versâ des provinces du Roi dans celles des Etats-Généraux.

»Les bouches de l'Escaut, les canaux de Sas, du Zwyn, et autres embouchures de mer y aboutissant, seront tenues closes de par les Etats-Généraux.

»Les navires et les denrées entrant dans les ports de Flandre et en sortant, demeureront chargés par le roi des mêmes impositions que celles levées sur les denrées allant et venant le long de l'Escaut et autres canaux mentionnés ci-dessus; la taxe sera réglée d'un commun accord.

»Les Villes anséatiques et leur pays jouiront, au sujet de la navigation en Espagne, des droits, franchises, immunités et privilèges accordés aux habitans des Provinces-Unies; les habitans desdites provinces jouiront des mêmes privilèges dans toute l'Espagne *).

»Les habitans des Provinces-Unies auront les mêmes sûreté et liberté dans les pays soumis au roi d'Espagne, que celles accordées aux sujets du roi de la Grande-Bretagne par le dernier traité de paix et les articles secrets avec le connétable de Castille.»

On ajouta au traité de Westphalie un article additionnel

*) Pour juger de l'importance de ces priviléges et franchises, on peut consulter les traités, priviléges et prééminences, faits et accordés aux Villes Anséatiques, rapportés par Dumont. (*Corresp. Diplom.*)

concernant la navigation et le commerce, et qui fut conclu le 4 février de la même année.

En jetant un coup-d'œil sur les possessions et sur le commerce des Hollandais dans les Indes, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'à la paix de Westphalie, les Hollandais étaient les vrais maîtres de l'île de Java, soit comme propriétaires, soit par l'influence et l'ascendant qu'ils avaient pris sur l'esprit et la domination des princes indiens loin de les dépouiller de leurs titres et de leurs honneurs, ils les avaient conservés et même affermis. Les petits monarques de Java étaient à cette époque plutôt vassaux de la Compagnie que souverains; les traités qu'ils firent avec les Hollandais, leur assurèrent la protection de la Compagnie, mais leur imposèrent d'une autre part l'obligation de leur abandonner les produits de leurs terres à certains prix. Toute la côte du Nord était à la Compagnie, elle avait des comptoirs à Tagal, Japara, Rembang, Chéribon, Soerabaya, Grisé, endroits qu'on peut en quelque sorte regarder comme autant de villes.

L'administration de cette partie de l'île de Java était confiée à un gouverneur, à qui les chefs des autres Compagnies devaient rendre compte.

Le royaume de Bantam forme pour ainsi dire la partie occidentale de l'île; les Hollandais y avaient construit un fort, qui servait à tenir le prince en respect. La Compagnie y entretenait un gouverneur qui avait un corps de troupes à sa disposition.

L'île de Java est très-fertile, elle abonde en poivre, en riz, en catjang et autres fruits. Les bois fournissent quantité de bois de charpente. On y cultive avec succès le sucre, le gingembre, l'indigo, le cardamome et le coton; le café

y est aussi cultivé avec quelque succès. L'opium est apporté du Bengale à Soerabaya, d'où on le transporte à Batavia. La Compagnie y importa toutes les épiceries des Iles Moluques, ainsi que les denrées et les marchandises qu'elle tirait des autres parties des Indes ; elle en fit des cargaisons et des assortimens pour la Hollande même et pour tous les endroits où elle trafiquait aux Indes.

Le but général d'enlever le commerce aux Espagnols et aux Portugais, avait porté les Hollandais à diriger leurs vues sur celui de la Chine ; ils y ont eu quelques établissemens.

La Compagnie posséda dans l'ile de Ceilan un établissement, peut-être le plus riche de toutes ses possessions ; Colombo en était la capitale ; les comptoirs de Jaffanapatnam, autrefois royaume indépendant, et celui de Gale, y élevèrent, plusieurs forts et y établirent de comptoirs du second ordre, notamment à Mature, Trikonomale, Baticalao, Manaar, Calpentyn, Nigombo, Caiiture, Hongoville et Stammenheil.

Le principal objet de commerce que les Hollandais faisaient à Ceilan, était la canelle ; l'ile produit d'ailleurs des amatistes, des saphirs, des topazes et des rubis ; du cardamom, de l'indigo, de l'ivoire. Les éléphans y étaient aussi un objet de commerce ; ils tiraient dans leurs premiers voyage à cette ile, du poivre, on y trouve encore de l'areque et du bétel. La Compagnie y entretenait un haras. Elle y possédait la pêche des perles. Quelques etoffes servant de mouchoirs y étaient recherchées.

Les Hollandais eurent toujours leur commerce et des possessions à Coromandel, au Bengale et à Malabar.

—

Les ambassadeurs des Etats renouvelèrent dans l'arrière-saison de l'année 1680 le traité de commerce avec la Porte-Ottomane; le sultan Mahomet IV déclarait par cette nouvelle alliance, que les négocians néerlandais ne seraient point redevables du droit de barrière pour les rixdalers et l'or qu'ils introduiraient dans les états du Grand-Seigneur, et que des autres marchandises ils payeraient à peine trois pour cent; il leur était aussi accordé d'y acheter du coton, du fil de coton, des corduenes, de la cire et des pelleteries, tandis que l'achat de ces marchandises était autrefois exclusivement concédé aux Français; ces négocians ne pourraient jamais être faits esclaves, se fussent-ils même trouvés sur des bâtimens ennemis. La faculté de placer des consuls dans les ports turcs suivans, le Caire, Alexandrie, Aleppo, Tripoli di Soria, Saida, Chypre, Tunis, Tripoli, Morée, Smyrne et Scio, fut également accordée aux Etats-Généraux. Parmi les tipulations se trouvait celle que les capres d'Alger trouveraient aide et protection dans les ports néerlandais, et, qu'au besoin, on leur fournirait des munitions et des vivres; en échange ils ne pourraient prendre ni faire des esclaves néerlandais et les Néerlandais qui seraient retenus à Alger ou en Turquie comme tels, seraient mis sur-le-champ en liberté; les marchandises néerlandaises ne seraient pas saisissables sur des bâtimens ennemis de la Sublime-Porte.

Quelques années plus tard, au mois d'août 1684, le traité de paix que les Etats avaient présenté, fut ratifié par Mulei Ismaël, roi de Maroc et de Fez; cet acte contenait vingt-et un articles; l'un, entr'autres, stipulait que les bâtimens hollandais ne seraient point visités en mer par les sujets du roi, et que si, par malheur, un bâtiment néerlandais échouait sur les côtes de Maroc, l'équipage ne pourrait pas être fait esclave; que les sujets du roi ne viendraient point exploiter les côtes de la République pour y faire du butin; qu'en cas où la paix fût rompue, les Hollandais pourraient s'en retourner librement

avec leurs marchandises, et que dans aucun cas ces marchandises ne seraient saisissables sur les bâtimens des ennemis du roi de Maroc.

—

Les Etats conclurent avec la France en 1713 un traité séparément pour les affaires de commerce; cet acte qui ne portait engagement que pour 25 mois, contenait quarante-quatre stipulations. Le roi de France s'engageait à ne point charger les habitans des Provinces-Unies plus que ses propres sujets; l'importation des harengs salés de diverses espèces qui, par un arrêté de 1687, était fortement imposée, fut de nouveau affranchie; les habitans des Sept Provinces furent exemptés, ainsi que cela avait eu lieu autrefois et de tout temps, du droit d'aubaine; sous les articles de contrebande il était de nouveau compris toutes sortes de munitions de guerre, tels que canons, mousquets-mortiers, pétards, bombes, grenades, saucissons, affûts, fourches, baudriers, poudre, mèches, salpêtre, balles, boulets, piques, épées, casques, haumes, cuirasses, hallebardes, demi-piques, chevaux, selles, harnais; mais quant aux grains, olives, sel ou autres munitions de bouche on pourrait les expédier vers les places ennemies en tant que celles-ci ne seraient ni assiégées ni bloquées. Les denrées des pays amis ou alliés, chargées dans les vaisseaux ennemis seraient confisquées, et les denrées des ennemis que l'on trouverait dans les vaisseaux amis seraient au contraire non saisissables. On était convenu de ne plus envoyer dorénavant de consuls dans les ports de mer respectifs; cependant si l'on voulait y placer un autre fonctionnaire, il serait tenu de se fixer dans le lieu de la résidence de la cour. On ne consentirait pas à ce qu'on amenât dans les ports respectifs quelques prises faites par une puissance étrangère, soit sur les sujets du roi de France, soit sur ceux des Etats-Généraux. Le traité stipulait d'ailleurs tous les points dont on convient ordinairement dans les traités de navigation

et du commerce. Ainsi, parmi les clauses sur l'entrée des vaisseaux de guerre dans les ports, l'échouement des captures, sur la procédure dans les différends élevés en matière de négoce, entre autres stipulations, il y en avait une spéciale qui exemptait les habitans des Provinces-Unies du paiement de cinquante sous par tonne de charge, sans qu'il fût permis au roi de les imposer de nouveau de ce droit, à moins que leurs vaisseaux ne transportassent des marchandises d'une place à une autre, toutes les deux situées dans ce royaume.

Ce traité fut aussi favorable qu'il était possible de l'espérer pour la République, toutefois il n'était conclu que pour le temps circonscrit de 25 mois.

Cependant le traité de Ryswyk n'avait été fait que pour le même terme, et le nouveau traité d'Utrecht s'accordait assez avec celui de Ryswyk, mais un point de ce dernier avait été supprimé dans celui d'Utrecht, celui par lequel il était convenu qu'on se tiendrait aux tarifs de 1667 jusqu'à ce qu'on se fût accordé sur un nouveau; néanmoins si, au bout de trois mois, on n'était pas d'accord sur ce dernier, celui de 1664 serait définitif.

Vers ce même temps les Etats assurèrent le commerce de leurs habitans dans la Méditerranée et le Levant par trois différens traités de paix et de navigation avec les régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli, selon lesquels tous les bâtimens marchands qui voudraient se préserver contre les capres turcs seraient pourvus de sauf-conduits, dont le terme serait d'après la longueur du voyage, déterminé de trois à dix-huit mois, et aux bâtimens des Compagnies des Indes-Orientales et Occidentales il serait expédié de semblables passeports pour un temps indéfini.

Ce fut en l'année 1716 que la triple-alliance fut conclue

entre la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Généraux; ce traité contenait à peine huit points, presque tous relatifs à la circonscription, aux fortifications, aux garanties réciproques et à la force armée respective.

En 1726, les Etats firent un nouveau traité de paix avec le dey d'Alger; il contenait vingt-quatre articles, presque tous relatifs à la navigation en faveur de la Hollande. Le consul pourrait avoir chez lui un prédicateur réformé et les esclaves pourraient assister à de certains jours au service divin. L'amiral néerlandais se présentant devant Alger, serait salué par les Algériens par vingt-et-un coups de canon, sauf à lui de répondre par un égal nombre de coups. Les sauf-conduits des navires seraient renouvelés au bout de trois ans.

Deux années plus tard un nouveau traité de commerce fut conclu avec Tripoli, il contenait et confirmait les bases des anciens traités.

COMPAGNIES DES INDES-ORIENTALES

Les Etats-Généraux s'aperçurent que le développement du commerce et de la navigation, fournissait plus que tout autre avantage, les moyens de couvrir les frais occasionnés par une guerre d'aussi longue durée; ils résolurent donc au printemps de 1602, d'ériger une Société Générale des Indes-Orientales. C'est là l'origine de cette Société célèbre dont le progrès si rapides méritent bien quelque développement.

Les Egyptiens ont longtemps fait le commerce des Indes-Orientales, et jusque vers la fin du XVe siècle encore les épiceries arrivaient par Venise dans les Pays-Bas.

Dès le commencement de ce siècle les Portugais allèrent

vers le Midi à la recherche de nouveaux pays, et ce fut en l'année 1474, qu'ils découvrirent les îles du Cap Vert, dites îles salées; par cette découverte ils établirent leur commerce par la côte de l'Ouest de l'Afrique jusqu'à Congo, et ce ne fut qu'en 1498, qu'ils allèrent par le Cap de Bonne-Espérance aux Indes. Vasco de Gama débarqua à Calcutta à la côte de Malabar, d'où il savait que les denrées des Indes allaient à Bagdad et à Aden. C'est là qu'il fixa le commerce portugais, en dépit des Arabes qui y étaient encore les marchands les plus notables; les Portugais y allèrent ensuite avec des forces considérables et se rendirent maitres en peu de temps, non-seulement du commerce des Indes, mais de plusieurs côtes et îles remarquables. Les épiceries des îles Molucques leur procurèrent le plus de bénéfice, que leur disputèrent vivement les Espagnols; la question se termina néamoins d'elle-même, lorsque le Portugal et ses possessions aux Indes, tombèrent entre les mains de Philippe II, roi d'Espagne. Cependant les Portugais s'étaient à peine rendus maitres de la navigation vers l'Inde que l'on ne recevait plus de ces denrées par l'entrepôt de Venise; tout, notamment les épiceries, arrivaient ici au moyen des bâtimens portugais, et étaient au moins du double plus chères qu'auparavant.

Les Hollandais et les Zélandais, allaient chercher en ce temps les denrées des Indes en Portugal; mais cette communication et ces rapports leurs ayant eté interdits, ils s'aventurèrent à entreprendre des voyages de plus long cours; quelques-uns allèrent à l'Archipel, d'autres aux îles du Cap Vert, où ils chargaient du sel; les voyages en Italie redoublèrent, et ils fréquentèrent sous pavillon Français, plusieurs ports de la Turquie; cependant on ne songea sérieusement à aller aux Indes, que lorsque les Anglais y eurent fait un voyage favorable en 1586; et lorsque la navigation des Espagnols et des Portugais commença à éprouver de fortes contrariétés, deux Hollandais de Gouda, allèrent en 1593 à Lisbonne pour

y recueillir des renseignemens utiles sur ce commerce; l'un d'eux, à son retour, engagea quelques négocians d'Amsterdam, à armer quatre vaisseaux qui partirent sous son commandement en 1595; il suivit la route des Portugais par le Cap de Bonne-Espérance, attaqua plusieurs îles où les Portugais avaient des colonies, entr'autres Bantam à l'île de Java. Il réussit mal partout et fut obligé de se battre avec les naturels et après beaucoup de tribulations il revint dans la patrie avec trois bâtimens, au mois d'août 1597. Cette association, composée de neuf négocians, se momma la *Compagnie de Verre*. Le mauvais succès ne les rebuta point, ils s'associèrent d'autres négocians d'Amsterdam, et mirent en 1598 huit bâtimens en mer; cette flotte fut comme la première, armée de canons aux frais des Etats-Généraux; quatre de ces vaisseaux revinrent en bon état, en moins de 15 mois, chargés de quatre cents lasts de poivre et de cent lasts de clous de girofle qu'ils avaient chargés à Bantam; ils étaient aussi porteurs de quelques présens que le roi de Bantam envoyait au prince Maurice. Les quatre autres bâtimens visitèrent Amboine, Banda, et Ternate, et étaient de retour en 1600. Ce voyage avait eu un résultat si favorable, que le commandant de la flotte fut chargé d'en entreprendre un nouveau la même année avec six bâtimens; il trouva le roi de Ternate indisposé contre les Portugais, qui soutinrent l'année suivante un petit combat naval avec les Hollandais; ceux-ci firent ensuite à Patane un achat favorable de poivre, et avec l'autorisation du roi ils y établirent une loge ou magasin; tel fut le premier établissement des Hollandais aux Indes.

En attendant, quelques négocians de la Zélande et de Rotterdam et quelques autres avaient formé une association et fait à leurs frais des courses aux Indes, d'abord avec quatre navires en 1598 par le passage de Magallan aux Molucques, et plusieurs autres voyages la même année; dans un voyage entrepris pour compte de négocians d'Amsterdam et autres, les

Hollandais remportèrent une victoire sur les Portugais à Manille; les Etats avaient également pourvu à l'armement et aux munitions de guerre de ces bâtimens-là. Le commerce aux Indes procura de si grands bénéfices que le désir de l'étendre gagna de jour en jour. Mais il fallut lutter sans cesse avec les Portugais. Souvent ils excitaient contre les Hollandais les princes indiens qui les accueillaient en ennemis, et faisaient quelquefois mettre les chefs à mort. Alors il fut résolu de pourvoir les vaisseaux de lettres au nom du prince Maurice par lesquelles il leur était enjoint d'user de force contre quiconque voulait entraver leur commerce.

Les Zélandais, bien avant les Amsterdamois, avaient cherché à s'ouvrir un passage vers les Indes; déjà, en 1594, ils avaient amarré deux bâtimens qui cherchèrent à s'en frayer un par le Nord et par le détroit de Waigats. L'amirauté d'Amsterdam y ajouta un bâtiment; on fit voile par le passage de Nassau, on découvrit plusieurs îles au Nord, on fut de retour en automne; les rapports favorables faits aux Etats sur ce voyage, les décidaient à offrir des conditions avantageuses à ceux qui voudraient prendre l'engagement d'y retourner l'année suivante. Une tentative eut lieu, mais arrivés au passage Nassau et à l'île des Etats, le froid rigoureux et le danger occasionné par les glaces, forcèrent les voyageurs à retourner. En 1596, on entreprit cette course pour la troisième fois; les Etats-Généraux offrirent alors une prime de 25,000 fl. à quiconque naviguerait par le chemin du Nord jusqu'à la Chine. Amsterdam arma deux vaisseaux; ils voguèrent jusqu'au-delà de la Nouvelle-Zemble, à plus de quatre-vingt degrés de latitude; là ils découvrirent un pays très-étendu que quelques-uns prirent d'abord pour la Groënlande, mais on ne tarda pas à reconnaître que la Groënlande se trouve plus vers le Sud. Un navire fut bientôt pris et retenu par les glaçons; l'équipage fut obligé de le quitter et de descendre à la Nouvelle-Zemble et d'y passer l'hiver dans des hutes, où ils furent attaqués par les ours, ils passè-

rent au printemps en Laponie, où ils retrouvèrent leurs compagnons qui les ramenèrent avec leurs vaisseaux vers la patrie. Les dangers qu'ils avaient rencontrés pour aller, par le nord, de la Chine aux Indes, atténuèrent le zèle de nos marins; néanmoins l'espoir de recouvrer le voyage des Indes par cette route, en prenant toutefois un peu plus à l'ouest, n'était pas encore entièrement évanoui. Les Hollandais continuèrent à faire ce voyage par la route ordinaire en passant par le Cap de Bonne-Espérance.

Le roi d'Espagne vit avec un vif chagrin le développement du commerce que les Hollandais et les Zélandais faisaient aux Indes dès l'année 1601; il fit des efforts pour l'entraver, il donna les ordres nécessaires à ce sujet à sa flotte, et traita en ennemis les chefs indiens qui favorisaient ce commerce.

Les deux flottes s'engagèrent dans un combat près de Bantam; les Espagnols, après plusieurs jours de combat perdirent deux bâtimens et furent forcés à gagner le large; il se dirigèrent alors vers Amboine, où ils saccagèrent tous les pays qui avaient trafiqué avec leurs ennemis. En attendant l'amiral hollandais fut reçu en triomphe à Bantam. Il se rendit de là à Banda, qui produit les meilleurs noix muscade, et y fit un traité avec les naturels, par lequel il s'engagea à protèger leur île contre les Portugais, sous condition que de leur côté ils prissent l'engagement de vendre leurs épiceries exclusivement aux Hollandais; de semblables traités ont été conclus avec d'autres rois et peuples des Indes. Le roi de Ternate, une des îles Molucques, et le roi de Candi, dont le territoire produit la meilleure canelle, se constituèrent tous deux alliés des Provinces des Pays-Bas. La reine de Patane sur les côtes de la Cochinchine suivit le même exemple; néanmoins on n'avait jusqu'à présent pu réussir à s'associer le roi d'Achem dans l'île de Sumatra, île qui produit du poivre en abondance.

Les Hollandais eurent de nouvelles dissensions commerciales avec les Portugais, auxquels les Zélandais prirent près de St.-Hélène un bâtiment richement chargé de perles et autres objets précieux. Le roi d'Achem avait envoyé des députés en Zélande, il furent reçus par le prince Maurice à l'armée qui assiégeait Grave. On les engagea, à leur grand étonnement, à tirer deux coups de canon sur la ville; il virent ce siége avec une surprise extrême; on contracta avec eux une alliance amicale de commerce, et à leur retour ils prônèrent la richesse et la loyauté des Pays-Bas et engagèrent les contrées des Indes à faire alliance avec eux.

Les Hollandais firent une alliance avec le roi de Jora qui, indisposé contre les Portugais, favorisa la capture d'un de leurs bâtimens, qui fut pris par les Hollandais dans le détroit entre Sumatra et Malacca.

Tel était l'état du commerce des Indes, tant qu'il fut exercé par des Sociétés particulières, dans lesquelles on découvrait déjà des inconvéniens graves; quelques bâtimens arrivant dans les meilleurs ports de commerce des Indes, ne purent se procurer des charges, parce que d'autres compatriotes les avaient prévenus. Cette espèce de concurrence fut la cause éventuelle de la cherté des denrées aux Indes, dont le prix baissa par contre parfois prodigieusement, par les ventes simultanées des différentes Sociétés. On était d'ailleurs convaincu que l'établissement du commerce aux Indes exigeait plus de puissance, pour se prémunir contre les Espagnols, qu'un simple négociant n'était à même d'en déployer. Ces motifs, joints à d'autres d'une moindre importance, avaient déterminé les Etats-Généraux à réunir toutes les Compagnies particulières qui trafiquaient aux Indes-Orientales en une seule, et de lui accorder toute franchise pour le terme de 21 ans, afin de navigueur seule à l'est du Cap de Bonne-Espérance par le détroit de Magellan; cet octroi portait la date du 20

mars de l'année 1602. Le commerce d'Amsterdam avait, d'après ce document, droit à la moitié de la Compagnie, celui de la Zélande à un quart, et Delft, Rotterdam, Hoorn et Enkhuizen chacune à un seizième ; l'octroi détermina le nombre des représentans et contint toutes les dispositions réglementaires d'exécution ; le premier fonds fourni par les sociétaires, montait à soixante et seize tonnes d'or *), et la Société arma cette même année encore quatorze bâtimens de mer, et l'année suivante il y fut ajouté treize bâtimens semblables, ce qui coûta à la Compagnie plus de vingt-deux tonnes d'or †).

Cependant les Hollandais et les Zélandais avaient déjà entrepris le voyage aux Indes-Occidentales. Christophe Colomb avait découvert ce pays dès l'année 1492, avec les bâtimens du roi d'Espagne, quoique Amérique Vespuce lui ait donné, depuis, son nom, on prétend que les Néerlandais ont ouvert les premiers la voie de cette découverte et qu'un nommé Betincourt, de la Flandre française, avait découvert 78 ans avant Colomb, les îles Flamandes, qu'il vendit aux Espagnols et leur indiqua ainsi les chances de trouver un chemin qui conduirait à de nouvelles découvertes vers l'Occident ; bientôt, en effet, ils arrivèrent d'abord à la Floride, puis à la Nouvelle-Espagne, au Pérou et au Mexique, et en peu de

*) L'*Espine* ne le fait monter qu'à fl. 6,459,840, et en donne la division suivante ;

Amsterdam	fl.	3,674,915
La Zélande		1,333,882
Delft		470,000
Rotterdam		177,400
Hoorn		266,868
Enkhuizen		536,775
Total	fl.	6,459,840

†) Il y eut dès le temps de la reine Elisabeth en Angleterre une Compagnie des Indes antérieure même à celle de Hollande, et on en forma même encore une nouvelle du temps du roi Guillaume. D 1597 jusqu'en 1612, les Anglais furent seuls en possession de la pêche de la baleine.

temps ils furent les maitres d'un pays qui abondait en mines d'or et d'argent. Les Hollandais conçurent les premiers l'idée d'aller aux Indes-Orientales en l'année 1581, lorsqu'un Anglais, qui avait déjà fait cinq voyages dans ce pays, offrit aux Etats-Généraux de faire un voyage pour leur compte avec quatre navires de guerre; sa proposition ne fut point accueillie à cause des difficultés qu'on y entrevoyait, mais les Etats s'empressèrent de déclarer qu'ils verraient avec plaisir des négocians entreprendre pour leur propre compte des voyages aux Indes-Occidentales; toutefois ce ne fut qu'en 1597, que deux armateurs, l'un d'Amsterdam et l'autre d'Enkhuizen, organisèrent chacun une Compagnie particulière pour ces expéditions.

Les Hollandais et les Zélandais, qui, en passant par le détroit de Magellan, firent plus tard le tour du globe, s'arrêtèrent à la côte de Chili et y trafiquèrent; mais il s'écoula quelque temps avant que le développement de la navigation des Indes-Occidentales, donnât lieu à établir définitivement une Compagnie à cet effet.

On comprend bien que ce n'était pas avec un fonds de six à sept millions, qui étaient l'unique capital fourni par les actionnaires, qu'une Compagnie de négocians de Hollande pouvait acquérir l'un des plus puissans empires des Indes. On peut se former une idée des richesses que le commerce procurait alors, en songeant qu'outre les frais immenses d'armemens, d'établissemens nouveaux, multipliés en Europe et dans l'Inde, outre les dividendes annuels distribués aux actionnaires, la Compagnie répandait tous les ans en Hollande d'importans articles de commerce qui multipliaient infiniment dans l'intérieur de la République les moyens de subsistance pour le peuple, pendant qu'elle fournissait aux négocians de nouvelles ressources pour mettre à contribution toutes les nations de l'Europe.

La première conquête de la Compagnie fut celle qu'elle fit au commencement de 1605, de l'île d'Amboine, qui fut suivie de celle des autres îles Moluques; conquête peut-être la plus précieuse de toutes celles qu'elle fit dans la suite : car en lui donnant le commerce exclusif des épiceries, elle lui assura un très-grand avantage dans le commerce européen et en même temps dans celui des Indes, où les épiceries jouissent d'une grande supériorité sur celles des autres nations.

En 1619, la Compagnie s'empara du fort Jacatra dans l'île de Java, sur les ruines duquel fut bientôt élevée la célèbre Batavia, dont la Compagnie fit la capitale de son empire.

La Compagnie fit en 1640 la conquête de Malacca, l'une des places les plus importantes des Portugais; ce qui rendit les Hollandais maîtres du détroit le plus considérable des Indes.

L'année suivante les Portugais qui s'étaient soustraits à la domination de l'Espagne, conclurent un traité de dix années avec les Hollandais. Ce traité assura la liberté de la navigation et la possession des lieux occupés respectivement par les deux nations.

Ce traité arrêtait les progrès des Hollandais dans le commerce des Indes. Mais il fut mal observé; car ils s'emparèrent de Gallot et de Colombo, les deux principales places que les Portugais eussent dans l'île de Ceylan. Les Hollandais réunirent par là le commerce exclusif de la canelle à celui de la muscade et de la girofle, que leur donnait la possession des Moluques, et se rendirent en même temps maîtres du détroit entre cette île et le cap de Comorin.

En vertu des arrangemens faits avec l'Espagne et des dispositions du traité de Vienne, la Compagnie des Indes-Orientales se trouvait sur le point d'être supprimée entièrement, ou

du moins suspendue pour l'espace de sept ans; néanmoins les administrateurs de la Compagnie épuisèrent tous les moyens pour prévenir les pertes que sa dissolution entraînerait après elle; ils armèrent différens bâtimens sous pavillon étranger: dont l'un, muni d'un sauf-conduit du roi de Pologne, fut pris par les Anglais dans les bouches du Gange. Un autre, sous le pavillon prussien, fut obligé de se sauver dans l'Elbe. Cependant la Compagnie se soutint, et le privilége qui expirait en 1740, fut renouvelé pour un an; il en fut de même à la fin de l'année suivante (1741), attendu qu'on n'avait pu s'accorder sur le chiffre de la somme que la Compagnie paierait aux Etats pour l'obtention d'une prolongation à long terme; cependant cette difficulté fut levée à la fin de l'année, et l'octroi fut alors prolongé pour le terme de douze ans, à partir des premiers jours de l'année 1743 jusqu'en 1754. A cette occasion, la Compagnie s'occupa d'économies dans les dépenses superflues et de dispositions pour des achats considérables de denrées tant dans le pays qu'aux Indes.

Son Altesse royale Monseigneur le prince d'Orange, stadhouder de Hollande, fut en 1749 nommé directeur supérieur de la Compagnie des Indes-Orientales. Son Altesse était investie du droit de présider soit par elle-même soit par un délégué, toutes les réunions de la Compagnie, et d'autres pouvoirs très-étendus.

—

Parmi les principaux articles que les flottes marchandes apportèrent pour la Compagnie des Indes-Orientales, on remarque l'indigo, cette précieuse teinture qui, déjà depuis des siècles, exerçait la plus heureuse influence sur le commerce et sur les fabriques, principalement sur les teintureries. Comme cet article venait en grande partie des Indes, le commerce se trouva bientôt à même d'en pourvoir les teintureries et les

autres fabriques de l'Europe qui en faisaient usage, et il rapporta des trésors considérables aux négocians hollandais; aussi existe-il encore aujourd'hui de puissans capitalistes, surtout à Amsterdam, dont la fortune a pour origine le commerce de l'indigo.

Ce commerce date même d'une époque antérieure à la fondation de la Compagnie des Indes-Orientales, car déjà alors on avait équipé plusieurs navires destinés pour les Indes, tant pour compte de particuliers que pour celui de quelques associations à Amsterdam, à Rotterdam et en Zélande. En l'an 1595, il y en eut douze; en 1598, vingt; en 1600, huit; en 1601 dix-sept; la dernière de ces expéditions entreprises pour compte de particuliers fut celle de l'annee 1601. Parmi les marchandises qu'apportaient ces navires à Flessingue en 1604, se trouva aussi l'indigo. Plus tard arrivèrent sur sept vaisseaux de la Compagnie des Indes environ 600,000 livres d'indigo valant 900,000 florins, tandis que, déjà dans l'année 1633, trois vaisseaux seulement apportèrent une quantité d'indigo, de la valeur de plus de 5 millions de florins. *)

---

*) Il arrive souvent, dit l'auteur de cet article du *Handelsblad*, que tout ce qui est nouveau et non encore en usage général, doit lutter contre les plus grands préjugés et contre l'opposition la plus violente; nos négocians éprouvèrent donc surtout en Allemagne et en France les plus fortes entraves dans le débit de l'indigo. Nous en citerons pour preuve qu'avant qu'on connut en Europe l'usage de l'indigo, on se servait, pour teindre les draps en bleu, de guède ou de pastel (*isatis tinctoria*). La culture du pastel était alors généralement en usage en Allemagne et en France, et formait une branche importante de commerce. Ce commerce florissait surtout dans les villes de la Thuringe où, vers l'année 1616, on en cultivait dans plus de 300 villages jusqu'à 12 à 15,000 acres de terre.

En France on cultivait principalement la guède dans le Languedoc, surtout à Toulouse, Saint-Papoul. Miropoix, Lavant et Alby et dans le pays de Lauraguais, auquel on avait donné le nom de pays de Cocagne, à cause de la grande quantité de pains de pastel qu'on y fabriquait, et qui étaient appelés *Cocagnes*. Les plus riches familles du Languedoc étaient redevables de leurs fortunes à cette culture, et les plus belles maisons qui ornaient la ville de Toulouse, avaient été bâties par des négocians en guède ou en pastel. Un d'entr'eux avait été garant, sans parler d'autres transactions importantes, pour une somme considérable, de la rançon du roi de France, François Ier. On calcule

Toutes les mesures prohibitives de quelques Etats furent impuissantes à diminuer l'usage toujours croissant de l'indigo, et ils ne purent empêcher les Hollandais de faire de cet article une branche de commerce qui leur rapportait des millions. Outre les importantes exportations qui s'en faisaient pour les teintureries et autres fabriques étrangères, le grand nombre de fabriques de draps en Hollande fut cause que l'on en consomma une quantité considérable dans le pays. A Leide, entr'autres, on comptait 350 métiers, dont chacun tissait hebdomadairement trois pièces de draps de 20 aunes, de manière qu'on pouvait calculer que cette ville seule fournissait annuellement 54 à 55,000 pièces de draps.

L'usage de l'indigo offrait aussi une grande économie; on calculait qu'il ne coûtait que la sixième partie pour teindre à l'indigo de ce que coûtait la teinture à la guède, et en outre la teinture à l'indigo était beaucoup plus belle et plus solide; à cette fin on s'en servait dans toutes les couleurs afin de les fixer d'une manière durable.

Le grand commerce d'indigo des Hollandais dans les Indes-Orientales excita bientôt l'envie de tous les autres peuples.

Les Français le cultivèrent à St-Domingue (Haïti); dans le siècle passé l'exportation s'élevait déjà à 15 millions de livres.

---

que, dans ces contrées seules, l'exportation annuelle du pastel s'élevait à 200,000 balles de 200 livres chacune.

Il ne faut donc pas s'étonner que le commerce néerlandais qui, par l'introduction de l'indigo, anéantissait et remplaçait une branche aussi ancienne et aussi considérable de prospérité, éprouva partout dans ces contrées la plus vive opposition. En 1598, l'usage de l'indigo fut défendu en France; en 1609, Henri IV le punit même de la peine de mort. Plus tard cette peine fut mitigée par le célèbre Colbert, en ce qu'on permit aux teinturiers d'employer l'indigo, pourvu qu'ils le mêlassent de la guède. Ce ne fut qu'en l'année 1737 que l'emploi en fut entièrement libre, sans condition aucune.

En Saxe, dans l'Empire et en Angleterre, l'indigo fut également interdit.

Les Espagnols s'y appliquèrent à Guatemala, et cela avec un si grand succès que l'exportation rapportait jusqu'à 15 millions de florins des Pays-Bas. Des connaisseurs ont déclaré que cette somme était susceptible d'être décuplée.

En 1672, la Jamaïque fournissait déjà des quantités considérables d'indigo à l'Angleterre; mais un impôt de 3 sh. 6 p. par livre ruina les planteurs, et toute la culture d'indigo cessa. On s'y était beaucoup mieux pris à la Caroline où l'on accordait une prime de 6 p. par livre d'indigo qui serait importée en Angleterre. Aussi y envoya-t-on déjà en 1747, 200,000 livres de cet article. *)

Outre les possessions que la Compagnie des Indes-Orientales acquit et les établissemens qu'elle forma, elle présenta aux actionnaires un dividende annuel, qui depuis 1605 jusques à 1648, a été comme suit :

En	juillet	1605,	15	pour	cent.
»	mars	1606,	75	»	»
»	juillet	1607,	40	»	»
»	avril	1608,	20	»	»
»	juin	1609,	25	»	»
»	août	1610,	50	»	»
»	décembre	1612,	57½	»	»
»	août	1615,	42½	»	»

*) Les Etats-Unis ont plus tard également pris une part considérable au commerce d'indigo, tant pour l'importation que pour l'exportation : la première se montant d'après des documens officiels, depuis 1800 jusqu'à 1814, à 6,617,495 livres; la seconde à 4,838,231 livres.

Aux Indes-Occidentales, les Anglais n'ont pas fait moins d'efforts à favoriser la culture de l'indigo. En 1779, les planteurs de l'article furent encouragés par tous les moyens possibles. On leur accorda sur le produit éventuel un prêt en numéraire au montant d'un million de livres sterling. En 1786, l'exportation s'élevait à 245,000 livres, estimées à plus de 700,000 fl. des Pays-Bas; en 1810, l'exportation était déjà montée à 5,570,824 livres, valant 23,400,000 fl., et en 1825, elle s'élève à 7,530,534 livres présentant une valeur de 38 à 40 millions fl. des Pays-Bas.

En	février	1616,	62½	pour	cent.
»	avril	1620,	37½	»	»
		1623,	25	»	»
»	août	1625,	20	»	»
»	mars	1627,	12½	»	»
»	janvier	1629,	25	»	»
»	janvier	1631,	17½	»	»
»	janvier	1633,	12½	»	»
»	décembre	——,	20	»	»
»	mars	1635,	20	»	»
»	mai	——,	12½	»	»
»	août	——,	12	»	»
»	mars	1636,	25	»	»
»	novembre	——,	12½	»	»
»	mars	1637,	15	»	»
»	novembre	——,	25	»	»
»	octobre	1638,	10	»	»
»	novembre	——,	25	»	»
»	janvier	1640,	15	»	»
»	novembre	——,	25	»	»
»	février	1641,	15	»	»
»	novembre	——,	25	»	»
»	décembre	1642,	50	»	»
»	janvier	1643,	15	»	»
»	novembre	1644,	25	»	»
»	décembre	——,	20	»	»
»	janvier	1646,	22½	»	»
»	décembre	——,	25	»	»
»	janvier	1648,	25	»	»
		En tout	987	pour	cent.

Ce qui fait un produit moyen d'au delà de 22 pour cen par an; de sorte qu'au temps de la paix de Westphalie, qui as surait à la Compagnie des Indes toutes ses acquisitions, e

tout son commerce dans cette partie du monde, elle se trouvait dans la situation la plus brillante. Maitresse de pays de beaucoup plus d'étendue que les Sept Provinces, et plus importans encore par la richesse de leurs productions, elle avait de plus le monopole de plusieurs branches de commerce, qu'elle avait acquises par des traités avec les princes Indiens. Outre un tribut annuel, dont elle augmentait le trésor de l'état, elle florissait encore davantage par le commerce des différentes marchandises qui lui venaient des Indes, commerce qui ne pouvait qu'augmenter considérablement celui que les Hollandais faisaient en Europe.

Pendant cette période, où la Société Orientale obtint réellement des avantages immenses, sa flotte, que l'Etat avait augmentée de trois vaisseaux de guerre, s'empara d'une forteresse dans le Brésil; dès l'année 1626, le valeureux Piet Hein avait enlevé aux Espagnols une flotte transportant une somme évaluée à quartorze ou quinze millions de florins; bientôt après il se rendit maitre de presque tout le Brésil, de l'ile de Curaçao et de quelques autres places moins importantes.

Les efforts que les Suédois et les Danois firent pour prendre part au commerce des Indes; ceux de quelques autres nations, et en particulier l'attention que les Anglais donnèrent à cette partie de leur commerce et de leur navigation, et plus encore la grande supériorité que les Anglais avaient acquise dans l'Indoustan, ont dû nécessairement diminuer les avantages que les Hollandais retiraient de leurs établissemens aux Indes. On n'a qu'à jeter les yeux sur les dividendes qui ont été payés au intéressés et à leur Compagnie depuis 1648 jusqu'en 1774, pour y reconnaitre une décadence, qui insensiblement présageait l'anéantissement total de la Compagnie, si elle ne trouvait encore de nouvelles ressources propres à la soutenir. Ces dividendes ont été payés de la manière suivante:

En janvier	1649,	30	pour	cent.
	1650,	20	»	»
	1651,	15	»	»
	1652,	25	»	»
	1653,	12½	»	»
» juin	1654,	15	»	»
» janvier	1655,	12½	»	»
» décembre	1656,	27½	»	»
» décembre	1657,	0	»	»
	1658,	40	»	»
	1659,	12½	»	»
» novembre	1660,	40	»	»
	1661,	25	»	»
	1662,	0	»	»
	1663,	30	»	»
	1664,	0	»	»
» janvier	1665,	27½	»	»
	1666,	0	»	»
	1667,	0	»	»
» juin	1668,	12½	»	»
» juillet	1669,	12½	»	»
» juin	1670,	40	»	»
	1671,	45	»	»
» juillet	1671,	15	»	»
	1672,	15	»	»
» juin	1673,	33½	»	»
	1674,	0	»	»
	1675,	0	»	»
» février	1676,	25	»	»
	1677,	0	»	»
	1678,	0	»	»
» janvier	1679,	12½	»	»
	1680,	25	»	»
	1681,	22½	»	»
» juillet	1682,	33⅓	»	»

En	1683,	0	pour	cent.
	1684,	0	»	»
» février	1685,	40	»	»
» mai	1686,	12½	»	»
» avril	1687,	20	»	»
	1688,	33⅓	»	»
	1689,	33⅓	»	»
	1690,	40	»	»
» août	1691,	20	»	»
» avril	1692,	25	»	»
	1693,	20	»	»
	1694,	20	»	»
» novembre	1695,	25	»	»
» juin	1696,	15	»	»
	1697,	15	»	»
» juin	1698,	15	»	»
» septembre	——	15	»	»
» juin	1699,	20	»	»
» décembre	——,	15	»	»
» juillet	1700,	25	»	»
» mai	1701,	20	»	»
	1702,	20	»	»
	1703,	25	»	»
» juin	1704,	25	»	»
» mai	1705,	25	»	»
	1706,	25	»	»
» avril	1707,	25	»	»
» mai	1708,	25	»	»
	1709,	25	»	»
	1710,	25	»	»
	1711,	25	»	»
	1712,	15	»	»
	1713,	30	»	»
	1714,	33½	»	»
» avril	1715,	40	»	»

En mai	1716,	40	pour	cent.
	1717,	40	»	»
	1718,	40	»	»
	1719,	40	»	»
	1720,	40	»	»
» juin	1721,	33½	»	»
» mai	1722,	30	»	»
	1723,	12½	»	»
	1724,	15	»	»
	1725,	20	»	»
» juin	1726,	25	»	»
» mai	1727,	23	»	»
	1728,	15	»	»
»	1729,	25	»	»
» juin	1730,	25	»	»
» mai	1731,	25	»	»
	1732,	25	»	»
	1733,	25	»	»
	1734,	25	»	»
	1735,	25	»	»
	1736,	20	»	»
	1737,	15	»	»
	1738,	15	»	»
	1739,	15	»	»
	1740,	12½	»	»
	1741,	12½	»	»
	1742,	12½	»	»
	1743,	12½	»	»
	1744,	15	»	»
	1745,	15	»	»
	1746,	20	»	»
	1747,	20	»	»
	1748,	20	»	»
» mai	1749,	25	»	»
	1750,	25	»	»

En 1751,	25	pour	cent.
1752,	25	»	»
1753,	20	»	»
1754,	20	»	»
1755,	20	»	»
1756,	20	»	»
1757,	20	»	»
1758,	15	»	»
1759,	15	»	»
1760,	15	»	»
1761,	15	»	»
1762,	15	»	»
1763,	15	»	»
1764,	15	»	»
1765,	$17\frac{1}{2}$	»	»
1766,	20	»	»
1767,	20	»	»
1768,	20	»	»
1769,	20	»	»
1770,	15	»	»
1771,	$12\frac{1}{2}$	»	»
1772,	$12\frac{1}{2}$	»	»
1773,	$12\frac{1}{2}$	»	»
1774,	$12\frac{1}{2}$	»	»

Suivant cette liste, la Compagnie hollandaise des Indes a donné aux actionnaires de l'année 1649 à l'année 1684, c'est-à-dire en trente-six années, un dividende de $624\frac{1}{3}$ pour cent de leur capital, ce qui fait $17\frac{2}{3}\frac{5}{2}$ pour cent par an : de 1685 à 1720, ou encore un terme de trente-six années, $991\frac{1}{2}$ pour cent, ce qui répond à $27\frac{1}{2}\frac{2}{4}$ pour cent par an. Le dividende de 1721 jusque 1756, ou encore une époque de trente-six années fut de 736 pour cent, ce qui donne $20\frac{4}{9}$ pour cent par an. De l'année 1757 à 1774, ou dix-huit années, les dividendes montèrent à $287\frac{1}{2}$, c'est-à-dire par an $15\frac{5}{3}\frac{3}{6}$ pour cent.

En comparant ce dernier résultat à celui des dividendes payés avant la paix de Westphalie, il paraît que le bénéfice de la Compagnie des Indes était moins considérable dans les années antérieures à 1774 qu'il ne l'était alors. *)

Voici l'état de la valeur des denrées vendues par la Compagnie en Europe de 1700 à 1792, publié par le général Van den Bosch.

Première période de 21 *ans.*

De 1700 à 1720.	fl. 316,669,179. 14 c.
Moyenne annuelle.	» 15,079,484. 14 »

Deuxième période de 24 *ans.*

De 1721 à 1744.	fl. 408,797,548. 17 c.
Moyenne annuelle.	» 17,033,231. 4 »

Troisième période de 24 *ans.*

De 1745 à 1768.	fl. 462,893,911. 6 c.
Moyenne annuelle.	» 19,287,246. 61 »

Quatrième période de 12 *ans.*

De 1769 à 1780.	fl. 241,694,364. 15 c.
Moyenne annuelle.	» 20,141,197. 14 »

Cinquième période de 12 *ans.*

De 1781 à 1792.	fl. 177,682,030. 14 c.
Moyenne annuelle.	» 14,806,835. 17 »

*) Le dividende des bénéfices des deux premiers voyages de la Compagnie anglaise fut de 95 p. c.; celui du troisième voyage fut de 234, du 4e de 220, du 5e 211, du 6e 121, du 7e 218, du 8e 211, du 9e 160, du 10e 148, du 11e 320, et du 12e 133 p. c.

Le total des valeurs pendant les 93 ans a été de. . . . . fl. 1,607,737,034. 6 c.
Année commune à. . . . . fl. 17,287,495. 0 c.

Les retours de 1769 jusque et compris 1780, année commune, ont donné fl. 20,141,197-1-4, il y a eu après déduction des frais d'administration aux Indes pour l'Europe, netto. fl. 9,682,953. 5.

Les retours de 1781, jusques et compris 1792, terme moyen, ont fourni chaque année fl. 14,806,835-17-9 et netto pour l'Europe fl. 4,504,882-15-15.

Néanmoins la Compagnie avait successivement éprouvé des pertes considérables depuis l'année 1780; il résulte d'un état authentique joint aux pièces de la comptabilité, que le 31 mai 1794, la Compagnie était arriérée de plus de 112 millions, il est vrai que sur cette somme il y avait à déduire les valeurs de retour et de celles expédiées aux Indes, ainsi que toutes les valeurs en navires et magasins, en un mot toutes les propriétés de la Compagnie.

CRÉATION DE LA COMPAGNIE DES INDES-ORIENTALES.

Les Hollandais firent leurs premières tentatives aux côtes occidentales d'Afrique, là où les Portugais avaient commencé leurs découvertes, et où ils avaient établi beaucoup de forts, dont ils possédaient encore quelques-uns. Cette navigation s'étendit bientôt au point qu'avant la trève de 1609, les Hollandais y employaient, dit-on, cent-vingt navires de diverses dimensions; plusieurs navigateurs atteignirent les îles ou côtes de l'Amérique; et il se forma diverses Sociétés pour

suivre ce nouveau commerce. Ces progrès excitèrent tellement la jalousie des Portugais et des Espagnols, qu'ils mirent à prix les têtes des Hollandais. Cette jalousie manifestée par des menaces si terribles, fut la cause du premier établissement que les Hollandais formèrent à la côte d'Afrique. Afin de faire leur commerce avec plus de sûreté ils construisirent en 1612, un fort à Moure, dans le royaume de Sabor, qu'ils nommèrent le fort de Nassau, et qui existe encore.

Le commerce ne se composait encore que d'objets de peu d'importance, car, pour s'étendre, il devait être mis en rapports fréquens avec celui de l'Amérique, et il ne pouvait l'être encore entre les mains des Hollandais, qui n'avaient alors aucune possession dans le Nouveau Monde. Cependant ce commerce avait donné lieu à la création de beaucoup de petites Sociétés, qui firent naitre l'idée de former par leur réunion une Compagnie des Indes-Occidentales, ainsi qu'on avait formé, par une semblable réunion, une Compagnie des Indes-Orientales. En sorte que presque les mêmes causes donnèrent naissance aux deux Compagnies. Mais les objets de leur commerce étant bien différens, leurs progrès devaient l'être aussi et ils le furent en effet.

Les Etats-Généraux accordèrent à la Compagnie des Indes-Occidentales par un octroi de 1621, amplifié en 1622, les mêmes priviléges qu'ils avaient accordés à celle des Indes-Orientales, mais avec cette différence, qu'ils se reservèrent la nomination du Gouverneur-Général, qui, outre le serment dû à la Compagnie, devait prêter le serment de fidélité aux Etats; serment que les gens de guerre étaient obligés de prêter une troisième fois au Capitaine-Général; ils ajoutèrent à cet octroi un encouragement, qu'ils n'avaient pas donné à la Compagnie des Indes-Orientales. Ils lui firent présent de trois gros vaisseaux, montés de six cents soldats. Ils lui accordèrent le commerce exclusif de la côte d'Afrique depuis le tropique

du Cancer jusqu'au Cap de Bonne-Espérance ; et sur toutes les côtes de l'Amérique depuis la pointe méridionale de Terre-Neuve, les détroits de Magellan et de la Maire et autres, jusqu'à celui d'Anjan; et dans Terre-Neuve, dans toutes les îles entre la Mer du Nord et celle du Sud, de même que dans les terres Australes. A ce privilége était ajouté le droit de construire des forts, de faire alliance avec les nations de ce pays et d'y établir des colonies.

Le premier fonds de la nouvelle Compagnie fut de sept millions deux cent mille florins, divisé en actions de six mille florins chacune. L'administration divisée en cinq chambres, une à Amsterdam, une en Zélande, une à Rotterdam, une à Hoorn, et la cinquième en Frise et à Groningue, fut formée sur le modèle de celle de la Compagnie des Indes-Orientales. On donna à cette administration, ainsi divisée, un centre de réunion dans l'établissement d'un conseil composé de huit directeurs de la chambre d'Amsterdam, de quatre de celle de Zélande et de tous les directeurs de chacune des trois autres, auxquels les Etats-Généraux se réservèrent de joindre un ou plusieurs députés de leur part. Ce conseil eut la suprême direction de toutes les affaires de la Compagnie.

La Compagnie fit, sous cette administration, ainsi que le faisait sa sœur aînée des Indes-Orientales, de grandes conquêtes avec une rapidité remarquable, tant sur la côte d'Afrique qu'en Amérique. Elle en fit de plus grandes encore sur mer eu égard aux circonstances; ces conquêtes lui valurent une immense fortune. On estima la valeur des prises que ses vaisseaux avaient faites sur les Portugais et sur les Espagnols depuis 1623 à 1636, à quatre vingt-dix millions et les dépenses à quarante-cinq millions. Ces succès qu'on prit, ou que du moins on traita comme des succès de commerce, firent envisager un moment, cette Compagnie comme égale en puissance à celle des Indes-Orientales. Elle fit des répartitions sur

le même pied, et eut la prétention de demander le comte Maurice de Nassau pour gouverneur de ses conquêtes en Amérique. La Compagnie avait déjà acquis au Brésil les gouvernemens de Fernambouc, de Tamaria, de Paraïba et de Rio-Grande. Le comte Maurice y ajouta les gouvernemens de Siara, de Siviga et de Maragnan, dans le Brésil; et à la côte d'Afrique le fort St-Georges de la Mine; la ville de St-Paul de Condé et l'île de St-Thomas.

L'octroi de la Compagnie des Indes-Occidentales, expiré en 1700, fut renouvélé la même année pour le terme de 30 ans. A la même époque, la chambre dirigeante d'Amsterdam fut augmentée de deux membres et directeurs, savoir: un pour la Frise et un mixte moitié pour la Gueldre et moitié pour l'Overyssel.

L'octroi de la Compagnie des Indes-Occidentales fut renouvelé encore une fois quelques mois avant son expiration en 1730, pour le terme de trente ans, à condition que la navigation et la traite des nègres seraient libres au moyen d'une certaine redevance à payer à la Compagnie, en vertu d'un réglement à former par elle et à soumettre à la sanction et à l'approbation des Etats-Généraux. Selon le réglement qui fut promulgué sur cet objet et dans lequel la Zélande trouvait d'abord de graves difficultés, un bâtiment de quarante-cinq lasts avait à payer trois mille florins et progressivement en augmentant de soixante florins par last pour les bâtimens d'une plus grande capacité. Cependant, il fut formellement stipulé, à l'ouverture de la navigation sur l'Afrique que personne n'exercerait quelque négoce au moyen des châteaux, forteresses et magasins de la Compagnie, dans un rayon d'environ soixante lieues à partir du cap Appolonie jusqu'au Rio de la Votta. La Compagnie entendait se réserver exclusivement le commerce dans ces parages; néanmoins elle trouva à propos, en 1734, d'ouvrir à chacun la navi-

gation sur ces parties réservées, pour le terme de vingt ans

Ainsi que cela avait eu lieu à la Compagnie des Indes-Orientales, le stathouder, son altesse Monseigneur le Prince d'Orange fut nommé en 1719 directeur suprême de la Compagnie des Indes-Occidentales.

COMMERCE AVEC LA FRANCE.

Les conquêtes que les Hollandais avaient faites dans les Indes, les mirent en état de fournir à la France des marchandises qu'avant ce temps-là elle était obligée de tirer des pays soumis à la maison d'Autriche. Le commerce de la France était pour la Hollande d'une importance remarquable, et une source de grandes richesses. Quant aux exportations que les Hollandais y faisaient, la preuve en résulte de l'état présenté par l'ambassadeur de la République, en 1658, au ministre de France, pour obtenir le renouvellement des mêmes traités ; cet état porte les exportations que les Hollandais faisaient à cette époque en France, à quarante-trois millions de livres, il n'y est point fait mention des importations qui durent être très-considérables, surtout en drogueries, en marchandises du nord et en poissons secs et salés.

Le commerce reçut encore une nouvelle impulsion de l'accroissement de la marine royale de France, qui donna lieu à des importations immenses de marchandises du Nord. Leur importance frappa le ministre Colbert, au point qu'il tenta d'établir en France une navigation directe avec le Nord, afin de retirer cette branche si féconde d'entre les mains des Hollandais. Bien loin que les tentatives de ce ministre aient été suivies de succès, ce commerce reçut encore dans le XVIII[e] siècle de grands développemens par les progrès des colonies françaises en Amérique, dont les retours ont été ensuite opérés en Europe par les Hollandais seuls. Tous les articles

qui ont fait pour laHollande un objet de commerce, rapportant plus de vingt millions, n'existaient pas encore en 1658.

Voici comment un auteur distingué énumère les articles de commerce que la Hollande envoya en France au commencement et vers le milieu du XVIIe siècle : d'abord toutes sortes d'épiceries, des ouvrages en fer et en cuivre, du fer en barre, de la graine de lin à semer, du chanvre, du lin, des drogueries, des couleurs, du goudron et de la poix, des sapins, des planches, des douves et autres bois, des cendres de savonnier, de la potasse, de l'huile de lin et de navette, du beurre et du fromage, du saumon salé, du hareng, des baleines, de la poterie de Delft, du cuivre rouge, du fer-blanc, du fil d'archal et du fil de cuivre, etc. Les principales villes de commerce de France, où les Hollandais abordaient directement pour le négoce, étaient Rouen, Dieppe, St.-Malo, Nantes, la Rochelle, Libourne, Bordeaux, Bayonne et Marseille; Rouen fournissait les toiles dites Rouenneries, qu'on envoyait en grande partie aux Indes-Occidentales; on en rapportait aussi des chapeaux, du erre, des chardons pour les cardeurs, des pommes et des poires et diverses autres marchandises; Dieppe fournissait aussi du verre à vitres, des dentelles, de St.-Malo on tirait du papier, du miel, des peaux de veaux préparées et écrues, des pierres pour les fondeurs, du sucre de St.-Domingue, etc. Nantes donnait du miel, du safran, de l'eau-de-vie, des pruneaux, du sirop, du sucre, etc. La Compagnie française des Indes-Orientales faisait ses ventes à Nantes ou dans le port de l'Orient, d'où l'on importait quelquefois par spéculation en Hollande du thé, des porcelaines, des étoffes de soie, des tissus de coton et d'autres marchandises des Indes-Orientales. La Rochelle qui était une des plus grandes villes de commerce de France, vendait aux Hollandais des vins et des eaux-de-vie, du Cognac, du sel, du papier, des planches de noyer et autres denrées de ces parages. Vis-à-vis la Rochelle se trouvent les îles de Rhé et d'O-

leron; la première, que les Hollandais appellent St.-Martin, leur vendait du sel et une grande quantité de vins de qualité inférieure. A Oleron on allait prendre beaucoup de sel. Il venait annuellement un grand nombre de bâtimens de Libourne, chargés de vins de Bergerac et de marons. La République faisait alors un grand commerce de vins et d'eaux-de-vie; cette ville fournissait aussi du vinaigre de vin, des marons de Blaye, de prunes, des noix, du miel, du papier, du safran de Montauban, de la graine de lin pour les huiles, du bois de noyer, etc. A Bordeaux on tenait deux foires qui duraient chacune quinze jours, la première commençait au premier mars et la seconde au quinze octobre. A ces deux époques les marchandises qu'on y apportait de l'étranger payaient moins de droits d'entrée et de sortie. Bayonne fournissait beaucoup de sortes de vins divers, des eaux-de-vie *), des prunes, des raisins, des marons, des graines de lin ordinaires, de la térébentine et de l'huile de térébentine, des laines, etc. On tirait de Marseille des huiles, des olives, des câpres, du savon, du miel, des amandes, des figues, des raisins, du vert d'Espagne, du pastel, des marons et plusieurs denrées du Levant. Les Provinces-Unies envoyaient souvent des marchandises par Marseille à Smyrne, à Constantinople et autres places du Levant.

---

*) Voici l'état des vins de France entrés en Hollande en 1778:

	Valeur en livres.
Différens crus de Bourgogne	6,474
» » » Champagne	27,288
» » » Bordeaux	5,234,625
De différens autres crus	1,112,070
Eaux-de-vie. 1778.	
Pour	744,606
Liqueurs diverses. 1778.	
Pour	22,391
Vinaigres. 1778.	
Pour	28,460

Une branche importante du commerce de la Hollande, consistait, vers la seconde moitié du siècle dernier, dans le transport des marchandises françaises en diverses contrées de l'Europe. C'est de la Hollande et de la Zélande qu'arrivait clandestinement une partie des vins qui se consommaient en Angleterre. Si la France et l'Angleterre avaient commercé librement entre elles, ou si les marchandises françaises avaient pu être importées, en ne payant que les droits auxquels étaient soumises celles des autres nations de l'Europe, ou si au moins ces droits avaient encore diminué par l'exportation, l'Angleterre aurait pu avoir sa part dans un commerce qu'on reconnut avantageux pour la Hollande.

On peut juger de l'importance du commerce avec la France vers l'année 1789 par les détails suivans :

A cette époque, la France tirait de la Hollande, pour deux à trois millions de francs de fromages, un million de laine, cinq cent mille francs de lin, deux millions de tabac, huit cent mille francs de céruse, douze à quinze cent mille francs de toiles, six cent mille francs de dentelles, de fils, et pour trois à quatre cent mille francs de produits chimiques, tels que sublimé, mercure doux, cinabre, tournesol, etc. Le seul article des épiceries provenant de ses colonies formait une somme de trois millions de francs.

La totalité des importations en France s'élevait annuellement de vingt à quarante millions.

Etats des importations.

En 1787.	24,197,700 fr.
En 1788.	23,895,700
En 1789.	36,779,000

Les objets de commerce extérieur dont la Hollande approvisionnait en partie la France, étaient les grains, les bois, les potasses, les métaux, etc. La France soldait ces importations par une valeur de quatre à six millions en vins, eaux-de-vie et comestibles, vingt à trente millions de sucre et café, et huit à dix millions de produits de ses fabriques.

Total des exportations.

En 1787	33,571,500	fr.
En 1788	45,661,100	
En 1789	43,157,000	

Cet immense commerce avec la Hollande dut se ressentir des événemens survenus depuis 1789. La perte des plus belles colonies françaises, et la création en France des établissemens de produits chimiques durent opérer un changement notable dans la nature des échanges, et rien ne put remplacer complètement en France les productions de Saint-Domingue et de l'île de France. Cependant, sans aspirer à un commerce aussi étendu qu'auparavant, les Français pensèrent avec raison que leurs relations avec la Hollande auraient toujours une grande importance, et que les Hollandais, qui trouvaient chez eux une énorme consommation de tous les objets de leur commerce, prendraient en retour une plus grande quantité des produits agricoles et industriels français pour lesquels ils chercheraient de nouveaux débouchés.

Voici les relevés fournis par ordre du gouvernement français, quelques années plus tard: Les articles de commerce que la Hollande vendait à la France annuellement étaient d'abord des comestibles, des bestiaux, des drogues, des épiceries, du blé, du froment, des légumes, du poisson salé, de la morue, du saumon, du fromage, du poivre, du

girofle, des muscades, des canelles, des eaux-de-vie de grains*), de le bière, pour une valeur moyenne de 6,400,000 de florins; le bois, les métaux, les combustibles, les produits et matières bruts de terre, etc.; les bois d'ébénisterie et de construction, de teinturerie et de marqueterie, les cendres à engraisser les terres, la potasse, le cuivre, l'ivoire, l'acier, le fer, l'étain, le laiton, le plomb, le suif, les baleines, l'huile et la colle de poisson, la cire jaune, les huiles de graines, les peaux et pelleteries non appretées, les soies de porc, l'azur, la garance, le minium, les tabacs en feuilles, formaient ensemble une valeur moyenne de huit millions de florins.

Les marchandises manufacturées, fabriquées et ouvragées, les toiles de chanvre fines, les toiles de coton, les toiles peintes, les toiles et mousselines des Indes, les papeteries, la librairie, la mercerie, la quincaillerie, formaient une valeur de deux à trois millions de florins.

Le commerce des esclaves dans les colonies, pour une valeur de 25 à 26,000 florins..

Tous ces articles réunis présentaient une valeur annuelle de 15 à 17 millions de florins. La France exportait en outre une grande quantité de marchandises fournies par la Hollande; un relevé de l'année 1792 porte la valeur réunie des importations et des exportations, tant par mer que par terre, à 34 millions de florins, et pour l'an VIII de la République, cette somme totale est portée à plus de 50 millions de florins.

COMMERCE AVEC L'ESPAGNE.

Les productions respectives de l'Espagne et des pays du

---

*) On évaluait l'envoi annuel de l'eau-de-vie dite genièvre à 8,000 muids.

nord étaient des objets de commerce pour les Hollandais, et leurs entrepôts en étaient constamment pourvus. Ils n'étaient privés que de la navigation directe, mais ils savaient y suppléer et se procurer les productions de l'Espagne, dont ils avaient besoin pour le commerce d'Allemagne et pour celui du nord, et faire passer en Espagne tout ce dont cette nation manquait, sous des pavillons neutres. Avant la paix de Munster il y avait eu plusieurs interruptions du commerce avec l'Espagne; pendant la trève de douze ans en 1609, les relations avaient été reprises, mais à son expiration elles furent de nouveau interrompues pour ainsi dire jusqu'en 1648, mais la Hollande en fut bien dédommagée après cette époque; la décadence de l'agriculture et la chute des manufactures en Espagne firent faire de grands progrès au commerce de la République, elle eut alors souvent l'occasion d'y expédier des grains avec un bénéfice considérable, et, au détriment de l'Espagne, ce commerce s'y est maintenu. La chute des manufactures ouvrit un débouché immense pour toutes sortes d'étoffes de laine et de soie, de toiles, de quincailleries, de bonneteries, etc. L'Espagne avait en un mot multiplié elle-même les canaux par lesquels les Hollandais attiraient chez eux une grande partie du produit des mines du Mexique et du Pérou; elle dut leur livrer ses fruits, ses vins, ses soies et ses laines, qui ne suffisaient pas même pour équilibrer les importations; et les Hollandais firent pencher la balance en leur faveur pour une somme d'argent considérable.

La guerre qui fut rallumée à cette époque (1702), fit cesser de nouveau, toutes les relations, et ce ne fut qu'en 1713, à la paix d'Utrecht, qu'elles furent rétablies sur l'ancien pied. L'Espagne conclut un traité de commerce avec les Etats, le 26 juin 1714; depuis ce temps la Hollande trafiqua beaucoup avec l'Espagne, surtout avec Cadix; elle y envoyait alors des cotons imprimés, des étoffes de laines et de soie, du grain, surtout du froment, dans les temps où l'Espagne en man-

quait, des toiles à voiles, du cuir, de la cire, des aiguilles, des épingles, du gingembre, qu'on consommait en partie en Espagne et en partie aux colonies espagnoles des Indes-Occidentales; outre le commerce avec Cadix on trafiquait en Espagne avec St.-Luc, Séville, Bilbao, St.-Sébastien, Mallaga, Valence, Alicante, Majorque, Barcelone, etc. De Cadix on apportait de la laine, du sel, du vin de Xérès et des Canaries, de l'huile, des figues, des raisins et d'autres fruits secs; il arrivait aussi des colonies espagnoles citées plus haut, par Cadix, de l'or et de l'argent monnayés et non-monnayés, de l'indigo, de la cochenille, du tabac de Varinas, du quinquina, de la vanille, jelappe et autres drogues; St.-Luc fournissait abondamment du sel; Séville, de l'huile et de la laine, Bilbao et St.-Sébastien des châtaignes, du safran et une grande quantité de laine; Malaga également des laines, de l'huile, des raisins, des vins, etc.; Valence, des amandes; Alicante de la graine d'anis, du vin, du savon, des raisins, etc.; de Majorque en tirait de l'huile, et d'Allematta beaucoup de sel; de Barcelone, prèsqu'exclusivement des eaux-de-vie.

Les Hollandais commerçaient aussi beaucoup par l'Espagne avec les colonies de cette puissance aux Indes-Occidentales, et quoique le gouvernement semblât s'opposer à ce commerce, il se faisait cependant avec beaucoup d'avantage au moyen de sujets espagnols qui y prêtaient leur nom; les gouvernemens le toléraient, convaincus que ce commerce ne pouvait se faire sans l'aide des étrangers. C'était surtout par Cadix que la flotte se dirigeait vers les Indes, et qu'elle ramenait ces riches cargaisons. Les Espagnols qui se prêtaient au commerce des Hollandais étaient en Amérique et en rapportaient de l'argent et des denrées qu'ils dirigeaient ensuite sur la Hollande. Les bâtimens cinglaient au printemps vers Carthagène et Porte Bello, où il se tenait annuellement des foires remarquables, fréquentées par les Indiens, qui y apportaient de l'or et de

l'argent de Lima, de Panama et autres places du Pérou et de Terre-Ferme, en échange de denrées européennes.

La flotte continuait ordinairement au milieu de l'été son voyage vers le Mexique, Vera-Cruz, et autres places de la Nouvelle-Espagne; cette flotte était composée de vingt-cinq bâtimens, qui, au retour, prenaient à la Havane du tabac, des perles fines, des diamans, des pelleteries, du bois de teinture et de la laine de Vigogne.

COMMERCE AVEC LE PORTUGAL.

Le commerce avec le Portugal était très-avantageux pour la Néerlande; avant que les Hollandais naviguassent sur l'Inde, ce commerce était de la plus haute importance; cependant lorsque en 1580 le Portugal fut réuni à l'Espagne, ce commerce fut interdit avec celui de l'Espagne. En 1640, les Portugais secouèrent le joug castillan, et proclamèrent roi le duc de Bragance. L'année suivante, il fut conclu une trève entre le Portugal et la République, par suite de laquelle le commerce commença à revivre; néanmoins la rupture de la trève, en 1645, brisa de nouveau les rélations commerciales, et la guerre reprit avec acharnement jusqu'à la paix de 1661; par cette paix, le commerce hollandais fut considérablement favorisé, et depuis il s'étendit librement dans tout le Portugal. Les articles de commerce que la République dirigeait sur le Portugal se composaient de toutes sortes d'étoffes, de tissus de coton et de toile imprimés, de confectionnés pour l'un et l'autre sexe, de papiers, de peaux, de cuivre et de batteries de cuisine, de cartes à jouer, de poudre à tirer, de plomb de chasse, de balles en plomb et autres munitions, ainsi que de beaucoup d'autres denrées, que les Potugais envoyèrent au Brésil. Le plus grand trafic se faisait avec Lisbonne la capitale, avec Oporto et Saint-Ubes. Les Hollandais rapportaient de Lisbonne du sel,

du sucre de Brésil, du tabac, du bois de teinture, des pelleteries, de la laine, de l'huile, du vin, des raisins, des figues, du gingembre, des oranges, des citrons, des confitures, des drogueries, des denrées, des perles, et autres pierreries précieuses. Port-à-Port fournissait en grande partie du vin et du sumac. A Saint-Ubes on prenait du sel en grande abondance. L'île de Madère, une des îles Canaries qui appartenait aux Portugais, donnait du sucre, du vin, des écorces de citron sèches et en confitures, et des confitures de diverses espèces. Les autres îles Canaries, appartenant aux Espagnols, furent également fréquentées par les Hollandais qui en tiraient des vins fins et du sucre des Canaries.

LE COMMERCE AVEC LA GRANDE-BRETAGNE, OU L'ANGLETERRE, L'ÉCOSSE ET L'IRLANDE.

Ce commerce devenait très-important depuis l'établissement de la République; il aurait été encore plus favorable aux Hollandais, si l'Angleterre n'avait sévèrement prohibé l'importation de plusieurs denrées et chargé d'autres outre mesure, au point que le bénéfice en était considérablement réduit. Le commerce avec la Grande-Bretagne florissait en Hollande, et surtout à Rotterdam, cette ville étant plus favorablement située pour ce commerce qu'Amsterdam. On expédiait à la Grande-Bretagne, et particulièrement à Londres, des toiles fines, de la toile à voiles, du papier, des baleines, du Cambrai, des épiceries, etc.; et Londres envoyait en retour du tabac de Virginie, du vitriol, de la colle, de l'étain, du plomb, de l'alun, du verre, du liége, des peaux de veaux, des draps, de la flanelle, et d'autres étoffes de laine, de la soie, des bas et des bonneteries en laine, des chapeaux, des denrées des Indes-Orientales, de la craie, du blanc de plomb, des faïences anglaises, etc. Exon, Hull et Bristol fournissaient encore une quantité d'étoffes, de bas et de bonneteries de laine; de Newcastle et de Sunderland, on apportait

également des étoffes de laine, du charbon de terre quoiqu'il fût inférieure au charbon anglais. En Irlande on traitait avec Dublin et Kork, on y prenait des serges, des flanelles, des draps et autres tissus de laine, ainsi que des viandes salées, du talk, des peaux préparées de bœufs et de vaches.

COMMERCE DU NORD ET DE L'EST.

La navigation vers le Nord et vers la Mer Baltique, est, ainsi que nous avons eu occasion de le remarquer, une des premières que les Néerlandais aient entreprise, et le commerce du Nord et de l'Est avait de ces temps-là fait des progrès si considérables, que la navigation des Villes Anséatiques en éprouvait beaucoup de dommage.

Après la trève de douze ans, conclue en l'année 1609, toutes les puissances de l'Europe recherchèrent l'amitié de la nouvelle République, et les Villes Anséatiques qui avaient déjà beaucoup perdu de leur éclat, se virent obligées, afin de prévenir la perte du peu de commerce qui leur restait, de conclure, en 1631 et plus tard, plusieurs traités de commerce avec les Etats-Généraux. Les Hollandais conservèrent, pour ainsi dire seuls, la navigation de la Baltique, et la ligue anséatique était finalement dissoute. La plupart des villes qui en faisaint partie perdirent le nom de Villes Anséatiques. Lubeck, Hambourg et Brême ont à peine conservé jusqu'à nos jours cette antique dénomination.

Le commerce avec la Moscovie se faisait autrefois par Revel et Nerva, plus tard directement avec Archangel. Le Czar ouvrit en 1604 Archangel au commerce, et depuis ce temps les Etats se sont toujours efforcés à entretenir une amitié stable avec la cour de Russie, qui de son coté favorisa le commerce de la Hollande. Les articles que l'on expédiait en Russie, sont des ducats, des rixdalers, des vins, des eaux-

de-vie, du bois à teindre le cuir en rouge, des objets de Nuremberg, des harengs salés, des peaux de castors, des épiceries, etc. Après la fondation de St.-Pétersbourg en 1703, le commerce avec la Russie d'Archangel passa à la ville de Pierre-le-Grand. Les denrées que la Russie expédiait en Hollande consistaient en toutes sortes de peaux, de pelleteries, de toiles la plupart en gros tissus, en sapins et autres bois du nord, en poix et goudron, en potasse et védasse, en suif, en huile de poisson, en saumons salés et fumés, en nattes à emballer et autres espèces, etc., etc.

LE COMMERCE AVEC LE DANEMARCK ET LA NORWÉGE.

La Hollande établit des relations avec plusieurs ports de la Norwége, tels que Bergen, Dronthem, Christiania, Stavanger, Drammen, Vossond, etc. On y importa des rixdalers, du sel, du houblon, de la chaux et des briques, des quincailleries, du tabac, des épiceries, des cotons imprimés, des laines et autres objets divers. Les Hollandais y prenaient en retour des bois de construction et de chauffage, du cuivre, du stockvisch, de l'huile de poisson et quelques marchandises de moindre importance. Parmi les différentes places qu'on fréquenta en Danemarck, Copenhague et Elzeneur sont les principales et puis quelques autres ports sur le Sund; on y porta à-peu-près les mêmes marchandises que la Norwége recherchait, et l'on en rapportait du stockvisch ou de la morue d'Islande, du suif, du chanvre, de l'alun, des étoffes de grosse laines d'Islande, et autres objets divers. Du Jutland, qui appartenait au Danemarck, on amenait des bœufs maigres qu'on engraissait en Hollande; mais, les impôts firent bientôt tomber en décadence cette branche de commerce. Les navigateurs qui se rendaient à Bergen, représentaient jadis de si grands intérêts, qu'ils avaient à Amsterdam une chambre particulière et que le gouvernement leur avait accordé plusieurs avantages réglementaires.

LE COMMERCE AVEC LA SUÈDE.

Le commerce était plus important par rapport aux denrées qu'on tirait de la Suède que relativement à celles qu'on y expédiait; le trafic se faisait particulièrement avec Stockholm, avec Nordkopping, Nykopping et quelques autres places. On y expédiait les mêmes marchandises que celles que le Danemarck et la Norwége tiraient d'ici, et l'on y chargeait des bois, de la poix et du goudron, du souffre, du suif, de l'étain et une grande quantité de cuivre et de fer, du fil d'archal, des poteries de cuivre, etc. Le cuivre de Suède se dirigeait en grande partie sur Amsterdam et y était souvent à aussi bas prix qu'en Suède même L'argent était naguère si rare en Suède que les directeurs d'exploitations de mines de cuivre étaient obligés d'envoyer en garantie le cuivre qu'ils avaient en magasin, pour tirer d'ici, en échange, les fonds nécessaires à leurs entreprises.

LE COMMERCE SUR LA BALTIQUE.

Ce commerce se faisait au moyen d'un grand nombre de navires avec plusieurs villes de la Prusse, de la Poméranie, la Lyflande, la Courlande et le Holstein. La Hollande envoyait dans tous ces pays des rixdalers, des ducats, du sel de France et de Portugal, des vins, des eaux-de-vie, du vinaigre, des épiceries, des teintures, des drogueries, des oranges et des citrons, des poteries de terre, du sucre raffiné, des étoffes de soie et de laine, du beurre, du fromage, des harengs, etc.

On trafiquait aussi beaucoup avec Dantzig et Elbing; ces villes nous fournissaient des grains de toutes sortes, de la laine, de la cire, des toiles de Pologne, des peaux de vaches et de bœufs, de la potasse et de la védasse, des bois de construction, de l'ambre jaune, des plumes, du houblon, du cumyn, de la graine d'anis, etc. Dans le Brandenbourg, les villes de Kœ-

nigsberg et Memel avaient la préférence; on y allait chercher de la graine de lin, du chanvre, toutes sortes de grains, de l'ambre jaune, de la cire et autres productions de la Baltique. Les paysans pêchaient l'ambre jaune sur la côte de la mer et l'échangeaient contre du sel.

Dans la Poméranie, on trafiquait particulièrement avec Stettin et Stralsund; ces villes fournissaient beaucoup de grains et de bois. En Livonie, la plus grande navigation se dirigeait sur Riga, Revel, Nerva et Pernau. Riga fournissait des sapins destinés aux mâts de vaisseaux et aux verges de moulins, etc., la graine de lin, la cire de suif, etc. De Riga et Revel on apportait beaucoup de seigle et d'orge. De Nerva et de Pernau également des grains et des bois. En Courlande le plus grand commerce se faisait avec Libaie et Mittaie; on y allait chercher aussi des bois, des grains, de la graine de lin à semer et à battre; dans le Holstein, on trafiquait surtout avec l'ancienne ville anséatique de Lubeck; on y chargeait du lin, du chanvre, des ancres de navires, de la laine, des grains et autres denrées du Nord.

Le roi de Danemarck tirait de grands avantages de la navigation des Hollandais dans les mers qui baignaient son royaume. Tous les navires qui se rendaient dans la Baltique, devaient passer par le Sund et payer tribut aux Danois. Expiré en 1621, le réglement pour ce droit de barrière, fut renouvelé pour quelques années. La Hollande y avait un commissaire qui résidait à Elzeneur, pour percevoir une légère rétribution de huit sous par navire qui montait ou descendait le Sund.

COMMERCE AVEC L'ALLEMAGNE, LA SUISSE ET LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

Le commerce avec l'Allemagne et de pays circonvoisins se faisait par les grandes rivières de l'Elbe, le Weser, le Rhin, la

Meuse et l'Ems, qui ont aussi sur leurs bords des villes assez importantes. Hambourg, sur l'Elbe, était plus fréquenté par les Hollandais qu'aucune autre ville de l'Allemagne. Le fleuve n'a ordinairement devant cette ville qu'environs dix pieds d'eau, de sorte que les grands navires ne peuvent remonter l'Elbe qu'à deux ou trois lieues de Hambourg d'où les marchandises sont transportées avec de petites embarcations jusqu'à la ville et vice-versâ; c'est là un des motifs pour lesquels la navigation sur Hambourg se fait ordinairement en grande partie avec des bâtimens d'une dimension moyenne, et qui vont jusqu'à la ville même. Non loin de Hambourg se trouve la petite ville d'Altona qui appartient au Danemarck et sur laquelle on entretenait une grande navigation. Les marchands hambourgeois y avaient aussi leurs comptoirs; les fils et toiles de Silésie se transportaient en grande partie par cette petite place en Hollande; cette dernière envoyait à Hambourg des étoffes de soie et de laine, des épiceries, des drogueries, des teintureries, du sucre, des poteries de terre, de l'huile de poisson, de l'huile de navette et une grande quantité de harengs. Les retours se composaient de potasse, de cuivre et de fil d'archal de Saxe, de fer-blanc, de miel, de sirop, de toutes sortes de bois de construction de navires, de douves qui se préparaient en Silésie, etc. Des bords des rivières de l'Elbe, l'Eider, le Weser, etc., contrées voisines de Hambourg et très-fertiles, on transportait avec de petites embarcations des grains de toutes espèces vers les Pays-Bas. Ce trafic se faisait en grande partie pour le compte de négocians de Hambourg.

Brême est une autre ville importante pour le commerce, et située sur la rivière le Weser, qui se jette à quinze lieues de là dans la mer du Nord. On y envoyait les mêmes denrées que Hambourg tirait de la Hollande, et celles qu'on prenait au retour consistaient en poëles et fourneaux de fer, en bières et mom ou bière forte de Brunswick, en fil, toiles, en grains

récoltés sur les rives du Weser, et qui se chariaient par cette rivière, et quantité considérable d'autres denrées. Emden, ville d'Oost-Frise, située sur la rivière l'Ems, sous le patronage des Sept-Provinces-Unies, tirait de la Hollande les marchandises que demandaient Hambourg et Brême. La ville d'Emden, favorisée par son port, fournissait à la Hollande des bœufs et des chevaux maigres; on y achetait aussi des toiles de Munster et de Paderborn.

Les bords du Rhin sont garnis d'un grand nombre de villes riches et opulentes avec lesquelles les Hollandais trafiquaient. Avec Cologne, entr'autres, on entretenait une navigation très-active; on y apportait des bois de teintures, des drogueries, des épiceries, des étoffes de soie et de laine, du café, du thé, des cotons tissés, des mousselines, des porcelaines, du poisson sec et salé, du sel, du savon, du fromage et autres comestibles; ce qu'on en rapportait consistait en toutes sortes de bois de construction qui descendaient par flotilles le long du Rhin jusqu'à Cologne, en poteries de terre, produit de Cologne, en une grande quantité de vins tant de Rhin que de Moselle, en armes, balles, grenades et bombes, en potasse, en ardoises, en briques à paver l'intérieur des maisons, etc. De Dusseldorf, d'Elberfeld et autres places dans les duchés de Gulik, Berg et Clèves, les Hollandais importaient chez eux par Cologne, de la toile, des rubans, du fil de toutes sortes et qualités, des soies de porc, etc. De Coblence on recevait par Cologne les meilleurs vins de Moselle.

On trafiquait ainsi beaucoup par Cologne avec Francfort sur le Mein, où l'on tenait tous les ans deux foires remarquables, nommées *Missen*, l'une vers la fête de Pâques et l'autre en automne, on y apportait toutes sortes d'étoffes de soie et de laine; des rubans, des dentelles, des épingles, des aiguilles, des quincailleries, des denrées des Indes-Orientales, de l'étain, du cuivre et autres articles; en échange,

cette ville expédiait des vins, de la crême de tartre, des cendres, de la potasse, de la laine cardée, des prunes d'Allemagne, de l'encre à imprimer, etc. Les marchands de Hanovre, Wurtzbourg, de Bamberg et Heilbron, expédiaient par Francfort et Cologne, en Hollande, leurs denrées consistant en grande partie en tabac en feuille, vins, prunes et verreries. Le commerce avec Nuremberg se faisait aussi par Francfort. Cette ville abondait en artistes et artisans très-habiles en toutes sortes d'ouvrages de tabletterie et d'ébénisterie en ivoire et en buis, etc., et qu'on pouvait s'y procurer à des prix extrêmement modérés. Les Hollandais en faisaient des achats immenses pour les deux Indes où ils leur procuraient des bénéfices considérables. Nuremberg procurait aussi en masse des joujous d'enfans, des ouvrages en cuivre et en fer, du clinquant, des coffres forts en fer, des coutelleries, du fil d'or et d'argent. On y portait, outre les marchandises qu'on expédiait pour toute l'Allemagne, les plus grandes dents d'éléphans, ainsi que toutes sortes de couleurs dont on se servait à Nuremberg pour peindre les ouvrages en bois et en fer. D'Augsbourg et de Meiningen on recevait du bazin. Leipzig, ville renommée par les trois foires qui s'y tenaient à la nouvelle année, à Pâques et à la St.-Michel, tirait de la Hollande un grand nombre d'articles, tels que draps d'or et d'argent, dentelles et denrées des Indes-Orientales; on y achetait en échange du fil à coudre, du fer-blanc et quelques autres marchandises qui arrivaient en grande partie par Hambourg. On trafiquait également par Hambourg avec Berlin, capitale de la Prusse, où l'on prenait des ouvrages d'acier, des miroirs étamés et non étamés et quelques quincailleries en bronzes. Vienne, en Autriche, recevait aussi par Hambourg nos marchandises destinées aux autres villes de l'Allemagne, et nous expédiait par la même voie du cuivre de Hongrie et du vif-argent.

Le commerce avec les villes situées le long de la Meuse,

avait déjà perdu de son activité pendant le siècle dernier, et surtout depuis le morcellement de la Haute Gueldre, entre trois puissances différentes ; on avait chargé la navigation de ce fleuve de droits de barrière au point d'arrêter presque tout mouvement de commerce. Les Hollandais firent vers le milieu et pendant la dernière moitié du dernier siècle un grand trafic avec Liége ; on dirigeait les marchandises par eau vers Bréda ou Bois-le-Duc d'où on les transportait par terre jusqu'à Liége, et on se résignait à payer les frais de transport par terre pour éviter les droits élevés de barrières imposés à la navigation sur la Meuse. Les marchandises que la Hollande envoyait à Liége consistaient en toutes sortes d'étoffes de soie et de laine, en épiceries et drogueries et particulièrement en pelleteries des Indes-Occidentales, de Pologne et de Russie, qui étaient préparées et travaillées à Liége et dans les places environnantes; Liége envoyait alors du cuir pour semelles, des serges et flanelles, de gres draps, des barres de fer, des clous, des vis de fusils, des pistolets, des canons des platines et des armes, des pots de fer, des balles, des grenades, des bombes et toutes sortes d'autre fer ouvré. Les Hollandais faisaient à Aix-la-Chapelle, à Verviers et autres places environnantes du pays de Liége, de fortes expéditions de cuivre pour marmites et casserolles, et particulièrement beaucoup de laine d'Espagne pour les fabriques de draps qui y abondaient déjà en ce temps, et la Hollande recevait en retour les draps, les armes et les casseroles pour lesquels elle avait fourni les matières premières.

COMMERCE AVEC LA SUISSE.

Ce commerce se faisait par le Rhin. La Suisse tirait de la ollande des cotons et des toiles imprimées, des mousselines, des épiceries, des couleurs, des drogueries, des draps et autres étoffes de laine, des étoffes de soie, des velours, de l'ivore, des

peaux, des baleines et diverses autres marchandises. Les principales villes avec lesquelles on traitait, étaient Zurich, Schafhouse, Berne, Saint-Gall, Bâle et Genève; Zurich fournissait de la soie d'Italie et de sa propre production, de la filoselle, des crêpes de soie et de deuil, etc.; de Schafhouse, Berne et Saint-Gall, on importait les mêmes marchandises; Bâle fournissait moins à la Hollande qu'elle n'en recevait; Genève envoyait beaucoup de livres en Hollande, qui, en échange y expédiait les livres latins et français qu'on imprimait abondamment chez elle.

COMMERCE AVEC LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

Ce commerce se faisait surtout avec les villes d'Anvers, Bruxelles, Malines, Gand, Bruges, Tournay, Lille, Saint-Omer et Cambray. On expédiait pour plusieurs de ces villes des étoffes de soie et de laine, des drogueries, des épiceries, de la potasse et de la védasse, du sucre, des harengs et du poisson salé. Anvers, Bruxelles et Malines n'envoyaient guère que des dentelles, du fil fin et des tapis. De Gand et de plusieurs places environnantes, la Hollande recevait beaucoup de grains, du lin, des toiles et du fil. Menin et Courtrai fournissaient aussi des toiles; Bruges, des grains, des bazins, des flanelles, des toiles et des dentelles; Tournay, des tapis, des draperies, de tentures et des étoffes de tissage. De Lille on recevait des étoffes de soie et de laine, du bouracan, des piqués et d'autres étoffes, des dentelles et autres marchandises. Saint-Omer expédiait par Dunkerque une grande quantité de grains pour la Hollande, qui recevait de la même manière des toiles et des dentelles de Cambray, aussi bien que de Mons et de Valenciennes. Cambray fournissait en outre ces toiles fines qui portent encore le nom de cette ville. Le commerce en tous ces articles avec les Pays-Bas autrichiens diminua vers le milieu du dernier siècle. Les grains et les

toiles étaient les seuls articles de commerce qui semblassent devoir conserver leur activité.

COMMERCE DU LEVANT.

Il faut des établissemens de comptoirs dans les différentes échelles du Levant où se fait le commerce. Quoiqu'infiniment réduit par la nouvelle route que les Portugais firent prendre au commerce des Indes-Orientales, ce commerce qui jusque-là avait fait partie de celui du Levant, formait cependant encore une branche très-riche des relations de l'Europe. Il était à la naissance de la République dans les mains des Italiens, des Français et des Anglais; les Hollandais n'y prenaient part qu'en seconde main par l'Allemagne et l'Italie. Ils n'avaient point eu encore la pensée d'étendre leur navigation dans les mers du Levant et d'établir des comptoirs dans les Echelles, sans le secours desquels il est très-difficile d'y trafiquer avec succès. Ce ne fut qu'en 1612 qu'à l'imitation des juifs réfugiés chez eux, et qui avaient, d'après l'opinion générale, établi des comptoirs partout, que les Hollandais commencèrent à en former et à naviguer dans toute la Méditerranée.

Cette navigation nouvelle devint bientôt assez considérable pour attirer l'attention de la ville d'Amsterdam et des Etats-Généraux. On désira la favoriser, et son importance en était bien digne. Les Etats-Généraux firent des réglemens concernant cette navigation, et, à la demande de la ville d'Amsterdam, ils érigèrent en 1624 une chambre de direction, composée de huit directeurs, qui prit soin de tout ce qui concernait la navigation de la Méditerranée, et fut chargée de régler tous les différends qui pouvaient s'élever à l'occasion de ce commerce. A cette chambre appartenaient aussi toutes les inspections de police et les attributions réglementaires.

Le réglement de 1624 fut suivi de plusieurs autres, touchant la sûreté de la navigation de la Méditerranée. Le dernier qui est de 1652, est celui qu'on observa toujours. Le premier article ordonnait que tous les vaisseaux qui navigueraient dans cette mer seraient de 180 lasts de port, montés de 24 pièces de canons, du calibre de cinq livres, ainsi que de 50 hommes d'équipage, et qu'aucun vaisseau n'irait dans cette mer sans être accompagné d'un autre pour être mieux en état de se défendre contre les corsaires de Barbarie; quant au vaisseau agresseur, sa cargaison était confisquée et il devait en outre payer une amende de mille florins.

Le second article portait qu'aucun bâtiment affrêté par des particuliers et destiné pour la Méditerranée, ne pourrait être chargé de grains ni d'autres marchandises, à moins qu'il ne fût équipé à proportion de sa grandeur. Les bâtimens de cent lasts de port devaient être montés de 10 pièces de canons et de 20 hommes d'équipage; ceux de cent à cent cinquante lasts, de 12 pièces de canons et de 24 hommes, et ceux de cent cinquante à deux cents lasts de 14 pièces et de 32 hommes, et tous les canons d'un calibre de quatre livres au moins.

Ce sage réglement contenait douze articles, tous d'une importance remarquable pour assurer le succès de cette navigation.

Les Hollandais s'étaient d'ailleurs assuré un avantage dans la navigation de toute la Méditerranée, qui leur rendait plus utile le commerce du Levant et les mettait en état d'y soutenir avec avantage la concurrence des Français, des Anglais et des négocians d'Italie. Pour apprécier cet avantage, il faut d'abord jeter un coup-d'œil sur l'assortiment des cargaisons des vaisseaux expédiés de Hollande pour le commerce de la Méditerranée.

Les articles qui composaient ces cargaisons, étaient principalement toutes sortes d'épiceries, du café, du cacao, du gingembre, du thé, des porcelaines, des toiles peintes des Indes, des mousselines, des étoffes des Indes de toutes sortes, des batistes, des toiles fines de Hollande, de Flandre, de Silésie et des camelots, des serges, des draps de toutes qualités, du vermillon, des bois de teinture, des drogueries des Indes, de la garance, des dents d'éléphant, des cuirs de Russie, des fanons et des huiles de baleine, du cuivre rouge et jaune, du fer, du plomb, de l'étain, de l'acier, du goudron, du brai, de la résine, du musc, de l'ambre, de la civette, de la quincaillerie, des poissons secs et salés, du caviar, etc., etc.

La plupart de ces articles ne convenaient qu'au commerce de France et d'Italie. Les vaisseaux hollandais trouvèrent d'abord un bénéfice dans la route du Levant en faisant échelle dans la Méditerranée, où ils assortissaient encore souvent leurs cargaisons destinées uniquement pour le Levant. L'indigo, le café de Martinique et les draps de Languedoc, étaient depuis longtemps les principaux articles favorablement accueillis dans le Levant, et ils pouvaient s'en pourvoir en touchant à Marseille, et les porter ainsi dans le Levant à des prix aussi avantageux que les Français; c'est par ces trois articles, surtout par les draps de Languedoc, que les Français ont pris dans le commerce du Levant une grande supériorité sur les Anglais. Le commerce s'y faisait en grande partie au comptant, mais au moyen des marchandises de leurs cargaisons qui convenaient aux Italiens, les Hollandais s'y pourvoyaient de piastres et de sequins pour le commerce du Levant.

La navigation dans la Méditerranée fut pratiquée par les Hollandais, de la manière que nous venons de décrire, dès les premiers temps qu'ils s'adonnèrent à cette navigation; c'est ainsi qu'ils firent servir le commerce d'Italie en y faisant échelle, à les aider dans le commerce du Levant, comme au-

trefois ils avaient fait servir celui de l'Allemagne aux progrès de celui de l'Italie et du Levant, lorsqu'ils faisaient le commerce par terre, à travers l'Allemagne et le Tyrol.

En 1624 on établit à Amsterdam un chambre formée de huit directeurs, chargés de travailler au succès du commerce du Levant et de la navigation de la Méditerranée. Cette chambre s'étant établie par l'intervention des magistrats de la ville, elle s'était adjoint tous les employés nécessaires pour exercer une bonne police.

La chambre prélevait, en vertu de plusieurs arrêtés des Etats-Généraux, un florin par last de tous les bâtimens faisant voile pour la Méditerranée en général, et un pour cent des denrées venant du Levant; ce seul prélèvement d'un pour cent sur toutes les marchandises à l'entrée a produit :

	Florins.	*Sols.*	*Deniers.*
En 1691, » 1692, » 1693	2899	1	14.
» 1694, » 1695	1746	1	8.
» 1696	4812	9	14.
» 1697	1626	1	6.
» 1698	2381	1	14.
» 1699	1594	2	8.
» 1700	3099	11	0.
» 1701	136	18	0.
» 1702	1831	13	0.

Par ces chiffres, on peut se former à-peu-près une idée de la valeur des denrées qui ont alors été importées du Levant; les années suivantes ont produit encore davantage; néanmoins, depuis, le commerce du Levant a déchu; et cependant

quelques régences, dans plusieurs ports de mer du Levant, exigèrent un tribut de la chambre, qui payait de ses revenus les intérêts des rentes à sa charge; elle les amortissait même. Une partie des traitemens des ambassadeurs à Constantinople, des consuls et les autres employés au Levant, et les présens aux fonctionnaires turcs, tombaient encore à sa charge. Toutes ces dépenses montaient, d'après les documens officiels présentés aux Etats en 1703, au moins à dix mille rixdalers par semestre. Les directeurs convinrent en 1709 avec les négocians qui allaient au Levant, que les frais extraordinaires, dont les régences de Smyrne et de Constantinople frapperaient le commerce hollandais, seraient supportés par la chambre, mais que néanmoins, chaque Néerlandais paierait personnellement les amendes que son inconduite lui attirerait; que si cependant quelque particulier était injustement inculpé, alors la chambre l'indemniserait des frais. Ce principe fut aussi adopté en ce qui concernait les charges que les bateliers transportaient sur les navires.

Les denrées que la Hollande importait du Levant et de la Méditerranée, étaient des épiceries, du cacao, du gingembre, du thé, des porcelaines, des alésoirs, de la mousseline, des soies des Indes, des toiles fines, des draps fins, des étoffes de laine, du fil, du ruban, des baleines taillées, du cuivre, du fer, de l'étain, du plomb, du fer-blanc, de l'ivoire, des bois de teinture, de la garance, des harengs. Les navires hollandais rapportaient d'Italie toutes sortes de denrées de prix. Gênes fournissait des étoffes de soie, des tapis, des draps d'or et d'argent, de la soie écrue, de l'huile, du savon, du riz, des drogueries, des blocs de marbre, etc. Venise livrait du riz; Vérone, des dentelles, des verres à miroirs et autres, des drogues, du soufre, de la graine d'anis; et Bergame, Turin, Bologne et Modène nous envoyaient aussi des soies écrues; Parme fournissait du fromage excellent; cependant le commerce de quelques-unes de ces villes se faisait par

Venise ou par terre à travers l'Allemagne; Smyrne envoyait du fil de Turquie et du poil de chameaux, des drogueries, des noix de galle, de l'alun, du coton, de magnifiques tapis de pieds, ainsi que de la cire, etc. De Constantinople (où ce commerce s'était depuis quelque temps beaucoup développé) on tirait à-peu-près les mêmes articles que de Smyrne. Alexandrie est le port le plus rapproché de la ville d'Alep; les denrées qu'on envoyait à cette ville devaient se charger à Alexandrie sur des chameaux ou des mulets. Alep nous fournissait des noix de galle, du poil de chèvre, du feutre, du coton et du fil de coton, de l'encens, de la soie, et des toiles. La ville d'Alexandrie en Egypte étant aussi comprise au nombre des villes du Levant, et fréquentée également par les Néerlandais, on y allait chercher du safran et toutes sortes de drogueries. Le Grand-Caire qui était également visité par les Hollandais, fournissait les mêmes marchandises, ainsi que les momies d'Egypte dont on se sert dans la pharmacie et pour la peinture fine.

Les Hollandais ont de tous temps rapporté de la Méditerranée, et surtout de l'Italie, des blocs de marbre blanc, afin de compléter les cargaisons de retour; ces marbres étaient travaillés dans les villes, surtout à Amsterdam; aussi les maisons en Hollande, même celles de moindre apparence, sont-elles à l'entrée, pavées de marbre blanc; les plus opulentes en sont ornées au point qu'Amsterdam est, après les villes d'Italie, peut-être celle de toutes les cités de l'Europe qui présente le plus de luxe en beau marbre.

DU COMMERCE DE CHANGE.

Les monnaies de chaque Etat ont outre leur valeur monétaire une valeur relative, dans le sens qu'on les compare avec les monnaies des autres pays, c'est cette valeur relative que le change établit. Cette valeur relative dépend

beaucoup de la valeur positive; elle est fixée par l'estimation des négocians, bien plus que par les ordonnances du Prince, parce qu'elle varie sans cesse et dépend de mille circonstances.

Pour fixer la valeur relative, on se règle ordinairement sur celle des nations qui possède le plus de numéraire, et à cette époque, c'était la Hollande, qui était cette nation dont nous parlons; les Hollandais réglaient le change de presque toute l'Europe et cela suivant leurs propres intérêts.

Les négocians de Hollande faisaient un crédit immense à l'Europe; ce crédit leur procurait une provision d'un demi pour cent; pour apprécier l'importance de cet objet, il est nécessaire de faire attention aux limites dans lesquelles le numéraire était circonscrit, et à celles des marchandises qui circulaient dans le commerce de l'Europe. La somme du numéraire qui était dans les caisses des négocians, ne pouvait représenter le quart de la valeur des marchandises qui étaient en circulation; de là cette somme immense toujours circulant en Europe en lettres de change qui ont pour valeur des marchandises que ces effets représentent.

On peut estimer à plusieurs milliards le montant de papier-monnaie que les négocians mirent en circulation dans le commerce de l'Europe; une grande partie de cette somme énorme était alors fournie par les négocians de la Hollande, et ces derniers ne mettaient que très-peu de ce papier-monnaie pour leur compte, et par conséquent sans provision d'un demi pour cent.

Pour se former une idée du bénéfice que ce papier-monnaie procurait au commerce de la Hollande, il est utile d'ajouter qu'il se renouvelait, en général, tous les deux mois, en sorte que si les négocians hollandais ont tiré ou ac-

cepté pour compte des étrangers pour deux cents millions circulant toute l'année, leur bénéfice d'un demi pour cent a dû monter à la fin de l'année à six millions; et c'est une évaluation modérée pour ce temps où le commerce était si florissant.

Or, la cause principale de ce bénéfice n'était pas seulement dans l'abondance du numéraire en Hollande, on la trouve aussi dans le grand nombre de magasins d'entrepôts et dans les nombreux ventes et achats de marchandises qui s'y faisaient pour le compte des négocians étrangers, de façon qu'en diminuant l'importation et l'exportation des marchandises on réduit le bénéfice, en privant le commerce des occasions de tirer et d'accepter pour le compte des étrangers, et de leur offrir ainsi un crédit avec le bénéfice d'un demi pour cent.

Cette cause est la même qui atténuerait le commerce de commission, qui diminue en raison des importations et des exportations.

COMPAGNIE D'ASSURANCE.

La guerre que les Provinces-Unies avaient soutenue si longtemps contre l'Espagne, leur avait coûté des sommes immenses; il est vrai que le commerce s'était étendu et que les richesses qu'il rapportait des deux Indes les mettaient en état de tenir tête à leur ennemie; néanmoins les avantages de ce commerce si florissant n'étaient bien sentis que par les provinces réellement commerçantes; les provinces agricoles n'avaient pas cette ressource et devaient cependant contribuer pour leur part à soutenir le fardeau des subsides; elles s'efforcèrent à trouver quelque moyen qui pût diminuer au moins en partie le poids qu'elles avaient à supporter, et elles travaillèrent au plan de former une chambre générale d'assurance. Les Etats Généraux présentèrent ce projet en 1629 aux députés

des différentes provinces, et recommandèrent particulièrement à ceux de la Province de Hollande d'insister auprès de leurs commettans, afin qu'ils nommassent des commissaires du corps de leur province, pour examiner le projet et les motifs pour et contre l'acceptation; les Etats étaient convaincus que cette compagnie ou chambre d'assurance une fois établie, favoriserait le commerce dans les risques qu'il aurait à courir, et que d'ailleurs ce serait un moyen de dégrever les provinces des subsides considérables que leur coûtait le commerce maritime, et auxquels elles déclaraient ne pouvoir plus continuer à pourvoir.

Le plan communiqué par les Etats-Généraux aux commissaires députés par la province de Hollande, portait des dispositions et des stipulations très-nombreuses et des tarifs très-détaillés; néanmoins les commissaires ne le jugèrent pas d'abord admissible. Depuis, l'assurance s'est établie et multipliée, et les secours accordés par les gouvernemens ont diminué sinon cessé tout-à-fait.

Je renvoie ici le lecteur à l'ouvrage de Mr Luzac, qui a décrit l'origine des assurances avec beaucoup de détail et de précision.

PÊCHES DIVERSES.

PÊCHE DU HARENG.

La pêche du hareng était extrêmement florissante en 1601. La Hollande envoyait quinze cents bateaux dit *buizen* à cette pêche, et selon un auteur, ce nombre se serait accru jusqu'à trois mille si la pêche s'était maintenue dans cet état; mais elle a beaucoup diminué dans le siècle suivant. Voici un relevé présentant le nombre des bâtimens qui allaient à la pêche du hareng en 1738.

De	Vlaardingue . . .	84 flibots	12 chasse-marée.
»	Enkhuizen	60 »	8 » »
»	Maaslandsluis. . .	19 »	11 » »
»	Rotterdam	16 »	
»	Delftshaven. . . .	15 »	
»	De Rijp	13 »	
»	Schiedam	12 »	
	Total	219 flibots.	31 chasse-marée.

Ce nombre a diminué encore depuis; en 1747 les Hollandais n'ont employé que 200 bâtimens à la pêche du hareng; en 1765 le nombre n'en a été que de 160, savoir:

Vlaardingue	69
Enkhuizen	40
Maaslandsluis.	15
Rotterdam	6
Delftshaven.	9
Rijp.	14
Schiedam.	7
Total. . .	160

En 1773 le nombre des bâtimens ou flibots fut de 169 et en 1775 cette pêche aurait été peut-être abandonnée tout-à-fait sans l'encouragement que les Etats de Hollande ont cru devoir lui donner, en accordant cinq cents florins de prime d'encouragement pour chaque flibot qui serait mis en mer et employé à la pêche du hareng.

Malgré la défaveur dans laquelle cette pêche était tombée, le pays en retirait encore de grands bénéfices. On fait monter à vingt mille le nombre d'individus qui en tiraient leur subsistance, c'est-à-dire, ceux qui trafiquaient en bois pro-

pre à la fabrication des tonneaux ou barils, en bois de construction, les marchands de sel, de chanvre, de canevas ou de toile à voiles, etc., etc., qui y trouvaient un grand profit, ainsi que ceux qui fabriquaient et réparaient les filets, le cerclage, ceux qui encaquaient les harengs, les chasse-marée, les revendeurs, etc.

On faisait des envois considérables de harengs en Amérique, en Pologne, en Allemagne, et surtout dans les villes Anséatiques.

La régence de Rotterdam accorda plusieurs priviléges, pour stimuler le zèle des armateurs pour la pêche du hareng (*haringreeders*). Ils eurent une place franche à l'église, ils furent exempts de la garde bourgeoise et ne furent obligés de ne se charger d'aucune fortune administrative d'hospices ou de bienfaisance, et outre qu'on leva tout impôt qu'on payait auparavant sur le hareng, on leur avait de plus accordé 150 florins pour chaque flibot qu'ils équiperaient; cette dernière faveur est depuis longtemps en désuétude.

Un écrivain du temps porte à huit millions par an le produit qui revint à l'Etat de la pêche du hareng, somme dont il faudrait déduire les frais de l'équipement. Suivant son calcul, il partait, année commune, dans le XVIIe siècle mille bâtimens pour cette pêche, qui faisaient trois voyages par an, et qui, l'un dans l'autre, rapportaient chacun quarante lasts de harengs, ce qui, compté à 200 fl. par last, représente les huit millions.

Les Hollandais s'adonnèrent encore à la pêche d'autres harengs que les harengs salés ou secs; ce sont ceux qu'on mange frais, secs ou fumés; cette dernière sorte est le hareng saur; il s'en fait une pêche assez considérable dans le Zuiderzee; on les fume ensuite à Harderwyk, à Enkhuizen, à Amsterdam et

dans plusieurs endroits, il s'en fait même des envois assez considérables à l'étranger. *)

PÊCHE DU CABILLAUD, ETC.

La pêche du cabillaud †) a été protégée de tout temps avec soin et est toujours restée d'un produit riche. Les retours de cette pêche qui consistaient en une espèce de morue préparée, en morue, partie verte, et partie sèche, dite *stokvisch*, faisaient un objet de commerce intéressant.

---

*) Il est peu connu parmi nous que les Français s'adonnèrent avec quelque succès à la pêche du hareng ; néanmoins, la pêche du hareng avait déjà fait quelques progrès en France vers le milieu du siècle précédent, entr'autres à Dieppe, Dunkerque, Calais, Boulogne, Fécamp et Vannes.

	florins.
En 1750, on en avait pêché dans ces six quartiers pour une valeur de. .	1,200,000
En 1751 . . . . environ pour. . .	2,000,000

A Dieppe pour une valeur de plus de huit millions de florins dans l'espace de neuf ans depuis et compris 1781 jusqu'en 1789.

Au quartier de Fécamp pendant le même terme pour plus de quatre millions.

En 1786, on a pêché dans les ports de Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery-sur-Somme, Dieppe et Fécamp pour environ deux millions et demi de florins.

†) C'est peut-être la pêche la plus ancienne et celle qui a été pendant des siècles la plus utile. Elle se faisait en Islande, et c'était vraisemblablement pour étendre et favoriser ausi cette pêche que la ville d'Amsterdam obtint du roi de Suède, ainsi que nous l'avons vu plus haut, en 1368, le privilége d'un établissement dans l'île de Schoonen, espèce de comptoir plutôt que de colonie, qui ne pouvait dans ces climats avoir d'autres objets que la pêche. Il semble que l'éclat du riche produit de la pêche du hareng, et ensuite de celle de le baleine, a fait un peu de tort à la réputation de celle-ci, et on en a en quelque sorte détourné l'attention du public, mais sans lui rien faire perdre de ses avantages.

Les Hollandais avaient déjà acquis chez les nations voisines, vers la fin du XVIe siècle, une réputation pour la pêche.

M. C. Du Pin raconte qu'une tempête ayant, du temps de Philippe II, jeté des pêcheurs hollandais sur la côte de Dysart et Buckhaven au-delà de Kirkaldi en Ecosse, qui prospéraient à l'époque où les morues abondaient sur la côte du comté de Frise, on les pria de s'y fixer, et leur industrie s'étendit bientôt à tel point que les marais de Buckhaven prenaient durant la saison de la pêche, jusqu'à 25,000 morues par jour.

La consommation en était immense dans l'intérieur de la République, surtout pour l'approvisionnement des vaisseaux, dont ce poisson est le principal article. Il s'en fait une consommation dans les provinces autrichiennes et dans tous les pays où la navigation du Rhin aboutit, et cette consommation a fait faire des progrès et même soutenu la navigation du Rhin.

PÊCHE DE LA BALEINE.

La pêche de la baleine, plus moderne en Hollande que celle du hareng et du cabillaud, puisqu'elle n'a pris naissance que longtemps après la fondation de la République, fut, aussi bien que celle du hareng, vivifiée par la protection du gouvernement, et cette pêche en avait un grand besoin par les hasards infinis qui l'accompagnaient, et qui souvent la rendaient infructueuse, et même ruineuse pour les entrepreneurs.

La pêche de la baleine était depuis longtemps dans les mains des Basques. C'était parmi eux que l'art de harponer s'était formé, et que se trouvaient en même temps les matelots les plus intrépides, indispensables au succès de cette pêche. Les Hollandais apprirent des Basques la route du Groënland et du détroit de Davis, et outre l'art de harponer la baleine, celui d'en tirer l'huile et de raffiner le *spermaceti*.

L'exemple de quelques négocians hollandais, qui avaient envoyé des vaisseaux à cette pêche, et qui avaient eu du succès, engagea bientôt un plus grand nombre à s'y livrer, et comme il se forma ensuite différentes sociétés pour cette pêche, on conçut l'idée d'établir une compagnie. On la forma, et les Etats-Généraux lui accordèrent, le 27 janvier 1614 un octroi sous le nom de *Compagnie du Nord*, à laquelle ils donnèrent le privilége exclusif de la pêche de la baleine. Cet octroi qui n'était que pour trois années, fut prolongé en 1617 pour quatre années. En 1622 la compagnie fut réu-

nie à une autre qui s'était formée en Zélande et obtint un nouvel octroi pour douze ans. A l'expiration de ce terme, les Etats lui en accordèrent le 25 octobre 1633 un nouveau pour huit années, avec interdiction nouvelle à tous les habitans des Provinces-Unies de se livrer à la pêche de la balaine. Il conste par cet acte de prolongation que la compagnie avait construit des forts, des maisons et des magasins, tant en Groënland qu'au détroit de Davis et qu'elle entretenait des vaisseaux armés. Cette Compagnie ne subsista que jusqu'en 1645. La modicité des bénéfices en dividendes, qui peut-être étaient absorbés par des frais d'administration, — car c'est là le défaut qu'on a toujours reproché aux compagnies de commerce — portèrent celle-ci à se dissoudre d'elle-même. La pêche de la baleine redevint libre et cette liberté qui était nécessaire pour la relever, n'aurait pas été suffisante, si le gouvernement n'y avait ajouté des encouragemens subséquens. Cette pêche ne se soutint d'abord que par l'abus que plusieurs négocians faisaient de la liberté, en opérant par leurs vaisseaux les retours de la pêche dans les ports étrangers, afin d'éviter de payer le droit d'entrée qui était de deux pour cent.

Nous avons déjà eu occasion de remarquer que le commerce du Nord fut le premier que les Hollandais aient entrepris, qu'il naquit avec sa pêche et sa navigation et que ces trois branches de prospérité se fortifièrent ensemble. Ces branches étaient dans un état florissant à la naissance de la République. Les Hollandais avaient cependant encore à combattre la concurrence des villes anséatiques, attendu que de ce côte-ci elles étaient susceptibles de recevoir de nouveaux développemens ; mais à peine les Hollandais étaient-ils formés en République, qu'ils s'empressèrent d'abandonner à ces villes l'avantage qu'elles convoitaient ; et c'était d'une sage politique, car indépendamment du crédit que la République eut bientôt acquis et de l'influence que ce crédit

exerça naturellement sur ces branches en général, les accroissemens mêmes de toutes les autres parties de leur commerce, qui à la naissance de la République embrassait déjà, pour ainsi dire, les quatre parties du monde, acquit particulièrement le monopole des relations du Nord.

Ce commerce que les villes anséatiques du Nord avaient d'abord possédé seules, et qui le disputèrent ensuite pendant plusieurs siècles aux Hollandais, le perdirent presqu'entièrement après la fondation de la République. Elles furent obligées de consentir à des traités qui assuraient la liberté de la navigation de la Baltique, et il ne fallait que cette liberté aux Hollandais pour acquérir bientôt la supériorité qu'ils conservèrent durant tout le siècle dernier; ils ont été la nation dominante dans toutes leurs relations avec le Nord. Leur commerce de l'Inde, de l'Amérique et du Levant, leur fournissait les moyens d'approvisionner toutes les nations du Nord, de tout ce dont elles manquaient, et avec des avantages que les villes anséatiques ne pouvaient se procurer; elles furent approvisionnées elles-mêmes d'une infinité d'articles qu'elles ne pouvaient tirer que des Hollandais. Dès que ces derniers eurent acquis l'avantage d'approvisionner le Nord d'un grand nombre de choses qu'ils tiraient de première main, et dès que les villes anséatiques ne purent se les procurer que de la seconde main, ils eurent naturellement l'avantage de la concurrence et partant la supériorité.

La Russie dont les Hollandais possédaient le commerce par Revel et Nerva, avant de s'être constitués en république, était la partie du nord la moins intéressante. Mais à mesure que les Russes devinrent une nation policée et industrieuse le commerce s'y développa. Les Hollandais ne découvrirent le port d'Archangel, que vers la fin du XVI siècle, ils en firent bientôt le siége d'un grand commerce.

Ils obtinrent du Czar, en 1604, la liberté d'y négocier, et ils y étendirent leur navigation jusqu'à 60 et 80 vaisseaux. Ce commerce est tombé par l'accroissement de celui de St.-Pétersbourg, que le gouvernement de Russie a encouragé et favorisé en augmentant les droits de douane à Archangel; c'est ainsi qu'on a fait passer presque tout le commerce d'Archangel à St.-Pétersbourg. Par les institutions de Pierre Ier, soutenues par ses successeurs, le commerce de la Russie devint la plus riche partie du commerce du Nord, et formait encore au commencement de ce siècle une des branches les plus importantes du commerce des Hollandais dans le Nord.

—

Reprenons la description de la pêche de la baleine.

On porte à cent soixante ou à deux cents le nombre des vaisseaux que l'on envoyait chaque année au Groënland et au détroit de Davis pour y faire la pêche de la baleine; un grand nombre de personnes trouvaient leur subsistance dans la fabrication des différentes choses qui entrent dans l'équipement d'un vaisseau destiné pour le Groënland. Afin de donner une idée complète des avantages qui résultaient de la pêche de la baleine, on reproduit ici deux calculs faits à ce sujet, à l'occasion de quelques fanons, que deux vaisseaux de la compagnie des Indes-Orientales ont apportés en 1733 des Indes en Hollande. Les commissaires pour la pêche du Groënland, craignant que leur commerce n'en souffrît trop, représentèrent alors à la régence d'Amsterdam, quel coup il serait porté à la navigation du Groënland et du détroit de Davis, si la compagnie des Indes-Orientales continuait à rapporter de ce pays des fanons de baleines; ils établirent donc ainsi les avantages qui revenaient de cette pêche à l'état par un exposé que voici :

En équipant 180 navires (nombre auquel les commissaires faisaient monter ceux qui partaient tous les ans pour la pêche de la baleine) les entrepreneurs risquent dix mille florins par chaque navire, ou un total de dix-huit tonnes d'or fl. 1,800,000-0-0.

Cette somme se paie, quand même l'on ne rapporterait pas un quartaut de lard; un tiers à-peu-près de cette somme est employé à l'achat des objets suivans :

2,700,000 cerceaux pour les tonneaux ou cuves	fl.	43,300-0-0.
36,000 tonnes neuves	»	108,000-0-0.
Aux tonneliers	»	21,600-0-0.
400,000 livres de viande du pays	»	40,000-0-0.
2,880 quartauts de beurre	»	57,600-0-0.
150,000 livres de stokvisch ou morue sèche	»	12,000-0-0.
550,000 livres de biscuit	»	40,000-0-0.
72,000 pains ordinaires	»	18,000-0-0.
172,000 livres de cordages	»	35,000-0-0.
550 ancres de boisson forte	»	5,500-0-0.
En épiceries, sucre, etc	»	3,000-0-0.
Aux maréchaux pour ferrailles	»	5,000-0-0.
Pour construction et équipement des chaloupes	»	15,000-0-0.
60,000 livres de lard de Frise	»	8,000-0-0.
144,000 livres de fromage	»	18,000-0-0.
20,000 livres de fromage vert et de Leide	»	1,500-0-0.
10,800 tonnes de bière avec l'accise	»	27,000-0-0.
9000 sacs de gruau et de pois	»	40,500-0-0.
Harengs et poisson salé	»	3,000-0-0.

En cuivreries, poteries, batteries de cuisine pour le transport des tonnes et cuves

à bord, et autres objets de moindre importance . . . . fl. 38,000-0-0.

fl. 540,000-0-0.

Argent donné à l'équipage à son départ fl. 180,000-0-0.
Argent de l'équipage pour le retour et 3,000 fl. de frais pour chaque navire . . » 540,000-0-0.
Pour cargaison ou fret de chaque navire fl. 3000. . . . . » 540,000-0-0.

Tous ces objets font ensemble la somme déjà mentionnée, etc. . . . . fl. 1,800,000-0-0.

Pour se faire une idée de ce qui reste dans le pays de ces dix-huit tonnes d'or, il faut considérer: 1°. Que le bois des cerceaux est une production du pays, et qu'ils s'y fabriquent. 2°. Ce que l'on paie aux tonneliers reste aussi dans le pays. 3°. La viande; 4°. le beurre; 5°. le lard, et 6°. le fromage sont autant de productions du pays. 7°. Les épiceries peuvent aussi être considérées comme en provenant, puisqu'on les recueille dans les plantations appartenant à la Compagnie des Indes-Orientales. 8°. Enfin les pois et les gruaux furent aussi pour la plupart des productions du territoire de la République.

Quant aux autres articles, les frais s'en font en grande partie à l'étranger: 1°. Le bois pour les tonneaux revient au tonnelier à-peu-près à deux florins par tonneau, dont il faut déduire un quart pour frais de transport, droit d'entrée, salaire et gain de l'ouvrier, de sorte qu'il en va à l'étranger environ. . . . . fl. 40,000-0-0.
2°. De la morue sèche ou stockvisch il en va deux tiers au dehors . . . . » 8,000-0-0.

3°. Sur le biscuit et le pain il reste pour accise, salaire, et gain des boulangers, deux tiers, l'autre tiers à l'étranger. . .	fl.	17,000-0-0.
4°. Les articles des boisson fortes. 5°. La ferraille et 6°. la construction des chaloupes sont principalement en frais de main-d'œuvre, de sorte qu'il n'en va à l'étranger qu'environ un quart	»	6,000-0-0.
7°. L'argent pour la bière reste en grande partie dans le pays pour l'accise, le salaire et les gains du brasseur, etc., de sorte qu'il n'en va au dehors qu'environ un dixième.	»	3,000-0-0.
	fl.	74,000-0-0.

De cinq cent quarante mille florins que coûte l'équipement, il en reste donc dans le pays environ quatre cent soixante-six mille.

Les cent quatre-vingt mille florins, que l'on avance à l'équipage restent entièrement dans le pays, et sont employés pour une petite partie en tabac et eau-de-vie, mais principalement en vêtemens et en couvertures. On porte à un quart ce que l'on donne aux Jutlandais et autres gens du Nord, pour la paie de retour, mais en revanche ils en laissent ici la plus grande partie, pour laquelle ils achètent surtout de vieux meubles et des vêtemens, de sorte que l'on calcule qu'ils n'emportent chez eux qu'une somme d'environ . . . . fl. 20,000-0-0.

Les autres frais de retour qu'il faut payer à différens travailleurs, restent entièrement dans le pays, en dépenses de chauffage, de loyer de maison, en viande,

beurre et autres articles de consommation. Quant au fret des vaisseaux, on compte qu'il en va au dehors pour chanvre et goudron. . . . . fl. 20,000-0-0.

Pour mâture et autres bois de construction, etc. . . . . » 24,000-0-0.

Ce qui fait en tout la somme de 44,000 florins ou de 800 florins pour chaque vaisseau; l'on compte encore que l'on paie en assurances 800 florins, et que les autres 1400 florins qui restent, sont au profit du propriétaire du navire; à cela il faut ajouter la somme ci-dessus mentionnée de. . . . . » 74,000-0-0.

fl. 138,000-0-0.

Et on verra d'après ce calcul, que sur un équipement qui monte à dix-huit tonnes d'or, il n'en va pas tout-à-fait une tonne et demie à l'étranger; l'on prétend même qu'il reste dans Amsterdam seule environ sept tonnes d'or, du profit que la pêche de la baleine rapporte tous les ans à l'état.

On remarque encore qu'un équipement ordinaire pour cette pêche, rend quarante-quatre mille quartauts de lard et douze cent mille livres de fanons, outre les dents de narval et les peaux de chiens-marins que l'on évalue à la somme de. . . . . fl. 2,100,000-0-0.

Dont il faut déduire pour ce que l'on envoie au dehors pour l'équipement, la somme de . . . . » 150,000-0-0.

fl. 1,950,000-0-0.

Il se consomme en Hollande une partie de l'huile et des fanons, objet pour lequel, supposé que les Hollandais n'équipassent pas de vaisseaux pour la pêche de le baleine, ils seraient obligés de payer à l'étranger . . . . fl.	600,000-0-0.
Tandis que pour $\frac{3}{5}$ de l'huile et $\frac{3}{4}$ des fanons qu'ils envoient au dehors on leur en rapporte. . . . . »	1,350,000-0-0.
fl.	1,950,000-0-0.

Suivant ce calcul la pêche produirait aux entrepreneurs dans une année de pêche ordinaire, trois tonnes d'or.

Des personnes qui s'entendent parfaitement à ce commerce et à la navigation du Groënland, en font cependant un calcul différent, que voici :

Le fret d'un navire de cent douze pieds par exemple, baisse ou hausse en proportion du plus ou du moins d'empressement que l'on remarque chez les pêcheurs. Pour le détroit de Davis, le fret est d'ordinaire plus élevé que pour le Groënland.

Dans une année commune le fret d'un vaisseau pour le Groënland peut monter à . . . . fl.	3,500-0-0.
Tout l'attirail nécessaire pour cette pêche coûte, neuf, environ fl. 5,500-0-0; si l'on s'en est déjà servi, il va à fl. 3,200-0-0, ou à fl. 3,500-0-0, presque tout usé on peut l'acheter quelquefois pour . . . . »	2,000-0-0.
Pour monter et mettre en ordre toutes les différentes pièces, environ . . . . . »	1,000-0-0.

Les autres frais de l'équipement peuvent aller à	fl.	4,500-0-0.
Les frais pour retour quand le navire revient à vide (schoon), c'est-à-dire, sans avoir rien pris	»	3,600-0-0.
	fl.	14,600-0-0.

On perd donc en tout quartorze mille six cents florins, lorsqu'un navire que l'on a freté, revient à vide. Si le vaisseau appartient en propre au pêcheur, la perte revient à-peu-près au même; le déchet d'une navire se monte pour un voyage à fl. 1000-0-0. On porte encore à fl. 1000-0-0 les frais à faire pour le mettre en état de faire un second voyage, de sorte qu'il reste un surplus de fl. 1500-0-0 sur le fret, sur laquelle somme le frêteur est obligé de payer la prime d'assurance et l'intérêt de son argent.

Si la pêche est bonne, les frais montent plus haut, mais ils sont aussi plus faciles à supporter; les principaux employés à cette pêche jouissent, outre leur paie, d'un certain bénéfice (qu'ils appellent *op part varen*) et qui consiste en quelques sous qui leur reviennent de chaque quartaut d'huile, provenu du lard de l'animal qu'ils ont pris. Cette portion monte pour chaque quartaut d'huile environ à fl. 6-0-0.

La chaudière à l'huile (ou celui qui en a le soin) a pour la cuisson.	fl.	0- 5-0.
Travail du tonnelier, environ . . .	»	0-15-0.
Futailles et autres frais.	»	2-10-0.
Ce que l'on peut porter au moins à .	fl.	10- 0-0.

On peut compter que deux ou trois baleines donnent 100 tonneaux de lard, d'où l'on tire environ ⅓ de plus de quartauts

d'huile, car chaque tonneau dans lequel s'entasse le lard, contient 18 ou 20 demi-ancres (steekannen) au lieu qu'un quartaut, n'est que de 12 demi-ancres, ou d'un muid et demi. D'ailleurs les pêcheurs en rendant compte du nombre des tonneaux de lard, sont dans l'usage de ne point mettre et ligne de compte, les barils ou les tonneaux d'une mesure plus petite que les tonneaux entiers. Cent tonneaux de lard donnent donc d'après ce calcul 130 quartauts d'huile qui font à fl. 35-0-0 le quartaut, la somme de fl. 4,550-0-0.

Par chaque 100 quartauts d'huile, l'on compte environ 3000 livres de fanons ainsi 130 quartauts d'huile à 3,900 livres de fanons qui à fl. 150-0-0 les cent livres, font	»	5,850-0-0.
	fl.	10,400-0-0.

A ce calcul, opposez les frais du départ et du retour, comme nous les avons déjà marqués plus haut.	fl.	14,600-0-0.
Et fl. 10-0-0 de plus du quartaut d'huile ou, sur les 130 quartauts	»	1,300-0-0.
	fl.	15,900-0-0.
De laquelle somme si l'on déduit le montant de l'huile et des fanons.	fl.	10,400-0-0.
	Reste fl.	5,500-0-0.

Il est évident que sur deux ou trois baleines et cent tonneaux de lard, l'on fait encore une perte de cinq mille cinq cents fl. Celui qui prend trois ou quatre baleines, qui lui donnent cent trente-cinq tonneaux de lard, peut être considéré suivant ce calcul comme n'ayant ni perdu ni gagné, car 135 tonneaux de lard donnent 180 quartauts d'huile à fl. 35-0-0

le quartaut	fl.	6,300-0-0.
Pour 180 quartauts d'huile l'on compte 5,400 livres de fanons à fl. 150-0-0 les 100 livres	»	8,100-0-0.
	fl.	14,400-0-0.
Frais du départ et du retour	»	14,600-0-0.
10 fl. par quartaut d'huile, fait pour les 180 quartauts	»	1,800-0-0.
En tout. . .	fl.	16,400-0-0.

Outre l'huile et les fanons, les tranches du lard, dont on a tiré l'huile par la cuisson, donnent encore ce que les Hollandais appellent *prut* et *lil*, c'est une matière glutineuse, espèce de gelée; mais le profit qui peut en revenir est balancé par les frais qu'exigent le transport des différens effets du navire, par ce qui se paie à ceux qui nettoient les fanons, et par d'autres menues dépenses, que l'on n'a point portées sur le compte précédent. Les années 1697, 1698, 1701, 1705 et 1714 ont été très-avantageuses aux pêcheurs; les vaisseaux rapportèrent alors l'un portant l'autre, chacun 10 ou 11½ baleines. Dans les années 1710 et 1730 la pêche n'a pas été de plus d'une baleine pour chaque vaisseau; quelquefois même elle n'a pas été jusque là. En 1736, il se rendit 100 navires au Groënland et 91 au détroit de Davis. En 1737 il en partit 106 pour le Groënland et 88 pour le detroit, et en 1738, 122 pour le Groënland et 74 pour le détroit. Ces derniers vaisseaux rapportèrent du Groënland 362½ baleines et 14,614 tonneaux de lard. Ceux qui revenaient du détroit de Davis avaient 109½ baleines et 5860 tonneaux de lard. Les entrepreneurs de cette pêche ont pour la plus grande partie leur demeure à Amsterdam et dans quelques villes et villages de la Hollande-Septentrionale. On

équipait aussi quelques navires pour cette pêche à Rotterdam et à Delftshaven.

Indépendamment des baleines, l'on pêchait aussi vers le pôle arctique le chien-marin et le narwal. C'étaient les Hambourgeois qui faisaient la principale pêche du chien-marin. Cet animal se prenait surtout pour sa peau, quoique quinze ou seize chiens-marins donnent environ un tonneau de lard. On les tuait en leur appliquant un coup de bâton sur le museau. Le narwal a deux dents, dont on fait plus de cas que des dents d'éléphant. L'on tire de chaque narwal un quartaut d'huile. De la peau du chien-marin l'on fabrique des gaines de couteaux, et des dents de narwal l'on fait des manches de couteau et autres petits ouvrages. Outre cela il se fait encore une sorte de négoce avec les habitans des côtes du détroit de Davis, avec lesquels on échange des planches, des chaudrons de cuivre, des haches, des couteaux et autres bagatelles, contre des peaux de chiens-marins, de renards et d'ours, et contre des fanons et du lard de baleine.

BANQUE D'AMSTERDAM.

La banque d'Amsterdam, objet de l'admiration de toutes les nations, doit son institution à la nécessité de faire les paiemens en monnaies du pays et à la gêne que le commerce en éprouvait. C'est cette gêne que le magistrat d'Amsterdam se proposa de lever par l'établissement de la banque qui a ensuite étendu ses opérations bien au-delà du but qu'on s'en était proposé. Elle a été instituée en 1609. Le réglement qui l'établit commence par exprimer que c'est pour éloigner toute hausse et confusion des monnaies et afin d'opérer quelques avances de fonds aux négocians, que les magistrats, à ce dûment autorisés par Leurs Nobles et Puissans Etats-Généraux et par l'avis des trente-six conseillers de la ville, ont

jugé nécessaire qu'il fût mis ordre aux changes et aux conséquences qui en dérivent, par l'institution d'une banque de change.

Le réglement permettait de porter à la banque toutes sortes de monnaies, barres, grenailles et billons, et d'en recevoir la valeur ou autres espèces, pourvu que le porteur n'en présentât pas moins de 300 florins à la fois ni en espèces au-dessous de six sous.

Il n'était pas nécessaire, suivant l'institution de la banque, que celui qui y apportait des fonds, en retirât tout de suite les valeurs; il lui était permis de les laisser et d'en disposer lorsqu'il le jugerait à propos et à sa convenance, et, afin de garantir aux capitalistes les fonds apportés par eux à la banque, la ville se déclara responsable de tout ce qui y était déposé: voilà le fondement du grand crédit de la banque d'Amsterdam. Par une autre disposition, il était défendu de disposer d'une plus forte somme que celle qu'on y possédait en réalité, sous peine d'une amende de 3 pour cent.

Il fut statué plus tard que ceux qui voudraient faire quelques échanges à la banque et se pourvoir d'une espèce de monnaie quelconque, en auraient la facilité, moyennant un supplément aussi minime qu'il serait possible ; d'où il résulte que la banque ne donnait pas uniquement la facilité de pouvoir disposer en argent du pays pour la valeur des fonds qu'on y avait, mais encore de se pourvoir, au moyen d'une légère rétribution de toutes les monnaies étrangères, dont les valeurs relatives à celle du pays furent réglées par la ville d'Amsterdam.

Ces dépôts d'argent, que la banque s'obligeait de faire refondre en monnaie, formèrent d'abord tout son capital, c'est-à-dire, la valeur entière de ce qui était représenté par

la monnaie de banque. On croit aujourd'hui qu'ils n'en faisaient qu'une très-petite partie. Pour faciliter le commerce en lingots, la banque avait depuis adopté l'usage de donner crédit dans ses livres, sur des dépôts de lingots d'or et d'argent. Ce crédit était en général d'environ cinq pour cent au-dessous du prix des lingots à la monnaie.

Elle accorda en même temps un récépissé qui autorisait la personne qui avait fait le dépôt ou le porteur du récépissé, à retirer les lingots, quand il voulait, dans l'espace de six mois, en remettant à la banque une quantité de monnaie de banque, égale à celle pour laquelle le crédit avait été accordé lors du dépôt, et en payant pour la garde, quatre pour cent, si le dépôt était en argent, et un demi pour cent par mois, s'il était en or; mais la banque déclara en même temps, par le récépissé, qu'à défaut de ce paiement, et à l'expiration des six mois, le dépôt appartiendrait à la banque au prix pour lequel elle avait reçu ce dépôt et donné crédit dans ses livres; ce qu'on payait pour la garde du dépôt peut être considéré comme une espèce de rente, qu'il fallait payer pour les frais de magasin, et si cette rente fut beaucoup plus forte pour l'or que pour l'argent, on a trouvé diverses raisons de justifier cette inégalité. Il est plus difficile, a-t-on dit, de constater la pureté de l'or que celle de l'argent, il est plus aisé d'introduire la fraude dans le métal le plus précieux, et il naît de ces fraudes une plus grande perte; d'ailleurs, comme l'argent est le métal dont la valeur règle celle de tous les autres, l'état, ajoutait-on, veut donner un encouragement aux dépôts en argent plutôt qu'aux dépôts en or.

C'est ordinairement quand le prix des lingots baisse un peu, qu'on les dépose, comme on les retire quand il vient à hausser.

Le prix marchand des lingots en Hollande était en général au-dessous du prix qu'ils avaient à la monnaie, et il en était ainsi

en Angleterre, avant la dernière réforme de la monnaie d'or; on dit que la différence est communément de six à seize sous par marc ou par huit onces d'argent, à onze parties de fin sur une d'alliage. Le prix de la banque, c'est-à-dire, le crédit qu'elle donnait pour les dépôts de cet argent, quand on les faisait en monnaie étrangère dont la pureté était constatée, telle que celle des dollars, ce prix, dis-je, était de vingt-deux florins le marc. La Monnaie en donnait environ vingt-trois, et le commerce courant, depuis vingt-trois florins et six sous de Hollande, jusqu'à vingt-trois florins seize sous, c'est-à-dire, deux ou trois pour cent au-dessus de ce qu'on accordait à la Monnaie.

La banque d'Amsterdam recevait au mois de septembre 1778 les lingots et les monnaies de différentes espèces aux prix suivans :

Argent.

	Florins.		
Dollars du Mexique			
Ecus de France	22 par marc.		
Monnaie d'argent anglaise			
Dollars du Mexique nouvellement monnayés	21	10	
Ducatons	3	»	
Rixdalers	2	8	

Lingots d'argent contenant 11 douzièmes d'argent fin 21 florins par marc, et ainsi de suite dans cette proportion, jusqu'à 1 quart de fin, pour lequel la Banque donnait 5 florins.

Barres d'argent fin 25 florins par marc.

Or.

	Florins.		
Monnaie d'or de Portugal			
Guinées	310 par marc.		
Louis d'or neufs			
Louis d'or vieux	300	»	
Nouveaux ducats	4	19	8

La barre ou le lingot d'or était reçu en proportion de sa pureté, comparée avec la monnaie d'or étrangère ci-dessus mentionnée.

Quant aux barres d'or fin, la banque en donnait 340 florins par marc; cependant elle donnait en général pour la monnaie, d'une pureté reconnue, quelque chose de plus que pour les barres d'or et d'argent, dont la pureté ne pouvait être constatée que par les procédés de la fonte et de l'essai.

BOURSE D'AMSTERDAM.

La Bourse d'Amsterdam était déjà construite en 1613, preuve nouvelle des progrès immenses que le commerce avait faits en Hollande en peu de temps et depuis sa séparation de l'Espagne. Cet édifice fut agrandi en 1668: il formait un carré de 250 pieds de longueur sur 124 de largeur. Autour d'une cour régnait une galerie dont la voûte reposait sur 46 colonnes *). C'est dans cette enceinte que s'assemblait journellement un nombre considérable de négocians pour y traiter d'affaires de commerce. La Bourse d'Amsterdam exerçait depuis longtemps une influence puissante sur les relations commerciales de toutes les parties de l'Europe; les affaires qui se traitaient à chaque Bourse sont immenses; l'ordre qui y existait suffit pour donner une idée des opérations diverses qui amenaient régulièrement les intéressés en cette enceinte; tous y avaient leurs places fixes, sans quoi il eût été impossible de les distinguer de la foule; à cette fin les 46 colonnes dont nous venons de parler, portaient chacune un numéro d'ordre et les négocians se rangeaient autour régulièrement, savoir:

---

*) On vient de démolir cet édifice dont la vétusté faisait appréhender des accidens, et dans ce moment-ci la ville d'Amsterdam fait construire une nouvelle Bourse magnifique sur un autre emplacement.

Nº 1. Marchands de vin.
» 2—5. Négocians en espèces d'or et d'argent.
» 6—7. Négocians et commissionnaires pour les petites Indes.
» 8. Négocians avec la Suède, Hambourg, Brême, etc.
» 9. Négocians avec l'Italie, l'Espagne, le Levant et la Méditerranée.
» 10. Armateurs pour les petites Indes.
» 11. Capitaines de vaisseaux et bateliers.
» 12. Négocians avec les îles Canaries.
» 13. Id. en manufactures de soie.
» 14. Id. en soie, Persans, Grecs, Arméniens, etc.
» 15. Droguistes et commerçans en teintures.
» 16. Négocians avec la Biscaye et le Portugal, en chanvre, lin, miel et cire.
» 17. Négocians en toiles de coton.
» 18. Banquiers.
» 19. Raffineurs et négocians de sucre.
» 20. Négocians en épiceries.
» 21—23. Fabricans et marchands de papier.
» 24. Négocians en effets publics.
» 25—27. Courtiers en café, thé, effets immeubles, etc.
» 28. Joailliers.
» 29. Collecteurs de billets de loterie.
» 30—31. Négocians en café, thé, cacao et chocolat.
» 32. Banquiers et caissiers.
» 33. » » »
» 34. Négocians en verrerie.
» 35. Marchands de peaux et de cuirs.
» 36. Savonniers et marchands d'huile.
» 37. Négocians en laine d'Espagne.
» 38. Marchands de fil.
» 39. Idem de grains.
» 40. Négocians avec la Russie et la Baltique.

No. 41. Négocians avec le Groënland et marchands d'huile de baleine.
» 42. Négocians avec la Livonie.
» 43. Négocians et courtiers en bois.
» 44. Négocians et assureurs pour la Norwége.
» 45—46. Négocians avec la France.

Au milieu se trouvaient les courtiers de navires, les agens des droits d'entrée et de sortie, des bateliers, des agens de change et autres, les ouvriers des poids et en un mot tous ceux qui ne sont point spécifiés plus haut.

La Bourse restait ouverte tous les jours ouvriers depuis midi jusqu'à trois heures et demie, le plus grand concours était à trois heures.

Ces réglemens ont depuis subi des modifications ; les spéculateurs en effets publics des différentes puissances, dont les ventes sont devenues plus considérables et plus variées, s'y sont emparés de quelques places fixes.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE SECOND.

État du commerce des Pays-Bas Autrichiens depuis l'archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle, jusqu'à l'entrée des Français en 1794.

Les cruautés exercées par les Espagnols envers les prisonniers de guerre, sur lesquels ils s'arrogeaient droit de vie ou de mort, excitèrent une si grande terreur, que dans ce temps grand nombre d'artisans quittèrent le pays, et que les villes populeuses et manufacturières parurent tout-à-fait abandonnées. L'Angleterre s'empara entièrement des manufactures de draps. Le commerce aban-

donna alors entièrement les provinces méridionales, et alla s'établir en Hollande. L'archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle trouvèrent le pays dans l'état le plus déplorable : en grande partie dépeuplé, appauvri par les guerres, l'agriculture négligée, les prairies inondées, les terres dévastées par les loups, enfin les guerres qui se succédèrent à de très-courts intervalles, à-peu-près jusqu'au règne de Marie-Thérèse, jointes à tous les autres fléaux, rendirent le commerce et l'industrie dans les Pays-Bas Autrichiens, pendant environ un siècle et demi, sans importance aucune, et cela dans le temps que les provinces, qui avaient résolu de s'en séparer, tenaient le trident de Neptune, et portaient le sceptre du monde.

La Flandre, qui était la province la plus manufacturière, rentra donc après vingt années de troubles affreux et toute inondée de sang, sous la domination espagnole. La citadelle fut reconstruite, et une tranquillité morne et triste reparut dans cette ville, naguère le théâtre de tant de passions différentes. On porta à plus de onze mille individus le nombre de ceux qui avaient quitté la ville, et étaient allés les uns porter leur misère, les autres leur fortune ou leur industrie en Angleterre, en Hollande et en Allemagne ; un tiers des maisons de la ville étaient vacantes, et cette cité, autrefois si manufacturière et si commerçante, voyait tarir toutes les sources de sa grandeur et de sa prospérité.

L'état déplorable dans lequel se trouvaient les provinces méridionales, ne permit pas même de s'appliquer à conduire à bonne fin les projets salutaires que les archiducs et leurs successeurs auraient pu concevoir.

Un grand nombre d'ouvriers manufacturiers s'attachèrent

aux nouvelles doctrines; le bruit de l'arrivée du duc d'Albe avait déjà fait déserter les ateliers et le retour des Espagnols les fit abandonner entièrement. L'Angleterre surtout en profita; Elisabeth n'avait pas tant en vue de secourir les réformés, que de faire passer dans son royaume cette prospérité des Pays-Bas que l'Angleterre voyait depuis longtemps avec envie. Elle y réussit pleinement, et c'est aux réfugiés belges que l'Angleterre dut par la suite la supériorité de ses manufactures.

Les mêmes raisons amenèrent la chute du commerce, dont le sort est si intimement lié à celui des manufactures. Les marchands étrangers s'étaient rétirés, les uns après les autres, d'un pays qui était tous les jours le théâtre de quelque émeute populaire, d'un pays, toujours à feu et à sang. Les négocians étrangers qui étaient restés à Anvers jusqu'à la reddition de cette ville au prince de Parme, s'étaient vu forcés, à cause de leurs opinions religieuses, de se retirer également du territoire, et portèrent ainsi le dernier coup au commerce de cette brillante cité.

On fit plus tard des efforts, mais en vain, pour engager à y rentrer les marchands qui, à cause de ces mêmes persécutions avaient quitté le pays. C'était surtout à ceux qui s'étaient retirés en Allemagne que l'on s'adressait.

Après la paix de Ryswyck on voulut, par de sages réglemens, porter rémède à l'état déplorable du commerce. Des députés des principales villes et des chambres de commerce furent appelés à Bruxelles, pour délibérer sur les moyens de rétablir le commerce et les manufactures. D'après leurs conseils, le gouvernement décréta plusieurs belles ordonnances, fondées sur de bons principes, tendant à corriger les tarifs des droits, à favoriser les manufactures nationales, età prohi-

ber à l'entrée toutes les denrées de fabrication étrangère, nuisible au débit de celles du pays *). Les manufactures, quoique déchues, avaient encore de la renommée par suite de leur ancienne célébrité. Le roi d'Angleterre Charles II, fut obligé d'appeler en Angleterre des ouvriers belges, pour enseigner à ses sujets l'art de teindre les draps.

Déjà une Compagnie pour le commerce des Indes-Orientales et de la côte de Guinée, fut octroyée le 7 juillet 1698 à la demande des Etats de Flandre. Cet octroi, composé de vingt six articles, devait accorder la franchise de la navigation pour trente ans.

Toutefois Bruges fit encore d'inutiles efforts pour sauver les débris de son commerce. Le magistrat de cette ville, craignant que les négocians espagnols ne pussent transporter à Anvers l'entrepôt de leurs laines, dont Bruges avait été de tout temps en possession, obtint le 12 septembre 1602, de l'archiduc Albert et de l'archiduchesse Isabelle, la confirmation des priviléges ordonnant que personne ne pourrait entreposer ses laines, les faire peser et même en payer les droits d'entrée, ailleurs qu'à Bruges. Ces mêmes priviléges furent de nouveau confirmés le 13 mars 1632.

En 1665 le magistrat de la ville de Bruges manifesta encore sa sollicitude pour le commerce et le désir de le voir

---

*) Ce fut dans la même assemblée qu'on résolut de creuser un canal au travers du pays de Waes, depuis Bruges jusqu'au fort Sainte-Marie près Calloo sur l'Escaut, afin de donner à Anvers une communication directe avec la mer. La mort du roi Charles II et l'embrasement général qui le suivit ne permirent pas d'exécuter ce projet.

Le commerce entre Ostende et le Brabant, ayant fait quelques progrès, donna lieu, le 15 janvier 1699, à des représentations de la part des neufs métiers de Bruxelles, appuyant sur la nécessité d'ouvrir une communication entre Ostende et l'Escaut afin de conduire les denrées par eau jusqu'à Bruxelles.

revenir dans cette ancienne cité, fit prendre la résolution d'y creuser le magnifique bassin qu'on y voit encore. On dit que les travaux en ont coûté huit cent mille florins. On prolongea aussi à la même époque, le canal vers Schipsdaele, et en 1638 les magistrats de Bruges, de Furne et de Dunkerque réunis, avaient obtenu un octroi du souverain pour faire creuser à leurs frais le canal, commençant à Plasschendaele vers Nieuport et Furne, et se prolongeant jusqu'à Dunkerque.

Vers l'année 1675 il subsistait encore de faibles traces du commerce de Bruges, puisque l'histoire fait mention qu'en ce temps on travaillait aux grandes écluses de Slyckes; mais les fonds manquaient, et le gouvernement ordonnait déjà de sursoir aux travaux et de vendre les matériaux, lorsque quarante négocians des plus notables de Bruges s'engagèrent à avancer d'abord cent mille florins pour continuer les ouvrages. Les écluses furent achevées la même année, et les frais de leur construction ne s'élèvent pas à moins de deux millions de florins.

On publia le 1 avril 1699 deux ordonnances qui défendirent l'entrée de toutes sortes de draps étrangers, manufactures de laine, étoffes des Indes et toutes sortes de tissus de coton, et il fut également défendu sévèrement d'exporter des laines écrues ou du fil de laine. Les Brugeois saisirent avec empressement cette occasion pour faire une tentative en faveur de la fabrication des tissus de laine. Le 20 juillet de la même année ils avaient pour une première épreuve remis dix-huit pièces de draps de divers couleurs fabriquées en ville, et qu'on porta comme en triomphe par les principales rues et places, précédées de la musique de la ville.

—

Néanmoins l'Autriche à qui les provinces espagnoles tombèrent en partage au commencement du XVIIIe siècle, puissance maritime, dépourvue de flotte, ne pouvant protéger son pavillon, devait nécessairement souscrire à toutes les conditions onéreuses pour le commerce des provinces flamandes, que lui imposèrent les Etats-Généraux des Provinces-Unies, par les stipulations si déplorables pour ces provinces, du traité des barrières de 1715 et de celui de Vienne de 1731. Ce traité exclut les Belges de la navigation et du libre commerce des Indes, et abolit la Compagnie d'Ostende à cette époque; mais c'en était fait de nouveau de tout projet de haut commerce pour les provinces belges; tous les efforts qu'on tanta pour le relever, échouèrent.

—

Dès le mois de juin de l'année 1723, on avait apporté de Vienne à Bruxelles l'octroi du 19 décembre 1722, par lequel l'empereur avait autorisé l'établissement d'une Compagnie générale des Indes-Orientales, dans les Pays-Bas Autrichiens. Ce document, contenant cent et trois articles, établissait, outre les dispositions réglementaires, que cette Compagnie aurait la faculté de naviguer et négocier aux Indes-Orientales et Occidentales, et sur les côtes d'Afrique, tant en deçà qu'au delà du Cap de Bonne-Espérance, dans tous les ports, hâvres, lieux et rivières, où les autres nations trafiquaient librement en observant les us et coutumes reçus et approuvés par le droit des gens, pour le terme de trente années, à compter de l'entérinement de l'octroi. Le souverain permettait à la Compagnie d'arborer son pavillon impérial et royal sur ses vaisseaux et lui accordait un écusson d'armoiries pour former un sceau à l'usage de ses transactions. La Compagnie atait autorisée à faire fondre des canons aux armes de l'empereur à placer au-dessous des siennes, lesquelles elle pourrait aussi faire mettre sur ses navires, ports, maga-

sins et autres édifices ou forteresses qui lui appartiendraient.

La promulgation de cet octroi excita une joie extrême dans les Pays-Bas Autrichiens et les principaux négocians de tout le pays s'empressèrent d'y prendre des actions.

Mais bientôt elle éveilla l'attention jalouse des pays voisins, qui depuis longtemps étaient en possession de semblables Compagnies qui avaient réalisé d'immenses bénéfices. D'abord les efforts qu'on fit en Angleterre pour obtenir des actionnaires, des bâtimens, des officiers et des marins, provoquèrent une disposition de la chambre des communes par laquelle il fut défendu sous peine de confiscation et autres peines sévères (la mort exceptée) de souscrire dans la nouvelle Compagnie ou de concourir par tout autre moyen à sa réussite.

Les Etats-Généraux interdirent de leur côté par ordonnance spéciale à tous leurs sujets de prendre directement ou indirectement part au commerce d'Ostende, ou de prendre service sur les bâtimens de cette Compagnie. A cette fin Leurs Hautes Puissances défendirent sous des peines corporelles et le bannissement à perpétuité, tout recrutement ou enrôlement pour ladite Compagnie sur leur territoire, déclarant que les biens de ceux qui se laisseraient circonvenir par de semblables recruteurs à prendre service, seraient confisqués, et eux-mêmes punis de la peine capitale.

Les Etats-Généraux défendirent en outre que personne, dans leur juridiction, pût acheter pour la Compagnie d'Ostende aucun bâtiment de mer, le louer ou amarrer, sous peine de confiscation du bâtiment et de la cargaison, et d'une amende de quatre fois la valeur de l'un et de l'autre. Les mêmes pénalités furent appliquées à ceux convaincus d'avoir avancé des capitaux pour cet objet.

Une foule d'écrits de part et d'autre virent le jour à ce sujet, et des représentations nombreuses eurent lieu de la part de la République et de l'Angleterre auxquelles répondit la cour de Vienne. *)

Néanmoins, la première assemblée de la nouvelle Compagnie eut lieu à la bourse d'Anvers, le 11 août 1723. On réunit en peu de jours pour six millions d'actions; le concours des souscripteurs fut si considérable que, le 15 du même mois, on vendit les actions à la bourse d'Anvers jusqu'à 10 et 12 pour cent au-dessus du pair. †)

Dans une assemblée du 6 octobre de la même année, on mit en délibération:

1° Si l'on donnerait de l'extension à la Compagnie vers le Nord, au moyen de la pêche de la baleine et du hareng.

2° S'il était opportun d'entreprendre le commerce avec les Indes-Occidentales.

3° Si l'on continuerait la colonisation sur la côte de Coromandel entreprise par le colonel De la Merveille.

4° Si l'on établirait des magasins au Bengale et à Canton, en Chine.

5° Si l'on ordonnerait la construction d'entrepôts à Ostende.

6° Si l'on accorderait des dividendes aux actionnaires, ou s'il était plus convenable d'ajourner cette distribution.

Un dividende de six pour cent qui fut accordé, soutint le crédit des actions à 12 pour cent au-dessus du pair.

---

*) Le principal Mémoire, en faveur de la Compagnie d'Ostende est celui de Me Neny réfutant celui de M. Westerveen, avocat de la Compagnie des Indes de la Hollande.

†) Beaucoup de seigneurs belges avaient souscrit dans cette Compagnie : le gouverneur marquis de Prié pour 150,000 fl.; le duc d'Aremberg pour 80,000, et ainsi de suite, les comtes de Lalang, de Cullenberg, de Maldeghem, etc. Il est à remarquer cependant que le marquis de Prié était le ministre de l'empereur.

On arrêta d'envoyer deux navires au Bengale et autant en Chine, et, si le temps le permettait, d'en équiper un cinquième pour Suratte ou Macca.

Qu'on continuerait la colonisation entreprise par le chevalier de la Merveille à Trankobar sur le côte de Coromandel.

Il fut encore convenu de faire construire un nouveau magasin ou loge au Bengale.

Les propositions touchant les pêches furent rejetées; celles relatives à l'établissement des magasins en Chine obtinrent l'approbation de l'assemblée, ainsi que le projet de navigation et de commerce avec les Indes-Occidentales.

On fit encore bâtir la même année les entrepôts des quais d'Ostende; ils coûtèrent à la Compagnie 32,000 florins.

Pendant que l'Angleterre et les Provinces-Unies continuaient à réunir leurs efforts, afin d'empêcher et d'entraver les progrès de la nouvelle Compagnie, celle-ci envoya deux de ses directeurs à Vienne pour remercier l'Empereur *) de l'octroi qu'il lui avait accordé, et l'on décida d'équiper encore

*) Ces messieurs obtinrent une audience solennelle de l'empereur qui leur renouvela l'assurance de toute sa protection et du libre usage de son pavillon. Les directeurs offrirent comme gage de reconnaissance à S. M un groupe en or d'un travail exquis, fait à Anvers et du poids de trente-cinq livres; il représentait un lion monté sur un rocher tenant de la dextre un sceptre et un glaive, de la senestre les armes impériales et celles de la Compagnie; le lion foulait de ses pattes de derrière un loup et un oiseau de proie (allusion aux pirates): au pied du rocher se trouvaient les quatre vents cardinaux, et deux figures représentant la Flandre et le Brabant qui se tendaient la main en signe de foi et d'alliance. Sur le devant se trouvait l'Escaut, sous les traits d'un vieillard versant de l'eau, et séparant les deux provinces, de l'autre côté Neptune, et à ses pieds un enfant tenant une boussole symbole de communication entre les quatre parties du monde, lesquelles étaient représentées sur quatre médaillons suspendus au rocher. L'Empereur admira beaucoup la richesse et la perfection de ce morceau.

cette année deux bâtimens, et d'acheter dorénavant à Hambourg tous les matériaux que nécessitera la construction des navires.

La Compagnie fut autorisée d'envoyer aux côtes Barbaresques un délégué qui au nom de l'Empereur put entamer des négociations ayant pour but de faire respecter le pavillon impérial.

Les commissaires envoyés à Vienne obtinrent de l'Empereur son appui afin de faire restituer un bâtiment de la Compagnie, *la Ville de Vienne*, que les Algériens leur avaient pris, et il fut formellement stipulé dans le traité conclu entre l'Empereur et la Porte, que les pirates respecteraient le pavillon impérial. Un arrangement semblable fut fait avec Tunis et Alger en 1725. On assure que le compte-rendu publié vers ce temps, porta que la Compagnie avait vendu du thé pour la valeur d'un million de patagons. Ce thé fut en grande partie acheté par des marchands Hollandais.

La même année on vit sortir du port d'Ostende trois navires, le *Charles VI*, l'*Impératrice* et le *Marquis de Prié*. C'est à l'île de St.-Iago que les bâtimens de la Compagnie faisaient de l'eau et des vivres ; en d'autres places ils établirent des factoreries ; à Canton ils avaient un commissionnaire qui leur procurait des marchandises.

Les trois navires qui étaient sortis l'année précédente rentrèrent avec de riches cargaisons qui se vendirent très-avantageusement aux Anglais et aux Hollandais.

Les directeurs, satisfaits de ce résultat, envoyèrent en 1726 cinq autres bâtimens aux Indes-Orientales. Ces résultats engagèrent beaucoup du monde à y prendre part ainsi, qu'à l'équipement de barques pour la pêche du hareng, de la mo-

rue et du poisson frais ; il se forma en même temps une Société à Bruges pour la pêche de la baleine sur les côtes du Groënland. Cette entreprise n'eut point de succès, et l'association fut dissoute peu de temps après sa formation.

Les bâtimens rentrèrent l'année suivante, chargés de cargaisons considérables provenant des Indes-Orientales, et qui se vendirent avec des bénéfices énormes. La direction expédia de nouveau quatre bâtimens vers les Indes-Orientales, ces quatres navires furent les derniers que la Compagnie y envoya; les affaires de la Société déclinèrent visiblement par les obstacles que firent naître les représentations des puissances maritimes auprès de l'empereur.

Les navires de la Compagnie rentrèrent cependant des Indes au grand avantage des actionnaires ; ils étaient cette fois chargés d'étoffes de soie, de mousselines perses, de cotons, de damas imprimés et peints à la main, de porcelaines de différentes sortes, de thé, de café, de poivre, d'épiceries, de bois de teinture et d'autres denrées.

Les circonstances politiques favorisèrent les vues des puissances maritimes relativement à la suppression de la Compagnie d'Ostende : toute l'Europe était encore en agitation, et la guerre était au point d'éclater, et comme l'Autriche desirait la paix, on lui imposa comme condition fondamentale la suppression de cette Société ; les préliminaires par lesquels elle fut sacrifiée, furent approuvés par l'empereur, et signés à Paris le 31 mai 1727.

Les principaux articles de cet arrangement portaient que S. M. ayant remarqué que le commerce d'Ostende faisait naître le malaise et la jalousie chez quelques puissances voisines, consentait, pour le bien-être et le repos de l'Europe, à suspendre pour le terme de sept années consécutives, l'octroi qu'elle

avait accordé à la Compagnie pour faire le commerce aux Indes. Pendant ce temps on conviendrait des articles et des conditions qui serviraient de base au traité de paix générale et définitive.

La Compagnie employa tout son crédit et tous ses efforts auprès de l'empereur afin qu'il s'opposât à ce qu'elle fût sacrifiée à la paix définitive. Mais l'empereur répondit qu'il devait céder aux circonstances. Le sort de la Compagnie était jeté, elle devait se soumettre, renoncer au commerce des Indes-Orientales et rompre toute relation avec les côtes d'Asie.

Dans cet état des choses les directeurs de la ci-devant Compagnie, résolurent de monter deux navires pour faire voile vers la Chine et le Bengale, afin d'aller prendre les biens, les papiers et les gens de service de l'empereur et de la Compagnie. Au même moment trois bâtimens des Indes-Orientales, arrivaient à Ostende, en vertu des stipulations du nouveau traité, portant que les bâtimens de la Société auraient la liberté de rentrer sans entrave dans le port d'Ostende.

La Compagnie avait des possessions sur les côtes des Indes-Orientales, et y avait fait élever des magasins pour son service à Savary, etc., situé sur la côte de Coromandel; ces magasins ont passé ensuite entre les mains des indigènes : à Baltasor, sur la rive gauche du Gange, où tous les Européens avaient leur entrée pour les pilotes et cotiers ; à Bankibazar où les établissemens de la Compagnie avaient été pris par les nègres; à Itchapour, séparé par une petite rivière de Bankibazar, et où les magasins de la Compagnie étaient également tombés au pouvoir des nègres.

On voit par ce qui précède, que la Compagnie avait déjà

établi ses possessions et que son commerce se developpait insensiblement, et afin que l'on puisse s'en former une idée plus complète, nous donnons ici la liste de tous les navires que la Compagnie d'Ostende avait, depuis son origine jusqu'à sa suppression, envoyés aux Indes-Orientales :

1724.

L'empéreur Charles V, de 36 pièces de canon, destiné pour le Bengale ; ce navire a péri dans le Gange.

L'impératrice Elisabeth, de 28 pièces de canon, pour la Chine

L'Aigle, de 26 pièces de canon, allant en Chine.

Les deux derniers rentrèreut heureusement dans la Mère-Patrie.

1725.

Le *Charles VI*, de 36 pièces de canon, pour le Bengale.

L'Impératrice, de 34 pièces de canon, destiné pour la Chine.

Le *Marquis de Prié*, ayant à bord 36 pièces de canon, aussi pour la Chine.

Ces trois bâtimens sont également rentrés.

1726.

Le *Lion d'Or*, monté de 36 pièces de canon, pour la Chine.

L'Aigle, de 34 pièces de canon, également destiné pour la Chine.

La *Paix*, de 36 pièces de canon, allant au Bengale.

Le *Tigre*, monté de 34 pièces de canon, allant en Chine.

L'Espérance, ayant à bord 34 pièces de canon, et destinée pour le Bengale.

1727.

Le navire *Archiduchesse*, monté de 32 pièces de canon.

Le *Charles VI*, de 28 pièces de canon, destiné, ainsi que *l'Archiduchesse*, pour le Bengale.

La *Concorde*, ayant à bord 36 pièces de canon, allant à la Chine.

Le *Marquis de Prié*, de 26 pièces de canon, destiné aussi pour la Chine.

Le *Saint-Antoine de Padoue*.

La *Sainte-Anne*.

Le *Saint-Joseph*.

Les trois derniers étaient des frégates de service, envoyées aux côtes du Brésil, à la rencontre des bâtimens en retour, afin de leur communiquer des ordres et des avis touchant l'état et la situation de la Compagnie dans les Pays-Bas.

La paix fut définitivement conclue en 1731, et l'empereur s'engagea finalement par le traité de cette date, à faire cesser pour jamais la navigation et le commerce aux deux Indes dans tous les Pays-Bas autrichiens.

Cependant le port d'Ostende ne restait point désert; des bâtimens de différentes nations continuaient d'y arriver, lorsque le 11 mars 1756 la ville d'Ostende fut déclarée entrepôt de marchandises de toutes espèces. Le décret de l'impératrice portait que les denrées pouvaient y séjourner pendant un an, moyennant un demi pour cent de la valeur.

Ce fut vers le même temps qu'une association du Brabant établit à Ostende la grande raffinerie de sel au moyen de l'eau de mer, et qui a servi depuis de modèle.

La ville d'Ostende était environnée d'un grand nombre de moulins à vent, destinés à scier le bois, ces moulins y avaient été établis par une compagnie, dans de dessein

de s'affranchir des retributions qu'on payait à Dordrecht et autres places de la Hollande, pour scier le bois du nord, et aveo l'intention d'en tirer en même temps partie pour scier le bois du pays.

En l'année 1766 on établit, à un quart de lieue d'Ostende, un bassin ou dépôt pour les huitres, afin de les y nourrir et engraisser. Ce fut une Société gantoise qui fit cette entreprise, après avoir obtenu un octroi exclusif; l'organisation de ses baies ou bancs à huitres était très-ingénieuse : l'eau de mer s'y renouvelait quatre fois en vingt-quatre heures, ce qui était le principal moyen de purifier et d'engraisser les huitres qu'on y amenait par bâtimens des bords de l'Ecosse; cet établissement a parfaitement répondu à l'attente des entrepreneurs.

Le port d'Ostende devint plus fréquenté en l'année 1771; on augmenta le nombre de pilotes, qui ne suffisaient pas au besoin des navires qui devaient entrer dans le port; on les divisait en deux brigades, dont l'une pour le service des bâtimens qui arrivaient, et l'autre devait rester dans le port, pour les bâtimens sortant, sauf à se relever de dix en dix.

Le navigation et le commerce augmentant progressivement dans le port de cette ville, il fut fait une représentation au gouvernement, afin d'élever un fanal, ce qui fut accordé et exécuté au moyen d'une rétribution à payer par les bâtimens de mer; ce fanal réprésentait une colonne de l'ordre Toscan, bâti en pierre de taille *), le feu y fut allumé pour la première fois le 15 octobre 1772, et deux années plus tard la ville d'Ostende obtint un octroi pour l'établissement du bassin, afin de faciliter le chargement et le déchargement des navires. Le 23 novembre 1776, on y vit entrer pour la première fois quatre grands bâtimens de mer.

*) Il fut adjugé pour la somme de dix mille florins argent de change.

Le commerce d'Ostende fit en 1780 des progrès remarquables par la déclaration de guerre entre la France, l'Angleterre et l'Espagne; les maisons de commerce y abondèrent, et les bureaux se trouvèrent partout trop peu spacieux pour contenir le grand nombre de commis. Le prix du loyer des maisons fut doublé; beaucoup de maisons de commerce anglaises et françaises s'y établirent; grand nombre de bâtimens sous pavillon autrichien, respecté par toutes les nations, y affluèrent, chargés de riches cargaisons; on comptait qu'en une seule marée et par un vent d'est, cinquante-deux bâtimens de diverses dimensions appareillèrent de ce port. La même année, les magasins et entrepôts étant devenus absolument insuffisans, on obtint l'autorisation d'en bâtir entre les deux bassins, et l'Impératrice promulgua un réglement touchant le commerce et la navigation et la police des bateliers de la ville d'Ostende.

Les registres du port mentionnent que depuis le 1 janvier 1772 jusqu'au dernier décembre de l'année 1780, formant un intervalle de neuf années, il est entré dans le port d'Ostende et qu'il en est sortie, savoir:

	Entrés.	*Sortis.*
En 1772	435	439
» 1773	429	414
» 1774	479	494
» 1775	491	470
» 1776	480	451
» 1777	481	478
» 1778	526	499
» 1779	931	1007
» 1780	1529	1402
Total . .	5781	5654

L'empereur Joseph II visita la ville d'Ostende en 1781. Le jour de son arrivée (le 11 juin), il déclara le port d'Ostende

port franc, ce qui attira de nouveau beaucoup de négocians étrangers qui vinrent s'y établir ; les maisons ne suffirent plus ; la ville étant trop resserrée, le 7 juillet suivant l'empereur en décréta l'agrandissement, ce qui fut exécuté immédiatement après ; les maisons déjà existantes furent agrandies ou élevées de nouveaux étages, et les cours et jardins changés en magasins qu'on loua à un prix exorbitant, l'argent y abonda ; les spectacles en diverses langues et toutes sortes d'amusemens y furent établis et fort recherchés.

Le 15 avril 1782, une Compagnie créa une banque pour l'échange et le négoce des différens papiers ; par cet établissement qui favorisait puissamment les affaires, le papier affluait à Ostende. Un an aprés, les premiers dividendes furent de 10¼ pour cent. Vers la même époque, le chef de la Compagnie de la Banque obtint un octroi pour l'établissement d'une société d'assurance sous le titre de *Compagnie d'assurances de la Flandre autrichienne*, avec un capital de deux millions de florins, argent de change.

Ostende avait attiré à cette époque tous les grands établissemens de commerce, et la ville était tellement encombrée d'étrangers, que plus de six cents habitans, appartenant à la classe inférieure, se virent obligés de quitter la ville au printemps, l'élevation du prix de loyer que les étrangers, et surtout les Anglais, payaient à cette époque, etait telle, que le prix d'une seule année égalait presque la valeur totale du bâtiment qu'ils habitaient.

Pendant cette même année, 1782, le chiffre des arrivages de navires de toute dimension dans le port d'Ostende s'éleva à 2,636.

L'année suivante, la Compagnie de la Banque résolut de porter son capital à un million de florins de plus et de fonder

en même temps une banque à Bruxelles, ce même capital devant servir à pourvoir aux besoins des deux banques.

Les premiers dividendes payés, à la fin de l'année, aux actionnaires de la Compagnie d'assurance ne fut pourtant que de huit pour cent, mais on garda un grand capital en caisse.

Vers la fin de l'année 1783, et bientôt après la paix, le commerce d'Ostende commençait déjà à diminuer; quelques négocians quittèrent la ville, abandonnèrent leurs comptoirs, et d'autres firent banqueroute; le nombre des bâtimens entrés dans le port n'était plus que de 1694.

Les négocians firent cependant toutes sortes d'efforts pour conserver le monopole du commerce. Le 17 juillet 1784, il arriva à Ostende cinq grands bâtimens venant des Indes-Orientales dont les marchandises se vendirent au port. Ces navires étaient chargés comme suit :

	NOMS DES NAVIRES.				
	Prince de Kaunits.	*Comte de Kullowrath.*	*Archiduc Maximilien.*	*Autriche.*	*Comte de Sinsendorf.*
Thé Bohé. . . . . livres.	136.274	159,952	182,655	225,422	593,250
» Congo. . . . . »	155,627	155,841	161,448	108,972	230,942
» Pecco. . . . . »	5,340	5,142	5,240	4,981	5,145
» Souchon. . . . . »	7,882	7,882	7,844	12,985	7:899
» Hayson. . . . . »	20,311	19,679	20,491	19,573	19,615
» Hayson Skin. . . . . . »	25,392	24,756	20,496	24,249	23,802
» Songlo. . . . . »	90,495	63,525	55,619	21,734	12,674
» Tonkay. . . . . »	26,180	53,487	5,172	37,406	8,010
Nankin. . . . . pièces.	8,100	8,000	8,100	8,000	8,010
Canelle diverses, en caisses et ballots. . . . . livres.	22,769	26,897	30,227	34,698	18,839
Rhubarbe, en laisses. . . . »	6,956	5,304	5,550	5,424	2,325
Etoffes de soies. . . . . . . »	6	6	5	5	5
Papiers peints. . . . . . rouleaux.	50	50	50	50	50
Porcelaines blanche et bleue. caiss.	69	123	50	50	50
» de diverses couleurs »	11	9	50	50	50
Cannes de joncs. . . . . . . »	14,864	3,953	3,019	50	8,743

Les années suivantes il arriva encore des bâtimens dont les cargaisons, vendues à Ostende, consistaient en

262,716	livres	de Thé	Bohé.	
44,388	»	»	Souchon.	
30,720	»	»	»	1re qualité.
3,538	»	»	»	id. en petites caisses.
33,857	»	»	Hayson.	
40,353	»	de Poivre.		
6,666	»	Sago.		
13,333	»	Joncs.		
10,000	Pièces de Nankin.			
200	Caisses de porcelaines diverses.			

Les arrivages continuèrent encore à se soutenir pendant quelques années, c'est-à-dire jusqu'aux troubles et aux révolutions diverses qui eurent lieu. Lors des différends qui s'étaient élevés, peu d'années auparavant, entre l'Empereur et la Hollande touchant la libre navigation de l'Escaut, le port d'Ostende avait pris un aspect guerrier; les bords de la mer étaient garnis de bouches à feu; des bâtimens chargés de poudre et de projectiles y furent envoyés, et les garnisons amplement pourvues de moyens de défense.

Il ne peut échapper cependant à l'œil de l'observateur, que la ville d'Ostende, qui, pendant quelques années, avait attiré l'attention de l'Europe par son commerce et sa navigation, n'était cependant pas importante par sa population qui ne paraît pas avoir atteint le chiffre de 6,000 ames, même aux beaux jours de sa richesse et de sa prospérité; ce qui est, en effet, sans exemple dans les fastes du commerce.

En résumant ce que nous venons de dire sur l'histoire com-

merciale de cette dernière époque, nous ferons de plus remarquer que le commerce était encore dans son état de stagnation et d'inactivité où le traité de 1731 l'avait plongé, lorsque l'empereur Joseph II parvint au trône. Ce souverain avait, en parcourant ses états en 1781, vu avec le plus vif chagrin, que la politique avait dépouillé ce beau pays des avantages du commerce maritime, auquel il était si propre par sa situation. L'empereur Joseph s'était déclaré le protecteur du commerce des Flamands, il voulut relever leur commerce et lui faire reprendre son ancienne splendeur; il ne se borna point à déclarer le port d'Ostende *port-franc*, mais il parvint par ses vives instances, à modifier les traités des Barrières et de Vienne, par celui qu'il signa le 8 novembre 1785 à Fontainebleau, avec la Hollande, sous la médiation de la France, au point que le commerce belge n'éprouva plus d'autres entraves que celles qu'y mettait la fermeture des Bouches de l'Escaut, article sur lequel il trouva les Provinces-Unies inflexibles, et ces dernières eurent même soin de le consolidèr de nouveaux.

Les troubles survenus peu d'années après, et les révolutions qui se sont succédé jusqu'en 1815, ont presque fait oublier ces événemens, qui en temps ordinaires eussent eu un effet important sur l'état du commerce de cette époque.

PÊCHE DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

La pêche prospérait à Nieuwport et à Ostende lorsque les guerres civiles, sous le règne de Philippe II, diminuèrent beaucoup le nombre des armemens.

Les Dunkerquois et les Ostendois armèrent en commun plusieurs navires convoyeurs, et l'on a conservé la tradition

des efforts que les Flamands firent pour prévenir la décadence de leurs pêches.

Si dans la suite ces efforts s'affaiblirent, les guerres continuelles et l'apathie des gouverneurs espagnols pour la prospérité du commerce et de l'industrie, en furent la principale cause.

Sous le régime autrichien et jusqu'à l'invasion de la Belgique par les Français, en 1794, les armemens pour la pêche ont prospéré en Flandre, en proportion de l'encouragement que le gouvernement leur accordait *).

En 1727, on essaya d'établir à Nieuwport une grande compagnie de pêche, mais elle déchut dans la suite par les mêmes causes qui avaient anéanti le commerce maritime en 1731.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, les pêches flamandes furent encouragées par des exemptions de droits et autres immunités; et en 1785, la cour de Bruxelles décréta la prohibition à l'entrée en Belgique de toute morue provenant de pêche étrangère.

Le 12 mai 1789, le gouvernement des Pays-Bas autrichiens rendit une ordonnance pour la police intérieure des pêches; à Nieuwport et à Ostende on en observe encore, quoique sans obligation, les principaux statuts.

En 1790, les ports de la Flandre autrichienne, qui, vingt ans auparavant, n'avaient guère plus de trente bateaux, en possédaient maintenant environ cent et vingt; ce progrès avait pour cause principale l'attention que le gouvernement portait à la prospérité de la pêche nationale.

---

*) On peut encore consulter les *Recueils des Mémoires sur le commerce, et les pièces relatives à la pêche nationale*, 1687. Ils témoignent des efforts faits pour améliorer cette branche d'industrie dans les villes maritimes.

PRINCIPALES BRANCHES D'INDUSTRIE.

Tapis.

Les tapis de Flandre ont servi de modèle aux manufactures qui s'établirent plus tard en France.

Le premier établissement d'une manufacture de tapisseries de cette espèce en France, est dû à Henri IV et à son ministre Sully.

Des lettres-patentes furent expédiées au mois de janvier 1607, où il est parlé expressément de l'établissement d'une *manufacture de tapisseries* FAÇON DE FLANDRE, au faubourg Saint-Germain.

Mais ce ne fut qu'au mois de novembre 1667, que Colbert accorda à cette industrie une protection particulière et une existence assurée, en la plaçant dans le local appelé aujourd'hui les *Gobelins*. La direction en fut confiée au célèbre Lebrun.

Les manufactures de Bruxelles renommées pour les tapis de tentures, tombèrent insensiblement, et depuis longtemps elles n'existent plus, surtout depuis que les papiers de tentures ont plus généralement remplacé les tapisseries.

Parmi les manufactures créées en Belgique, on peut classer et même distinguer celle du cuir doré, à arabesques et à figures; on la devait aux Malinois. Les gens aisés y trouvaient une tenture riche et durable pour leurs appartemens; néanmoins cette fabrication, quoique beaucoup perfectionnée, est depuis longtemps tombée, par le même motif qui avait fait abandonner les tapis de tenture, c'est-à-dire, par l'élévation du prix et le désir de varier plus souvent les

ameublemens au moyen des papiers plus frais et si faciles à renouveler à des prix modiques.

Toiles.

Le commerce des toiles était important en Belgique; il commença à prendre une nouvelle vie sous les archiducs, et à mesure que les campagnes se repeuplaient, et que la culture reprenait son activité, les métiers à tisser la toile, surtout en Flandre où la qualité du lin est supérieure à celui que l'on récoltait en d'autres pays, allèrent toujours croissant. Les marchés de la Flandre s'approvisionnaient insensiblement; sous l'empereur Charles et sous Marie-Thérèse, il fut promulgué plusieurs ordonnances pour favoriser cette importante fabrication; on comptait qu'au seul marché de Gand, il se vendait, année commune, de 1735 à 1750, 61 à 62,000 pièces de toiles; l'édit de 1750 ayant mis des entraves à l'exportation du lin brut, la fabrication des toiles y profita encore (peut-être aussi d'autres causes ont-elles contribué à son développement;) de 1750 à 1765, le nombre des pièces au même marché, fut, année commune, de plus de 80,000; à cette époque, le commerce était déjà très-actif avec l'Espagne, et il contribua à la fortune des négocians de plusieurs villes, au bien-être et à l'aisance dans les campagnes des Flandres et d'une partie du Brabant.

—

Vers la première moitié du XVIIIe siècle, les Pays-Bas autrichiens entrèrent en commerce avec la Hollande au sujet de quelques fabriques, entre autres celles pour l'impression de toiles peintes et les raffineries de sucre, déjà importantes par la consommation intérieure; ainsi que pour les moulins à scier le bois, pour les moulins à l'huile de colzat et les moulins à papier; ceux-ci, néanmoins, n'ont pas pu soutenir la con-

currence avec ceux de France qui les fournirent à plus bas prix.

L'art d'imprimer le coton n'y été introduit, sur une certaine échelle, que pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Gand posséda vers ce temps plusieurs établissemens importans dès leur origine, et qui se sont encore multipliés et développés plus tard.

Le pays de Liége avait aussi dès ce temps acquis de l'importance par les produits de son sol, ses manufactures et son commerce.

Les Pays-Bas autrichiens tirèrent en échange des toiles et des bestiaux qu'ils exportèrent; des vins divers, des eaux-de-vie, des liqueurs, des vinaigres, des fruits, etc.; un auteur distingué porte la valeur de ces objets peur la seule province de Flandres, en 1778, de 2 à 2½ millions de livres tournois.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE TROISIÈME.

État du commerce, de la navigation et de l'industrie dans les Provinces-Unies, sous le gouvernement d'état, (Staatsbewind), *sous le roi Louis et pendant la réunion de la France* (*de* 1794 *à* 1813).

La révolution française survint, et la Hollande fut conquise par la France *). L'Angleterre, de son côté, ne manqua pas de s'emparer de toutes les colonies Orientales ou Occidentales néerlandaises, qui se trouvèrent à sa convenance; à cette époque le commerce d'Am-

*) Voici les principaux faits qui caractérisent cette époque importante:

En 1794, les Français conquirent la Belgique, prennent l'Ecluse, Bois-le-Duc, Venlo et Maestricht; ils passent le Wahal sur la glace pendant un hiver très-rigoureux,

sterdam avait déjà en quelque sorte diminué, mais c'est l'invasion des Français, qui coûta d'ailleurs à la Hollande des sommes énormes, qui lui porta un coup mortel, et Londres s'éleva encore sur les débris du commerce d'Amsterdam, et consolida par là son empire sur les mers.

Le chiffre des bâtimens entrés au Texel et au Vlie en 1794, montait à 2,479; deux années auparavant ce chiffre s'était élevé à 2,805; tandis que le terme moyen des années 1775 à 1795 (les deux années de guerre avec l'Angleterre exceptées) présente un relevé de 4,140 navires, sortis des ports de la Hollande. L'état du commerce de ces 20 années était à peu près le même au commencement que vers la fin de ce terme. Dans l'année de paix de 1802, 3,548 voiles étaient entrées à Amsterdam et 1,786 dans la Meuse; enfin

---

ils pénètrent au cœur de la Hollande, quelques villes ouvrent leurs portes. La fermentation des partis qui existaient depuis 1787 et des partis révolutionnaires de France, les favorisa; alors les Provinces-Unies, alliées de la France, en apparence, tandis qu'elles n'en étaient en réalité que les tributaires, voient s'anéantir en peu d'années leurs forces navales, leur commerce; elles perdent leurs établissemens d'outre-mer, elles sont grevées d'énormes contributions, sous prétexte de fournir les secours nécessaires à l'établissement et à la défense de la liberté et de l'égalité, dont elles étaient depuis deux cents ans la terre classique. En 1795, les Etats-Généraux et les assemblées provinciales abolissent le stadhoudérat héréditaire. En 1796, la République Batave est régie par une assemblée nationale. En 1798, la constitution est mise en vigueur; il y eut un directoire à l'instar de celui de France. En 1802, la paix d'Amiens est signée; par un des articles, l'importante île de Ceylan est cédée aux Anglais. En 1803, la guerre recommence. En 1805, Schimmelpenninck est nommé grand-pensionnaire de la République; sa puissance fut presque égale à celle de la royauté.

En 1805, Louis-Napoléon, connétable de l'Empire français, est nommé roi de Hollande. En 1807, pendant la guerre que son frère faisait en Prusse et en Pologne; il s'empare de Munster et autres villes, qu'on sait avoir été temporairement attachées à son royaume. En 1809, les Anglais échouent dans la descente à l'île de Walcheren; Napoléon réunit à la France d'abord Flessingue; ensuite le Brabant hollandais; Louis favorise le commerce maritime; son frère irrité, ou plutôt profitant de cette infraction au blocus continental, pour exécuter ses ambitieux projets, exige son abdication; en 1810, alors le royaume de Hollande est incorporé dans le vaste empire français, pour en faire un département.

en 1812 et 1813 on vit à peine entrer, chaque année, 40 navires à Amsterdam, et tout au plus 10 bâtimens de mer dans la Meuse.

Lorsqu'on examine de près les mœurs et le caractère de ce peuple, on reconnait, dit l'auteur des *Documens historiques sur la Hollande*, ses vertus, sa candeur, son bon sens, son attachement à ses devoirs, sa patience, son amour du travail, sa modération dans les plaisirs, sa gratitude et son amour envers l'auteur de tout bien; lorsqu'on examine l'aptitude des Hollandais pour tout ce qu'ils ont produit en tout genre sans exception, l'état parfait de leur agriculture, de leur commerce, des sciences et des arts, le haut degré de leur civilisation et de leurs lumières; on comparerait plutôt ce peuple à une réunion de philosophes indignes des travers, des maux et des folies des autres hommes *) et cherchant à vivre dans un coin retiré, selon leur raison et leur conscience, et regardant en pitié le faste, les plaisirs bruyans, la grandeur, le luxe, la frivolité et l'immoralité des autres; ou bien à un peuple choisi, destiné par l'Eternel à servir de modèle aux nations.

Les Hollandais aiment naturellement le travail et la vie domestique; ils se consolaient de la gêne où les tenaient tous les sacrifices qu'on exigeait d'eux, par la certitude de ne céder qu'à la force, par la possibilité qui existait encore pour eux en ce moment, de faire face à tous leurs besoins, en redoublant de zèle, d'industrie et de travail: la mer, leur véritable sol, ne leur était point fermée; ils espéraient

*) Cet éloge donné à la nation hollandaise n'était pas seulement le résultat de l'expérience, mais c'étaient des paroles prophétiques sur la contenance pleine de dignité et de force, que la Hollande a prise après la révolution de 1830.

encore la conclusion de la paix maritime, qui devait leur rendre nécessairement une indépendance réelle et une entière liberté de commerce.

Le commerce fleurira toujours en Hollande, tant qu'elle sera indépendante ; parce que sa situation la force à se livrer au commerce, comme le pays éloigné de la mer est par la nature créé pour l'agriculture. Il était encore plein de vie en 1806, plus que le roi Louis ne se l'était imaginé, et il se promit bien de tout entreprendre pour l'encourager, sans vouloir cependant le diriger, ou lui indiquer les routes à suivre.

Il n'y avait point de communications régulières avouées avec l'Angleterre. On entretenait encore des relations avec Batavia par l'Amérique. Celles avec la Guiana étaient interrompues; mais les Anglais n'empêchaient pas les propriétaires Hollandais de percevoir leurs revenus, quoique cela ne se fît pas sans peine. La Hollande, après avoir perdu Batavia et les petits établissemens à Amboine et aux autres points des Moluques, ne conservait de ses colonies que l'île de Curaçao, celle de St.-Eustache, les rochers de Saba, Saint-Martin en Amérique, et ses postes militaires sur les côtes de Guinée ; elle venait de perdre récemment le Cap de Bonne-Espérance.

La petite pêche, ou celle de la baleine, existait à peine ; mais il sortait encore annuellement un bon nombre de bâtimens pour la grande pêche, ou celle des harengs, des ports d'Enkhuizen, Hoorn, Harlingue, etc.

Les manufactures et les fabriques étaient en décadence. On sentait la nécessité de prendre à cet égard des mesures générales et bien entendues; mais il était difficile d'y remédier, parce que leur décadence ne provenait point du manque

de zèle ou de moyens, mais de ce que les arts ayant fait plus de progrès dans les autres pays, où les matières premières sont à un prix moindre, ils leur donnaient deux grands avantages sur la Hollande, d'abord celui de la modicité du prix d'achat; et en second lieu, celui d'une main-d'œuvre moins coûteuse, résultat de la simplification des procédés, et de leur perfectionnement. Néanmoins les manufactures de draps de Leide, de Tilbourg, d'Eindhoven, etc., les fabriques de toiles d'Overyssel, les blanchisseries de Harlem, les fabriques de papier, celles de tabac, étaient encore en activité, mais souffraient chaque jour davantage par les tarifs et les lois de douanes établis en France, lois et tarifs que l'on changeait souvent sans raison et sans qu'on y fût préparé à l'étranger. C'est à quoi le roi espérait remédier par la conclusion du traité de commerce, solennellement promis lors de la rédaction des lois constitutionnelles à Paris, le 24 mai 1806. Mais il réclama vainement l'accomplissement de cet engagement.

Il n'est peut-être pas hors de propos de faire suivre une esquisse de l'état déplorable des finances de la Hollande vers le milieu de l'année 1806.

Les dépenses courantes mensuelles s'élevaient à 6 millions, et les rentes de la dette étaient de trois millions par mois. Le paiement des rentes étant en retard de trois mois 9 millions.

Les dépenses courantes du mois de juillet . .	6	»
Dépenses courantes arriérées, indépendantes des dettes, soit pour la guerre, la marine, etc., y compris l'affaire de la Compagnie Wils. . .	35	»
De manière qu'il y avait à payer en juillet. .	50	millions.

Dans les caisses de l'état il se trouvait quelques centaines de mille florins.

On discuta longtemps sur les moyens de salut encore possibles ; le roi déclara que quand même il n'eût point promis de respecter la dette publique en acceptant la constitution, il n'eût jamais souffert qu'on y portât la moindre atteinte. Le ministre des finances promit d'élever annuellement les revenus à 55 millions, et de l'augmenter pour l'année courante de cinq millions.

Les dépenses des six derniers mois de 1806 furent, quoiqu'on crût assez généralement la chose impossible, réduites à dix millions, comme il suit :

Liste civile	fl.	750,000
Gouvernement	»	75,000
Marine	»	1,000,000
Finances	»	1,000,000
Affaires étrangères	»	175,000
Intérieur, justice et police	»	2,000,000
Guerre	»	5,000,000
Commerce et colonies (ce ministère dut pourvoir à ses dépenses sur ses propres revenus)	»	
Total	fl.	10,000,000

Le roi employa des termes énergiques auprès de l'Empereur pour obtenir la restitution de ce qu'il devait à la Hollande, et l'obliger à prendre les troupes françaises à sa solde, et permettre qu'on diminuât les armemens ; il ordonna lui-même sur-le-champ les désarmemens qu'il fût en son pouvoir de décréter.

Après avoir entrevu et indiqué le seul moyen de salut pour l'avenir, S. M., pour acquitter les arriérés, rendit les arrêtés suivans, savoir :

1° Que l'on créerait 500,000 fl. de rentes à $2\frac{1}{2}$ p. c., ce

qui, ménagé avec prudence, pouvait fournir 16 à 18 millions en numéraire, destinés à liquider les 35 millions de dettes courantes.

2° Que les trois mois de rentes arriérées ne seraient payées que lorsqu'on serait arrivé à pouvoir amortir suffisamment la dette publique.

On découvrit qu'une grande partie des revenus de la première moitié de l'année 1806, étaient encore à rentrer pour environ six millions dont on ne compta que sur quatre, et dont on augmenta le budget des derniers six mois de 1806, ce qui le porta à 14,080,000 savoir :

Liste civile.	fl.	750,000
Gouvernement	»	600,000
Marine	»	1,880,000
Finances	»	1,500,000
Affaires étrangères	»	175,000
Intérieur, justice et police	»	3,000,000
Guerre	»	6,000,000
Colonies	»	175,000
Total.	fl.	14,080,000

Le gouvernement déclara en même temps, qu'à partir du 1 janvier 1807, le budget précédemment arrêté à 20 millions, serait le budget fixe et permanent, jusqu'au temps qu'on fut parvenu à un plus fort amortissement de la dette, temps qu'on estimait devoir durer vingt ans.

En comparant le budget ainsi réglé à celui du gouvernement précédent, on trouve une différence énorme. Le premier s'élevait, tout compris, à 55 millions, ce qui répondait

au chiffre des revenus, tandis que l'ancien s'élevait à 78 millions, ce qui fait une différence de 23 millions. Le roi reçut une réponse favorable de Paris, et il se hata de renvoyer en grande partie les troupes françaises.

On donna en secret l'ordre de faire revenir insensiblement la flottille de Boulogne, sous prétexte de réparations, et l'on renvoya un grand nombre de matelots.

On apprit, non sans surprise, que dans un état de finances presque désespéré, le gouvernement avait non-seulement fait face aux besoins du moment, mais encore qu'il avait pourvu à l'avenir, et qu'en maintenant rigoureusement ce système d'économie et d'épargnes, il avait sauvé l'état de la crise financière, prête à l'engloutir.

L'Empereur exigea plus tard de la Hollande des efforts pour les armemens nouveaux, auxquels on dut bien recourir, de peur que le pays ne restât à découvert durant la lutte qui allait s'engager. Le trésor ne put se procurer des fonds à Amsterdam ni à Rotterdam; on ne voulait ni ne pouvait renoncer au système d'économie que l'on venait d'adopter, seul moyen de salut qui restât encore; on ne voulut point non plus de contributions volontaires ni d'emprunt forcé, mesures qui auraient pu compromettre le crédit public qui faisait en Hollande la base du système financier. Il ne resta donc que les anticipations, et c'est à quoi on eut recours pour subvenir aux préparatifs de la guerre, dans l'espoir qu'elle serait heureuse; que dès-lors l'armée pourrait se suffire à elle-même, et qu'ainsi l'on resterait même au-dessous du budget décrété. On exigea donc, par anticipation, le paiement de l'impôt sous forme d'à-compte.

Sur ces entrefaites la bataille de Friedland fut suivie de la paix de Tilsit, signée le 7 juillet 1807. Voici les articles

de cette paix qui concernent la Hollande : l'Empereur de Russie reconnut par l'art. 14, Louis Napoléon roi de Hollande et Joseph Napoléon, roi de Naples; par l'art. 16, l'on céda en toute propriété et souveraineté à S. M. le roi de Hollande, la Seigneurerie de Jever dans l'Oost-Frise; l'art. 27 rétablit sur le même pied qu'avant la guerre, les relations de commerce entre l'empire français, le royaume d'Italie, les royaumes de Naples et de Hollande, et les Etats confédérés du Rhin, d'une part, et l'empire de Russie d'autre part.

Par les stipulations du traité avec la Prusse, les rois de Naples et de Hollande furent reconnus par S. M. prussienne, et le traité de paix et d'amitié fut déclaré commun entre eux, ainsi qu'entre les souverains confédérés du Rhin, alliés de l'empire français ; le roi de Prusse céda par l'art. 7 de ce traité, en toute propriété et souveraineté, aux rois, grands ducs, ducs ou princes qui seraient désignés par l'empereur Napoléon, tous les duchés, marquisats, principautés, etc., et tous les territoires possédés par le roi de Prusse, au commencement de la guerre, entre le Rhin et l'Elbe.

L'Oost-Frise se trouvait naturellement comprise dans le nombre des pays désignés par cet article. Elle fut cédée par la France à la Hollande par l'art. 1 du traité du 11 novembre suivant ; l'art. 2 mit la Hollande en possession des territoires de Sevenaer, Huysen et Malbourg. Le roi de Hollande céda par l'art. 4 à la France, le territoire de Lommel, et la partie méridionale d'Eersel, en échange de la partie septentrionale du territoire de Gastel ; l'art. 5 accorda au roi de Hollande le droit de souveraineté sur les seigneuries de Kniphausen et de Varel; mais l'art. 6 contraignit le roi de Hollande à céder à l'empire français la ville et le port de Flessingue, avec un territoire de dix-huit cents mètres de rayon autour de son enceinte. Les bâtimens hollandais durent être

traités dans le port et sur la rade de Flessingue sur le même pied que les bâtimens de commerce français, en se conformant aux lois de douane et de police militaire et maritime.

Dans le discours que le roi Louis prononça au corps législatif, le 28 novembre, il dépeignit l'état de la Hollande dans quelques branches de son administration comme déplorable; quant au commerce, dit S. M., nous n'ignorons point tout ce qu'il a souffert, et tout ce qu'il souffre encore; nous avons vu à ce sujet, avec le plus grand plaisir, l'esprit qui anime les négocians et les commerçans probes des principales villes; nous devons passer par ce moment difficile pour arriver à cette paix tant désirée, et principalement à la navigation.

Dans la réponse du corps législatif, l'article du commerce fut traité en ces termes: «Le commerce, Sire, nous sommes obligés de l'avancer avec un sentiment pénible, a subi des chocs violens, pour ne pas dire qu'il est presque détruit et réduit à des entreprises insignifiantes. Ce principal soutien de l'Etat, après avoir perdu plusieurs de ses branches, est tari maintenant presque dans sa première source. Cependant le zèle de ceux qui ont un cœur hollandais n'est point ralenti; et quoiqu'on ait subi perte sur perte, nous attendons avec confiance du patriotisme de la classe commerçante des habitans, qu'ils se soumettront sans murmure, encore quelque temps, à des sacrifices; et qu'ils continueront à pratiquer ces devoirs à l'observation desquels nos ennemis mêmes ne sauraient manquer de rendre justice.

Les années 1806 et 1807 s'étaient écoulées enfin, au milieu de tant de souffrances et d'obstacles, et dans la malheureuse position de la Hollande; et quelque erroné que fût le système politique et commercial de la France, la Hollande fut obligée de le suivre, et l'on peut dire avec justice que le roi fut constamment et péniblement occupé de séparer, dans tou-

tes les mesures, ce qui appartenait réellement au système continental, d'avec ce que l'on prétextait lui appartenir afin de nuire à la Hollande et l'assujettir davantage.

L'année 1808 présenta, en effet, une amélioration dans le système financier, et l'état des gêne qui avait tant comprimé les exercices précédens, semblait donner un peu de relâche *), et bien que les emprunts eussent augmenté la dette, la bonne administration et l'expérience des deux années écoulées ramenèrent quelque confiance.

*) La pièce authentique qui suit est la preuve de ce que nous venons de dire :

PROJET DE LOI.

Vu une dépêche du roi, en date du 9 mars 1808, n° 41, tendant à régler les dépenses de l'état pour l'année 1808, et les moyens de pourvoir au déficit des revenus ordinaires de la même année, il est arrêté, conformément à la proposition de S. M. :

En premier lieu, que les dépenses de l'état, pour l'an 1808, seront réglées de la manière suivante :

1° *Waterstaat*		fl. 3,000,000- 0- 0.
2° Dette publique, et pensions civiles et militaires		42,263,367-18-14.
3° Maison du Roi :		
A Liste civile	fl. 1,500,000- 0- 0.	
B Caisse secrète et courriers	96,000- 0- 0.	
C Conseil-d'état et secrétairerie royale	310,868-13- 4.	
		1,906,868-13- 4.
4° Ministère des affaires étrangères		616,910- 0- 0.
5° Ministère de la marine et des colonies		6,200,000- 0- 0.
6° Ministère de la guerre.		
Dépenses ordinaires	fl. 10,772,612- 4- 0.	
Id. supplémentaires	667,537-10- 0.	
		11,440,149-14- 0.
		fl. 65,427,294- 6- 6- 2.
7° Ministère des finances		2,880,000- 0- 0.
8° Ministère de l'intérieur		3,500,000- 0- 0.
9° Ministère de la justice et police		1,403,786-16- 0.
		fl. 74,211,081- 2- 2.
Besoins imprévus		788.918-17-14.
		fl. 75,000,000- 0- 0.

Le 27 novembre suivant, le gouvernement se vit forcé de prendre des mesures plus rigoureuses encore contre le commerce, savoir: que les ports de la Hollande resteraient fermés, et qu'aucun navire ne pourrait entrer dans ce royaume ou y décharger quelques marchandises. Les vaisseaux qui auraient touché en Angleterre ou seraient entrés dans quelque port ennemi, qui auraient fait la contrebande ou entretenu quelqu'autre communication illicite, seraient arrêtés et confisqués, et le capitaine et l'équipage, placés sur les vaisseaux de guerre, et tenus d'y servir comme matelots. Dans le cas où des bâtimens sous pavillon allié ou neutre seraient, par naufrage ou force supérieure, contraints de toucher aux côtes ou d'aborder dans le royaume, les cargaisons seraient déposées dans les magasins de l'état, pour être rechargées, après le radoub, sinon pour y être gardées jusqu'à la paix, et dans le cas d'avarie, l'on en autoriserait la vente, mais le produit serait deposé dans le trésor public jusqu'à la paix.

Cet arrêté royal, contenant encore quelques dispositions de moindre importance, fut déclaré obligatoire jusqu'au 31 mars 1809. Ce terme y fut fixé, afin d'avoir le moyen de délivrer le pays le plus tôt possible d'une chaine aussi intolérable et qui porta le dernier coup au commerce.

La fin de mars étant arrivée, sans que le décret pût être abrogé, le gouvernement voulut au moins le modifier et mettre toutes les mesures relatives à cette affaire en parfaite harmonie avec ce qui se pratiquait en France; on créa un directeur-général des douanes et il fut permis d'exporter dans les pays amis ou neutres, par vaisseaux hollandais ou sous pavillon de puissances alliées ou neutres, un grand nombre d'articles de produits et d'industrie *).

*) A savoir: Poterie, vinaigres, roseaux, azur, oignons de fleurs, livres, haricots, beurre, eaux-de-vie, tuiles, pois verts et blancs, gazes, fil, rubans de fil, genièvre, avoine, cercles, horlogeries, ouvrages en bois, peaux sèches, fromages, cambrai,

D'un autre côté l'importation d'un certain nombre d'articles fut également permise *).

Le décret portait encore un grand nombre de dispositions réglementaires et de police; ces pièces prouvent combien la Hollande fut sincèrement résignée dans ce temps aux volontés impérieuses de la France, malgré tout ce qu'elle souffrait et tout ce qu'on a débité à cet égard.

Le Roi, dans sa réponse au discours du corps législatif de cette même année, déplora de nouveau l'état de gêne dans lequel les circonstances du temps mirent le commerce et la navigation, et combien il était pénible au pays de le devoir supporter.

Au commencement de l'année 1810 la Hollande fut incorporée à la France, par arrêté du 16 mars; cet acte contenait aussi quelques dispositions qui se rapportaient au commerce; savoir : que toute marchandise importée sur des bâtimens américains, entrée dans les ports de la Hollande depuis le 1 janvier 1809, serait mise sous le séquestre et appartiendrait à la France, pour en disposer selon les circonstances et les relations politiques avec les Etats-Unis; toute marchandise de fabrication anglaise était prohibée en Hollande.

---

ouvrages en cuivre, cuirs, toileries, blanc de plomb, colle, garance, meubles, huiles de graines, aiguilles, papier, parfumeries, pendules, plumes, arbres de jardins et plantages, pipes, sel de Saturne; écorce moulue, cartes à jouer, tourbes, briques, amidon, tabac, ciment moulu, lin, fruits, vins, graine de trèfle, semences de jardins, et manufactures de soie.

*) A savoir: Blé, soies de porc, eaux-de-vie, fruits, granit, peaux de lièvres, chanvre, grains de chanvre, bois de charpente et de construction, cuirs de Russie, grains de navette ou colzat, cuivre, liége, grains de lin, nattes, bois, potasse, morue sèche ou stokvisch, tabac, suifs, goudron, huile de poisson du Nord, colle de poisson, cire védasse, laines, vins, fer, plomb, chandelles, cuirs et peaux non travaillées.

Quelques bâtimens chargés de sel et ceux qui, en 1806 et 1807, avaient eu l'autorisation de chercher une cargaison de thé en Chine, furent aussi, moyennant quelques formalités, admis dans les ports du royaume.

Des mesures de police devaient être prises pour surveiller et faire arrêter les assureurs de contrebande, les contrebandiers, leurs facteurs, etc. Enfin, le gouvernement hollandais prit l'engagement d'empêcher la contrebande.

Aucun magasin d'objets prohibés en France, et donnant lieu à la contrebande, ne devait être établi dans un rayon de quatre lieues de la ligne des douanes françaises, et, en cas de contravention, tout ce qu'un pareil magasin contenait pourrait être saisi, quoiqu'il se trouvât sur le territoire hollandais.

Différentes mesures ultérieures furent prises par l'Empereur afin de s'opposer à l'introduction des marchandises anglaises et coloniales en Hollande.

Un auteur moderne écrit sur cette époque, en déplorant le sort de son pays : « Les départemens de Hollande réunis en 1810 à l'empire français, dit-il, sous le prétexte qu'ils en complétaient le territoire, parce qu'ils sont aux embouchures de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, ne pouvaient manquer de devenir une lagune stérile et misérable, comme du temps des Canénifates et de l'île des Bataves. Les digues mal entretenues menacèrent de se rompre; les établissemens des deux Indes furent conquis par les escadres de l'Angleterre; ce qui restait encore du commerce et de la marine fut paralysé par les mesures rigoureuses du blocus continental, qui prescrivaient la destruction, par le feu, des marchandises anglaises, et la confiscation des navires que les Anglais auraient visités. Si Napoléon, au lieu d'établir des lignes extraordinaires et inquisitoriales de sa douane, avait prodigué les primes d'indemnité et d'encouragement aux manufactures naissantes, afin qu'elles pussent vendre leurs produits en concurrence avec ceux de l'empire britannique; s'il avait couvert cette dépense momentanée par les sommes in-

calculables que lui coûtaient ses douanes et l'espionnage; s'il avait agi comme le cabinet de Saint-James, en recevant dans ses rivières tous les pavillons vrais ou simulés, excepté les couleurs britanniques, le commerce de l'Europe se serait détourné, sans catastrophe, de la direction qui lui avait été donnée par le génie de la reine Elisabeth, pendant la tyrannie de Philippe II, et aurait pris son cours dans l'immensité de l'empire français par des infractions douées et bienfaisantes, quoique progressives, il s'y serait fixé pour toujours sous la protection de celui qui a pu être le plus grand des empereurs.

Il est inutile de s'étendre davantage sur ce déplorable sujet.

L'Europe sait, du reste, que la Hollande fut opprimée par Napoléon; après avoir fait des sacrifices considérables à la France pour conserver sa liberté, elle se vit réunie au grand empire et mise dans l'impossibilité de faire le commerce extérieur qui était sinon son port de salut, au moins sa principale ressource.

Voici l'opinion de Mr Kluyt*) sur l'état des diverses branches de prospérité de la Hollande à l'époque qui précéda la perte de l'indépendance nationale.

PÊCHE DU HARENG.

Depuis la révolution de 1793 la pêche du hareng, par suite des guerres avec l'Angleterre, avait complètement chômé. Elle reprit après la paix d'Amiens en 1802, et 168 bateaux (*buizen*) mirent de nouveau à la voile; ce nombre de bateaux n'était pas de beaucoup inférieur à celui qui, pendant la dernière moitre du siècle précédent, avait été consacré à cette

*) Statistiek der Vereenigde Nederlanden, en Bataafsche Republiek. (*Manuscrit.*)

pêche. La guerre avec l'Angleterre ayant immédiatement été reprise, l'on a dû renoncer pendant les années suivantes à envoyer des bateaux pêcheurs en mer.

PÊCHE DE LA BALEINE.

L'extension progressive de la pêche de la baleine dans les mers du nord, donna lieu, vers l'année 1802, à un nouveau plan, savoir : celui de pêcher près des côtes du Cap de Bonne-Espérance, où la baleine se tient fréquemment, mais les Anglais ayant à la même époque conçu un semblable projet ne manquèrent d'établir la concurrence.

BÉTAIL.

Il résulte des annotations les plus dignes de foi, que le fromage, porté aux marchés de la Hollande-Septentrionale, et pesé dans les poids publics, montait à 18,000,000 livres, et cette quantité semble avoir dû être un produit annuel ordinaire.

TABAC (INDIGÈNE).

La valeur d'un bonnier (environ un hectare) cultivé de tabac, présenta, à Wageningue, la progression suivante :

De 1779 à 1794,	année commune fl.	350
» 1795 » 1798,	» » »	730
En 1798 seule	»	1,085

Progression énorme qui ne peut s'attribuer qu'à la guerre.

MANUFACTURES DE LAINES.

Draps.

Il résulte des annotations régulières que l'auteur a sous-

les yeux, que pendant les années dont l'énumération suit il a été fabriqué à Leide le nombre de pièces, ci-après:

1645	—	20,000	pièces.
1729	—	11,879	»
1749	—	6,419	»
1769	—	3,346	»
1801	—	2,270	»

Camelots.

1678	—	33,804	pièces.
1708	—	15,566	»
1760	—	5,550	»
1779	—	3,580	»
1802	—	2,700	»

Serye.

1628	—	50,492	pièces.
1683	—	23,966	»
1703	—	4,530	»
1747	—	751	»
1776	—	392	»
1802	—	267	»

Bayettes et Couvertures.

1608	—	12,736	pièces.
1776	—	8,370	»

L'auteur présume que ce dernier nombre de 8,370 pièces de bayettes et couvertures, donné pour l'année 1776 n'avait, jusqu'à l'époque qu'il décrit (1805), point diminué, mais plutôt en quelque sorte augmenté.

FABRIQUES DIVERSES.

Quoiqu'un grand nombre de fabriques et de manufactures fussent à cette époque tombées en désuétude, c'est encore une question au dire de Metelerkamp, (*Toestand van Nederland*,) que de savoir si les distilleries de genièvre, les raffineries de sucre et les manufactures de tabac n'ont pas plutôt fait des progrès, et si ces trois branches ne procurent pas du pain à un plus grand nombre d'habitans et ne fournissent pas plus au trésor que toutes les autres fabriques prises ensemble. L'auteur établit que les distilleries seules produisent, en temps de paix, au moins 1,400,000 ancres (un ancre contient environ 45 litres) de genièvre, ce qui à raison de 12 florins l'ancre présente un capital de près de 17 millions, et on expédiait annuellement à l'étranger ger 940 à 945,000 ancres, donc pour un valeur d'environ 11,500,000 florins.

Enschedé n'avait point tardé à établir des filatures mécaniques, en 1805, elle avaient déjà travaillé avec succès pendant six ans ; elle comptait plus de cent machines en activité, qui pour la main-d'œuvre seule jetaient 60,000 à 70,000 florins en circulation.

COMMERCE.

En 1790, il passa par le Sund plus de 2,000 navires hollandais, et en 1796, parmi les 12,145 bâtimens qui traversaient ce détroit, on en comptait 4,400 anglais, et à peine un seul hollandais; néanmoins on ne doit pas perdre de vue qu'à cette époque un grand nombre de navires voguèrent pour compte hollandais sous pavillon neutre.

Il résulte des investigations du même auteur, que l'importation néerlandaise en France ne montait en 1805 que tout au

plus à 13 millions de florins, consistant la plupart en épiceries, tabac, fromage, etc.; et que l'importation française en Hollande montait alors à 23 millions de florins.

La quantité de grain que les distilleries, brasseries de bière et de vinaigre, fabriques d'amadon et de poudre, consommaient annuellement, est portée par Keuchenius (*Nationale Balans*), à 80,000 lasts, qui l'un portant l'autre, pouvant valoir 150 florins le last, présentaient une somme de 12,000,000 de florins. Tous ces grains arrivaient de la Baltique au moyen de plus de 800 bâtimens mesurant de 25 à 100 lasts.

On comptait à Hambourg, dont le commerce était puissamment favorisé par la révolution française, qu'en 1798 il figurait parmi les denrées y importées, 47 millions de livres de café venant de l'Angleterre et de l'Amérique, et environ cent millions de livres de sucre; on portait le nombre des bâtimens d'arrivages à 2,148, parmi lesquels il y en avait à peine 117 d'Amsterdam; toutefois en 1799, il y eut une baisse considérable dans le prix de ces denrées, et, à la fin de cette année, 120 maisons y cessèrent leur paiement; on comptait que leur déficit montait à 36 millions marcs banco. *)

Vers la même époque, on évaluait le commerce de l'Allemagne avec la Hollande, surtout celui qu'elle faisait avec Amsterdam, à cent millions de florins d'Allemagne. L'Allemagne expédiait de la filoselle, du vin, du tabac, des objets de Nuremberg, ainsi que du fer, du cuivre, et plusieurs marchandises écrues; la Hollande pourvoyait l'Allemagne de sucre, café, épiceries, hareng, fromage, poisson sec et une grande quantité de tissus de fabriques.

---

*) *Mark banco* est une valeur dont on se sert dans le commerce à Hambourg; 100 florins des Pays-Bas font 111 *marcs banco*, donc 36 millions font 32,432,432, argent des Pays-Bas.

Ce commerce a dû être défavorable pour l'Allemagne, à moins que l'exportation du bois ne rétablit l'équilibre de la balance. Les Hollandais employaient alors entre Spiers, Mayence et Cologne, annuellement 1300 bateaux de la capacité moyenne de 400 à 1000 centeniers de poids.

L'importation de vins de Rhin était calculée à mille barils, de 7½ muids chacun dont la valeur pouvait monter à 300,000 florins.

Le commerce avec l'Espagne qui était autrefois généralement estimé à 30 millions, et considéré comme un négoce des plus favorables, était à l'époque que l'auteur décrit, fortement déchu, puisque tout ce que ce pays avait l'habitude de tirer de la Hollande, y venait à présent de l'Angleterre, de la France, de Hambourg au lieu d'y être expédié directement du Nord vers Cadix.

Le commerce avec le Portugal qu'on considérait aussi comme favorable à la Hollande ne montait qu'à 16 et 18 millions.

Les capitaux que les Hollandais employèrent annuellement dans le commerce étranger, s'évaluèrent dans les derniers temps, bien entendu jusqu'à environ l'année 1795, année commune, comme suit :

Le Noord ou mer Baltique . . .	55			millions
Angleterre	42	à	44	»
France	36	à	38	»
Espagne	26	à	30	»
Portugal	18			»
Italie, mer Méditerrannée, Levant, Côte de Barbarie	5	à	6	»
Possessions aux Indes-Orientales .	33½	à	36	»

Indes-Orientales . . . . 25 à 29 millions.
Donc, au total, une somme de. . 240 à 256 »

Dans laquelle ne sont pas compris l'Amérique du Nord, l'Allemagne, le pays de Liége ni la Suisse. Dans ce relevé ne sont point non plus compris l'argent monnayé et non monnayé ainsi que les assurances et le commerce de change.

Le tout réuni pourrait donc être porté à la somme de 350 millions, lesquels peuvent produire un bénéfice de 30 millions.

—

Avant de terminer ce chapitre nous ajouterons encore un mot sur le commerce de Java pendant cette déplorable époque.

Le gouvernement tâchait, en effet, par tous les moyens qu'il avait à sa disposition, de stimuler l'esprit du commerce, surtout celui de Java, car depuis un certain nombre d'années le commerce était en souffrance. On allait même jusqu'à soutenir dans des écrits que la colonie n'ayant rien rapporté dans la caisse de l'état, et la balance du commerce étant au désavantage de cette île, on ne devait plus l'envisager comme une possession importante pour la Mère-Patrie. Il résulta néanmoins des comptes officiels pour 1805 et 1806 un boni de 1,034,642 rixdalers, et la culture y allait encore croissant plusieurs années après. Le gouvernement avait établi en 1803 une commission pour s'assurer de l'état de Java; cette commission conclut que cette île était encore susceptible d'un développement dans sa culture, et que le commerce avec les colonies était, dans toute la force de l'expression, le seul négoce dont les bénéfices restassent exclusivement dans le pays, ce qui prouvait de quelle importance Java était pour

la République, cette colonie n'eût elle-même directement rien versé au trésor de l'état.

Néanmoins la culture de café avait rétrogradé après la révolution, époque à laquelle on la faisait monter à 18 millions de livres tandis qu'en 1799 la récolte avait diminué de cinq millions de livres. Le produit du sucre était établi à 12,600,000 livres, mais il n'avait jamais atteint ce chiffre.

Il résulte de documens exacts qu'en 1802 et 1803 le commerce n'avait pas été favorable avec Java et que la balance était encore en sa défaveur. La Charte de 1803, qui lui fut appliquée, améliora cet état de choses. Les dispositions de ce nouvel ordre établi, corrigèrent les abus de l'ancien ordre de choses, sous le régime duquel 35 bâtimens américains venaient d'enlever à Java plus de 6,500 lasts de marchandises dont le bénéfice a été perdu pour la colonie et pour la Mère-Patrie. La culture du riz qui y est très-abondante et celle des autres produits agricoles, augmentèrent progressivement; l'accroissement fut surtout considérable en ce qui concerne le café, comme il résulte du relevé suivant:

En l'année		1802	la récolte a été de		46,143	picols *).	
»	»	1803	»	»	43,919	»	
»	»	1804	»	»	56,053	»	
»	»	1805	»	»	. . . .	»	†).
»	»	1806	»	»	80,000	»	
»	»	1807	»	»	104,000	»	
»	»	1808	»	»	123,532	»	
»	»	1809	»	»	117,832	»	
»	»	1810	»	»	120,328	»	

*) Le picol est évalué à 125 livres ordinaires.

†) Il parait que les renseignemens sur la récolte du café en 1805 n'étaient pas parvenus à leur destination, du moins n'a-t-on pas pu se les procurer.

Le bénéfice que la Compagnie recueillit du commerce aux Indes, fut porté par les commissaires-généraux à une somme de 2,650,000 florins ; il résulte de l'état ci-joint qu'il en était encore ainsi à l'entrée des Français en Hollande.

ÉTAT dressé d'après des documens fournis par les commissaires-généraux, daté de Batavia le 4 juillet 1795.

Sur 1,200 caisses d'amfioen *) vendues annuellement à Batavia		fl. 1,250,000
Sur le commerce avec la Chine, qui était susceptible de grands développemens		» 228,000
Sur la vente de cuivre de Japon, fines épiceries, etc.	fl. 845,000	
A Suratta, sur le sucre, camphre et étain.	» 218,000	
Au Japon, sur différentes denrées des Indes	» 76,000	
		fl. 1,139,000
C'est-à-dire pour le bénéfice-général sur le commerce aux Indes.		fl. 2,617,000
Néanmoins, le bénéfice de Batavia étant pris à un terme très-modéré, et la côte de Coromandel pouvait fournir à la vente une certaine quantité de sucre et autres marchandises de moindre importance, on peut sans exagération porter la somme à		fl. 2,650,000

*) Amfioen est le nom indien donné à l'opium ou jus de pavots.

D'après le calcul d'un des gouverneurs-généraux, les dépenses ont outrepassé les bénéfices de la Compagnie des Indes-Orientales de l'année 1808 à 1811, de 1,890,486 rixdalers, ce qui fait, année commune, douze tonnes d'or.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE QUATRIÈME.

État du commerce, de la navigation, et de l'industrie dans les Pays-Bas Autrichiens, pendant l'époque de la réunion à la France (de 1794 *à* 1814).

APRÈS l'entrée des Français en Belgique, et spécialement par l'acte du 17 août 1795, l'Escaut fut déclaré ouvert. La ville d'Anvers se ressentit peu, dans les premiers temps, d'un avantage qui lui fut accordé au milieu des troubles et à une époque où toute l'Europe était encore ébranlée par la révolution française et par les guerres qui en furent la conséquence. La commerce d'Anvers d'ail-

leurs n'était pas habitué ni préparé à un événement d'une si haute importance pour lui; il fallait donc quelque temps pour s'y faire, jusqu'à l'arrivée de Napoléon en cette ville, pour y développer les grandes vues, qu'il avait sur ce port, dans l'intérêt de la marine.

Il ne sera pas inutile de reproduire ici ce que le préfet du département des Deux-Nèthes, rapportait tout au commencement du dix-neuvième siècle, au sujet du commerce d'Anvers, etc.

Commerce et manufactures.

«Le nom d'Anvers rappelle l'idée du commerce ; mais c'est moins par son existence actuelle que par ce qu'elle fut, et ce qu'elle peut être, que cette ville doit tenir un rang dans les fastes du monde commerçant. Avant que la France eût brisé les chaînes de l'Escaut, les Anversois, privés de la faculté de naviguer sur leur fleuve, étaient réduits à faire un chétif négoce de commission pour ceux qui voulaient leur consigner des marchandises ; mais à présent, que la mer est libre pour eux, il ne faut plus que l'influence du temps et de la paix, et des travaux indispensables à leur ville, pour que les Anversois reprennent leur rang parmi les nations commerçantes.

»Jusqu'à ce jour, le commerce d'Anvers n'a été que ce qu'il était avant la réunion. Il s'est réduit à recevoir les denrées coloniales et autres que les étrangers envoyaient en consignation; et ce commerce a été plus ou moins considérable, selon que les événemens de la guerre, et les dispositions réglémentaires et législatives augmentaient ou restreignaient son activité.

Voici le Tableau du nombre des vaisseaux entrés dans le port d'Anvers, pendant les années VII, VIII et IX.

NAVIGATION EXTÉRIEURE.

***ÉTAT** des bâtimens neutres, entrés dans le port d'Anvers, pendant les années VII, VIII et IX, repondant à-peu-près à* 1799, 1800 *et* 1801.

ANNÉES.	MOIS.	NOMS DES BATIMENS.	NATIONS D'OU ILS SONT	TONNAGE.
An VII.	Vendémiaire.	Néant.	Néant.	»
	Brumaire.	La Cahuvec.	Danois.	85
		Les Deux-Bourgeois.	Oldembourgeois	50
	Frimaire. Nivôse. Pluviôse. Ventôse. Germinal. Floréal. Prairial. Messidor. Thermidor. Fructidor.	Néant.	Néant.	»
An VIII.	Vendémiaire. Brumaire. Frimaire. Nivôse. Pluviôse. Ventôse.	Néant.	Néant.	»
	Germinal.	Les Deux-Frères.	Emdben.	27
		Le Jeune-Jean.		36
	Floréal.	L'Espérance.	Embden.	43
		La Willemnia.	Altona.	142
		La Paix.	Embden.	35
		Le Roessemburgh.	Altona.	81
	Prairial.	Le Christians.	Altona.	183
		La Dame-Adriana.	Idem.	89
		La Ville-de-Bremen.	Idem.	54
		La Femme-Hélène.	Embden.	31
		L'Envie-de-Mer.	Idem.	32
		Le Maximilien.	Papembourg.	52
		La Femme-Henrica.	Altona.	148
		Les Deux-Frères.	Embden.	68
		La Concorde.	Altona.	137
		La Neptune.	Embden.	224
		L'Espérance.	. . . .	43
		Les Deux-Frères.	. . . .	61

ANNÉES.	MOIS.	NOMS DES BATIMENS.	NATIONS D'OU ILS SONT.	TONNAGE.
		L'Amitié.	. . . .	177
		La Femme-Anne.	Wessing.	37
		Devergenock.	Embden.	45
		Le Jeune-Paradis.	Altona.	36
		L'Hirondelle-de-Mer.	Embden.	46
		Le Jeune-Daniel.	Idem.	55
		La Femme-Tybe.	Papembourg.	30
		Le Jeune-Pierre.	Embden.	44
		Les Trois-Frères.	Idem.	36
		La Charrue.	Idem.	43
		L'Union.	Altona.	67
		L'Anne-Catherine.	. . . .	162
		La Femme-Anne.	. . . .	51
An VIII.	Messidor.	Le Kere-Marin.	Copenhague.	65
		La Ville-d'Embden.	Altona.	64
		La Nika-Catharina.	Embden.	54
		La Concorde.	Idem.	36
		La paix.	Idem.	35
		Le Dirgen.	Idem.	105
		Le Jeune-Henri.	Idem.	40
		La Paix.	Idem.	40
		Le Jeune-Guillaume.	Idem.	27
		Le Maximilien.	Papembourg.	46
		La Ville.	Embden.	64
		La Jeune-Henriette.	Hambourg.	30
		Le Bien-Etre.	Embden.	25
		La Dorothée.	Altona.	29
		Le Hébertie	Embden.	24
	Fructidor.	Les Deux-Frères.	Hambourg.	27
		Le Kère-Marin.	Copenhague.	65
		La Femme-Herminia.	Embden.	104
		La Femme-Mille.	Altona.	28
		Le Jeune-Daniel.	Embden.	55
		La Theresia.	. . . .	82
		Les Deux-Sœurs.	Brême.	32
		Le Maximilien.	Papembourg.	46
		Le Jeune-Cornelis.	Oldembourg.	97
	Vendémiaire.	La Femme-Henrica.	Embden.	57
		L'Elbeneser.	Copenhague.	84
		Le Jeune-Pierre.	Suède.	34
		La Bonne-Attente.	. . . .	38
		La Femme-Trinette.	Meghors.	34
An IX.		La Femme-Regina.	Embden.	69
		Le Joug et Jug-Tromp.	Oldembourg.	163
		Le Diogène.	Embden.	105
		Le Jeune-Essunin.	. . . .	69
		Le roi de Danemarck.	Copenhague.	53

ANNÉES.	MOIS.	NOMS DES BATIMENS.	NATIONS D'OU ILS SONT.	TONNAGE.
An IX.	Brumaire.	Le Maximilien.	Oldembourg.	52
		Le Brave-Landman.	Embden.	97
		La Frédérick-Dorothée.	Suède.	104
		La Femme-Marguerite.	Bolstrom.	67
		La Concorde.	Altona.	137
	Frimaire.	Le Jeune-Nicolas.	Papembourg.	58
		Le Saturne.	Embden.	77
		La Marie-Christine.	Altona.	43
		Les Deux-Frères.	Embden.	41
		L'Amitié.	. . . .	73
		Le Jorgen-Vlend.	. . . .	96
		Le Frédéric.	Altona.	100
	Nivôse.	Le Willem.	Embden.	20
		La Minerve.	Maudhs.	67
		Le Jeune-Jean.	Embden.	47
		Le Mette-Catherine.	Altona.	36
		Le Wauding-Mauden.	. . . .	147
		La Marie.	Embden.	33
		L'Estetting.	. . . .	28
		La Jeune-Elisabeth.	. . . .	27
		Le Zeldenius.	. . . .	60
		La Femme-Henriette.	Altona.	47
		Le Jeune-Nicolas.	Prussien.	27
		Les Bons-Amis.	Papembourg.	49
		La Femme-Anna.	Embden.	53
Idem.		Le Jeune-Henri.	. . . .	40
		La Femme-Anne.	Altona.	42
		Le Bien-Etre.	Embden.	104
		La Dame-Catherine.	Oldembourg.	44
	Pluviôse.	La Jeune-Alida.	Embden.	20
		La Femme-Marie.	Tommig.	40
		Les Trois-Frères.	Embden.	41
		Le Jeune-Pierre.	Idem.	33
		La Jeune-Marie.	Altona.	42
		La Femme-Herbuin.	Embden.	36
		La Femme-Elisabeth.	Hambourg.	127
		La Femme-Antonia.	Embden.	62
	Ventôse.	Le Potsdam.	Brême.	62
		Le Pierre-et-Nicolas.	Papembourg.	55
		La Femme-Marthe.	Embden.	46
		La Demoiselle-Trycken.	. . . .	49
		Le Genése-Vaugoede.	. . . .	29
		Le Maximilien.	Papembourg.	46
		Le Maximilien.	. . . .	52
		La Femme-Adriaen.	Embden.	39
		Les Deux-Frères.	Hambourg.	51
		La Suzanne-Marguerite.	Papembourg.	35

ANNÉES.	MOIS.	NOMS DES BATIMENS.	NATIONS D'OU ILS SONT.	TONNAGE.
		La Femme-et-Henri.	. . . .	59
		La Flora.	Brême.	103
		Le Jeune-Jean.	Embden.	46
		La Marie.	Embden.	60
		L'Etoile.	. . . .	141
		Le Bien-Etre.	. . . .	168
		Les Deux-Sœurs.	. . . .	61
		Les Bons-Amis.	Papembourg.	49
		Les Trois-Sœurs.	Idem.	50
	Germinal.	La Femme-Yver.	Embden.	39
		Le Petit-Jean.	Idem.	40
		Le Jeune-Trowyn.	Idem.	65
		Le Jeune-Jean.	Idem.	110
		L'Alexandrine.	Idem.	156
		La Femme-Johanna.	Papembourg.	82
		La Demoiselle-Martha.	Embden.	180
		La Jeune-Marguerite.	Papembourg.	63
		Le Jeune-Pierre-et-Jacques.	Oldembourg.	51
		La Concordia.	Embden.	79
	Floréal.	Les Trois-Frères.	Idem.	42
		L'Anne.	Idem.	106
		Le Jeune-Nerman.	Papembourg	77
		La Marie-Elisabeth.	Embden.	137
An IX.		Les Deux-Frères.	Idem.	55
		Le Willems.	Papembourg.	20
		Le Jeune-Hendrichx.	Idem.	70
		Le Jeune-Nicolas.	Hambourg.	40
		La Paix.	Embden.	134
		La Gerale	Papembourg.	32
		Le The-Swifs.	Amérique.	117
		La Marie-Anna.	Papembourg.	52
		La Delaar.	Embden.	35
		La Johanne-Cather.	Idem.	45
	Prairial.	Le Zelaaft.	Papembourg.	74
		Le Pigeon.	Embden.	101
		La Femme-Elida.	Oldembourg.	47
		Les Deux-Frères.	Papembourg.	51
		La Ville.	Embden.	133
		La Hubertie.	Idem.	24
		La f°. Anglina.	Idem.	49
		Le Jeune-Nicolas.	Embden.	25
		Le Willems.	Papembourg.	20
	Messidor.	La Netha-Maria.	Oldembourg.	29
		La Hooftting.	Altona.	92
		L'Uddick.	Oldembourg.	64
		La Jeune-Marguerite.	Papembourg.	27
		L'Anna-Johanna.	Altona.	108

ANNÉES.	MOIS.	NOMS DES BATIMENS.	NATIONS D'OU ILS SONT.	TONNAGE.
An IX.	Thermidor.	La Femme-Lokina.	Papembourg.	67
		Le Nicolas-et-Pierre.	Idem.	55
		Le Guthuffeman.	Idem.	38
		Le Guthoofflting.	Papembourg.	42
		Le Die-Hièbe.	Idem.	56
		Le Die-Stande.	Embden.	344
		Le Jeune-Rodolphe.	Brême.	37
		La Neutralité.	Embden.	190
		Le Jeune-Barème.	Papembourg.	40
		L'Entreprise.	Hambourg.	60
		Le Jeune-Lucas.	Oldembourg.	37
		Domerscal.	Embden.	85
		L'Antoine.	Papembourg.	31
		La Femme-Elisabeth.	Embden.	37
		La Femme-Berthe.	Staede.	42
		La Femme-Henrica.	Embden.	38
		La Jeune-Alexandrine.	Papembourg,	36
		La Jeune-Marie.	Hambourg.	39
		Le Groes.	Embden.	43
	Fructidor.	Le Willems.	Papembourg.	20
		Le Jeune-Saussens.	. . . .	29
		La Femme-Funnira.	Embden,	33
		Les Quatre-Frères.	Noorden.	101
		Le Roffing.	Papembourg.	77
		Le Jeune-Pigeon.	Embden.	51
		L'Hendrick.	Altona.	67
		La Marie-Suzanne.	Idem.	137
		La Henriette.	Embden.	171
		La Femme-Nina.	Papembourg.	41
		La Femme-Alexandrine.	Idem.	156
		Deligho.	Amérique.	105
		La Marie-Elisabeth.	Nerdreg.	137
		Le Fredericus.	Embden.	116

RECAPITULATION.

An VII 2
» VIII 50
» IX 142

194 Navires entrées.

» Le port n'a pas, jusqu'à présent, un seul vaisseau qui lui appartienne, ni un seul capitaine en état de conduire un bâtiment à la mer. Tout est à créer, port, bassins, chantiers, pilotes, matelots. Anvers n'a pour lui que sa position, son fleuve, et la bienveillance d'un gouvernement fort et réparateur ; c'est sur ces trois appuis qu'il fonde l'espoir de sa prochaine prospérité.

» Si la ville d'Anvers est la seule du département qui puisse se livrer au commerce maritime, elle partage avec les autres, et même avec des bourgs et de simples villages, l'avantage de posséder des fabriques et des manufactures.

» Celles que le département possédait avant la signature des préliminaires entre la France et l'Angleterre, consistaient, d'après le relevé que le prefet en a fait faire, en celles qui suivent :

Arrondissement d'Anvers.

NOMS DES VILLES OU VILLAGES	DÉSIGNATION DES FABRIQUES OU MANUFACTURES.	NOMBRE.
Anvers.	Amidonneries.	1.
	Fabriques de bas de soie et de coton.	1.
	— de blanc de plomb.	1.
	— de bleu d'azur.	1.
	— de cartes à jouer.	2.
	— de chapeaux.	7.
	— de chocolat.	5.
	— de cire blanche.	3.
	— de colle du pays.	2.
	— de colle forte.	1.
	Imprimeries de coton ou indiennes.	3.
	Filatures de coton.	3.
	Taille des diamans.	4.
	Fabriques de draps.	1.

NOMS DES VILLES OU VILLAGES.	DÉSIGNATION DES FABRIQUES OU MANUFACTURES.	NOMBRE.
Anvers.	Fabriques d'étoffes de soie.	13.
	— de mousseline.	1.
	— de fil à dentelle ou dentelles.	13.
	— de fil à coudre.	2.
	— de futaine, basins et siamoises.	26.
	— de siamoise seulement.	1.
	— de peaux chamoisées.	1.
	— d'eau-de-vie de genièvre.	42.
	— d'huile de colza.	2.
	— de pipes à fumer.	2.
	— de rubans de fil.	5.
	— de rubans de soie.	2.
	— de savon vert	2.
	— de sayette, ou laine filée.	6.
	— de sel.	2.
	— de soie et poil de chèvre.	8.
	— de tabac.	9.
	— de toile cirée.	5.
	— de toile à peindre.	1.
	— de tournesol.	4.
	Rafineries de sucre.	7.
	Tanneries.	3.
Hobocken.	Fabrique de drogues pour la pharmacie.	1.
Contick.	Fabriques de chapeaux.	2.
Boom.	— Fabriques de sel.	2.
	— de peaux chamoisées.	1.
	Amidonneries.	2.
	Poteries.	1.
	Briqueteries.	50.
Niel.	Briqueteries.	22.
Loenhout.	Fabriques de draps.	2.
	— de chapeaux.	2.
Brecht.	— de chapeaux.	1.
Lillo.	Distillerie de genièvre.	1.
	Fabrique de tabac.	1.

NOMS DES VILLES OU VILLAGES.	DÉSIGNATION DES FABRIQUES OU MANUFACTURES.	NOMBRE.
Eekercn.	Fabriques de soieries.	1.
	Tannerie.	1.
	Distilleries de genièvre.	3.
Oorderen.	Fabrique de garance.	1.

Arrondissement de Turnhout.

Turnhout.	Fabriques de coutils.	23.
	— de toile blanche.	4.
	— ds siamoise.	5.
	— de dentelles.	12.
	— d'eau-de-vie de genièvre.	15.
Moll.	— de flanelle.	3.
	— de draps.	4.
	— de dentelles.	2.
	— d'eau-de-vie de genièvre.	1.
Meir.	— d'eau-de-vie de genièvre.	1.
Poppel.	Idem.	1.
Arendonk.	Idem.	2.
	Fabriques de bas au métier.	35.
Minderhout.	— d'eau-de-vie de genièvre.	1.
Lille.	Idem.	1.
Zoerleparwijs.	Idem.	1.
Westerloo.	Idem.	5.
Hoogstraeten.	Idem.	1.
Rijkevorsel.	Idem.	1.
Meerhout.	Idem.	2.
Herentals.	Fabriques de dentelles.	1.
	— d'eau-de-vie de genièvre	2.
Gheel.	— de dentelles.	1.
	— d'eau-de-vie de genièvre.	3.
Casterlé.	— de draps.	4.
	— de chapeaux.	2.
	— d'eau-de-vie de genièvre.	1
Torgerloo	Idem.	1
Herselt.	Idem.	4

NOMS DES VILLES OU VILLAGES.	DÉSIGNATION DES FABRIQUES OU MANUFACTURES.	NOMBRE.
Grobbendonk.	Fabrique d'eau-de-vie de genièvre.	1.
Vorselaer.	Idem.	1.
Eynthout.	Idem.	1.
Veerle.	Idem.	1.
Herenthout.	Idem.	3.
Welde.	Fabriques de toile blanche.	6.
Desschel.	— de draps.	5.
Baer-le-duc.	— de dentelles.	7 *).

Arrondissement de Malines.

Malines.	Fabriques de chapeaux.	14.
	— de couvertures de lits, en laine.	18.
	— en étoffes.	10.
	— de dentelles.	9.
	Tanneries.	8.
Lierre.	Fabrique de sel.	1.
	— d'huile de colza.	12.
	— de genièvre.	11.
	Imprimer. de coton ou indiennes.	3.
Bornhem.	Fabrique de poterie.	1.
	— d'huile de colza.	1.
	— d'eau-de-vie de genièvre.	5.
	— de vinaigre de bière.	3.
Saint-Amand.	— de sel.	1.
	— de vinaigre de bière.	8.
Nattenhaesdonk.	— d'huile de colza.	1.
Willebroek.	— Idem.	1.
	— d'eau-de-vie de genièvre.	2.
Ruysbroek.	— Idem.	1.
Thisselt.	— Idem.	6.

*) Ce village était enclavé dans le territoire batave; la crainte que les habitans ne profitassent de la faculté qu'on leur accorderait de plomber leurs draps sur le métier, pour en introduire d'étrangers, la leur a fait retirer. Il en résulta l'extinction des fabriques dans la partie française du village de Baer-le-Duc.

NOMS DES VILLES OU VILLAGES.	DÉSIGNATION DES FABRIQUES OU MANUFACTURES.	NOMBRE.
Heffen.	Fabriques d'huile de colza.	1.
Hombeck.	Idem.	2.
	Fabrique d'eau-de-vie de genièvre.	1,
Duffel.	Distilleries de genièvre.	2.
	Fabriques de vinaigre de bière.	6.
Wavre N. D.	Distilleries de genièvre.	1.
Putte.	Idem.	3.
Rymenam.	Fabriques de vinaigre de bière.	4.
Waelhem.	Distillerie de genièvre.	1.
	Fabrique de vinaigre de bière.	1.
Heyst-op-den-Berg	Fabriques d'eau-de-vie de genièvre.	3.
	— de vinaigre de bière.	4.
Iteghem.	Distilleries de genièvre.	2.

» Il serait difficile de détailler le produit de ces fabriques, et combien elles employaient d'ouvriers, parce qu'elles ont toutes langui pendant la guerre, soit par la difficulté de se procurer les matières premières, soit par le défaut de débouchés, soit enfin par le défaut de bras; mais tout donne lieu d'espérer que la paix va leur rendre leur activité; on croira même facilement qu'elles prendront une extension considérable, si l'on considère qu'une partie de ces fabriques et manufactures sont établies depuis la réunion de la Belgique à la France; car si le bienfait de la réunion s'est fait sentir au commerce pendant les malheurs de la guerre la plus vive dont l'histoire nous ait laissé le souvenir, quelle influence ne doit-il pas avoir lorsque la paix, ranimant toutes les branches de l'industrie, procurera aux fabricans un plus grand nombre de consommateurs, et des matières premières en abondance?

» La ville d'Anvers doit faire époque dans l'histoire du commerce. Sa splendeur et sa décadence sont également célèbres; et par une singularité remarquable, le retour de

sa prospérité se rattache au traité qui vient définitivement de donner la paix à l'Europe, comme sa ruine provenait d'un autre traité, dans lequel toutes les puissances européennes étaient intéressées.

» Il est assez difficile de déterminer quelle était l'étendue du commerce d'Anvers pendant le temps de sa splendeur; des bruits populaires, auxquels il est imposible d'ajouter foi, en donnent une idée gigantesque. Les vaisseaux étaient, dit-on, pressés sur l'Escaut, depuis l'extrémité de la ville jusqu'au delà de la bruyère de Hoboken, ce qui comprend un espace d'une lieue et demie. On dit encore, en flamand, par forme d'injure : *Je voudrais te voir à la bruyère de Hoboken*, par allusion aux vaisseaux qui y attendaient quelquefois pendant six mois leur tour d'arriver au quai.

» Sans faire attention à ces fables, qui ne méritent pas d'être discutées, il est certain qu'Anvers a fait un commerce considérable dans le temps que c'était presque la seule place commerçante du Nord. Le chancelier de l'Hôpital, dans sa harangue au parlement de Paris, en 1560, en parle comme de la ville la plus riche de l'Europe. L'autorité d'un tel garant est irrécusable, et cependant l'esprit reste encore en suspens, lorsqu'on considère combien il reste peu de vestiges de cette ancienne opulence. La Bourse et la Maison des Osterlings sont les seuls édifices qui puissent faire croire que jadis il se soit fait quelque commerce à Anvers. Les maisons, dont la construction semble remonter à cette même époque, éloignent toute idée de richesse et de négoce, et si l'on s'en rapportait à ces apparences, on réjetterait absolument ce qu'on a pu dire sur l'immensité d'un commerce qui paraîtrait si peu constatée.

» En évitant de tomber dans les deux extrêmes opposés, on

peut croire que les habitans d'Anvers, dans le temps de la prospérité de leur ville, étaient plutôt manufacturiers qu'armateurs, plutôt banquiers et commissionnaires que négocians. Les républiques d'Italie, qui faisaient le commerce de l'Inde par l'Egypte et la Mer-Rouge, avant que Vascode Gama eût doublé le Cap de Bonne-Espérance, transportaient sans doute à Anvers les productions de l'Asie. Elles y avaient formé des consignations, ou bien les facteurs des villes anséatiques établis dans la Maison des Osterlings, qui leur servait de comptoir, échangeaient ces marchandises contre celles que le Nord fournit en abondance. Les Flamands y joignaient des toiles, des tapisseries et des draps, qu'ils fabriquaient exclusivement avant qu'Elisabeth d'Angleterre, profitant avec habileté des troubles des Pays-Bas, eût attiré dans son pays ces hommes industrieux. Anvers devint ainsi l'entrepôt du Nord et du Midi, et toutes les ressources du commerce et de l'industrie qui s'y étaient accumulées, devaient y faire refluer de grandes richesses.

» On peut croire aussi, qu'après la découverte du Cap de Bonne-Espérance, les Portugais, qui s'étaient emparés du commerce exclusif de l'Inde, en apportèrent également les produits à Anvers. C'est du moins ce qu'on peut inférer d'un comptoir qu'ils y avaient établi et qui porte encore le nom de *Maison de Portugal.*

» Les Anglais paraissent avoir fait de même un commerce considérable avec les Anversois; on peut en juger par la dénomination de l'un des quais de la ville, qui se nomme encore le *Quai des Anglais*, et par celle de *Bourse anglaise*, conservée à l'emplacement où les négocians de cette nation faisaient probablement leurs échanges. Il est à présumer que l'époque de ce commerce remonte encore à celle de la prospérité d'Anvers. Les Anglais ne faisaient point alors d'expéditions loin-

taines; leur marine était faible, et sans doute ils se rendaient à Anvers pour échanger les productions de l'Asie contre celles de leur pays.

» Cette opinion, qui, tout en rendant compte de l'ancienne opulence d'Anvers, éloigne le merveilleux d'un commerce immense dont il ne reste plus aucune trace, parait la plus vraisemblable : elle explique aussi pourquoi les Anversois étaient si peu versés dans la marine, que lors du siége de leur ville par le duc de Parme, en 1584, ils ne surent point conduire un brûlot jusqu'au pont que ce prince avait fait jeter sur l'Escaut, et pourquoi ils prirent un ingénieur italien pour construire les vaisseaux destinés à détruire cet ouvrage.

» Quoi qu'il en soit, l'heureuse position d'Anvers était constamment un objet de jalousie pour les Hollandais. Les habitans d'Amsterdam surtout devaient désirer sa ruine, s'il est vrai, comme le rapporte le comte d'Estrades, que le prince d'Orange, Frédéric-Henri, les avait menacés, s'il pouvait prendre Anvers, de les abaisser de façon qu'ils ne s'en relèveraient jamais. Le traité signé à Munster le 30 janvier 1648, par les plénipotentiaires espagnols et hollandais, témoigna hautement de cette vive inquiétude. Par les stipulations de ce traité il fut déclaré que l'Escaut serait fermé, et sans doute il ne fallait pas moins que l'ascendant de la France, et du premier magistrat qui la gouvernait, pour briser des chaines aussi odieuses.

. . . .

» La défense de naviguer sur leur fleuve prononçait la ruine des Anversois; ils cessaient d'être les facteurs du commerce; leur ville ne devait plus être l'entrepôt du monde et les Hollandais, qui d'une main fermaient l'Escaut, et de l'autre s'ouvraient un passage jusqu'aux extrémités de la terre, devaient profiter de ses dépouilles. Amsterdam, Rotterdam, Dordrecht et Middelbourg s'élevèrent sur les débris de

leur rivale, et firent refluer dans leurs murs les richesses, naguère l'objet de leur envie.

» Les fabriques de draps et de tapisseries, qui faisaient l'objet d'un débit considérable, cessèrent à peu près dans le même temps; de sorte que cette ville infortunée était menacée d'un anéantissement complet. Heureusement pour les Anversois, ils avaient le goût et l'habitude de l'économie, grâce à cette vertu ils conservèrent, et même accrurent leurs fortunes particulières; mais ce moyen, le plus sûr et le meilleur pour les individus, est fort nuisible à la prospérité générale, parce qu'il enlève et ne rend point à la circulation, qui seul fait la richesse des Etats.

» Cependant l'usage constant des marchandises de l'Inde en avait fait contracter le besoin, et comme on ne pouvait plus les transporter sur l'Escaut, quelques Anversois formèrent le projet d'organiser, dans les pays étrangers, une Compagnie destinée à faire directement le commerce d'Asie. C'est aux efforts de ces négocians qu'on doit les tentatives faites par Embden, et les Compagnies asiatiques de Copenhague, de Gothembourg, d'Ostende et de Trieste.

» Enfin les conquêtes de la France, et les traités par lesquels elle s'est assuré la possession des pays que ses armées avaient soumis, font de nouveau reparaître Anvers sur la scène du monde commerçant; mais comme si la destinée de cette ville était d'être toujours l'objet de la jalousie, sa résurrection, si l'on peut s'exprimer ainsi, est entourée des mêmes signes dont sa décadence fut environnée. Ce ne sont plus aujourd'hui les Hollandais, qui, fortifiés par l'appui de la France et de la Suède, imposent des lois à Philippe IV; ce sont les nouveaux compatriotes des Anversois, ce sont des commerçans français qui, poussés par de vaines terreurs, voudraient restreindre ou même prohiber

la faculté de faire des expéditions maritimes, que les Anversois ont acquise par l'ouverture de l'Escaut.

» Il n'est pas à craindre que le gouvernement accueille jamais ces demandes peu généreuses; mais il est permis de s'étonner de ce qu'on ose les lui présenter. Devenus Français par la réunion, les habitans d'Anvers doivent jouir de tous les avantages que leur procure leur agrégation à cette nation brillante; on ne peut leur opposer d'autres bornes que celles de leur industrie et de leurs facultés.

» Quel est d'ailleurs le fondement de ces vues prohibitives? la crainte qu'Anvers ne partage, avec les autres ports, le commerce des Antilles? Certes, cette crainte pourrait être naturelle; on pourrait entreprendre de la calmer, si la France, sans augmenter le nombre de ses consommateurs, eût simplement acquis un port de plus; mais telle n'est point sa position. Sa population s'est accrue en même temps que son territoire; et comme les anciens ports n'avaient point l'habitude de fournir aux Français de nouveaux départemens, ils ne doivent et ne peuvent trouver mauvais que les moyens d'introduction augmentent dans les mêmes proportions que le nombre des consommateurs.

» Mais il y a plus, le commerce d'Anvers, s'il jouit d'une liberté indéfinie, ne doit en rien préjudicier à celui des autres places. On a vu ci-dessus que le sentiment inné des habitans les portait vers le commerce de l'Inde : si l'on favorise ce désir, et de plus on leur donne les moyens de transporter leurs propres denrées, et celles que produisent les départemens voisins, ils seront vraisemblablement assez occupés pour ne pas entrer d'une manière redoutable dans la concurrence du commerce d'Amérique.

» Si donc le gouvernement autorise la liberté indéfinie des

expéditions de l'Inde, et s'il ordonne ou seconde l'ouverture d'un canal pour joidre l'Escaut à la Meuse, et la Meuse au Rhin, les Anversois pourront approvisionner les Allemands et les Suisses de toutes les productions de l'Asie, et leur transporter également nos vins. Ils tireront de Liége et de Charleroi, pour fournir aux Français des charbons de terre, des fers en barre fondés et façonnés; ils transporteront en France leurs grains, leurs eaux-de-vie de genièvre, et donneront un débouché aux chanvres de la ci-devant Alsace : ils entreprendront la navigation de la Baltique, si peu fréquentée par nos vaisseaux; ils en rapporteront les productions du Nord, qui, jusqu'à présent, nous ont presque exclusivement été transportées par les étrangers; ils pourront pêcher la morue en Islande et au Doggersbank; ils se porteront jusqu'au Groenland pour y pêcher la baleine.

» Tel est l'aperçu rapide des avantages que le port d'Anvers peut procurer à la France, même en n'y comprenant point le commerce d'Amérique, et ces avantages sont presque tous des acquisitions nouvelles; mais comme l'industrie ne peut prospérer lorsqu'elle est bornée, il ne faut point partir de cet exposé pour interdire aux Anversois, ainsi que le désirent quelques négocians, la faculté de faire des expéditions pour les Antilles. Si leur demande pouvait être admise, la parité du droit permettrait aux Anversois de solliciter également qu'il fût interdit aux autres ports d'entrer en concurrence avec eux; ainsi le commerce, au lieu d'être le lien des nations, ne serait qu'un moyen d'isoler les enfans de la même famille. »

—

Napoléon se rendit à Anvers en 1803, accompagné des ministres de la marine et de l'intérieur; il fut arrêté qu'Anvers deviendrait un port maritime, et la chose ainsi décidée

tous les travaux de construction furent faits avec une rapidité étonnante *).

*) Napoléon se rendait à Anvers, accompagné des comtes Chaptat, ministre de l'intérieur, et Decrès ministre de la marine en traversant l'Escaut 1) il demande à un des marins qui le passaient quelle est la profondeur du fleuve? Sire, 22 pieds. Et le grand bâtiment, en face, sur la droite? C'est un ancien couvent, qui a été acheté par M. H.... S..... négociant d'Anvers.

L'empereur est à peine débarqué qu'il demande au ministre de la marine, si 22 pieds d'eau offrent une profondeur suffisante pour des vaisseaux de 74. Oui, sire, en tant que ces vaisseaux ne soient pas pourvus de leur artillerie. A l'instant le ministre de l'intérieur est chargé de traiter avec M. S...., du prix de son couvent.

L'achat eut lieu de suite pour la somme assez forte de quatre cent mille francs. Cela fait, le ministre de la marine reçoit ordre à son tour d'aller visiter les rives de l'Escaut, et de s'assurer à tout prix, du terrain convenable pour établir les cales de vingt vaisseaux de ligne.

Il ne suffisait pas d'avoir l'emplacement de l'arsenal et des chantiers, il fallait des matériaux à mettre en œuvre. On s'informe, et on apprend qu'un négociant hollandais a, tout près d'Anvers, une quantité considérable de bois de construction. Le ministre de la marine fait faire des proposition; le Hollandais demande trois francs cinquante centimes du pied cube, le ministre en offre trois francs; c'était déjà un haut prix, le Hollandais le refuse; le comte Decrès veut mettre ces bois en réquisition; Napoléon s'y oppose, et l'achat en est fait de gré à gré. 2)

Aussitôt des ordres sont donnés à Brest pour que 500 forçats du bagne soient mis en route sans délai pour Anvers, où ils seront logés dans le couvert qui vient d'être acheté, et employés aux premiers travaux.

Ainsi, en quelques heures, l'empereur fut maitre, du gré des vendeurs, de tout le terrain nécessaire pour la construction de l'arsenal et des chantiers, et d'un approvisionnement considérable de bois de construction. Le reste fut fait à la baguette, et comme par enchantement. Napoléon avait un système particulier sur la marine; il voulait que les ports destinés à de grandes constructions navales, fussent situés dans l'intérieur des terres, aux embouchures des grands fleuves.

Il ne destinait le port de Brest surtout, et celui de Toulon, qu'à servir de grands ports de refuge et de radoubs. C'est pas suite de ce système qu'il fit commencer des travaux qui devaient être considérables, à Buno, petit port situé à l'embouchure du Rhône. Son projet était de creuser un immense canal jusqu'à Arles, dans lequel, au moyen d'écluses, il eut encaissé une partie des eaux du Rhône jusqu'à la mer, c'est encore par suite de ce système qu'il fit reconnaitre, mais infructueusement, tout

1) La largeur de l'Escaut devant Anvers, est de 702 mètres (360 toises).

2) Les bois achetés à Brest avant la revolution, pour les constructions navales, revenaient environ de 14 fr. le pied cube.

Par arrêté du 21 juillet 1803, le gouvernement ordonna la construction de l'arsenal et du chantier maritime. En trente

---

le terrain et le littoral de la rivière de Nantes à la mer pour avoir un grand port à l'embouchure de la Loire.

On peut dès-lors pressentir l'importance que Napoléon attachait au port qu'il voulait faire à Anvers. Les négocians de cette ville essayèrent de le détourner de ce projet, en lui exposant le tort qu'un grand port militaire ferait à leur commerce. Il les rassura, et leur promit que le port militaire serait entièrement séparé du port marchand. Plein de ses idées, Napoléon avait nommé une commission composée de marins, d'ingénieurs de la marine et de terre, pour discuter selon son usage, la matière à fond. Au jour fixé, la commission est introduite aux Tuileries. A sa tête est le comte Decrès, tenant en main une longue perche en guise de bannière, à laquelle était attaché le plan de l'Escaut déroulé.

Le ministre redoutant les dépenses excessives qu'il faudrait faire à Anvers, avait pris toutes ses précautions pour en détourner l'empereur. Il tenait pour Flessingue, où tout était fait, ou pour Terneuse, où tout serait beaucoup plus facile à faire. Desexpériences préalables, faites par ses ordres sur les lieux, lui donnaient la certitude qu'à cette hauteur plus rétrécie du fleuve les batteries des deux rives pourraient aisément se croiser.

Le plan de l'Escaut, indiquant les divers fonds, les bancs de sable, avait été tiré sur une si vaste échelle, qu'il devenait impossible de le placer sur une table, il fut déroulé sur le parquet, et aussitôt l'empereur et le ministre de se coucher à plat ventre pour suivre avec plus de facilité le cours tracé du fleuve. Le ministre indique d'abord Flessingue, et entre autres motifs, se prévaut de l'opinion de lord Chattam sur ce port. 3)

Napoléon objecte l'insalubrité de l'air; il ne veut pas inoculer les fièvres à son armée; ce port ne ferme qu'un des deux bras de l'Escaut, il est situé en pleine mer; un simple cutter, envoyé à la découverte, peut instruire l'ennemi de ce qui s'y passe, enfin Flessingue ne peut contenir que 25 vaisseaux, ce qui ne saurait lui suffire.

Le comte Decrès avait prévu l'objection, et aussitôt il déroula le plan d'un très-beau port et d'une grande ville, tels qu'on pourrait aisément les construire à Terneuse; là le fond est vaseux, nul obstacle, et une économie immense pour le creusement, on peut y faire une bonne rade, un grand port. Oui, dit aussitô Napoléon, mais il faut bâtir cette ville, et ensuite y attirer des négocians rit ches, tandis qu'à Anvers le port sera joint à une grande et belle cité, où se trouvent déjà réunies d'immenses ressources. Mais, Sire, objecte à son tour le

3) Lord Chattam pensait que la puissance que aurait la possibilité d'entretenir constamment quinze vaisseaux de ligne, bien équipés dans Flessingue, pourrait faire le plus grand tort à l'Angleterre par une raison bien facile à apprécier, c'est que les vents favorables à une descente ne permettent pas aux vaisseaux anglais de sortir.

mois tout le terrain destiné à l'arsenal militaire fut clos de murs et aplani ; des cales pour la construction de vaisseaux de ligne et de frégates furent creusées; des magasins, des casernes, des ateliers furent construits.

Le 16 août 1804, on posa la première pierre du chantier central de la marine, et on fit l'inauguration de l'arsenal.

En 1805 on lança des chantiers les corvettes le *Phaéton*, le *Voltigeur*, le *Favori*, et la frégate la *Caroline*, de 44 canons. Peu de temps avant la ville d'Anvers était encore dans le plus complet denuement, tout était à créer : chantiers, navires, pilotes, matelots, ports, bassins, etc., et déjà en 1806, 627 bâtimens, gréés en bricks, sloops et smacks, faisaient le cabotage avec les différentes villes du département et celles de la Dyle et de l'Escaut; sur ces 627 bâtimens,

---

ministre, suivez le cours du fleuve, impossible d'y faire monter des vaisseaux de 74: voilà un banc de sable qui ne laisse que 18 pieds d'eau.

Eh bien, on le creusera; mais, Sire, que faire de ces sables, dit aussitôt l'ingénieur-en-chef, l'Escaut est immense, les sables refoulés sur un point se porteront vers d'autres. C'est l'affaire de l'art. Vous y pourvoirez. Il faut que l'Escaut soit navigable pour des vaisseaux de 74.

Le ministre arguait des dépenses que cela entrainerait, des obstacles qui pourraient survenir.

Rien n'ébranlait Napoléon, il en revenait toujours à Anvers Enfin après avoir épuisé toutes les objections, le comte Decrès hasarda une dernière réflexion : si par un événement possible, quoique peu probable, la Belgique était un jour détachée de la France, combien ne serait il pas fâcheux d'avoir fait des dépenses aussi considérables pour la construction d'un port ennemi.

A cet mots, Napoléon prend le plan des deux mains, et en jouant en coiffe le ministre. — Eh bien, quand cela serait nul regret pour les dépenses, désormais la Belgique ne peut plus appartenir qu'à un ennemi des Anglais.

C'est à cette occasion aussi qu'on mit dans la bouche de Napoléon le mot, que par la possession d'Anvers, il tenait un pistolet constamment dirigé sur la poitrine de l'Angleterre.

115, dont 16 de 50 à 100 tonneaux et au-dessus, appartenaient déjà au commerce d'Anvers, 163 au département des Deux-Nèthes, 282 à celui de l'Escaut ou à ses rives, etc.

Deux grands et magnifiques bassins construits en pierres de taille et pouvant contenir, l'un 12 et l'autre 40 vaisseaux de ligne étaient déjà terminés en 1805. Les droits de bassin et de colis établis par la loi du 24 ventôse an XII, sur ceux des navires marchands qui entraient dans les bassins, à l'entretien desquels ces droits étaient affectés, avaient donné lieu à une recette de plus de 186,700 francs.

Les nouveaux bassins, creusés près de l'Escaut, pouvaient être mis à sec au moyen d'écluses; le moins grand était destiné à échouer les vaisseaux pour les calfeutrer, l'autre était un bassin de retenue pour abriter l'escadre contre les fortes débacles ou autres avaries qui auraient pu être occasionnées par les glaces, que l'Escaut charrie souvent en grandes masses. Deux petits bassins adjacens étaient projétés pour le doublage des vaisseaux en cuivre. L'ancien et vaste édifice des *Oosterlings*, dont nous avons parlé plus haut, était au centre de ces établissemens. Pour la communication des bassins aux chantiers situés à l'autre extrémité de la ville, on avait démoli les maisons qui se trouvaient sur la rive de l'Escaut, où fut construit le vaste quai. Ce quai forme un des plus beaux et plus utiles ornemens du port. Les chantiers et les bassins avaient la double communication des canaux intérieurs et de l'Escaut.

Le 1 janvier 1807, dix vaisseaux de ligne étaient en construction à Anvers. Ces vaisseaux étaient le *Commerce de Lyon*, l'*Anversois*, le *Charlemagne*, le *Duguesclin*, l'*Audacieux*, le *César*, l'*Illustre*, le *Thésée*, le *Dalmate* et l'*Albanien*.

En 1813 il avait déjà été lancé une trentaine de vaisseaux de ligne, dont un à trois ponts de 120, deux de 80, les autres de 74 pièces de canon et 3 frégates. Les deux bassins qui forment la partie la plus sûre et la plus abritée du port étaient terminés ainsi que la belle corderie *). Les matériaux de construction, ou les munitions navales renfermées dans Anvers, formaient en 1814, une valeur de plus de 300 millions.

Revenons maintenant au mouvement du port, relativement au commerce, afin d'en observer la progression, bien que la France, qui avait perdu sa marine, fût alors en guerre avec l'Angleterre, l'an X seul excepté.

Le nombre de bâtimens entrés au port d'Anvers en l'an X, sous onze pavillons différens, était de 969, jaugeant ensemble 38,817 tonneaux.

En l'an XI (1803) première année de la nouvelle guerre maritime, ce nombre se réduisit à 671 bâtimens sous 12 pavillons différens de 37,949 tonneaux. On vit arriver cette année un petit bâtiment russe, le premier de cette nation qui ait paru à Anvers.

En l'an XII (1804) le nombre des arrivages s'accrut considérablement, et fut de 2,016 du tonnage de 94,534, et en XIII (1805) il s'éleva à 2,718 du tonnage ensemble de 153,353.

Les perceptions des douanes furent en l'an X pour Anvers seul de. . . . . 3,164,333 francs.

*) La corderie de Toulon, que les Anglais incendièrent dans les premières années de la Révolution, était bien moins vaste et surtout bien moins commode que celle d'Anvers, qui avait 1200 pieds de long sur 25 de large, et ces dimensions considérables étaient triplées par le nombre d'étages.

En l'an XI, elles s'élèvèrent à . . . . 6,088,770 francs.
En l'an XII, à. . . . . 8,237,078 »
Et en l'an XIII, à. . . . . 16,062,403 » *).

Ce fut vers cette même époque, de 1806 à 1810, que le gouvernement accorda les *licences*, afin d'aller chercher en Angleterre des denrées des colonies; ces denrées, dont les prix avaient haussé aussi subitement que prodigieusement, furent cause que plusieurs négocians d'Anvers, de Gand et de Bruxelles, recueillirent des capitaux énormes; mais une baisse spontanée les empêcha de jouir longtemps de leur fortune, et entraina même plusieurs à une ruine complète.

Le système continental qui avait ruiné le commerce maritime, favorisa le commerce intérieur en Belgique, et l'immense empire français présentant un champ étendu au debit des productions agricoles et de fabrication, le commerce des toiles surtout se soutint avec succès. En l'année 1807 il fut au plus haut degré de prospérité †).

—

Pendant la réunion de la Belgique à la France, les pêches flamandes ont prospéré aussi sauvent que le permit l'état des affaires politiques, et cela au point, qu'Ostende, Bruges et Nieuport, dont les armemens avaient considérablement souffert pendant la guerre de la Révolution, possédaient, lors de la rupture de la paix d'Amiens (1802) plus de soixante dogres et corvettes, presque toutes de récente construction.

---

*) Le décret du 5 ventôse An XII créa les droits réunis, et ce sont ces nouveaux droits qui donnèrent lieu à l'accroissement de recettes à partir de cette époque.

†) En 1807, en effet, il se vendit au seul marché de Gand, qui est le plus important pour les toiles, au-delà de 93 mille pièces, ce qui ne s'était jamais vu; depuis il déclina légèrement au point que de 1807 à 1814 il n'a été vendu, année commune que 67 à 68 mille. Depuis, ce chiffre n'a plus été atteint.

Cette prospérité était due au grand débouché que la morue et le hareng de pêche flamande trouvaient en France.

—

Une exposition de produits nationaux fut ordonnée par le gouvernement français en 1797; elle devait avoir lieu à Paris; la Belgique réunie nouvellement à la France n'y envoya presque aucun de ses produits, parce que le désir de faire coïncider cette exposition avec une grande solennité, fit qu'on lui assigna une époque trop rapprochée. Deux autres expositions y eurent lieu en 1800 et en 1801; on y vit des produits de l'industrie belge et quelques-uns des fabricans belges y obtinrent des distinctions honorables. L'exposition de l'an 1806 fut encore plus brillante: elle donna l'espérance de voir un jour l'industrie nationale rivaliser avec celle de l'étranger. On y admira une quantité d'objets d'une perfection qui surpassait l'attente.

—

Voici les renseignemens que le gouvernement français avait recueillis, au commencement du XIXe siècle, pour tous les départemens formant les provinces méridionales du royaume des Pays-Bas, sur l'industrie et le commerce de chacun de ces départemens respectifs.

—

Le *Département de la Lys* *) (Flandre Occidentale) possède des manufactures de toiles les plus belles qui se fabriquent en Europe, et quelques-unes des manufactures de laine

*) Les départemens français ne représentèrent point *intégralement* les provinces, mais cette différence n'est point importante pour le sujet que nous traitons.

et de coton. Il y a aussi des fabriques de basins, de toiles bleues à carreaux qui jouissent d'une grande renommée. Le principal commerce consiste dans les productions du sol : telles que les grains, le tabac, le houblon, les bestiaux, le beurre, et les objets que fournissent les fabriques qui y sont établies. La pêche du hareng et de la morue que l'on prépare à la manière hollandaise, forme aussi une branche très-importante de commerce. Mais la position de ce département et ses ports sur la mer du Nord *), doivent le rendre un des plus commerçans de la République. Tout y appelle l'industrie, et le gouvernement doit l'y encourager.

Il y a beaucoup de fabriques dans le *Département de l'Escaut* (Flandre Orientale) et principalement de blanchisseries de sel, des fabriques de cobalt, servant à l'émail de la faïence et de la porcelaine, des fabriques de toiles et de cire, des fabriques de bleu de Prusse, de rubans, de cartes, des filatures de lin, de chanvre et de coton; des manufactures de toutes sortes de draps; des raffineries de sucre, de papeteries, des verreries, der faïenceries, des salines, etc.

Le commerce de ce département consiste dans les productions territoriales et dans les divers produits des manufactures et fabriques qui y sont établies. La situation topographique, les moyens faciles de communication et surtout la liberté de l'Escaut, font espérer qu'il parviendra dans peu au plus haut degré de splendeur et de prospérité †).

—

Le commerce du *Département des deux Nèthes* (Anvers)

*) Une partie de la Flandre-Zélandaise était incorporée dans ce département ce qui étendait ses côtes le long de la mer.

†) Les cotonnades et la bonneterie d'Angleterre avaient autrefois une supériorité

et surtout sa capitale, dont Amsterdam avait enlevé une grande partie du commerce depuis le traité de Munster, ne

---

marquée sur celles des autres pays; cette supériorité tenait principalement à l'art de filer le coton avec des mécaniques qu'alors on ne connaissait point ailleurs.

Cependant avant les troubles survenus en France, et même durant la première période de la Révolution, le gouvernement avait cherché à y introduire cette branche d'industrie perfectionnée; mais peut-être à cause de la Révolution même, ces premiers efforts furent alors abandonnés. Le projet en fut cependant repris dans les années 1798 et 1799; des sommes considérables furent employées à le faire réussir, et des succès permanens ont amplement compensé quelques sacrifices temporaires.

Les filatures au moyen des premières mecaniques anglaises qu'on ait vues en France, sont celles des deux frères Liven et François Bauwens, les fondateurs de fabriques à Gand. La première fut établie à Passy, l'autre à Gand, même; ils étaient parvenus à se procurer les mécaniques les plus parfaites, et des ouvriers très-exparts dans l'art de construire de pareilles machines et d'en obtenir les résultats les plus avantageux. Ces succès excitèrent l'émulation d'autres fabricans et ceux qui se sont appliqué, depuis, à cette branche d'industie, ont trouvé dans les filatures de Gand et de Passy de bons modèles à suivre et des ouvriers tout formés.

Telle est, en abrigé, l'origine des filatures de coton, d'après les procédés anglais, dans les provinces méridionales du royaume.

Le gouvernement français qui se flattait de réduire l'Angleterre en excluant du continent les produits de son industrie, accorda à ces établissemens une protection sans bornes et les plus grands encouragemens. Ils prospérèrent en effet, peut-être même au-delà des espérances des propriétaires; mais le grand nombre de nouveaux concurrens, et d'autres motifs nés des circonstances, ont influé d'une manière désavantageuse sur ce premier état de prospérité.

Il n'est point fait mention dans les statistiques de la France des filatures et des tissus de coton en Flandre; néanmoins ces fabriques y furent en pleine vogue dès les premières années du dix-neuvième siècle, et lorsque Napoléon vint à Gand comme premier consul, en 1803, il y eut à l'hôtel-de-ville une exposition des produits des manufactures et autres produits du territoire et des industriels; on y remarqua des basins, des piqués et autres étoffes d'imitation anglaise. Monsieur Liven Bauwens qu dous avons cité plus haut est donc le premier qui, en important ces procédés de l'Angleterre, en ait doté sa ville natale. Ce citoyen recommandable avait eu aussi le premier l'idée d'introduire la filature de coton dans la maison de force. C'est peut-être à ce premier fondateur et à sa famille que la capitale de la Flandre doit la supériorité qu'elle a conservée dans la fabrication des cotons. Le nombre de ces établissemens s'est prodigieusement accru plus tard; un quartier de la ville eu est presqu'entièrement occupé; une grande place carrée est entourée de hauts bâtimens destinés à des filatures; elle porte le nom de Place des Fabriques. La reconnaissance publique avait déjà en 1830 conçu l'idée heureuse de placer au milieu de cette place un monument à l'honneur de M. Liven Bauwens.

consiste plus guère qu'en chapeaux, en bières, en tapis et dentelles, ces dernières qui sont très-renommées, sont connues sous le nom de dentelles de Malines. Cependant, tout porte à croire que, par suite de la libre navigation de l'Escaut, il reprendra son ancienne importance, et que la ville d'Anvers redeviendra une des plus riches et des plus célèbres du monde par l'étendue de ses relations commerciales *) et la grande facilité de ses communications, qui ouvriront des débouchés avantageux aux produits de l'industrie de ses nombreux habitans †).

*) Les brillantes destinées que l'auteur présage ici pour Anvers, se sont en effet réalisées et ce que nous en dirons aux derniers temps avant la Révolution de 1830, le prouvera suffisamment. Mais quel vaste champ de réflexions ces détails n'offrent-ils pas à l'observateur, qui considère ce qui s'est passé dans cette riche cité depuis le mois d'août 1830.

†) Voici quelques détails sur l'industrie d'Anvers, publiés en 1806 :

26. Raffineries de sucre.
8. Imprimeries de coton.
4. Filatures de coton filé.
12. Fabriques d'étoffes de soie.
2. — de rubans de soie.
1. — de mousseline.
1. — de bas de soie.
6. — d'étoffes de soie et poil de chèvre.
5. Teintureries en soie.
8. Fabriques de sayette ou laine filée.
29. — de futaines, basins et siamoises.
6. — de toile cirée.
1. — de toile à peindre.
7. — de tournesols.
1. — de peaux chamoisées.
11. — de dentelles.
34. — de rubans de fil.
10. — de chapelleries.
5. — de savon vert.
1. — de cartes à jouer.
5. Anis de novies.
2. Fabriques de céruses.
7. — cire blanche.
2. — de bleu d'azur.
9. — de draps.
40. — id. (dans le département).
38. Distellerie, et 92 dans le reste du département.

Le *Département de la Dyle*, (Brabant Méridionale) très-fertile en productions végétales, ne l'est que fort peu en productions minérales. En fait de métaux, on n'y trouve que du fer disseminé en mines limoneuses et très-ferrugineuses ; des pierres calcaires, propres à bâtir, connues sous le nom de pierres de taille blanches ; d'autres, propres à la bâtisse, connues sous le nom de pierres bleues, sont une espèce de marbre, une sorte de granit ou plutôt porphyre d'un bleu verdâtre, semé de petits points blancs, et quelquefois ferrugineux ; on l'emploie dans tout ce département pour le pavage et la réparation des chemins ; des pierres à faulx, des pierres pour remouleurs, etc., se trouvent en grande quantité dans différens cantons.

Il y a des manufactures de basin et de velours de coton, de nombreuses fabriques de toiles de lin et de chanvre, des blanchisseries, des fabriques de chapeaux, des imprimeries de toiles de coton, des fabriques de dentelles très-re-

---

1. Fonderie de cuivre et clous de cuivre.
1. — de fer.
5. Fabriques d'épuration de colzat.
2. — de pipes à fumer.
3. Tanneries. 13 id. dans le département.

Hoboken, Cuntig, Boom, Loenhaut, Brecht, Eeckeren, Merxem, compris dans l'arrondissement d'Anvers : des amidonneries, des fabriques de draps, des genièvreries, des chapelleries, etc.

Malines avait 19 fabriques de couvertures de laine, 9 fabriques d'étoffes diverses, 14 chapelleries, 8 tanneries, 2 raffineries de sel, 54 brasseries, 35 distilleries de genièvre, 9 fabriques de dentelles, etc.

On comptait à Turnhout et son arrondissement, 27 fabriques de coutil, 15 fabriques de dentelles, 1 fabrique de flanelle, 19 fabriques de draps, 2 chapelleries, 10 fabriques de bas, 5 idem de siamoise et coton.

Si l'on compare les notices sur l'exposition de 1806, dont ces données sont extraites, avec celles recueillies et publiées quelques années plus tôt par le préfet d'Herbouville, on s'aperçoit qu'en quelques branches l'industrie avait fait en peu de temps des progrès rapides, par exemple le chiffre des raffineries de sucre avait monté de 7 à 26. Les fabriques de futaines et autres tissus s'étaient également multipliées.

nommées et de galons, des papeteries, de manufactures de papiers peints et de cartes à jouer, de tanneries qui ont acquis un très-grand degré de perfection, des raffineries de sucre, des ateliers et fabriques de voitures de luxe, qui pour la partie du charronnage, surpassent les plus renommées en Europe, des brasseries considérables, des genièvreries, des fabriques de savon noir et blanc, une fabrique d'eau-forte et d'acide nitrique, deux verreries, dont une de vitres, établie à Louvain, et l'autre, de bouteilles, à Bruxelles; plusieurs raffineries de sel, beaucoup de fabriques de tabac de toutes espèces, des amidonneries, une fabrique de céruse, des fabriques de faïence, de poteries, des moulins à sucre, à huile, à moudre et à tanner; quelques moulins à poudre et une quantité de fours à chaux, etc.

Le commerce de ce département consiste dans ses productions territoriales et industrielles, telles que froment, seigle, avoine, blé sarrasin, fruits, bois de chauffage et de construction, bierres fortes, eaux-de-vie de genièvre, huiles de colzat, de lin et de pavot; dentelles, chapeaux, sellerie, carrosserie, camelots allemands, serges, franges et autres étoffes de laine; basins, siamoises, flanelles, toiles et fils de coton, toiles de lin et de chanvre, savon noir et blanc, sucre et sel raffinés, tabac en carotte, filé et rapé, papiers à meubles, papier à écrire et pour l'impression, très-belles cartes à jouer, amidon, épingles, aiguilles, etc.

—

Le Département de Jemmapes (Hainaut) renferme des mines de charbon de terre et de fer; il possède des carrières de marbre, de pierres à bâtir, et surtout de pierres à chaux; on trouve beaucoup de ces dernières dans les environs de Tournay.

Le commerce de ce département est considérable ; outre les grains, les bestiaux et les bois, le charbon de terre, les marbres, les pierres, la chaux, il y a des forges qui servent à la préparation des fers, des usines, des louteries considérables, des verreries, des faïenceries, des manufactures de laine et de tapisseries, des fabriques de bonneteries, de bas, de toiles, de dentelles, etc.

Le *Département de la Meuse* (partie du Limbourg) a de très-bons pâturages qui nourrissent quantité de gros et menu bétail, dont les habitans font un assez bon commerce. Ce département est aussi très-fertile en bois, et on y trouve des mines de fer et d'autres métaux, beaucoup de forges, diverses manufactures dans les principales villes, des carrières de belles pierres de taille, du bois de Sainte-Lucie, des eaux minérales, des fossiles curieux, etc.

Il y a des tanneries, des corroieries et des chamoiseries. On y fait des toiles, d'excellentes confitures de fraises, framboises et groseilles ; des dragées et anis, des liqueurs, et des huiles.

Son commerce consiste en vins, en grains, en fers, en étoffes de laine, de coton et de fil, en bonneteries et en chapeaux.

Le *Département de Sambre et Meuse* (Namur), offre de l'intérêt sous le rapport de la minéralogie. On y rencontre plusieurs espèces de fossiles, tels que : cristaux de roche, mica en belles lames, grés d'une grande dureté et servant à la construction des fournaux pour la fonte des fers ; calamine, sable, propres aux verreries, terre employée dans les tuileries, les poteries et faïenceries ; terre de pipe et à creuset,

pierres à chaux, pierres de taille et des marbres; des couches considérables de houille dans les environs de Namur et de Ham-sur-Sambre; des pyrites et filons de plomb, surtout à Verdin et Jemelles. Les mines de fer y sont très-fréquentés et présentent plusieurs variétés qui établissent des différences entre les fers de la rive gauche et ceux de la rive droite de la Meuse.

Outre les fabriques et les usines qui travaillent les produits des mines de cuivre et de fer, et qui y sont en grand nombre, il y a des coutelleries dont les ouvrages sont en très-grande rénommée. On y trouve aussi quelques fabriques d'étoffes grossières de laine, des tanneries, des corroyeries, des fabriques de chapellerie et de colle-forte, des savonneries, des papeteries, des filatures de chanvre et de lin qui servent à alimenter quelques métiers de toile de gros linge de table, des basins fins et des tricots pour habits d'hommes; des brasseries, des distilleries de grains, des fabriques d'huile à brûler et servant à la consommation des habitans, des verreries, des faïenceries, etc., qui avec les marbres, les bois, les laines, les houilles, les charbons de terre, le tabac, les chevaux, les bœufs et les moutons, forment les différentes branches du commerce de ce département.

Le sol du *Département de l'Ourthe* (Liége), n'offre pas, sur tous les points de son étendue, les mêmes productions ni la même quantité. La partie située au nord de la Demer, ne consiste qu'en bruyères et landes marécageuses: on y trouve cependant de riches pâturages où l'on nourrit un bétail nombreux; tandis que la partie située au sud de la même rivière, du côté du département de Sambre et Meuse, est fertile en blé et en vin. En entrant vers le département des Forêts, le pays est couvert de montagnes et de broussailles. Il y a des forêts considérables, des mines de cuivre, deplomb,

de fer et de charbon de terre ; de bonnes carrières de pierres, quelques-unes de marbre, et des sources d'eaux minérales renommées ; telles que celles de Spa et de Chaufontaines.

Tout concourt à rendre le département de l'Ourthe industrieux et commerçant. Traversé par la Meuse, arrosé par plusieurs rivières navigables, ayant la majeure partie de son sol couverte de bois, de pâturages ou de landes peu cultivées, et qui ne demandent à l'habitant qu'une faible partie de son temps et de ses forces ; renfermant des mines variées de masses de houille inépuisables, il ne pouvait qu'exciter l'industrie et favoriser le commerce : aussi y a-t-il des fabriques de presque toutes les espèces ; celles qui ont pour objet le travail du fer, sont les plus considérables. Les plus importantes de ce genre sont les manufactures d'armes à feu, et celles de clous, les plus fortes peut-être qui existent en Europe. Elles occupent près de sept mille personnes, et alimentent, dans un rayon de trente kilomètres, environ quarante usines. La tôle, la poterie en fer et la quincaillerie y sont aussi des objets de fabrique.

Sa manufacture de draps est une des plus considérables de France ; elle est répartie entre les villes de Limbourg, de Verviers, d'Eupen, le bourg d'Ensival et quelques communes environnantes.

La tannerie forme une autre branche de commerce également considérable et qui est en grande réputation : les principaux établissemens en sont à Liége, Malmédy et Stavelot. Il y a aussi des fabriques d'acides, de formes à fondre, d'horlogerie, de soie, d'alun, de sel d'epsom, de sel amoniac, de faïence, de verre blanc et noir, de chapeaux de paille, de toiles imprimées, de dentelles, de papier, de carton à presser les draps, d'eaux-de-vie, de grains, de bière, de savon de colle et de tabac.

La plus grande exportation de ce département consiste en bière, armes, clous, serges, cuirs, marbre et pierres bleues, grès à paver, pierres à meules et pierres à bâtir, chaux et charbons de terre. La Meuse et les grandes routes de Cologne, de Bruxelles et de Givet, rendent les communications faciles.

Le *Département des Forêts* (Luxembourg). Le sol de ce département est hérissé de montagnes souvent inaccessibles, couvertes de bois immenses, abondant en mines de toute nature où l'on trouve peu de plaines et de coteaux réservés pour pour la culture. Il est peu fertile ; on y cultive cependant un peu de blé dans sa partie septentrionale, mais les habitans en sont d'ailleurs dédommagés par les ressources que leur procure le bétail qu'ils élèvent. Le mouton des Ardennes a un goût délicat, et si l'on introduisait dans les troupeaux des béliers espagnols, pour le croisement des races, il n'est pas douteux que ces bêtes à laine ne s'y améliorassent sensiblement par l'abondance et la bonne qualité des pâturages.

On y cultive aussi la vigne, particulièrement dans les cantons situés sur les bords de la Moselle ; on y trouve différentes espèces de gibier, ainsi que des mines de divers métaux. Celles de fer surtout y sont communes, excepté dans la partie dite des Ardennes ; et les forges et usines établies pour le travail du fer, sont la plus grande richesse de ce département.

Outre le commerce des bois propres à différens usages, il y a encore quelques manufactures de draps, des tanneries et des faïenceries, qui forment les principales branches des relations commerciales.

FIN DU SECOND VOLUME.

ESSAI

SUR

L'IMPORTANCE

DU COMMERCE, DE LA NAVIGATION ET DE L'INDUSTRIE,

DANS LES

PAYS-BAS.

ESSAI

SUR

L'IMPORTANCE

DU COMMERCE, DE LA NAVIGATION ET DE L'INDUSTRIE,

DANS LES PROVINCES

FORMANT

LE ROYAUME DES PAYS-BAS,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1830,

PAR

A. J. L. BARON VAN DEN BOGAERDE DE TER-BRUGGE,

GRAND-OFFICIER DE LA MAISON DU ROI ET GRAND-ÉCHANSON DE S. M. GUILLAUME II,
ANCIEN GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU BRABANT-SEPTENTRIONAL, CONSEILLER-D'ÉTAT EN SERVICE EXTRAORDINAIRE, COMMANDEUR DE L'ORDRE DU LION NÉERLANDAIS,
MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC., ETC.

TOME TROISIÈME.

LA HAYE & BRUXELLES,
P. H. NOORDENDORP ET PÉRICHON.

1845.

TABLE DES CHAPITRES

DU

TOME TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

—

CHAPITRE SECOND

—

CHAPITRE TROISIÈME.

—

CHAPITRE QUATRIÈME.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Etat du commerce dans le Royaume des Pays-Bas depuis 1814 *à* 1830.

Il est presque impossible de faire connaître l'importance du commerce pendant une période où le bouleversement politique, les troupes étrangères dans le pays et la guerre sur différens points, mettent tout en confusion et donnent une toute autre direction aux intérêts que dans les temps tranquilles. Telle était la position du pays en 1814; néanmoins ces circonstances réunies donnent souvent, par rapport à quelques articles, une acti-

vité extraordinaire au commerce, surtout en ce qui concerne les objets servant à la nourriture ou au vêtement du soldat. Le commerce de grains était considérable en 1814, l'exportation ayant outrepassé l'importation de fl. 2,421,000.

Le commerce dans les provinces méridionales était, selon M. van Kampen, déjà productif en 1815, et avait cette année produit à l'état dix-sept cents mille florins. Le droit de tonnage sur les bâtimens du pays montait à environ 38,000 florins, celui sur les bâtimens étrangers à 163,000 florins. L'importation du café présentait plus de huit millions et le sucre raffiné plus de la moitié de cette somme; les étoffes de soie environ fl. 400,000, les tissus de coton plus d'un demi-million, les vins près de fl. 700,000, les draps et casimirs fl. 800,000, fils et dentelles, fl. 146,000, enfin les manufactures en général six à sept millions de florins.

Parmi le haut commerce de l'étranger, celui qui se faisait avec la Baltique, avait été extrêmement florissant en Hollande; cependant depuis trente ans il avait considérablement diminué, à cause que l'Angleterre s'en était en grande partie emparée: en voici un exemple remarquable: en 1787, 2406 navires néerlandais passèrent le Sund, en 1790, 2009, en 1814 ce nombre était à peine de 550.

Cependant le commerce de grains et celui de bois sur la Baltique, étaient au nombre des peu d'articles qui étaient à cette époque restés le partage d'Amsterdam.

Le commerce avec les îles Britanniques était encore important. Les Hollandais sont restés en possession du commerce de commission de ce royaume, et d'une grande partie de l'Allemagne et de la Suisse, puisque la majeure quantité des denrées manufacturées et des métaux, venant de ces pays, s'expédiaient par le Rhin. En échange, les Pays-Bas pour-

voient l'Angleterre non-seulement de beurre et de fromage, mais aussi de lin, de garance et de grains; il a été prouvé que l'importation en Angleterre de ces objets, provenant de nos provinces, était à cette époque plus considérable que celle provenant de la France en temps de paix.

Ce commerce se faisait en grande partie par Anvers, et pour les autres branches par le port de Rotterdam. Il résulte des mêmes calculs que la balance du commerce avec la France était à cette époque de plusieurs millions à notre préjudice. Celui avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie et le Levant balançait grandement à notre faveur, néanmoins nous éprouvions quelque préjudice à cette époque, par suite de la concurrence d'autres puissances, de l'exportation considérable de grains d'Odessa, et de l'état déplorable où se trouvait l'Espagne.

Avant d'entrer plus avant dans le développement du système de balance, il n'est pas inutile de faire observer en thèse génerale, que cette reciprocité n'est pas toujours une base certaine, et qu'il faut aussi prendre en considération la nature et le degré de la main-d'œuvre que les denrées ont subis, car lorsque l'importation est égale à l'exportation en valeur brute, on est souvent dans l'habitude d'établir qu'il n'y a point de perte ni de gain pour les deux pays qui ont fait l'échange; ce système est néanmoins souvent erroné; par exemple un pays, supposons l'Angleterre, expédie vers les Pays-Bas pour une valeur de fl. 100,000 en denrées des colonies, tandis que ceux-ci y envoie en échange à peine pour 50,000 florins de denrées dont la matière première est le produit du sol et qui ont été manufacturées dans le pays, telles que les toiles de lin, le beurre, la garance etc.; or, il ne résulte pas justement de cet échange une perte pour nous de fl. 50,000, car il faut ici considérer combien le pays profite en effet à la main-d'œuvre qui est un bénéfice réel, et c'est

d'après cette évaluation qu'on peut réellement établir de quel côté se trouve l'avantage. L'Angleterre aura payé $\frac{7}{8}$ des fl. 100,000 à l'achat primitif, frais de transport etc., tandis que nos produits qui ne présentent que la moitié de la valeur, jettent plus d'avantage dans la balance, attendu que le prix entier de la valeur a été gagné par nous. Ainsi, lorsque nous vendons une aune de toile à un florin, il y est compris le loyer et la culture des terres qui ont produit le lin brut, et le prix des nombreuses manipulations que le lin subit avant d'être transformé en toile; il est donc constant qu'avec un système de balance qui semble nous être désavantageux, nous avons en réalité profité à l'échange plus que l'Angleterre.

Néanmoins il est impossible de prendre ces nombreuses différences et modifications en considération, chaque fois que nous communiquerons les relevés et les valeurs, on est donc forcé d'en laisser l'application éventuelle pour chaque cas spécial, à la sagacité du lecteur.

Commençons par établir les produits des droits d'entrée, de sortie et de transit, depuis les premières années que nous avons pu nous les procurer, jusqu'en 1825.

Produit des droits d'entrée, de sortie et de transit, et des autres droits en rapport avec eux.

Sous le régime de la loi du 21 mai 1819.	1820. . .	fl. 6,773,982.
	1821. . .	6,211,662.
	1822. . .	6,049,928.
Sous le régime, un peu moins prohibitif, de la loi du 26 août 1822.	1823. . .	fl. 5,723,055.
	1824. . .	5,110,973.
	1825. . .	6,340,344.

Voici ce même produit des années 1823, 1824 et 1825 reparti par province.

PROVINCES DANS L'ORDRE DU PRODUIT DE LEURS BUREAUX.	1823.	1824.	1825.	ANNÉE MOYENNE.
Hollande Méridionale	1,546,695	1,268,652	1,506,551	1,440,633
Hollande Septentrionale	1,295,881	1,011,259	1,471,554	1,259,565
Anvers	871,081	692,412	995,904	853,132
Gueldre	482,710	488,206	526,960	499,292
Hainaut	383,477	445,406	496,109	441,664
Flandre Occidentale	310,999	304,830	351,712	322,514
Limbourg	124,217	150,772	191,291	155,427
Liége	148,931	146,079	144,915	146,641
Frise	110,207	132,623	151,280	131,370
Luxembourg	121,909	128,842	112,616	121,122
Overyssel	71,063	74,417	106,486	83,989
Brabant Méridional	57,005	66,580	79,792	67,792
Namur	56,712	78,459	60,716	65,296
Groningue	46,270	47,159	52,254	48,561
Flandre Orientale	30,275	28,295	32,237	30,269
Utrecht	26,823	29,800	29,247	28,623
Zélande	36,679	16,183	29,614	27,492
Drenthe	1,940	975	1,090	1,335
Brabant Septentrional	181	24	16	74
Total	5,723,055	5,110,973	6,340,344	5,724,791

Produit des droits le plus en rapport avec le commerce, hors ceux d'entrée, de sortie et de patente, année moyenne des années 1824-1825.

DÉNOMINATION DES DROITS.	HOLL. SEPT.	HOLL. MÉRID.	ANVERS.
TIMBRE			
D'effets de commerce	fl. 66,670	fl. 27,984	fl. 19,099
De journaux indigènes	» 42,132	» 14,418	» 5,038
De journaux étrangers	» 3,218	» 2,116	» 898
D'affiches et d'avis	» 14,991	» 5,089	» 3,669
Amendes sur le timbre	» 13,607	» 4,766	» 4,628
Total	fl. 140,618	fl. 54,373	fl. 33,332

Ces données sont très-importantes pour acquérir des notions exactes sur la véritable marche de notre commerce et indus-

tric. M. Warin qui les a publiées, les a considérées comme les plus propres à nous renseigner à ce sujet.

L'auteur en a déduit la conséquence, que le produit du timbre des effets de commerce, est la meilleure preuve que c'est à Amsterdam surtout que se trouvent les capitaux et que se font les opérations de change; par le produit du timbre des *journaux indigènes* *), M. Warin prouve que c'est par les journaux qui se publient à Amsterdam, ainsi qu'à Harlem, que l'étranger aussi bien que l'indigène, cherche plus que par les autres journaux les annonces et autres nouvelles intéressantes pour le commerce. Il conste par le produit du timbre des *journaux étrangers*, qu'il se trouve dans la Hollande-Septentrionale un plus grand nombre de personnes que dans la Hollande-Méridionale, qui s'appliquent à connaître ce qui se passe à l'étranger, bien que cette dernière province renferme l'université de Leyde, la résidence royale, Rotterdam et d'autres villes considérables.

Nous voyons par le produit du *timbre d'affiches et d'avis*, que c'est encore à Amsterdam plus qu'ailleurs, que se font les ventes de marchandises. Enfin les *amendes sur le timbre* sont une conséquence naturelle de ce grand nombre de transactions qui se font dans la confiance qu'elles seront liquidées sans difficultés. Ces transactions n'ont été nulle part aussi fréquentes que dans la Hollande-Septentrionale.

M. Warin continue par expliquer, comment les droits d'entrée, de sortie et de transit ont rapporté plus dans la Hollande-Méridionale que dans la Hollande-Septentrionale †) il semble d'après son opinion que le droit de transit

---

*) Les *journaux indigènes* sont timbrés à l'endroit où ils sont imprimés; les *journaux étrangers* sont timbrés là où ils sont distribués.

†) Ainsi que nous venons de le voir dans le tableau des produits par province.

doit beaucoup plus rapporter aux embouchures du Rhin et de la Meuse, qu'il ne peut le faire dans la Hollande-Septentrionale,. mais (puisque les droits d'entrée paient plus que les droits de sortie) il est surtout enclin à penser que les arrivages plus abondans à Rotterdam, influent beaucoup sur cette différence.

Une partie de ces marchandises aura été transportée au marché d'Amsterdam, et c'est de là que se seront faites les exportations, ou c'est là que la consommation aura lieu. Il parait plus difficile d'expliquer la grande différence du produit de ces droits entre les deux provinces susdites et celle d'Anvers; car il est connu qu'il entre beaucoup de marchandises à Anvers, lesquelles sont ensuite transportées à Amsterdam. Déjà depuis plusieurs années on se prêtait la main réciproquement. Et c'était à tel point la marche de notre commerce (conséquence naturelle de l'excellence du port d'Anvers et du siége des capitaux à Amsterdam) que, pendant l'année 1825, l'importation des articles suivans a surpassé, d'autant que je vais l'indiquer, d'après des informations puisées à très-bonne source, l'importation des mêmes articles à Amsterdam. Ces différences sont toutes exprimées globalement et en chiffres ronds.

Cendres et potasses.	7,000,000	liv. P.-B. (kilog.)
Bois de teinture	2,000,000	»
Indigo	260,000	»
Coton et laine	1,000,000	»
Café	10,000,000	»
Poivre	480,800	»
Riz.	300,000	»
Salpêtre	120,000	»
Cacao.	2,350	balles.
Cuirs secs	250,000	pièces.
Grains de lin.	10,000	last.

Les états des importations et des exportations, divisées en ceux d'entrée et de sortie par mer et par terre, doivent d'abord présenter l'ensemble de ces importations et exportations, tandis qu'à l'égard de l'entrée il est à remarquer qu'il faut en déduire ce qui n'entrait que pour transit *).

---

*) M. J. A. Drieling, reférendaire de 1re classe au conseil d'état, a dans son ouvrage, *Bijdragen tot een vergelijkend overzigt voor Nederlands Zeevaart en Handel* 1829, suivi cette méthode, et avec des soins et des peines infinis il a réuni dans un seul cadre les importations et les exportations de près de six cents articles, formant le commerce des Pays-Bas, dont il a calculé la valeur pendant quatre années, savoir : 1824, 1825, 1826 et 1827. C'est sur ces précieuses données que nous basons une grande partie l'importance du commerce pendant ce laps de temps, ayant, pour ainsi dire, suivi l'auteur pas à pas.

Toutefois, pour donner une preuve d'impartialité, nous croyons devoir nous arrêter un instant à l'examen d'une critique à laquelle l'ouvrage de M. Drieling a donné lieu. Cette critique a paru dans le *Handelsblad* d'Amsterdam du 9 mai 1829; elle était fort modérée et rendait au travail de M. Drieling toute la justice qu'il mérite. La première remarque du critique tend à prouver, que M. Drieling, en prenant pour moyenne des navires néerlandais une capacité de 102 tonneaux, se serait trompé, puisqu'on lit à la page 14 de son ouvrage que pendant les années 1824, 1825, 1826 et 1827 le nombre des navires entrés dans nos ports ou qui en sont sortis, s'élève à 49,955, jaugeant ensemble 4,888,907 tonneaux, ce qui ne donne pas encore une moyenne de 100 tonneaux.

La seconde objection du critique, c'est que M. Drieling aurait dépeint la situation de nos grandes pêcheries (la pêche aux harengs) avec des couleurs trop brillantes.

En troisième lieu le critique conteste que l'on ait pu prendre pour base de calcul la valeur en numéraire des importations et des exportations de 1824 à 1827, attendu que les prix de certaines denrées ont éprouvé des variations trop fréquentes.

Enfin, le critique n'admet pas avec M. Drieling, que depuis 1824, le commerce, et par conséquent la prospérité et l'aisance de la nation, aient été successivement en augmentant. Le critique ne nie pas cependant que la somme des importations et des exportations ne se soit accrue d'un sixième de 1824 à 1827, mais il attribue cet accroissement aux opérations de la société de commerce, bien que la balance de ces opérations soit annuellement en perte pour la société (en 1829).

Un second article consacré à l'examen de l'ouvrage de M. Drieling se trouve dans le *Handelsblad* du 30 décembre 1829.

Ici la critique est plus acerbe. On y émet le vœu de voir le commerce aussi peu imposé que possible. On y soutient que notre flotte marchande dont la force serait, selon M. Drieling, en 1827, de 2770 navires, ne se composait en réalité que de la moitié de ce total.

Le montant de la valeur du commerce en général des Pays-Bas, pendant les quatre années depuis et y compris 1824 à 1827 ont été.

	Importation.	Exportation.	Différence en plus d'importation.
En 1824.	fl. 129,787,950.	fl. 84,612,025.	fl. 45,175,925.
1825.	122,675,932.	97,549,507.	25,126,425.
1826.	145,638,352.	92,669,720.	52,968,632.
1827.	153,633,132.	95,856,793.	57,781,339.

Dans ce relevé des denrées importées et exportées, n'est point compris l'or et l'argent, ces objets-ci devant faire le sujet d'une comparaison séparée, d'où il résulte qu'en or et en argent, savoir or et argent monnayé, de l'or en poudre, des lingots, barres et brisure d'or et d'argent, il a été importé et exporté comme suit :

	Importé.	Exporté.	Différence.	
1824.	fl. 849,673.	fl. »	Plus importé. . .	fl. 849,673.
1825.	1,105,350.	1,771,182.	» exporté. . .	665,832.
1826.	53,449.	795,518.	» » . . .	742,069.
1827.	1,455,515.	418,202.	» importé. . .	1,037,313. *)

L'assertion de M. Drieling, lorsqu'il dit (page 27) qu'il a compulsé pendant une période de trois ans tous les connaissemens (*Laad- en losbrieven*) et pièces relatives aux chargemens pour en former des états, atténuera puissamment l'assertion de la critique. Il ne serait peut-être pas difficile de refuter victorieusement non plus les observations de l'article du 9 mai 1829. Toutefois M. Drieling, qui a puisé ses données dans les pièces officielles et qui semble avoir pris à tâche de justifier par là, article par article, tout son travail, a laissé ces deux critiques sans réponse ultérieure; nous croyons donc pouvoir nous borner à y renvoyer le lecteur afin qu'il juge par lui-même de leur exactitude.

*) L'or et l'argent monnayé, celui en lingots etc. appartiennent aux denrées libres dont on ne paie pas de droits, et quoi qu'on soit dans l'obligation d'en faire la déclaration, on ne les considère pas toujours comme des objets de commerce, et en ne les inscrivant pas sur l'inventaire des cargaisons, on néglige de les déclarer, ce qui est nécessairement la cause que le relevé n'a pu s'établir d'après les états d'entrée et de sortie; l'auteur prénommé, pénétré de cette vérité, est parvenu par d'autres voies à remplir les lacunes que ces états présentent et à établir les relevés avec exactitude, à

Ces résultats prouvent que le commerce général des Pays-Bas présente une importance et une extension qui surpassent toute attente ; que l'importation a surpassé l'exportation, année commune, de fl. 45,273,080, et, enfin, que pendant les quatre années mentionnées, il est plus entré que sorti du royaume, en valeur d'or et d'argent, pour fl. 119,771. L'on peut donc tirer de ces calculs, avec certitude, les trois conséquences importantes qui suivent :

D'abord le commerce des Pays-Bas a fait depuis 1824 des progrès importans, et pour s'en convaincre il suffit de jeter un coup-d'œil rapide sur les relevés qui précèdent.

---

l'exception de ce qui a été exporté pour compte du gouvernement aux Indes. On peut en conclure, que quoique ces données soient réellement restées en dessous de la réalité, la différence ne peut avoir une influence marquante sur les calculs ; on peut y ajouter, que par la nature de l'objet, il est impossible de reconnaître et d'établir avec une *rigoureuse exactitude* l'entrée et la sortie de l'or et de l'argent monnayé ; cette vérité a été reconnue par la société de statistique de Londres.

En parlant ici de l'or et de l'argent monnayé à l'occasion du commerce, il ne sera pas hors de propos d'évaluer à-peu-près le montant de l'un et de l'autre.

On évalue que jusqu'au dernier décembre 1828, on a frappé la quantité suivante de nouvelles monnaies des Pays-Bas ; en pièces de trois, d'un et d'un demi florin, pour une somme de fl. 9,814,186 ; en pièces de 25, 10 et 5 cents, fl. 12,312,954 ; la quantité de pièces d'or monte à fl. 108,673,920.

Il résulte de ces données qu'il a été frappé pour un peu plus de 22 millions d'argent blanc. La vieille monnaie hollandaise est prédominante dans les provinces du Nord, de même que l'argent blanc de France forme la masse en Belgique ; on ne peut donc porter la nouvelle monnaie que tout au plus à un dixième du tout, donc 220 millions d'argent blanc ; l'or doit aussi être augmenté, pour les monnaies étrangères de ce métal, surtout celle de France en Belgique, d'environ un cinquième, donc :

Argent	fl. 220,000,000
Or.	128,000,000
Total.	fl. 348,000,000

Si ce calcul peut être adopté comme à-peu-près juste, il y a dans les Pays-Bas près de 350 millions de numéraire en circulation, ce qui forme environ 53 florins par tête de la population, et plus que le double de la valeur des denrées importées annuellement.

L'exportation s'est augmentée pendant le terme de quarte années de la valeur énorme de onze millions ; l'accroissement de l'importation est dans une proportion double de l'exportation, et présente en 1827, environ vingt-quatre millions de plus qu'en 1824, si donc on réunit l'augmentation de l'une et de l'autre, le commerce s'est accru depuis 1824 à 1827 d'un sixième; ce résultat si éminemment favorable est garanti par des faits qu'on ne saurait révoquer en doute, et il réduit à leur juste valeur les plaintes qui s'élevèrent souvent sur la décadence progressive du commerce.

En second lieu l'étendue du commerce Néerlandais est dans une proportion satisfaisante relativement à celui de l'Angleterre *) et de la France.

---

*) Le commerce général de l'Angleterre étant d'une haute importance pour tous les états commerçans de l'Europe, il n'est pas inutile d'en indiquer quelques valeurs (les relevés sont en livres sterling).

TABLEAU des Importations et des Exportations des Pays-Bas et de l'Angleterre, publié par M. Quételet.

Années.		Exportations des Pays-Bas en Angleterre.			Importations de l'Angleterre dans les Pays-Bas.		
—		—			—		
1697	—	552,484	livres	sterling.	1,671,895	livres	sterling.
1712	—	604,154	»	»	2,251,404	»	»
1721	—	563,434	»	»	2,085,681	»	»
1748	—	577,795	»	»	2,533,097	»	»
1762	—	487,292	»	»	2,239,508	»	»
1783	—	1,064,103	»	»	2,443,795	»	»
1801	—	653,163	»	»	1,516,185	»	»
1815	—	893,781	»	»	2,346,695	»	»
1701	—	624:410	»	»	2,044,228	»	»
1717	—	526,894	»	»	2,349,633	»	»
1738	—	670,772	»	»	2,108,739	»	»
1755	—	407,240	»	»	2,442,947	»	»
1774	—	386,378	»	»	2,427,661	»	»
1792	—	717,057	»	»	2,317,986	»	»
1802	—	1,000,768	»	»	4,392,617	»	»
1822	—	961,269	»	»	4,337,316	[illegible]	»
1823	—	1,083,758	»	»	4,057,243	»	»
1824	—	1,561,273	»	»	4,234,806	»	»

Afin de prouver formellement cette assertion, nous commencerons par l'Angleterre, en laissant suivre ici la valeur

---

Ces résultats ont été recueillis par M. Moreau, vice-consul de France à Londres, dans les états officiels et dans les documens parlementaires.

Voici, d'après un tableau officiel, quel a été, en sommes rondes, le montant des importations de l'Angleterre, pendant les années 1824 à 1827 inclusivement.

	Importations.			*Exportations*		
1824	36	millions	sterling.	$58\frac{1}{5}$	millions	sterling.
1825	$42\frac{1}{2}$	»	»	$55\frac{1}{2}$	»	»
1826	36	»	»	$50\frac{1}{5}$	»	»
1827	$43\frac{1}{2}$	»	»	61	»	»

On voit que la progression proportionuelle est très-satisfaisante pour l'Angleterre.

Il conste d'un rapport également officiel, transmis au parlement, qu'en 1828 l'exportation de l'Angleterre s'est elevée à environ 62 millions de livres sterling, dont 52 millions se composaient de produits du sol et de manufactures d'Angleterre et d'Irlande; et les dix autres millions, d'objets passés par transit, dont un million des colonies anglaises.

L'importation pour la consommation du pays, s'est elevée à 43 millions 500,000 vres sterling, dont pour plus de 800,000 en objets provenant des colonies anglaises dans l'Amérique Septentrionale. Il conste en outre de ce rapport, que les exportations pour l'Allemagne s'élèvent à 7,500,000 livres sterling; l'Italie 3,000,000; les Pays-Bas 3,000,000; le Portugal 2,500,000; la Russie 1,800,000; les États-Unis 'Amérique 8,200,000; le Brésil 3,700,000. Les importations en France ne s'élèvent qu'à 500,000 livres sterling, et les exportations de France en Angleterre à 2,500,000. Voici quelques valeurs d'objets spéciaux exportés en 1828 et 1829.

	1828.		**1829.**		
Étoffes de coton.	13,545,638	—	13,420,544	livres	sterling.
Idem de laine	5,120,226	—	4,656,809	»	»
Tissus de lin.	2,000,033	—	1,885.831	»	»
Fers et aciers	1,226,836	—	1,155,176	»	»
Quincaillerie et coutellerie. .	1,385,616	—	1,389,514	»	»
Coton filé.	3,594,915	—	3,794,039	»	»
Ouvrage en cuivre et laiton. .	678,531	—	810,641	»	»
Soieries.	255,755	—	267,192	»	»
Total de ces diverses branches.	27,807,580	—	27,379,746	livres	sterling.

Nous venons de parler des travaux et des recherches extraordinaires auxquels M. Moreau, vice consul de France à Londres, s'est livré pour présenter un tableau complet du commerce de l'Angleterre. Cet ouvrage a reçu l'assentiment des économistes anglais; les documens suivans démontrent l'accroissement successif et prodigieux du commerce anglais.

des importations et exportations de ce pays pendant les quatre années dont nous nous occupons, en indiquant en même

---

Voici d'abord le tableau du nombre et du tonnage des bâtimens marchands, ainsi que du nombre d'hommes qui en formaient les équipages, à diverses époques comprenant un siècle et un quart.

Le nombre de bâtimens marchands anglais (*Britisch commercial navy*) était en

1701	de	3,281	jaugt.	261,222	ton.	mont.	par	27,176	hommes.
1788	»	9,360	»	1,053.610	»	»	»	79,859	»
1791	»	10,423	»	1,168,469	»	»	»	86,897	»
1802	»	13,446	»	1,642,224	»	»	»	113,670	»
1817	»	17,082	»	2,077,388	»	»	»	227,649	»
1826	»	15,841	»	1,988,716	»	»	»	120,181	»

Pendant les 87 premières années, le nombre des navires du commerce anglais a augmenté dans le rapport 1 à 3, et leur tonnage dans celui de 1 à 5, tandis que pendant les 38 années suivantes le nombre des navires s'est accru dans le rapport de 3 à 5, et leur tonnage dans celui de 1 à 2 à peu près. Le rapport de capacité est celui sous lequel il faut surtout considérer cet accroisement. On remarquera l'époque de 1791 à 1801, c'est-à-dire celle où l'Angleterre abandonnée par presque toutes les puissances du continent, restait, par une trop ample compensation, maîtresse absolue de la mer, tandis que la France, récoltant seule sur toute l'Europe continentale la plus brillante moisson de lauriers, voyait ses ports fermés, son commerce anéanti, et la véritable source de ses richesses tarie.

De 1788 à 1791, c'est-à-dire pendant la paix, qui, à partir de l'affranchissement des États-Unis, dura jusqu'au commencement de la révolution française, la navigation marchande des Anglais a augmenté seulement dans le rapport de 10 à 11; de 1791 à 1802, dans celui de 11 à 16; de 1802 à 1817, dans le rapport de 16 à 20; la première de ces dernières dates, est celle du trop fameux décret de Berlin. Depuis que par le bienfait de la paix, la France est enfin rentrée dans la possession du droit imprescriptible des nations d'exploiter concurremment le domaine de la mer commune à tout, la marine marchande anglaise a diminué dans le rapport de 20 à 19; aussi s'est-on empressé d'y remédier, et le nombre des navires construits ou en contruction dans les trois royaumes, de 1818 à1826, a été de 6,770, jaugeant 746,719 tonneaux qui à la vérité ne sont presque tous destinés qu'au cabotage.

Le dernier tableau dont nous rapporterons seulement la ligne relative à 1826, expose le nombre et le tonnage des navires enrégistrés dans les possessions anglaises, tant européennes que coloniales; elle les indique ainsi :

Angleterre	15976	navires	jaugeant	2001295	tonneaux
Ecosse	3102	»	»	290606	»
Irlande	1390	»	»	90678	»
Colonies	3657	»	»	224183	»
	24125	»	»	2,606,762	tonneaux.

temps la population relative, afin de découvrir, par la comparaison de ces deux points, la situation du commerce Néerlandais vis-à-vis de celui de l'Angleterre.

C'est la situation la plus complète de la marine marchande anglaise.

Ces rapprochemens sont une preuve nouvelle de ce que l'histoire a depuis longtemps prouvé, aussi-bien que les raisonnemens des économistes, que c'est par le commerce maritime qu'une nation s'enrichit, parce que ce commerce seconde le mouvement progressif de l'industrie de la manière la plus complète, en même temps qu'il favorise le débouché des produits de son agriculture.

On trouve dans l'*Encyclopédie moderne*, un relevé comparatif du commerce des principales puissances de l'Europe, duquel il résulte que l'Angleterre fait plus des six huitièmes du commerce colonial de l'Europe. Tandis que l'industrie française s'étend à peine à cinq cents millions de francs, et que les produits qu'elle importe surpassent ceux qu'elle exporte à l'étranger, l'exportation de l'Angleterre s'est accru jusqu'à 1,517,376,000 de francs; son importation à 1,518,872,000 francs, c'est-à-dire sept fois de plus que le commerce de France. Le bénéfice net de l'Angleterre est donc de 515,880,000 de francs et égale par conséquent la valeur de tout le commerce français.

Au commencement du siècle précédent le montant des importations de la Grande-Bretagne était de 5,569,952 livres sterling. De 1784 à 1792 cette valeur s'est élevée à 17,716,752 livres sterling. En 1831 elle avait atteint 48,161,661 livres. (Environ 1 milliard 204 millions 41 mille 525 francs).

En comparant les résultats des importations et des exportations pendant quelques années, on voit quo le commerce étranger de la Grande-Bretagne (*foreign-trade*) s'est multiplié quatorze fois depuis le commencement du 18e siècle, et qu'il a six fois plus d'extension qu'à l'époque de l'avénement au trône de George III.

La population des villes industrielles n'a pu rester stationnaire au milieu de ce grand mouvement commercial. Celle de la capitale qui était de 674,000 en 1700, s'élevait en 1831 au chiffre de 1,474,069. Au nord et au centre du royaume cet accroissement est encore plus rapide. Manchester qui ne renfermait en 1774 que 41,032 habitans, en comptait 270,961 en 1831. A Liverpool il n'y avait en 1800 que 5,145 habitans; en 1831 cette ville était à peine assez grande pour héberger ses 189,244 citoyens. La population de Glasgow ne s'élévait en 1780, qu'à 42,882 âmes; ce nombre s'était accru en 1831 jusqu'à 202,426. La population de Preston n'était en 1780 que de 6,000 âmes, et en 1831 on y comptait 33,112 habitans; celle de Leeds s'est élevée depuis 1731 jusqu'à 1831, de 11,500 à 71,600 âmes.

L'importation du thé en Angleterre est considérable. En 1668 la compagnie des Indes n'importa encore que 100 livres de thé, en 1669, cette importation n'était encore que de 143½ livres; en 1678, de 4,713 livres, qui encombrèrent la place de cette marchandise. En 1830 il a été importé 63,000,000 livres de thé.

Voici ce relevé en argent des Pays-Bas :

	Importé en Angleterre.	Exporté de l'Angleterre.
En 1824.	fl. 436,453,747.	fl. 607,334,360.
1825.	450,766,177.	682,822,137.
1826.	389,220,670.	544,313,044.
1827.	469,451,667.	659,693,106.

La différence entre l'importation et l'exportation est re-

D'après les documens officiels, le commerce d'Angleterre avec l'Italie présente les résultats suivans : en 1824, les importations se sont élevées à 1,230,344 liv. sterl.; les exportations à 3,934,565 liv. sterl. En 1825 les importations ont été de 1,127,692 liv. sterl. ; les exportations de 3,499,780 liv. sterl.

Le tableau suivant, extrait de documens officiels, démontrera quelle a été la progression de la culture du café au Brésil depuis 1820, et servira à expliquer la cause du bas prix auquel cet article est maintenant livré à la consommation. Les quantités exportées de Rio se sont élevées comme suit :

En 1820 à 14,910,240 liv.; en 1821, à 16,861,892 liv. ; en 1822, à 24,318,304 liv.; en 1823, à 29,599,168 liv.; en 1824, à 36,688,673 liv.; en 1825, à 29,291,664 iv.; en 1826, à 41,600,000 liv.; en 1827, à 57,896,850 liv.

Les produits de la Jamaïque et autres possessions anglaises aux Antilles se consomment presqu'en totalité en Angleterre, où la consommation du café a à peu près doublé depuis 1824 (elle s'élève aujourd'hui à 15,000,000 liv.) On peut en dire autant de presque toute l'Europe.

Voici enfin le relevé de l'exportation de la Grande-Bretagne avec des bâtimens anglais pendant l'année 1832.

	Navires.	Tonnage.	Homm. d'équip.	Valeur.
	—	—	—	—
Vers les Indes-Occid. Brit.	907	249,051	14,108	3,749,798 liv. st.
» la Russie	1,605	816,361	14,654	2,261,295 » »
» la Suède	67	8.953	528	60,607 » »
» la Norvège	33	2,876	194	99,277 » »
» le Danemarck	437	70,324	3,450	221,786 » »
» la Prusse	308	50,792	2,394	219,185 » »
» l'Allemagne	605	102,026	5,194	8,641,816 » »
» les Pays-Bas	1,617	479,488	9,740	2,896,277 » »
» la France	1,191	90,311	9,146	478,021 » »
» le Portugal	381	2,673	2,673	2,187,238 » »
» l'Espagne	520	3,424	3,424	1,048,234 » »

marquable, et bien en sens inverse de ce qui a eu lieu dans notre pays. Nous reviendrons tout-à-l'heure sur les causes qui font naître cette différence tant ici qu'en Angleterre, ainsi que sur les résultats qui en sont les conséquences. La remarque de cette différence était nécessaire, parce que la comparaison de l'importation dans les Pays-Bas avec celle de l'Angleterre donne un tout autre résultat que celui de l'exportation. Car si nous comparons isolement les entrées et les sorties entre elles, on trouve que l'importation dans notre pays, terme moyen pour les quatre années, équivaut environ à la troisième partie de celle de l'Angleterre, tandis que notre exportation ne présente que la septième partie de celle de la Grande-Bretagne.

Afin d'obtenir une comparaison concluante et par laquelle l'état de choses se trouve réciproquement établi, il faut réunir les valeurs des importations et des exportations, et prendre comme base la somme moyenne de cette addition, pour démontrer toute l'importance du commerce relatif des deux pays.

Il résulte de cette opération, que l'importance du commerce néerlandais est en comparaison de celui de la Grande-Bretagne, comme 21,05 à 100; donc ce dernier est près de cinq fois plus étendu que le notre*) tandis que la populations de l'Angleterre est comptée à 22,000,000 et la nôtre à 6,000,000; donc pour obtenir la même proportion dans le commerce que celle qui se présente à l'égard de la population, le rapport de 21,05 à 100 devrait être de 27,02 à 100. La principale cause de cette différence, peut être attribuée à ce que les valeurs d'importation et d'exportation de l'Angleterre sont officiellement estimées et déterminées d'après la loi sur les impositions, qui

*) Nous trouverons à-peu-près la même proportion pour la navigation.

date de 1819, et que les valeurs des produits des fabriques y surpassent de beaucoup celles du jour. Il en résulte, d'après les données de la société de statistique de Londres, qu'il faut déduire de l'exportation de 1824 la somme énorme de fl. 112,926,074, représentant $\frac{1}{6}$ du total. Quoique l'on ne puisse pas établir la proportion entre la valeur légale et la valeur réelle avec la même certitude pour 1825, 1826 et 1827, il est probable qu'elle est de même nature, toutefois faut-il recourir à un aperçu approximatif; mais en adoptant pour un instant cette réduction de $\frac{1}{6}$, qui est d'autant plus possible, que les manufactures ont été décroissant de valeur depuis 1824, alors le résultat de la comparaison entre le commerce des deux pays, selon leur population respective, présente déjà une proportion de 24,00 à 100.

Cette proportion peu différente de celle de l'Angleterre, est très-satisfaisante pour les Pays-Bas, attendu que ce premier pays compte dans ses possessions des Indes-Orientales seules plus de vingt-trois millions d'habitans, tandis que toutes les colonies néerlandaises réunies ne présentent guère plus de sept millions d'âmes.

Il se présente encore une circonstance favorable au commerce du royaume comparé à celui de l'Angleterre, c'est que ce dernier repose en grande partie sur l'exportation et le débit des produits de fabriques et de manufactures qui, par exemple en 1824, ont fourni 70 p. c. de l'exportation, tandis qu'ici en la même année ces produits n'ont fourni à l'exportation que 34 p. c., et les productions de l'agriculture, qui sont peu importantes en Angleterre, ont ici présenté 43 p. c. de la sortie. Il est inutile d'ajouter que le débit des denrées de fabrication, est assujetti à plus de chances de variations, et surtout à la concurrence croissante des autres peuples, tandis que les productions de l'agriculture, qui par

leur nature trouvent partout du débit, n'ont à redouter qu'une surabondance temporaire.

Il résulte de ces considérations, que notre commerce repose sur des bases plus satisfaisantes que celui de la Grande-Bretagne et qu'il offre pour l'avenir d'heureuses espérances.

COMMERCE AVEC LA FRANCE.

A l'égard de notre commerce avec la France, il y a moins de faits déterminés à invoquer. M. Balbi l'évalue pour les années 1825—1827, comme suit:

Importation.	Exportation.
fl. 264,151,422	fl. 286,222,852

N'ayant point à la main les moyens de vérifier ces relevés, il faut bien les adopter comme exactes et les comparer avec le montant des importations et des exportations des Pays-Bas, pour les années 1825—1827, et aussi en rapport avec la population des deux pays.

Par l'application de ces comparaisons on obtient entre le commerce néerlandais et français la proportion de 32,02 à 100. Ainsi le commerce de France surpassait le nôtre de deux tiers en importance et eu égard à la population. La France offre 32 millions d'âmes, tandis que la nôtre est à celle-ci comme 18,07 à 100, d'où il résulte que notre commerce est en proportion de la population infiniment plus étendu que celui de la France *).

*) Il est connu qu'en 1816 (dit l'auteur de l'*Essai sur la possibilité d'un traité de commerce avec la France*), la seule ville de Gand faisait entrer en France mille pièces de toiles imprimées par semaine, et la fraude, qui se faisait alors de tous les points de la Belgique, peut-être évaluée à vingt-quatre ou vingt-cinq millions par an. Tant que cette contrebande a pu se faire, elle fournissait aux manufactures belges les moyens de vendre au-dehors ce que la concurrence ruineuse de l'Angleterre ne leur laissait

Le troisième argument qu'on peut déduire de l'état florissant du commerce de notre royaume, c'est le bien-être général de notre pays, qui se présente par là sous un jour très-favorable. Après avoir établi que la valeur de nos importations est bien plus considérable que celle de nos exportations, et que nous nous sommes ouvert de grandes sources de richesses, la question se présente, de savoir, si, pour obtenir cet heureux résultat, nous avons dû entamer nos capitaux, ou bien si nous sommes en possession de moyens suffisans pour soutenir notre état propice, sans rétrograder et réduire notre puissance, et quels sont les moyens que nous avons pu employer pour arriver à un si haut degré de prospérité.

Il conste que notre richesse nationale n'a point diminué par l'importation, en ce que l'importation de l'or et de l'argent a surpassé l'exportation moyenne, laquelle a été si peu importante, qu'elle n'eût pu suffire à payer des denrées importées, tandis que le contraire aurait eu lieu si la plus grande importation avait été faite aux dépens du capital, puisque l'or et l'argent sont le moyen le plus propre et le plus à la main pour régler et liquider les comptes avec l'étranger lorsqu'une nation a outrepassé les bornes de ses dépenses.

Voici les preuves non-équivoques que la richesse nationale a plutôt augmenté que diminué : d'abord le crédit élevé du pays, puis partout on ne voit que bâtimens nouveaux qui s'élèvent, tandis que les anciens se restaurent, que grand nombre de fabriques et d'usines s'établissent partout, ce qui

---

plus en ce temps la faculté de déboucher au-dehors; mais à mesure que la France, qui ne devait pas rester indifférente sur ce point, a mis plus de surveillance et de répression à une pareille fraude, les manufactures belges s'en sont aussi ressenties davantage jusqu'au temps où elles ont trouvé des débouchés plus considérables aux colonies néerlandaises.

assurément n'aurait pas lieu si l'on employait à l'achat des denrées importées, les capitaux primitifs qui s'absorberaient ainsi en une fois; une dernière preuve que tout se fait avec le produit des capitaux, c'est le bas intérêt de l'argent; l'abondance du numéraire et l'empressement avec lequel on saisit toute occasion de convertir les capitaux flottans en capitaux fixes et productifs, en un mot de placer de l'argent à rentes; et si l'on ajoute à cela que les valeurs en meubles et tous les objets de luxe augmentent prodigieusement d'année en année, on n'aura pas besoin d'autres preuves pour demeurer convaincu que l'abondance et la richesse se multiplient progressivement dans notre patrie.

Cependant c'est une vérité fondamentale, que la plus grande valeur des importations doit se payer par une valeur égale quelconque, et de là surgit naturellement la question de savoir comment ce paiement s'opère ; on peut résoudre ce problême en indiquant d'abord les capitaux que nous avons placés à rentes à l'étranger, ou ce qui revient au même, les capitaux que nous avons placés dans les fonds des autres nations. Ces capitaux, qui sont pour ainsi dire prêtés à l'industrie étrangère, et qui profitent à leur bénéfice, doivent cependant nous rapporter une partie de ce bénéfice à titre de rente, lequel nous arrive en denrées de toute nature.

Peut-être pourrait-on objecter que ces mêmes capitaux seraient susceptibles d'être employés avec plus de bénéfice dans notre propre industrie. Sans vouloir approfondir cette question, on peut établir comme certain que les capitaux considérables que nous avons à l'étranger, contribuent puissamment à augmenter notre importation, et qu'ils fournissent un moyen très-important d'acquitter le prix de ces importations majeures.

En second lieu, le bénéfice du commerce pourvoit à ce

paiement, attendu que la possibilité existe de couvrir la valeur d'une quantité déterminée de marchandises importées, avec la valeur d'une quantité de marchandises exportées et d'une valeur inférieure.

Il est facile de démontrer cette vérité quand on considère que le prix des importations est établi, non d'après les prix d'achat, mais d'après les prix de notre pays; donc le bénéfice du marchand y est compris, tandis que les prix des denrées qui sortent, étant aussi déterminés d'après nos marchés, ne présentent point le bénéfice des marchands, ni l'augmentation de la valeur qu'elles doivent nécessairement acquérir en arrivant à leur destination.

Il conste clairement par l'état même de notre commerce, que nos négocians ont en général obtenu des bénéfices satisfaisans, et que les articles sur lesquels ils ont éprouvé des pertes, sont de moindre importance.

D'ailleurs la comparaison des articles les plus importans d'entrée et de sortie pendant les quatre années, prouve que le commerçant a été excité par son propre intérêt, à étendre et à développer l'échange des denrées, ce qui ne serait assurément pas arrivé, s'il n'y avait point trouvé de bénéfice; la modique importation et exportation d'or et d'argent vient à l'appui de cette assertion, et prouve que le négociant a trouvé à propos pour ses intérêts de donner et de prendre, presqu'exclusivement, des marchandises en paiement, ayant réalisé plus d'avantage sur l'échange des denrées que sur celui de l'or et de l'argent, qui, comme marchandise proprement dite, en offrent peu.

Revenant encore aux données sur l'état du commerce de l'Angleterre, les droits élevés qu'on y perçoit à l'entrée, occasionnent une importation de fraude très-étendue, ce qui,

à cause des droits proportionnellement plus bas et des primes d'exportations, n'a pas lieu à la sortie; il en résulte que les denrées entrées par fraude, ne figurent pas sur les états officiels d'importations et se paient en marchandises qui figurent officiellement dans les relevées de sortie; par ce fait la différence entre l'importation et l'exportation est beaucoup moindre qu'il ne semble résulter des relevés faits sur cet objet.

Chez nous la fraude est par le même motif des droits plus élevés à l'entrée qu'à la sortie, ainsi que dans la Grande-Bretagne, très-fréquente et y augmente réellement l'importation, ce qui vient encore à l'appui de la plus grande importation ici. Le commerce de fraude ne peut donc être un obstacle à la conséquence que nous avons déduite de l'etat de notre commerce en faveur de notre bien-être.

Il se présente ici encore une particularité concernant l'importation et l'exportation dans la Grande-Bretagne; savoir: que dans l'entrée et la sortie ne sont point compris l'or et l'argent monnayés ou en lingots. On ne peut juger du commerce avec connaissance de cause sans l'avoir apprécié; l'importation de l'or et de l'argent en Angleterre y a donc, selon les données de la Société statistique, pendant sept ans, de 1817 à 1824, surpassé annuellement l'exportation de ces métaux de fl. 32,400,000, somme qui doit être ajoutée au montant des denrées importées. Quoique la différence entre l'importation et l'exportation se trouve nécessairement par tout ce qui précède beaucoup diminuée, il est néanmoins encore remarquable, et il est de quelque importance de rechercher à quelles causes cet état de choses peut s'attribuer.

Il est évident que l'Angleterre ne présente point pour ses importations un chiffre en proportion avec celui des exportations, et qu'à la longue l'excédant de la sortie ne se paie par

personne d'où il résulte que la plus grande quantité de l'exportation sert à payer soit ce dont ce pays est redevable à l'étranger, soit les pertes qui résultent du commerce.

Ces deux causes précitées opèrent ensemble de la manière suivante :

D'abord, l'Angleterre doit plus du chef des rentes des capitaux placés dans ses fonds par des étrangers, qu'elle n'a à prétendre d'eux de ce chef ; en outre, les nouveaux gouvernemens de l'Amérique du Sud, dont les négociations se traitent en Angleterre et dont les fonds appartiennent en grande partie à des rentiers de ce pays, ne paient plus les intérêts, en sorte que les importations de ces pays, qui étaient destinées au paiement de ces rentes ont cessé, pendant que l'exportation pour le paiement des rentes anglaises à l'étranger continue toujours.

En second lieu, l'entretien de garnisons nombreuses à l'extérieur, telles que celles de Gibraltar, des îles Ioniennes, etc., occasionne des exportations dont les valeurs ne rentrent pas.

Enfin, le grand nombre de familles anglaises qui depuis quelques années habitent le continent sans y exercer de profession ni d'industrie pour en vivre, subsistent uniquement du revenu qu'ils tirent de leur patrie, ce qui occasionne encore une grande exportation de denrées, seul moyen de pourvoir à leurs dépenses à l'étranger, exportation pour laquelle il ne peut encore une fois y avoir d'importation proportionnelle.

Les suites qui résultent de cet état de choses, sont donc défavorables au commerce anglais et démontrent que le capital, destiné au commerce en ce pays, cette partie de la richesse nationale, diminue d'année en année ; il est connu que de-

puis 1817 et successivement, la nation anglaise a éprouvé des pertes considérables. La Société statistique de Londres porte elle-même cette perte nationale pendant les années de 1817 à 1822, à la somme énorme de fl. 1,631,944,960. Dans cette somme est compris ce qui a été payé par l'Angleterre à l'étranger pendant ces six années, entre autres les dépenses de familles anglaises hors du pays, montant à fl. 324,000,000 et les rentes appartenant à des forains évaluées à fl. 129,600,000.

Quoique ces relevés paraissent exagérés, tous les articles qui les composent ne pouvant être considérés comme perte effective et pleine pour la nation, il est clair que le commerce néerlandais pendant les quatre années, traitées par M. Drieling, a été fait avec un bénéfice réel tandis que celui de l'Angleterre s'est fait avec perte.

Le commerce de transit mérite aussi une considération particulière; les produits de l'agriculture, à l'exception des peaux et des écorces en entier ne font pour ainsi dire pas partie du transit; néanmoins le transit de ce dernier article a été très-considérable en 1827, où il a présenté une valeur de fl. 3,482,350 *).

Les produits de la pêche ne sont point considérés comme des objets de transit.

Les seuls articles de transit qui offrent quelqu'importance parmi les métaux écrus et les minéraux sont le tufsteen, le cuivre écru et l'étain non travaillé, le soufre non raffiné, l'acier et surtout le fer frappé et en barres.

---

*) Je renvoie ici le lecteur qui voudrait se faire une idée complète du transit, à l'ouvrage précité de M. Drieling, il l'a compris dans un tableau général pour les années 1824 1827.

Les fils de coton non tors et avant la teinture, destinés aux étoffes de lin, de chanvre, de coton, de laine et de soie, dites étoffes de manufactures, passent en grande quantité, et forment un des articles les plus importans du transit, ainsi que les fils écrus, le fil à tisser et à faire la dentelle, dont le débit est croissant tandis que celui du ruban, de quelques sortes de toiles et manufactures et d'étoffes de soie diminue. Les tissus de laine, tels que draps, casimirs, etc., ne passent pas du tout en transit ou du moins il en passe bien peu.

Le ferblanc, le cuivre battu, la quincaillerie, la coutellerie, les objets de mode, les aiguilles, le ciment, le sucre rafiné, les ouvrages de fer battu et coulé, le savon blanc, le soufre raffiné, forment des objets dont le transit va toujours croissant; quant aux ouvrages d'acier ils passent en moindre quantité que les années précédentes.

Il résulte de ces observations, que le transit n'exerce pas son influence sur le commerce de produits d'agriculture et de pêche, et que, à quelques légères exceptions près, il ne porte aucun préjudice notable à nos fabriques indigènes, attendu que le transit d'objets fabriqués, surtout de ceux qui sortent de nos ateliers, est peu important en comparaison de l'exportation.

Les objets de transit les plus remarquables se bornent donc aux marchandises proprement dites, savoir : la védasse, la potasse, le coton non filé, le café, l'huile d'olive, les plumes, le salpêtre, le sucre brut et le vin ; de tous ces articles le transit est remarquablement croissant d'année en année, ce qui doit nécessairement exercer sur nos exportations une influence préjudiciable, aussi est-il à craindre, si le transit augmentait graduellement, que l'exportation de ces articles ne diminuât dans une proportion égale.

Le commerce du royaume des Pays-Bas se divise essentiellement entre les trois grandes villes marchandes, Amsterdam, Rotterdam et Anvers; les autres villes de commerce étant en proportion des premières d'un intérêt secondaire. La déchéance et la diminution du commerce d'Amsterdam et le développement rapide de celui d'Anvers, sont des sujets qui ont fixé l'attention générale, il est donc important de rechercher le véritable état des choses à cet égard. Il résulte d'un état dressé de l'importation en 1825 et 1826, qui a eu lieu dans chacune de ces trois villes *), que l'importation d'Amsterdam surpasse celle de Rotterdam et d'Anvers, touchant les articles suivans: bleu, fil écru, grains, poils, chanvre, miel, cuivre rouge brut, plomb, toiles de chanvre et autres, plumes à écrire, goudron, thé, huile de baleine, stokvisch, graines de navets et autres semences.

A Rotterdam la plus grande importation a eu lieu en poterie de terre, fer-blanc, charbon de terre, cuivre jaune battu, corintes, craie, toiles de coton imprimées, raisins, épiceries, tabac, étain, fer battu et en barres et ouvrages de fer battu.

Les principaux articles de l'importation, pour lesquels Anvers surpassa les deux autres villes, sont: la potasse, la védasse, le cacao, les bois de teinture, les bois de reglise, les peaux, l'indigo, le coton, le café, l'huile d'olive, le riz, le sucre brut, le sumac, le vin, le savon blanc et le sel brut.

Il semble donc résulter d'un état général de comparaison de l'importation des ports d'Amsterdam, de Rotterdam et d'Anvers, que la prépondérance commerciale d'Amsterdam

---

*) L'auteur précité a dressé un tableau circonstancié de ces importations en poids, mesure, valeur et pièces, ainsi qu'elles ont été déclarées aux bureaux des douanes; le lecteur peut le trouver parmi les pièces à l'appui de l'ouvrage sous la lettre D.

a beaucoup décliné, et que Rotterdam et Anvers lui disputent le terrain avec avantage, tandis qu'à Anvers le commerce dans les articles les plus remarquables se développe avec une rapidité surprenante.

—

PRINCIPALES BRANCHES DE COMMERCE DES PAYS-BAS, CONSIDÉRÉES A L'ÉPOQUE DE 1824 A 1827.

L'examen et la comparaison du relevé de l'importation, de l'exportation et du transit nous ont fait connaître l'étendue du commerce néerlandais, il est également utile de développer et d'analyser la nature et l'espèce des principales branches qui composent ce tout homogène.

Afin d'y procéder avec ordre et méthode, il conviendra de prendre pour base les objets mêmes d'importations et d'exportations, et d'examiner séparément les cinq branches de commerce ainsi déterminées :

1° Produits de l'agriculture nationale;
2° Produits des pêches.
3° Métaux bruts et minéraux;
4° Objets manufacturés de toutes espèces; et
5° Marchandises divers.

—

Produits de l'agriculture nationale.

A. Ces produits comprennent tous les genres de produits que l'agriculture fournit, soit qu'on les importe d'ailleurs ici ou non *).

*) Tel est le cas pour quelques objets que l'agriculture produit et qu'on importe d'ailleurs tels que le tabac, les peaux, le miel etc., etc., articles dont la comparaison doit également avoir lieu.

Les produits de l'agriculture nationale peuvent facilement se subdiviser comme suit :

I. Bétail,
II. Beurre et fromage,
III. Grains,
IV. Graines et fruits de terre,
V. Bois et fruits,
VI. Objets divers

Dont l'entrée et la sortie seront d'abord considérées séparément et puis rapprochées et soumies à la comparaison.

I. *Le Bétail* comprend les bêtes à cornes, les porcs, les moutons, les chevaux, les ânes, les mulets, la viande, le lard, les os, le poil, les cornes, la graisse, la laine, les abeilles, le miel, la cire et les œufs. Voici la comparaison de ces objets dans les quatre années.

	Importation.	Exportation.	Différence.	
En 1824	fl. 6,155,291	fl. 9,373,261	plus exporté	fl. 3,217,970
» 1825	» 6,914,159	» 9,486,443	» »	» 2,572,284
» 1826	» 8,989,737	» 7,630,751	» importé	» 1,358,986
» 1827	» 7,591,486	» 9,031,757	» exporté	» 1,440,271

La qualité du sol étant dans notre patrie très-favorable à l'élévation du bétail, cette branche a produit une exportation assez remarquable pour surpasser l'importation, année commune, de fl. 1,467,884. Le principal article d'exportation se compose de bestiaux vivans; l'importation de la laine surpassa ordinairement l'exportation, dans les dernières années; cet excédant a été de plus du double, et cela à cause des besoins de nos fabriques de draps, qui, ainsi que nous aurons l'occasion de nous en convaincre, exportent de plus en plus *).

*) Ces relevés sont curieux ; j'ai cru devoir donner ici le tableau en entier, ce n'est point sans surprise qu'on voit que l'exportation des chevaux seule a produit près de deux millions par an.

Les peaux non préparées présentent une branche d'importation non moins remarquable ; une partie de ces peaux se pré-

---

Importations.

OBJETS.	1824.	1825.	1826.	1827.	Proportion moyenne de l'excédant d'importation par année.
Bêtes à cornes . . . . . . fl.	11,476 fl.	673 fl.	977 fl.	5,895 fl.	»
Porcs	2,000	1,850	1,100	1,180	»
Moutons et agneaux. . . .	4,271	5,008	4,173	6,980	»
Cheveaux et poulins . . .	12,225	293,450	281,025	311,650	»
Anes et mulets	2,160	2,940	1,920	3,640	2,170
Viandes et lard.	26,436	25,193	33,805	106,906	»
Poils et crin	132,725	435,426	589,954	373,924	276,085
Cornes	33,824	3,088	19,790	30,362	3,241
Graisse	39,168	25,669	30,400	124,640	12,953
Laine	2,798,278	2,960,677	2,841,292	4,226,561	1,613,922
Peaux écrues	2,595,638	2,647,753	4,620,097	1,849,569	1,699,676
Os.	2,233	3,624	668	6,183	»
Abeilles, miel et cire. . .	429,912	434,523	481,438	441,672	274,366
OEufs	64,945	74,280	83,098	72,369	»
Totaux. . . .	fl.6,155,291	fl.6,914,159	fl.8,989,737	fl.7,591,486	

Exportations.

OBJETS.	1824.	1825.	1826.	1827.	Proportion moyenne de l'excédant d'exportation par année.
Bêtes à cornes.	fl.1,628,440	fl.1,571,195	fl.1,640,890	fl.1,608,150	fl.1,607,413
Porcs	1,890,105	1,902,330	1,622,985	1,921,875	1,832,791
Moutons et agneaux. . . .	224,911	211,653	216,878	200,390	208,357
Chevaux et poulins. . . .	1,967,400	1,993,300	1,136,450	1,185,550	1,338,587
Anes et mulets	880	700	120	286	»
Viande et lard	233,764	329,135	263,877	230,146	216,158
Poils et crin.	104,018	132,929	69,260	121,481	»
Cornes.	13,325	15,614	21,219	23,941	»
Graisse	60,448	47,557	45,467	14,592	»
Laine	1,557,137	1,590,588	1,580,755	1,642,638	»
Peaux écrues.	1,450,608	1,197,337	522,219	1,744,187	»
Os.	112,569	169,693	166,601	141,305	144,365
Abeilles, miel et cire. . .	86,388	214,180	275,886	113,588	»
OEufs	43,238	110,182	68,111	83,631	2,629
Totaux. . . .	fl.9,373,261	fl.9,486,443	fl.7,630,751	fl.9,031,757	

En 1827 il est sorti du royaume des Pays-Bas 2,500,000 têtes de bétail, quantité énorme dont il existe à peine des exemples antérieurs.

parent dans nos tanneries et s'exportent alors de nouveau; cette branche importante d'importation a, en 1827, presque balancé l'exportation qui a pourtant considérablement augmenté.

Les produits de l'élévation des abeilles paraissent ne point suffire à la consommation, l'entrée de ces objets surpasse aussi de beaucoup la sortie.

II. *Beurre et fromage.*

	Importés.	Exportés.	Excédant de l'exportation.
En 1824	fl. 122,346	fl. 12,128,711	fl. 12,006,365
» 1825	85,058	14,912,546	14,827,488
» 1826	113,404	13,057,753	12,944,349
» 1827	117,477	14,306,156	14,188,679

La masse d'argent que cette branche de notre agriculture nationale jette dans le commerce est vraiment incroyable; c'est que le beurre et le fromage *) des Pays-Bas étant d'une qualité excellente, sont devenus les premiers besoins pour grand nombre de nos voisins, ce qui nous assure un débit par lequel ce produit indigène, dont le surplus ne nous prospèrerait guère, nous fournit une source de richesse.

Cette source d'exportation est d'autant plus importante

*) D'après des données officielles il a été importé pendant 1827, des Pays-Bas en Angleterre, 142,650 quintaux de beurre, et 188,164 quintaux de fromage.

Les droits payés à la douane de Londres sur le beurre étranger à raison de 20 shellings le quintal, pendant l'année 1827, se sont montés à 200,000 livres sterl., et ceux sur le fromage à raison de 10 sh. 6 deniers le quintal, à 100,000 livres sterl., faisant un total de 300,000 livres sterl. (ou sept millions et demi de francs).

On a calculé que la Hollande-Méridionale et Septentrionale, Groningue et Utrecht, fréquent ensemble annuellement 140 millions de livres de fromage; or la consommation du pays n'était que de 7 millions.

qu'elle est assujettie à bien moins de variations que plusieurs autres productions agricoles, et qui plus est, parce que nous n'avons pas de concurrence à redouter pour cet objet. Malgré les droits elevés dont l'Angleterre les a frappés à l'entrée, elle ne peut s'en passer, l'importation n'y a point diminué, et le droit que l'on perçoit sur ce produit à la sortie de notre pays, quoique opposé aux principes d'économie politique, est resté en vigueur, parce que l'Angleterre aurait augmenté proportionnellement ses droits d'entrée et que le trésor néerlandais en aurait éprouvé une perte annuelle d'environ fl. 200,000.

III. *Les Grains*, comprennent, outre les sortes de grains, proprement dits, l'orge, la drèche, le gruau, la farine et le son.

	Importation.	Exportation.	Différence. En plus.
En 1824	fl. 4,109,799	fl. 2,261,353	fl. 1,848,446
» 1825	3,145,156	2,174,442	970,714
» 1826	4,947,715	4,761,344	186,371
» 1827	10,479,298	3,079,310	7,399,988

Il résulte de ce relevé, que pendant les quatre années l'importation des grains a constamment surpassé l'exportation; en considérant superficiellement cette circonstance, on est porté à croire que nous avons besoin pour notre usage de recourir aux grains étrangers; on a néanmoins prouvé souvent qu'une récolte ordinaire suffit amplement à la consommation. Peu-être peut-on trouver la raison de cette importation majeure, dans les spéculations qui se font toujours en grains, et qu'en attendant que les prix s'élèvent on en retient souvent des quantités énormes en magasin; les prix ayant monté sensiblement en 1827, ce fut probablement la cause des commandes qui ont outrepassée, à l'étranger, celles faites les années précédentes, sans que pour cela l'expor-

tation ait augmenté; mais l'année suivante, 1828, il y a eu en froment seul environ pour 5,700,000 fl. d'exporté, ce qui vient à l'appui de notre assertion.

IV. *Graines et fruits de la terre*, ceux-ci comprennent aussi, outre les graines grasses, la graine de moutarde, de treffles, les graines de jardinage, les oignons à fleurs et les légumes :

	Importation.	Exportation.	Différence. Importé en plus.
En 1824	fl. 3,240,436	fl. 1,992,997	fl. 1,247,439
1825	3,325,345	2,965,363	359,982
1826	4,170,800	1,816,387	2,354,413
1827	4,701,850	2,808,189	1,893,661

Pour ces produits l'importation surpasse l'exportation, année commune d'une somme de fl. 1,388,873; le principal motif de cette différence résulte des arrivés croissantes dans les dernières années, de la graine de navet et de lin, tandis que l'introduction du colzat diminua et que l'exportation augmenta.

Les graines de jardinage et les oignons à fleurs, forment des articles importans d'exportation ; la qualité de notre sol leur étant très-favorable, la demande et l'envoi en augmentent progressivement.

V. *Bois et fruits.* A cette dénomination appartiennent les arbres et les plantes vivantes, toutes sortes de bois scié et non scié, les écorces, le tan, et généralement toutes sortes de fruits verts, secs et en daubes ou en compotes.

	Importation.	Exportation.	Différence. Plus exporté.
En 1824	fl. 5,199,770	fl. 2,356,657	fl. 2,843,113
1825	6,436,364	2,821,843	3,614,521
1826	8,578,884	2,011,273	6,567,611
1827	6,102,514	2,743,920	3,358,624

Quoique les provinces du midi soient garnies de bois nombreux et de forêts, leur produit est loin de suffire à nos besoins, surtout parce que nous manquons de diverses sortes de sapins qui nous arrivent de la Baltique, sous la dénomination générique de bois du nord; on peut ajouter à cette cause, que les provinces qui produisent le plus de bois, manquant de communication par eau, en rendent l'exportation difficile et trop coûteuse. D'après ces considérations on n'est pas surpris de voir l'importation surpasser l'exportation annuellement d'une valeur de fl. 4,095,967.

Les écorces et le tan forment pour l'exportation une branche importante du produit de nos bois néerlandais, tandis que le contraire a lieu à l'égard des fruits; leur importation surpasse, année commune, d'une valeur quintuple ce qui s'exporte de cet article.

VI. *Produits divers de l'agriculture.* A ceux-ci appartiennent tous les objets qui ne sont point compris dans les chapitres précédens, tels que: garance, chanvre, lin, foin, paille, jonc, houblon, cardes, chicorée et tabac.

	Importation.	Exportation.	Différence. Exporté en plus.
En 1824	fl. 5,561,392	fl. 8,508,145	fl. 2,946,753
1825	3,517,450	9,131,944	5,614,494
1826	5,307,226	11,194,881	5,887,655
1827	7,289,471	12,683,823	5,394,352

L'agriculture si florissante dans les Pays-Bas, ne se borne pas seulement à la production des besoins de la vie, mais s'occupe avec succès de la culture de toutes sortes de végétaux qui forment des objets de commerce et d'utilité pour les diverses fabriques, et produit au total une valeur d'exportation qui surpasse, terme moyen, l'importation de 4,960,813 florins par an.

Vient en premier lieu le lin, dont la valeur exportée a presque doublé dans les quatre années; ensuite la garance, et après elle le houblon, entrent pour beaucoup dans l'exportation. Par contre, l'importation du tabac est infiniment plus forte, quoique le tabac indigène prospère et qu'on en exporte annuellement à-peu-près pour un demi-million; le même cas se présente pour le chanvre, dont la culture parait ne pas suffire à nos besoins.

Après avoir parcouru les différentes branches de notre agriculture *) séparément, en les réunissant nous obtiendrons les résultats suivans :

	Importation.	Exportation.	Différence. Exporté en plus.
En 1824	fl. 24,389,034	fl. 36,621,124	fl. 12,232,090
1825	23,423,532	41,492,581	18,069,049
1826	32,107,766	40,472,380	8,364,623
1827	36,282,126	44,653,055	8,371,029

Il résulte de cet important relevé que, nonobstant l'augmentation des entrées de quelques productions d'agriculture qui forment la base de quelques fabrications, et malgré l'importation abondante des grains en 1826 et 1827, et dont l'influence sur l'exportation ne se fera sentir que dans les années suivantes, enfin après la consommation indigène et après l'acquittement des produits d'agriculture qui sont entrés de l'étranger, une valeur moyenne de 11,759,197 fl. en productions agricoles, a annuellement été jetée dans le commerce et a servi à couvrir les dépenses à faire pour l'acquisition des denrées qui nous manquent.

Ce boni si remarquable prouve que l'état de l'agriculture

*) Parmi ces objets on aurait aussi pu classer comme appartenant aux produits de l'agriculture, le lin et la soie; mais l'un et l'autre sont encore de si peu d'importance dans le pays qu'on a cru pouvoir jusqu'à présent les passer sous silence.

des Pays-Bas, loin de céder le pas à celui des autres pays, le surpasse à bien des égards, et porte avec lui le témoignage que la partie agricole a un intérêt bien prononcé à jouir d'une liberté de commerce, sans laquelle les millions qu'elle produit ne trouveraient point de débit, et l'agriculture, cette première branche de l'industrie, si grande, si assurée dans ses résultats, réduite à la seule consommation, languirait, les capitaux qu'on y verse cesseraient d'être productifs, et l'influence préjudiciable de cet état de choses ne manquerait pas d'atteindre toute la société et de faire rétrograder toutes les autres branches de prospérité. Le commerce est intimement lié au bien-être de l'agriculture.

—

B. En second lieu nous arrivons aux *Produits de la pêche nationale.* Sous ces produits ne sont point compris les importations de ce que les pêches néerlandaises ont rapporté dans le pays; ceci fut naturellement considéré comme produit de l'industrie intérieure, devant rester hors de ligne si l'on veut s'assurer avec exactitude de ce que nous importons de l'étranger, et de ce que nous lui vendons en fait de produits de pêche.

	Importation.	Exportation.	Différence. Importé en plus.
En 1824	fl. 1,441,635	fl. 1,134,334	fl. 307,301
1825	1,826,001	1,462,009	363,992
1826	1,486,793	1,333,397	153,396
1827	1,670,047	1,427,547	242,500

L'importation de cet article surpasse l'exportation, terme moyen, de la somme peu élevée de fl. 266,797. La pêche nationale est déjà croissante, et nous avons tout lieu d'espérer qu'elle suffira sous peu à nos besoins.

Les articles qui composent notre pêche sont: le caviar, le

poisson frais, salé et sec, le stokvisch, les huitres et les écrevisses, des poissons d'eau douce étrangers, l'huile de poisson, les baleines et le spermes.

—

C. En troisième lieu les *Métaux bruts et les minéraux* fixent notre attention. Les métaux et minéraux comprennent les terres, la chaux, la houille, le cuivre, le vif-argent, le plomb, le zinc, la pierre, l'étain, la tourbe, l'acier, le fer, le soufre et divers autres objets. Voici le relevé de leur valeur:

	Importation.	Exportation.	Différence.	
En 1824	fl. 5,815,931	fl. 5,814,335	Importé en plus fl.	1,596
1825	3,959,336	5,898,232	Exporté »	1,938,896
1826	5,558,782	5,873,567	» »	14,785
1827	5,515,811	5,616,575	» »	100,764

A cet égard aussi les résultats se présentent plus favorablement qu'on n'aurait pu l'espérer, et sur ce point important, nous ne sommes pas tributaires des autres nations, puisque l'exportation de métaux écrus et des minéraux a surpassé l'importation d'une somme moyenne et annuelle de fl. 513,213. Les provenus du midi produisent le plus en cette matière, par les riches mines de houille et les autres objets de minéralogie qui produisent considérablement, tandis que le cuivre, le plomb et le fer présentent encore des objets importans d'importation.

—

D. Nous passons en quatrième lieu au relevé des *Matières ouvragées*, sujet qui est d'autant plus important qu'il touche le commerce et l'état des fabriques, et qu'il indique par son augmentation ou sa diminution le degré de développement de l'industrie nationale.

Les matières ouvragées se divisent donc en deux chapitres, savoir :

1° *Matières ouvragées* de lin, chanvre, coton, laine et soie, ou les manufactures proprement dites et tout ce qui s'y rapporte.

2° *Matières ouvragées de différentes natures*, qui comprennent les principaux objets de toutes les fabrications.

Le premier chapitre des matières ouvragées, comprenant les fils, dentelles, bas, bonnetteries, draps et casimirs, rubans, tapis, et les manufactures de fil de chanvre, de coton de laine et de soie, présente le résultat suivant :

	Importation.	Exportation.	Différence. Importé en plus.
En 1824	fl. 22,578,343	fl. 10,011,494	fl. 12,566,849
1825	22,110,042	14,233,287	7,876,755
1826	20,036,325	14,567,631	5,468,694
1827	22,329,164	16,235,837	6,093,327

De sorte que l'entrée a surpassé la sortie à ce chapitre, terme moyen de fl. 8,001,406. Il est cependant utile de faire remarquer que la valeur importée n'a point varié pendant les quatre années, tandis que la valeur d'exportation s'est accrue de dix à seize millions ; en conséquence elle a augmenté en ces quatre années de plus d'un tiers.

Il y a à peine trois articles dont l'exportation surpasse l'importation, savoir : les tissus de lin et de chanvre, les draps casimirs et les tapis. Les deux premiers articles fournissent des résultats importans eu égard aux fabriques qui les emploient. Les tapis présentent à peine une légère majorité d'exportation en plus.

De tous les autres articles de ce chapitre, on en importe

beaucoup plus qu'on n'en exporte, et la différence est remarquable pour tous, mais surtout pour ce que concerne les étoffes de laine et de coton, dont nos fabriques indigènes sont hors d'état ou insuffisantes de pourvoir à nos besoins.

En général nos fabriques de denrées manufacturées paraissent se développer d'année en année, à en juger par l'exportation de ces denrées qui va toujours croissante, et qui, en raison de l'importation, a doublé de 1824 à 1827, ce qui nous permet d'espérer qu'avec le temps on cessera de porter le tribut à l'étranger pour en obtenir cette matière.

2° La seconde partie des matières travaillées ou manufactures contient toute une nomenclature de produits de fabriques, un peu longue à énumérer, les valeurs réunies de ces productions se présentent comme suit :

	Importation.	Exportation.	Différence. Exporté en plus.
En 1824	fl. 7,292,893	fl. 17,811,071	fl. 10,518,178
1825	8,505,192	17,544,465	9,039,273
1826	10,235,069	16,799,644	6,564,575
1827	8,911,258	15,934,402	7,023,144

Cette balance présente une majorité d'exportation annuelle et moyenne de fl. 8,286,292.

Les raffineries de sucre, les tanneries, les distilleries, les moulins à huiles, les fabriques de blanc de plomb, les papeteries, les fonderies de fer, les forges et les clouteries, fournissent le plus dans ce relevé des sorties, et nous donnent la preuve de l'état favorable de tant de branches de fabrication.

Les fabriques de tabac, dont les produits s'exportèrent à une énorme valeur jusqu'en 1824, étant pour la plus grande

partie transportées sur le territoire étranger, ont cessé d'être une branche immense d'exportations, néanmoins elles sont encore importantes aujourd'hui.

La porcelaine et la poterie, les livres, cartes et estampes, les montres et pendules, le bleu dit *lakmoes*, le cuivre ouvragé, l'or, l'argent et la platine sont en revanche les articles dont l'importation est plus considérable que l'exportion.

Si l'on réunit les deux subdivisions des matières ouvragées, on trouve que le montant de toutes les fabrications présente le résultat suivant :

	Importation.	Exportation.			Différence.
En 1824	fl. 29,871,236	fl. 27,822,565	Importé	en plus	fl. 2,048,671
1825	30,615,234	31,777,752	Exporté	»	1,162,518
1826	30,271,394	31,367,275	»	»	1,095,881
1827	31,240,422	32,170,239	»	»	929,817

Ce qui fait pour tous les produits des fabriques, une exportation majeure et moyenne de fl. 284,886, résultat aussi favorable qu'inespéré, attendu qu'on croit assez généralement que nous étions dans l'impossibilité d'opposer une valeur égale d'exportation aux importations considérables de la fabrication étrangère.

Il resulte de cet état satisfaisant, qui fait pencher la balance en faveur de nos fabriques, pendant les quatre années dont nous parlons, que ces progrès ne sont point l'effet de circonstances temporaires ou éventuelles, mais que durant trois années ils se sont maintenus, à de très légères modifications près, à la même hauteur de prospérité *).

*) Ce que nous dirons au chapitre de l'industrie, sur les progrès de ces différentes branches rendra cette exportation progressive moins surprenante.

E. En cinquième et dernier lieu il reste à parler des *Marchandises* proprement dites, savoir de tous les articles d'importation et d'exportation qui ne sont point compris dans les chapitres précédens. La valeur des marchandises réunies montent :

	Importation.	Exportation.	Différence. Importé en plus.
En 1824	fl. 68,270,114	fl. 13,219,667	fl. 55,050,447
1825	62,851,829	16,918,933	45,932,896
1826	76,213,617	13,923,092	62,290,525
1827	78,929,726	11,989,277	66,940,449

Donc une plus grande importation, terme moyen, de fl. 57,553,579 par année.

Jusques-là nous avons trouvé, à l'exception du produit des pêches, le relevé de toutes les branches du commerce des Pays-Bas, présentant un excédant d'exportation, dont l'importance a été démontrée; néanmoins pour le chapitre des marchandises le résultat est tout autre, c'est-à-dire que l'excédant d'exportation que nous avons indiqué, aussi bien que ce que les nations étrangères nous doivent, enfin le bénéfice du commerce, tout nous est bonifié en denrées et marchandises; d'où nous pouvons nous réjouir d'une importation si considérable de marchandises qui surpasse constamment la valeur de l'exportation, en nous assurant la jouissance d'un masse de productions étrangères, dont autrement nous serions privés et dont l'usage habituel a pour ainsi dire créé autant de besoins.

L'exportation des denrées fournit la mesure qu'on doit appliquer à l'extension du commerce de spéculation et de commission, c'est-à-dire, le commerce des marchandises qui

ne sont point du produit de notre agriculture, mais que nous tirons de l'étranger, ou bien que nous échangeons dans nos colonies *), pour être de nouveau vendues à l'étranger.

Cette branche de commerce, qui fut jadis si importante dans le pays et qu'on appelait à juste titre, le magasin et le marché de toutes sortes de denrées et de marchandises, a

*) Toute l'importation de denrées de nos colonies ne se paie point par l'exportation proportionnelle, attendu qu'une partie de celles-ci, surtout pour ce qui concerne les Indes-Orientales, appartient à nos produits qui fournissent une part à notre commerce. Il serait d'ailleurs difficile d'établir quelle partie de ses denrées coloniales appartient au commerce actif ou à celui de spéculation et de commission, c'est là le motif qui a fait classer l'exportation des denrées parmi le commerce de spéculation et de commission, et cela avec d'autant plus de fondement que ce relevé des marchandises réellement vendues à l'étranger, est important à l'égard du commerce.

On trouve dans l'état dressé par M. Kruseman, directeur des revenus publics à Java, qu'en 1826 l'importation y a été de 10,250,175 florins en marchandises, et de 3,982,822 en espèces; cette colonie a tiré des Pays-Bas pour une valeur de 6,530,093, dont 2,656,628 en espèces; de l'Angleterre pour 1,078,412: de France pour 305,615; de l'Amérique pour 1,138,460; de la Chine pour 386,600; du Bengale pour 638,867; de l'Archipel oriental pour 3,331,848, etc.

Entr'autres objets tirés des Pays-Bas se trouvent les toiles pour une valeur de 1,255,033; les draps et étoffes de laine pour 276,154; les provisions pour 453,766. Les boissons fortes pour 165,870. — L'Angleterre a importé des toiles et des draps pour une valeur de 747,258. Dans cet état ne sont pas compris les envois faits par le gouvernement.

Il consiste d'un tableau d'exportations de l'île de Java et de Madure, qu'elles se sont élevées :

	En 1825.	En 1826.
En marchandises	fl. 16,026,734.	fl. 12,791,343.
En espèces	1,861,627.	2,482,195.
Total.	fl. 17,888,361.	fl. 15,273,538.
Dont pour les Pays-Bas	fl. 8,600,000.	fl. 6,515,525.
Pour le golfe Persique	12,213.	262,586.

On voit par ce tableau que les exportations pour les Pays-Bas ont été, en 1826, de fl. 2,084,475, en moins qu'en 1825; que celles pour le golfe Persique ont éprouvé l'augmentation considérable de fl. 240,373; celles pour la Chine ont été, en 1826, de fl. 581,200, et pour le Bengale de fl. 252,443, également en plus. Cependant le résumé aggloméré des exportations pour différentes contrées, en 1826, présente 2 millions

beaucoup diminué par une longue stagnation du commerce qui, jointe à diverses autres circonstances, l'a en grande partie transporté en Angleterre et à Hambourg.

La comparaison d'ailleurs de l'exportation des denrées de 1824 à 1827, prouve que nous avons perdu et que cette branche diminue de plus en plus, au lieu de s'améliorer.

Cette circonstance mérite une considération particulière, afin de chercher des moyens pour vivifier, s'il est possible, cette importante branche, et en l'encourageant, provoquer une augmentation d'exportation de denrées, qui loin de

---

614,859 florins de moins qu'en 1825, ce qu'on attribue particulièrement à la diminution dans le prix du café.

En 1827 l'exportation du café de Java et de Madure a été de 399,558 picols, dont 360,112 pour les Pays-Bas, et en 1828 elle s'est élevée à 416,171 picols, dont 382,601 pour la Mère-Patrie.

On lit dans l'*Algemeen Handelsblad* d'Amsterdam, que la quantité de café et de sucre qui à la fin de 1827, se trouvait dans les principaux ports de l'Europe, était, savoir : café 108,460,000 livres des Pays-Bas ; sucre, 150,4000 livres.

Le commerce en tabac de Virgine est encore considérable en Hollande. En voici un exemple pendant les dix dernières années pour la ville de Rotterdam

L'année	1824	il est	arrivé	5758	barils	et débité	environ	5653	barils.
»	1825	»	»	1884	»	»	»	4000	»
»	1826	»	»	1161	»	»	»	2192	»
»	1827	»	»	3158	»	»	»	2900	»
»	1828	»	»	3932	»	»	»	3162	»
»	1829	»	»	5241	»	»	»	2984	»
»	1830	»	»	4053	»	»	»	3791	»
»	1831	»	»	4042	»	»	»	3187	»
»	1832	»	»	2213	»	»	»	2642	»
»	1833	»	»	94	»	»	»	2100	»

Les barils (*Vaten*) contiennent souvent jusqu'à 800 et mille livres des Pays-Bas.

La Société-Générale de Statistique en France porte l'exportation générale des marchandises en numéraires, de 1823 à 1832, année commune à 676,606.000 francs et l'importation à 766,600,000 francs, et réunies à 1,443,206,000 francs.

porter préjudice à l'heureuse différence entre le total de notre importation et celui de l'exportation, tiendrait indubitablement à augmenter encore ces résultats.

Pendant le courant de l'année 1827, la Russie a expédié pour les ports des Pays-Bas, 507,960 *puds* de potasse, 199,382 id. d'huile de chanvre, 3,546,735 dito de talc, 1,917,109 dito de chanvre. (Le pud fait 36 livres, ancienne mesure.) Le montant des expéditions de cette année, excède de 24 millions de roubles celui de l'année 1826.

Les importations de grains ont été considérables un 1828; on évalue que pendant les neuf premiers mois, il a été introduit dans les ports d'Anvers, d'Amsterdam et de Rotterdam, 688,230 hectolitres de froment, 726,300 hectolitres de seigle, 192,990 hectolitres d'orge; nous n'avons pu nous procurer les quantités importées dans d'autres villes, notamment à Schiedam, où, comme on sait, il entre tous les ans de fortes parties de seigle.

Afin de compléter autant que possible les données sur l'importance du commerce, on fait suivre ici quelques relevés officiels sur les entrées, les sorties, le transit, sur les valeurs, sur la pêche, le bétail, les chevaux, etc.

ETAT des principaux recettes des Droits d'Entrée et de Sortie, dans le Royaume des Pays-Bas, pendant l'exercice 1829.

PROVINCES.	ENTRÉE, SORTIE ET TRANSIT.	DROITS DE TONNAGE DES VAISSEAUX DE MER.	PÉAGES.	DROITS DE FANAL ET DE TONNAGE.	TIMBRE.	PASSEPORTS TURCS.	RECETTES EXTRA-ORDINAIRES.	TOTAUX.
Brabant Septentrional . fl.	216.66	»	»	»	3.34	»	»	220.00
Brabant Meridional. . .	107,673.78	1,215.63	»	»	236.81	»	»	109,126.27
Limbourg.	184,546.39	»	»	»	1,148.39	»	13 50	185,708.28
Gueldre.	352,814.50	»	106,550.02	»	3,066.49	»	987.50	463,418.52
Liége	142,916.64	»	»	»	1,249.44	»	400.48	144,566.57
Flandre Orientale. . . .	75,140.18	5,431.67	»	»	246.05	90.00	»	80,907.90
Flandre Occidentale . .	475,032.20	9,446.67	»	»	2,149.29	12.30	»	486.640.47
Hainaut.	600,804.75	»	»	»	4,065.77	»	78.75	604,949.27
Hollande Septentrionale	1,180,069.71	113,278.76	»	4,818.80	3,649,41	4,823.00	1,240.00	1,307,879.69
Hollande Méridionale .	1,433,100.59	89,035.41	»	2,002.95	4,271.01	2,851.00	»	1,531,260.67
Zélande.	10,153.95	3,523.83	»	40.88	57.76	330.00	43.27	14,149.70
Namur	89,902.20	»	»	»	278.95	»	»	90,181.15
Anvers	1,060,276.11	102,616.12	»	»	2,991.56	1,536.00	»	1,167,419.79
Utrecht.	17,916.28	»	»	»	90.99	»	»	18,007.27
Frise	112,808.53	10,302.17	»	1,507.60	304.15	»	»	124,922.45
Overyssel.	114,233.57	363.15	939.49	28.40	544.98	»	121.25	116,230.85
Groningue	49,523.21	10,015.61	»	2,012.26	325.80	72.00	»	61,948.88
Drenthe.	1,483.14	»	»	»	11.24	»	»	1,494.39
Luxembourg	131,757.58	»	»	»	1,073.68	»	243.48	133,074.74
Totaux.	fl. 6,140,370.01	fl. 345,229.08	fl. 107,409.51	fl. 10,410.90	fl. 25,765.16	fl. 9,714.30	fl. 3,128.24	fl. 6,642,107,22

Sans les cents additionnels, on trouve dans la 9e colonne, les revenus provinciaux pour 1829.

ÉTAT COMPARATIF

DU MOUVEMENT

D'ENTRÉE, DE SORTIE ET DE TRANSIT,

DANS LES PAYS-BAS,

DE QUELQUES ARTICLES PRINCIPAUX, PENDANT LES ANNÉES

1825, 1826, 1827, 1828 ET 1829.

ETAT COMPARATIF du mouvement d'entrée, de sortie et de transi

DÉNOMINATION DES ARTICLES.	1825. Entrée.	Sortie.	Transit.	1826 Entrée.	Sortie.
Ouvrages en terre. Porcelaine blanche et peinte	℔ 78315	℔ 28554	℔ 5545	℔ 84498	℔ 21
» Faïence de toute espèce	« 944735	« 71684	« 66205	« 922412	« 48
Fer-blanc	« 370052	« 30614	« 20201	« 528424	« 18
Ouvrages de ferblanc	fl 109776	fl 35923	fl 5449	fl 126781	fl 19
Livres en feuilles ou brochés	»	»	»	»	
» reliés	»	»	»	»	
» imprimées dans le Pays-Bas sur papier indigène	»	»	»	»	
» Idem reliés	»	»	»	»	
Beurre	℔ 42396	℔ 8593672	℔ 400	℔ 58181	℔ 7345
Machines et mécaniques	fl 178072	fl 301854	fl 46187	fl 148405	fl 205
» vapeur	»	»	»	»	
	Bar. Litr.	Bar. Litr.	Bar. Litr.	Bar. Litr.	Bar. L
Boissons distillées	8564 33	48656 15	2284 60	15697 34	11219
Verrerie de toute sorte	fl 343571	fl 204700	fl 25590	fl 342678	fl 154
» importée par le Rhin	fl 60251	»	»	fl 11735	fl
» Bouteilles	pièces 33217	p. 775395	p. 1070	p. 25081	p. [illegible]
» Verre cassé ou groisil	barils 799	»	»	bar. 524 l. 4*	
	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.
Grains. Blé noir ou blé sarasin	905 18 76	665 6 66	» » »	1075 13 26	229 3
» Fèves et vesces	396 8 38	1227 12 19	» » »	598 16 15	4321 2
» Pois	707 1 »	467 » 77	» » »	303 24 5	1133 24
» Orge	13227 3 74	3203 2 38	1732 » 90	13310 24 8	1905 15
» Avoine	2377 16 46	3485 24 96	2 » »	4108 10 8	29445 6
» Drèche	30 11 50	67 21 »	» » »	6 14 15	50 14
» Seigle	11237 4 53	374 24 42	64 29 40	℔ 7371107	℔ 2200
» Épeautre	11 1 72	52 8 99	» » »	50 1 9	24 19
» Froment	7523 21 43	5092 29 83	40 » »	℔ 21239379	℔ 3290
» Gruau	℔ 12346	℔ 335655	»	℔ 792	℔ 237
» Pain, biscuit, pain d'épices, etc.	» 10220	℔ 111932	℔ 500	℔ 10488	℔ 80
» Farine	» 11298	℔ 157353	℔ 329	℔ 3389	℔ 131
» Vermicelle, macaroni, etc.	» 2377	℔ 636	»	℔ 3210	℔ 1
» Son	» 553	℔ 153200	»	℔ 62	℔ 209
Chapeaux	fl 113845	fl 129268	fl 48223	fl 138822	fl 82
Cuirs et peaux. Cuirs verts et salés	»	»	»	»	
» Cuirs secs	»	»	»	»	
» Cuirs secs indigènes	»	»	»	»	
» Peaux de buffle, d'élan, non apprêt.	»	»	»	»	
» Id. de cerf, de chevreuil, etc., non apprêtées	»	»	»	»	
» Idem, apprêtées	»	»	»	»	
» Cuirs de Russie	»	»	»	»	
» Peaux de lièvre, de lapin, etc., non apprêtées	»	»	»	»	
» Peaux de chien de mer et autres semblables, non apprêtées	»	»	»	»	»
» Rognures de peaux	»	»	»	»	»
» Ouvrages de cuir	»	»	»	»	»
Fromage	℔ 104514	℔ 17024981	℔ 9824	℔ 143460	℔ 157414

*) Loi du 24 décembre 1828.

quelques articles principaux, pendant 1825, 1826, 1827, 1828 *et* 1829.

…27.		1828.			1829.		
…TIE.	TRANSIT.	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.
27060	ℭ 2897	ℭ 88060	ℭ 28083	ℭ 6561	ℭ 105661	ℭ 21769	ℭ 35953
88317	ℭ 99662	ℭ 1151213	ℭ 63456	ℭ 81711	ℭ 1209777	» 58931	» 128196
16451	ℭ 328353	ℭ 667190	ℭ 5278	ℭ 299585	ℭ 534891	» 3026	» 245645
14409	fl 3544	fl 86191	fl 24931	fl 670	fl 70826	fl 22835	fl 476
»	»	»	»	»	ℭ 138517	ℭ 26347	ℭ 3355
»	»	»	»	»	ℭ 26029	ℭ 14999	» 5886
»	»	»	»	»	»	ℭ 42164	»
»	»	»	»	»	»	ℭ 1863	»
478391	ℭ 2947	ℭ 66902	ℭ 8092145	ℭ 38140	ℭ 34055	ℭ 6481831	ℭ 598
181062	fl 23861	fl 209281	fl 220867	fl 14465	fl 251186	fl 212805	fl 27421
»	»	»	»	»	ℭ 45118	ℭ 518705	ℭ 122
r. Litr.	Bar. Litr.	Bar. Litr.	Bar. Litr.	Bar. Litr.	Bar. Litr.	Bar. Litr.	Bar. Litr.
98 81	2377 6	30729 1	2262 58	3655 15	2446 25	408 95	3491 19
138047	fl 15654	fl 333262	fl 182463	fl 21796	fl 346963	fl 239094	fl 30232
»	»	fl 18157	fl 60	»	fl 25708	»	»
028681	p. 2632	p. 20342	p. 1172627	p. 2933	p. 40365	p. 816534	p. 3771
»	»	bar. 128	bar. 2400	»	bar. 11	»	»
Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	Lasts Ras. Lit.	Lasts Ras. Lit.	Lasts Ras. Lit.	Lasts Ras. Lit.	Lasts Ras. Lit.	Lasts Ras. Lit.
10 »	» » »	ℭ 1867633	ℭ 1210169	» » »	ℭ 6489381	ℭ 152781	ℭ 444
49 93	256 12 50	370 21 84	1354 19 52	118 14 50	260 2 65	534 17 40	» 4 50
21 94	1 21 »	475 3 6	452 2 25	1 22 50	413 7 00	66 6 13	» 10 50
24 15	21 15 »	ℭ 32613607	ℭ 419764	ℭ 231438	ℭ 26254287	ℭ 3450208	ℭ 743653
16 85	115 10 »	ℭ 2293815	ℭ 1529029	ℭ 39157	ℭ 3980626	ℭ 3053904	ℭ 605527
18 »	» 6 »	3 3 50	63 25 45	» 3 »	6 0 40	56 3 »	» » »
358020	ℭ 1207449	ℭ 103687709	ℭ 233324	ℭ 2225282	ℭ 92189910	ℭ 4285952	ℭ 8321888
26 50	» » »	122 5 97	25 27 50	» » »	29 19 11	35 16 75	» » »
505428	ℭ 316276	ℭ 72186735	ℭ 42035630	ℭ 19101979	ℭ 46561727	ℭ 42959887	ℭ 18937746
256224	»	ℭ 20951	ℭ 255849	»	ℭ 7368	ℭ 198515	»
79715	ℭ 5179	ℭ 8248	ℭ 78387	ℭ 2073	ℭ 11125	ℭ 119128	ℭ 986
266587	ℭ 242	ℭ 117822	ℭ 198142	ℭ 10341	ℭ 11161	ℭ 1065607	ℭ 109846
24401	ℭ 115	ℭ 4051	ℭ 51472	ℭ 205	ℭ 2961	ℭ 320	ℭ 478
9295	»	ℭ 3	ℭ 36845	»	ℭ 30	ℭ 87230	»
68251	fl 7439	fl 168369	fl 89617	fl 4352	fl 165919	fl 73357	fl 7719
»	»	»	»	»	ℭ 113218	ℭ 1804847	ℭ 76200
»	»	»	»	»	ℭ 5728127	ℭ 57481	ℭ 2871967
»	»	»	»	»	»	fl 82624	»
»	»	»	»	»	fl 33683	fl 25369	fl 14105
»	»	»	»	»	fl 154326	fl 37586	fl 84087
»	»	»	»	»	ℭ 322341	ℭ 825669	ℭ 69946
»	»	»	»	»	fl 2714	»	»
»	»	»	»	»	fl 460761	fl 30320	fl 42734
»	»	»	»	»	fl 2350	fl 3652	fl 272
»	»	»	»	»	fl *) 11268	fl 1086	fl 17337
»	»	»	»	»	fl 966688	fl 69508	fl 19362
6140228	ℭ 12100	ℭ 153009	ℭ 16967987	ℭ 9287	ℭ 127463	ℭ 14073862	ℭ 5247

DÉNOMINATION DES ARTICLES.	1825.			1826.	
	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.	ENTRÉE.	SORTIE.
Coton en laine	℔ 4205963	℔ 1117987	℔ 876757	℔ 7102583	℔ 9186
» filé, de toute espèce	» 265525	» 41755	» 1600496	» 2453128	» 628
Café	» 25540752	» 8935513	» 337356	» 37178423	» [illegible]
Charbon de terre et houille	» 3019170	» 332439573	»	» 4894565	» [illegible]
» de bois	» 5658	» 229335	»	» 8032	» 2730
Bas, bonnets, etc.	» 304344	» 42055	» 19872	» 481096	» 382
Draps.	» 106160	» 248493	» 24188	» 142192	» 70
Casimirs	» 32663	» 1075	» 1798	» 42632	» [illegible]
Rubans	» 1121727	» 59099	» 247633	» 575048	» 260
Plomb brut et en bloc	» 2775308	» 562687	» 19902	» 4149825	» 14901
» laminé, ouvré et en grenaille	» 5962	» 9722	»	» 7274	» 208
Céruse ou blanc de plomb	» 12431	» 1994129	» 1858	» 2974	» 14629
Toiles. De chanvre ou de lin	fl 3706977	fl 7263261	fl 96025	fl 3478202	fl 58387
» de Cambrai, et batiste	» 291427	» 876	» 150169	fl 49680 ℔ 880	»
» Toile à voiles	rouleaux 3642	r. 1376[a]	r. 130	r. 2002	r. 29
» de coton (blanches)	℔ 214888	℔ 67478	℔ 15973	℔ 326972	℔ 8771
» de coton imprimés ou teintes	» 421236	» 164123	» 24083	» 437997	» 559
» de coton de différentes couleurs	fl 73661	fl 17613	fl 8574	fl 12533	fl 32
» Siamoises et nankinettes	» 458583	» 33408	» 2317	» 133876	» 30
» Coutils	» 5796	» 200975	» 1774	» 4373	» 172
» Nanking	pièces 8811	p. 40066	p. 15302	p. 9137	p. 237
» Toiles cirés	fl 12398	fl 3471	fl 5950	fl 31465	fl 22
» Tissus de laine	»	»	»	»	»
» Tissus de laine, mêlé de soie, etc.	»	»	»	»	»
» Id. de toute autre espèce	» 7639401	» 1243580	» 214953	» 2367267	» 2452
Garance non robée, fine grappe, etc.	℔ 57663	℔ 4646463	℔ 28916	℔ 194009	℔ 29765
Coutellerie	fl 89181	fl 50130	fl 91394	fl 174530	fl 321
	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Li
Huile d'olive	8087 63	1743 15	2906 75	7067 27	1494 1
» de faine, d'oliette, etc.	2520 86	538 2	137 92	5104 14	73 [illegible]
» de graines	4275 65	22740 70	1805 42	25 69	19264 [illegible]
» d'épiceries	fl 1294	fl 18263	fl 755	fl 2370	fl 95
Chevaux	têtes 2154	têtes 11711	têtes 758	têtes 1537	têtes 58
Poulains	» 190	» 4733	»	» 139	» 487
Papier de toute espèce	fl 41107	fl 496687	fl 14219	fl 41588	fl 3531
» à meubler	» 60322	» 10389	» 1764	» 84755	» 63
» de musique	» 3619	» 3185	»	» 1416	» 10
» Carton	» 3555	» 30281	» 3600	» 2148	» 260
» destiné à la fabric. des cartes à jouer	» 381 et 350	»	»	» 5	»
» colorié	» 9245	» 100	» 418	» 10172	» 14
» (vieux) et rognures	℔ 7625	»	»	℔ 6924	»
Poivre	» 392232	℔ 165852	℔ 138927	» 1573662	℔ 1153
Parfumerie	fl 147084	fl 17424	» 65660	fl 129525	fl 171
Riz	℔ 6545565	℔ 984250	℔ 8933	℔ 4233386	℔ 112164
Écorces non moulues	fl 865996	fl 1606561	fl 266465	fl 123252	fl [illegible]
» moulues	» 2959	» 13677	»	» 1305	» 154
Bétail. Taureaux, bœufs, vaches	têtes 20	t. 22047	t. 126	t. 25	t. 229
» Génises	» 1	» 3020	»	» 15	» 310
» Veaux d'un an	»	» 643	»	» 6	» 72
» Veaux	» 54	» 9661	»	» 1	» 1173
» Cochons	» 188	» 126822	» 3	» 114	» 1181

a) Les draps d'une qualité inférieure sont taxés au poids. b) Seulement de Cambrai. c) Id. d) Id. e) Id.

1827.		1828.			1829.		
SORTIE.	TRANSIT.	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.
298918	℔ 2725374	℔ 6595883	℔ 159029	℔ 2649150	℔ 9950382	℔ 218912	℔ 4185892
28310	» 5128082	» 3031532	» 17960	» 2856616	» 3174941	» 23748	» 2959126
5890488	» 5931432	» 38867660	» 4998246	» 8165133	» 42201102	» 3631896	» 7115529
381521125	» 921210	» 10316105	» 474912711	» 4006200	» 4998896	» 441897720	» 690600
271888	»	» 16578	» 340266	»	fl 14588	fl 314726	»
30478	fl 24425	fl 760878	fl 30674	fl 40589	fl 785473	fl 26174	fl 16138
2026	℔ 10166	℔ 186730	fl 4113179	℔ 14146	℔ 218419	fl 4219381	*a*) ℔ 5913
4	» 1086	℔ 48368	fl 2525	» 1856	» 48076	fl 19902	℔ 708
25627	» 133788	» 564510	℔ 28344	» 139028	fl 498377	fl 17349	fl 1784
383032	» 37181	» 5383357	» 150352	» 232404	℔ 2021859	℔ 194233	℔ 150252
18598	» 6446	» 15754	» 13950	» 107368	» 8519	» 16001	» 4075
1525940	» 27315	» 12104	» 1176138	» 1427	» 27987	» 1526717	» 1664
6921917	fl 77058	fl 3194710	fl 7393556	fl 96251	fl 3093105	fl 5654607	fl 200298
555 *d*)	℔ 56 *e*)	℔ 730	»	℔ 196	℔ 959	fl 376	» 790 ℔ 7
3859	r. 55	r. 4590	r. 4251	r. 160	r. 6073	r. 4675	r. 128
164332	℔ 29585	℔ 79278	℔ 88344	℔ 10151	℔ 305099	℔ 444750	℔ 53291
169412	» 24539	» 120495	» 68563	» 8158	» 596601	» 300629	» 19153
2260	» 478	» 153958	» 2318	» 84	» 941	» 500	»
1301	»	» 100094	» 897	»	» 110	» 680	»
138201	fl 540	fl 36494	fl 117644	fl 110	fl 12870	fl 104574	fl 50
24899	p. 4	p. 19460	p. 27324	p. 1536	p. 88268	p. 14752	p. 6200
1982	℔ 10955	fl 21984	fl 2057	fl 235	» 28970	» 8197	» 5621
»	»	℔ 163552	℔ 2805	℔ 4610	℔ 1072227	℔ 29800	℔ 31452
»	»	»	»	»	» 35468	» 4500	» 2037
42604	» 19372	»	»	»	fl 794749	fl 141135	fl 3618
5086022	» 12524	» 217945	» 6174201	» 20521	℔ 436148	℔ 4241207	℔ 31014
28938	fl 178872	fl 261616	fl 228966	fl 200044	fl 237100	fl 35982	fl 204335
Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.
1624 85	3402 97	24768 37	1400 29	9187 52	23733 50	692 63	2682 96
295 84	674 45	5096 56	314 62	988 24	2372 44	390 94	724 40
14324 33	1780 34	2619 85	15282 18	2785 78	11720 30	9710 60	7017 19
5851	fl 892	fl 5095	fl 6405	fl 1642	fl 2230	fl 4652	fl 100
es 5824	têtes 457	têtes 2186	têtes 8385	têtes 285	têtes 2782	têtes 8295	têtes 370
6239	»	» 181	» 6920	»	» 166	» 5513	»
336585	fl 13338	fl 75367	fl 328175	fl 32585	fl 83026	fl 339107	fl 14593
5410	» 2282	» 63955	» 3632	» 561	» 80572	» 2024	» 1958
1237	» 77	» 2889	» 455	»	» 4939	» 350	» »
24556	» 1510	» 2520	» 26946	» 547	» 4686	26374	»
2195	» 25	» 158	»	»	» 207	»	»
»	»	» 13777	» 20	» 57	» 19020	»	» 1950
»	»	℔ 15788	»	»	℔ 8953	»	»
62056	℔ 412611	» 440333	℔ 76159	℔ 240838	» 750280	℔ 3606	» 398960
10543	fl 40619	fl 124616	fl 14545	fl 33712	fl 144123	fl 16788	fl 45174
2196621	℔ 21341	℔ 7510371	℔ 1283669	℔ 264	℔ 16492409	℔ 1115978	℔ 27223
265510709	» 3382380	» 6509390	» 25336653	» 5294118	» 7399244	» 28342289	» 8667405
186431	»	fl 1223	fl 12386	»	fl 1225	fl 16200	»
22949	t. 40	t. 34	t. 27502	t. 5	t. 21	t. 25654	»
2386	» 1	» 11	» 2463	»	» 9	» 1895	»
446	»	» 35	» 289	»	» 31	» 356	»
10716	»	» 108	» 11668	»	» 77	» 13163	»
128125	»	» 158	» 132577	»	» 417	» 153086	» 8

DÉNOMINATION DES ARTICLES.	1825. ENTRÉE.	1825. SORTIE.	1825. TRANSIT.	1826. ENTRÉE.	1826. SORTIE.	T
Bétail. Moutons	têtes 2655	t. 69874	t. 214	t. 1229	t. 70217	t.
» Agneaux	» 1326	» 3031	»	» 2079	» 6227	
Épiceries	fl 98482	fl 637443	fl 26625	fl 287123	fl 337655	fl
Acier en feuilles	℔ 585675	℔ 352396	℔ 76786	℔ 848164	℔ 208872	℔
» Ouvrages d'acier	fl 130917	fl 21387	fl 165014	fl 197277	fl 13563	fl
» Fil d'acier	℔ 15227	℔ 123	℔ 1791	℔ 18344	℔ 1145	℔
Ardoises	p. 10290382	p. 1320483	p. 3986000	p. 13883013	p. 1111350	p.
Sirop	»	℔ 102563	»	℔ 487	℔ 48817	
Sucre brut	℔ 9106732	» 5663	℔ 1186854	» 15207782	» 19289	℔
» importé ou exporté par navires nat.	» 15537217	» 25	»	» 16642442	» 67057	»
» raffiné	» 104135	» 8351112	» 257648	» 198001	» 10543964	»
Tabac de toutes espèces, y compris cigarres, carottes, tabac à priser, etc.	» 6404603	» 4265772	» 83782	» 7434453	» 3685440	»
» indigène	»	» 3213625	»	»	» 2738255	
Tapis	fl 61994	fl 78298	fl 1630	fl 71734	fl 105337	fl
Thé	℔ 1695947	℔ 56946	»	℔ 1640765	℔ 101115	
Étain non ouvré	» 227161	» 314791	℔ 33038	» 423877	» 184790	℔
» ouvré	» 12236	» 25781	» 291	» 27240	» 7580	»
Huile de poisson, provenant de la pêche	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	B
étrangère	» »	970 64	» »	3923 73	9483 87	
» de pêche étrangère	20153 06	13336 18	203 31	11050 66	4622 56	
Poisson provenant de la pêche nationale	fl 67	fl 248907	fl 3012	fl 160	fl 279047	
» de pêche étrangère	» 6177	»	»	» 7476	» 38345	
» fumé ou séché	»	℔ 1527 t. 151	»	»	℔ 3195	
» Hareng sec ou fumé	»	l. 408 p. 3679	»	»	l. 199 p. 3968	
» Sauret	lasts 2 p. 6400	℔ 424	»	lasts 10	»	
» Stokfisch	℔ 3826601	℔ 649645	℔ 12102	℔ 3348572	℔ 723048	℔
» Huitres étrangères	fl 62827	fl 1350	»	fl 57444	fl 26403	
» Écrevisses	» 2567	»	»	» 1062	»	
» d'eau douce étrangère	» 5849	» 3379	fl 37	» 7793	» 2198	
» Harengs	»	»	»	»	»	
Lin brut	» 24492	» 4373280	» 926	» 2358	» 470700	»
» peigné	» 2433	» 292726	» 171	» 1023 et ℔ 431	» 60242	»
Laine	» 2303807	» 1262727	» 5779	fl 2763135	» 1580755	fl
Fer. Minerai de fer	fl 2133	»	»	fl 20	»	
» en gueuses	℔ 605288	℔ 2353765	℔ 124456	℔ 1154361	℔ 2889708	℔
» en barres, verges et carillons	» 2886713	» 1883076	» 795793	» 4532018	» 155788	»
» Ouvrages et ustensiles de fer coulé	» 362726	» 323552	» 407609	» 936594	» 4771683	»
» Id. de fer battu ou laminé	» 254465	» 212657	» 106590	» 1001810	» 225694	»
» Ancres	»	» 37775	» 4370	» 10775	» 26690	»
» Clouterie	» 61433	» 219429	» 5407	» 41364	» 1043692	»
» Cercles, etc.	» 2248	» 3786 fl 149	»	» 224544	» 1207	
» Fil d'archal	» 225802	» 4049	» 39312	» 171520	» 2866	»
» Féraille	»	fl 16371	»	»	fl 25170	
Semences. Anis vert ou graine d'anis	» 130362	» 3145	» 365	» 119171	» 8843	»
» Graine d'oignon, etc.	» 13410	» 81814	» 339	» 11680	» 72056	»
	Lasts. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	La
» Alpiste ou graine de canarie	61 18 32	47 19 10	» » »	49 5 92	51 15 1	
» Rapistre vesce	303 28 1	508 17 85	» » »	268 6 75	32 3 50	
» Graine de trèfle	1264 12 45	1700 17 42	22 4 50	478 12 70	545 23 65	
» Chenevis, ou graine de chanvre	518 5 91	28 22 6	» » »	300 24 53	229 2 86	

1827.		1828.			1829.		
SORTIE	TRANSIT.	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.
64114	t. 662	t. 4106	t. 78320	t. 311	t. 1181	t. 58157	»
8048	»	» 1137	» 13784	» 77	» 729	» 7447	t. 22
184608	fl 10983	fl 670102	fl 307298	fl 17168	fl 724473	fl 313694	fl 38850
352619	ℭ 269116	ℭ 960858	ℭ 381801	ℭ 145960	ℭ 1034824	ℭ 468934	ℭ 395641
14694	fl 112246	fl 244168	fl 8521	fl 116222	fl 290965	fl 10712	» 123394
»	ℭ 2551	ℭ 18409	ℭ 13	ℭ 2537	ℭ 23863	»	» 2994
963805	p. 108940	p. 18059110	p. 859510	p. 3704000	p. 16851322	p. 1024100	p. 2893000
62638	ℭ 23790	ℭ 32752	ℭ 70156	ℭ 41672	ℭ 104575	ℭ 94994	ℭ 122450
63527	» 1990348	» 16057788	» 206693	» 2416020	» 25724994	» 184748	» 2467554
17662	»	» 21592320	» 124873	»	» 26649474	» 7659	»
10218972	» 196483	» 75199	» 9950508	» 60415	» 388596	» 9382924	» 275604
4874101	» 244812	» 11239009	» 4298273	» 622173	» 12214593	» 4225028	» 1024154
2118054	»	»	» 2455605	»	»	» 1841560	»
63548	fl 2409	fl 103294	fl 97407	fl 5880	fl 54378	fl 113092	fl 8394
76806	ℭ 7650	ℭ 1177210	ℭ 33638	ℭ 169511	ℭ 910535	ℭ 18040	ℭ 65079
140054	» 178278	» 597493	» 211795	» 274608	» 813476	» 237387	» 384491
160612	» 51	» 4082	» 3780	» 332	fl 3457	» 1220	» 191
Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.	Barils Litr.
11947 28	» »	7593 61	14725 38	148 56	896 45	4935 83	» »
1005 80	262 80	15712 16	164 71	2267 96	37873 35	8835 21	5791 28
378868	fl 10	»	fl 434119	fl 620	fl 1920	fl 377190	»
906	»	»	» 425	» 20	» 4125	»	fl 5084
1144	»	»	»	»	»	»	»
191 p. 712	»	»	l. 402 p. 9241	»	»	l.402 p.31457	»
»	»	lasts 106	pièces 600	»	l. 3 p. 11000	pièces 9000	»
817302	ℭ 20368	ℭ 4010684	ℭ 1175162	ℭ 35160	ℭ 3551799	ℭ 934290	ℭ 41830
13402	»	fl 43733	fl 6125	»	fl 46525	»	»
»	»	» 6326	»	»	» 5437	»	»
33576	fl 1523	» 12625	» 65279	fl 225	» 9892	fl 311	»
»	»	»	»	»	»	tonn. 8846¼	»
7700944	ℭ 2521	ℭ 115167	ℭ 6781668	ℭ 37976	ℭ 49051	ℭ 5503001	ℭ 414
279403	» 218	» 1106	» 347851	» 30	» 897	» 313098	»
1642638	fl 4970	fl 3559367	fl 1625389	fl 4000	» 3655572	» 1057257	» 51150
»	»	fl 1442	»	»	fl 540	»	»
3638692	ℭ 18250	ℭ 3278975	ℭ 3553648	ℭ 10053	ℭ 5664783	ℭ 3050439	ℭ 42067
218924	» 1454782	» 5313756	» 75227	» 1093344	» 6746875	» 49839	» 1659917
305090	» 547211	» 845175	» 415945	» 552320	» 924697	» 389055	» 731052
156404	» 742972	» 794552	» 176744	» 715041	» 855784	» 237312	» 533315
16115	» 1320	» 15736	» 22250	» 2420	» 30378	» 29006	» 1100
1822694	» 4912	» 39559	» 1413863	» 2012	» 38648	» 1244505	» 1700
6050	» 1217	» 41619	» 4175	» 3100	» 426781	» 225282	»
4191	» 67230	» 182254	» 6763	» 56821	» 225207	» 4976	» 70537
11318	»	»	fl 8313	»	» 420	» 1611	» 150
5115	» 5014	» 61947	ℭ 7603	» 6288	» 54661	» 4928	» 190
60137	» 690	» 14287	» 59463	» 629	» 4126	» 25435	» 451
Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.
38 04 88	» » »	29 9 65	23 5 39	» » »	44 21 74	27 10 80	» » »
» » »	» » »	114 27 50	7 2 50	» » »	146 » 50	1 20 »	» » »
711 1 89	14 08 »	795 19 42	1137 23 2	1 9 50	289 23 91	415 11 68	» » »
272 11 74	» » »	1869 16 45	349 22 26	» » »	1438 13 10	147 4 90	» » »

DÉNOMINATION DES ARTICLES.	1825. ENTRÉE.	1825. SORTIE.	1825. TRANSIT.	18[illegible]. ENTRÉE.	18[illegible]. SORTIE.
	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Lit.	Lasts.Ras.Li[illegible]
Semences. Graine de colza.	1615 14 40	877 11 5	» » »	1722 8 15	2161 24 1[illegible]
» Graine de navette.	3189 26 30	93 12 »	» » »	6914 10 81	74 3 [illegible]
» Sénevé ou graine de moutarde. . .	35 11 71	253 24 44	» » »	52 22 0	112 14 [illegible]
» Graine de lin.	5262 23 50	62 29 49	» » »	1484 5 66	407 » [illegible]
» Graine pour semer.	1640 22 65	2111 6 11	» » »	1011 13 65	1014 20 [illegible]
Savon dur	℔ 216661	℔ 20037	℔ 95023	℔ 215327	℔ [illegible]
» mou	» 859	» 12475 fl 5085	»	» 138	» [illegible]
Soie écrue.	» 21103	» 778	» 536	» 33965	» [illegible]
» Déchets de soie.	fl 101	fl 545	»	»	fl [illegible]
» ouvrée.	℔ 5848	℔ 297	»	» 2670	℔ [illegible]
» Filoselle.	» 2025	»	»	» 876	»
» à coudre ou à broder.	» 7797	» 103	» 535	» 4666	» [illegible]
» Etoffes de soie.	fl 1985771	fl 107750	fl 487100	fl 385502	fl [illegible]
» Idem venant de Bengale.	» 47365	» 3040	» 16160	» 5550	»
Sel brut par les frontières de terre. . .	℔ 362533	»	»	»	»
» par navires nationaux.	» 40315458	℔ 27275	»	℔ 66252473	℔ [illegible]
» par navires étrangers.	»	» 9400	»	»	»
» raffiné.	» 13331	» 3930541	℔ 1423116	» 1403	» [illegible]
Soufre non raffiné	»	»	»	»	»
» raffiné	»	»	»	»	»
» Fleur de soufre.	»	»	»	»	»

1827.		1828.			1829.		
SORTIE.	TRANSIT.	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.	ENTRÉE.	SORTIE.	TRANSIT.
Last. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.	Lasts. Ras. Lit.
1899 11 »	123 » »	124 24 67	2407 11 15	» » »	2100 18 20	205 2 25	» » »
136 20 93	» » »	3018 19 12	387 16 75	128 31 »	7123 26 27	204 3 50	» » »
254 21 32	» 1 »	31 6 48	171 27 79	» » »	34 28 64	143 14 15	» 6 »
268 20 67	» » »	3132 15 1	187 23 72	» » »	17837 29 3	263 7 96	» » »
798 15 60	» 2 50	201 15 78	723 8 60	» » »	648 24 80	685 6 93	4 12 »
℔ 25238	℔ 91844	℔ 455827	℔ 18015	℔ 114704	℔ 436905	℔ 13710	℔ 63017
» 17495	»	» 42	» 19857	»	» 2	» 13869	»
1266	» 35559	» 21438	» 165	» 77173	» 68647	» 402	» 58332
»	fl 7245	fl 700	fl 2700	fl 19816	»	fl 1362	fl 13015
℔ 115	℔ 678	» 2957	» 1	℔ 662	℔ 5008	℔ 85	℔ 1180
» 164	»	» 709	» 13	» 159	» 398	»	» 58
» 316	» 807	» 3652	» 89	» 48	» 3964	» 42	» 68
℔ 1518	» 14473	℔ 51951	℔ 2585	» 12919	» 68303	» 3105	» 12096
» 2540	»	» 7320	» 1120	» 6454	» 3290	» 100	»
»	»	»	»	»	»	»	» 935
» 1000	»	» 54621740	» 6000	»	» 54357879	»	»
»	»	» 3802138	»	»	»	»	»
» 3197304	» 63840	» 3189	» 3894756	»	» 1304	» 3212997	»
»	»	»	»	»	» 1050307	» 8212	» 445832
»	»	»	»	»	» 225899	» 15651	» 47528
»	»	»	»	»	» 19973	» 1660	» 16604

ÉTAT DE LA VALEUR OFFICIELLE de différe
dans les Pays-Bas ; en temps de paix et de guerre a
pagnie des Indes-Orientales au Parlement anglais,
Angleterre.

ANNÉES.	MONTANT.	TOTAUX.	ANNÉES.	MONTANT.	TOTAUX.
	Liv. st.	*Liv. st.*		*Liv. st.*	*Liv. st.*
de 1698 à 1701	1,376,785		Guerre. 1793	793,957	
» 1713 à 1717	1,956,723		» 1794	686,757	
» 1722 à 1738	1,378,654	7,865,092	» 1795	1,782	
» 1749 à 1755	1,954,876		» 1796	4,837	
» 1763 à 1774	1,198,054		» 1797	78,628	1,721,27
			» 1798	6,297	
Guerre 1775	1,490,212		» 1799	5,146	
» 1776	1,324,894		» 1800	60,829	
» 1777	1,012,097		» 1801	83,041	
» 1778	1,113,697				
» 1779	1,379,699	11.007.586	Paix. 1802	810,475	810,47
» 1780	1,727,390		Guerre. 1803	321,588	
» 1781	964,446		» 1804	286,424	
» 1782	1,203,790		» 1805	163,711	
» 1783	791,361		» 1806	104,984	
			» 1807	138,354	
Paix 1784	1,032,400		» 1808	126,870	
» 1785	1,098,820		» 1809	699,784	
» 1786	1,253,402		» 1810	78,401	
» 1787	1,143,243		» 1811	9,400	7,358,27
» 1788	1,166,290	10,181,298	» 1812	18,026	
» 1789	1,209,336		» 1813	On n'a pas trouvé cette année de certificats à cause de l'interdit de [illegible]	
» 1790	1,031,184				
» 1791	1,080,124				
» 1792	1,166,494				
			» 1814	2,759,761	
			» 1815	2,650,969	

et d'objets manufacturés exportés de la Grande-Brétagne 4 inclus, tiré des comptes explicatifs fournis par la Comions de M. Cesar Moreau, consul-général de France en

OTAUX.	ANNÉES.	MONTANT.	TOTAUX.	TOTAL GÉNÉRAL.	
Liv. st.		*Liv. st.*	*Liv. st.*	*Liv. sterl.*	
				de 1698 à 1774	7,865,092
				» 1775 » 1783	11,007,586
				» 1784 » 1792	10,181,298
19,264,685				» 1793 » 1801	1,721,274
				1802	810,475
				» 1803 » 1815	7,358,272
				» 1816 » 1824	19,264,685
				Liv st.	58,208,682
				En argent des Pays-Bas à *ƒ* 12 par Liv. st.	*ƒ* 698,504,184.

	ANNÉES.	MONTANT.	TOTAUX.		ANNÉES.	MONTANT.	TOTAUX.
		Liv. st.	*Liv. st.*			*Liv. st.*	*Liv. st.*
COTON FILÉ.	1814	1,863,969		TISSUS DE LAINE.	1814	424,242	
	1815	1,842,610			1815	383,447	
	1816	1,289,405			1816	326,904	
	1817	797,950			1817	270,683	
	1818	762,655			1818	357,375	
	1819	1,047,749	12,821,938		1819	258,681	3,406,02
	1820	979,681			1820	254,764	
	1821	954,160			1821	251,822	
	1822	1,085,690			1822	296,761	
	1823	1,068,381			1823	279,105	
	1824	929,688			1824	302,236	
TISSUS DE COTON.	1814	461,784		TISSUS DE LIN.	1814	4,422	
	1815	248,597			1815	654	
	1816	281,399			1816	858	
	1817	34,581			1817	2,297	
	1818	58,621			1818	1,344	
	1819	47,414	2,124,294		1819	3,198	32,46
	1820	55,261			1820	5,117	
	1821	67,594			1821	5,844	
	1822	75,501			1822	4,706	
	1823	380,763			1823	2,563	
	1824	412,779			1824	1,459	
OUVRAGES DE CUIVRE.	1814	12,047		MERCERIE ET MODES.	1814	9,943	
	1815	35,218			1815	5,627	
	1816	69,262			1816	6,416	
	1817	58,120			1817	5,018	
	1818	35,668			1818	3,793	
	1819	34,355	511,130		1819	3,641	56,09
	1820	55,177			1820	4,635	
	1821	53,095			1821	4,336	
	1822	63,561			1822	3,442	
	1823	51,887			1823	5,139	
	1824	42,740			1824	4,105	
TISSUS DE SOIE.	1814	13,413		BIERRES DE TOUTES SORTES.	1814	7,501	
	1815	10,174			1815	2,641	
	1816	6,734			1816	2,039	
	1817	7,276			1817	2,489	
	1818	8,389			1818	1,730	
	1819	7,787	89,266		1819	1,394	22,16
	1820	8,505			1820	950	
	1821	3,935			1821	1,172	
	1822	7,998			1822	805	
	1823	7,923			1823	472	
	1824	7,132			1824	976	

TOTAUX.	ANNÉES.	MONTANT.	TOTAUX.	TOTAL GÉNÉRAL.
Liv. st.		*Liv. st.*	*Liv. st.*	*Liv. sterl.*
	VERRERIE ET FAYENCE. 1814	54,134		
	1815	46,212		
	1816	64,385		
	1817	40,570		
	1818	40,577		
2,080,809	1819	44,365	459,072	
	1820	31,477		
	1821	32.557		
	1822	39,719		
	1823	35,372		12,821,938
	1824	29,704		
				2,124,294
	OUVRAGES DE FER ET D'ACIER. 1814	28,071		3,406,020
	1815	9,524		
	1816	23,126		32,462
	1817	28,604		
	1818	24,004		2,080,809
391,551	1819	32,279	336,878	
	1820	36,194		391,551
	1821	32,131		
	1822	36,217		459,072
	1823	47,242		
	1824	39,486		336,878
				511,130
				89,266
				56,095
				22,169
				2,480,002
				24,811,686

La livre sterling calculée à fl. 12 des Pays-Bas, fl. 297,740,232.

RÉCAPITULATION de la marchandise déclarée.

OBJETS.	MONTANT PENDANT 10 ANS DE 1815 A 1824.	MONTANT PENDANT 11 ANS DE 1814 A 1824.	MONTANT MOYEN ANNUEL, CALCULÉ ONZE ANS.
—	—	—	—
Coton filé	10,957,969	12,821,938	1,165,721
Tissus de coton	1,662,510	2,124,294	193,118
Tissus de laine	2,981,778	3,406,020	309,638
Tissus de lin	28,040	32,462	2,951
Sucre rafiné	1,394,932	2,080,809	189,164
Quincaillerie et coutellerie	337,660	391,551	35,596
Verrerie et fayence	404,938	459,072	41,734
Fer et acier	308,807	336,878	30,625
Ouvrage en cuivre	499,083	511,130	46,466
Tissus de soie	75,853	89,266	8,115
Mercerie et modes	46,152	56,095	5,099
Bierres de toutes sortes	14,668	22,169	2,015
Articles divers	2,480,002	2,480,002	225,509
	L. 21,192,392	*L.* 24,811,686	*L.* 2,255,608
	—	—	—
	En argt. des P.-B.	En argt. des P.-B.	En argt. des P.-
	ƒ 254,308,704	*ƒ* 297,740,232	*ƒ* 27,067,296

ÉTAT des différentes pêches des Pays-Bas en faveur desquelles le Gouvernement a accordé des primes annuelles, une année portant l'autre.

NATURE DES PÊCHES.	NOMBRE DES BATIMENS.	NOMBRE DES HOMMES D'ÉQUIPAGE.	OBSERVATIONS.
Pêche d'hiver dite *beug* [1] . .	52	614	[1] La plupart de ces bâtimens ont en outre pris part à la pêche d'Islande ou à la grande pêche au hareng, ou enfin au commerce maritime. Plusieurs pêches se suivant de telle manière qu'une partie des bâtimens et équipages sont successivement employés à différentes d'entre elles.
Pêche avec des filets garnis d'hameçons, dits *hoekwant*. [2]	162	1,281	[2] A peu près ½ du nombre de ces bâtimens a été en même temps employé à la petite pêche au hareng frais.
Grande pêche, ou pêches du hareng destiné à être salé et mis en caque [3]	131	2.006	[3] Sans compter le convoi qui accompagne la flotte; ce bâtiment qui sert d'hôpital et de magasin, compte au plus 20 hommes d'équipage. En général, une grande partie des équipages est composée de jeunes gens de 10 à 20 ans
Petite pêche, ou pêche de hareng frais	47	423	
Pêche d'Islande (au cabillau).	18	202	
Pêche du Groënland ou du détroit de DAVIS	1	50	
TOTAL. . . .	414	4,579	

ÉTAT COMPARATIF des Bêtes à Cornes, Chevaux et

mençant par 1816 *et se terminant par l'an*

	PROVINCES.	1816.	1817.	1818.	1819.	1820.
BÊTES A CORNES.	Brabant Septentrional	126258	115650	121587	127815	134291
	Brabant Méridional	112238	102084	102257	100912	99023
	Limbourg	112078	104839	104343	106254	104360
	Gueldre	119614	103380	111803	120988	125235
	Liége	114501	106908	102441	103195	[illegible]
	Flandre Orientale	126275	117047	117070	120195	122339
	Flandre Occidentale	144820	138691	133334	132493	132006
	Hainaut	103694	92836	88344	87483	87043
	Hollande Méridionale	157555	137761	142704	152300	151984
	Hollande Septentrionale	122275	116883	116128	124344	128463
	Zélande	41215	39985	39746	40764	41736
	Namur	64673	57388	58036	59907	61009
	Anvers	99204	91953	88942	89170	89456
	Utrecht	63016	58296	57914	60575	64725
	Frise	148988	142681	157190	164025	168851
	Overyssel	84786	71606	77433	80612	83156
	Groningue	71858	70897	83781	84213	[illegible]
	Drenthe	39665	38111	39589	40715	42036
	Luxembourg	103799	101183	100225	100643	[illegible]
	Total	1956512	1808179	1842867	1896603	[illegible]
CHEVAUX.	Brabant Septentrional	23288	22711	24921	24898	25817
	Brabant Méridional	32897	31296	31873	31774	[illegible]
	Limbourg	25460	24572	24692	25218	[illegible]
	Gueldre	26179	25389	27626	28624	[illegible]
	Liége	28405	27214	26621	26964	[illegible]
	Flandre Orientale	27821	26223	26466	27229	27120
	Flandre Occidentale	24532	23943	23722	23879	[illegible]
	Hainaut	49336	45181	43829	43886	[illegible]
	Hollande Méridionale	31008	30058	32509	33474	33244
	Hollande Septentrionale	14018	14126	15288	16151	[illegible]
	Zélande	18471	18310	18905	19512	19785
	Namur	21928	20601	20635	21132	21790
	Anvers	14071	13307	13545	14075	[illegible]
	Utrecht	10115	10133	10597	10784	11100
	Frise	22280	22568	24453	25945	26306
	Overyssel	14310	13633	14872	15061	14973
	Groningue	22027	22295	24883	25225	25096
	Drenthe	7245	7195	7589	7678	7806
	Luxembourg	29554	28578	28538	28252	32681
	Total	442945	427333	441564	449761	449894
MOUTONS.	Brabant Septentrional	71103	58971	59060	56803	61089
	Brabant Méridional	46573	38006	35950	33900	31770
	Limbourg	155933	125682	123919	122739	120600
	Gueldre	76202	56757	62080	72334	75286
	Liége	192113	144411	128522	131633	87152
	Flandre Orientale	42916	36135	34736	33765	36441
	Flandre Occidentale	45914	40558	38075	37820	39072
	Hainaut	103552	72271	65847	67359	70913
	Hollande Méridionale	25874	18518	19669	20088	27040
	Hollande Septentrionale	142686	98295	106497	122813	145347
	Zélande	23118	19848	18715	18881	20410
	Namur	142937	95266	89927	93116	98973
	Anvers	30500	22352	19760	18531	21338
	Utrecht	24576	19637	19006	21936	22533
	Frise	89738	86594	86805	95068	103983
	Overyssel	59205	40199	45843	51243	53444
	Groningue	58494	58774	67331	70203	70854
	Drenthe	105546	94825	95022	101941	112402
	Luxembourg	209162	152696	140540	133361	174218
	Total	1646172	1279798	1257304	1303534	1372[illegible]56

1825.	1826.	1827.	1828.	1829.
—	—	—	—	—
115338	119106	117959	106822	116747
93007	94028	93631	94723	95757
101637	103465	101740	101924	102915
117658	123514	126100	124334	123138
70800	72902	73711	74111	77607
118024	119418	118760	119078	122198
127713	131243	128775	127612	129038
98999	95274	93517	94216	94872
148673	156338	161213	161298	160622
116553	118827	124746	125350	126103
40206	42006	41633	41228	41903
55571	54186	53683	54625	57022
85532	86493	85703	85864	86016
62602	65221	68304	68872	68277
157928	152446	165252	167542	168572
67477	76888	81151	80311	78447
77244	75414	82106	82625	81829
40648	41700	43549	44473	43621
131651	129711	125186	126125	133878
1827261	1858180	1886719	1891133	1908562
25384	25124	24626	24457	24318
30543	31221	31676	32296	32739
24769	25065	24984	25067	25236
28073	28003	27788	27497	27386
21403	21877	22574	22729	24018
27549	27634	27346	27702	28203
23752	24170	23568	23483	23847
51812	50796	50129	49983	49787
32295	31666	31634	31556	31633
15753	15309	14994	14945	14924
19081	19005	18882	19127	19339
21922	21974	22384	22906	23429
14722	14922	14751	14823	14902
10794	10603	10867	10800	10827
23631	22065	22053	22170	22343
14287	14456	14330	14229	14200
22973	22127	22168	22589	22765
7819	7652	7729	7743	7839
37195	38771	38449	39451	39777
453757	452440	450982	453553	457512
61154	»	»	»	»
32725	»	»	»	»
126913	»	»	»	»
69071	»	»	»	»
96344	»	»	»	»
34707	»	»	»	»
38604	»	»	»	»
95916	»	»	»	»
23543	»	»	»	»
135386	»	»	»	»
23200	»	»	»	»
113657	»	»	»	»
28408	»	»	»	»
20567	»	»	»	»
88312	»	»	»	»
43343	»	»	»	»
62844	»	»	»	»
110657	»	»	»	»
206880	»	»	»	»
1412211	»	»	»	»

OBSERVATIONS.

La différence entre les années 1816 et 1817 est remarquable. La première présente en général le chiffre le plus élevé de toute la période, et l'année suivante en présente au contraire le chiffre le plus bas. On peut reconnaître d'après ceci combien l'hiver de 1816—1817, si fatal à l'agriculture, a influé sur la propagation du bétail.

Cependant les années suivantes ont en grande partie réparé le dommage; le nombre des chevaux a même considérablement augmenté pendant les cinq dernières années, nonobstant l'accroissement continuel de l'exportation.

Cet état ne contient pas le nombre de moutons, pour les années 1826, 1827, 1828 et 1829, parce que l'impôt sur ceux-ci a cessé le 31 décembre 1825, et qu'ainsi on ne les porte plus sur les registres.

RELEVÉ du nombre de Chevaux, Bêtes-à-cornes et Moutons, abattus par ordre supérieur dans les différentes provinces, pendant les années 1814 et suivantes jusques y compris 1829, et du montant des sommes allouées en indemnité dans chaque province.

PROVINCES.	CHEVAUX.	BÊTES A-CORNE.	MOUTONS	INDEMNITÉS ACCORDÉES.	OBSERVATIONS.
Brabant septentrional. .	161	187	»	fl. 11,537.25	* Dans cette somme de fl. 40,210.35 sont compris fl. 35,123.35 montant des indemnités accordées pour les bestiaux morts par suite de la maladie qui a régné parmi le gros bétail pendant l'an 1814, mais dont le nombre n'a pas été annoté.
Brabant méridional . . .	773	124	305	48,463 »	
Limbourg	191	69	141	13,108.45	
Gueldre	315	22	83	20,988.80	
Liége . . . . , .	520	45	»	28,533 »	
Flandre orientale	271	129	»	18,117.45	
Flandre occidentale. . .	234	138	111	17,102.40	
Hainaut	2231	44	»	134,510.95	
Hollande septentrionale.	39	2	68	1,768 »	
Hollande méridionale. .	168	10	13	8,508.50	
Zélande	17	»	»	974 »	
Namur.	798	177	1321	50,732 »	
Anvers.	265	46	16	14,042 »	
Utrecht	113	1	8	* 40,210.35	
Frise.	391	295	»	12,359 »	
Overyssel	63	1	18	2,669 »	
Groningue	55	»	»	3,075 »	
Drenthe.	25	4	»	1,178.52	
Luxembourg	76	22	»	3,872.91	
Total. . . .	6706	1316	2084	fl. 431,750.61	

ÉTAT GÉNÉRAL du nombre des Chevaux de trait, des Bœufs et des Voitures qui existaient dans le royaume des Pays-Bas, pendant les années **1818 — 1822 — 1826** *et* **1830.**

PROVINCES.	NOMBRE DES CHEVAUX DE TRAIT EN				NOMBRE DES BOEUFS EN				NOMBRE DES VOITURES EN			
	1818.	1822.	1826.	1830.	1818.	1822.	1826.	1830.	1818.	1822.	1826.	1830.
Brabant Septentrional	17881	19824	20584	21248	6465	5668	4936	5286	26338	41384	41346	41578
Brabant Méridional	30732	25582	28157	27396	»	2282	»	1818	7242	17003	»	*a*17784
Limbourg	11624	22653	19020	22785	2082	5984	»	6267	9043	29500	»	30226
Gueldre	20773	22512	21410	22282	676	873	754	700	18405	24396	23986	24939
Liége	21813	18550	18282	18934	»	»	2735	2869	2181	10626	13999	*b*14632
Flandre Orientale	27277	23242	23585	23568	»	25	48	57	20839	25185	25970	27332
Flandre Occidentale	18621	19944	19829	19112	»	32	»	129	12008	12822	14297	15637
Hainaut	37782	32009	35911	37944	»	883	»	933	5904	11564	»	18502
Hollande Septentrionale	11671	12690	11961	12027	»	»	»	»	6791	9190	8915	8385
Hollande Méridionale	21559	22557	22813	23458	»	»	»	»	9795	13074	13799	13930
Zélande	14322	15387	15004	15303	»	»	»	»	8795	10779	10262	11214
Namur	15570	16229	16319	18252	3163	4081	3500	3393	4410	5273	5368	6615
Anvers	11181	12492	13019	13232	5221	4291	4053	4111	9374	22847	22648	*c*22955
Utrecht	4535	8161	8217	8127	2179	33	15	27	261	6285	7168	*d* 7163
Frise	16018	19786	19019	18707	»	»	»	»	11219	15998	14918	*e*16042
Overyssel	10502	12914	13332	12325	372	289	205	183	7041	11609	11373	10690
Groningue	17566	16918	16868	16868	»	»	»	»	12395	10391	10086	10525
Drenthe	7462	5543	6002	6227	»	8	»	»	2758	3990	3374	4140
Luxembourg	17909	26505	28305	31939	4386	9020	8453	8592	7147	14436	14435	*f*17042
TOTAUX.	331801	353528	357667	369794	24544	33469	24699	34365	181946	296352	241944	319331

a) Dans cette province on n'a pu donner les relevés des voitures pour 1818, aussi exactement que pour les années suivantes.
b) Il a été impossible de faire en 1818 et 1822 le relevé des bœufs de trait dans cette province.
c) Même observation que pour le Brabant méridional. *d*) Comme dessus. *e*) Id. *f*) Id.

IMPORTATIONS à

Importation d

VILLES.	CAFÉ.											
	JAVA ET SUMATRA.	SURINAM.		BERBICE ET DÉMÉRARY.		HAVANE ET BRÉSIL.		ST.-DOMINGUE PORTORICO, CURAÇAO, ETC.		TOTAL.		
	balles.	balles.	bar.	balles.	bar.	balles.	bar.	balles.	bar.	balles.	bar.	bar.
AMSTERDAM . . .	85622	24183	864	16724	748	5481	134	5895	478	137905	2224	[illegible]
ROTTERDAM . . .	80456	1422	183	»	»	7763	156	6902	157	96543	496	[illegible]
ANVERS	133393	109	64	»	»	120828	928	84044	417	338374	1409	[illegible]
TOTAL. .	299471	25714	1111	16724	748	134072	1218	96841	1052	572822	4129	[illegible]

Importation du 1

AMSTERDAM . . .	117154	15708	691	3224	231	14929	163	21964	227	172979	1312	[illegible]
ROTTERDAM . . .	126804	1029	19	»	»	35317	346	24632	507	187782	872	[illegible]
ANVERS	24057	»	»	»	»	57744	30	34602	154	116403	184	[illegible]
TOTAL. .	268015	16737	710	3224	231	107990	539	81194	888	477164	2368	[illegible]
HAMBOURG. . . .	13083	»	»	»	»	165440	1892	104184	6088	282707	7980	[illegible]
BRÊME	188	»	»	»	»	38008	2119	36174	1129	74370	3248	[illegible]
TOTAL. .	281286	16737	710	3224	231	311438	4550	311438	4550	834241	13596	[illegible]

Importation du 1

AMSTERDAM . . .	97315	7322	117	1185	72	5032	»	47067	1259	157921	1448	[illegible]
ROTTERDAM . . .	126645	1156	»	»	»	50925	5	6624	136	244967	141	5815
TOTAL. .	223960	8478	117	1185	72	55957	5	113308	1395	402888	1589	25611
HAMBOURG. . . .	42819	»	»	»	»	239922	2794	178709	8294	461450	11088	35404
BRÊME.	22	»	»	»	»	36486	1752	56960	1589	93168	3341	6716
TOTAL. .	266801	8478	117	1185	72	332..65	4551	318977	11278	957806	16018	67731

s, *Hambourg et Brême.*

embre 1830.

RIZ.		COTON	INDIGO.		THÉ.	PEAUX	ÉPICERIES. CLOUS DE GIROFLES.		NOIX MUSCADE.	MACIS.	POIVRE.	GRAINS. FRO-MENT.	SEIGLE	ORGE.
ar.	balles.	balles et paquets.	caisses.	cerons.	1/4 caisses.	pièces.	bar.	balles.	bar.	bar.	balles.	lasts.	lasts.	lasts.
867	13759	12320	146	44	13851	51815	»	317	67	32	1155	11435	17840	3091
019	8500	10051	2008	231	5819	96689	»	4	49	2	10	1880	8227	2772
319	41771	21950	1062	206	842	356353	19	66	»	»	8652	1387	1893	95
005	64030	44321	3216	531	20512	477857	19	387	116	34	9817	14702	27968	5958
cembre 1831.														
013	6370	6296	168	20	8614	60488	»	»	»	»	2302	10003	19228	545
153	32370	18384	2807	85	128	84275	96	1745	52	23	15936	2090	10251	1655
846	4877	4722	350	7	301	170129	73	92	110	6	5969	557	1293	36
012	43617	29402	3325	112	9043	314892	169	1837	162	29	24207	12650	30772	2236
118	7811	24254	4525	471	12550	185112	347	1185	120	284	14087	pas	bien	connu
904	351	5498	219	6	809	36197	128	»	20	11	5110	2033	10426	651
934	51779	59154	8069	589	22402	536201	644	3022	302	324	43404	14683	41193	2887
cembre 1832.														
1992	2154	11636	282	»	16251	75520	»	3166	67	29	4587	16095	13144	1774
5277	16342	16027	2268	119	5272	135612	17	2895	62	62	9381	4577	16044	4828
8169	18496	27663	2550	119	21523	211132	17	6061	129	91	13968	20672	29188	6602
7994	5467	36153	9105	229	18914	159541	111	2085	176	170	14615	pas	bien	connu
3763	»	5033	212	23	2972	53442	51	37	8	»	2301	1823	5171	1167
1926	23963	68849	11867	371	43409	424115	179	8183	313	261	30884	22495	34359	7769

Nous avons sous les yeux un tableau qui présente les quantités des diverses marchandises entrées dans les villes d'Amsterdam, de Rotterdam et d'Anvers, pendant le premier trimestre de l'année 1829. Amsterdam a reçu 39,294 balles et 113 barils de café; 387 barils, 2,370 caisses, 857 canastres, nattes et sacs de sucre; 1,183 barils de tabac; 2,602 barils et 1,459 balles de riz; 1,495 balles de coton; 3 caisses et 2 surons d'indigo; 3,759 pièces de cuirs, 160 balles de poivre, 248 lasts de froment, 337 de seigle et 3 d'orge.

Il est entré à Rotterdam pendant le même trimestre, 25,064 balles et 150 barils de café; 482 barils, 1,532 caisses et 4,102 canastres, nattes et sacs de sucre; 732 barils de tabac, 458 tonneaux de riz, 2,439 balles de coton, 229 caisses et 29 surons d'indigo; 48 quarts de caisses de thé, 689 pièces de cuirs, 45 barils et 2,883 balles de clous de girofle; 173 tonneaux de muscade, 28 barils de macis, 41 balles de poivre et 197 lasts de seigle.

Les importations à Anvers pendant le même espace de temps sont de 56,509 balles et 38 barils de café; 828 barils 13,001 caisses et 13,385 canastres, nattes ou sacs de sucre; 520 barils de tabac; 4,225 barils et 8,014 balles de riz; 5,400 balles de coton, 418 caisses et 92 surons d'indigo; 49 quarts de caisses de thé; 65,248 pièces de cuir, 8 balles de clous de girofle, 45 barils de muscades, 18 barils de macis, 1,621 balles de poivre.

Le commerce d'Anvers alla toujours croissant pendant la première moitié de l'année 1829. Le café importé à Anvers présentait une double quantité de celle importée à Amsterdam et Rotterdam, on peut aussi en tirer la conséquence que la consommation de cet article était plus considérable dans le Midi que dans le Nord du royaume.

Voici l'état exact de l'importation des denrées coloniales à Amsterdam, Rotterdam et Anvers du 1er janvier au 30 juin 1829 :

Amsterdam : café, 96,924 balles et 1,197 barils; sucre 10,642 barils, 14,854 caisses et 4,629 nattes; tabac, 3,507 barils et 8,790 balles; coton, 6,218 balles; thé, 13,819 demi-caisses; peaux ou pièces de cuir, 15,441; froment, 3,707 lasts; seigle, 2,575 lasts; orge, 547 lasts.

Rotterdam : café, 48,665 balles et 352 barils; sucre, 1,780 barils, 3,944 caisses et 6,381 nattes; tabac, 3,515 barils de feuilles et 241 barils de côtes; riz, 4,233 barils et 152 balles; coton, 10,276 balles; thé, 7,765 demi-caisses; peaux, 3,270; froment, 132 lasts; seigle, 1,963 lasts; orge, 781 lasts.

Anvers : café, 224,928 balles et 1,756 barils; sucre, 1,730 barils, 34,365 caisses et 60,871 nattes; tabac, 1,027 barils de feuilles et 186 barils de côtes; riz, 13,136 barils et 55,713 balles; coton, 18,918 balles; thé, 75 demi-caisses; peaux 270,295; froment, 519 lasts; seigle, 1,461 lasts; orge, 412 lasts.

Le *Journal du Commerce d'Anvers* publie un tableau retraçant le mouvement du commerce de café au port d'Anvers de 1827 à 1833 *).

---

*) Si on a ici parlé des années postérieures à 1830, quoique ne faisant point partie du plan, c'est uniquement afin de mieux établir par la comparaison la véritable situation commerciale de 1830.

Ce journal y ajoute les réflexions suivantes :

Nous ne croyons pas devoir accompagner de bien longs commentaires ces chiffres d'une éloquence si claire et si forte de choses : ils proclament assez haut et l'admirable progression ascendante de nos transactions commerciales jusqu'à la fin de 1830, et leur rapide et continuelle décroissance depuis cette époque de funestes bouleversemens. On n'a qu'à jeter les yeux sur ce petit document, pour y lire tous les *bienfaits* que le

Il en résulte qu'en 1827 il y a été vendu 291,820 balles de café en 1828, 319,260; en 1829, 357,110; en 1830, 291,370; en 1831, 172,775; et finalement en 1832, 145,300 balles.

Vente de café à Anvers pendant les six dernières années :

	Java et Sumatra.	Brésil.	Havane.	Dominque.		Triage.	
	balles.	*balles.*	*barils.*	*balles.*	*barils.*	*balles.*	*bar.*
1827	201,850	58,870	1,440	20,050	282	11,050	103
1828	193,720	78,820	3,090	40,750	250	5,970	85
1829	179,250	102,160	1,115	69,750	245	5,950	—
1830	128,700	94,200	895	66,370	110	2,100	—
1831	68,510	78,965	——	24,500	130	800	—
1832	69,400	34,350	——	40,550	—	1,000	—

---

commerce doit à la révolution et tous ceux qu'elle lui réserve pour l'avenir. Si l'on compare, par exemple, 1829 à 1832, on voit de quels résultats nous a gratifiés cette révolution au bout de deux années d'existence : les importations du café sont diminuées, de près deux tiers, et le prix de la marchandise est presque doublé!

Et que l'on ne croie pas que la catastrophe révolutionnaire n'ait été fatale qu'au commerce de café seulement : l'œuvre insensée de nos jacobins n'a pas porté de coups moins sensibles au trafic des autres denrées coloniales : toutes nos branches commerciales en ont douloureusement souffert, et l'aperçu que nous donnons ici pour le café, nous pourrions également le publier pour chacun des articles qui naguère occupaient le plus activement nos armateurs et nos négocians.

Mais un seul échantillon de nos malheurs suffit, croyons-nous, pour donner une juste idée de tous les autres.

Cependant ce qui ne se trouve pas indiqué dans notre tableau et ce que nous croyons devoir rappeler, c'est que, depuis que pèse sur nous le fléau de la révolution, notre commerce de café, a, comme le commerce de long cours en général, été presque uniquement fait par les spéculateurs anglais; auparavant il se faisait en très-grande partie par les navires nationaux; mais aujourd'hui parmi les bâtimens qui nous approvisionnent de cette fève, on ne remarque qu'un nombre fort exigu de navires belges, tandis que ceux qui portent le pavillon anglais sont en immense majorité.

Les autres navires étrangers même qui nous apportent du café vont presque tous prendre leur cargaison à Londres : ainsi font la plupart des navires belges. En un mot, il ne faut excepter que quelques bâtimens américains, et ce n'est pas exagérer que de dire que le monopole du commerce de café, se trouve en Belgique entre les mains des commerçans de la Grande-Bretagne.

Il arrive à Amsterdam annuellement de 6 à 7 millions de litres de vin de France.

Il est arrivé cette année (1829) à Amsterdam sur 76 bâtimens, en tout ou en partie chargés de vins, 27,393 pièces ou cercles de diverses dimensions de vins de France (presque tous de Bordeaux), ou 6,614,647 litres ou cannes.

Les accises (ne pas confondre avec les droits d'entrée) produiraient, si la quantité indiqué ci-après, était livrée à la consommation, y compris les cents additionnels et le timbre fl. 1,129,616 32 cents.

On sait que les négocians hollandais sont propriétaires de côteaux entiers auxquels ils donnent leurs noms ; les étrangers sont souvent surpris d'entendre donner des noms purement hollandais à des vins qui arrivent du midi de la France.

1832.

Il résulte d'un relevé fait aux bureaux-frontières de la Prusse à Emmerick que, pendant l'année 1832, il a été envoyé de la Néerlande vers le Rhin, la quantité considérable de 1,789,682 quintaux de marchandises dont 163,952 d'Amsterdam et 158,135 de Rotterdam à Mayence et 58,640 quintaux d'Amsterdam et 18,974 de Rotterdam à Mannheim.

Les envois du Rhin vers la Néerlande se sont élevés, d'après un relevé au même bureau, à 3,934,749 quintaux, y compris le charbon de bois et la houille, qui seuls y figurent pour 2,800,000 quintaux. Il résulte de ces relevés que l'année 1832 a été une des années les plus prospères pour la navigation du Rhin.

Il résulte du compte-rendu de l'exercice 1832 de la Société de Commerce, que les opérations de cette année, ont de beaucoup surpassé celles des précédentes. Les bénéfices, après déduction d'intérêts payés à raison de fl. 1,057,500 ont surpassé les pertes de fl. 1,978,590 36½. De cette somme 982,897 70½ serviront à compléter le capital des 23,500, actions représentant fl. 995,692, 66, remboursé au roi en déduction des avances faites par S. M. les années précédentes en garantie des intérêts.

Il est impossible de traiter du commerce des Pays-Bas sans revenir un instant à celui de nos possessions aux Indes.

Le gouvernement des Pays-Bas possède, à l'extrémité australe de l'Asie, un vaste empire où la nature a prodigué ses richesses. Des princes, des sultans, des rois, et même un empereur, y sont nos tributaires et obéissent à nos lois. Les îles de Java, de Sumatra et de Bornéo et leurs dépendances, les îles Célèbes et les Moluques y constituent aujourd'hui nos principales possessions, ces belles contrées s'appellent vulgairement Indes-Orientales ; elles font un commerce actif avec la Chine, avec l'Indostan, l'Arabie et les peuples de l'Europe.

Le commerce des Hollandais à la Chine n'est pas fort considerable ; celui de Batavia au Japon est tout entier dans les mains des armateurs des Pays-Bas.

Le commerce de l'Archipel indien avec le continent de l'Inde est appelé ordinairement, commerce de l'Est, sa principale direction est le Bengale.

Les avantages de la situation commerciale de Java, surnommée à juste titre, la Reine de l'Orient, sont très-impor-

tans par la fertilité du sol; par la grande étendue de ses côtes et par le nombre de ses rivières navigables, elle est la contrée la mieux placée pour le siége d'un grand commerce extérieur.

Voici les principaux articles que nous tirons aujourd'hui de Java et des autres îles susnommeés :

RÈGNE VÉGÉTAL.

Le riz est le premier article d'exportation, les meilleures espèces proviennent de Java, de Baly, d'une partie des Célèbes, de Sumatra et de Malaga. Le riz de Grissée est le meilleur. Il y a dans le langage commercial des Indes trois sortes de riz, celui de table, le riz blanc et celui de cargaison, ce dernier est le plus répandu dans le commerce.

Le sago est un article d'importation pour l'Europe, pour l'Inde, principalement le Bengale, et pour la Chine; le meilleur provient de Siak, sur la côte septentrionale de Sumatra. Les Chinois ont inventé un procédé pour le raffiner; en 1818, on a vendu le sago raffiné trois fois plus cher que le sago ordinaire.

Les huiles végétales peuvent devenir un objet considérable d'exportation, surtout les huiles d'arachide, de coco et de palma christi.

Les meilleures espèces de coton pour l'exportation proviennent des iles de formation de roche secondaire qui sont sur la ligne méridionale de l'Archipel indien. Le prix commun du coton de Java au marché de Canton est égal à celui du coton de Bombay de seconde classe et du coton de Tinnivelly.

Parmi les fruits, le tamarinde seul est un grand article d'exportation de Java.

Le poivre noir est un objet considérable, on en fait la vente dans tout le monde entier, dans tous les ports de Java, mais principalement à la côte du Nord-Est. Les places les plus considérables sont Patac, Tringanou et Kalantan. L'île de Lingen et l'extrémité Occidentale, nord-ouest de Sumatra et entr'autres Achen, Tikao, Bencolen, Padang et le territoire de Lampong en fournissent; sur la côte orientale, Palembang en fournit beaucoup mais la qualité en est inférieure. Benjermassing et les côtes de Bornéo produisent beaucoup de poivre *).

Le café est un article peu ancien dans le commerce de l'Archipel indien. La Hollande en est le marché principal, on le distingue en pâle, jaune et brun; ces variétés dépendent de son âge et non de sa culture, le café pâle est le plus nouveau et le brun le plus ancien; cette dernière espèce est la plus estimée.

Le café pâle de Java, est au pair de café de St-Domingue ou Cuba. Son prix est d'environ 15 pour cent moindre que celui des Antilles. Le café jaune est de $4\frac{1}{2}$ p.c. supérieur à celui de Bombay et même de Moka. Le café brun est de 25 p.c. supérieur au jaune en qualité; le café de Moka est de 82 p. c. supérieur à celui de Java et ce dernier est de 20 p. c. supérieur à celui des Antilles. L'île de Java produit environ 25 à 27 millions de livres de café, somme égale aux $\frac{2}{7}$ du produit des Antilles anglaises. Les $\frac{9}{10}$ sont consommés en Europe; on y importe 54 à 55 mille barils de cette denrée, quantité qui est néanmoins de beaucoup inférieure au produit de St-Domingue, puisqu'en en 1790, cette dernière île fournit 70 millions de livres à la France.

---

*) L'exportation du poivre est considérable, on compte plus de 12 millions de livres brutes de poivre seulement dans l'orient de l'Asie.

Le sucre est une denrée de consommation ; Java et Luçon en produisent beaucoup. Les Chinois commencèrent à le fabriquer à Siam, cette branche d'industrie est totalement exploitée par eux dans l'Archipel indien. Les marchands européens font les avances et les Chinois livrent cette denrée à la fin de la saison de fabrication.

En 1818, les districts de l'Ouest de Java produisirent au-delà de 16 millions de livres et ceux de l'Est environ quatre millions de livres.

Les sucres de Manilles, de Java, et du Brésil sont à peu près égaux en quantité à ceux du Bengale, ceux des petites Antilles et de Surinam leur sont inférieurs.

L'arack et les spiritueux fabriqués avec le riz, la mélasse et le vin de palmier sont consommés en partie dans l'île de Java, il y en a de trois qualités.

Les clous de girofle sont l'article le plus lucratif d'exportation, on les conserve facilement et on en fait l'objet d'un monopole à des prix exorbitans. En 1621 l'Europe en consommait 450,000 livres, depuis 1786 jusqu'en 1791 elle en consommait 553,000 livres et de 1814 à 1818 seulement 365,000 livres par an.

La noix-muscade provient du petit groupe d'îles dont Banda est la principale. Dans l'année 1715 la consommation de noix-muscade dans toute la chrétienté était, selon les calculs de Munn, de 400,000 livres noix-muscade et 150,000 livres macis. Pendant l'occupation anglaise de 1811 à 1814, la consommation dans l'Europe entière fut de 214,720 livres de noix-muscade.

Les tabacs de Mindano, de Luçon et surtout de Java sont

les meilleurs; on en exporte pour Bornéo, les Célèbes, les Moluques et Malacco, une quantité de 5 millions de livres. Il y a trois qualités de tabac de Java.

Le camphre de Sumatra et celui de Bornéo sont de trois, espèces selon leur qualité; les prix en sont dans les proportions de 25, 14 et 4. La meilleure espèce provient de Barus à Sumatra.

Le benjoin, ou anciennement appelé vulgairement Benjamin est d'une vente plus considérable que le camphre; on le divise aussi en trois espèces dont les prix comparatifs sont 105, 45 et 18. la valeur en augmente en raison de la blancheur et de la demi-transparence; les arabes préfèrent le benjoin de Java.

Le bois d'aloës est une substance onctueuse et à demi-putrifiée, équivalant à l'encens dans toute l'Asie orientale, et forme un article considérable d'exportation de l'Archipel indien.

Le sang-de-dragon est le produit d'une espèce de roseau qui croît sur la côte septentrionale et au nord-est de Sumatra et à Bornéo.

Le damor est une espèce de résine, on l'obtient en grande quantité à Bornéo et coûte, sur quelques marchés de l'Europe, moins cher que le goudron de Stockholm.

Le copal se trouve dans l'île de Palawan.

Le bois de sandale se vend à la Chine.

Le bois de sapan est exporté en grande quantité pour l'Europe et pour la Chine.

Le sassafras a été découvert récemment en grande quantité dans l'ile de Bunca.

L'Ébène est inférieure à celle de l'ile de France; elle est moins dure et d'une couleur pâle; c'est un article d'exportation pour la Chine.

Une espèce de bois appelée Bliang en Malais, abonde à Bornéo et forme un article considérable d'exportation pour la Chine, il est incorruptible, résiste aux variations de la chaleur, du froid et de l'humidité.

Le rotting, jonc, qui sert à faire des cannes, est un des articles les plus répandus d'exportation pour le Bengale, l'Europe et la Chine; une partie considérable en est employée aussi pour faire des cordages.

Le gomuti, qui ressemble au crin de cheval s'obtient du palmier, il sert à faire des cables, il a l'avantage sur le chanvre qu'il ne doit être, ni roué ni goudronné. Le commerce des Pays-Bas, dit l'auteur de la description de Java, pourrait aisément s'affranchir du tribut qu'il paie à la Russie pour cet article ainsi que pour le goudron.

Le bois de Teck est un article immense d'exportation pour la marine; on peut en exporter par année 50,000 pièces de première qualité.

Plusieurs vaisseaux furent construits pour l'Europe en bois de Teck. En 1817 on estima qu'un navire de bois de Teck, doublé en cuivre, pouvait couter 12 liv. sterling par tannière. Outre le Teck, il y dans nos iles d'autres bois de construction navale.

PRODUIT DU RÈGNE ANIMAL.

Les produits du règne animal de l'Archipel indien, quoique moins nombreux que ceux du règne végétal, offrent des articles intéressans.

La peau et les cornes de buffle et de bœuf sont envoyées en Chine. Les îles de Bali et de Lombak fournissent les plus grands bœufs. Les peaux salées se vendent à des prix inférieurs à ceux de l'Amérique.

L'éléphant ne se trouve qu'à Limatra et à Molaux, l'ivoire est transporté principalement en Chine.

L'oiseau de Paradis vient de la Nouvelle-Guinée où il abonde et coûte peu de chose *).

Les nids d'oiseau de (l'*Hirundo esculenta*) se vendent à la Chine, on les recueille deux fois par an, dans les cavernes de la côte méridionale de Java, à la profondeur de plusieurs centaines de pieds; les Chinois qui en sont très-friands payent cette denrée de luxe à des prix énormes même jusqu'à 80 et 90 florins la livre.

L'insecte de la laque se trouve principalement dans les forêts de Sumatra.

La cire est un article considérable ; la Chine en offre encore un débouché immense ; aussi pourra-t-on améliorer les ruches de l'Archipel indien.

Les jonques chinoises exportent une quantité considérable

*) M. Raffles en porte le prix de 4 à 5 shellings.

de viande, qu'on fait sécher au soleil et qu'on saupoudre de sel, ainsi que les nerfs de bœufs, de buffles, de cerfs et de sanglier qu'on prépare de la même manière.

Les pêches de mer et de rivières sont d'un produit immense surtout le Tripang ; Macassar en expédie environ un million de livres à la Chine.

L'écaille de tortue provient principalement des côtes des Célèbes, des Moluques et de la Nouvelle-Guinée.

Les perles et les huitres à perles se trouve principalement dans les passes étroites des îles de Soulour; on en exporte annuellement environ pour 25,000 piastres.

L'ambre gris se trouve dans l'Archipel indien ; on présume que les Arabes y ont enseigné ce commerce.

L'agar-agar est une espèce de figue qui est soluble dans l'eau, et y forme une matière gelatineuse. Les Chinois s'en servent au lieu de sucre, il est au plus bas prix.

Enfin on pourrait ajouter à cette liste, la pêche dus baleines qu'il serait facile de faire dans ces parages, puisque les côtes de Timor, de Moluques et de la Nouvelle-Hollande abondent en Cachelote. Dix à douze de ces cétacées viennent annuellement sur le sable, au port de Deli à Timor.

PRODUIT DU RÈGNE MINÉRAL.

L'Archipel indien ne produit guères de substances minérales en grande quantité, excepté l'étain et l'or. On n'y a pas découvert de mines d'argent, de plomb ou de zinc, le fer y est rare, il y a quelques mines de cuivre, mais le minerai en est peu abondante.

L'étain, se trouve en abondance dans les limites de Banca, de Billiton, de la presqu'ile de Malacca et dans les illettes des environs. La découverte des riches mines de Banca est récente; elle a eu lieu au commencement du siècle dernier. Trente ans après cette découverte, Banca ne produisait moins de huit à neuf millions de livres d'étain par an, ce qui équivaut au produit des mines de Cornwallis.

Après l'étain, l'or est, jusqu'à ce jour, le principal produit minéral de l'Archipel indien. Il abonde dans la barrière naturelle de l'Ouest et du Nord, il est en petite quantité dans la ligne volcanique de Java à Timor-Laut; Bornéo en renferme des mines abondantes, Sumatra en produit aussi, on présume qu'il en existe à la Nouvelle-Guinée.

L'or se trouve dans des veines et des couches minérales, ainsi que dans des dépôts d'alluvion. Il existe 1° dans le gneiss, le granit, le schieste micassé et l'argile micassée 2° dans l'argile ferrugineuse et le sable. La mine appelée Saune d'Or (*Gold yellow*) renferme dans l'ile de Bornéo à Banjar-Laut 90-45 parties d'or, 4-34 d'argent et 5-21 de cuivre. Celle de Pontianack renferme 82-99 d'or, 16-14 d'argent, 0-87 de cuivre. Ambak 88-19 d'or, 8-51 d'argent, 3-30 de cuivre. Songa 90-97 d'or, 3-65 d'argent, 5-38 de cuivre. Sambas 83-68 d'or, 16-32 d'argent et cuivre. Dans l'ile de Sumatra, Jambi 91-84 d'or, 8-16 de cuivre et d'argent. Palembang 93-75 d'or et 6-25 d'argent et de cuivre.

La fameuse mine de Montradak 84-09 d'or et 15-91 d'argent et de cuivre.

Le tableau suivant démontre le produit annuel de l'or de l'Archipel indien, comparativement aux autres contrées de l'univers :

	Quantité.	Valeur.
Export. des côtes de Sumatra. . .	25,080 onces	671,125 piast.
» d'Achem, île de Sumatra.	10,450 »	
Produit approximatif de Montradak à Bornéo.	88,362 »	1,669,058 »
Produit des autres ports de l'Archipel indien, estimé ⅕ de la totalité	30,973 »	585,045 »
Total annuel de l'Archipel indien.	154,865 onces	2,925,228 piast.
Produit du Brésil 236,250 onces.		
Produit de l'Amérique espagnole. 320,095 onces.		
Total de l'Amérique.	556,345 »	10,508,739 »
Produit du Nord de l'Asie	17,325 »	327,250 »
» de toute l'Europe	41,738 »	788,385 »
» de l'Afrique	470,588 »	8,888,888 »
Produit annuel du monde entier.	1,240,861 onces	23,438,490 piast.

Ainsi l'Archipel indien produit environ un huitième de l'or du monde entier.

Le Bengale et la Chine sont les principaux marchés de l'or de ces îles.

Le fer se trouve en petite quantité à Malacca, sur la côte méridionale de Bornéo, à Banca et à Billiton; cette dernière île n'est guère qu'une masse de rochers, elle fournit une grande quantité de ce métal, on en fabrique des clous dans l'île même; ainsi qu'à Pontianack dans l'île de Bornéo.

Il y a des mines de cuivre à Sumatra et à Timor, sur le territoire de Sambas à Bornéo, et à Timor dans l'île de Sumatra.

Bornéo est la seule île de l'Archipel indien où l'on trouve le diamant, cette pierre précieuse provient du territoire des

princes de Banjarmassing et de Pontianack. La principale mine est à Landak. Les mines de diamant sont exploitées par les Dayaks, peuples aborigènes de Bornéo.

Les Bougis font le commerce des diamans ; les habitans de cet archipel y attachent beaucoup de prix et les Chinois fort peu. Sans doute l'art d'exploiter les mines des diamans (continue l'auteur précité) étant confié à l'industrie des Dayaks, peuple barbare très ignorant, serait susceptible d'un degré immense d'amélioration si le gouvernement des Pays-Bas en faisait diriger les travaux par des ingénieurs de l'Europe. Les mêmes observations sont applicables à l'art d'exploiter l'or.

Le soufre est abondant dans cet archipel, à cause des nombreux volcans ; le plus facile à exploiter parait être celui de Banyuwangi, dans la partie orientale de Java.

Le sel minéral provient de plusieurs sources *). Le sel de Java s'exporte à Bornéo, à Sumatra et dans d'autres iles. Java et Madura en consomment annuellement 640,000 quintaux qui, en raison d'une population d'environ 5 millions d'individus, donne 12⅘ livres par personne. Cette denrée se vend avec un bénéfice de 1,400 p. c. et même beaucoup au-delà, dans l'intérieur des terres.

IMPORTATIONS.

La description des importations est de peu de conséquence en comparaison des exportations.

Le coton fabriqué était importé des côtes de Malabar et de

*) Il coûte deux piastres le coyang de 4080 livres brut.

Coromandel avant l'arrivée des Européens ; la date de l'importation de ces étoffes d'Europe ne remonte qu'à 1811, lors de l'occupation militaire de Java par les Anglais. La consommation n'excédait point 5000 pièces avant ce temps ; elle fut alors de 15,000 pièces qui se vendaient avec 200 p. c. d'avance.

Les principaux articles de coton sont : des impressions, des blancs, des mouchoirs et des velours.

Les cotons madopolames de Manchester et ceux de Glasgow, se placent à Java. Le Bandana, espèce de mouchoir fabriqué aussi à Glasgow, a remplacé ceux fabriqués an Indes, tant pour les Javanois et les Malais que pour les Chinois *).

Les velours de coton sont beaucoup demandés par les personnes riches de Java et de tout l'Archipel. Les couleurs favorites sont le vert foncé, le marin et le bleu, avec des dessins fleurages.

Les lainages forment un article considérable et toujours croissant d'importation. Les draps du comté d'York se placent fort avantageusement avec 100 p. c. d'avance. Les couleurs favorites sont l'écarlate, le vert, le brun et le bleu †).

Divers petits articles d'habillement sont achetés principalement par les colons, tels que les chapaux, les souliers, les bottes, ete.

---

*) M. Marchal signale ces articles de fabrique anglaise afin de les remplacer autant que possible par des tissus de nos manufactures de Bruxelles, de Gand, etc. etc.

†) Nos draps de fabrication indigène pourront aussi évincer entièrement ceux de l'Angleterre.

Le fer est un article considérable d'importation. Le fer de Suède se vendait 13 piastres le pikol (135 livres) avant l'année 1811. Ce métal est importé brut et ouvragé et en acier. On en importe environ 28,000 quintaux. L'acier de Suède est en petites barres d'un demi pouce d'épaisseur et de 5 à 8 pouces de longueur.

Parmi les fers ouvragés, la coûtellerie, les serrures et pentures, les objets de charroi, les ancres et autres articles semblables, se placent aisément. Enfin l'on importe de la Chine des poëles pour les sucreries *).

On importe un grand nombre d'ustensiles de cuivre de l'Europe et beaucoup de cuivre non fabriqué du Japon; on se sert de feuilles de cuivre pour le doublage des navires européens et pour fabriquer différens instrumens de musique.

Les articles platinés et entr'autres les chandeliers sont demandés.

Les armes de luxe et de munition sont recherchées par les Indiens; ainsi que les canons de bronze de petit calibre, la poudre à canon et les mousquets. Les marchands arabes et chinois ont besoin d'artillerie, pour protéger leurs navires contre les attaques des pirates †).

Les objets de verrerie et les cristaux se placent avantageusement.

---

*) Les fabriques de Liége trouveraient encore un débouché pour cela à Java.

Nos usines du Luxembourg pourraient encore entrer en concurrence sur cet objet vec l'Angleterre.

Le fayence européenne se place aussi quoiqu'elle soit en concurrence avec la porcelaine commune de Chine. Nos verreries de Venesge et nos fabriques de Tournai, offrent encore des articles à meilleur prix que ceux de l'Angleterre.

Parmi les drogues le cinchonie et le calomel se vendent bien.

Le papier européen remplacerait facilement celui qu'on tire de Chine, dont on fait un grand usage dans l'Archipel indien. Nos papéteries des Pays-Bas trouveraient encore un débouché à Java.

Les soies brutes et fabriquées sont fournies par la Chine et par le Tonquin. Si un jour on parvient à acclimater cette branche d'industrie parmi nous, le commerce de l'Inde pourrait la ramener.

L'opium a toujours été un article considérable d'importation; c'est le Bengale qui le fournit presque totalement; la culture y est un monopole; la vente de cette d'enrée se fait publiquement à Calcuta, deux fois par an.

L'histoire de l'introduction de l'opium turc est d'un certain intérêt sous le rapport commercial. D'abord il y eut un fort préjugé contre cette denrée; en 1815 les fermiers chinois contractèrent pour en fournir quelques colis, au tiers des prix de celui du Bengale; ils en fournirent ensuite un quart; en 1817 ils en fournirent la moitié, en 1818 les trois quarts de leur fermage.

Le thé a été introduit dès les premiers temps du commerce chinois avec l'Archipel indien. Le principal port d'exportation est Emoy; il coûte 8 $\frac{64}{100}$ de piastre le pikol, ce qui est 50

pour cent moins cher qu'à Canton. Les bénéfices du détail à Java sont 200 à 300 p. c. sur le prix d'Emoy. Dans les premiers temps du commerce des Européens, l'Archipel indien exportait le thé en Europe; au commencement du XVIIIe siècle les Anglais commencèrent à trafiquer directement avec la Chine. L'Europe consomme maintenant 27 millions de livres de thé par an, dont 22 millions en Angleterre. Les Etats-Unis d'Amérique en consomment 25 millions de livres *).

M. Marchal ajoute à cette liste d'importations les farines, dont M. Crawford et Raffles n'ont point parlé; les Américains se sont emparés de ce commerce qui exige des préparations pour les exportatione au-delà de la ligne. Aucun pays n'est plus favorable que le nôtre pour ce genre de commerce. Les procédés préparatoires sont d'une exécution facile parmi nous. Observons cependant que les Européens seuls consomment des farines à Java: Les Indiens ne mangent que du riz et la religion leur interdit de toucher à la plupart des mets des Européens.

---

*) La Chine est le seul pays de la terre qui produise d'excellent thé, celui du Japon lui est inférieur; les thés de Tonquin et de Cochinchine sont de qualité commune et seulement en usage pour le peuple. Le thé noir provient du nord-ouest du Fokien et le thé vert de Kiang-Nan, dans le voisinage de la ville de Wé-Chou-Fou. Le Fokien est isolé du reste de l'empire, par une chaine de montagnes. C'est dans leurs vallées appelées Bou-yé, que croit le thé noir, de là vient son nom anglais de *thé bod*. Il y a 320 milles de distance entre les limites de la culture de thé noir et de thé vert. Canton est le seul entrepôt où les Européens achètent cette production. Le thé noir y arrive par mer, par canaux ou par porte-faix. Le thé vert vient d'un distance de 700 à 800 milles anglais.

M. Crawford établit un calcul comparatif qui prouve que le thé noir, au lieu d'être exporté par Canton, arriverait à la ville maritime de Chou-Chou-Fou, par un voyage en quatre jours, par la rivière de Min.

Le thé vert se transporte encore plus facilement à la côte par l'Yan-Che-Kiang et pourrait venir directement à Java dans le même espace de temps. M. Crawford termine ses observations en démontrant qu'une jonque chinoise importe le thé avec 46 pour cent de profit par navire européen.

La partie de nos possesssions dans les Indes-Orientales, connues sous les noms de *Java* et *Madura*, est partagée en trois divisions dont la première à l'ouest comprend Batavia et Bantam; la seconde au centre se compose de Chéribon, Tagal, Pekalongang, Samarang, Japara, avec Joana et Rembang, et la troisième à l'est est formée de Grissée, Soerabaya, Passaroeang, Propalingo avec Bezoekie, Banjoewangie, et enfin de l'île de Madura, adjacente au nord-est à celle de Java, et où se trouvent Bankalan, Pamakassan et Sumanap. On doit observer aussi que ces vastes possessions, d'une étendue de 10 degrés en longitude (du 105e au 115e) et d'environ 3 degrés en latitude sud, (depuis le 6e jusqu'au 9e), ne comprennent pas tous les domaines du royaume des Pays-Bas aux Indes-Orientales; elles n'en sont même qu'une faible partie en comparaison des îles de Bornéo, Sumatra, Célèbes, Molluques, de Banca, etc., mais l'île de Java est l'entrepôt de notre commerce dans ces contrées et la résidence du gouvernement; elle est parmi les grandes îles la plus complètement soumise à notre administration et la plus régulièrement gouvernée; elle jouit de presque tous les établissemens civils et militaires connus en Europe, dans la partie du globe à laquelle on donne la dénomination générale d'*Indes-Orientales*. Ainsi les données qui vont suivre, quoiqu'elles ne se rapportent qu'à l'île de Java et ses dépendances immédiates, peuvent s'appliquer en général au commerce des Pays-Bas dans tout le grand Archipel.

Les importations à Java et Madura pendant l'année 1825 présentent une valeur totale de fl. 14,317,190 des P.-B., provenant des contrées ci-après :

Pays-Bas, 2,539,741; Angleterre, 1,930,438; France, 174,854; Hambourg, 136,632; Suède, 12,770; Madère, 100,000; Amérique, 2,427,825; Cap de Bonne-Espérance, 35,175; île de France, 78,206; Golfe Persique, 50,034; côte

de Malabar, 44,290; Ceylan, 30,753; côte de Coromandel, 2,560; Bengale, 591,113; Siam, 28,342; Cochinchine, 467,153; Chine, 88,142; Manille, 99,085; Japon, 875,405; Nouvelle-Hollande, 35,495; Archipel oriental, 4,310,741.

Les marchandises importées consistent : 1° en produits de l'Europe, de l'Amérique, du cap de Bonne-Espérance, pour une somme totale de 6,062,019 fl.; 2° en produits de la partie occidentale des Indes et du Bengale, pour 1,279,032 fl.; 3° en produits de Siam et de la Cochinchine, pour 175,032 fl.; 4° en produits de la Chine et de Manille, pour 975,044 fl.; 5° en produits de l'empire du Japon, pour 868,482 fl.; et 6° en produits de l'Archipel oriental, pour 1,879,229. Les espèces ont été fournies, savoir: par les Pays-Bas, 61,650 fl.; par l'Amérique, 1,499,003 fl.; par l'île de France, 40,172 fl.; par le golfe Persique, 14,600 fl.; par la côte de Malabar, 1,320 fl.; par la Cochinchine, 6,280 fl.; par Manille, 22,740 fl.; par la Nouvelle Hollande, 6,270 fl.; et par l'Archipel oriental, 227,194 fl. *).

Parmi les productions de nos colonies, le café, le sucre et plusieurs autres articles, qui ne s'expédient guère qu'aux Pays-Bas, le café seul présente une valeur de cinq millions de florins. En 1829 101 bâtimens dont 81 sous pavillon Néerlandais, mirent à la voile pour les Pays-Bas et apportaient pour près de sept millions de valeur.

En 1825 et 1826, la Société de Commerce n'a pu que préparer et commencer ses opérations. Ce n'est qu'en 1827 qu'elles ont pris du développement. Depuis, et jusqu'à la fin de 1829, elle a acheté dans les fabriques de la Belgi-

---

*) Ces données sont extraites d'un *rapport sur le commerce et la navigation de Java et de Madura pendant l'année* 1825, par M. Kruseman, directeur des Domaines à Batavia; ces aperçus jettent sur le commerce de nos colonies orientales une lumière vivement désirée.

que 496,000 pièces de calicots. En 1830, elle a commissionné encore 120,000 pièces; toutes ont été livrées, malgré la révolution. A la fin de 1830, elle avait donc acheté 616,000 pièces des fabricans belges.

La totalité de ces 616,000 pièces ont été payées aux fabricans. . . . . fl. 6,660,000

L'une portant l'autre chacune de ces pièces a demandé, pour matières premières, $2\frac{3}{4}$ kilog. de coton en laine, au prix moyen de 62 cents le kilog. Ainsi les fabricans ont payé pour matières premières des 616,000 p. ou 1,694,000 kil. coton. fl. 1,050,280. ci. . . 1,050,280

Différence. . . . fl. 5,609,720

Cette différence est un profit net pour l'état, puisqu'elle provient toute de la main-d'œuvre nationale.

La Société avait payé jusqu'à la fin de 1830 aux assureurs nationaux. 3,400,000

Ces assurances sont encore un bénéfice net, puisque les assureurs n'ont eu qu'une seule perte, savoir une partie de la cargaison d'un vaisseau naufragé dans l'Escaut.

La Société, pendant la même période de temps, a payé pour affrétage de vaisseaux. . 8,320,000

Cette somme est encore un bénéfice net pour l'état. Ce bénéfice est exactement semblable à celui que ferait Bruxelles, si toutes les maisons étaient occupées et louées aux mêmes prix qu'elles l'étaient avant la révolution.

Total pour trois articles seulement fl. 17,329,720

Pour intérêts de ces capitaux il a été payé aux actionnaires 6,000,000

Plus à la direction, aux agens et aux employés. 700,000

Enfin la Société a exporté pour 6,000,000 en monnaie de cuivre et pour plusieurs millions en étoffes de laine, en toiles de lin, en genièvre, en liqueurs et autres objets. Sur la monnaie de cuivre seule, il y a eu pour l'état plus de 2,000,000 de profit; nous ne porterons en ligne que cette somme, laissant les autres objets pour mémoire, ci. . . , ... 2,000,000

Total des profits. . . . fl. 26,029,720

De cette somme, la vérité veut qu'il soit déduit les intérêts avancés par le Roi.

Les avances du Roi s'élevaient en 1829 à. . . . . fl. 4,500,000

Il était prévu qu'en 1831 S. M. serait encore appelée par sa garantie à fournir au moins. 500,000

Total des avances du Roi. 5,000,000

A déduire. 5,000,000

Ponr balance en faveur de l'état. fl. 21,029,720

Sur les intérêts garantis par le Roi, nous devons faire observer que, par un article des statuts, et comme personne privée, S. M. s'est obligée à payer tous les intérêts que les bénéfices de la Société ne pourraient pas couvrir, à charge par celle-ci de rembourser, mais seulement *de ses bénéfices et jamais de son capital.*

Aux avantages procurés au royaume par la Société de commerce, il faut ajouter ceux que lui a procurés le commerce des particuliers, devenus ses rivaux. Des renseignemens sur l'exactitnde desqnels nous pouvons compter, nous ont démontré que ces avantages peuvent être évalués à la moitié de ceux de la Société, c'est-à-dire à 10 millions de florins jusqu'à la fin de 1830. Ainsi le commer-

ce général du royaume avec Java a valu au premier, en quatre années de temps, *plus de trente millions de florins de profit.*

Si la Société de commerce elle-même a perdu, en voici les causes :

Lorsque les républiques de l'Amérique du Sud furent reconnues par l'Angleterre; il n'était bruit en Europe que de l'immense prospérité que ces riches contrées allaient infailliblement atteindre. Les Anglais y firent des expéditions immenses et fondèrent des associations pour l'exploitation des mines. La direction de la Société de commerce aurait manqué à son but, si elle n'y avait pas fait de tentatives; elle en a fait à Lima, à Carthagène, à Fernambouc, à la Vera-Cruz et dans tous les principaux ports de ces contrées. Au lieu de prospérité, les agens de la Société et ses subrécargues n'ont trouvé partout que le brigandage organisé; la caisse d'un agent a été enlevée à force ouverte et sans doute en vertu du droit de l'indépendance; bref, tel était l'état de l'Amérique du Sud, que la presque totalité des expéditions qui y furent tentées par la Société a été perdue.

Au Brésil la Société a aussi été très malheureuse. En 1825 ou 1826 les cantons de Louvain et de Tirlemont souffraient, faute de débouchés pour leurs blés. Le Roi désirant vivement les soulager, engagea la direction à faire acheter dans ces cantons des blés pour une forte somme, en lui promettant un dédommagement en cas de perte. L'opération eut lieu; malheureusement les vents contraires retardèrent d'un mois le départ des chargemens; pendant ce retard, les Américains avaient envoyé de grandes quantités de farine à Rio-Janeiro; le prix des grains y avait beaucoup baissé; une partie de ceux expédiés par la So-

ciété s'étaient échauffés par un trop long séjour à bord, et cette partie a dû être jetée à la mer, par ordre du gouvernement brésilien. L'expédition entière a coûté plusieurs centaines de mille florins. En dédommagement le Roi a fait à la Société de plus grands avantages, mais qui ne se réalisent qu'actuellement.

Une troisième cause de ces pertes, c'est le commerce avec la Chine. Cet empire a une si immense population qu'il offre des débouchés que toute l'industrie de l'Europe ne pourrait pas remplir; mais des peuples rivaux ont entravé les tentatives que la Société y a faites, et elles ont été malheureuses.

Enfin, la Société n'ayant pas pu se développer avant 1827, a dû cependant payer, en pure perte, des intérêts à ses actionnaires, depuis 1825 inclusivement, et ces intérêts forment une somme de plus de deux millions de florins.

Dans les avantages du commerce de Java, nous n'avons pas compté ceux résultant des retours en café et en autres produits des Indes hollandaises. Ces retours, vendus publiquement à Anvers, à Rotterdam et à Amsterdam, ont valu des commissions d'achat très importantes aux négocians de ces villes, de la part de ceux de Cologne et des autres villes de l'Allemagne centrale.

Nous ajouterons que, depuis 1830 les informations reçues de Batavia apprennent que la consommation aux colonies du royaume dans l'Archipel de la Sonde, en produits de notre industrie, peut facilement être portée au triple de ce qu'elle était avant que la paix fût rétablie dans l'île de Java.

—

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE SECOND.

Etat de la navigation dans le Royaume des Pays-Bas de 1814 *à* 1830.

Lorsque par suite des événemens politiques de 1814, Anvers avait cessé d'appartenir à la France pour faire partie du Royaume des Pays-Bas, il entra la première année, 1815, dans ce port, trois mille bâtimens de mer.

En 1816 ce nombre s'éleva à 3,694; en 1817 il descendit à 999 et en 1818 il n'a été que de 585.

Voici le tableau des bâtimens entrés à Anvers dans ces deux derniers années.

Pavillons.	*Années* 1817.		1818.
Des Pays-Bas	273	—	323.
Anglais.	240	—	112.
Danois	138	—	19.
Suédois	73	—	29.
Hanovrien	68	—	20.
Prussien	65	—	8.
Américain	39	—	31.
Hambourgeois	25	—	1.
Mecklembourgeois	20	—	3.
Russe.	17	—	4.
Brêmois.	9	—	1.
Lubeckois.	9	—	1.
Rostockois	13	—	»
Français	8	-	21.
Espagnol et Portugais. .	2	—	»
Irlandais	»	—	1.
Oldenbourgeois.	»	—	2.
Norwégien	»	—	9.
Totaux. . .	999	—	585.

En 1817 il est entré 3,077 bâtimens à Amsterdam, 1,700 à Rotterdam et 220 à Schiedam; en cette dernière place il était entré 32,000 lasts de grains, dont la plus grande partie en seigle et orge. C'est à la disette de 1816 qu'il faut attribuer l'extrême activité des arrivages en grains en Hollande et à Anvers en 1817

En 1822, il est entré à Amsterdam par le Texel, le Vlie,

et Terschelling, 2,159, bâtimens dans la Meuse, 1,312, dans l'Escaut 580, et à Ostende 292; ensemble 4,343; et au total il est sorti de nos ports 4,355 bâtimens.

L'année 1824 est réellement l'époque à laquelle on peut commencer avec quelque succès l'historique de la navigation néerlandaise, attendu que pour cette année et successivement pour les suivantes, on a des données certaines et suffisantes pour juger avec assez d'exactitude de l'importance de la navigation dans le royaume des Pays-Bas. Pour les années antérieures on manque en tout ou en partie de renseignemens. Pour l'année 1823 par exemple, le nombre des bâtimens entrés et sortis est totalement inconnu; de 1817 à 1823, on pourrait produire les états des entrées et des sorties sans qu'il y soit fait mention du tonnage des bâtimens, renseignement sans lequel il est impossible d'établir des comparaisons de quelque utilité.

Par la navigation des Pays-Bas on entend celle qui se fait à l'étranger et nullement celle qui s'effectue sur le Zuiderzée ou dans les eaux de la Zélande, ou sur les grandes rivières, et qui équivaut à celle qui a lieu dans les autres états maritimes sur les côtes d'un port à l'autre.

Les états officiellement dressés et qui font la base de l'ouvrage que nous suivons ici, ont successivement acquis leur degré de perfectionnement de 1824 à 1826. Ces états comprennent les bâtimens chargés, avec leur tonnage, et ce ne fut qu'en 1827, qu'on commença a y faire figurer séparément les bâtimens sur leur lest avec leur capacité en tonnage. Néanmoins on est parvenu au moyen d'un travail assidu, à suppléer à la lacune qui existait pour 1824, 1825 et 1826, en analysant le nombre immense de tous ces états. On peut donc également garantir exact le travail relatif à cet objet.

Il résulte donc des pièces officielles précitées, que dans le Royaume des Pays-Bas il est

Entrées.

En	Bâtimens chargés.	Tonn.	Bâtimens. sur lest.	Tonn.	Totaux. Bâtimens.	Totaux. Tonn.
1824	4,661	456,493	905	71,244	5,566	527,737
1825	4,763	454,874	1,380	115,143	6,143	570,017
1826	5,449	559,337	1,018	78,710	6,467	638,047
1827	5,813	634,012	928	62,905	6,741	696,917
1828	6,453	723,439	1,031	68,613	7,484	792,052

Sorties.

1824	4,551	502,032	1,165	48,061	5,716	550,093
1825	4,428	489,475	1,617	70,109	6,045	559,584
1826	3,997	442,021	2,487	197,960	6,484	639,981
1827	4,444	459,589	2,349	239,942	6,793	699,531
1828	4,628	480,802	2,971	315,108	7,599	795,910

Un premier coup-d'œil jeté sur ces relevés, produira d'abord l'agréable idée que notre navigation maritime a progressivement augmenté de 1824 à 1828. En comparant ces deux années on trouve que la dernière a surpassé la première, pour les entrées de 1,918 bâtimens et du chiffre de capacité de 260,315 tonneaux, et pour les sorties, de 1,883 bâtimens du tonnage de 245,817 tonneaux. Cette augmentation progressive forme pour le nombre des bâtimens un tiers en plus et près de la moitié, pour le tonnage.

Le tonnage étant inconnu pour les années antérieures à 1824, il en résulte qu'on ne peut établir qu'une comparaison incomplète, néanmoins, quoique uniquement relatif aux nombre de bâtimens, cet aperçu ne laisse pas d'avoir son importance. Voici donc un relevé du nombre de bâtimens, tant chargés que sur lest, qui sont entrés dans le royaume des Pays-Bas et de ceux qui en sont sortis, de 1818 à 1828.

	Entrées.	Sorties.
En 1818	7,739 bâtimens.	7,886 bâtimens.
1819	7,032 »	6,469 »
1820	6,830 »	6,459 »
1821	5,636 »	6,287 »
1822	6,169 »	6,027 »
1823	incomplet.	incomplet.
1824	5,566 »	5,716 »
1825	6,143 »	6,015 »
1826	6,467 »	6,484 »
1827	6,741 »	6,793 »
1828	7,484 »	7,599 » *)

Il résulte de ces données que la grande navigation qui avait diminué d'année en année a progressivement et remarquablement repris en 1825, au point qu'en 1828 elle s'est trouvée à-peu-près à la hauteur où elle se trouvait en 1818, avec l'espoir fondé que cet état de développement successif s'étendra encore davantage.

Ce que l'on vient de dire au sujet du décroissement et de l'accroissement des entrées et des sorties, se confirme aussi pleinement par les états des bâtimens néerlandais qui ont passé le Sund, savoir :

En 1818	—	600	bâtimens	de	mer.
» 1819	—	834	»	»	»
» 1820	—	853	»	»	»
» 1821	—	589	»	»	»
» 1822	—	391	»	»	»
» 1823	—	461	»	»	»
» 1824	—	399	»	»	»
» 1825	—	630	»	»	»
» 1826	—	637	»	»	»
» 1827	—	814	»	»	»
» 1828	—	1,057	»	»	»

*) Etats des Entrées et des Sorties des bâtimens de mer.

On peut conclure de tous ces relevés que l'état de la navigation générale du royaume était satisfaisant en 1828 et que la perspective qu'elle offrait, promettait d'heureux développemens. Néanmoins il se présente naturellement la question, si cet état de choses, considéré dans ses rapports avec l'état de la navigation des autres nations commerçantes et maritimes, offre les mêmes résultats satisfaisans.

Un état comparatif de notre navigation avec celle de l'Angleterre jettera la première lumière sur cette question *).

L'Angleterre avec ses vingt-deux millions d'habitans, et sa domination sur cent vingt-trois millions d'hommes dans l'émisphère méridional avec ses innombrables capitaux dans le commerce, son industrie poussée jusqu'au plus haut degré, a obtenu une importance maritime dont les annales des temps antérieurs ne présentent point d'exemple.

Les pièces publiées par ordre du parlement en fournissent la preuve par les relevés suivans :

	Entrées.		*Sorties.*	
	Bâtimens.	Tonneaux.	Bâtimens.	Tonneaux.
En 1818	26,299	3,162,290	24,854	3,072,402
1819	23,705	2,891,339	22,871	2,755,010
1820	21,844	2,678,801	20,916	2,598,654
1821	21,829	2,630,210	21,070	2,580,152
1822	23,325	2,809,923	22,018	2,694,630
1823	24,109	3,003,727	22,356	2,813,793
1824	24,444	3,059,129	25,449	3,182,776
1825	28,347	3,679,445	27,137	3,484,878
1826	24,399	2,821,969	27,003	3,317,369
1827	19,179	2,838,762	17,195	2,655,503

*) M. Drieling a tiré tous les renseignemens qui suivent, ainsi que ce qui précède, touchant le passage du Sund, de documens anglais. Ce que nous trouverons plus tard au sujet de la France, est tiré des *Annales maritimes*, d'après des documens officiels.

Si l'on confronte cet état avec les entrées et sorties ci-dessus mentionnées pour le royaume des Pays-Bas, en prenant pour point de comparaison les années 1824, 1825, 1826 et 1827, pour lesquelles le tonnage peut également entrer en ligne, l'on s'aperçoit qu'à l'égard des *entrées*, notre marine est pour le nombre des bâtimens à celui de l'Angleterre comme 25-08 sont à 100 et à l'égard du tonnage comme 19-06 à 100, tandis que le nombre de nos bâtimens *sortis* est à celui des Anglais comme 25-08 à 100 et le tonnage relatif comme 19-03 à 100.

Afin d'établir une comparaison plus exacte et de donner un aperçu plus général, tant de la navigation anglaise que de la navigation néerlandaise, il ne sera pas inutile de donner un relevé des entrées et des sorties des deux royaumes, de 1818 jusqu'à 1827 inclusivement.

	Pays-Bas.		*Angleterre.*	
	Bâtimens.	Tonneaux.	Bâtimens.	Tonneaux.
En 1818	15,625	»	51,153	6,234,699
1819	13,501	»	46,576	5,646,249
1820	13,289	»	42,760	5,277,455
1821	11,923	»	42,899	5,210,362
1822	12,196	»	45,343	5,504,555
1823	incomplet	»	46,465	5.817,476
1824	11,282	1,077,830	49,893	6,241,905
1825	12,188	1,129,601	55,484	7,164,323
1826	12,951	1,278,028	51,402	6,139,338
1827	13,534	1,396,448	36,374	5,494,265 *)

*) La marine marchande était composée, en 1831, 1° de 13,791 vaisseaux anglais et irlandais, jaugeant ensemble 2,300,731 tonneaux et portant 132,004 hommes; 2° de 5,927 bâtimens étrangers du port de 896,051 tonneaux et de 47,009 hommes d'équipage, en tout 19,718 vaisseaux, contenant ensemble 3,196,782 tonneaux et 179,013 hommes

Au 31 décembre de la même année, la marine marchande de la Grande-Bretagne Irlande et colonies comprises), était forte de 21,242 vaisseaux, jaugeant ensemble, 2,581,964 tonneaux et portant 158,422 matelots.

En prenant donc itérativement pour point de comparaison les mêmes quatre années, on prouve que les entrées et sorties réunies dans le royaume des Pays-Bas sont à celles de l'Angleterre pour ce qui concerne le nombre des bâtimens, comme 25-09 sont à 180 et pour le tonnage comme 19-05 à 100.

La navigation de nos puissans voisins est donc pour le nombre des bâtimens quatre fois aussi forte que la notre et pour la capacité au tonnage cinq fois; tandis que la proportion entre les bâtimens et le tonnage semble résulter de l'étendue des possessions anglaises dans les deux mondes, qui, plus que chez nous, exigent des bâtimens d'une plus grande capacité.

Il est néanmoins remarquable que l'état de la navigation en Angleterre est, pour ce qui concerne l'augmentation, en sens inverse à celle du royaume des Pays-Bas; depuis 1824 la navigation a en effet fait des progrès, elle était surtout importante en 1827 et 1828, tandis que celle de l'Angleterre a diminué depuis 1825, de 19,110 bâtimens d'une capacité de 1,670,058 tonneaux, notamment en 1827 elle avait diminué au point que l'on en était surpris.

La France suit immédiatement l'Angleterre pour l'étendue des côtes, (celles-ci mesurent jusqu'à quatre cents milles) en nombre de bons ports de mer tant sur l'Océan atlantique que sur la Méditerranée; ainsi qu'en ressources abondantes qui peuvent contribuer à fairê fleurir le commerce et la navigation.

L'étonnante rapidité avec laquelle le commerce anglais a atteint cette gigantesque proportion, est digne de remarque. Au retour de Charles II, la marine marchande (y compris les bâtimens côtiers) n'employait pas plus de 142,000 tonneaux par an. A l'avènement de Georges III, ce nombre était déjà presque triplé, il montait annuellement à 647,478 tonneaux. En 1792, lors de la révolution française, il s'était élevé jusqu'à 1,736,563 tonneaux. Enfin, en 1831, les relevés officiels l'ont fait monter à 4,291,107 tonneaux!

Voici les entrées et les sorties de cette puissance pendant les années 1825 et 1826 :

	Entrées.		*Sorties.*	
	Bâtimens.	Tonneaux.	Bâtimens.	Tonneaux.
En 1825	7,237	658,201	9,463	647,700
1826	7,907	790,990	8,335	659,391

Ces données, comparées avec les entrées et les sorties, pendant les mêmes années pour notre royaume, prouvent abondamment que notre navigation diffère de peu en développement avec celle de toute la France, attendu que le tonnage des Pays-Bas est à celui de la France comme 91—08 à 100. La différence du nombre des bâtimens est en effet plus importante; cette observation vient à l'appui de l'assertion faite pour l'Angleterre, qu'à mesure qu'un pays est plus riche en colonies, la même proportion entre le nombre des bâtimens et le tonnage doit aussi y être observée. *).

*) Le *Phare du Hâvre* donne l'état suivant des forces maritimes de la France d'après une communication dont il garantit la source:

Vaisseau de ligne à flot, sous cales couvertes, et dont la plus grande quantité se trouve à Brest et à Toulon en 1828:

L'Océan, *le Majestueux*, *l'Austerlitz*, *le Wagram*, *le Royal-Louis*, *le Montebello*, *le Héros*, *le Souverain*, de 118 canons; *le Trocadero*, *le Commerce-de-Paris*, *le duc d'Angoulême*, de 110 canons; *le Foudroyant*, *l'Eylau*, *le Jupiter*, *l'Illustre*, *le Diadème*, *le Conquérant*, *le Duquesne*, *le Magnifique*, *le Santi-Pétri*, *le Neptune*, *l'Algésiras*, *le Tourville*, *le Vétéran*, de 84 canons.

Le Borée, *le Courageux*, *le Breslaw*, *le Danube*, *l'Ulm*: *le Nestor*, *le Marengo*, *le Trident*, *le Trajan*, *le Gaulois*, *la Ville-de-Marseille*, *le Colosse*, *le Scipion*, *l'Orient*, *le Duguay-Trouin*, *le Superbe*, *la Providence*, *le Duc-de-Berry*, *le Jean-Bart*, *le Triton*, *la Couronne*, de 74 canons. Total, 45 vaisseaux de ligne, à quoi il faut ajouter 14 frégates du premier rang (61 canons), 23 frégates du 2e rang (44 canons); 18 corvettes à trois mâts de 24 à 26 canons, 15 grands bricks de 22 carronades, 20 plus petits de 16 à 18 canons, 15 goëlettes, 19 bricks de 18 carronades, 19 id. de 10 à 14 canons, et enfin 90 bâtimens de moindre force.

On avait en outre sur les chantiers 19 vaisseaux en construction, dont 12 sont

Un calcul moyen, établi sur une grande échelle, présente à cet égard les résultats suivans :

En Angleterre, la proportion du tonnage par bâtiment est de . . . . 128-06 tonneaux.
Dans les Pays-Bas . . . . 102-06 »
En France . . . . 83-07 »

---

prêts à être lancés; 15 frégates du premier rang, 12 de 44 et une quantité de corvettes, de bricks, de bombardes, etc. Le personnel du service de l'état est de 2,2060 hommes.

Un tableau de la navigation maritime de la France pendant l'année 1829, comparée avec celle de 1828 et 1827, présente le résultat suivant:

Expédition. — Il est sorti de tous les ports de France pour les ports étrangers, pendant les premiers six mois de 1829, 550 navires jaugeant environ 138,000 tonneaux; en 1828, 471 navires, jaugeant 118,000 tonneaux; en 1827; 410 navires, jaugeant 183,000 tonneaux.

Arrivages. — Pendant les premiers six mois de 1829 il est entré 707 navires, dont 477 français et 230 étrangers, jaugeant environ 180,000 tonneaux; en 1828, 650 navires, dont 410 français et 240 étrangers, jaugeant 165,000 tonneaux; en 1827, 635 navires, dont 375 français et 260 étrangers, jaugeant 160,000 tonneaux.

Voici un relevé du nombre des bâtimens marchands français, qui existaient le premier janvier des années respectives :

	1830.	1831.	1832.
Nombre général des bâtimens.	14,742	14,852	15,031
Bâtimens construits	726	696	672
Diminutions par naufrage, etc. etc.	587	503	455
Bâtimens de 800 et au-delà.	2	1	1
» 700 à 800 tonneaux.	6	6	6
» 600 à 700 »	3	2	1
» 500 à 600 »	14	15	15
» 400 à 500 »	53	54	47
» 300 à 400 »	201	198	198
» 200 à 300 »	578	570	560
» 100 à 200 »	1,345	1,308	1,256
» 60 à 100 »	1,556	1,544	1,520
» 30 à 60 »	1,101	1,086	1,071
» 30 et au-dessous	9,883	10,071	10,358
Totaux.	14,742	14,852	15,031

Il est indubitable que les autres peuples qui font le commerce maritime en Europe, doivent céder le pas à notre patrie à l'égard de l'importance de la navigation. Les états des entrées et sorties n'étant pas connus, il est impossible d'en fournir une preuve formelle; néanmoins la proportion de la navigation de ces états avec l'Angleterre, et l'application de la nôtre avec cette dernière puissance jetteront beaucoup de jour sur le jugement à porter sur l'importance de la navigation de la Russie, du Danemarck, de la Suède, de la Norwége, de la Prusse, de l'Espagne et du Portugal. Nous prenons ici l'année 1827 ; en réunissant les entrées et les sorties nous trouverons que le relevé de la navigation est entre l'Angleterre et

	Bâtimens.		*Tonneaux.*
Les Pays-Bas	3,539	—	323,897
La Russie	3,339	—	669,780
Le Danemarck	2,126	—	213,025
La Suède	342	—	55,837
La Norwége	1,431	—	210,132
La Prusse	2,220	—	421,610
L'Espagne avec les iles Azores et Madure.	1,459	—	164,278
Le Portugal avec les iles Baléares et les Canaries	822	—	95,034

La Russie et la Prusse étant les deux puissances qui surpassent les Pays-Bas en tonnage ou capacité des bâtimens, on est porté à en inférer qu'elles surpassent notre pays en importance maritime; pourtant cette idée serait erroné, attendu qu'en 1827 les événemens, surtout la libre importation des grains en Angleterre, avait particulièrement activé la navigation entre cet état et la Prusse et la Russie, les états des bâtimens qui ont passé le Sund; en four-

nissent la preuve évidente *); quant à la Prusse il est clair que tous ses ports étant renfermés dans la Baltique, sa navigation entière se fait par le Sund. Cependant le nombre des bâtimens de toutes les nations ensemble qui ont passé le Sund en 1827, étant inférieur à celui des bâtimens qui sont entrés dans les ports du royaume ou qui en sont sortis, il ne faudra pas d'autres preuves pour établir que la Prusse ne nous a pas surpassés en importance maritime.

Ce que nous venons de dire au sujet de la Prusse n'est pas tout-à-fait applicable à la Russie, qui, outre ses ports de la Baltique, en possède aussi sur les bords de la Mer Blanche et de la Mer Noire; cependant cela n'empêche pas que le siége principal de sa marine ne se trouve dans la Baltique, et il est suffisamment prouvé par les relevés sur le Sund en 1827, que l'importance de la marine russe ne peut être comparée à celle des Pays-Bas.

1827.

	Bâtimens.		Bâtimens.
*) Anglais	5,099	Meckelembourgeois	555
Hanovriens	457	Hambourgeois	35
Danois	856	Bremois	55
Suèdois	1,389	Américains	191
Norvégiens	879	Portugais	11
Prussiens	2,038	Français	103
Russes	384	Espagnols	»
Néerlandais	814	Oldembourgeois	35
De Lubeck	99		
		Total général	13,000

Ce nombre total a beaucoup varié depuis 1814; il était:

En 1814	de	8,186	En 1821	de	9,187
1815	»	8,816	1822	»	8,483
1816	»	8,871	1823	»	9,203
1817	»	13,145	1824	»	10,517
1818	»	12,496	1825	»	13,160
1819	»	10,690	1826	»	11,065
1820	»	10,927	1827	»	13,000

Après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur l'état de la navigation de tous les pays commerçans de l'Europe, nous pouvons en déduire en somme, que l'état de notre navigation se présente d'une manière satisfaisante, et que malgré tant de désastres, les longues années de guerre et de calamité, les diverses révolutions et les envahissemens que nous avons subis, la grande navigation s'est relevée au point qu'elle importe un cinquième de celle de l'Angleterre, dont on est habitué à se faire une idée si gigantesque; et si les Pays-Bas ont un jour occupé la première place parmi les puissances de l'Europe, ils peuvent encore se glorifier de ne devoir aujourd'hui céder le pas qu'à l'Angletere seule, et d'effacer toutes les autres nations; la France même, dont il nous manque les relevés pour 1827 et 1828 a probablement été surpassée par les progrès que nous avons faits pendant les dernières années. Quoi qu'il en soit, il est indubitable que cette puissance, baignée sur une longueur considérable par deux mers, avec une population et des ressources énormes, est restée bien en arrière de nous en fait de navigation.

DE LA NAVIGATION NÉERLANDAISE CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS PARTICULIERS.

Après avoir considéré notre navigation dans ses rapports généraux, il sera nécessaire de l'examiner sous son importance particulière, savoir :

1° La navigation avec nos bâtimens et avec les bâtimens étrangers.

2° La force de la flotte marchande des Pays-Bas.

3° La force de son équipage.

4° La construction des bâtimens.

5° La navigation particulière aux divers états et pays.

6° Enfin la part de chaque port dans la navigation générale du pays.

La proportion entre la navigation avec des bâtimens nationaux et des bâtimens étrangers mérite ici une attention particulière, attendu qu'elle est en rapport avec la construction des bâtimens, les équipages et plusieurs autres branches d'industrie.

C'est à peine qu'en 1824 on a commencé à distinguer aux Pays-Bas, dans les états d'entrées et de sorties, les bâtimens nationaux des étrangers, les élémens pour les années antérieures manquant totalement. Cette différence n'est connue en 1824, 1825 et 1826 qu'au sujet des bâtimens chargés ; les bâtimens sur lest n'y ont été compris qu'à partir de 1827. On se bornera donc à produire la comparaison des bâtimens nationaux et étrangers chargés ; en voici le tableau qui nous paraît satisfaisant :

ENTRÉES.

	Nationaux.		*Etrangers.*	
	Bâtimens.	Tonneaux.	Bâtimens.	Tonneaux.
En 1824	2,262	214,588	2,399	241,905
1825	2,397	221,219	2,366	233,655
1826	2,657	251,284	2,792	308,053
1827	2,648	255,142	3,165	378,870
1828	2,840	284,061	3,613	439,378

SORTIES.

	Nationaux.		*Etrangers.*	
	Bâtimens.	Tonneaux.	Bâtimens.	Tonneaux.
En 1824	2,330	255,522	2,221	246,510
1825	2,108	241,333	2,320	248,142
1826	1,765	193,414	2,232	248,607
1827	1,726	171,945	2,718	287,644
1828	1.807	186,104	2,821	294,698

ENTRÉES ET SORTIES PRISES ENSEMBLE.

	Nationaux.		*Etrangers.*	
	Bâtimens.	Tonneaux.	Bâtimens.	Tonneaux.
En 1824	4,592	470,110	4,620	488,415
1825	4,505	462,552	4,686	481,797
1826	4,422	444,698	5,024	556,660
1827	4,274	427,087	5,883	666,514
1828	4,647	470,165	6,434	734,067

Ainsi les bâtimens nationaux ont été en 1824 avec les étrangers dans la proportion de 49-08 à 50-02 et le tonnage respectif comme 49 à 51. Cependant cette proportion a diminué d'année en année, de sorte qu'elle était en 1828 à peine de $\frac{42}{100}$ pour les nationaux et de $\frac{58}{100}$ pour les étrangers, tandis que la capacité du tonnage est de 40 à 60.

Cette décroissance du nombre de nos bâtimens marchands qui, vu le calme de l'époque, ne peut être attribuée à des causes éventuelles, est un objet d'une importance telle qu'elle mérite la plus grande attention, afin de réunir tous les efforts pour prévenir une plus grande décroissance et stimuler et animer notre navigation de plus en plus.

Il est d'ailleurs pénible de découvrir que nous sommes arriérés sur nos voisins, relativement à la proportion de nos bâtimens; en Angleterre la proportion entre les bâtimens nationaux et les étrangers, et le tonnage respectif sont comme suit :

ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES.

	Nationaux.		*Etrangers.*	
	Bâtimens.	Tonneaux.	Bâtimens.	Tonneaux.
En 1824	39,896	4,856,651	9,997	1,385,254
1825	38,865	5,049,302	12,314	1,743,955
1826	40,834	5,154,310	10,568	1,285.028
1827	24,614	3,976,780	11,760	1,519,685

Ce calcul produit pour 1824 une proportion de 80 bâtimens nationaux sur 20 étrangers, et un tonnage de 77-08 à 22-02; quoique cette proportion avantageuse, surtout en 1827, ait infiniment diminué, il reste toujours vrai qu'elle fournit un meilleur résultat que chez nous.

Les entrées et sorties réunies fournissent à cet égard pour 1825 et 1826, l'échelle de proportion suivante :

	Nationaux.		*Etrangers.*	
	Bâtimens.	Tonneaux.	Bâtimens.	Tonneaux.
En 1825	6,488	499,791	10,211	815,111
1826	6,024	474,027	10,277	976,354

Les deux années réunies offrent la proportion moyenne de 37-09 bâtimens nationaux sur 62-01 étrangers, ou une capacité relative de 35 à 65 tonneaux.

Il est également important de connaitre la force de notre navigation marchande, afin de savoir avec combien de bâtimens et avec quel tonnage notre navigation nationale s'effectue.

Afin d'atteindre ce but M. le référendaire Drieling a fait le dépouillement d'un nombre immense de pièces, dont il a dressé des états alphabétiques contenant les espèces ou sortes, et les noms ainsi que le tonnage des bâtimens qui ont donné pour résultat la force de la flotte marchande des Pays-Bas pour le terme de trois années; on croit donc pouvoir déduire desdits états que notre force marchande était en 1827 :

	Bâtimens.	Tonneaux.
Au-dessus de 100 tonneaux de . . .	834	166,024
Au-dessous de 200 tonneaux » . . .	1,936	114,898
Total . .	2,770	280,922

En Angletere où les résultats des annotations, rendus publics par ordre du parlement, fournissent l'occasion de connaitre la force de la navigation marchande pour les trois royaumes (celle des colonies n'entrent pas dans le plan) on remarque, pour les neuf années qui suivent, le résultat suivant de la flotte marchande :

	Au-dessus de 100 tonn.		*Au-dessous de 100 tonn.*		*Total.*	
	Bâtim.	Tonneaux.	Bâtim.	Tonneaux.	Bâtim.	Tonneaux.
En 1818	8,171	1,818,526	13,355	608,443	21,526	2,426,969
1819	8,180	1,814,592	13,321	611,293	21,501	2,425,885
1820	8,160	1,862,409	13,313	610,395	21,473	2,412,804
1821	7,839	1,720,811	13,324	608,403	21,163	2,329,214
1822	7,665	1,690,382	13,091	598,617	20,756	2,288,999
1823	7,634	1,682,833	12,939	593,162	20,573	2,275,995
1824	7,812	1,725,334	12,991	596,619	20,803	2,321,953
1825	7,853	1,735,396	12,340	574,906	20,193	2,310,302
1826	8,171	1,802,710	12,298	579,359	20,469	2,382,069

Ce relevé présente d'abord la considération importante qu'en Angleterre les bâtimens qui mesurent au-delà de 100 tonneaux, sont en général plus grands que les nôtres; ces derniers mesurent à peine près de 200 tonneaux, tandis qu'en Angleterre cette capacite présente 220 tonneaux. Outre que la proportion entre les bâtimens de 100 tonneaux et audessus et ceux d'au-dessous de 100 tonneaux n'est point la même en Angleterre que dans les Pays-Bas, étant là comme 1 est à 1-05, et chez nous comme 1 à 2-04 pour ce qui concerne le nombre des bâtimens; pour le tonnage la différence est encore plus remarquable, puisqu'en Angleterre le tonnage des bâtimens au-dessus de 100 tonneaux importe $\frac{77}{100}$ du total et chez nous à peine $\frac{59}{100}$

Si l'on considère maintenant l'usage auquel ces deux flottes marchandes, celle d'Angleterre et celle des Pays-Bas, sont destinées, on peut se convaincre que les avantages proportionnels sont tout-à-fait en faveur de la nôtre, puisqu'en 1827, 2,[illegible]

bâtimens néerlandais, mesurant 271,987 tonneaux sont sortis, pendant qu'en Angleterre il est sorti la même année 11,481 bâtimens britanniques, contenant ensemble 1,887,681 tonneaux; d'où il résulte que chaque bâtiment néerlandais, terme moyen, a fait en 1827 au moins 1 voyage, tandis que, des bâtimens de la Grande-Bretagne 8,988, ce qui fait $\frac{1}{10}$ du total, sont restés tout-à-fait hors de service.

En France le total des navires employés à la navigation des pays étrangers, hors d'Europe, est de 820, d'un port terme moyen, de 250 tonneaux, ensemble de 205,000 tonneaux *).

On emploie au grand cabotage français et étranger en Europe, y compris la Terre-Neuve, 1800 navires, chacun du port de 150 tonneaux, ensemble 270,000 tonneaux.

Cette proportion est la même pour le royaume des Pays-Bas et la France que celle qu'on a obtenue pour les deux pays au sujet de la grande navigation en général.

L'évaluation du port ou tonnage est évidemment erronée ou au moins trop élevée; la seule comparaison avec les bâtimens marchands anglais en fournit la preuve, ces navires étant reconnus plus spacieux que les bâtimens français qui ne mesurent que 220 tonneaux.

Les données au sujet des navires employés au grand cabotage français, etc. sont également erronées et exagérées; lorsqu'on les compare avec le tonnage des bâtimens anglais on en est bientôt pleinement convaincu. Il est également prouvé par les pièces officielles de 1826, que le tonnage des 820 navires employés à la navigation des pays étrangers hors d'Eu-

*) Ces renseignemens ont été pris de la *Gazette de France* du 29 octobre 1827.

ope ne mesurent point 250 tonneaux chacun. En prenant ces pièces pour base on trouve que ce tonnage était de 212 tonneaux.

D'après toutes ses considérations on peut pertinemment conclure que la force de la flotte marchande en France n'outrepasse pas la nôtre, ce qui atteuue beaucoup la vaniteuse conclusion de la *Gazette de France* qui dit : *L'état florissant de notre navigation doit être un juste sujet d'orgueil national.*

Le nombre d'hommes qui montent nos navires marchands, ne peut, à défaut de pièces officielles, être formellement déterminé ; des renseignemens particuliers et positifs mis en rapport avec ce qui est connu à ce sujet en Angleterre et en France, nous fourniront des données qui ne s'éloignent pas de la vérité. Ces équipages présentaient pour toute la flotte un total de 17,025 marins

En comparant ce nombre d'hommes avec le tonnage de la force navale et marchande des Pays-Bas, on trouve 1 homme sur 16½ tonneaux de port. En Angleterre on compte (1826) pour la flotte marchande, à l'exception de la navigation des côtes, 149,894 hommes d'équipage, faisant 1 homme sur 16 tonneaux.

En France, l'équipage, avec la même exception que pour l'Angleterre, est évalué à 30,300 hommes. Ce nombre parait également exagéré ; il présente 1 homme sur 10½ tonneaux. Il résulterait des pièces officielles précitées, que ce nombre d'hommes devrait, pour se rapprocher du véritable état de choses, être réduit à 28,570 têtes.

On peut aussi établir sur des bases certaines que nous naviguons avec plus d'économie que nos voisins les Anglais et les Français, quoique notre proportion au sujet du nombre des

marins soit la même que celle de l'Angleterre. Il est indubitable que les traitemens, la nourriture et l'entretien des marins étant plus cher en Angleterre que chez nous, il en résulte une plus grande dépense; pour ce qui concerne la France, ses bâtimens marchands, portant un plus grand nombre d'hommes, les frais doivent également surpasser ceux des bâtimens marchands des Pays-Bas.

Si nous observons un instant la proportion qui existe entre la population de notre pays et celle de l'Angleterre et de la France et le nombre d'hommes qui garnissent respectivement leurs flottes marchandes, nous demeurons persuadés que chez nous ce nombre d'hommes de mer est à la population comme 1 à 305; la population de la Grande-Bretagne, non compris les colonies, est évaluée à 22 millions, on trouve pour 146 hommes 1 marin et en France la proportion entre les hommes d'équipage et la population comptée, à 32 millions, est 1 à 1,120 habitans.

La construction des navires a puissamment augmenté pendant les dernières années dans notre patrie, et cette branche si importante de notre industrie, qui par les circonstances des temps, était presque en stagnation, a de nouveau vivifié, grâce aux efforts patriotiques de la société établie à cette fin, et aux soins de quelques particuliers qui rivalisent de zèle pour encourager une industrie qui était autrefois une source de bien-être pour des milliers de nos compatriotes.

L'état qui suit, fournissant le nombre des navires construits pendant quatre années, donne une preuve de ce qu'on vient d'avancer.

En 1824	3	bâtimens.	de	1,440	tonneaux.
1825	4	»	»	1,118	»
1826	43	»	»	16,484	»
1827	59	»	»	19,758	»

Ces données se bornent exclusivement aux bâtimens d'une capacité de plus de 100 tonneaux ; il conste donc que chacun des navires construits nouvellement, mesure, terme moyen, le tonnage remarquable de 357 tonneaux.

En Angleterre, où la construction des navires n'a été entravée en rien, et où tout ce qui se rattache à la marine semble avoir acquis le plus haut point de prospérité, il a été construit :

En 1824	333	bâtimens.	de 68,279	tonneaux
1825	443	»	» 97,728	»
1826	415	»	» 84,000	»

mesurant tous plus de 100 tonneaux.

Il semble qu'il y ait ici une diminution, ainsi que nous l'avons remarqué pour la navigation maritime de l'Angleterre ; le relevé qui suit, et qui contient la construction de tous les bâtimens tant au-dessus qu'au-dessous de 100 tonneaux, confirme cette assertion. L'année 1827 est comprise dans cet état, année qui ne compte pas de bâtimens d'au-delà de 100 tonneaux séparément.

Le nombre et le tonnage des bâtimens construits en Angleterre, tant au-dessus qu'au-dessous de 100 tonneaux, est donc :

En 1824	799	bâtimens	de 91,083	tonneaux
1825	975	»	» 122,479	»
1826	1,115	»	» 118,363	»
1827	894	»	» 93,144	»

Les navires construits en Angleterre du port d'au-delà de 100 tonneaux, donnent, terme moyen, un moindre tonnage que les nôtres, savoir celui de 217 tonneaux. Nous ferons remarquer que nos besoins de grands bâtimens, dénote un dé-

veloppement de navigation aux pays lointains, qui est d'une si grande importance pour le commerce et l'industrie : nous découvrirons donc ici de nouveau la même proportion entre la construction des navires ici et en Angleterre, que nous avons trouvée pour la navigation relative, savoir qu'en 1826, le tonnage des bâtimens d'au-delà de 100 tonneaux, construits dans le royaume des Pays-Bas, est encore à celui des bâtimens construits en Angleterre comme 1 est à 5.

En considérant la navigation des Pays-Bas dans toutes ces particularités, il est utile de la donner ici divisée en navigation *en dedans* et *hors* de l'Europe.

La navigation des Pays-Bas *en* Europe se subdivise en navigation *au Nord*, laquelle se classe de la manière suivante :

a.) Angleterre.
b.) Petit Est, qui comprend tous les ports le long de la mer du nord, jusqu'aux frontières du Danemarck.
c.) Danemarck.
d.) Suède et Norwége.
e.) La Baltique, à l'exception des ports de la Russie.
f.) Russie.

Et au *midi* de l'Europe :

A. France.
B. Espagne.
C. Portugal.
D. La Méditerranée et Gibraltar.

D'après la division que nous venons d'établir, la première subdivision de la navigation du nord de l'Europe, qui se présente, est :

a.) La navigation sur l'Angleterre :

Il est entrée des navires venant des ports anglais :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	587	56,048	429	32,558	1,016	88,606
1825	471	46,545	509	41,100	980	87,645
1826	368	29,949	551	51,922	919	81,871
1827	337	30,360	651	67,096	988	106,456
1828	513	43,005	712	67,247	1,225	119,252
			Bâtimens sur lest.			
1827	186	11,444	626	46,815	812	58,259
1828	143	7,439	728	54,219	871	61,658

Navires appareillé pour l'Angleterre :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	1,052	95,371	865	75,362	1,917	170,733
1825	1,014	92,367	1,028	90,253	2,042	182,620
1826	830	67,313	982	90,117	1,812	157,430
1827	800	66,700	1,399	143,821	2,199	210,521
1828	823	64,086	1,465	141,381	2,288	205,467
			Bâtimens sur lest.			
1827	46	4,825	38	6,413	84	11,238
1828	86	8,158	52	10,315	138	18,473

Il résulte de ces données que notre navigation sur l'Angleterre a, pendant les dernières années, remarquablement augmenté et que les envois considérables de beurre

et de fromage que nous expédions vers ce pays, surpassent les envois qu'il nous fait en retour; ainsi que les deux tiers des bâtimens, qui sortant de nos ports reviennent sur lest de la Grande-Bretagne.

La capacité moyenne des bâtimens néerlandais qui vont en Angleterre est de 80 tonneaux.

b.) Navigation sur le petit Est :

Ceci comprend le royaume de Hanovre, le Mecklembourg, les villes de Hambourg, de Brême, et de Lubeck ; il est entré de ces ports dans les nôtres :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	323	13,253	754	28,285	1,077	41,538
1825	302	11,622	546	18,127	848	29,749
1826	342	16,755	660	21,491	1,002	38,246
1827	407	24,142	725	25,758	1,132	49,900
1828	385	26,905	638	27,591	1,068	54,496
			Bâtimens sur lest.			
1827	39	1,193	17	1,026	56	2,219
1828	85	2,753	»	»	85	2,753

Navires appareillés pour les mêmes ports :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	299	13,409	514	22,649	813	36,058
1825	225	11,897	439	19,130	664	31,027
1826	212	11,117	429	19,164	641	30,281
1827	258	15,100	435	17,318	693	32,418
1828	277	20,560	422	16,359	699	36,919
			Bâtimens sur lest.			
1827	150	4,972	361	12,849	511	17,821
1828	140	3,674	372	15,238	512	18,912

Or, ici les progrès de notre navigation sont certains, tandis que le nombre des bâtimens sortis de nos ports vers ceux prénommés, prouve que nous y envoyons moins de marchandises que nous n'en recevons.

En 1827, l'Angleterre envoya vers les ports que nous nommons petit-Est ou Orient, 7,040 bâtimens, mesurant 301,233 tonneaux, $\frac{2}{3}$ plus que de notre pays. Cette proportion est à notre égard très satisfaisante, attendu que l'Angleterre possède le Hanovre, dont les côtes forment une partie remarquable des pays que nous traitons.

Le tonnage moyen des bâtimens néerlandais que nous employons à cette navigation, est peu élevé, à cause que cette navigation se fait en partie par les gués qui ont peu de profondeur, et n'emportant guère que 52 tonneaux.

c.) Navigation sur le Danemarck :

Du Danemarck il est entré dans les ports des Pays-Bas :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux
En 1824	85	4,780	198	9,903	284	14,683
1825	78	4,520	224	11,474	302	15,994
1826	105	5,635	212	8,391	317	14,026
1827	110	6,236	199	8,824	309	11,060
1828	163	9,267	324	16,396	487	25,668
			Bâtimens sur lest.			
1827	»	»	2	76	2	76
1828	»	»	»	»	»	»

Et ont appareillé d'ici pour ce royaume :

1824	50	3,881	200	22,701	250	26,582
1825	30	2,370	155	17,002	185	19,372
1826	26	1,803	100	7,802	126	9.605
1827	22	1,186	101	5,195	123	6,381
1828	12	1,117	131	6,929	143	8,046
Bâtimens sur lest.						
1827	6	260	39	1,868	45	2,128
1828	17	1,088	76	5,265	93	6,353

Il est à remarquer que les entrées et les sorties pour le Danemarck ne sont nullement en proportion, même en y comprenant les bâtimens sur lest, les entrées ayant augmenté, tandis que les sorties diminuent encore d'année en année.

La même différence a lieu pour l'Angleterre en sens inverse, d'où il semble résulter qu'un certain nombre de bâtimens sortent de nos ports pour l'Angleterre, d'où ils se rendent en Danemarck, pour revenir dans nos ports, et que beaucoup de bâtimens, sortant de l'Angleterre vers le Danemarck, ne retournent pas dans la Grande-Bretagne, mais se rendent dans les ports des Pays-Bas et ailleurs.

Les entrées et les sorties réunies de l'Angleterre pour le royaume de Danemarck, montaient en 1827 à 2,136 bâtimens, mesurant 213,025 tonneaux, ce qui produit pour nous un résultat moins favorable que le précédant, et qui est à celui de l'Angleterre comme 1 à 9.

Les navires des Pays-Bas qui vont en Danemarck, mesurent, terme moyen, 60 tonneaux.

d.) La navigation sur la Suède et le Norwége.

Les bâtimens suivans, sortant de ces deux pays, sont entrés dans le royaume des Pays-Bas :

	Néerlandais.		Etrangers.		Total.	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	422	35,371	381	68,125	803	103,496
1825	555	45,688	335	54,777	890	100,465
1826	490	40,356	425	75,890	915	116,246
1827	499	40,159	537	97,491	1,036	137,650
1828	402	34,720	582	105,473	984	140,193
			Bâtimens sur lest.			
1827	7	132	2	142	9	374
1828	6	241	»	»	6	241

Et appareillé pour ces pays :

En 1824	137	11,981	352	66,159	489	78,140
1825	167	14,703	305	62,137	472	76,840
1826	144	11,128	384	69,733	528	80,861
1827	100	8,197	395	81,053	495	89,250
1828	86	6,746	391	69,991	477	76,637
			Bâtimens sur lest.			
1827	271	22,134	177	36,390	448	58,524
1828	209	18,379	211	40,423	420	58,802

En réunissant les bâtimens sur lest aux bâtimens chargés, on rétablit la balance entre les entrées et les sorties, d'où il résulte que les denrées que nous recevons de la Suède et de la Norwége, exigent plus de capacité ou de tonnage que les articles que nous expédions vers ces pays.

Toutefois, l'état de notre navigation vers ces deux pays est des plus satisfaisans, puisqu'en 1827 il a surpassé celui de l'Angleterre, qui ne compta cette année-là que 1,793 entrées et sorties pour la Suède et la Norwége, mesurant 276,077 tonneaux; donc, 175 navires, jaugeant 9,721 tonneaux moins que nous.

La moyenne du tonnage des bâtimens néerlandais, naviguant sur la Suède et la Norwége, est de 83 tonneaux.

c.) Navigation sur la mer de l'est (Baltique).

Ici l'on entend la navigation sur la Prusse, avec Dantzig et les autres ports sur la Baltique, à l'exception des ports russes et suédois.

Les appareillages de la mer Baltique pour les ports du royaume des Pays-Bas, sont :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	260	16,142	153	16,079	413	32,221
1825	373	27,640	237	23,286	610	50,926
1826	365	25,062	209	21,184	574	46,246
1827	368	27,199	208	24,629	576	51,828
1828	508	39,783	395	51,703	903	91,486
			Bâtimens sur lest.			
1827	2	120	1	73	3	193
1828	»	»	»	»	»	»

Et les sorties vers les ports de la Baltique sont :

En 1824	96	9,644	78	12,383	174	22,027
1825	85	7,947	63	8,148	149	16,095
1826	62	6,390	68	5,090	130	11,480
1827	64	4,965	74	7,532	138	12,497
1828	72	5,380	94	12,151	166	17,531
			Bâtimens sur lest.			
1827	62	5,271	89	14,346	151	19,617
1828	96	8,389	257	39,708	353	48,097

On compte que du nombre des bâtimens qui fréquentent

la mer de l'Est, le tiers à peine trouve charge dans notre pays vers ces ports; un autre tiers sort sur lest, le dernier tiers ne s'y rend pas directement, mais sort à l'aventure, c'est-à-dire sans but fixe, nous traiterons plus tard de cet objet.

L'augmentation extraordinaire de la navigation vers cette mer en 1828, qui, comme on le voit dans le tableau ci-dessus, a été le double de ce qu'elle fut l'année précédente, eut pour cause l'augmentation du prix des grains; l'importation considérable de grains en Angleterre a ranimé le commerce des grains relâché en ce pays.

Les arrivages et appareillages pour la Baltique, montaient pour l'Angleterre, en 1827, à 2,220 bâtimens de 421,510 tonneaux, ce qui fait le quintuple de notre navigation vers cette mer.

Chaque bâtiment, l'un portant l'autre, destiné pour cette navigation, présente un port de 72 tonneaux.

f.) Navigation vers la Russie. Il est arrivé dans nos ports venant de la Russie:

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	77	9,740	150	23,209	227	32,949
1825	138	16,006	138	19,650	276	35,656
1826	154	18,171	242	39,007	396	57,178
1827	191	23,679	339	54,077	530	77,756
1828	219	25,265	478	76,366	697	101,631
Bâtimens sur lest.						
1827	»	»	3	211	3	211
1828	»	»	»	»	»	»

Ont appareillé d'ici vers ce pays :

En 1824	10	1,054	4	446	14	1,500
1825	29	3,082	10	1,089	39	4,171
1826	46	6,505	23	2,621	69	9,126
1827	60	5,497	34	6,943	94	12,540
1828	67	7,290	74	12,739	141	20,029
			Bâtimens sur lest.			
1827	10	1,033	14	2,434	24	3,467
1828	41	4,859	51	9,048	92	13,907

On remarque avec plaisir que la navigation sur la Russie, qui est d'ailleurs si ancienne, et qui a posé les fondemens de la splendeur commerciale dans notre pays, a successivement depuis 1824, et surtout en 1827 et 1828, fait des progrès rapides, et que les expéditions vers ce pays ont augmenté; en 1824, 1,500 tonneaux de port y suffisaient; en 1828 on en compta 20,029 tonneaux.

La différence, si considérable entre les entrées et les sorties, peut être attribuée aux motifs que nous avons indiqués pour cet objet à la description de la navigation sur la mer de l'Est.

Le nombre des bâtimens qui sortirent de l'Angleterre et y entrèrent pour la navigation sur la Russie, montèrent en 1827, à 3,339, mesurant 669,778 tonneaux.

Nos bâtimens pour la navigation sur la Russie, jaugent terme moyen 120 tonneaux.

—

A.) La navigation vers la France occupe le premier rang dans la navigation sur le midi de l'Europe ; il est arrivé de ce royaume dans nos ports :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	177	15,596	106	11,457	283	27,053
1825	196	16,337	124	11,655	320	27,992
1826	523	55,502	170	18,641	993	74,143
1827	402	38,622	160	11,204	562	49,826
1828	304	31,023	115	12,805	414	43,828
			Bâtimens sur lest.			
1827	9	412	26	1,136	35	1,548
1828	32	1,979	20	1,013	52	2,992

Et ont appareillé pour la France.

En 1824	197	21,312	93	7,443	290	28,755
1825	133	14,069	91	7,480	229	21,549
1826	124	12,294	78	6,816	202	19,110
1827	98	8,386	129	8,294	202	16,660
1828	131	11,132	121	9,629	252	20,761
			Bâtimens sur lest.			
1827	122	13,927	32	2,618	154	16,545
1828	94	10,861	18	3,365	112	14,226

L'état de notre navigation vers la France est sujet à des variations, la progression remarquable de 1826 ne s'est point soutenue.

La navigation entre la Grande-Bretagne et la France en 1827, consistait en 5,303 navires, du tonnage de 320,012 tonneaux; ce relevé est en raison du nôtre comme 1 à 4.

La grandeur moyenne des bâtimens néerlandais qui croisent entre la France et la Hollande, est terme moyen de 98 tonneaux.

B.) Navigation sur l'Espagne. Il est arrivé de l'Espagne :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	48	4,874	9	1,091	57	5,965
1825	40	4,208	7	816	47	5,024
1826	26	3,015	17	2,348	43	5,363
1827	32	3,003	18	2,044	50	5,047
1828	33	3,215	21	2,672	54	5,887
			Bâtimens sur lest.			
1827	1	16	»	»	1	16
1828	2	77	»	»	2	77

Et il s'y est rendu de nos ports :

En 1824	80	9,777	16	755	96	10,532
1825	48	4,783	21	1,595	69	6,378
1826	35	3,561	24	1,760	59	5,321
1827	33	2,578	11	698	44	3,276
1828	39	3,705	12	796	51	4,501
			Navires sur lest.			
1827	3	428	3	777	6	1,205
1828	2	414	1	440	3	854

La navigation sur l'Espagne, qui était autrefois une des plus importantes pour nous, est aujourd'hui insignifiante, surtout lorsque nous la comparons avec celle entre l'Angleterre et l'Espagne, qui est dix fois plus développée que la nôtre, puisqu'en 1827 les entrées et les sorties y montaient à 832 bâtimens d'une capacité de 95,034 tonneaux.

Nos bâtimens portent dans cette navigation du tonnage moyen de 110 tonneaux.

C.) Navigation sur le Portugal. Il est arrivé un Portugal :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	71	7,351	2	183	73	7,534
1825	64	6,517	2	92	66	6,609
1826	72	6,501	6	467	78	6,968
1827	73	6,551	7	834	80	7,385
1828	64	6,053	1	9	65	6,062
			Navires sur lest.			
1827	2	48	»	»	2	48
1828	8	236	1	84	9	320

Les appareillages pour ce pays sont :

En 1824	114	12,732	14	3,260	128	15,992
1825	69	6,763	7	604	76	7,367
1826	69	7,038	9	1,302	78	8,340
1827	65	5,415	12	2,252	77	7,667
1828	58	4,690	10	1,406	68	6,096
			Navires sur lest.			
1827	12	1,491	21	4,084	33	5,575
1828	9	985	23	5,452	32	6,437

La navigation sur le Portugal n'est guère plus florissante que celle avec l'Espagne, et offre encore peu de chances de développement.

Les rapports nombreux du Portugal avec l'Angleterre ont maintenu cette navigation, qui en 1827 comptait, vice versâ, 1,385 bâtimens, portant 142,860 tonneaux, chiffre sept fois plus élevé que celui de notre navigation sur ce royaume.

Terme moyen, nos navires qui croisent entre le Portugal et les Pays-Bas, mesurent 95 tonneaux.

D.) Navigation sur la Méditerranée et Gibraltar.

Il est entré de la Méditerranée dans nos ports :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	22	3,109	27	3,639	49	6,748
1825	41	5,379	34	5,287	75	10,669
1826	30	3,460	32	4,720	62	8,180
1827	36	4,553	25	2,349	61	6,902
1828	33	4,370	34	5,725	67	10,095
			Bâtimens sur lest.			
1827	»	»	»	»	»	»
1828	»	»	»	»	»	»

Et il en est sorti pour la Méditerranée :

En 1824	59	9,632	6	944	65	10,576
1825	55	8,246	7	1,475	62	9,721
1826	38	4,826	4	976	42	5,802
1827	17	2,578	5	478	22	3,056
1828	17	2,073	5	532	22	2,605
			Bâtimens sur lest.			
1827	4	446	»	»	4	446
1828	»	»	8	1,503	8	1,503

Notre navigation jadis si florissante, dans les échelles du Levant, les ports d'Italie, les côtes et les iles de la Méditerranée, ne comprend plus guère que la douzième partie de celle de Angleterre, même non compris la navigation sur Gibraltar, Malte et les Iles Ioniennes, qui sont de peu d'importance ; on peut s'en convaincre en comparant

nos entrées et sorties de 1827 avec celles de l'Angleterre qui étaient de 902 bâtimens, mesurant 138,523 tonneaux.

L'Angleterre a sur nous encore un autre avantage, à savoir, que pour la navigation sur la Méditerranée on se sert presqu'uniquement de bâtimens Anglais.

La grandeur moyenne des bâtimens néerlandais pour cette navigation est de 136 tonneaux.

La différence que nous avons remarquée plusieurs fois entre les entrées et sorties, (on a vu que le chiffre des premières est le plus élevé), provient aussi de ce qu'un grand nombre de navires sortent sans détermination fixe, ou vulgairement dit, à l'aventure. Ils sont ordinairement chargés, ou sur lest, et font comme en Amérique une espèce de commerce d'un port ou pays à l'autre, jusqu'à ce qu'ils trouvent une charge favorable pour retourner dans la Mère-Patrie; cette espèce de navigation mérite de l'encouragement, attendu que le nombre des bâtimens chargés, qui sortent à cet effet est très minime, savoir:

En 1827	9 bâtimens du port de	751	tonneaux.
1828	12 » » »	» 1,004	»

Du reste l'exemple des Américains prouve combien cette branche est susceptible de développement.

Le nombre des bâtimens qui sortent à l'aventure et sur lest est au contraire assez considérable et montait, néerlandais et étrangers:

	Néerlandais.		*Étrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1827	504	30,050	252	46,374	756	76,424
1828	747	58,905	398	52,403	1,145	111,308

Il y en a parmi ces bâtimens qui restent souvent fort long-temps absens, quelquefois même trois années, allant et venant d'un pays à l'autre et procurant ainsi beaucoup de bénéfices aux armateurs; aussi peut-on envisager cette branche de navigation comme très-favorable.

Autrefois la Néerlande était en possession de presque tout le fret de l'Europe entière; c'est ce qui a si puissamment contribué au développement de sa navigation et de son commerce, et répandu tant de richesses dans le pays.

En Angleterre on fait aussi la navigation à l'aventure; sans pouvoir dire si les sorties se font avec des bâtimens chargés ou sur lest; le nombre des bâtimens anglais en 1827 fut de 13, mesurant 2,132 tonneaux, tandis que celui des bâtimens étrangers a été pendant la même année, de 241, jaugeant ensemble 42,426 tonneaux.

Le tonnage que nous employons à la navigation dite à l'aventure, est trois fois aussi fort que celui de l'Angleterre. Cette énorme différence semble provenir de ce qu'en Angleterre l'importation surpasse l'exportation, tandis que l'inverse a lieu dans le royaume des Pays-Bas.

—

La navigation du royaume des Pays-Bas, hors l'Europe, se divise comme suit:

a.) La navigation aux Indes-Orientales, le Cap et la Chine.

Le peu d'importance de la navigation à la côte de Guinée rendrait superflu d'en faire mention.

b.) Navigation aux Indes-Occidentales appartenant aux Pays-Bas.

c.) Navigation aux colonies anglaises des Indes-Occidentales, Berbice, Démérary et Esséquébo.

d.) Navigation au Brésil et les nouveaux états d'Amérique.

e.) Navigation aux Etats-Unis de l'Amérique Septentrionale.

—

a.) La navigation aux Indes-Orientales se présente donc la première.

Il est arrivé de là dans notre pays :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.
En 1824	45	14,267	34	12,160	79	26,427
1825	23	6,788	23	7,333	46	14,121
1826	45	16,885	36	12,811	81	29,696
1827	54	16,987	35	13,835	89	30,822
1828	65	24,781	31	10,865	96	35,649
			Bâtimans sur lest.			
1827	»	»	»	»	»	»
1828	»	»	»	»	»	»

Et pour les Indes-Orientales il est sorti de nos ports :

1824	53	16,584	3	942	56	17,526
1825	57	23,069	3	886	60	23,955
1826	41	18,112	»	»	41	18,112
1827	55	20,733	4	1,305	59	22,038
1828	71	25,671	3	919	74	26,620

Bâtimens sur lest.

1827	1	116	3	870	4	986
1828	»	»	1	389	1	389

La navigation vers les Indes-Orientales, notamment à nos possessions, qui excellent en productions riches, forme assurément une branche notable de la navigation générale des Pays-Bas, et sans contredit elle est susceptible d'un développement remarquable. L'établissement de la Société de Commerce y a déjà porté la première main, le tonnage employé en 1828, avait déjà surpassé de $\frac{1}{8}$ celui de1826.

La navigation vers la Chine prospère de plus en plus, attendu que, grâce aux mesures prises par le gouvernement, la proportion des bâtimens néerlandais touchant le commerce du thé, s'améliore également.

En 1824, il est arrivé de la Chine un bâtiment étranger de 530 tonneaux et un autre de 400 tonneaux s'y est rendu, donc au total point de bâtimens néerlandais. En 1825 il est arrivé de la Chine 3 bâtimens étrangers portant 1,338 tonneaux, et 4 bâtimens néerlandais de 1,834 tonneaux se sont rendus au céleste empire.

En 1826 il est arrivé deux bâtimens néerlandais, ensemble de 1,297 tonneaux et 1 étranger de 493 tonneaux, et 2 bâtimens néerlandais, portant 1,503 tonneaux ont appareillé pour la Chine. En 1827 il est arrivé 4 bâtimens néerlandais, mesurant 2,166 tonneaux, et il n'en est pas sorti pour la Chine. En 1828 il est arrivé 4 bâtimens néerlandais de 2,412 tonneaux et 2 étrangers de 917 tonneaux, tandis qu'un seul bâtiment étranger du port de 310 tonneaux est parti pour cette destination.

Il est néanmoins utile de remarquer que pendant les deux

dernières années précitées, les navires néerlandais destinés pour la Chine n'y allaient pas directement, mais s'y rendaient par Batavia.

La navigation du Japon n'entre pas ici en ligne de compte à cause que les sorties ne se font pas directement d'ici, mais aussi par Batavia.

En 1824 les navires allant aux Indes-Orientales étaient les suivans :

D'Amsterdam . . .	31	bâtimens	portant	13,340	tonneaux.
de Rotterdam . . .	21	»	»	6,200	»
d'Anvers	15	»	»	5,150	»
Total. . . .	67	bâtimens	portant	24,690	tonneaux.

Ce nombre s'est beaucoup accru, attendu que les entrées et sorties réunies en 1828, étaient de 136 navires des Pays-Bas, nombre qui, après déduction des bâtimens qui sont entrés et sortis de nouveau, doit surpasser de beaucoup celui précité de 67.

Les immenses possessions des Anglais aux Indes, feraient présumer que leur navigation vers cette partie du monde, est tellement dévoloppée, que la nôtre dût paraître sans importance. Néanmoins en les comparant, on peut se convaincre que le résultat est plus favorable pour les Pays-Bas qu'un premier aperçu ne le ferait croire. Les faits suivans le prouvent :

Il est sorti de l'Angleterre pour les possessions anglaises et la Chine :

	De la Compagnie.		*De particuliers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtimens	tonneaux.
En 1818	32	29,245	154	75,447	186	104,692
1819	35	27,419	71	39,106	106	66,525
1820	22	23,473	87	45,792	109	69,265
1821	25	29,468	71	38,687	96	68,155
1822	25	24,928	77	48,174	102	73,102
1823	24	26,484	87	41,984	111	68,468
1824	25	27,580	92	51,703	117	79,283
1825	32	33,205	107	47,898	139	81,103
1826	26	28,985	124	59,715	150	88,700

De toute l'Asie, sous laquelle on comprend les possessions de la Compagnie des Indes anglaises et Ceylan, la Chine, Sumatra, Java et les îles Philippines, les autres îles de la mer des Indes, la Nouvelle-Wallis méridionale, et le pays de Diemen, la Nouvelle-Zélande et les îles de la Mer du Sud, il est entré en Angleterre, durant les années suivantes, tant en bâtimens nationaux anglais qu'étrangers à savoir :

	Bât. anglais.	*Bât. étrangers.*	*Total.*
	tonn.	tonn.	du tonnage.
En 1818	104,110	»	104,110
1819	104,421	»	104,421
1820	88,874	570	89,444
1821	77,246	»	77,246
1822	68,169	»	68,169
1823	81,855	198	82,053
1824	86,758	350	87,108
1825	77,311	»	77,311
1826	101,683	»	101,683

Pour l'année 1827, l'on a plus de renseignemens, propres à donner une juste idée de la navigation anglaise aux Indes-Orientales; il est entré en Angleterre :

	Bât. anglais. nav.	tonn.	Etrangers. nav.	tonn.	Total. nav.	tonn.
Des possessions de la compagnie des Indes-Orientales et Ceylan	136	59,734	»	»	136	59,734
De la Chine	29	35,977	»	»	29	35,977
» Sumatra et Java	4	1,536	»	»	4	1,536
Des Iles Philipines	1	234	»	»	1	243
» autres iles de la mer des Indes	»	»	»	»	»	»
De la Nouvelle Sud-Wallis et pays de Diemens	19	5,439	»	»	19	5,439
» Nouvelle Zélande et des iles de la Mer du Sud	2	516	1	300	3	816
Total	191	103,436	1	308	192	103,736

En échange il est sorti de l'Angleterre :

	Bât. anglais. nav.	tonn.	Etrangers. nav.	tonn.	Total. nav.	tonn.
Pour les possessions de la compagnie des Indes-Orientales et Ceylan	170	71,811	1	316	171	72,127
» la Chine	22	26,026	1	316	23	26,342
» Sumatra et Java	3	888	2	845	5	1,763
» les iles Philippines	1	331	1	370	2	701
» les autres iles de la mer des Indes	1	232	»	»	1	232
» la nouvelle Sud-Wallis et le pays de Diemen	63	23,019	»	»	63	23,019
» la Nouvelle Zélande et les iles de la Mer du Sud	»	»	»	»	»	»
Total	260	122,307	5	1,877	265	124,184

Il résulte de ces relevés que la navigation des Pays-Bas, en 1827, s'est élevée au quart de celle de l'Angleterre ; cette proportion, même considérée en rapport avec la navigation générale des deux nations, surpasse toute attente.

b.) La navigation aux possessions néerlandaises des Indes-Occidentales.

Il est arrivé dans les ports de la Mère-Patrie :

	Néerlandais.		Etrangers.		Total.	
	Bâtimens.	tonneaux.	Bâtim.	tonn.	Bâtimens.	tonneaux
En 1824	80	20,756	»	»	80	20,756
1825	67	16,196	»	»	67	16,196
1826	53	13,504	»	»	53	13,504
1827	75	19,846	1	213	76	20,056
1828	77	20,256	»	»	77	20,256
		Bâtimens sur lest.				
1827	»	»	»	»	»	»
1828	»	»	»	»	»	»

Et envoyé vers ce pays :

	Néerlandais.		Etrangers.		Total.	
	Bâtimens.	tonn.	Bâtimens.	tonn.	Bâtimens.	tonn.
En 1824	106	33,000	2	636	108	33,636
1825	79	28,274	1	280	80	28,554
1826	76	28,100	»	»	76	28,100
1827	75	22,977	1	225	76	23,202
1828	80	20,309	»	»	80	20,306
		Navires sur lest.				
1827	2	825	»	»	2	825
1828	2	508	»	»	2	508

L'état progressif de prospérité des colonies des Indes-Occidentales donne l'espoir fondé que la navigation vers ce pays se développera encore davantage. L'exemple de l'Angleterre prouve jusqu'où l'on peut la pousser, puisqu'en 1827 il en est arrivé (non compris les possessions des Indes-Occidentales et les colonies de l'Amérique du Nord (Canada),) jusqu'à 872 navires, du port de 243,721 tonneaux, et il y a été envoyé 906 navires de 248,598 tonneaux, chiffre qui surpasse onze fois celui de la navigation néerlandaise vers ses possessions aux Indes-Occidentales.

La grandeur moyenne des bâtimens des Pays-Bas employés à cette navigation est de 420 tonneaux.

c.) La navigation aux possessions cédées à l'Angleterre, Berbice, Demerary et Essequébo, a fourni les entrées suivantes dans les ports du royaume des Pays-Bas :

	Néerlandais.		*Étrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens.	tonn.	Bâtimens.	tonn.	Bâtimens.	tonn.
En 1824	11	2,760	»	»	11	2,760
1825	11	3,055	»	»	11	3,055
1826	10	2,557	1	282	11	2,839
1827	11	3,842	»	»	11	3,842
1828	14	4,063	»	»	14	4,063
			Navires sur lest.			
1827	»	»	»	»	»	»
1828	»	»	»	»	»	»

Et il est sorti de la Mère-Patrie pour ces mêmes possessions :

1824	15	4,692	1	150	16	4,842
1825	19	6,057	»	»	19	6,057
1826	8	2,991	3	615	11	3,606
1827	12	3,586	1	226	13	3,812
1828	14	4,138	»	»	14	4,138
			Navires sur lest.			
1827	1	360	»	»	1	360
1828	»	»	»	»	»	»

Ces relevés prouvent que les possessions néerlandaises dans ces colonies cédées ne sont point diminuées, et que l'effet de la convention faite à ce sujet avec l'Angleterre, se fait favorablement sentir, puisque non compris les expéditions faites par les bâtimens énumérés, on en amena dans les Pays-Bas,

annuellement 4000 barils de marchandises, la pluspart de sucre, et qu'une valeur équivalente d'objets de nécessité s'embarquent en échange.

d.) La navigation au Brésil et aux nouveaux états d'Amérique, qui amena aux Pays-Bas :

Année	Provenance		Nav. des P.-B.	Ton.	Nav. étr.	Tonn.	Total. Nav	Total. Tonn.
En 1827	Du Brésil	chargés	22	3878	27	5033	113	21169
	Des Etats de l'Amérique du Sud, le long de l'Océan Occidental.	chargés	19	3244	43	8548		
		sur lest	1	230	»	»		
	Du Mexique	chargés	»	»	1	200		
	Des Etats de l'Amérique du Sud, le long de la Mer Pacifique	»	»	»	»	»		
En 1828	Du Brésil	chargés	27	5265	27	4804	132	25485
	Des Etats de l'Amérique du Sud, le long de l'Océan Occidental.	»	19	3718	56	11315		
	Du Mexique	»	1	163	»	»		
	Des Etats de l'Amérique du Sud, le long de la Mer Pacifique	»	1	70	1	150		

Il est sorti pour ces états et pays :

Année	Destination		Nav. des P.-B.	Ton.	Nav. étr.	Tonn.	Total. Nav	Total. Tonn.
En 1827	Du Brésil	chargés	25	4674	5	764	82	15293
		sur lest	5	890	2	728		
	Des Etats de l'Amérique du Sud, le long de l'Océan Occidental.	chargés	28	4941	9	1818		
		sur lest	»	»	3	643		
	Du Mexique	chargés	1	248	»	»		
	Des Etats de l'Amérique du Sud, le long de la Mer Pacifique	»	3	475	1	117		
En 1828	Du Brésil	»	20	3853	3	1047	66	13253
		sur lest	1	246	2	350		
	Des États de l'Amérique du Sud' le long de l'Océan Occidental·	chargés	10	1636	5	3323		
		sur lest	1	246	3	857		
	Du Mexique	chargés	2	223	»	»		
	Des Etats de l'Amérique du Sud, le long de la Mer Pacifique	»	6	952	3	520		

L'examen des relevés de cette nouvelle branche de notre navigation, est des plus intéressans; elle était autrefois comprise sous la navigation générale des Indes-Occidentales et de l'Amérique.

L'élévation du Brésil en empire indépendant et libre, a stimulé les ports de l'Ancien-Monde dans ses relations commerciales avec le Nouveau-Monde. La Grande-Bretagne a peut-être usé avec trop de zèle de ces relations, que l'état de gêne dans lequel tous ces nouveaux états se trouvent, a fortement diminuées; néanmoins ces relations sont encore remarquables, puisqu'il est entré en 1827 en Angleterre :

	Anglais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	nav.	tonn.	nav.	tonn.	nav.	tonn.
Du Brésil	146	30,120	»	»	146	30,120
Des Etats de l'Amérique du Sud, le long de l'Océan Occidental	28	5,370	1	293	29	5,663
Du Mexique	11	2,015	»	»	11	2,015
Des Etats de l'Amérique du Sud, le long de la mer Pacifique	18	3,016	»	»	18	3,016
Total	203	40,521	1	293	204	40,814

Et y ont mis à la voile pour :

Le Brésil	252	56,502	1	223	253	56,725
Les Etats de l'Amérique du Sud, le long de l'Océan Occidental	35	6,488	1	306	36	6,794
Le Mexique	30	5,238	1	266	31	5,504
Les Etats de l'Amérique du Sud, le long De la Mer Pacifique	24	4,240	1	335	25	4,575
Total	341	72,468	4	1,130	345	73,598

Il résulte de ces relevés, comparés avec ceux concernant notre patrie, que celle-ci, par son zèle, a poussé sa navigation vers ces pays au plus haut point de développement, et qu'en 1827 elle importait à-peu-près le tiers de celle d'Angleterre.

Grâces soient encore rendues ici à la Société de Commerce, dont les opérations ont si puissamment coopéré à ouvrir cette nouvelle source de navigation et de commerce, et qui

prouvèrent de quelle importance il a été, ainsi que cela fut autrefois, de faire flotter le pavillon néerlandais dans tous ces pays.

e.) Finalement la navigation aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, d'où il est entré dans notre pays :

	Néerlandais.		*Etrangers.*		*Total.*	
	Bâtimens	Tonn.	Bâtimens.	Tonn.	Bâtimens.	Tonn.
En 1824	5	1,077	104	25,679	109	26,756
1825	6	1,252	132	30,083	138	31,335
1826	10	1,806	129	32,369	139	34,175
1827	12	2,128	181	45,993	193	48,121
1828	11	1,889	151	37,044	162	38,933
			Navires sur lest.			
1827	»	»	»	»	»	»
1828	»	»	2	139	2	139

Il a été expédié aux Etats-Unis de l'Amérique-Septentrionale :

En 1824	11	2,363	103	29,284	114	31,647
1825	8	1,793	101	26,006	109	27,799
1826	4	583	90	29,668	94	30,251
1827	11	1,474	81	19,000	92	20,474
1828	8	1,095	65	15,568	73	16,665
			Navires sur lest.			
1827	»	»	44	12,946	44	12,946
1828	»	»	20	5,744	20	5,744

La comparaison entre les bâtimens néerlandais et les étrangers qui font ce voyage, est très-défavorable pour nous, attendu qu'en 1827, la comparaison du total du tonnage des entrées et sorties est d'un à 17, tandis que ce nombre relatif est en la même année, pour l'Angleterre, comme 1 est à 3. On peut

en déduire la conséquence que la chose est susceptible chez nous d'améliorations, et que nous sommes arriérés pour toute la navigation à l'Amérique du Nord en comperaison de l'Angleterre, puisqu'en 1827 il est entré dans ce royaume, venant des états de l'Amérique du Nord, 884 navires, portant 290,739 tonneaux, et qu'il y a été expédié 941 navires de 305,537 tonneaux, donc huit fois autant que pour les Pays-Bas.

Finalement nous faisons suivre ici un état de tous les bâtimens qui sont entrés dans tous les ports du royaume, et qui en sont sortis pendant les années 1826 et 1827, afin de montrer comment la navigation maritime se partage entre ceux-ci, et partant, le plus ou moins d'importance de chacun d'eux.

PORTS.	1826.				1827.			
	ENTRÉES.		SORTIES.		ENTRÉES.		SORTIES.	
	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.
Bruxelles	37	2914	64	5493	22	1960	54	4479
Louvain	»	»	4	294	2	171	7	636
Gand	23	1872	35	2794	13	1266	20	1518
Nieuwport	33	605	38	677	36	707	38	766
Ostendě	406	36925	374	33422	435	39186	420	38054
Bruges	55	6691	52	6789	38	4637	37	4376
Amsterdam	1966	197341	1875	202393	2045	233159	1925	224864
Utrecht	1	22	11	487	»	»	13	596
Muiden	22	1319	24	1460	30	2437	39	2671
Zaandam	139	11152	92	6618	111	9643	61	4741
Hoorn	»	»	2	148	1	68	»	»
Enkhuizen	8	492	8	494	6	298	5	190
Medemblik	45	2415	36	2069	38	2263	33	1806
Edam	49	7170	44	5651	43	6251	27	4761
Monnikendam	1	54	»	»	1	66	»	»
Alkmaar	12	1132	2	170	8	675	6	668
Helder	3	210	37	1391	2	123	5	199
Texel	»	»	1	46	»	»	2	60
Terschelling	»	»	»	»	»	»	1	304
Purmerend	»	»	»	»	2	99	2	108
Hellevoetsluis	5	837	4	520	2	462	6	1931
Brielle	7	385	2	130	2	130	»	»
Maassluis	10	805	3	255	7	454	4	368
Rotterdam	1047	122587	1139	129686	1221	135308	1277	141875
Delftshaven	9	1017	9	976	13	977	22	1819
Schiedam	108	12184	96	11925	184	25109	173	22991
Vlaardingen	56	5125	44	3989	44	3949	51	4686
Dordrecht	192	21376	196	22021	203	21324	188	19882
Flessingue	34	1082	44	953	30	2160	65	5706
Veere	4	243	1	43	9	491	3	187
Zierikzee	10	635	6	378	12	798	13	903
Brouwershaven	6	236	4	160	2	99	5	174
Middelbourg	13	3150	12	2858	16	3551	13	3265
Anvers	858	115767	783	106345	761	111827	721	109797
Lemmer	42	3058	47	3042	12	860	29	2170
Stavoren	»	»	5	318	»	»	7	401
Amersfoort	»	»	1	39	»	»	2	87
Workum	77	4634	61	3667	85	4999	70	4075
Harlingue	455	42281	456	42209	447	45102	465	44479
Ee	»	»	7	487	1	51	2	118
Dokkum	22	1100	15	716	22	1128	35	1914
Makkum	9	504	39	1555	1	56	22	737
Schiermonnikoog	»	»	23	1275	»	»	7	371
Kampen	5	356	6	374	3	222	8	417
Zwolle	19	1331	27	1844	17	1305	22	1471
Delfzyl	198	9132	198	9109	273	12224	250	11276
Termunterzyl	149	5976	136	5241	218	8027	204	7409
Groningue	253	11664	265	13639	241	11126	290	14417
Oude Pekel-A	21	574	»	»	13	342	48	1868
Langakkerschans	37	1014	131	5015	53	1360	72	3259
Zoltkamp	21	680	25	816	16	467	24	681
Total	6467	638047	6484	639981	6741	696917	6793	699531

NOTICE SUR LA PÊCHE NATIONALE.

La pêche, ainsi que l'on sait, se classait autrefois en deux branches, grande et petite pêche; il est impossible de toucher à cette branche d'industrie et de navigation sans éprouver un sentiment pénible, en découvrant sa décroissance de l'état de splendeur dont elle jouissait autrefois.

Toutefois il est sorti pour la grande pêche ou pêche de hareng :

En	1824	—	123	flibots ou hourques.	
»	1825	—	116	» »	»
»	1826	—	130	» »	»
»	1827	—	129	» »	»

Parmi ces navires, qui contiennent l'un, partant l'autre, une capacité de 30 à 40 tonneaux, il y en a de 60 à 70, qui sont en même temps destinés à la pêche du cabiliau.

Chaque bâtiment destiné à la pêche du hareng est monté par 15 hommes dont la moitié sont des étrangers.

La pêche du hareng a, ainsi que nous venons de le remarquer, plutôt prospéré que diminué depuis 1824, les pêches s'étant améliorées et les réglemens en ont été perfectionnés; tout fait espérer que cette amélioration ira croissant.

La petite pêche, ou de la baleine, à laquelle on employait en 1716 jusqu'à 158 bâtimens, est presque nulle actuellement, puisqu'il est sorti à cette fin :

En	1824	—	1	navire	portant	205	tonneaux.
»	1825	—	1	»	»	312	»
»	1826	—	5	»	»	1784	»
»	1827	—	4	»	»	1495	»
»	1828	—	1	»	»	363	»

La pêche de la baleine dans l'hémisphère méridional, exploitée avec fruit par d'autres nations, ne paraît point encore avoir été tentée par les Néerlandais; tout porte à croire qu'elle serait couronnée de succès, si elle était encouragée, ne fût-ce que par des primes, afin de suppléer à la modicité du prix de l'huile de poisson de la Mer du Sud, qui se vend beaucoup plus cher en Angleterre que chez nous.

En 1827, l'amarrement pour la pêche de la baleine a fourni une capacité de 38,690 tonneaux, dont les deux tiers pour la pêche du nord et un tiers pour celle du midi.

Cette pêche a été de tous temps la meilleure école pour former de bons marins; l'année 1827 en fournit la preuve pour l'Angleterre, elle y occupait 4,850 marins. Profitons de cet exemple et marchons sur les traces de nos voisins.

Avant de clôre l'article de la navigation, il est utile de dire un mot de la navigation à vapeur. Considérée sous le point de vue de navigation maritime, elle n'est point très-importante dans notre pays, parce qu'elle se borne, à l'exception des bateaux à vapeur appartenant au gouvernement, au service des paquebots sur l'Angleterre et sur Hambourg.

—

Le tableau suivant jettera encore quelque jour sur notre navigation, touchant les différentes espèces de navires, sur l'origine de leur construction, etc.

1826 *et au* 31 *décembre* 1828, *ainsi que de leur tonnage.*

NOMS DES NAVIRES.	Navires existant le 31 décembre 1826. Construits dans le pays.		Construits à l'étranger.		Total des navires construits tant à l'étranger que dans le pays, en service le 1 décemb. 1826.		Navires naufragés, démolis ou vendus à l'étranger en 1827 et 1828. Constr. dans le pays.		Constr. à l'étranger.		TOTAL.		Navires nouvellement constr., et navires constr. à l'étranger, pour lesquels on a accordé en 1827 et 1828 les premières lettres de mer néerlandaises. Construits dans le pays.		Constr. à l'étranger.		TOTAL.		Total des nav. constr. tant dans le pays, qu'à l'étrang. en service le 31 déc. 1828.	
	nbr.	lasts.	nbr.	lasts.	nombr.	lasts.	nbr.	lasts.	nbr.	lasts.	nbr.	lasts.	nbr.	lasts.	nbr.	lasts.	nbr.	lasts.	nomb.	lasts.
Frégates	34	6693	63	11005	97	17698	1	140	7	1424	8	1564	17	4063	1	126	18	4189	107	20323
Pinques	5	818	25	4812	30	5630	1	131	1	242	2	373	»	»	»	»	»	»	28	5257
Bricks	36	3571	64	5646	100	9211	1	77	2	148	3	225	14	1596	1	53	15	1649	112	10635
Schoners	10	626	6	313	16	939	1	33	»	»	1	33	4	367	»	»	4	367	19	1273
Lougres	3	87	»	»	3	87	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	87
Chaloupes ou Sloops	9	276	5	148	14	424	1	45	»	»	1	45	»	»	»	»	»	»	13	379
Galéasses	4	156	3	221	7	377	1	25	»	»	1	25	»	»	»	»	»	»	6	352
Barques	»	»	3	299	3	299	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	299
Goëlettes	1	22	»	»	1	22	1	22	»	»	1	22	»	»	»	»	»	»	»	»
Galiottes	9	1021	6	701	15	1722	1	137	»	»	1	137	3	458	»	»	3	458	17	2043
Koffs	314	18643	12	621	326	19269	7	487	»	»	7	487	85	5884	1	19	86	5903	405	24685
Semaques	229	8254	3	106	232	8360	11	384	1	27	12	411	21	639	»	»	21	639	241	8588
Tialques	154	4301	2	52	156	4356	8	201	»	»	8	201	10	286	»	»	10	286	158	4441
Hourques	56	2827	1	31	57	2858	2	149	»	»	2	149	2	143	»	»	2	143	57	2852
Bomschepen	12	314	»	»	12	314	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	314
Gaffelschepen	10	388	1	34	11	422	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	422
Kagen	4	145	»	»	4	145	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	145
Pleÿtschepen	2	99	»	»	2	99	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	99
Damschepen	3	112	»	»	3	112	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	112
Belanders	14	568	»	»	14	568	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	568
Prames	1	28	»	»	1	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	28
Bâteaux-réservoirs	12	370	1	20	12	390	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13	390
Navires conten. moins de 20 lasts	56	751	3	36	59	787	»	»	»	»	»	»	7	72	1	12	8	84	67	871
Cutters	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	53	»	»	3	53	3	53
Bâteaux à vapeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	396	1	*40	3	436	3	436
Totaux. . .	978	50078	198	24039	1176	74117	36	1831	11	1841	47	3672	168	13957	5	250	173	14207	1302	84652

OBSERVATIONS : 178 navires de différentes capacités ont été achevés et agréés dans les Pays-Bas, depuis l'arrêté royal du 5 Octobre 1823 n°. 146, qui a établi des primes en faveur de ces constructions; ces navires sont compris dans le tableau ci-contre; 56 autres, dont il n'y est pas fait mention, ont été achevés en 1829 ou 30. Dans ce total général de 234 navires, il s'en trouve 100, de plus de 300 tonneaux. Enfin, il est à remarquer que les navires nouvellement construits, ou encore sur le chantier, dont il est ici fait mention, portent tous plus de 207 tonneaux, la prime n'étant pas accordée pour les navires d'un tonnage inférieur; le nombre de ces derniers a cependant été très-important.

***ETAT** du nombre, de l'espèce et de la capacité des navires construits sur chantiers néerlandais qui ont été déclarés propres à jouir des primes constituées par les arrêtés de Sa Majesté, en date du* **5** *octobre* **1823**, *n°* **146** *et du* **29** *juillet* **1825**, *n°* **162.**

De plus de 300 tonneaux et doublés de cuivre ou de zinc.	De plus de 300 tonneaux et non doublés.	De moins de 300 tonneaux.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
59	26	97	182	Au nombre des 97 navires de moins de 300 tonneaux, il y en a 3 qui sont doublés.

Etat des navires construits après l'arrêté de S. M. en date du **10** ***septembre*** **1827**, ***n°*** **112.**

De plus de 300 tonneaux et doublés de cuivre ou de zinc.	De plus de 300 tonneaux et non doublés.	De moins de 300 tonneaux.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
35	21	74	130	Parmi ces navires, 87 étaient encore sur chantier, et devaient être achevés en 1830.

Espèce et capacité des navires indiqués ci-dessus.

DÉNOMINATION DES NAVIRES.	De plus de 300 tonneaux.		De moins de 300 tonneaux.		TOTAL.	
	Nombr. des navir.	Tonnage des navires.	Nombr. des navir.	Tonnage des navires.	Nombr. des navir.	Tonnage des navires.
Frégates.	69	40680	»	»	69	40680
Brics.	21	7736½	16	3709	37	11445½
Kofs.	14	4792	132	23387½	146	28179½
Ra- ou Hekschepen.	13	7225	»	»	13	7225
Galiottes.	3	1564	3	609½	6	2173½
Bateaux à vapeur.	4	2258	»	»	4	2258
Tous autres.	17	8096	20	4623	37	12719
Totaux. . .	141	72351½	171	32329	312	104680½
					TOTAL GÉNÉRAL.	

NB. Dans les arrêtés de 1823—25 les tonneaux étaient équivalens, pour l'évaluation de la prime, à une aune cube des Pays-Bas; dans l'arrêté de 1827 ils étaient équivalens à 1½ aune cube des Pays-Bas. Il en résulte que le total, comprend 40,255 tonneaux de la dernière espèce, et ce nombre réduit en tonneaux d'une âune cube, donne pour total général 124,808.

Les élémens nous manquent pour décrire la navigation en 1829, avec tous les détails et dans ses rapports avec l'étranger; nous nous bornerons donc à donner ici l'état comparatif des navires employés en 1829, avec l'origine de construction des bâtimens, etc., ainsi que l'état des départs maritimes des navires chargés dans les différens ports du royaume en 1829, ainsi qu'un relevé des entrées et sorties pendant la même année.

ÉTAT COMPARATIF des navires néerlandais empl

NOMS DES NAVIRES.	Navires existans le 31 décembre 1828. Construits dans le pays.		Navires existans le 31 décembre 1828. Construits à l'étranger.		Total des navir. construits tant à l'étranger que dans le pays, en service le 31 décemb. 1828.		Navires naufra à l — Construits dans le pays.	
	nombre	lasts.	nombre	lasts.	nombre	lasts.	nombre	lasts.
Frégates	50	10616	57	9707	107	20323	6	1050
Pinques	4	687	24	4570	28	5257	»	»
Brics	49	5090	63	5545	112	10635	3	316
Schoners	13	960	6	313	19	1273	»	»
Lougres	3	87	»	»	3	87	»	»
Chaloupes ou sloops	8	231	5	148	13	379	»	»
Galéasses	3	131	3	221	6	352	»	»
Galliottes	11	1342	6	701	17	2043	»	»
Koffes	392	24045	13	640	405	24685	11	648
Semaques	239	8509	2	79	241	8588	7	263
Tialques	156	4389	2	52	158	4441	3	92
Hourques	56	2821	1	31	57	2852	1	43
Bomschepen	12	314	»	»	12	314	»	»
Gaffelschepen	10	388	1	34	11	422	»	»
Kagen	4	145	»	»	4	145	»	»
Pleitschepen	2	99	»	»	2	99	»	»
Damschepen	3	112	»	»	3	112	»	»
Belanders	14	568	»	»	14	568	»	»
Prames	1	28	»	»	1	28	»	»
Bateaux réservoirs	12	370	1	20	13	390	»	»
Nav. cont. moins de 20 last.	63	823	4	48	67	871	2	15
Cutters	3	53	»	»	3	53	»	»
Bateaux à vapeur	2	396	1	40	3	436	»	»
Barques	»	»	3	299	3	299	»	»
Goëlettes	»	»	»	»	»	»	»	»
Total	1110	62204	192	22448	1302	84652	33	2427

…ion au 31 *décemb.* 1828 *et au* 31 *décemb.* 1829, *ainsi que leur tonnage.*

…	Navires, nouvellement construits et navires construits à l'étranger, pour lesquels on a accordé en 1829 les premières lettres de mer néerlandaises.						Navires existans le 31 décembre 1829.				Total des navires construits tant à l'étranger que dans le pays, en serv. au 31 déc. 1829.	
	Construits dans le pays.		Construits à l'étrang.		Total.		Construits dans le pays.		Construits à l'étranger.			
…lasts.	nombre	lasts.	nomb.	lasts.	nombre	lasts.	nombre	lasts.	nombre	lasts.	nombre	lasts.
1902	14	3737	»	»	14	3737	58	13303	53	8855	111	22158
258	»	»	»	»	»	»	4	687	22	4312	26	4999
678	5	505	1	76	6	581	51	5279	60	5259	111	10538
»	6	569	»	»	6	569	19	1529	6	313	25	1842
»	»	»	»	»	»	»	3	87	»	»	3	87
»	»	»	»	»	2	65	10	296	5	148	15	444
»	»	»	»	»	»	»	3	131	3	221	6	352
»	2	144	»	»	2	144	13	1486	6	701	19	2187
648	38	2432	»	»	38	2432	419	25829	13	640	432	26469
263	11	322	»	»	11	322	243	8568	2	79	245	8647
92	5	127	»	»	5	127	158	4424	2	52	160	4476
43	1	51	»	»	1	51	56	2829	1	31	57	2860
»	»	»	»	»	»	»	12	314	»	»	12	314
»	»	»	»	»	»	»	10	388	1	34	11	422
»	»	»	»	»	»	»	4	145	»	»	4	145
»	»	»	»	»	»	»	2	99	»	»	2	99
»	»	»	»	»	»	»	3	112	»	»	3	112
»	»	»	»	»	»	»	14	568	»	»	14	568
»	»	»	»	»	»	»	1	28	»	»	1	28
»	»	»	»	»	»	»	12	370	1	20	13	390
27	2	18	»	»	2	18	63	826	3	36	66	862
»	»	»	»	»	»	»	3	53	»	»	3	53
40	1	258	»	»	1	258	3	654	»	»	3	654
106	2	311	»	»	2	311	2	311	2	193	4	504
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4057	89	3539	1	76	90	3615	1166	68316	180	20894	1346	89210

ÉTAT GÉNÉRAL des départs maritimes de navires chargés dans les divers ports du royaume, pendant l'année 1829.

PORTS.	Totaux.			
	CHARGÉS.		SUR LEST.	
	Navires.	Tonneaux.	Navires.	Tonneaux.
Bruxelles	35	2607	8	592
Louvain.	8	770	»	»
Gand	25	2609	31	5679
Nieuport	60	1576	3	55
Ostende	405	35481	59	4407
Bruges	20	2642	16	2390
Amsterdam	1220	143365	699	80937
Utrecht	9	364	»	»
Amersfoort	1	54	»	»
Muiden	4	187	4	320
Zaandam	8	819	58	4905
Hoorn.	»	»	2	123
Enkhuizen	1	32	»	»
Medemblik	36	1970	3	196
Edam	18	4934	37	4568
Monnikendam.	»	»	5	307
Alkmaar.	»	»	7	603
Le Heldre	»	»	2	222
Texel	17	471	1	51
Terschelling	15	509	»	»
Purmerend	8	531	»	»
Brielle.	1	114	»	»
Maassluis	1	82	»	»
Hellevoetsluis.	3	637	3	459
Rotterdam.	1060	107403	225	30470
Delftshaven	8	1231	11	1554
Schiedam	52	6388	125	18698
Vlaardingen.	33	3348	13	1502
Dordrecht.	99	11830	83	10307
Flessingue.	15	762	10	480
Vere.	»	»	1	59
Zierikzee	4	409	7	530
Brouwershaven	»	»	1	36
Middelbourg.	10	3389	4	580
Anvers	519	70452	384	78837
Lemmer.	16	959	8	529
Stavoren	1	63	»	»
Workum	61	3598	5	245

Harlingue	219	21014	135	14747
Dockum	»	»	»	»
Mackum	21	849	1	83
Ameland	»	»	1	36
Schiermonnikoog	»	»	7	367
Ee	13	495	10	576
Kampen	6	388	1	62
Zwolle	13	670	12	991
Delfzyl	31	1232	99	6025
Termuntzyl	14	647	175	6309
Groningue	88	3631	141	8221
Oude Pekel-A	7	168	26	1323
Langakkerschans	1	27	41	2221
Zoltkamp	38	1058	»	»
Totaux	4224	439785	2464	290802

Divisés par pays ou pavillon.

PAVILLONS.	Totaux. CHARGÉS. Navires.	Tonneaux.	SUR LEST. Navires.	Tonneaux.
Des Pays-Bas	1717	179313	1189	104501
Anglais	1214	118031	117	23647
Américain	84	21225	130	35146
Français	101	6727	8	535
Russes	30	5473	26	5730
Suédois	35	4670	48	7958
Norwégien	315	60095	126	30177
Danois	271	11869	71	7200
Prussien	82	12588	143	23059
Hanovrien	260	11444	353	24343
De Mecklembourg	12	1776	122	19733
D'Oldenbourg	66	2593	94	3559
De Lubeck	3	527	5	971
De Brême	1	199	7	1075
De Hambourg	24	2000	9	984
De Rostock	2	609	2	335
Autrichien	»	»	1	367
Sarde	»	»	1	145
D'Embden	»	»	1	36
Napolitain	2	338	9	1040
Espagnol	4	219	»	»
De Brunswick	»	»	1	179
Buénos-Ayres	1	89	1	82
Totaux généraux	4224	439785	2464	290802

Navires entrés en 1829.

	navires.	tonneaux.
Sous pavillon des Pays-Bas	2,631	268,905
» » Anglais	954	119,858
Sous divers pavillons.	2,513	314,020
Total.	6,098	702,783

Navires sortis en 1829.

	navires.	tonneaux.
Sous pavillon des Pays-Bas.	1,717	179,313
» » Anglais	1,214	118,031
Sous divers pavillons	1,293	142,441
Total	4,224	439,785

NB. Il est à remarquer que les navires sur lest ne sont pas portés au présent tableau.

On conçut en 1829 les présages les plus heureux pour la ville de Gand comme port de mer; depuis l'ouverture de son canal elle se trouvait en communication avec la mer; on assurait que les bâtimens de mer, tirant jusqu'à 18 pieds d'eau pouvaient arriver avec leurs chargemens jusque dans le port. Les bâtimens d'un tirant d'eau plus grand pouvaient s'alléger au Sas de Gand, situé à trois lieues et demie de la ville et continuer leur route avec quelques bateaux à la remorque. Il est prouvé que le trajet de la mer à Gand est moins coûteux, plus sûr et de dix à douze lieues plus court que celui de la mer à Anvers.

Une Compagnie commerciale maritime, dite *de la Lys et de l'Escaut*, venait de se former à Gand cette même année.

La navigation de l'Escaut allait en 1830 toujours croissant, à tel point que dans la première quinzaine de mars, 132 navires (bâtimens de mer seulement) sont entrés dans le port

d'Anvers, tandis qu'au premier juillet ce nombre s'était accru jusqu'à 425, parmi lesquels 175 sous pavillon néerlandais. Le nombre des bâtimens sortis se montait au premier juillet à 437 *).

Avant de clòre l'article de la navigation, nous donnerons ici quelques relevés des années qui ont suivi la révolution de 1830. Ces données étant uniquement de chiffres, il sera facile au lecteur d'en faire l'application aux ports d'où les bâtimens sont sortis et où ils sont arrivés; et d'en déduire leur plus ou moins d'activité commerciale.

Il résulte d'un état présenté aux Etats-Généraux, que le nombre total des bâtimens sortis des différens ports du royaume en 1830, s'élève à 6,560, à savoir :

sous	pavillon	des Pays-Bas. . . .	2,943,
»	»	Anglais	1,292;
»	»	Portugais.	195,
»	»	Français	80,
»	»	Russe.	48,
»	»	Suédois.	89,
»	»	de Norwége	495;

*) Voici l'état exact de la force navale des Pays-Bas, en activité de service au 1er janvier 1829 : escadre de la Méditerranée, 12 bâtimens avec 244 canons et 1,677 hommes d'équipage. Escadre aux Indes-Orientales : 6 bâtimens portant 184 canons et 1,677 hommes d'équipage. Navires aux Indes-Occidentales : 4 bâtimens avec 74 canons et 445 hommes. Navigation pour la correspondance : 3 bâtimens, 22 canons et 168 homme d'équipage. Croisière : la frégate *Sumatra*; 44 canons, 317 hommes d'équipage. Bâtimens stationnaires, 4 avec 152 canons et 600 hommes d'équipage. Le total de la force navale en activité de service est de 30 bâtimens portant 720 canons et 4,3,14 hommes d'équipage. La force navale en non activité de service était au 1er janvier 1829, de 63 bâtimens. Le total des bâtimens, soit en activité, soit en non-activité, est maintenant de 93. Ce chiffre devrait être porté, pendant la prochaine période décennale, à 131 bâtimens, dont 12 vaisseaux de ligne, 33 frégates, 36 corvettes, bombardières et bricks et 50 autres bâtimens.

sous	pavillon	Danois	312,
»	»	Prussien	174,
»	»	Hanovriens.	556,
»	»	de Mecklembourg .	116,
»	»	d'Oldenbourg . . .	181.

Voici la différence des arrivages à Rotterdam et à Anvers depuis le premier janvier jusqu'au 30 septembre 1831.

à Rotterdam.			à Anvers.		
Café,	152,685	balles, et	Café,	74,052	balles, et
	645	barils.		174	balles.
Pendant les mêmes mois de 1830.					
»	70,121	balles, et	»	334,960	balles, et
	448	barils.		1,255	barils.
Sucre,	3,638	bariques.	Sucre,	428	bariques.
»	10,648	caisses.	»	1,4185	caisses.
»	36,237	nattes.	»	5,774	nattes.
Pendant les mêmes mois de 1830.					
»	3,928	bariques.	»	1,902	bariques.
»	1,910	caisses.	»	24,314	caisses.
»	12,349	nattes.	»	39,120	nattes.
Tabac,	5,069	boucauds.	Tabac,	1,394	boucauds.
»	129	côtes en barils.	»	50	côtes en barils.
Pendant les mêmes mois de 1830.					
»	8,364	boucauds.	»	2,064	boucauds.
»	156	côtes en barils.	»	333	côtes en barils.
Riz,	10,153	bariques.	Riz,	1,219	bariques.
»	18,973	balles.	»	1,875	balles.

	à Rotterdam.			à Anvers.	
	Pendant les mêmes mois de 1830.				
Riz,	6,909	bariques.	Riz.	23,319	bariques.
»	493	balles.	»	41,771	balles.
Grains,	2,012	lasts froment.	Grains,	341	lasts froment.
»	8,841	» seigle.	»	752	» seigle.
»	2,558	» orge.	»	»	» orge.
	Pendant les mêmes mois de 1830.				
»	962	lasts froment.	»	1,099	lasts froment.
»	5,476	» seigle.	»	1,823	» seigle.
»	2,605	» orge.	»	95	» orge.

Ce tableau, sur l'exactitude duquel on peut compter: prouve incontestablement, combien le commerce d'Anvers était considérable pendant les premiers 9 mois de 1830, en comparaison avec celui de Rotterdam, et combien la balance s'est penchée en faveur de Rotterdam et au préjudice de la ville d'Anvers, pendant le même période 1831.

Pendant l'année1831 il est entré à Amsterdam 1,624 navires, dont 15 de Hambourg, 139 de Kœnigsberg, 122 de Riga, 91 de St.-Pétersbourg, 56 de Surinam, 58 de Sunderland, 58 de Londres, 42 de New-Castle, 12 de Batavia, etc.

Pendant la même année il est entré dans la Meuse et Goerée 2,157 navires; il en est sorti, 2,134. Ce nombre ne s'élevait en 1830 qu'à 1,781 entrées et 1,721 appareillages.

A Schiedam il est entré pendant 1831, 280 navires.

A Dordrecht il est arrivé de la mer 212, et il en est sorti 284 bâtimens.

Pendant la même année, 1831, il est entré dans le port d'Anvers 398 bâtimens, dont 84 Belges, 21 Français, 22 Américains, 167 Anglais, 14 Danois, 12 Suédois, 24 Norvégiens, 36 Hanovriens, 3 Prussiens; le reste de places diverses. En 1828 le nombre des arrivages à Anvers était de 955, en 1829, 1028 et en 1830 de 791.

En 1830 il est entré dans le port d'Ostende 430 bâtimens, et en 1831, 686; donc 261 de plus en 1831 qu'en 1830. Le port d'Ostende était par conséquent en progrès; car en 1832, il y est arrivé 965 bâtimens de 102,298 tonneaux; ce qui fait terme moyen 106 par bâtiment. De ce nombre 920 portaient le pavillon Belge, navires français 69, Anglais 335, Hanovriens 108, Américains 14, Danois 56, Norwégiens 50, Hambourgeois 5, Napolitains 4, Oldenbourgeois 10, Suédois 7, du Mecklembourg 4, Espagnol 1, Prussiens 9, deLubeck 1, et de Brême 2.

La Société de Commerce a en 1831 affrété en tout quarante-cinq bâtimens de 10,800 lasts; en 1830, même nombre de bâtimens, mesurant 11,400 tonneaux. Pour le service de la Société il a été mis en construction un bâtiment parce que le fret avait été très malheureux, état de choses que la paix améliora probablement.

Les envois de la Société ont en 1831 monté à une valeur de fl. 1,280,000. En 1830 ils montèrent à fl. 3,880,000. Les retours que la Société reçut, montaient en 1831 à plus de 8,000,000 fl., non compris au moins 300,000 fl. en espèces et en billets de change. En 1830 les retours n'ont point atteint le valeur de 7,238,000 fl. En 1830 la Société a payé en fret ou charge 2,700,000 fl. et en 1831 3,037,000 fl., et les primes d'assurance payées en 1830 s'élevèrent à 270,000 fl. et en 1831 à 368,000 fl.

Il résulte des états officiels, qu'il est entré en 1831 dans le royaume, venant de différens pays :

4,550	bâtimens	chargés,	d'une capacité	de	544,369	tonneaux.
403	»	sur lest	»	»	25,772	»

De ce nombre il en est entré à Rotterdam :

1,346	»	chargés	»	»	191,922	»
143	»	sur lest	»	»	9,520	»

Sorti, en 1831 :

2,860	»	chargés	»	»	332,858	»
2,109	»	sur lest	»	»	242,779	»

Les mêmes états officiels portent que pendant l'année 1832 il est entré dans nos ports 5,366 bâtimens de mer, mesurant 631,595 tonneaux, et 383 sur lest de 30,075 tonneaux, total 5,749 bâtimens mesurant ensemble 661,670 tonneaux.

L'état des sorties porte le nombre des bâtimens de mer à 2,958, mesurant 347,714 tonneaux et 2,872 bâtimens sur lest de 334,003 tonneaux. Total 5,830 bâtimens de 681,717 tonneaux.

Du nombre ci-dessus il a apareillé d'Amsterdam 2,340 bâtimens de mer, d'Utrecht 1, Muiden 4, Zaandam 135, Enkhuizen 1, Medemblik 34, Edam 71, Alkmaar 18, Helder 7, Texel 5, Terschelling 1, Brielle 2, Maassluis 2, Helvoetsluis 12, Rotterdam 1,420, Delfshaven 18, Schiedam 425, Vlaardingen 41, Dordrecht 243, Vlissingue 54, Veere 5

Zierikzee 6, Middelbourg 34, de Lemmer 11, Workum 65, Harlingue 259, Dokkum 21, Kampen 8, Zwolle 24, Delfzyl 107, Termunterzyl 79, Groningue 198, Oude Pekel-A 8, Langakkerschans 41 et Zoltkamp 39.

Voici les appareillages de 1832 : d'Amsterdam, 2,178 bâtimens, Muiden 15, Zaandam 82, Enkhuizen 3, Medemblik 33, Edam 36, Alkmaar 14, Helder 8, Texel 13, Terschelling 22, Brielle 3, Maassluis 5, Hellevoetsluis 56, Rotterdam 1,563, Delftshaven 44, Schiedam 362, Vlaardingue 30, Dordrecht 255, Vlissingue 57, Veere 5, Zierikzee 6, Middelbourg 35, Lemmer 17, Workum 59, Harlingue 266, Dokkum 24, Makkum 17, Schiermonnikoog 7, Kampen 6, Zwolle 20, Delfzyl 128, Termunterzyl 19, Groningue 248, Oude Pekel-A 37, Langakkerschans 78 et Zoltkamp 19.

Voici le mouvement de la navigation par bâtimens hollandais et étrangers pendant 1833, d'après les états qui en ont été fournis par le gouvernement aux Etats-Généraux :

Entrées : 6,061 navires, dont 5,709 avec un chargement total de 607,854 tonneaux et 352 portant 25,225 tonneaux de lest. Ils venaient des contrées suivantes ; savoir : 736 de la Baltique, de Mecklenbourg et de Lubeck ; 1,012 du Hanovre ; 613 du Danemarck ; 406 de Prusse ; 370 de Russie ; 693 de Suède et de Norwége ; 1,607 de la Grande-Bretagne ; 211 de France ; 51 du Portugal ; 40 d'Espagne ; 39 d'Italie ; 12 du Levant, d'Egypte et de Barbarie ; 1 des îles Canaries, des Açores et des îles du Cap-Vert ; 54 du Cap et des Indes-Orientales ; 7 de la Chine ; 1 des Etats de l'Amérique du Sud sur le littoral de la Mer pacifique ; 9 des mêmes états le long de l'Océan occidental ; 1 de Curaçao ; 13 du Brésil ; 4 de Berbice et de Démérary ; 57 de Surinam ; 106 de l'Amérique-Septentrionale ; 2 du Groenland et du détroit de Davis ; 10 de Belgique ; 6 d'endroits non-désignés.

Sorties : 6,094 bâtimens, dont 3,99 avec un chargement total de 354,293 tonneaux et 2,295 avec un lest de 305,566 tonneaux. la destination en avait été comme suit : 808 pour la Baltique, le Mecklembourg et Lubeck ; 766 pour le Hanovre; 256 pour le Danemarck; 133 pour la Prusse; 140 pour la Russie; 671 pour la Norwége et la Suède; 1,577 pour la Grande-Bretagne; 352 pour la France; 126 pour le Portugal; 37 pour l'Espagne; 21 pour l'Italie; 8 pour le Levant, l'Egypte et la Barbarie; 81 pour le Cap et les Indes-Orientales; 12 pour les états de l'Amérique-Méridionale sur l'Océan occidental; 1 pour Curaçao; 10 pour le Brésil; 5 pour Berbice et Démérary; 59 pour Surinam; 1 pour le Mexique; 82 pour l'Amérique-Septentrionale; 2 pour le Groenland et le détroit de Davis, 3 pour la Belgique, et 943 à l'aventure.

Le bâtimens entrés étaient destinés pour les ports suivans des Pays-Bas, savoir :

Amsterdam 2,511, Muiden 14, Zaandam 150, Hoorn 3, Enkhuizen 9, Medemblik 42, Edam 40, Monnikendam 2, Alkmaar 25, de Helder 12, Texel 2, Terschelling 3, Purmerend 10, Brielle 2, Maassluis 4, Hellevoetsluis 15, Rotterdam 1,465, Delfshaven 16, Schiedam 305, Vlaardingen 33, Dordrecht 256, Flessingue 47, Veere 4, Zierikzee 5, Brouwershaven 1, Middelbourg 32, de Lemmer 17, Workum 61, Harlingue 304, Dokkum 25, Kampen 6, Zwolle 23, Delfzyl 185, Termunterzyl 180, Groningue 269, Oude Pekel-A 9, Lange-Akkerschans 21, Zoltkamp 25.

Les navires sortis partaient des ports des Pays-Bas suivans, savoir :

Amsterdam 2,374, Muiden 32, Zaandam 122, Hoorn 3 Enkhuizen 8, Medemblik 39, Edam 57, Alkmaar 23, de Helder 8, Texel 9, Terschelling 6, Purmerend 13, Brielle, 1

Maassluis 17, Hellevoetsluis 11, Rotterdam 1,520, Delftshaven 26, Schiedam 271, Vlaardingue 41, Dordrecht 238, Flessingue 36, Veere 4, Zierikzee 5, Middelbourg 29, de Lemmer 24, Workum 56, Harlingue 363, Dokkum 44, Makkum 8, Schiermonnikoog 7, Kampen 5, Zwolle 32, Delfzyl 216, Termunterzyl 188, Groningue, 279, Oude Pekel-A 25, Lange-Akkerschans 40, Zoltkamp 14.

—

DE LA SITUATION DU COMMERCE.

Le nombre des navires qui sont entrés dans les ports néerlandais, pendant l'année 1834, s'élève à 5,647, mesurant ensemble 652,049 tonneaux.

Les appareillages de cette même année étaient de 5,732 navires, jaugeant 632,768 tonneaux.

L'importation pour le royaume des Pays-Bas, en 1824, se fit par 456,493 lasts, d'une valeur de fl. 129,787,950, ce qui fait environ fl. 284 par last, tandis que l'exportation de la même année, d'une valeur de fl. 84,612,025, se fit par 502,032 lasts, ou environ fl. 168 par last.

En 1825, l'importation s'effectua au moyen de 454,874 lasts, d'une valeur de fl. 122,675,930. A-peu-près 270 fl. par last. Tandis que l'exportation de cette même année a occupé 489,475 lasts, dont la valeur totale s'élevait à fl. 97,549,507, ou environ fl. 199 par last.

L'importation de 1826 exigea 559,337 lasts, d'une valeur de fl. 145,638,352, ou environ fl. 260 par last. En cette même année les exportations se firent par 442,021 lasts, dont la valeur s'élevait à fl. 92,669,720, ou fl. 209 par last.

En 1827 l'importation se fit au moyen de 634,012 tonneaux, d'une valeur totale de fl. 135,638,132, ce qui fait environ fl. 242 par last. Pour l'exportation, on a employé, cette même année, 459,589 lasts, dont la valeur s'est élevée à fl. 95,856,793, ou fl. 208 environ par last.

La moyenne de la valeur d'un last des importations pendant ces quatre années est donc de fl. 264 et celle des exportations, de fl. 196.

En prenant l'évaluation de cette moyenne pour base pour les importations et les exportations de l'année 1834, on peut estimer les importations à . . . . fl. 172,140,936
et les exportations à 125,022,528

Valeur totale fl. 297,163,464

Il résulte de ce qui précède que le commerce actuel de la Néerlande, tant sous le rapport du nombre des navires, que pour ce qui touche la valeur des importations et exportations, surpasse considérablement celui du royaume des Pays-Bas, tel que le congrès de Vienne l'avait fait. Notre commerce actuel surpasse également celui des années les plus avantageuses du siècle dernier, à savoir 1778, 1779, 1780, 1783 et 1784.

Dans l'ouvrage que le savant Oudermeulen a publié sous le titre : *Des avantages de l'établissement de la Compagnie des Indes-Orientales*, il est dit, pag. 93, qu'il est entré au Texel, dans le Vlie et la Meuse :

En 1778,		39,66 navires.
» 1779,		4,031 »
» 1780,		4,253 »
» 1781,	guerre.	
» 1782,	guerre.	

En 1783,	4,272 navires.
» 1784,	4,038 »

Total des arrivages pendant les cinq années . . . . 20,560 navires.

Ce qui porte la moyenne annuelle à 4,112 bâtimens.

Cependant, est-il ajouté (pages 84 et 94 dudit ouvrage), dans ce nombre ne sont compris ni 700 navires environ, qui sont entrés par les gués et le long des côtes de Groningue et de la Frise, dont la capacité ordinaire n'est que de 20 lasts, ni les bâtimens qui entrent par les eaux de la Zélande, et ceux destinés à la pêche et dont le nombre s'élève à environ 300. En sorte que la moyenne annuelle de ces années peut bien être évaluée à 5,000.

D'après cela on peut calculer que le commerce actuel surpasse de $\frac{1}{8}$ celui de l'époque dont nous venons de nous occuper, ce qui du reste se confirme encore davantage par la comparaison des valeurs des importations et exportations entre les deux époques.

M. Oudermeulen fait le calcul que le commerce du Nord en général avec l'Angleterre, la France, le Portugal, l'Espagne, la Méditerranée, les échelles du Levant, la Barbarie, etc. (pag. 98) s'élève à environ . . . . fl. 200 millions.

Celui des colonies néerlandaises	19	»
» de St.-Eustache et Curaçao.	9	»
» de l'Amérique du Nord.	$2\frac{1}{4}$	»
Ce qui a été expédié dans les autres places des Indes-Occidentales peut être évalué à	$0\frac{3}{4}$	»
Les Indes-Orientales	35	»
Total. . .	266 millions.	

Ensuite M. Oudermeulen estime que le commerce de cette époque en général, y compris celui de et avec Ostende, Duinkerque, tout le Brabant, les Flandres, le pays de Liége, la Suisse et l'Allemagne, peut être évalué à 300 millions. Mais ces mêmes relations commerciales n'ont en rien diminué depuis lors et l'on peut dire qu'elles s'élèvent encore à la même valeur. On voit donc que notre commerce actuel, dont les importations et les exportations s'elèvent à 297 millions, surpasse de $\frac{1}{8}$ celui de 1778 et années suivantes, qui ne fut que de 266 millions.

Maintenant comparons notre commerce avec celui de nos voisins.

Les importations de l'Angleterre, en 1834 (voir le *Journal de La Haye* du 5 décembre 1834), se sont élevées à. . . . . fr. 1,016,229,800
Et les exportations à. 1,016,004,800

Ensemble fr. 2,032,234,600

La valeur du commerce britannique est, à la vérité, trois ois plus élevée que celle du commerce néerlandais; mais si on prend en considération que la population qui compose la Hollande, n'est que la huitième partie de celle de l'Angleterre, on avouera que, comparaison faite, le résultat du commerce conclut en notre faveur.

Quant à la France, les importations dans ce pays, en 1834 étaient d'une valeur de . . . . . . fr. 720,194,336
Et les exportations 714,705,038

Total. . . fr. 1,434,899,374

Le chiffre de la population de la France est à coup sûr

douze fois plus élevé que celui de la nôtre; donc, en comparant les résultats du commerce de ces deux pays on ne saurait nier que le nôtre ne soit proportionnellement cinq fois plus important que celui de la France.

	Dollars.	Francs.
Aux Etats-Unis il a été importé, cette même année, suivant des documens officiels, pour.	126,521,332	671,563,059
Et exporté pour	104,336,972	553,078,951
Total. . .	230,858,304	1,244,632,010

Ces chiffres surpassent environ du double la valeur de nos importations et exportations; mais la population des Etats-Unis est de 13 millions, par conséquent $5\frac{1}{5}$ fois plus nombreuse que la nôtre. En prenant encore ici cette proportion pour base, il s'ensuit que notre commerce est bien plus considérable que celui de l'Union.

Il résulte de toutes ces données que, proportionnellement au chiffre de notre population nous sommes une des nations les plus commerçantes du monde.

Voici le tableau des pertes éprouvées par la marine de la Belgique, par suites de la révolution dont ce pays est victime depuis trois ans. Ce tableau est extrait du *Journal du Commerce d'Anvers :*

***ÉNUMÉRATION** des Navires qui ont quitté le port d'Anvers, pour séjourner dans les ports des Provinces du Nord.*

ARMATEURS.	VAISSEAUX.		TONN.	PORTS DE SÉJOUR.
	Stad Gend,	trois-mats.	1,000	
	Java,	»	600	
	Auguste,	»	500	Rotterdam.
DE COCK, FRÈRES.	*Vasco de Gama,*	»	450	
	Louise-Auguste,	brick.	350	
	De Kock,	»	200	
	Emmanuel,	trois-mâts.	1,000	sur le chantier.
VAN GEND et LOOS.	*Diligence,*	»	700	Amsterdam.
HARTOG.	*Rosalie,*	»	500	
	Stad Antwerpen,	»	750	
ROELANDS et Cᵉ.	*Raymond,*	»	700	
	Fortitudo,	»	600	Flessingue.
	Schelde,	»	700	
	Koophandel,	»	700	
SERRUYS et Cᵉ.	*Vyf Gebroeders.*	barque.	400	Anvers.
	Apollo,	trois-mâts.	500	Ostende.
	Aventure,	brick.	200	
	Eugénie,	trois-mâts.	500	
	Mathilde,	»	300	
NEEF et Cᵉ.	*Augustin,*	»	350	Anvers.
	Joseph,	koff.	300	
DE BAL, FRÈRES.	*Bellona,*	trois-mats.	700	Ostende.
	Oromaze,	brick.	250	
VAN REGEMORTEL.	*Phénomène,*	trois-mâts.	700	Flessingue.
	Schimmelpenninck,	»	1,200	Anvers.
	Diana.	»	600	
	Graaf de Baillet,	»	500	
SINAVE.	*Natalia,*	»	500	Bruges.
	Jonge Picter,	»	400	
	Stad Brugge,	»	1,000	sur le chantier.
DAVID ET DE BOK.	*Batavier,*	barque.	400	
	Belge,	brick.	250	
JAMES CLEGG AND BROTHERS.	*Ribble,*	»	250	Rotterdam.
WEST.	*Maria,*	trois-mâts.	600	
	Héro,	brick.	300	
WILKER.	*Surinam,*	»	250	Amsterdam.
OUDSHOORN.	*Felicitas,*	barque.	350	
G. J. MOLL.	*Theresia,*	brick.	250	Rotterdam.
	Anna Helena,	schooner.	200	
	Macassar,	trois-mâts.	900	Anvers.
J. B. DONNET.	*Van de Werve,*	»	900	
	Ortelius,	»	900	Flessingue.
BOYES BROTHERS.	*Harrek,*	»	400	
	Frédéric,	»	450	
CH. LOYAERTS.	*Elise,*	brick.	200	Anvers.
	Antwerpsch Welvaren,	»	200	
	Nassau,	»	200	
ARMEMENS D'ANVERS.	*Maria Mathilde,*	»	180	
	Prins van Oranje,	»	200	Rotterdam.
	Nederlanden,	»	200	
			24,730	

Les navires compris dans ce tableau forment à peu près les ⅘ de la marine marchande belge : en effet les 40 navires belges qui appartiennent actuellement au port d'Anvers et qui conservent encore un reste d'activité, sont la plupart d'un tonnage très-faible, et tous ensemble ne jaugent que 7,112 tonneaux.

Les deux navires qui sont indiqués sur notre tableau comme étant sur le chantier, sont des bâtimens dont la construction a été discontinuée lorsque la révolution a éclaté; mais ils n'auraient pas tardé à être achevés et employés si cette catastrophe n'était point survenue. Ils doivent donc figurer parmi les navires enlevés à la navigation belge.

Les 50 navires, dont nous constatons la perte, avaient coûté au minimum 4 millions de fl. des Pays-Bas, *) capital qui se trouve en partie employé hors du pays.

Ces 50 navires employaient 1,200 hommes d'équipage et 6 à 700 ouvriers, dits *sjauwerlieden* pour les décharger, armer et désarmer †)

Les frais d'armement pour mettre ces navires en mer né-

---

*) Nous suivons les évaluations de la personne de qui nous tenons nos autres renseignemens; mais nous devons faire remarquer que ces évaluations sont toutes faites au plus bas, et souvent bien au-dessous du chiffre réel. Ici, par exemple, pour les frais de construction, nous croyons pouvoir assurer qu'il y a erreur en moins d'environ un cinquième. Un des navires qui languissent en ce moment au grand bassin d'Anvers, le *Van de Werve*, a coûté 200,000 fl. de construction, il est de 900 tonneaux ; en prenant cette somme pour base, la construction de nos 50 navires de la capacité de 24,730 tonneaux, aurait coûté 5 millions et demi, à très-peu de chose près. Or, en défalquant un demi million, vu que nous reconnaisssons que le *Van de Werve* est construit avec un certain luxe que n'ont pas tous les autres navires, nous arrrivons à la somme, que nous croyons d'une exactitude rigoureuse, de 5 millions.

†) Ici encore il nous parait y avoir évaluation trop faible. D'après des documens officiels que nous avons sous les yeux, avant la révolution on comptait pour les navires marchands des Pays-Bas, un homme d'équipage par 16½ ; ce qui élèverait à 1,500 le le nombre d'hommes à employer pour 56 navires jaugeant 24,730. Ce calcul ne saurait être taxé d'exagération. Pour la marine marchande anglaise on compte un homme d'équipage par 16 tonneaux, et pour celle de France, un pour 10 tonneaux.

cessitaient chaque fois une mise de fonds de fl. 800,000, y compris les deux mois de gage, payés d'avance aux équipages.

Ces équipages gagnaient ensemble pour chaque voyage, au minimum, de 10 mois pour un voyage aux Grandes-Indes, et de 6 mois pour les Indes-occidentales, une somme de 30,000 fl.

Les frais d'assurance sur ces 50 navires se montaient pour chaque voyage à 180,000 fl.

Ces navires rapportaient annuellement un frêt, au moins de 2,225,700 fl.

Sur cette somme il sortait de suite des mains de l'armateur 800,000 fl. pour frais d'armement ordinaires, 150,000 fl. pour frais de réparations extraordinaires, 334,009 fl. pour gages des équipages, moins les deux mois payés d'avance, compris dans les frais d'armement, et 180,000 fl: pour frais d'asssurance, ensemble 1,464,000 fl. Si l'on déduit cette somme de celle qui représente le frêt, on trouve qu'il reste aux armateurs 761,700 fl. pour payer les frais de ports à l'étranger, les frais imprévus de réparations, etc., pour couvrir les intérêts des capitaux et pour les bénéfices.

Les assurances sur les cargaisons importées par ces navires s'élevaient, toujours au minimum, à 360,000 fl., celles sur les cargaisons de sortie à 90,000 fl., et celles mentionnées plus haut sur les casques à 180,000, faisant ensemble la somme de 630,000 fl., dont plus des $\frac{2}{3}$ entraient en bénéfice dans les caisses et contribuaient à grossir les dividendes de compagnies d'assurances.

L'argent payé pour l'armement des navires, pour frais de réparations extraordinaires et pour solde de gages des équipages, s'élevant en total à 1,284,000 fl., servait immédiatement à faire prospérer toutes les grandes et petites industries employées à la construction des navires et à la marine mar-

chande, telles que celles de constructeur, voilier, cordier, forgeron, pouilleur, boulanger, boucher, charcutier, victuaillier, verdurier, marchand de vin, ferblantier, plombier, tailleur, cordonnier, chapelier, logeur, etc. Ces différentes industries ainsi occupées, imprimaient la vie et le mouvement au commerce des matériaux et denrées que réclamaient les besoins de cette navigation, et dont les principaux articles étaient le bois de nos forêts, les toiles de Flandre, le chanvre et le fer indigène, les farines, les bestiaux en général, et particulièrement les porcs, les légumes frais et secs, le beurre, le genièvre, etc. Un article essentiel qu'il ne faut pas oublier, c'est la fourniture du cuivre qui provenait des usines de Liége. Toute l'activité de ces différentes branches d'industrie et de commerce intérieurs est maintenant paralysée; le trafic avec l'étranger, qui ravivait la navigation et qui rapportait au fisc des sommes considérables, est également anéanti, ainsi plus ou presque plus d'importations de bois de construction du du nord, de toiles d'Allemagne ni de Russie, de chanvres de la Baltique, etc.

Dans cet article nous nous bornons à parler de la navigation proprement dite, et à constater uniquement une partie des pertes de notre flotte marchande. En attendant que nous ayons obtenu les documens nécessaires pour entrer dans tous les développemens qu'exige cettte matière importante, nous renverrons ceux qui douteraient encore de la profondeur du mal sous ce dernier rapport, aux livres de nos ex-agens de la société de commerce; ils pourront s'y convaincre, combien est déplorable le bouleversement qui nous a privé d'une succursale de cette utile institution, et qui a tari pour longtemps, peut-être pour jamais, la source qui seule augmentait les plus riches branches de notre industrie, procurait une activité toujours croissante à notre port et contribuait ainsi éminemment à augmenter la richesse du propriétaire, du rentier, du négociant, de l'artisan et de l'ouvrier.

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE TROISIÈME.

État de l'Industrie, dans le Royaume des Pays-Bas, depuis son organisation jusqu'à la révolution de septembre (de 1814 *à* 1830).

Nous avons été à même de remarquer par les derniers chapitres du précédent volume l'état encore naissant et bien faible dans lequel se trouvait, pour ainsi dire, l'industrie dans nos provinces sous la réunion à la France, aussi les progrès en furent-ils peu remarquables les premières années de la réunion des deux grandes divisions, formant le royaume des Pays-Bas.

Ce ne fut réellement qu'à la première exposition des produits de l'industrie ouverte à Gand en 1820, qu'on put établir un point de comparaison qui servit de mesure pour les époques suivantes. Nous commencerons donc, afin de mieux établir un jugement par analyser comparativement les deux expositions, celle de Gand en 1820 et celle de Harlem qui l'a suivie en 1825.

C'est en général une heureuse idée que celle de rassembler en même temps et dans un même local les produits de l'industrie de tout un peuple; les négocians et les particuliers peuvent y embrasser, y choisir d'un coup-d'œil, les objets sur lesquels ils portent leurs spéculations et leurs achats. Les artistes, les fabricans, les artisans même y puisent le sentiment d'une louable émulation; ils ne s'y inspirent non-seulement des idées des perfectionnemens qui frappent leurs yeux, mais encore ils y recueillent le germe d'autres améliorations possibles, et les succès obtenus dans certaines localités, par des hommes ingénieux et habiles, sont bientôt rendus par l'imitation, communs à tous les genres de production.

Les expositions des produits de l'industrie nationale peuvent être considérées en outre comme des espèces de magasins où l'étranger vient reconnaitre ce qui peut lui convenir. Ce sont aussi la cause première de nouvelles relations commerciales et d'exportations avantageuses pour le pays.

Dès le premier août 1819 Sa Majesté le Roi décréta que pendant le mois de juillet 1820, il y aurait à Gand une exposition générale d'objets d'industrie nationale et que

des récompenses et des encouragemens seraient accordés aux fabricans et manufacturiers qui se seront distingués par leurs talens et leur industrie. Cette exposition est la première qui ait éte autorisée par le gouvernement ; elle fut accueillie avec la plus grande reconnaissance; et afin de répondre au but et pour que l'exposition présentât un tableau complet de l'industrie nationale, il y fut donné la plus grande publicité, et les administrateurs des villes et communes du royaume furent invités à stimuler le zèle et l'émulation des artistes, fabricans et manufacturiers domiciliés dans leurs ressorts, afin qu'ils apprêtassent pour l'exposition les objets de leur art, fabrique ou manufacture, qui par leur perfection, leur utilité ou la modicité des prix pussent mériter la distinction d'y être admis.

Des commissions furent nommées et toutes les mesures furent prises pour disposer avec goût et avec soin des locaux à l'Hôtel-de-Ville.

Entr'autres, celles dont on se promettait surtout un heureux résultat, étaient la nomination des commissions d'experts; l'injonction faite à ces commissions de n'admettre à l'exposition d'autres objets que ceux qui seraient munis d'un certificat d'origine; l'ouverture de registres dans les chefs-lieux des provinces et dans les principales villes et communes, pour l'inscription des fabricans, artisans et inventeurs qui voudraient envoyer quelques objets à l'exposition; l'invitation faite aux administrations locales à l'effet de donner de la publicité audit arrêté et d'engager les fabricans, artisans, etc., à se mettre au nombre des concurrens.

Le 31 juillet 1820, 520 fabricans ou artistes avaient contribué à l'exposition, plusieurs même y avaient envoyé des objets appartenant à différentes branches d'industrie ; avant la

fin de l'exposition le nombre de ceux qui y avaient pris part s'était accru jusqu'à 560.

Une commission, à ce destinée, fit à cette exposition des achats remarquables, qui ont formé l'objet d'une loterie, autorisée par le gouvernement. Les médailles ont été décernées conformément au programme proposé à ce sujet, dans le rapport de la commission supérieure; et ceux à qui elles étaient destinées ont été invités par le ministre à venir recevoir, au jour marqué, la récompense qui les attendait *).

Le 24 août 1820 la distribution en a été publiquement faite par le ministre, sur une estrade magnifiquement décorée, qui avait été dressée au *Marché Vendredi*. Cette cérémonie, surnommée à juste titre une fête nationale, a été célébrée en présence des principales autorités de la province et de plusieurs milliers de spectateurs, et favorisée par le plus beau temps †).

—

*) La société royale des Beaux-Arts de Gand fut chargée par le ministre de l'instruction publique et de l'industrie nationale, de s'occuper d'un projet de médaille qui dût servir de récompense à l'exposition de produits de l'industrie nationale, décrétée par S. M. le 1er août 1819, et qui devait avoir lieu à Gand en 1820. En conséquence il fut fait un appel à tous les sociétaires artistes pour qu'ils donnassent leur idée sur le sujet à reproduire sur cette médaille. M. David, qui demeurait alors à Bruxelles, n'eut rien de plus empressé que de répondre à cet appel et fit parvenir à la société le croquis de sa composition. Ce dessin fut envoyé au ministre, qui conserva la pensée du peintre et n'y fit que quelques légers changemens à la pose du génie. Ce dessin représente les Pays-Bas sous la figure d'une femme, portant le diadème et l'écusson aux armes du royaume, assise sur un trône antique, appuyée contre la tige d'un oranger et couverte des rameaux de cet arbuste devenu parmi nous l'emblème du pouvoir tutélaire; elle présente une couronne de laurier à l'industrie personnifiée par un génie, qui s'avance vers elle, portant dans ses mains la ruche emblématique.

†) Jamais, à aucune époque, Gand n'avait été aussi brillant ni visité par un si grand

Le Roi en autorisant par l'arrêté du 1er août 1819 l'exposition des produits de l'industrie, s'était reservé de déterminer ultérieurement une seconde exposition et d'en indiquer l'époque et le lieu; et S. M. détermina, par arrêté du 28 juillet 1824, que cette seconde exposition des produits de l'industrie nationale aurait lieu dans la ville de Harlem, le mois de juillet 1825.

Cet arrêté reçut par l'intermédiaire du ministre de l'industrie et des colonies toute la publicité dont il fût susceptible, et tous les gouverneurs des provinces respectives furent invités à le propager de leur côté et à rappeler à leurs administrés le résultat favorable et le lustre que la première exposition tenue à Gand en 1820 avait obtenu, en les engageant instamment à envoyer leurs produits d'industrie, afin d'aider à embellir cette seconde exposition, et de contribuer à développer l'état de la fabrication néerlandaise en rivalisant d'ardeur à concourir à disputer les prix. Le même ministre invita les Etats-députés des provinces à nommer respectivement des commissions provinciales d'experts, à qui il appartiendrait de juger quels objets il conviendrait d'admettre à l'exposition; ces commissions étaient particulièrement appelées à juger de la qualité des productions, attendu que tous les articles d'industrie nationale étaient admis sans distinction, sans qu'on eût voulu se circonscrire dans des productions d'art, exécutées avec recherche ou d'une grande perfection; bien au con-

---

nombre d'étrangers. Les fêtes publiques s'y reproduisirent durant plusieurs semaines toutes les sociétés et anciennes confréries y contribuèrent par des jeux et des concours de toutes les natures.

Le théâtre pour la cérémonie de la distribution des médailles et récompenses aux fabricans couronnés rappelait d'un côté, l'inauguration des comtes de Flandre qui se faisait sur une estrade semblable et à la même place, d'autre part les réjouissances publiques, les jeux et les fêtes surpassaient de beaucoup tout ce qu'on avait vu en ce genre sous la république et sous l'empire.

traire on avait également ouvert l'exposition aux produits d'un usage général et recommandables par la solidité, l'utilité et la modicité des prix. La tâche de la commission se borna donc à écarter les objets qui ne pourraient se trouver à l'exposition nationale sans blesser virtuellement les convenances.

Le but était donc de réunir tout ce qui était de bonne qualité dans son genre, et étant production de l'industrie nationale, tout ce qui sortait d'une main d'un artiste, artisan, ouvrier, inventeur ou était présenté par un savant du royaume, qui, comme amateur, ou autrement avait introduit des améliorations dans quelque branche d'industrie et portait des certificats d'origine nationale.

Les objets qui étaient simplement exposés sans que les propriétaires désirassent concourir pour les prix étaient également acceptés.

Le gouverneur de la Hollande-Septentrionale nomma, par arrêté du 2 décembre 1824 une commission de vingt membres et un secrétaire, afin de se charger de la surveillance et de la direction de l'exposition, et en général de tout ce qui en concernait la prompte et soigneuse exécution.

Le Roi prit un arrêté le 28 janvier 1825, par lequel S. M. autorisa une loterie d'objets d'arts et d'industrie, provenant de l'exposition de Harlem; il fut également arrêté que sur la proposition d'une commission supérieure, à nommer par S. M., des récompenses d'honneur seraient accordées aux fabricans, etc., qui se seraient distingués dans leur branche. Ces récompenses consistaient: 1° en médailles d'or, d'argent et de bronze, dont la distribution se ferait solennellement à la fin de l'exposition; 2° en mentions honorables à consigner dans le rapport général de la commission supé-

rieure, à faire au Roi et à publier sur le résultat de l'exposition.

Le 3 mai suivant (1825) la commission supérieure fut nommée par le Roi et composée de seize membres, sous la présidence du conseiller-d'état, directeur de la Société des Sciences à Harlem.

La Société de Commerce des Pays-Bas avait été érigée le 18 août 1824. L'exposition de Harlem, qui suivit de près cette époque, présenta réunies toutes les branches d'industrie nationale, afin de dérouler non-seulement aux yeux du public, mais devant l'administration, cette nouvelle et si importante création, la grande masse d'objets que nos productions nationales offraient déjà à l'exportation et au commerce d'échange.

La commission supérieure remarqua qu'à l'exposition de Harlem, l'imprimerie avait depuis 1820 fait des progrès considérables et atteint un véritable degré de perfection.

Toutes les parties du royaume présentaient déjà le riant tableaude nouvelles entreprises manufacturières dont le succès était assuré et bien encourageant; on inventait de nouvelles machines ou on en importait de l'étranger; les productions du sol se transformaient en objets demandés par le commerce ; les filatures et tissanderies faisaient des progrès rapides en plusieurs parties du royaume; les manufacturiers et les industriels répondaient partout dignement aux soins et aux encouragemens du gouvernement.

C'est à l'heureuse application des nouveaux instrumens et découvertes de la chimie, et aux avances considérables que les fabricans ont exposées pour se les procurer, que l'on doit en grande partie, non-seulement les efforts tentés pour soutenir la

concurrence avec l'étranger, mais aussi le degré de perfection qu'ils ont atteint, joint à la modicité des prix; c'est de ces avantages que résulta la préférence qu'ils méritent et obtiennent tant chez les habitans du royaume qu'à l'étranger dans les régions les plus lointaines, et surtout dans nos possessions d'outre-mer.

On remarquait aussi à l'exposition de Harlem une amélioration notable de plusieurs articles qui exigent de la précision et des soins minutieux dans l'exécution, ou qui dépendent de la chimie qui exigent le goût le plus delicat et la plus rare perfection dans l'art du dessinateur.

Le nombre des fabricans qui, en 1820, avaient envoyé des articles pour enrichir les salons de l'exposition de Gand, était bien inférieur à celui de 1825, car à Harlem on comptait onze cents personnes ayant fait des envois de toutes les parties du royaume.

Les vieilles sources de notre richesses, telles que les toiles, la dentelle, les draps, etc., y maintinrent leur antique renommée et y excitèrent l'étonnement par les améliorations par le fini d'exécution que les fabricans étaient parvenus à obtenir.

De nouvelles branches d'industrie, jusques-là presqu'entièrement inconnues dans ce royaume, se sont présentées à Harlem dans un état de perfection qui laissa peu à désirer.

Enfin le royaume des Pays-Bas, déjà renommé chez les autres peuples pour son excellente agriculture, déjà célèbre par sa navigation et son grand commerce, put dès ce moment occuper, par son industrie manufacturière, une place glorieuse parmi les nations qui se distinguent par leur fabrication. Cette seconde exposition confirma l'assertion qui pré-

cède, et dès 1825 on pouvait établir avec un juste orgueil national que notre industrie était parvenue à ce degré de développement qui faisait présager une stabilité réelle, et reconnaître que nous possédions les moyens de la faire fructifier et se développer de plus en plus. Parmi ces moyens les plus efficaces sont assurément ceux qui se rattachaient à l'instruction, tel que : six universités tenues en pleine activité, les instituts des sciences et des belles-lettres d'Amsterdam et de Bruxelles, deux grandes académies de dessin, de sculpture, de gravure et d'architecture, dont l'une à Amsterdam et l'autre à Anvers, différentes bonnes écoles de dessin généreusement encouragées ; l'instruction primaire mise à la portée de toutes les classes ; un grand nombre de sociétés érigées et dotées, pour favoriser, améliorer et développer les arts et les sciences ; les savans et les artistes de mérite, protégés et honorés ; les communications par eau et par terre soigneusement entretenues ; de nouvelles terminées ou projetées. Ajoutez à cela la Banque d'Amsterdam, la société pour l'encouragement de l'agriculture et l'industrie à Bruxelles, la société de commerce des Pays-Bas, enfin les expositions périodiques d'objets d'industrie et de manufactures ; toutes ces salutaires institutions *) sont autant de monumens durables (se sont les expressions de la commission supérieure), qui excitent chez la génération présente la plus vive reconnaissance envers l'illustre fondateur de tant de bienfaits, et qui serviront de preuves à nos arrière-neveux de la nécessité de ces premières causes aux-

---

*) Le nombre de ces institutions a augmenté jusqu'en 1830. Des écoles d'arts et metiers, des cours de chimie appliquée aux arts, un Musée des arts et métiers, un observatoire à Bruxelles, etc. etc., complétaient tous les jours ces institutions.

L'arrêté royal du 15 octobre 1825 approuve un projet d'exploitation du grand-duché de Luxembourg et d'une partie de la province de Namur, à l'effet de rechercher les mines, minières et carrières et de former plus tard, pour leur exploitation, une société anonyme dans le Luxembourg.

quelles on peut indubitablement attribuer le degré de prospérité auquel s'eleva notre industrie.

La première exposition en 1820 et l'assurance qu'après quelques années elle serait suivie d'une seconde, avait déjà produit son influence heureuse sur les manufactures. La solennité avec laquelle les médailles furent alors distribuées aux fabricans et artistes qui méritaient cette distinction et qui furent par là signalés à la confiance du public, a dû nécessairement exciter une noble envie jointe au désir de conserver à des expositions subséquentes la renommée déjà acquise. La seconde exposition comparée à la première porte avec elle la conviction que ce combat d'émulation contribue puissamment au développement des arts et métiers, lorsqu'elle se reproduit de temps en temps avec assez d'intervalles pour que le génie ait le loisir de découvrir, et assez restreint pour que le zèle n'ait pas le temps de s'affaiblir. Outre que l'exposition nourrit le zèle, elle développe les connaissances et forme le goût des acheteurs en offrant le beau à leur vue; en un mot elles font germer et croître les causes puissantes du succès dans les arts, tandis qu'elles propagent la connaissance de nos richesses industrielles aux yeux des régnicoles, et leur prouve qu'ils peuvent obtenir plus favorablement ici ce que le préjugé ou l'ignorance sur la matière, leur avait fait un habitude de rechercher à l'étranger.

—

Commençons à parcourir les salles des expositions.

Lin et Chanvre.

Dans un grand nombre de nos provinces le sol est très-favorable à la culture du lin; la manipulation de cette plante infiniment précieuse, procure la subsistance à une grande

partie de la classe ouvrière; les tissus sont des objets d'une consommation pour ainsi dire indispensable et en même temps un de nos principaux articles d'exportations et d'échange à l'étranger; la main d'œuvre en est toute nationale et nous enrichit de toute la valeur des exportations. Le fil de coton le plus fin sert de matière première à la mulquinerie où se fabriquent des tisssus de la plus grande finesse, tels que linons, batistes dentelles, ils sont beaucoup recherchés par les Français, qui les emploient dans la fabrication des linons et batistes et dans leurs tissus mélangés de soie.

La fabrication des batistes et linons a pris naissance dans notre pays; il est donc probable qu'en secondant les essais, qui se sont faits dans la maison centrale de détention à Gand, on procurera au peuple une nouvelle branche de travail, et dispensera la nation d'un tribut considérable qu'elle porte annuellement à l'achat de ces tissus.

Le chanvre croit aussi dans quelques-unes de nos provinces ; nous en tirons en outre des quantités considérables du nord ; il sert à la corderie et à la fabrication de différentes sortes de toiles, surtout des toiles fortes et de celles destinées à la voilerie.

Le lin roui, peigné et sarclé, exposé à Gand par un fabricant du pays de Termonde y obtint la mention la plus honorable. La commission exprima le vœu que ses procédés pussent être connus et essayés par les cultivateurs.

La beauté, la longueur et la force d'une partie de lin sarclé par les soins et sous la direction d'un fabricant de Lokeren lui valurent une médaille d'argent.

Du lin, épuré sans acide, fut remarqué par la commission, ainsi que le lin roui d'après la nouvelle méthode qui consiste à proportionner l'action pendant le rouisage au plus ou moins

de tenuité des parties ligneuses et résigneuses qui couvrent la filasse.

Les différentes qualités de lin, tant peigné que sarclé, envoyées à l'exposition de Harlem, furent beaucoup plus considérables. Celui mentionné en 1820, venant de près de Termonde, avait encore acquis de la perfection en beauté, en qualité et en force; il était destiné à la mulquinerie; la commission décerna une médaille d'argent, une de bronze et deux mentions honorables aux propriétaires de ces différentes sortes de lin.

Filature du lin.

Un fabricant de Termonde avait envoyé à Gand, un assortiment de fils de sa filature destinés à la mulquinerie et à retordure, et provenant du lin roui d'après sa méthode. Leur finesse et leur solidité, dues en grande partie aux procédés qu'il employait pour le rouissage, doivent en rendre la connaissance d'autant plus précieuse. Ses fils sont par leur grande finesse et leur solidité propres aussi à la fabrication des dentelles, à la broderie sur tulle et pourront être fort utilement employés pour la batiste et les linons. Médaille d'argent.

Les manufactureries de Courtrai obtinrent la même distinction à Harlem pour ses fils à dentelles d'une quantité superfine. D'autres distinctions furent accordées à des fabricans de Bruxelles, d'Anvers et du Hainaut.

Depuis longtemps, et surtout depuis que le gouvernement français avait promis des primes considérables à ceux qui, au moyen de machines, arriveraient à filer le lin, on a fait des essais réitérés pour y parvenir. Ceux faits ici laisseront encore beaucoup à désirer. Une mention honorable a paru suffire à titre d'encouragement.

Fil à coudre et à tricoter

Un fabricant de Bois-le-Duc exposa en 1820 un assortiment de fils blancs à coudre qui dénotèrent l'importance de sa fabrique; ce fil, d'une excellente qualité, très-solide, lui mérita la médaille d'argent, et un autre fabricant de la même ville obtint pour le même objet des distinctions honorables, ainsi que trois autres industriels, dont deux de la ville de Courtrai et un d'Ypres; Gand et Bois-le-Duc avaient envoyé de très-beaux fils à coudre et à tricoter teints.

En 1825 le premier prix pour les fils à dentelles, à coudre et à tricoter, fut décerné à un fabricant de la ville de Harlem; Courtrai, Ninove, Termonde, Ypres, Alost et Malines se firent remarquer à la même exposition pour les fils de soie.

Toiles.

Les tissus de lin exposés à Gand étaient presque tous fabriqués dans les provinces méridionales; ils prouvèrent que cette branche d'industrie soutenait avantageusement son ancienne réputation, ces toiles étant exposées par les marchands et non par les fabricans, attendu que ces premiers les achètent des cultivateurs qui les tissent pendant la mauvaise saison; la commission proposa de décerner deux médailles d'argent et 4 de bronze à la Halle de la ville de Gand, qui possède le marché aux toiles le plus remarquable, pour être distribuées en concours aux tisserands qui, à une époque donnée, apporteraient au marché la toile de la meilleure qualité.

Les toiles fines exposées étaient d'une qualité supérieure; on en remarquait de la largeur extraordinaire 2 à $3\frac{1}{2}$ aunes très-bien tissées et blanchies; cette toile valut à l'exposant, qui était dans le commerce d'Aspre (Flandre orientale) une médaille en argent.

Une pièce de toile blanchie au lait, à Bruges, obtint la médaille de bronze, ainsi que la pièce de toile surpassant en finesse toutes celles qui se trouvaient à l'exposition ; elle provenait d'un village de la Flandre occidentale.

Les toiles se présentèrent en abondance à l'exposition ; de Harlem, provenant en grande partie des deux Flandres ; la commission assigna des médailles aux marchés de Gand, Courtrai, Bruges, Thielt, Oudenaerde, Renoux et Alost, à distribuer aux mêmes conditions qu'en 1820.

Des fabricans de Ryneghem et Condighem, (Flandre orientale) de Huile, Flandre occidentale, obtinrent des distinctions tant pour la finesse et la largeur que pour la bonne qualité et le beau blanchissage de leurs toiles.

Quelques fabricans de Harlem ainsi que de Hengelo, en Overyssel, et de Meppel en Drenthe, obtinrent des mentions honorables.

Linge de table damassé et non damassé.

Les toiles ouvrées de table, damassées et non damassées, qui se trouvaient exposées à Gand, étaient remarquables par la beauté des dessins ; la commission distingua particulièrement le linge damassé provenant d'un fabricant de Courtrai, et lui décerna la médaille d'argent, tant pour la finesse du tissu que pour le bon goût du dessin et la qualité de fabrication.

Des médailles de bronze furent décernées, pour des linges de table de bonne qualités, à Hengelo et à Courtrai, et des mentions à Courtrai, Nieuwkerke, et Bruges.

L'exposition de 1825 avait aussi réuni en plus grande abondance des linges damassés des provinces du nord ; des

médailles d'argent furent accordées à Courtrai et à Harlem, et une médaille en bronze à un fabricant de Helmond, (Brabant-Septentrional), quelques mentions honorables, à des fabricans de la Flandre occidentale.

Coutils.

Les coutils pour literies se fabriquent avec une grande perfection à Turnhout, province d'Anvers; une médaille d'argent et une de bronze en 1820, et une de bronze et deux mentions honorables en 1825 furent obtenues par des fabricans de cette ville. Un fabricant de Meppel, en Drenthe, reçut aussi pour cette fabrication une mention honorable à l'exposition de Harlem.

Toile à voile.

On regretta à l'exposition de Gand que les provinces septentrionales n'y eussent pas envoyé quelques échantillons des belles fabriques de toiles à voiles qu'elles possèdent. La comparaison avec celles qui sortent des provinces méridionales, auraient mis la commission à même d'apprécier les progrès que celles-ci ont faits dans cette branche d'industrie si intéressante pour le commerce et la navigation.

L'importante fabrique de ces toiles, établie à Bellem, Flandre orientale, obtint une médaille d'argent pour l'égalité et la force du tissu. Deux mentions honorables furent accordées à des fabricans de la Flandre occidentale.

A Harlem on remarqua les toiles à voiles exposées par des fabricans d'Amsterdam, et on jugea qu'elles méritaient une médaille d'argent aussi bien que celles qui furent de nouveau produites par les ateliers de Bellem. Deux fabricans de

Crommenie, (Hollande-Septentrionale), obtinrent pour leur toiles à voiles la médaille de bronze.

Toiles à carreaux et toiles dites de nègres.

Les principales fabriques de toiles à carreaux se trouvent à Bruges et dans le district du même nom. Celles de toiles, dites de nègres, sont principalement établies dans la ville de Courtrai et aux environs.

Ces deux espèces de toiles sont très recherchées pour la consommation intérieure, et il s'en fait de fréquens envois en France et en Espagne. Plusieurs fabricans en envoyèrent à la première exposition ; ceux de Bruges et de Courtrai y obtinrent des médailles en bronze, un fabricant de Lokeren y reçut la mention honorable, ainsi qu'un autre de Gand ; le dernier pour des flanelles rayées d'une bonne qualité et à des prix modérés.

Il en fut de même à la seconde exposition en 1825, néanmoins deux fabricans, l'un de Wetteren et l'autre de Audenaerde, furent aussi honorablement signalés pour les mêmes toiles.

Batiste.

La commission d'administration de la maison de détention à Gand, avait conçu l'idée de ramener dans nos provinces la mulquinerie et notamment la fabrication de la batiste ; elle obtint non-seulement l'assentiment du gouvernement, mais un crédit remarquable lui fut alloué pour continuer l'entreprise ; la commission se concerta avec le contre-maitre de la maison qui recueillit tous les renseignemens nécessaires et commença ces essais ; il tissa lui-même et envoya à l'exposition de Gand deux coupons de batiste, dont l'un de 2,800 fils

sur une largeur de 85 centimètres, et le second, de 3,200 sur la même largeur.

Un détenu de cette maison exposa également un coupon de batiste qu'il avait tissé sous la direction du contre-maitre, à qui ces batistes valurent la médaille d'argent.

Chanvre.

Le chanvre serancé, peigné, et le fil de chanvre exposés à Harlem valurent à un fabricant de Lokeren la médaille de bronze.

Blanchissement.

Les blanchisseries de Harlem, de Courtrai, Gand et Lokeren sont reputées les meilleures du royaume. Courtrai et Gand obtinrent des distinctions en 1820 et celles de Bruxelles et d'Anderlecht attirèrent, en 1825, l'attention de la commission supérieure.

Dentelles, tulles, broderies sur tulles.

Il se fabrique beaucoup de dentelles dans les provinces méridionales du royaume, où elles forment un article d'exportation très-considérable. On les fabrique principalement dans le Brabant méridional, à Anvers, dans le Brabant septentrional, et les deux Flandres. On distingua trois sortes de dentelles: celles dites de Bruxelles, les meilleures se font dans la ville de ce nom, celles dites de Malines, à Malines, Anvers et dans le Brabant septentrional; et celles, dites Valenciennes dans les Flandres.

Néanmoins cette partie de notre industrie, qui mérite de grands encouragemens, languit. L'inconstance des modes et

peut-être aussi des motifs d'économie font qu'on préfère en général ce qui coûte moins cher à ce qui est vraiment beau et de longue durée. Les dentelles dites de Normandie et plus encore les tulles, obtiennent de plus en plus la préférence. Néanmoins, on admira à la première exposition un riche tableau allégorique en très fines dentelles de Bruxelles et points à l'aiguille, fait en cette ville ; à ce tableau étaient joints quelques autres produits sortant de la même manufacture, tels qu'un robe avec ses garnitures, etc.

La commission n'hésita pas de déoerner la médaille d'or à la personne qui est à la tête de cet établissement dont l'importance est renommée dans toute l'Europe.

Deux autres manufactures de dentelles de Bruxelles en la même ville obtinrent, l'une la médaille d'argent, l'autre celle de bronze.

Des fabricans de Malines, de Bruges, d'Anvers et de Turnhout obtinrent des médailles et autres distinctions pour les dentelles dites de Malines.

Une dame d'Ypres reçut la médaille d'argent pour le bon choix et la variété des dessins joints à la finesse des tissus et à la bonne exécution des dentelles dites de Valenciennes.

Des médailles de bronze furent décernées à plusieurs établissemens de charité de la Flandre Orientale, pour la bonne exécution des ouvrages faites par les élèves.

Les dentelles envoyées à l'exposition de Harlem y obtinrent à-peu-près les mêmes succès qu'à Gand, avec la différence que les dentelles de Binche et celles dites faux points d'Alençon, y furent exposées par une dame d'Enghien, à qui elles valurent une médaille de bronze. Deux mentions hono-

rables pour le même article furent délivrées à des fabricans de Nivelles.

Tulles, broderies sur tulles.

L'importance de la fabrication de ces articles est incontestable ; ils pourront servir de débouchés à nos filatures de coton, lorsque celles-ci fileront les numéros élevés qu'on exige pour leur consommation ; elle emploient en partie du fil de lin, produit du sol, et préviennent l'exportation du numéraire, puisqu'avant leur existence ce pays tirait les tulles d'Angleterre, enfin, quoique travaillant au métier, ces fabriques font subsister un grand nombre d'ouvriers.

En 1820, il existait dans le royaume une seule fabrique importante de ce genre, à mécaniques anglaises, elle était établie à Termonde et avait obtenu un brevet d'importation de quinze années ; on voyait à l'exposition, sortant de ces ateliers une robe, un voile fond de dentelles, faites à la mécanique, des tulles brodés et unis, des tricots de Berlin, etc., révalisant avec les productions anglaises du même genre. La commission leur vota une médaille d'argent.

Les rapports de l'exposition de 1825, mentionnent qu'à cette époque il s'était établi à Gand une fabrique qui était très-ingénieusement mue par une machine à vapeur et faisait des tulles bobins d'une grande perfection. On regrettait qu'il n'y eût rien à l'exposition qui fût sorti de cette fabrique ; La commission de Harlem décerna, après avoir honorablement retracé les souvenirs de Gand, la médaille de bronze à un fabricant de Binche, et d'autres distinctions à deux autres fabricans, dont l'un de Luxembourg et un autre de Harlem, les premières pour les tulles, et les dernières pour les rubans-dentelles tissés.

Corderies.

Les provinces septentrionales du royaume possèdent des corderies considérables ; celle que le gouvernement avait à Anvers était considérable au point que trois cents ouvriers au moins y étaient employés ; son activité avait cessé dès 1814. Cette branche d'industrie est très-importante pour une nation, qui compte la navigation maritime et les grandes pêches parmi ses sources de prospérité.

Les provinces septentrionales n'ayant point exposé d'ouvrages de corderies en 1820, une médaille d'argent fut adjugée à un cable de 24 pouces de circonférence pour un vaisseau de ligne du premier rang, fabriqué à Hamme près de Termonde, et une semblable distinction échut à un fabricant de Termonde, breveté pour dix ans, pour une machine propre à la fabrication des cordes plattes, qui avait exposé un cable plat, long de 333 aunes des P.-B. et large de $\frac{13}{100}$ d'aune, d'une très-bonne qualité et retors au moyen de sa mécanique.

Les mêmes fabricans soutinrent leur réputation à l'exposition de Harlem. Parmi plusieurs autres distinctions il fut accordé une medaille d'argent à un fabricant d'Amsterdam, qui avait exposé un cable dit *vier strengs trostouw*, d'une grande perfection, de l'épaisseur d'une palme et de la longueur de 170 aunes, et une médaille semblable à un fabricant de Gouda, pour des corderies destinées aux filets pour la pêche, la chasse, etc., attendu qu'on avait compris dans les corderies tout ce qui sort de l'attelier du cordier, depuis, la ficelle la plus mince jusqu'aux cables.

Laines.

Plusieurs provinces du royaume fournissent de très-bonnes laines en grande quantité. Celles de la province de Hol-

lande, surtout des îles de Texel et de Wieringen, dans les provinces de Frise, de Groningue, de Zélande et du Brabant septentrional, généralement connues comme laines de Hollande, sont d'une très-bonne qualité. Celles des deux Flandres sont longues, sans taches et d'une rare blancheur; elles entrent comme matière première dans une grande partie de nos lainages. Pour les qualités supérieures nous sommes principalement tributaires de la Saxe et de l'Espagne; néanmoins nos laines s'améliorent de jour en jour par le croisement des races indigènes avec les mérinos, dont l'éducation mérite spécialement d'être encouragée. Le sol et le climat du Limbourg et du Luxembourg y paraît très-favorable.

Parmi les fils de laine exposés à Gand et à Harlem, on distingua ceux faits au métier, blanchis et teints, sortant d'une fabrique de Tournay et de Franeker; des distinctions honorables furent accordées à des produits des atteliers de Leide, Bruges, Verviers, Franeker et Haarlebeke.

Déjà à l'exposition de Gand on a pu se convaincre que les draps et les casimirs avaient reçu depuis quelques années des améliorations remarquables, et que nos fabriques peuvent non-seulement satisfaire à nos besoins, mais même satisfaire le luxe le plus recherché.

Les fabricans de Verviers et de Dison n'envoyèrent que des échantillons à l'exposition de Gand, et la commission regretta que ceux de Leide n'y eussent fait aucun envoi, pas même de leurs fabriques connues sous le nom de *polemites*, si importantes pour l'exportation aux Indes-Orientales et principalement à la Chine.

La médaille d'or fut adjugée à un assortiment de draps superfins, provenant d'une fabrique dans le Limbourg, et appar-

tenant à un fabricant de Bruxelles. Tilbourg obtint à Gand plusieurs médailles d'argent et une mention honorable; Delft, une médaille de bronze; une autre médaille fut livrée à la province d'Anvers, toutes pour différentes espèces de draps exposés. Les casimirs, bayes, corsaies, coatings, castorines, calmoucs, couvertures de laine, peluches et les étoffes diverses de fantaisie, etc., y obtinrent différentes distinctions, savoir : médailles de bronze, mentions honorables et citations.

Les draps exposés à Harlem, surpassèrent en beauté et en solidité toute l'attente qu'on avait pu s'en former, les filatures étaient mieux soignées, les draps plus souples, les couleurs plus vives et plus durables; la plupart des fabricans y avaient concouru avec soin à faire connaitre les qualités excellentes de leurs draps, de différentes sortes et de tous les prix; et en plusieurs genres ils prouvèrent à la fois que nous n'avons rien à envier à nos voisins, touchant cette branche considérable de notre industrie.

La commission vota deux médailles d'or à des fabricans de Verviers et une à Liége; pour les draps, sortis de Sedan et de Louviers, sept médailles d'argent et une de bronze y furent également décernées à autant de fabricans de draps établis sur différentes points du royaume.

Trois médailles d'argent et plusieurs autres distinctions furent accordées aux fabricans qui avaient exposé les différentes étoffes de laines déjà nommées à l'exposition de Gand.

Tapis, nattes.

Nous possédons dans le royaume quelques fabriques de tapis de pied; dans les provinces septentrionales celles de Baarn, prov. d'Utrecht, et de Deventer, paraissent être les plus considérables. Elles imitent avec beaucoup de succès les

tapis de Turquie, si recherchés pour la solidité et pour la vivacité et l'éclat de leurs couleurs.

Dans les provinces méridionales, celle établie à Tournay est incontestablement la plus considérable, elle alimente au moins 4000 ouvriers. Les matières premières qu'on y emploie sont toutes indigènes et les trois quarts des couleurs sont extraits de nos végétaux. Les produits de cette fabrique décorent les plus riches salons dans différentes parties du monde *).

Cette fabrique n'a à redouter aucune concurrence étrangère, attendu qu'elle emploie dans la fabrication des procédés qui lui sont propres et qui économisent la main-d'œuvre et la matière première; que tous les arts qui concourent à la confection des tapis, se trouvent réunis dans l'enceinte de cet important établissement. La médaille d'or fut donc décernée au propriétaire de l'établissement. Deventer Baarn, Bréda et Bois-le-Duc (ces deux dernières villes pour les tapis en poil de vache) obtinrent des médailles d'argent; Utrecht celle de bronze, Gand et Bruges des distinctions moins importantes.

Le fabricant de Tournay qui reçut la médaille d'or à Gand, reçut la même distinction à Harlem, où il avait exposé six tapis dite *savonnerie*, sur lesquels tous les sujets des-

*) Lors de l'exposition de Paris en 1802, la médaille de bronze fut adjugée aux tapis de cette fabrique en considération de la qualité de l'étoffe, de la fixité des couleurs et surtout de la modicité des prix à qualité égale, comparés à ceux des autres fabriques.

Des distinctions plus hautes les attendaient à l'exposition de 1806. Elle y obtint la médaille d'or, pour la solidité du tissu et le fin du dessin, et d'ailleurs pour la perfection apportée dans la fabrication en introduisant dans les ateliers une méthode et une division de travail qui leur permettaient de baisser les prix sans préjudice pour les qualités.

sins étaient tirés de l'histoire de Harlem, au milieu étaient les armoiries de cette ville, qui lui furent accordées en 1155, en récompense de la valeur de ses habitans; les arts, les sciences, le commerce et l'industrie formaient le contour; l'agriculture, la législation, l'art militaire, le génie et la marine y étaient également représentés. On admira des sujets d'histoire, tels que l'invention de l'imprimerie par Laurent Koster, le siége de Harlem, soutenu contre les Espagnols en 1572 et 1573.

Des médailles d'argent furent de nouveau accordées en 1825, aux fabricans de tapis à Baarn, Utrecht et Deventer; cette dernière ville exposa surtout des façons de Smyrne, de Perse et d'Ecosse; des médailles de bronze furent décernées à Bruxelles, Tournay, Bois-le-Duc et Bréda.

Utrecht et Gand reçurent en 1825 la même distinction qu'en 1820. C'est-à-dire, la première, la médaille de bronze et la seconde une mention honorable pour les nattes de poil de porc, et celles de jonc d'Espagne et des nattes de Sparte, d'Espagne, etc.

Cotons. — Coton filé.

Plusieurs de nos filateurs étaient parvenues, après le départ des Français, à filer les numéros 150 à 160; leurs produits se débitaient avec avantage aux marchés de St.-Quentin et de Rouen; ce débouché leur à été ensuite fermé.

C'est là peut-être la raison pour laquelle on n'a rencontré parmi les cotons filés exposés à Gand, que des numéros beaucoup inférieurs; le plus elevé était celui exposé par un fabricant de Gand, qui allait à 120.

Les produits de filatures qui figuraient à cette exposition

publique, furent plus particulièrement ceux qu'on emploie au tissage des calicots, siamoises, printanières de tout genre, rouenneries, bonneteries et quelques autres étoffes de fantaisie.

La commission fit des vœux pour que ces filatures s'appliquassent à des numéros plus élevés. L'introduction dans le pays des broderies sur tulle, les piqués et autres tissus fins, leur assuraient des débouchés, en dispensant les fabricans de ces derniers objets de l'obligation de payer tribut à l'étranger, pour pouvoir se procurer le fil qu'ils consommaient dans leurs fabriques.

La commission rendit néanmoins justice aux fils de coton envoyés à l'exposition; elle reconnut qu'ils étaient filés avec soin et qu'ils valaient, pour la qualité, ceux qu'on importait des pays voisins; en conséquence elle adjugea la médaille d'argent à un fabricant de St.-Dénis (Hainaut) pour le coton filé à système continue et d'une qualité supérieure; le numéro le plus haut ne s'élevait cependant qu'à 80. Un fabricant de Gand obtint le même prix.

On remarqua à la deuxième exposition que la filature de coton avait fait des progrès remarquables et avait, d'après le vœu exprimé par la commission de Gand, produit des numéros plus élevés. La teinture avait également fait des progrès et avait développé la fabrication des étoffes de tout genre et si variés dans les dessins, que nous recevions naguère de nos voisins, et que nous exportons aujourd'hui nous mêmes en masse.

L'introduction du tissage au moyen de machines (*power booms*), la fabrication des toiles de coton développée et perfectionnée, le blanchissage de ces tissus et l'apprêt qu'on est parvenu à leur donner à l'instar des cotons des Indes, nous mettent à même de soutenir la concurrence étrangère.

L'impression des cotons marcha d'un pas égal avec la filature, la teinture et le tissage, vers la perfection ; elle contribua puissamment à augmenter nos exportations.

Nos fabricans sont également parvenus à atteindre l'art de l'imitation pour les modes diverses et à fournir des marchandises indigènes que le préjugé seul désirait obtenir de l'étranger.

L'importance de la fabrication cotonnière est considérable pour notre industrie et cela sous le triple rapport de la main-d'œuvre exécutée par nos habitans des classes inférieures, le produit des exportations et commerce d'échange, et le parti que nous tirons de ces différentes fabrications en raison de la consommation intérieure.

On remarqua déjà à l'exposition de 1825, que toutes ces fabriques tendaient visiblement vers le développement et la perfection, par l'introduction de nouvelles machines et de procédés nouveaux de fabrication, dont les avantages permettaient de diminuer les prix. La commission de Harlem dit dans son rapport qu'on s'occupait de l'établissement de nouvelles filatures de coton, et que dans la ville de Gand seule on en fondait douze à quinze dans ce moment.

Harlem y avait exposé du fil de n° 160, et obtint la médaille d'argent, qui fut aussi décernée au même fabricant qui l'avait obtenue à Gand. Même distinction à un fabricant des environs de Bruxelles. Médaille de bronze à Termonde et à Harlem ; les fils à coudre furent remarqués pour le blanc parfait de Harlem.

Tissus de coton.

Les diverses qualités de calicots écrus et blanchis, et de

tissus de coton pour linge de table, envoyées à l'exposition de Gand attestent que ce genre de fabrication s'est perfectionné dans le royaume, tant sous le rapport de la solidité, que sous celui de l'égalité des tissus. On y distinguait entr'autres avec satisfaction quelques qualités supérieures et plus solides que les perkales ; ses sortes sont communement livrées à l'impression.

Nos siamoises et la rouennerie, tant en pièces, qu'en mouchoirs, soutiennent leur bonne réputation. Les tissus de coton et de soie, dits Madras, qui se font à St.-Nicolas et dans les environs, sont d'une très-belle fabrication. Les cotonnettes sont en général d'un beau tissu et offrent une grande variété de dessins ; les qualités en sont d'une grande solidité. Les mouchoirs des Indes, très-bien imités sont pour nous d'une fabrication nouvelle.

Les printanières, unies et rayées, les casimirs, les cotons à côtes et unis, ainsi que diverses autres étoffes de fantaisie, attestent l'industrie manufacturière de Tournai et de Mouscron.

Le demi-velours, dit cuirs anglais, que l'on avait exposé, était aussi d'une très-bonne fabrication.

On regrettait de ne point y rencontrer les velours de côton de Bruxelles, dont cette ville possède plusieurs fabriques.

Toiles de coton écrues et blanchies, linge de table, guinguans, madras, moltons, étoffes mêlées, javans, cotonnettes, etc.

Les calicots écrus, dont on en remarquait de la largeur de $\frac{87}{100}$ et de 4800 et 5000 fils, exposés par un fabricant de Gand, obtinrent la médaille d'argent, ainsi que les cotons écrus et blanchis d'un fabricant de Lierre. Gand obtint encore cinq autres distinctions pour cet objet, dont une mé-

daille de bronze pour le coton pour doublure d'habillement d'hommes, façon de Rheims, jusque là peu fabriqué dans le royaume.

Flanelles, printanières, perkales et siamoises.

Le haut degré de perfection atteint par un fabricant de St.-Nicolas et par un autre de Tournay, dans la fabrication de ces étoffes, leur valut la médaille d'argent; celle en bronze fut décernée à d'autres industriels de Bruges pour les cuirs d'Angleterre; de St.-Nicolas, pour les madras et la bombasin noir dit *pellow*; de Mouscron, (Flandre occid.) pour le nankin, et de Courtrai pour les printanières rayées.

La médaille de bronze fut accordée pour l'exposition de quatre échantillons de duvet.

A l'exposition de Harlem la médaille en or fut décernée à un fabricant de Gand pour la filature de coton, de fil à tricoter et à broder, pour les tissus de coton à la mécanique, avec le fil de la même fabrique; ces produits sortaient d'ateliers nouvellement fondés sur une grande échelle, très-importans pour le commerce et l'industrie.

Neuf autres marques de distinctions furent accordées à différens exposans, pour les objets ci-dessus mentionnés, qui avaient fait des progrès notables depuis 1820, et qui se trouvèrent en abondance à Harlem.

Une seconde médaille en or fut la récompense d'un fabricant de Molenbeke près de Bruxelles, qui avait exposé une grande diversité d'étoffes, qui attestaient la grande application au genre d'invention et de soins dans l'exécution; parmi ces étoffes on distinguait les batistes, les cotons, cotonnettes,

les doubles javans, les cotonnettes dites *taffachelas*, les étoffes mélangées de soie et coton, faux Saxe, etc.

Les vingt-six distinctions d'ordre secondaire, accordées pour ces différentes étoffes en 1825, en dénotent assez l'abondance, la variété et la perfection relative.

Teintures et impressions *).

Les diverses pièces de coton imprimé qu'on vit figurer à l'exposition, prouvèrent que cette branche était parvenue chez nous à un très-haut degré de perfection. Les imprimeries d'où elles sortaient, possédaient aussi des mécaniques au rouleau, ou cylindre, qui, à la célérité et à la régularité de la marche joignent l'avantage d'imprimer d'une manière parfaite les objets les plus fins et les plus délicats.

La grande perfection qu'on remarquait déjà en 1820, dans les impressions sur coton, doit être attribuée aux progrès de la chimie, dont elle a tiré le parti le plus avantageux.

Les produits, que les impressions sur coton ont offerts à l'exposition, prouvent les efforts et la persévérance des propriétaires de ces établissemens, la délicatesse et la variété des dessins, la beauté et le fini des gravures, l'éclat des couleurs, attestent les progrès continuels de leur art, non moins remarquable par la solidité et la fixité des couleurs.

Parmi un grand nombre d'impressions de fantaisie, à l'u-

---

*) Les impressions sur coton, existent dans ce pays, ainsi que nous l'avons mentionné au précédent volume, depuis environ trois quarts de siècle; les premières mécaniques employées pour ce travail consistaient en des planches de cuivre, gravées en relief, qui imprimaient d'une seule mise des dessins, que la planche en bois ne pouvait assez fournir de couleur sans une double application. Ces machines furent cependant abandonnées; on y substitua les planches de cuivre gravées en taille douce, qui avaient l'avantage évident de produire des empreintes plus correctes et mieux achevées.

sage de toutes les classes de la population, on remarquait aussi diverses impressions destinées pour les possessions d'outremer, qui imitaient si parfaitement les marchandises de l'Inde de même espèce, que l'œil le plus exercé pouvait aisément s'y tromper.

En résumé les imprimeries, de même que les filatures et les tisseranderies, ont envoyé à l'exposition de Gand des produits de leurs ateliers, qui prouvent toute l'importance de ces établissemens et les progrès croissans de ces trois branches de notre industrie.

Gand et Bruxelles obtinrent pour ces objets la médaille d'or. Trois médailles d'argent furent accordées, dont une à Bruxelles et deux à Gand; plusieurs distinctions furent méritées par d'autres imprimeries.

Les impressions abondèrent à la deuxième exposition et prouvèrent que leur perfection avait encore été croissant. La commission adjugea la médaille d'or à un industriel de Bruxelles, et distribua en outre plusieurs médailles d'argent et de bronze, et des mentions honorables aux impressions qu'exposèrent des manufactures nouvellement établies.

Bonneteries.

On comprend en général sous le nom de bonneterie la fabrication des bonnets, gants, chaussons, robes, etc., tant faits au métier que tricotés; tout en soie, fil de chanvre ou de lin, poils de chameau ou de castor, laine, coton, etc., ou mélangés de différentes matières.

La ville de Tournay est renommée depuis un temps immémorial pour ses bonneteries; celles que cette ville exposa en 1820, confirmèrent la réputation dont elle jouissait dans le

commerce, pour cette partie de son industrieuse activité; aussi celles-ci obtinrent deux médailles d'argent et deux de bronze et des mentions honorables.

Rubaneries.

Pour les rubaneries, Ypres obtint la première palme; Gand, Anvers, Bois-le-Duc, Poperingue et Tournay se distinguèrent également.

La commission de Harlem remarqua que la bonneterie tant en laine qu'en coton s'était perfectionnée à Tournay depuis 1820. On y distingua surtout les bas de fil blanc et noir, les échantillons des bas et bonnets de soie furent remarquées avec intérêt. Tournay soutint sa renommée à Harlem comme à Gand. La grande quantité de bonneteries exposée en 1825, valut des destinctions à la ville de Leide, à la province d'Anvers, aux villes de Leuze, Peruwelz et Hasselt.

Les rubanneries exposées à Harlem étaient très-importantes, et donnaient l'idée d'une grande fabrication de ce genre; par tout le royaume, dans les provinces de Hollande, les deux Flandres, le Brabant septentrional et le Hainaut, elles ont acquis un degré de perfection remarquable. Celles de Harlem, d'Ypres, de Bois-le-duc, de Gand et de Tournay furent couronnées.

Soie.

Une dame d'Anvers obtint la médaille d'argent à Gand pour les différentes étoffes dites *failles*, des draps, doublées, croisées, lévantines et taffetas d'un très-bon tissu, préférables pour la solidité de la teinture en noir aux soieries de France. On y remarquait aussi des assortimens de fil de soie de toutes couleurs.

Il y avait plus de variété dans les soieries exposées à Harlem.

Anvers y fut en première ligne; les fils et rubans de Harlem y obtinrent des distinctions, et Amsterdam pour les fils de soie de couleur.

Passementerie et broderie.

Trois distinctions furent accordées à des Gantois qui avaient exposé leurs ouvrages en 1820.

Toiles, taffetas et cuirs cirés.

Ces fabriques n'ont acquis une véritable importance dans le royaume que depuis qu'un fabricant de Bruxelles qui avait formé ses premiers établissemens à Paris, les a transférés à Bruxelles. Il obtint la médaille d'or pour ses toiles cirées de la plus belle qualité, ses taffetas gommés à l'usage des personnes atteintes de rhumatisme, des housses en taffetas, des toiles pour Sjacotos, des cuirs vernis de différentes espèces.

A Harlem on remarqua aussi des cuirs lacqués fabriqués à Amsterdam. On y décerna plusieurs prix aux toiles et taffetas écrus d'Anvers, d'Amsterdam, de Termonde et d'Ath.

Etoffes de crin.

En 1829 il n'en existait qu'une seule fabrique dans le royaume; celles exposées, pour la fabrication des meubles, étaient très-recherchées, d'abord parce qu'elles conservent longtemps leur fraicheur, ensuite à cause de leur prix modéré, et enfin parce qu'il était très-difficile d'en faire venir de France.

Chapellerie.

Les chapeaux, sortant d'une fabrique de Lokeren, sont

d'une très-bonne qualité, en outre très-bien teints, apprêtés et lustrés. Ils obtinrent la première distinction; les chapeaux d'Eindhoven, de Gand et de Bruges les suivirent immédiatement.

Il en fut à-peu-près de même à Harlem, mais les chapeaux exposés y furent en plus grand nombre; outre les villes qui avaient exposé à Gand, les chapeliers de Mons, Tournay, Amsterdam, Nivelles, Maestricht et Alost furent signalés. Les fabriques de chapeaux de paille de Bruxelles et de Liége y obtinrent des encouragemens.

Cuirs.

Un fabricant de Gand avait exposé à Harlem deux pièces de cuir pour cardes, qui semblaient réunir toutes les qualités désirables; les cuirs tannés d'Ypres, d'Andennes, de Bruges, de Dissendange, de Malines, de Gand, d'Herenthals, se firent remarquer.

Il est impossible de se former une idée des progrès que les tanneries, corroyeries, les fabriques de maroquins et peaux de daims avaient faits de 1820 à 1825; aussi la commission de Harlem remarqua-t-elle dans son rapport sur l'exposition, que nous pouvions pour ces quatre branches nous considérer comme tout à fait affranchis de nos voisins.

La commission distingua et récompensa parmi la grande masse de ces objets exposés une peau américaine préparée pour semelles, à Clairvaux et deux autres à Weesp, les peaux de bœuf de Flandre, préparées à Bruges, les préparation de Harlem, Liége et Spa, les peaux de chiens de mer d'Amsterdam, les cuirs de Delft, Namur, Rotterdam, Harlingue et Herenthals.

Les peaux de veaux préparées à Alost pour tiges de bottes

valurent au fabricant une des premières distinctions, ainsi qu'à un fabricant de Delft et à deux autres de Tournai et d'Amsterdam, ce premier pour la peau de cheval et une peau de porcs pour selle et tiges de bottes, un d'Amsterdam, pour l'excellente qualité de ses objets exposés. Amsterdam, Bois-le-Duc et Malines obtinrent en outre, des médailles et des distinctions honorables.

Les maroquins et bazanes tinrent un rang honorable à l'exposition de 1825, en raison de la nouveauté de cette fabrication parmi nous. Amsterdam y obtint la palme, les maroquins de St.-Nicolas s'y distinguèrent également. Un fabricant de la ville de Leide reçut la médaille de bronze pour des peaux de daim. La commission reconnut que nous étions encore tributaires de la France et de l'Angleterre pour les gants; elle décerna néanmoins une médaille d'argent à un gantier de Luxembourg et une mention honorable à un autre de Nieuwer-Amstel.

Les parchemins préparés à Gouda furent également encouragés.

Les souliers que l'on fait dans le royaume pour l'exportation, furent exposés avec succès; Amsterdam, Bruxelles, Gand, Liége et le Brabant-Septentrional en possèdent des fabriques en grand. On signala aussi les bottes à ressorts et baleines pour les enfans faibles et contrefaits.

Les pelleteries ne furent point exposées à Gand; à Harlem on vota une médaille de bronze aux pelleteries des Ardennes préparées à Tournai.

Fer et acier.

Peut-être n'y a-t-il point de pays en Europe plus riche en

mines de fer que le royaume des Pays-Bas. La nature a tout fait en ce point pour nous, et notre intérêt commande de nous rendre dignes de ce bienfait.

Le fer, qui a été exposé à Gand peut être considéré sous deux aspects différens: d'abord par rapport à la matière même, à sa pureté, à sa densité, à l'homogénéité des parties qui le composent et à d'autres qualités secondaires plus ou moins essentielles: et secondement, par rapport à sa fabrication selon qu'il est plus ou moins parfaitement forgé, battu ou laminé.

L'acier était classé sous le même titre que le fer. L'art de combiner le carbone de fer, combinaison au moyen de laquelle le fer se convertit en acier, avait déjà fait en 1820 de grands progrès dans le royaume. La médaille d'argent fut la récompense d'un fabricant de Peruelle pour ses fers à canon, ses lames à canon et des objets en fonte, d'une qualité excellente et les lames à canon supérieurement fabriquées; les échantillons de fer extrait des mines de Solré-St.-Gery et les barres d'acier, faites avec du fer indigène, méritèrent des médailles de bronze. Des barres de fer fabriquées à Gand avec de la mitraille et des barres de fer fabriquées à Samson, attirèrent l'attention de la commission.

Les tôles et le fer blanc sont d'un grand intérêt; Huy en possède des fabriques qui ont fourni à Gand des feuilles de fer noir, de fer blanc et une pièce de tôle polie; les deux premiers articles étaient de qualité supérieure, et la tôle très-recommandable; un fabricant de Chenée en avait aussi exposé de très-belles.

Le cuivre laminé, le fil de laiton et les chaudrons de cuivre fournis par les villes de Namur et de Malines, attirèrent l'attention de la commission.

La commission de Harlem vota avec empressement la médaille d'or à des fabricans de fer à Liége, qui exposèrent des feuilles de fer de la plus grande dimension pour des machines à vapeur de haute pression; l'usage de ces machines se développant de jour en jour, il est important de fabriquer dans le pays tout ce qui tient à leur composition; la commission pénétrée de l'intérêt que cet article comporte, n'a pas hésité de lui accorder le premier prix. Elle décerna encore sept prix pour la fabrication de fer et de cuivre.

Les feuilles de zinc et le fil de zinc, les clous, plumes et plaques de ce métal, faits à Liége, firent naitre l'idée d'une branche nouvelle d'industrie.

On avait également envoyé d'Amsterdam deux feuilles de cuivre rouge plaquées en argent et un réflecteur parabolique, plaqué en argent et destiné aux fanaux des côtes. Deux médailles d'argent, l'une pour Liége et l'autre pour Amsterdam, furent votées en récompense de la perfection de ces objets.

Liége.

Les bouchons faits au métier surent attirer l'attention de la commission et obtinrent des encouragemens de sa part.

Pierres.

Les pierres à feu des carrières de Landelies, les pierres qui servent à la taille du verre et des cristaux, ainsi que celle qui sert de matière première à la fabrication du verre, les pierres lithographiques, celle à polir les métaux, la pierre à ardoises, dont la carrière s'exploite depuis peu dans le pays, se trouvèrent à l'exposition de Harlem et y furent accueillies avec distinction. Il en fut de même des tuyaux en pierre, de la pierre statuaire, etc.

Outils, quincailleries.

La commission de Gand exprima le regret de trouver si peu de ces objets à l'exposition.

Une fabrique de limes renommée, de Liége, et qui a été mentionnée honorablement à Paris, lors de l'exposition de 1806, continua à mériter une haute réputation ; ses limes exposées sont renommées et surpassent les limes de fabrique anglaise. La commission vota pour le maitre de cette fabrique la médaille d'or.

Des aiguilles à coudre et à tricoter, aiguilles superfines, des épingles de très bonnes qualités, des cordes d'arc pour chapeliers, horlogers, armuriers, aiguiseurs de diamans, tambours et autres sortes de mécaniques reçurent des récompenses encourageantes.

Coutellerie.

En 1816 déjà cette branche considérable de notre industrie comptait 97 établissemens dans la province de Hainaut, et 64 dans celle de Namur, sans compter ceux qui existent. On admirait et encourageait à l'exposition de Gand de grandes collections d'objets de coutellerie, des instrumens de chirurgie, rasoirs, ciseaux, poignards, tous travaillés et montés avec soin et élégance.

Il en fut de même à-peu-près à l'exposition de Harlem, seulement avec la différence que des couteliers d'Amsterdam y exposèrent d'excellens rasoirs qu'on reconnut, sinon supérieurs aux meilleurs rasoirs anglais, au moins équivalens.

Serrureries.

Des serrures d'une grande perfection figurèrent aux deux expositions. Gand, Amsterdam, Zeist, Maestricht et Anvers y contribuèrent.

Clouteries.

Les clous forment ici une branche importante des ouvrages de fer; la clouterie rend vraiment des services à tous les arts. Les cloutiers travaillent à domicile et cette fabrication occupe des milliers de bras et procure la subsistance à grand nombre de familles. Dans le pays de Liége et dans le Luxembourg sont établies de nombreuses clouteries. On en remarquait à Harlem, de Morlanwelz et de Lodelinsart.

Toiles métalliques.

L'utilité de ces toiles pour beaucoup de sortes d'ouvrages est incontestable; on en a vu de très-belles et de différens tissus exposés à Gand, telles que tamis à chaux et à l'avoine, garde manger, ou petite office, un morceau de toile métallique pour les lampes de sûreté. Ath et Mylegem, en Flandre, obtinrent des médailles en bronze pour ces objets.

Objets divers.

Un ferblantier de Gand exposa des candelabres en ferblanc platiné, des lampes et pupitres d'église, etc., des filtres en zinc, instrumens à glacer l'eau, etc.; d'autres un vase d'acier poli garni de ciselures de fer, des échantillons de boutons d'or; à Harlem on admira en outre des plumes et des cloux en cuivre et plusieurs ouvrages faits au tour en bois et en ivoire.

Objets d'utilité et d'économie domestique. — Faïanceries, grès, poterie.

Les mots faïance, et grès sont devenus presque synonimes dans le commerce, l'espèce que nous appelons façon anglaise est une poterie composée d'argile et de silex, susceptible de recevoir des formes gracieuses et qui par la modicité de son prix a l'avantage d'être à la portée de toutes les classes de consommateurs.

Luxembourg, Nimy, Ardennes et Tournai rivalisent en certains articles. Parmi les fabriques du Nord une seule avait exposé à Gand.

Sous le titre de poterie on comprend les tuiles, carreaux, pipes, etc. La Hollande-Septentrionale et la Hollande-Méridionale concoururent à Gand pour cet article.

Les fabriques d'Esch et d'Echternach (Luxembourg), Delft Nimy, Andennes, Gand, Hazerswoude (Hollande-Méridionale), Minderhout (Anvers) et Papermijn, obtinrent des distinctions.

La commission de Harlem reconnut des améliorations dans cette branche, et vota aussi plusieurs médailles aux exposans.

Les fabriques de pipes sont très-importantes dans les provinces du Nord. La ville de Gouda était autrefois renommée pour les pipes, on assure qu'elle y employa jusqu'à 17,000 individus.

Verreries.

L'arrondissement de Charleroi fabrique beaucoup de verrerie; on ne peut rien imaginer de plus beau que la gobelet-

terie exposée à Gand par un Namurois; elle présentait plus d'un morceau digne d'entrer en concurrence avec le cristal. Une fabrique importante de Delft fait des verres verts, particulièrement à l'usage des pharmacies militaires.

A Harlem on distingua les bouteilles à vin pour lesquelles la manufacture de Rotterdam, d'où elles étaient sorties, reçut un brevet de perfectionnement.

Poëlerie en fer.

La poëlerie en fer battu est un art que nous pouvons nous flatter d'avoir en quelque sorte créé. Le besoin bien senti de rendre moins désagréable la combustion de la houille dans les appartemens, sans priver l'œil de la vue du feu, et tout en conservant la chaleur, a sans doute contribué à faire perfectionner ces sortes de poëles.

Les premiers ouvrages de ce genre ont été fabriqués à Gand. Aujourd'hui plusieurs autres villes du royaume traitent le même genre; on a pu se convaincre à l'exposition de 1820, qu'on avait voulu ajouter l'agréable à l'utile, et que déjà le luxe était venu orner les diverses ouvrages de poëlerie.

On y vit aussi avec intérêt des bas reliefs en fer présentant de beaux dessins, d'un très-bon effet.

La commission de Harlem témoigna sa satisfaction du grand nombre d'objets de poëlerie exposés et leur décerna des médailles d'argent et de bronze.

Étainerie.

L'art de l'étainerie a été porté à un haut degré de perfection dans les provinces du Nord; les artistes hollandais riva-

lisent en ce genre avec l'Angleterre. Le nord du royaume exporte encore des ouvrages d'étain à l'étranger; ceux qui se fabriquent dans le midi ne servent qu'à la conservation de l'intérieur.

A l'exposition de Harlem les objets exposés étaient en beaucoup plus grand nombre ; on y distingua une cloche de métal qui mérita des éloges sous tous ses rapports.

Éclairage.

La lampe des mineurs, qui porte le nom de son auteur, le célèbre chimiste Davy, est construite d'après le principe que la détonnation du gaz hydrogène carbonné ne pénètre pas un tissu métallique d'une certaine finesse ; cette lampe a été perfectionnée à divers égards par un artiste de Liége qui en a exposé à Gand ; elles lui valurent la médaille d'argent.

La commission de Harlem crut pouvoir placer les bougies indigènes sur la même ligne que celles de France. Bruxelles, Amsterdam et Gand sont en chemin d'amélioration pour cet objet.

Papeterie.

Depuis longtemps les papeteries des Pays-Bas étaient renommées en Europe, les plus beaux papiers furent partout qualifiés de papier de Hollande; nos papeteries ont mérité cette préférence par un choix exact des ingrédiens primaires, par une fabrication régulière et par un collage parfait. Les beaux papiers qui se font en Hollande et à Gand sont d'une belle pâte; ils réunissent la force à la finesse et offrent à l'œil un blanc mat, qui fait ressortir le noir des lettres.

Le double éléphant, atlas et colombien royal superfin,

post médiaan, poste mince, etc., etc., se fabriquaient à Zaandijk. Les fabriques de Bruxelles offraient de toutes les espèces et qualités, et méritèrent, ainsi que ceux d'un fabricant de la Gueldre, les premières distinctions; suivaient ceux fabriqués à Gand et à Anvers.

La consommation progressive du papier à imprimer favorisée par différentes circonstances, promettait déjà à Harlem un développement remarquable.

Liége, qui n'avait point concouru à Gand, remporta à Harlem la première distinction pour un assortiment complet de toutes sortes de papiers. Zaandijk obtint également une médaille d'argent.

Plusieurs fabricans de Liége et d'Amsterdam concoururent à Harlem pour la fabrication des plumes et de la cire à cacheter.

Préparations chimiques. — Couleurs.

Aucun fabricant du royaume n'envoya au concours de Gand ni borax, ni céruse, ni camphre, ni minium, ni sel de saturne, ni sel ammoniac, ni aucune espèce de préparation de mercure; néanmoins il y a de ces articles dans lesquels la fabrique étrangère ne peut contester la supériorité aux nôtres.

Cependant parmi les différentes sortes de couleurs qui se trouvèrent au concours, en abondance, il y en a qui furent reconnues être de la première qualité, le bleu et surtout le vert, dit de Frise, étaient très perfectionnés et trouvèrent même un débouché assez considérable, puisque dans un pays qui inonde tout le continent des produits de son industrie, dans la Grande-Bretagne même, ils valurent au fabricant de Bloemendaal, qui les avait exposés, la médaille d'or. Les

couleurs faites à Alphen, à Bruxelles et à Gand, se firent également remarquer.

Toutes les préparations chimiques, fabriquées dans le pays ne furent pas non plus réunies à Harlem, néanmoins on y trouvait du borax, du blanc de plomb, du camphre, du sel ammoniac et des préparations de mercure; et la commission acquit la certitude, que nos préparations de couleurs, conservaient leur bonne renommée à l'étranger.

Les différentes sortes de couleurs faites à Bloemendaal, à Rotterdam et à Gand sont renommées.

L'oxide de plomb de Voneche fait avec du plomb sortant des mines de Vedrin près de Namur, ainsi que le soufre fait et exposé par le même fabricant, lui valurent les suffrages unanimes de la commission.

On mentionna honorablement la garance fabriquée à Tronchiennes près de Gand.

Un fabricant de Gand y exposa de l'acide sulfurique de 65 à 66 degrés et de l'acide nitrique de 40 degrés, d'une fabrication supérieure; il parait qu'il a introduit dans ses ateliers l'usage des récipiens de platine, métal qui résiste à l'action des acides, mais qui est en même temps d'un prix très-élevé; toutes sortes de potasse, de sel et de savon furent exposées et couronnées à Gand; celles de Gand, de Delft, de Molebeek et de Verviers surtout. La colle forte de Gand et d'Anvers l'emporta sur celle des autres villes.

A l'exposition de 1825 on remarqua de l'acide sulfurique et une décoction pour le blanchissage, solution du chlore, exposée par le même fabricant qui avait été couronné à Grand. Un fabricant d'Utrecht y exposa un grand nombre

de préparations chimiques, qui lui valurent une médaille d'argent.

Les savons rafinés de Delft, dites de Bristol, de Jérusalem, de Windsor, le borax et le sel ammoniac d'Amsterdam, la potasse et la védasse de Binche et d'Amsterdam obtinrent différentes distinctions.

Un fabricant de Bréda, obtint la médaille d'argent, comme le premier qui fit de l'élaine (un des principes de l'huile) espèce d'huile épurée à un prix raisonnable.

La concurrence pour la colle forte fut considérable à Harlem ; on y trouva aussi du jaune de chrome, de sublime, du précipité rouge, des préparations de mercure, etc.

Un fabricant de Nieuwer-Amstel y fournit du macaroni, du vermicelle et autres procédés farineux; un autre fabricant de Bruxelles, du ciment imperméable, du stuk et du mastique incorruptible.

Machines manufacturières et mécanismes divers. — Machines manufacturières de tonte, tissage, filature, etc.

L'amélioration des machines pour la tonte, la filature, le tissage, etc., étaient sans contredit d'une grande importance, surtout dans un pays où ces opérations constituaient une partie très-considérable de l'industrie. Si la commission de Gand s'est réjouie de voir exposés des articles qui prouvent qu'on continue dans le royaume à s'occuper avec le plus grand soin de cette branche, celle de Harlem a vu avec la plus vive satisfaction les progrès que cette branche avait faits depuis 1820.

Liége, Gand, Mons et Tournai obtinrent des distinctions

pour leurs mécaniques. Des peignes à tisser, dont la justesse ne laisse rien à désirer, et une machine ingénieuse et commode, à battre le lin, de nouvelle invention, et confectionnées dans la Flandre occidentale, attirèrent l'attention des connaisseurs.

Un grand nombre de destinctions furent également accordées pour ces objets à Harlem.

Machines typographiques et lithographiques.

Les presses en fer de fonte qui nous sont venues tant de l'Angleterre que de l'Amérique septentrionale, et dont le maniement est facile, ont non-seulement servi d'exemple pour l'amélioration des nôtres, mais aussi de modèle pour en fabriquer dans nos fonderies. Celles fabriquées à Anvers, à Alost et à Bruxelles ainsi que la presse lithographique venant d'Arnhem ont mérité les suffrages de la commission.

La presse dite à la *Stanhope*, en fer fondu, faite à Anvers, fut particulièrement distinguée à Harlem.

Un mécanicien de Bruxelles présenta à Gand un modèle d'écluse à Bascule sans perte d'eau, inventé par lui; le but de cette écluse est de passer les vaisseaux sans faire aucune dépense d'eau. Cette invention a été approuvée par le comité d'artillerie de la société royale de Londres, comme atteignant parfaitement le but; son auteur avait déjà obtenu deux brevets différens, l'un pour les îles britanniques, l'autre pour la France; il mérita à Gand la médaille d'or.

Un boyau de pompe à incendie, tissu et sans couture, fait à Harlem, obtint la médaille de bronze.

Machines diverses

Un cric d'une grande force et d'un mécanisme nouveau, une barque de salut (*reddingsboot*) dont le secret est un poids mobile appliqué sous la quille du bâtiment et en ayant la longueur, changeant le centre de gravité de la barque suivant les circonstances; une petite machine à vapeur avec un cylindre enveloppe; un modèle de pupitre mécanique pour une bibliothèque et un instrument à arranger la musique sur les cylindres, de toute dimension, et une machine à double distillation, obtinrent des distinctions à Gand.

Quelques autres mécaniques, telles qu'un tour en fer, un grand vase en fer destiné aux moulins à scier le bois, se joignirent à celles déjà remarquées avec intérêt à Gand.

Objets de science et d'art. — Instrumens de pression. — Horlogerie astronomique et autre.

Un horloger et constructeur d'instrumens à Liège a présenté à Gand une horloge marine de sa construction, à sonnerie, avec échappement, à ancre à repos, rateau et balancier, marquant les secondes et armée d'un compensateur pour les effets de la dilation et de la condensation. Cette horloge n'a besoin d'être remontée que tous les huit jours.

Le jury, eu égard à la construction admirable de cet instrument, le seul et premier objet national de ce genre, a décerné à l'auteur la médaille en or.

Une pendule, régulateur à équation marchant une année entière, un régulateur avec échappement, et une horloge de 9 pieds de haut destinée pour un grand clocher, ont tous mérité des distinctions en 1820.

A Harlem on admirait des chronomètres avec compensateurs, un régulateur avec thermomètre et plusieurs pendules et montres de différentes espèces ainsi qu'un chronomètre de poche.

Instrumens de mathématique et de physique.

Un grand télescope et le modèle d'une écluse de chasse, ainsi que deux dessins d'un planétaire de l'invention de l'auteur, et dont l'exécution lui a acquis une grande celébrité, sont les seuls objets qui méritèrent l'attention à l'exposition de 1820.

A Harlem un plus grand nombre d'instrumens de mathémathique, presque tous exposés par des artistes d'Amsterdam, La Haye, Delft, Bruxelles, etc.

Deux grands télescopes de 13 pieds, dont l'un est placé à l'observatoire de Leide et l'autre exposé à Harlem, ainsi que différens autres télescopes et microscopes à réflecteurs d'après *Cassegrain*, attirèrent l'attention génerale et déterminèrent la commission à décerner à l'auteur, demeurant en Frise, la médaille d'or.

Plusieurs autres instrumens d'optique y figurèrent également avec distinction.

Instrumens de musique.

La facture d'orgue a été surtout traitée à Gand depuis près d'un siècle avec succès et y a fait un objet d'industrie considérable, mais jamais elle n'avait été portée au degré de perfection que l'exposition de 1820 a fait connaitre. Les instrumens à vent et à cordes venaient autrefois de l'étranger, aujourd'hui on les fait avec succès dans les Pays-Bas.

Un orgue à *crescendo* et à *diminuendo*, fait et inventé à Gand, obtint la médaille d'or; l'auteur est parvenu à faire produire l'effet de l'harmonica, c'est dans la facture d'orgues une nouvelle et très-importante amélioration. Le même artiste exposa le dessin d'un orgue à *forte* et *piano*, etc. ; des luthiers de Bruxelles, de Tournai et de Louvain exposèrent des instrumens à vent très-bien travaillés.

L'intervalle entre la première et la seconde exposition avait opéré des progrès dans l'art du luthier. Un luthier de Tournai présenta un assortiment remarquable d'instrumens à vent, surtout une *trompette à clefs* en bois, inventée par lui et destinée à remplacer ces instrumens faits en cuivre. Amsterdam, Lierre et Liège y concoururent également ; en sorte que le nombre d'instrumens fut très-satisfaisant à Harlem.

Parmi les instrumens à mécanique et à cordes, on remarqua à Gand, de la première catégorie, un piano mécanique fait à Bréda ; à Harlem les instrumens à cordes furent plus nombreux ; des pianos, des harpes de Bruxelles d'Amsterdam et de Harlem même y attirèrent l'attention.

Un piano mécanique, en forme de secrétaire, valut la médaille d'argent à l'auteur demeurant à Bréda.

Instrumens de chirurgie et pour les accouchemens.

Le jury de Gand vit avec une grande satisfaction les instrumens de chirurgie et pour les accouchemens, faits à Bruxelles, et fut frappé du fini du travail ; il le récompensa de la médaille d'or. Gand et La Haye y figuraient aussi honorablement pour cet objet. Celui de Harlem acquit la conviction, que de ce moment nous pouvions soutenir la concurrence étrangère et que cet art faisait journellement des progrès ; des

artistes de Harlem, Amsterdam et Herstal se joignirent à ceux qui avaient exposé en 1820.

Objets de typographie, lithographie, calligraphie, etc.

La fonderie de caractère établie à Harlem, est depuis longtemps la plus célèbre de la Hollande, elle était riche en poinçons orientaux et possédait un nombre considérable de caractères européens. Quelques fonderies nouvellement établies à Bruxelles remplacèrent avec avantage les anciennes, une d'elles exposa en 1820 un cahier in-folio, contenant une partie des épreuves de tous les caractères, signes, fleurons, vignettes et ornemens de tout genre provenant de sa fonderie.

Un typographe de Harlem a présenté l'élégant roman de Xénophon. Cette belle et correcte édition mérite d'être placée à côté des précieuses éditions des classiques, données par les savans philologues des ci-devant Provinces-Unies; plusieurs autres typographes figurèrent à cette exposition avec distinction.

L'exposition de Harlem porta, par l'abondance et la perfection des objets exposés, les marques des progrès remarquables dans l'art de l'imprimerie.

Quelques lithographies exposées en 1820 prouvèrent d'abondance qu'on s'appliquait assiduement à cet objet, et que la persévérance saurait vaincre les difficultés qui se rencontrent dans l'art de la typographie.

Un bel ouvrage de calcographie exposé par un architecte de Gand et retraçant les principaux monumens des Pays-Bas, fut couronné.

Les reliures qu'on y avait fait parvenir se recommandèrent par la solidité, le goût et l'élégance et par la perfection de la tranche dorée.

Cinq années plus tard ces résultats étaient bien plus satisfaisans, on admira à Harlem la collection des oiseaux indigènes et la *Flora Batava* envoyées par un habitant d'Amsterdam. Outre les lithographies on y rencontra des lithochromies, faites à Gand.

Un grand nombre de relieurs prouvèrent par les objets qu'ils envoyèrent au concours, que les progrès dans l'art se répandaient dans plusieurs villes du royaume.

Objets à l'usage du commerce et de la navigation.

Des fabricans d'Amsterdam et de Bruxelles exposèrent en 1825 des mesures et des poids et balances pour les joailliers et un crible pour les diamans, ainsi qu'un grand nombre de modèles d'objets nécessaires à la navigation.

Parmi les objets destinés au rétablissement de la santé, on remarquait des baignoires à vapeur à conducteur mobile, pour diriger à volonté, la vapeur sur les membres; des lits et fauteuils mécaniques; des filtres etc.

Les pompes à incendie se confectionnent à Harlem et à Amsterdam dans un grand degré de perfection ainsi que des barques de sauvetage; un fabricant de Groningue fit et exposa une machine destinée à sauver des personnes qui se trouvent au plus haut point d'une maison ou bâtiment incendié; une pompe à sauver les noyés; une lampe de sûreté et de sauvetage; lanternes sourdes; objets en stuc, etc.

Bijouteries et joailleries, et gravure sur pierre.

La bijouterie en or et en argent, telle qu'elle est maintenant connue dans le commerce et exécutée ici, nous épargne déjà une assez forte portion du tribut que le caprice payait à l'étranger. Amsterdam et Anvers ont à cet égard une renommée justement acquise et excellent également dans la taille et le polissage des diamans; on remarquait plusieurs de ces objets aux expositions, ainsi qu'une cornaline orientale gravée à La Haye d'une manière satisfaisante.

Orfèvrerie.

La commission de Gand éprouva une surprise agréable de voir étalés à l'exposition de si brillans ouvrages d'orfèvrerie. Le premier morceau auquel elle s'est plu à rendre hommage, était une conception patriotique, le char de la victoire, dédié par la reconnaissance au héros des Quatre-Bras, rappela par un heureux à-propos les services rendus à la patrie par l'héritier du trône; il réunit, sous les emblêmes du laurier et de l'olivier, l'idée de la victoire à celle de la paix. Parmi le grand nombre de ces objets on distingua que l'orfèvrerie d'Amsterdam réunissait en général l'éclat du bruni à la pureté du mat, et présentèrent tout ce qu'il y a de plus difficile dans l'orfèverie.

Les salons de l'exposition de Harlem offraient diverses grandes pièces d'orfèvrerie tant en or qu'en argent, ainsi qu'un grand nombre d'objets de moindre dimension, mais également bien travaillés.

Bronzes dorés.

Les bronzes dorés, sortis d'un grand attelier de Tournai, disputent depuis 40 ans la concurrence à ceux de Paris; les

[illegible]

[illegible]

Marbres.

Outre les cheminées mentionnées à l'article précédent, on vit à Gand des cheminées et des vases faits dans cette ville, qui méritèrent une distinction pour le poli et l'exécution; et si la commission témoigna ses regrets que, bien que les Pays-Bas soient riches en marbres et pierres susceptibles de recevoir le poli, il y en eut si peu d'exposés, celle de Harlem ne trouva plus de motifs pour partager ce regret, tant les salons de 1825 en étaient bien fournis, et à l'exception des marbres statuaires et quelques autres marbres de luxe, les marbreries de Termonde, Mons, Solré-Saint-Gery, Amsterdam, Rotterdam, Harlem et Tournai, qui figurèrent avec honneur à l'exposition, pouvaient suffire aux besoins du royaume. Les produits des carrières de Basacles, près de cette dernière ville, servant autrefois seulement à des pavemens, prouvèrent par les colonnes des cheminées exposées que cette pierre est susceptible de sculpture et d'un poli très-éclatant.

Sculpture en fonte.

Parmi les objets de fonte on remarqua avec plaisir sur des médailles d'argent sculpté, la Vestale, entretenant le feu sacré, un Christ mourant, et plusieurs autres objets d'arts en fonte et en ciselure.

Cristaux.

La fabrique de Vonèche s'occupe peu de la taille; elle livre ses produits bruts ou dégrossis. Dès 1820 les fabriques de Bruxelles et de Gand présentèrent aux salons des masses éblouissantes de cristaux supérieurement taillés.

En 1825 la taille des cristaux avait acquis de nouveaux développemens, et quelques fabriques nouvelles exposèrent de leurs produits. Les verreries qui se trouvèrent à Harlem, surent mériter une attention particulière et furent couronnées par le jury. Un fabricant des environs de Charleroi et un d'Amsterdam en étaient les propriétaires.

Porcelaines.

La fabrique de porcelaines à Bruxelles était à peine établie en 1820; néanmoins les vases et albâtres qu'elle présenta, ornés de dorures et de peintures, furent trouvés si parfaits qu'ils obtinrent la médaille d'or.

La porcelaine de Tournai est une imitation de la vraie porcelaine, il n'y entre pas de *kaolin;* la soude en est une des premières bases, elle entre dans la classe des porcelaines, dites *tindres;* des fabriques furent érigées à Tournai vers l'année 1750. On en rencontra de très-beaux produits à l'exposition de Gand.

A l'époque de celle de Harlem, la fabrique de Bruxelles était tellement développée qu'elle put satisfaire à toutes les demandes et qu'elle soutint une heureuse concurrence avec Paris.

Ouvrages en laque.

Depuis quelques années on est parvenu à imiter sur bois ou sur métaux la laque du Japon et des Indes. C'est surtout à Amsterdam et à Harlem qu'on se livre à cette fabrication, et dont les produits se firent admirer à Harlem.

Ébénisterie.

Des ouvrages de goût, ingénieux et d'une exécution parfaite, tant sous le rapport de l'ébénisterie que du mécanisme, se trouvèrent à l'exposition de Gand. Néanmoins on remarqua à celle de Harlem, que l'ébénisterie avait fait pendant les cinq dernières années des progres incalculables; on en attribuait en parti ce résultat à l'art du dessin qui se répandait de plus en plus parmi la classe ouvrière. Le jury remarqua avec intérêt plusieurs ouvrages de bois indigène, auquel l'exquis du travail avait communiqué un très-beau lustre; un lit en racine de bois d'Amboine incrusté d'ivoire, une table du même bois, très-ingénieusement faite, servant à plusieurs usages; d'autres meubles de luxe exposés par des ébénistes d'Amsterdam, de Tournai, d'Anvers, de Bruxelles, de Dordrecht, de Charleroi, de La Haye, de Middelbourg, de Spa, d'Utrecht et de Bruges, méritèrent des suffrages, tant la partie de l'ébénisterie était riche dans les salons de 1825.

Dorures et miroirs.

Deux candelabres de plus de deux aunes de hauteur desti-

nés à l'usage du gaz portatif, étaient exposés à Harlem. Ces pièces dont le poli de la dorure était de la plus grande perfection et d'une grande richesse, valurent à un industriel d'Amsterdam la médaille d'argent.

Deux belles glaces se trouvèrent dans les mêmes salons; il est connu que les glaces ne se fabriquaient point dans le royaume, mais elles avaient été étamées à Amsterdam; la première était de 2 aunes, 72 p. de haut sur 1-52; la seconde de 2-42 sur 1-40.

Papiers et étoffes imprimés pour ameublement.

L'usage des papiers pour ameublement ne remonte guère au-delà d'un demi-siècle. Ces papiers ont fait tomber nos teintures de cuirs dorés et les tapisseries en laines de Hollande.

Un industriel de Rotterdam envoya à Gand des mérinos imprimés et des papiers peints dont le travail était bien exécuté; il en fit de même à Harlem, ainsi que quelques fabricans de Louvain et de Gand qui y exposèrent des papiers dont les couleurs étaient très-vives et les dessins très-riches.

Fleurs artificielles.

On admira dans les salons d'exposition de 1825 de belles fleurs artificielles venant d'Amsterdam et de Binche. La ville de Bruxelles qui possède plusieurs fabriques de fleurs artificielles, n'en avait point envoyé au concours.

Armes.

On avait exposé à Gand un modèle de canon de rempart, avec son affût en fer de fonte d'un calibre de 24 liv., plus un modèle de chèvre destinée à placer sur son affût. Cette der-

nière exige moins de force que la chèvre ordinaire; elle a encore l'avantage d'être moins exposée au feu ennemi.

Le jury de Harlem déclara que les fabriques d'armes de Liége étaient parvenues à un tel degré de perfection qu'elles ne laissaient plus rien à désirer, ni sous le rapport de l'utilité ni sous celui du luxe, et pouvaient rivaliser avec les manufactures royales de nos voisins. Ces fabriques font toujours des envois considérables à l'étranger.

On admira la richesse et le fini de toutes sortes d'armes à feu et d'armes blanches en 1825.

Des fabricans de Rotterdam et de Groningue exposèrent du plomb à fusil d'une nouvelle forme, imitant avec succès le dragé patent anglais. La poudre de chasse obtint aussi une mention honorable pour sa force reconnue.

Voitures et harnais.

La fabrication de voitures est une branche d'industrie nationale des plus importantes pour la ville de Bruxelles, où elle occupe un grand nombre d'ouvriers, et y était déjà portée en 1820 à un haut degré de perfection ; on en exporte un grand nombre pour la France, l'Allemagne, la Russie et d'autres pays du Nord. Gand marche aussi sur les traces de Bruxelles pour cet objet ; ces deux villes ornèrent les salons de leur productions en 1820.

Un carossier anglais s'étant établi à Bruxelles depuis l'exposition de Gand, prêta la dernière main à l'art du carossier qu'il avait importé dans notre pays. Un carossier de Harlem exposa aussi à Harlem un Tilbury très-bien conditionné et d'un travail achevé; le carrossier de Gand qui avait obte-

nu une distinction en 1820, fut de nouveau honorablement signalé en 1825.

Un grand nombre de harnais furent envoyés à Harlem en 1825. Les selles, brides et bridons à l'anglaise se firent particulièrement remarquer.

La troisième exposition générale des produits de l'industrie nationale fut fixée à Bruxelles pendant le mois de juillet 1830, par arrêté royal du 23 juin 1828; l'arrêté royal subséquent du 11 février 1830 nomma les membres de la commission supérieure pour le jugement des produits présentés à l'exposition. Cette commission se composa de seize membres, l'arrêté du 12 mars suivant y adjoint comme président le grand chambellan comte de Mercy-Argenteau.

Le ministre du *Waterstaat*, de l'industrie nationale et des colonies, qui avait établi, le 1er mars 1830, une commission chargée de la direction de l'exposition, en nomma les membres, au nombre de 30, sous la présidence du bourgmestre de la ville de Buxelles.

Un arrêté royal du 2 avril de la même année autorisa enfin une loterie de ceux des objets qui, après avoir été admis et avoir figuré à la troisième exposition des produits de l'industrie nationale, devaient être achetés des fonds produits par le placement des billets de cette loterie.

Cette troisième exposition surpassa en richesses et magnificence celles de Gand et de Harlem. *)

---

*) On a calculé qu'à l'exposition de Bruxelles en juillet et août 1830, il y a eu pendant un mois 40,000 étrangers en ville; on évalua leurs dépenses particulières à 3 fl. par jour, mais la dépense faite dans les magasins et boutiques surpassa de beaucoup cette somme. Donc cette exposition a jeté de 7 à 8 millions de florins dans la circulation de Bruxelles.

On peût dire sans exagérer que l'exposition de Bruxelles pouvait être comparée à une des expositions de Paris, sinon pour les objets de luxe, du moins pour son nombre d'articles d'utilité; on y compta au moins 5000 produits réellement distincts, progrès notable sur les expositions précédentes, si l'on voulait porter en compte les étoffes, de qualités, couleurs et espèces différentes, qui ne figurent au catalogue que sous une seule indication, comme exposées par la même personne, le nombre des objets irait à l'infini.

Toutefois s'il était permis de s'appuyer sur des probabilités, et de juger d'après les données qui précèdent, de l'accroissemens et des progrès de l'industrie nationale, il en résulterait que le travail du peuple a augmenté pendant ces cinq dernières années, dans une progression presque incroyable, et dans une proportion incomparablement plus forte que la population, quoique celle-ci se soit multipliée de la manière la plus satisfaisante. On en conclurait aussi que cette population, loin de devenir surabondante et onéreuse à l'état, trouva plus d'occupation, et par conséquent plus d'aisance que les années antérieures. Enfin, on ne pourrait s'empêcher de reconnaître l'influence active et puissante de nos institutions et du gouvernement, sur ce développement rapide de la richesse et de la prospérité publique.

L'exposition de Bruxelles fut visitée par toutes les nations voisines; elle acquit vraiment une renommée européenne. Il n'est peut-être pas inexact de dire, ainsi qu'on l'a soutenu depuis, que la richesse, la perfection jointe à la modicité des prix de nos produits de toute nature, somptueusement réunis dans un des palais de Bruxelles, excita l'envie de nos puissans voisins d'outre-mer, si jaloux de leur supériorité, à laquelle nous venions de porter atteinte, et que ce fut là un des principaux motifs qui leur fit embrasser avec chaleur la cause de la révolution de la Belgique et renoncer à l'alliance, si ancienne et si solide, que l'Angleterre avait entretenue durant tant d'années avec la Hollande.

Le nombre des exposans fut de 1,046, savoir des provinces:

Anvers	63
Brabant-Méridional	375
Brabant-Septentrional	22
Flandre-Occidentale	95
Flandre-Orientale	149
Frise	11
Groningue	3
Gueldre	5
Hainaut	65
Hollande-Méridionale	58
Hollande-Septentrionale	74
Liége	59
Limbourg	20
Luxembourg	18
Namur	18
Overyssel	3
Utrecht	8
Total	1,046

Voici la table alphabéthique, non des différens objets, mais seulement des différentes *espèces* de produits, présentés à l'exposition de Bruxelles.

Acier (Objets en).
Albâtre. (Ouvrages en)
Animaux disséqués, empaillés, pièces anatomiques.
Ardoises.
Armurerie : armes et poudre.
Balances.
Bijouterie et joaillerie.
Bois. (Feuilles de)
» (Ouvrages divers en)
Bonneterie.
Bougies : cierges, chandelles, objets en cire.
Briques et carreaux.
Broderies : ouvrages en perles.
Bronzes : dorures et ciselures.
Brosses de toutes espèces et pinceaux.
Cartes à jouer.
Cartonnages.
Calligraphie.
Chanvre serancé, filé, peigné.
Chapellerie, casquettes, etc.
Clouterie.
Comestibles : biscuits de vaisseaux, vermicelle, pâtés, etc.
Cordages et cordes.
Cordes de boyaux.
Corne. (Peignes en)
Corsets de femme.
Coton. (Fils de)
» (Étoffes en et mêlées de)
» (Impression sur), indiennes, etc.
Coutellerie.
Crin. (Etoffes de)
Cristraux et verrerie.
Cuirs et peaux : tannerie, courroierie, mégisserie et maroquin.
» et peaux : cordonnerie.
» » » ganterie.
Cuivre (Objets divers en), zinc, laiton et similor.
Dentelles et fils à dentelles.
Ecaille. (Ouvrages en)
Epingles.
Fer blanc. (Feuilles de)
Ferblanterie.
Fer de fonte, forgé, poli, coulé, » de Berlin et laminé.
Feutre. (Feuilles de)
Fil à coudre, à tricoter, à broder, etc.
Fleurs artificielles.
Glaces.
Gravure sur bois.
Habillement (Objets d') en toile.
Habits d'homme.
Horlogerie : chronomètres.
Impression en taille douce.
Instrumens d'agriculture.
» de chirurgie.
» de musique à cordes et pianos.
» de musique à vent.
» d'optique, de physique, d'astronomie et mathématique.
Laine lavée, tirée, peignée et filée.
» (Draps et casimirs en)
» (Tapis en)
» (Schalls en)
Laine (Etoffes en et id. mêlées de), molletons, baies, serges, camelots, flanelles, coatings, carsayes, frises, polimites, mérinos, toile à pavillons, duffels, espagnolettes.
» (Couvertures en).
» (Impression en relief sur).
Laiton. (Fils de)
Lampes, lanternes, lustres.
Lin filé et serancé.

Lin (Linge de table, toile blanche, toile écrue, etc en), batiste, coutil.
Lithographie.
Machines à vapeur.
» et mécaniques diverses.
» et mécanismes divers.
Malles de voyage.
Marbre.
» artificiel.
Mécaniques, métiers et outils, propres aux manufactures.
Menuiserie et charpenterie.
Meubles en mahonie et autres bois fins.
» ornés de dorures ou étoffes précieuses, laquées, etc.
» en fer.
Modèles de vaisseaux, d'architecture, de machines à vapeur et autres.
Nattes.
Objets divers.
Orfèvrerie et argenterie.
Paille. (Ouvrages en)
Papiers d'impression *), à meubler et autres.
Parapluies.
Passementerie, franges, galons, glands, lirage d'or et d'argent.
Peinture sur verre.
Perruques, toupets, tours de cheveux.
Pierre artificielle.
Pipes.
Plomb. (Tuyaux de)
Plumes à écrire, cire à cacheter, crayons, taille-crayons.
Poids et mesures.
Pompes à incendie et autres.
Porcelaine et faïence.
Poterie.
» en terre.
» d'étain.
Poupées.
Produits chimiques : couleurs, vernis, colle, savon, huile, laques, etc. (63 fabricans concoururent à exposer les produits de cette nature, qui depuis 1825 avait fait des progrès immenses.)
Reliure, réglure.
Rubannerie.
Sauvetage. (Appareils de)
Seaux de cuir à incendie.
Silos aérifères pour la conservation des grains.
Soie. (Fils de)
» (Etoffes et bas de)
» (Teinture sur fil et étoffes de)
» (Etoffes de), dégraissées et reteintes.
Tabac.
Tabletterie.
Toiles et taffetas cirés.
» métalliques.
Tulles, blondes, gazes.
Typographie : gravures et fonte de caractères, presses, coupoirs.
» ouvrages imprimés, (exposés par 26 imprimeurs).
Vins et vinaigres.
Voitures, harnais, selles, mors, étriers.

---

*) La fabrication du papier avait considérablement angmenté; dans les dernières années elle avait suivi la progression de l'imprimerie et de la librairie qui était montée à un point éminent de perfection et de développement; tous les ouvrages qui paraissaient en France furent imprimés chez nous par contrefaçon, débités à un prix inférieur et avec une rapidité extrême ; on remarqua que des ouvrages parus à Paris, étant envoyés par la poste à Bruxelles, y furent imprimés et mis en vente avant que le roulage ordinaire eût pu y apporter les éditions de France.

Un nouveau local avait été élévé et préparé pour cette somptueuse exposition, qui renfermait un si grand nombre d'objets manufacturés et fabriqués, outre deux cent et vingt-sept articles provenant des Indes néerlandaises.

—

Le gouvernement des Indes néerlandaises, désireux de favoriser le développement de l'agriculture, et d'obtenir des notions exactes sur l'état de l'industrie dans ces contrées, institua à Batavia, au mois de mars 1829, une exposition publique des produits agricoles et industriels du pays.

L'exposition eut lieu à Weltevreden, au palais du gouvernement : elle s'ouvrit le 22 juin 1829, et fut close le 6 juillet suivant.

Des récompenses y furent décernées, sur le rapport de la commission d'agriculture, aux exposans qui avaient présenté les produits jugés les plus utiles ou les plus perfectionnés; elles consistaient également en médailles d'or et d'argent, en primes et en mentions honorables.

Le but principal de l'institution était de mettre les indigènes à même de connaitre les ressources qu'offre l'agriculture de nos possessions aux Indes-Orientales et les négocians de la Mère-Patrie à apprendre la nature, l'espèce et les prix des étoffes qui y sont le plus recherchées par les indigènes. Pour atteindre ce but, les objets les plus intéressans qui avaient figuré à l'exposition furent achetés aux frais du trésor et envoyés aux Pays-Bas. Le gouvernement ordonna qu'ils fussent livrés à l'inspection du public, en même temps que les produits de l'industrie nationale : ce sont les articles mentionnés ci-après.

Les négocians et fabricans qui avaient intérêt à connaître les prix de ces produits dans les Indes-Néerlandaises, pouvaient obtenir les renseignemens au secrétariat de la commission, chargée de la direction de l'exposition de Bruxelles.

—

Voici la nomenclature de ces objets que le lecteur trouvera assurément ici avec plaisir :

Une longue Robe pour dames, confectionnée au Pekalongang.
Quatre pièces de Sarong, provenant des régences de Préang, fabriquées de coton de Fernambouc.
Quatre id. id. de Kapas Moerie.
Une Nappe des régences de Préang.
Un Sarong de soie de Joana.
id. rouge, à fleurs dorées, de Joana.
id, id. id.
Un Schall en soie, violet, à fleurs dorées, de Japara.
id. id. rouge, rayé, id.
Une Robe longue, faite au Pekalongang.
Une Robe pour dames (batik kembang)
Un Sarong, confectionné au Pekalongang.
Deux robes en soie de Linga.
Toile de Chéribon, district de Galoe, à l'imitation de celle du Japon
Toile impériale du capitaine chinois à Samarang.
Une pièce de toile de coton rouge de Japara.
Un rideau du pays (kasang) de Chéribon, district de Koeninga.
Toile dite Begog saloeloep, imitation de celle du Japon.
Une pièce de Guinguan (dit *Ranga*) de Chéribon.
Une robe à carreaux (sarong poleng berum) id.
Une pièce de Guinguan (djeler naik) id.
Un mouchoir de tête, à carreaux, id.
Une pièce de Guinguan, à raies rouges, id.
id. verte (gadong) id.
Une double pièce de toile (à l'instar de celle du Japon) dite djarang daok,
Une petite couverture de parade, bleue (pranak), id.
Une pièce de Guinguan de différentes couleurs (gingang koenin), id.
Un mouchoir de tête (batik sawat) de Pekalongang.
Un id. noir uni, bordure à fleurs (batik balang bolang), de Chéribon.
Une pièce de Guinguan rouge (batik priet), id.

Une robe rouge, à carreaux (sarong poleng berum), id.
Un mouchoir de tête, noir, à fleurs (batik sawat loehoen), id.
Un id. rouge, à carreaux (stangang poleng kotakkan).
Un id. id. (stagang kembang intjang).
Un id. id. id.
Un id. noir, à fleurs (batik bekembang), de Chéribon.
Un id. id. (batik kembang tjiena), id.
Un id. id. (katjang soe-oek), id.
Une robe bleue, à carreaux (sarong poleng biroe), id.
Un mouchoir noir, à fleurs.
Un id. à couleurs foncées (batik tjorot).
Un id. id. (batik sesaptong).
Un id. id. (batik perjata).
Un id. id. (sawoet loehoen),
Un id. id. (batik tamba loeroeng.
Un id. id. (selassie).
Un id. id. (loempang kendang).
Une robe rouge, à raies, de Buitenzorg.
Une pièce de toile de coton, rouge, à raies, id.
Une id. à fleurs, id.
Une pièce de Guinguan pour pantalons, id.
Une id. id.
Une robe de femme, couleurs foncées et à carreaux, id.
Un mouchoir rouge, à carreaux, id.
Un id. jaune, id.
Une pièce d'étoffe bleue.
Une robe rouge-clair.
Une pièce d'étoffe rayée, pour pantalons.
Une id. id,
Une Camisole pour femme, bleue-foncée (badjoe rasoean Kalangan).
Toile de coton blanche (lawon poeti).
Une camisole pour femme, brune ou noire (badjoe rasoean woelong),
Une pièce de toile de coton, bleu-clair (sinjan biroe laut)
Une id. d'Etoffe bleu-foncé (sinjan kelangan).
Une id. de toile de coton noir, à carreaux (sinjan woelong).
Une Camisole pour femme, bleu-clair (kasoean biroe laut).
Une robe pour dame (sinjan batik).
Une id. id. (sinjan samoan).
Une id. bleue, à carreaux (sinjan loerik).
Une id. longue.
Une id. bleue.
Un mouchoir de tête (stangan batik trakaroean).
Une pièce de satin de vingt aunes (soetra poetie).
Un schall de Nankin.
Une pièce de soie blanche, tissée, à quatre bouts (soetra poetie jang kasar).
Un schall de soie, couleur orange (tjala soetra jang die toebar kojiet).

Un schall de soie, couleur cramoisie (tjala soutra mera troes).
Un id. id. blanche à deux bouts (id. soutra poetie).
Un id. à un bout, id.
Une paire de gants de soie blance (sarong tangan soetra poutie).
Deux robes rouges, à carreaux (kain panjang polleng).
Une id. id. (batek banq).
Deux id. d'Etoffe du pays, rouge, à carreaux.
Deux id. id. bleu.
Deux id, rouges, à carreaux (kain panjang poleng mera tjara boegics).
Deux id. id bleues, id. (kain panjang bieroe).
Une id. rouge, id. en coton de More (sarong poleng kapas mori).
Deux mouchoirs de soie (salindang soutra batik).
Deux id. de tête, en coton (oudang batik soba).
Une belle robe rouge (kain panjang batik bang).
Une belle couverture de parade, rouge (salimoet batik).
Un mouchoir de tête (oedang batik kembang).
Un id. id. non apprêtë (oedang njang belong tjelop).
Un id. bleu (id. biroe).
Un id. blanc (id. poetie.)
Un id. id.
Quatre pièces de Sarong fin, bleu (sarong batiknila.)
Cinq Tabliers fins, bleus (slendang batik nilea),
Dix mouchoirs de tête (oedang battikkan nila).
Une belle robe, façon Solo (sarong tjara Soerakarta).
Un mouchoir de tête, rouge (oedang batik kambang).
Une ceinture rouge (slendang batik mera).
Un mouchoir de tête en soie rouge, broché en or (oedang soetr mera dengan kembang maas).
Trois bandes pour sangles, fabriquées à Bantam.
Deux robes bleues, id.
Une id. à carreaux, rouges et bleus, id.
Une pièce de Guinguan, pour pantalons, id.
Un Sarong bleu, à carreaux, id.
Une pièce de toile, imitation de celle du Japon, id.
Une robe à carreaux, rouges et bleus, id.
Une id. rouge. id.
Une ceinture (ikat pingang), id.
Un chall en soie, confectionné du produit de treize mille vers.
Un id. tissu de soie et de coton, de Fernambouc.
Une paire de gants de coton, de Nankin.
Une pièce de toile, à l'imitation de celle du Japon, fabriquée à Chéribon (begag seloeloep).
Un habit de gala des grands du pays de Soerakarta, troisième qualité (dodot batik semen).
Un id. long pour hommes id. (kain panjang batik sawat).

Une robe de Solo (sarong batik oedan lieris).
Un mouchoir de tête pour les chefs indigènes (oedan batik sawat).
Un habit pour id. (kaid panjang batik angin angin Batawie).
Une robe rouge, à fleurs, de Macassar.
Une id. à carreaux id.
Une id. longue, id. de Soerakarta.
Une pièce de Guinguan rouge, à raies, de Macassar.
Deux mouchoirs de tête, à carreaux, id.
Une robe bleue, à raies, de Solo (kain panjang poeloe watoe).
Une pièce de toile blanche, de Soerakarta.
Une id. id.
Deux id. de Guinguan, vertes, de Salaijer.
Une id. de toile, à l'imitation de celle du Japon, de Rembang.
Une robe id. id.
Cinq pièces de Guinguan id. id.
Un sac, fabriqué de la plante widjinay, Indramaijoe, sous la direction de M. Buyn.
Un id. de la plante teboe soero, fabriquée à Passaroeang.
Un id. id. poeloetan (korbus) id.
Un échantillon de corde, fabriquée de peau de buffle, pour écoutes et itagues de gouvernails aux navires du pays.

Soies écrues.

Echantillons de différentes soies de qualités supérieures et inférieures, produites par le ci-devant capitaine des Chinois à Samarang.

Un Échantillon de soie récoltée par le sieur Brenner, à Samarang, et dont la qualité a été jugée très-bonne au Bengale, en Chine et en Angleterre.

Vingt-quatre écheveaux de soie écrue, envoyée par M. Diard, et produite, sous son administration et sa surveillance, par des indigènes de Parakkan Troes.

Un écheveau de soie jaune, et trois id. de soie blanche, produite sur la terre de Materman.

Cotons écrus.

Quatre échantillons de coton écru, savoir : dé Fernambouc, de Bourbon, de Nankin et de soie produits par M. H.-J. Domis à Passaroeang.

Quatre échantillons id., savoir : de Bourbon, de Fernambouc, de Bengale et de Nankin cultivé par M. Tesseire dans la terre de Tjikodja.

Un échantillon de coton du pays (Kapas ratoe), envoyé par le résident de Bantam.

Un échantilon de coton de Lampongs.
Un id. coton de Java, non purifié, dit Kapas van Ponthang.
Un id. coton de l'étranger, dit Kapas Hollanda.
Un id. coton dit Kapas Moerie : ces deux échantillons ont été exposés par le résident de Japara.
Un id. coton de Java, non purifié, dit Kapas Kakoe.

Sortes de chanvre et de lin.

Six échantillons de lin de différentes plantes indigènes, avec lequel· on a fait des essais, à Java, paur la fabrication d'étoffes pour sacs et pour cordages.

Un sac, fabriqué à Chéribon, de chanvre ou plante de Bengale.

Un sac, tissé à Rembang, de la plante teboe soero.

Un sac, fabriqué à Passaroeang, de l'écorce de l'arbre dit tijp-plokkan.

Un id. fabriqué de la plante widoeric.

Vannerie, ouvrage de Nattes et de paille.

Une natte de feuilles de frandang, grosse, à fleurs en couleurs.

Une id. fine, tressée à Bantam, de l'arbre pandang.

Deux coupons d'étoffe de Paille, tressée de feuilles de gebang ou potjoek.

Deux id. id. grosse, pour voiles de vaisseaux du pays et pour sacs.

Ustensiles de Ménage.

Un moulin à coton.

Un échantillon de papier de Java.

Deux paquets id., première et deuxième qualités, de Soerakarta.

Cuirs.

Différentes sortes de cuirs, tels qu'ils sont préparés par les indigènes.

Bois.

Deux pièces de bois de Pellet, pour gardes et gaînes.

Modèles de machines, curiosités, etc.

Un soc à labourer.

Une Machine. dite *ani ani.*

Un manuscrit de Tenger, sur feuilles de lontar.

Une bêche du pays.

Armes.

Un couperet de Java.

Un poignard de Boegine, dit badi badi.

Deux couteaux de chasse, travaillés en fleurs (sondré). Les habitans des résidences de Preang s'en servent à leurs grandes chasses.

Une lame de sabre, richement travaillée en fleurs, à l'instar de celles des Européennes, par un indigène desdits résidences.

Un poignard de Java, de la sorte dite sabak inten.

Un id. id. id. tilam opiek.

Produits d'Agriculture et d'industrie.

Cinq échantillons de thé, cultivé et préparé dans le jardin des plantes du gouvernement à Buitenzorg.

Trois échantillons de thé, produit et préparé à Garoet dans les résidences de Préang.

Quatre autres id. préparé à Buitenzorg.

Un id. du Japon, dit simo hana.

Un id. dit tjoesen.

Trois id. première, deuxième et troisième qualités.

Tabac.

Quatre différentes sortes de tabac, savoir : Varinas, Havane, Japon et Java, produit à Passaroeang.

Cire et chandelles.

Un échantillon de cire et de chandelles, fabriquées de l'arbre kondang de Passarouang.

Un id. de cire Java, non purifiée.

Un id. préparée et non préparée, de l'arbre kondang, provenant de Buitenzorg.

Différentes productions du pays.

Un échantillon de Katjang noir, pour préparer le soija (ketjap).

Un échantillon de castor ou Noyaux de palma-christi, dit jarak klappa, de Passaroeang

Un id. plus petit (jarak genja), première sorte.

Un id. id. encore plus petit (jarak djero), id.

Un id. de Arrowroot, préparé à Buitenzorg dans le jardin des plantes du gouvernement.

Un id. de Gambier Moesie, de Palembang.

Un id. id. ordinaire de Riouw:

Un id. de savon à l'imitation de celui d'Amérique, préparé à Pekalongang.

Drogueries et drogues pour teindre.

Une pièce de bois de Sapan (kaijoe setjang).

Un échantillon de vitriol bleu.

Un id. de résine.

Un id. de Binkoedoe.

Un id. de Saffloers (kesoemba djawa).
Un id. de savon d'arbre (ravak).
Un id. d'indigo de M. Le Pesel.
Un id. id. fabriqué par Ong Sioeko, à Tjedoek.
Un id. d'Orléans (galoeloe.
Un id. d'indigo de la fabrique de *Romswenckel*, à Bergzigt.
Un id. id. de la fabrique de Goedsnoven, à Pekalongang.
Un id. de Sang de dragon (sandaraque), de Borneo.
Un id. id. de Palembang.
Un id. de Benjoin de Sumatra.
Un id. de vers d'Iris, préparé à Pekalongang.
Un id. de Soude ou Sel lixiviel minéral, tiré, à Pekalongang, de la plante kali.
Un id. de Potasse, préparée par M. Houtmann, à Pekalongang, du rebut des ronces d'indigo.
Un id. d'Indigo, préparé dans l'établissement d'agriculture, à Perakkan-Troes.
Un id. de Cochenille (granafina), récoltée au jardin des plantes à Buitenzorg.
Un id. de bois aromatique de couleur rouge-foncé.
Une pièce de bois de Sandal (kaijoe tjendana).
Quelques échantillons d'Indigo, en forme de tours, préparé par les habitans de la régence de Limbangang, de la plante nila kambangan, au moyen de la cuisson.
Quelques échantillons d'Indigo, préparé par M. Thomson, à Karang Jattie.
Deux échantillons d'Indigo, première et deuxième qualités, du pays de Trogong.
Un tableau représentant le jardin du ci-devant capitaine des Chinois, à Samarang.
Modèle d'une jonque de guerre chinoise.
Soie tirée de l'établissement du gouvernement à Krawang, ile Java.
Peau de chèvre tannée dans le même établissement.
Morceau de cuir de buffle, id. id.
Un vaisseau en clous de girofle, fait dans les Moluques.
Une boite en or, travaillée dans l'île de Sumatra, résidence de Padang.
Une garniture en or, id. id.
Une boite en argent, id. id.
Deux bocaux de Cochenille, gagnés à Buitenzorg, avec de la Cochenille que le gouvernement y a fait importer de Cadix.
Deux caisses de thé récolté dans le parc de Buitenzorg, et dont la culture y a été introduite par S. Exc. le commissaire-général du roi aux Indes orientales.
Une boite laquée, contenant des échantillons de thé peeco, première qualité, id., deuxième qualité, id., souchon de différentes qualités, etc.

La révolution qui survint vers la fin du mois d'août 1830, dans le temps où l'exposition était encore en entier, est cause que l'on n'a pas pu publier le procès-verbal de la commission supérieure, et qu'à défaut de pièces officielles l'on s'est borné, ou l'on a dû se borner, à recueillir des analyses publiées, mais plus superficielles que les élémens qu'on possède pour Gand et Harlem; toutefois quelque nombreuse, quelque brillante que fût l'exposition à Bruxelles, on se tromperait encore si on la considérait comme le microscope de nos ressources; il est impossible que les plus riches, les plus intéressantes de nos industries y aient été représentées.

Tous les objets y ont été classés dans l'ordre suivant :

1° Fils, étoffes de laine, duvet de chèvre, étoffes de soie, chapellerie, pelleterie.

2° Fils et étoffes de coton de lin et de chanvre, tissus de crin, dentelles, blondes gazes, fleurs artificielles, etc.

3° Produits chimiques, cuirs et peaux, verrerie, cristaux, ébénisterie, menuiserie, marquetterie, etc.

4° Bronzes et dorures, plaqués, orfévrerie, bijouterie tabletterie, papeterie typographie, lithographie, reliures, porcelaines, marbres.

5° Machines et instrumens, outils, clouterie, épinglerie, arts métalurgiques, instrumens de chirurgie de mathématiques, horlogerie, coutellerie.

6° Voitures, harnais, sellerie, armes, instrumens de musique, substances alimentaires, liqueurs confiserie, objets d'utilité et d'économie domestique, objets divers.

En parcourant les vastes salles de l'exposition on ne pouvait

s'empêcher d'admirer en même temps l'heureuse et élégante distribution de l'intérieur de ce vaste édifice, et l'ordre qui avait présidé au classement des objets qui y étaient exposés. Cette variété presqu'infinie de produits était disposée avec tant d'intelligence que nulle part il n'y avait confusion, que tout était placé ostensiblement, et que le spectateur, bien qu'embarrassé par la multiplicité des choses qui s'offraient simultanément à sa vue, pouvait avec facilité arrêter ses regards sur celles qu'il aimait à examiner de préférence.

Les premiers objets qui se présentaient dans la première salle, étaient des peignes de femmes, en corne, provenant de deux fabriques de Bruxelles et d'une de Maestricht, tous simulant l'écaille à s'y méprendre; il y en avait artistement taillés à jour aux armes du royaume; le premier coup d'œil était très-favorable à ces produits qui sont une conquête de notre industrie sur celle de la France, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Bandages élastiques fabriqués à Liége. Pompe à incendie de Gand. La machine sortant d'un atelier de Liége a le mérite d'une grande simplicité. Le moteur de la force qui fait jouer ces pompes s'aperçoit facilement; c'est un balancier à deux bras terminés par des paraboles; fleurs en cire, figures en sucre; l'exécution, les couleurs, l'élégance, la fraîcheur et la délicatesse des formes font rivaliser ces fleurs avec les plus belles fleurs artificielles, des chandelles de cire, de la cire blanche à bougies, des bougies diaphanes, méritèrent des éloges quant à la main-d'œuvre, elles sortaient des fabriques de Bruxelles. Une lampe hydropneumatique faite à Amsterdam attirait l'attention pour son mécanisme. Des balances sortant d'un atelier de Gand, étaient d'une telle perfection que le souffle seul de la personne qui les examinait les faisait mouvoir. On s'arrêtait devant les cylindres pour imprimer les toiles de coton, la gravure en était belle et régulière. On remarquait également une jolie balance montée sur pierre fine, très-bien travaillée et très-fine. Plusieurs mé-

caniques très-curieuses et autres ouvrages de cette nature attirèrent ici l'attention des connaisseurs ; elles sortaient toutes de fabriques de Bruxelles. Une presse à imprimer très-ingénieuse et d'une grande force. Les belles cires à cacheter rouges et de toutes couleurs fabriquées à Liége soutinrent leur réputation si justement acquise.

Impressions et papiers.

Une presse d'imprimeur en fer dont on n'apercevait pas bien le jeu, et un buste en fonte représentant S. M., étaient des objets fort bien traités et annonçaient un artiste habile. Diverses éditions de livres envoyées à l'exposition, prouvèrent que l'art de la typographie était avantageusement et généralement cultivé dans notre pays, plusieurs imprimeurs de Bruxelles, de Mons, de Gand, de Harlem et d'Amsterdam enrichirent l'exposition d'ouvrages imprimés. Il s'y trouvait des ouvrages qui offraient un degré de perfection dont il existait jusque-là peu d'exemples. On n'y rencontrait pas des mots divisés, chaque ligne finissait toujours par un mot entier, ce mode exige des typographes exercés et intelligens. Une lithographie était exposée pour l'impression seulement ; la vigueur et l'égalité des tons faisait prendre cette épreuve pour le dessin même, tant l'impression était pure, quelque grande que fût la pièce.

Les papiers exposés et sortant des fabriques de Bruxelles, de la Hulpe, d'Andennes, etc. égalèrent peut-être les papiers fabriqués dans les provinces septentrionales. Au total nos papeteries du royaume ne sont inférieures à aucune autre, voire même les fabriques ci-dessus indiquées. Les papiers de Liège, de Ruremonde, de Huy, etc. supportaient toute comparaison. Le carton de Bristol à dessiner fit espérer qu'il atteindrait bientôt à la qualité de son modèle, et tel qu'il était exposé, pouvait déjà tromper l'œil peu exercé. Les papiers marbres

et coloriés de Bruxelles et de Courtrai parurent ne laisser rien à désirer, et pouvoir lutter sans désavantage avec les mêmes produits des fabriques françaises.

Les boites en bois vernis et les impressions sur bois, faites à Liége sont d'un intérêt majeur, ces objets s'exportent, se vendent partout et forment une branche d'industrie qui, bien que secondaire, occupe beaucoup des bras et procure des profits remarquables. Les gants légers de couleur et de fantaisie, faits de peaux mégissées du Luxembourg et du Brabant, rivalisaient de perfection à cet égard, les peaux de ces gants parurent bien préparées, les couleurs égales et pures, la coupe élégante et la couture plus soignée et meilleure que dans les mêmes gants que nous tirons de France.

Il se présentait à l'exposition de Bruxelles beaucoup de papier à meubler de divers fabricans. Chacun d'eux a presque toujours une espèce dans laquelle il excelle. Beaucoup de ces tentures étaient riches et magnifiques; d'autres, moins brillantes, se recommandaient par la vivacité et l'heureuse dégradation des couleurs ou par la pureté et le bon goût du dessin; on peut dire que cette manufacture avançait avec célérité vers la perfection et que déjà même en certaines choses nous faisions mieux que l'étranger, dont nous dépendions pour cette partie de nos ameublemens, il n'y a guère que quelques années. Les papiers de Bruxelles étaient vraiment remarquables. Les fabriques de Louvain, de Lokeren et de Luxembourg avaient aussi exposé des papiers de fort bon goût et d'une belle exécution.

La lithographie royale, dont la réputation n'est pas contestées, exposa une grande quantité de ses ouvrages, parmi lesquels on admire son *Voyage pittoresque*, sa *Vie de Napoléon*, etc.; il y a de très-belles choses parmi ces lithographies, il ne s'y trouvait même pas de morceau faible dans

un aussi grand nombre de productions. Des lithographes, dignes de concourir avec ce principal établissement, présentèrent des ouvrages dont le dessin était plus suave et en même temps plus vigoureux, et aussi nettement imprimés que la gravure ; on y avait acquis cette touche soyeuse qui fait le mérite des plus belles lithographies.

Les reliures de Tournay et celles de la cour à Bruxelles, sont magnifiques. Celles de Tournay l'emportent pour la modicité des prix. Les reliures de ces deux villes ont offert en don à la ville de Bruxelles des chefs-d'œuvres de leur art, où ils ont prodigué l'or, les dessins de bon goût, les empreintes élégantes, les couleurs les plus variées sur les couvertures de leurs livres. Ces reliures pouvaient défier tout ce qu'on a vu de ce genre.

Les couteliers de Namur avaient déployé tout le luxe de la fabrication. Les belles pièces qu'ils exposèrent, outre le poli de l'or, de l'argent et de la nacre de perle, qui les ornaient, étaient considérées comme tout aussi bien limées, jointes et trempées que la coutellerie d'Angleterre et de Chatelerant. Celles de Gand, quoique plus simples dans l'exécution, pouvaient rivaliser avec celles de Namur.

Une presse provenant de l'imprimerie normale de Bruxelles, où elle avait été faite, paraissait avoir éte perfectionnée d'après un modèle importé d'Angleterre ; cette pièce prouvait, comme beaucoup d'autres, que quant à la main-d'œuvre, nous avions cessé d'être dépendans de nos voisins. Plus loin se trouvait une plate-forme, pareille à celles dont les horlogers se servent, et destinée à diviser toutes sortes d'engrenages; cette pièce contribuait puissament à coroborrer l'idée que nous venons d'émettre touchant la dépendance de l'étranger. D'autres mécaniques très-ingénieuses, à faire toutes sortes de pas de vis et d'écrous, et à diviser, recopier et faire les molesses

pour l'impression des indiennes, avaient été fabriquées à Bruxelles sous la direction d'un de nos artistes les plus habiles et les plus industrieux.

Une petite voiture mécanique faite à Gand, semblait destinée à surmonter les difficultés des plans inclinés ou rocailleux.

Dans la seconde salle était une machine à vapeur sans balancier, de la force de quinze chevaux, pression de deux atmosphères sur une surface d'un pouce carré des P.-B. Cette machine faite près de Verviers était simple, parfaitement excutée et peu volumineuse. Un mécanicien de Bruxelles qui possède pour la confection des machines et des mécaniques un vaste établissement, avait exposé treize pièces fabriquées dans ses ateliers, et dont quelques-unes étaient de son invention. C'étaient des machines à vapeur, pompes à incendie, une machine ingénieuse pour auner les étoffes en les pliant. Une pompe pneumatique, un pétrisseur mécanique pour 75 livres de pâte, d'autres objets du même fabricant étaient tous parfaitement exécutés.

Nous arrivons ici à ce qui a rapport au travail du fer appartenant aux deux ateliers les plus notables de Liége; la première pièce était du volume de 1600 livres de P.-B., elle n'a de mérite que sous le rapport de la difficulté vaincue de la remuer, de chauffer, de souder et de forger ; l'ouvrier forgeron qui a osé entreprendre ce travail et qui y a réussi, mérite incontestablement des éloges. Deux machines à vapeur du système de Watt, furent exécutées avec tant de perfection, que l'œil le plus exercé n'y trouva pas un défaut. La tôle était remarquable par sa longueur et sa largeur, et passait pour un chef-d'œuvre de laminage. Le buste du roi et le piédestal coulé d'un seul jet, étaient le premier un chef-d'œuvre, et le second un tour de force de l'art du fondeur. Le travail d'un

piston mécanique ne laissait rien à désirer et en général tout ce que ce fabricant avait exposé méritait le même éloge.

Le pétrisseur mécanique de St.-Josse-ten-Noode, était une machine nouvellement inventée, réunissant le triple avantage de la propreté, de l'économie du temps et de la main-d'œuvre. Une machine à faire des briques parut fort ingénieuse ; dans l'emploi elle semblait pouvoir rencontrer quelques difficultés. Deux battoirs à grains d'une forme nouvelle, ne semblaient pouvoir être approuvés qu'après en avoir reconnu l'effet. On remarqua deux silos aërifères dont le mérite comme dépôts conservateurs était déjà connu et apprécié. Le crible offert par un fabricant de Marbais, portait à croire que l'usage pourrait s'en répandre.

La machine sans contredit la plus intéressante de toute l'exposition, machine peut-être destinée à changer la face d'une partie du commerce, et pour l'invention de laquelle un prix avait été promis et non gagné, était une machine à filer le lin. Le fil qu'elle donnait était égal et beau, mais le lin n'était point livré à cette machine dans l'état où on le trouve dans le commerce, et il doit être probablement filé en cordons de la grosseur d'un tuyau de plume. On ignorait encore jusqu'à quel point cette préparation qui semblait indispensable, pouvait contribuer au succès de la machine et jusqu'à quel point elle atteignait le but. Une machine, plate-forme pour faire des dents d'engrainage, parut plus simple que les autres pièces analogues que contenait l'exposition.

Un industriel de Couvin, ingénieux et entreprenant, avait considérablement amélioré le système de la fonderie et de la forgerie. Les belles usines qu'il a construites et dont il a augmenté les produits, les exploitations et la réduction de la mine en fer qu'il a entreprises sur une échelle incompa-

rablement plus grande que jadis, ont puissamment contribué à répandre l'aisance dans les contrées qu'il habite.

Les choses usuelles et simples qu'il avait exposées étaient de celles qui font la fortune des manufactures, lorsqu'elles sont parvenues à les faire meilleures et à plus bas prix que leurs concurrens; elles consistaient en un grand nombre de chaudrons et pots en fer de fonte, en mortiers en fonte si parfaits, qu'ils paraissaient avoir être tournés et polis, des bas-reliefs en fer coulé, d'une perfection extraordinaire; six qualités d'acier détruisirent le préjugé que nos fers n'étaient point propres à être convertis en acier.

La Société des forges à Clabecq, Brabant-méridional, exposa des fontes qui parurent très-belles et fort propres soit à la poterie, soit aux ouvrages les plus délicats; les engrainages étaient parfaitement exécutés.

Un maitre de forges du Hainaut mérita une place distinguée parmi ses concurrens; il s'était appliqué à l'épuration et aux diverses modifications des qualités de la fonte de fer; rien n'était plus beau que ses rouages d'horlogerie en fonte.

Il se trouvait dans cette salle plusieurs ouvrages remarquables en cuivre, de très-belles tôles de ce métal et des alliages faites à Liége. Amsterdam avait exposé des objets en cuivre de la plus belle fabrication. Les produits de ses fabriques semblaient être très-variés; indépendamment de ses belles tôles, on admirait celles platinées en argent. Un fabricant de la Gueldre fit de très-grands fonds de chaudières d'une pièce en cuivre battu; c'était en quelque sorte un chef-d'œuvre, ainsi que de très-belles feuilles, de beaux tuyaux de plomb laminé et sans soudure; ces pièces étaient du plus beau fini et si polis que le métal en avait été forte-

ment comprimé par le laminoir ; on les croyait pour l'usage plus inaltérables encore que les tuyaux ordinaires coulés et soudés. Un soufflet mécanique parut fort simple et en même temps fort ingénieux, ayant l'avantage d'occuper peu de place dans une forge. Les tôles de fer laminé de Liége étaient très unies et très égales, on ne peut rien faire de mieux dans ce genre. Cet éloge s'applique même à celles dont les grandes dimensions permettraient d'être moins sévères sur la qualité.

Plus loin on voyait un appareil complet de sauvetage, inventé et fabriqué à Amsterdam, rien ne manquait aux parties qui composaient cette invention philantropique, qui était si simple, qu'un homme seul pouvait facilement porter tous les objets qui le composent et qu'il n'était besoin d'aucune étude pour en comprendre l'emploi. Des objets de corderie fort remarquables figurèrent à cette exposition ; les cordes plates de Hornn, celles en général de Delft et d'Anvers parurent d'excellente fabrication.

Ici se trouvèrent plusieurs pompes à incendie de diverses constructions ; celles d'Amsterdam étaient grandes et fortes sans être embarrassantes ; celles de Liége bien achevées avec tuyaux en cuir d'un transport facile. Celles de Harlem parurent pouvoir être très-utiles dans les rues étroites et dans les lieux encombrés ; celles faites à Bruxelles n'étaient guères inférieures aux précédentes.

Outre quelques objets de carrosserie on trouvait des pièces indispensables à l'agriculture sortant d'un établissement dans la province de Liége, où se fabriquent tous les instrumens aratoires d'après les modèles les plus parfaits ; on voyait des charrues pour divers usages, des herses, des houes à chevaux, des rayonnures et des semoirs ; ces objets sont solides et fabriqués avec beaucoup de soin, ainsi que plusieurs

autres charrues de différentes formes, dont quelques modèles parurent parfaits sous différens rapports.

La salle n° 4, était très-vaste et contenait des objets souvent très-disparates; d'abord en entrant étaient placés des fioles contenant 186 espèces de produits chimiques venant de Courtrai. Depuis que la chimie a été élevée au rang des sciences positives, elle a fourni aux arts et à l'industrie une quantité de sels, d'oxides, de matières colorantes, d'acides, de réactifs, dont quelques-uns étaient encore très-difficiles à obtenir dans le commerce; on pourra désormais obtenir dans le pays beaucoup de substances que ci-devant on tirait à grands frais de Paris ou de Londres.

Nous voici arrivés aux cotons filés qui figuraient au concours; ce sont la base du produit précieux de nos industries, l'émulation était si vive, la tendance tellement animée parmi nos fabricans, que s'il était convenable de rendre justice en général à leur zèle, à leur noble rivalité, il eût peut-être été imprudent de faire l'éloge ou la critique de quelques fabricats en particulier. L'année 1825 fut une année mémorable pour cette branche d'industrie en Belgique. Les mécaniques du dernier système suivi à Manchester, furent importées à Gand et y mirent les manufacturiers en état de filer avec plus de perfection et de vendre à des prix modérés les numéros moyens et élevés. Les propriétaires de la fabrique où ces machines furent d'abord établies, n'en firent aucun mystère à leurs concitoyens, qui purent aussi en construire de pareilles sur ce modèle. Quand on voit les machines nouvelles dont ce système se compose, on est forcé de reconnaitre qu'en 1814, l'art était encore chez nous dans son enfance. On trouvait des cotons filés de toutes les espèces et de toutes les finesses ; sous le rapport de la finesse, de l'égalité et de tout ce qui constitue la perfection du fil, on était surpris et émerveillé, et dans notre pays on n'avait rien vu d'aussi parfait en ce genre. Il

y avait des bleus et des rouges d'Andrinoples, teints avec de la garance indigène, que les meilleurs teintures de Rouen ne désavouraient pas.

Après les cotons étaient placés les fils à coudre, à tisser et à dentelles. En ce qui concerne les toiles, nous possédons sans contredit la première manufacture du monde, et si nous devons reconnaitre que la fabrication des batistes et des fils à coudre n'est pas aussi animée chez nous que chez nos voisins, nous n'en avons pas moins le grand marché et la fabrique par excellence des tissus de chanvre et de lin en général.

Après les fils venaient les cordes; on ne peut en faire de plus belles que celles de Liége; celles de Malines parurent aussi très-bien travaillées et convenir parfaitement au but auquel on les destinait.

On rencontrait ici exposés des peignes métalliques et en bois, il est difficile d'en apprécier la bonne fabrication.

Le premier objet qui frappait la vue à gauche en entrant dans la quatrième salle, c'était un grand W couronné, formé de sulfate de fer; on concevait à peine comment le fabricant s'y était pris pour obtenir une aussi belle cristallisation de couperose verte; la fabrique de Bruxelles dont cette pièce sortait était la seule connue dans le royaume qui fît du sulfate de fer artificiel.

La fabrique de Tronchiennes près de Gand, avait fourni douze bocaux de différentes lacques obtenues de la garance, et destinées à la peinture. Bien du monde croyait encore que la garance n'était employée qu'exclusivement à la teinture.

Six bocaux fermés et contenant diverses nuances de bleu de cobalt, fait avec du smalt de Saxe, qui venaient de la Hol-

lande ; la couleur de ce produit paraissait belle et pure. L'acide oxalique et le sel d'oseille, fabriqués sans doute artificiellement, ainsi que le nitrate de plomb paraissaient ne rien laisser à désirer sous le rapport de la cristallisation. Plusieurs fabricans avaient envoyé à cette exposition des échantillons de colle forte, toutes ces espèces de colles fortes étaient de belles qualités; celle extraite de la gélatine des os attirait l'attention par sa belle apparence, ainsi que celle faite avec des débris de poissons. Parmi les produits chimiques, nombreux et très-variés, on remarquait le blanc de plomb, le jaune de chrome et surtout un très-beau bichromate de potasse fort bien cristallisé. On admirait des échantillons de vermillon, quoiqu'on ignorât encore s'il provenait du cinabre natif ou artificiel. Du reste les collections qui figuraient à l'exposition prouvèrent que nous étions déjà très avancés dans la fabrication des oxides métalliques et des couleurs minérales. C'est une branche de commerce importante pour le nord du royaume, où les fabricans avaient non-seulement perfectionné la fabrication d'un bon nombre de ces produits, mais encore inventé de nouveaux que les autres nations cherchent en vain à imiter.

A cet endroit de la salle était placé un assortiment complet et très-nombreux de fils teints et non-teints à coudre et à tricoter de Tournai, depuis le fil le plus commun jusqu'aux qualités les plus fines, teints de toutes les couleurs et filés ainsi que tordus pour tous les usages. Plusieurs de ces couleurs sont remarquables par leur pureté et leur éclat; si la teinture est solide on aura fait un grand pas dans l'art, car on sait avec quelle peine le fil prend les diverses teintures et avec quelle facilité il les cède et s'en dépouille.

Les objets en cuivre, du Luxembourg, et surtout les balances paraissaient fabriqués avec soin. La caserolle perfectionnée de Bruxelles, sans clous et sans soudure paraissait re-

commandable ainsi que d'autres objets de cuivre rouge, frappés à Bruges.

Une lanterne ou réverbère en cuivre faite à Ypres, parut être l'application d'un système tout neuf à réflection et de réverbération de la lumière.

Les médailles et les empreintes de cachets étaient parfaitement gravés.

Les diverses nattes d'une étoffe et d'une contexture toute nouvelle les rend aussi fort propres à être employées pendant l'hiver dans les voitures publiques.

Nous ferons mention d'un mannequin, d'une baignoire en zinc à laquelle était adapté un appareil en cuivre, destiné à chauffer l'eau; des poëles à chauffer, la plupart faits à Bruxelles. Il est peu de fabriques de ces foyers qui puissent le disputer en perfection; ils ont chacun leur mérite particulier et joignent la plupart un grand fini à une élégante simplicité; un de ces poëles en cuivre bronzé, était le plus beau modèle qu'on eut jamais rencontré, et orné de bas-reliefs admirables. D'autres villes ont aussi exposé des poëles.

On voyait ici une brosse cylindrique encaissée, nommée balayeur mécanique; elles est très-simple et l'usage s'en répandra probablement avec promptitude.

Les chaises en fer polies et légères étaient très-recommandables, et parmi les pièces importantes postérieurement arrivées un magnifique cylindre gravé attirait l'attention.

A côté de quelques outils de belle fabrication était placée une toile métallique en fils de laiton, venant de Rotterdam, les fils en étaient fort égaux et bien tissés. Quinze échantillons de fils de fer, de Couvin, nous apprirent non-seulement

que nous possédions une tirerie de fils de fer, mais encore que cette usine donne des produits remarquables par leur perfection. Les couteaux simples à manches de bois sans ressort, de Lierre, ne le cèdent en rien pour la trempe et le taillant aux plus beaux articles de coutellerie ; ils sont remarquables par leur bas prix. Des outils de jardinage et d'agriculture très-bien forgés et limés sortaient des ateliers d'Attren (Hainaut), des mors et des étriers et mors pour chevaux de voitures, avaient atteint un grand degré de perfection. Les aciers de Liége sont déjà connus avantageusement dans le commerce ; les scies et les limes exposées touchent aussi à la perfection, celles de Zaandam sont également bien taillées et bonnes. Les clous d'épingle dites pointes de Paris, ne se fabriquaient point dans les Pays-Bas, ils ont naturalisé chez nous une industrie nouvelle.

Des fabricans de Bruxelles, de Bruges, de Gand et de Vilvorde exposèrent différentes espèces de brosses et pinceaux ; ces produits ont été notablement perfectionnés dans les Pays-Bas.

Quelques objets de sellerie de Bruxelles ; un harnais de tilbury de nouvelle invention ; une paire de harnais de voiture, des selles et autres objets ; un harnais à ressorts et grand nombre d'objets de cette fabrication, ainsi que des harnais pour prévenir les accidens causés souvent par des chevaux qui s'abattent ou qui s'emportent ; ces pièces prouvent que la sellerie, surtout celle de Bruxelles, fait des progrès ; les guides et les cordes pour traits, de Gouda, sont artistement travaillés, des plus propres et des plus élégans.

Toujours dans la même salle on remarquait des pièces d'étoffe de crin et soie dite crinoline, très-bien fabriquée ; Vilvorde exposa des étoffes de crin et des tissus de fil de fer. Cette industrie n'était pas ancienne dans les Pays-Bas et

elle était déjà portée à une point de perfection qui laissait peu à désirer sous le rapport du tissage et des dessins. Les teintures étaient supérieures, surtout le bleu de diverses nuances que le fabricant annonçait être une nouvelle découverte propre à remplacer, et même à surpasser l'indigo; un grand tapis en toile cirée était un tour de force de l'art, il appartenait à un industriel des environs de Bruxelles qui avait aussi exposé divers vases composés d'une matière légère, imperméables et non fragile, très utiles pour l'ameublement des navires.

Les tapis exposés par une dame d'Anvers, étaient très-grands et très-beaux et se distinguaient par le bon goût des dessins et la vivacité des couleurs.

Ici se présentait une espèce de produits digne de fixer l'attention; c'étaient des tapis de tables imperméables, d'une étoffe vernis imitant à l'œil la belle toile cirés, mais beaucoup plus souple, plus moëlleuse et moins lourde. Ces tapis élégans, dont l'envers ressemble au velu du drap fin, offraient à l'endroit de jolies dessins lithographiés; des étoffes cirées, des cuirs, des tapis de cuirs vernis, des peaux de veaux et de chèvre des chapeaux de fentre vernis, sortant d'une manufacture dont le chef est breveté, étaient presque tous de première qualité et annonçaient une manufacture bien tenue et très-importante.

On voyait aussi avec satisfaction une cheminée et d'autres objets en marbre indigène de la commune de *Marche les Dames;* indépendamment des couleurs particulières que ce marbre présentait, il avait reçu le poli le plus brillant; on en trouvait également de Tournai. Le poëles en faïence sont peut-être une industrie nouvelle en ce pays, ceux exposés ressemblaient aux poëles de France.

Les creusets de Selayn, méritent quelque attention, s'ils sont assez durs et assez réfractaires, car nous sommes pour cet article trébutaires de l'étranger; venaient ensuite les vases en poterie et en faïence ordinaire, tous ces produits sont satisfaisans dans leur qualité, mais rien n'égale les faïences du Luxembourg; les dessins en sont élégans et rivalisent pour la beauté de la teinte du bleu avec la porcelaine; à cet endroit se trouvaient les pipes faites à Mons; celles de Gouda passent pour les meilleures de l'Europe; plus loin les ardoises indigènes de Namur, qui semblaient de bonne qualité et indiquaient un schiste assez lisses et facile à tailler quoique de forte consistance. . . . .

Dans la même salle, n° 4, figuraient divers échantillons de bois exotique, ainsi que des meubles qui en sont fabriqués; on croyait être certain que ces bois provenaient d'arbres acclimatés dans les Pays-Bas; on est porté à applaudir à l'idée de les avoir présentés et mis en œuvre, afin de mettre le public à même de les apprécier; à côté de ces meubles se trouvaient des vases et des assiettes de la composition dont nous avons déjà parlé; mais paraissant plus beaux que les précédens. On forme de cette composition beaucoup de pièces d'ornemens pour l'intérieur des édifices; sur la même table se trouvaient beaucoup de cuirs; le cuir fort parut très-bien tanné; ceux venant d'Alost égalaient en qualité les meilleurs cuirs des peaux buenos-ayriennes, brésiliennes ou caraques. Le cuir noir pour harnais, d'Amsterdam, était supérieurement préparé; les peaux de veaux et de moutons méritèrent le même éloge; un Anversois fournit trois échantillons de cuirs tannés avec l'écorce de Mélize (Larix); l'apparence était en faveur de cet essai qui méritait d'être encouragé; enfin grand nombre de peaux tannées et corroyées, pour la sellerie et autres usages, démontraient la perfection extrême où cette fabrication était arrivée chez nous; sous ce rapport nous ne devons craindre aucun des peuples nos rivaux. On voyait à l'exposition une peau de veau préparée

à la manière russe, qui aux yeux des connaisseurs, pourrait passer pour de vrai cuir de Russie, tant l'aspect, le grain et l'odeur sont les mêmes.

Un fabricant du Hainaut présenta plusieurs objets de verrerie dont la qualité parut très-bonne, les verres bombés très-beaux et d'une grande dimension; les feuilles de verre méritaient le même éloge; on les aurait prises pour des feuilles à trumeaux et à polir; un marbre indigène d'une marbrure toute particulière; on ignorait que ce marbre existât dans le royaume, il semblait par sa contexture, sa couleur et son veinage tenir le milieu entre le granit et les autres marbres; on en voyait des vases très-jolis, et il paraît qu'on pourrait l'employer avec succès pour des caisses de pendules, des consols, etc.

Une machine à vapeur attirait dans cette salle les regards des mécaniciens; elle était traitée avec le plus grand soin.

On remarquait, toujours dans la salle nº 4, un beau modèle d'escalier de Bruxelles; les chaloupes en petit, venant de la Frise annoncèrent également un constructeur ingénieux et habile.

Les bouteilles de diverses couleurs, exposées par des fabricans de Jumet, ne semblent point le céder en qualité aux autres bouteilles fabriquées dans le royaume.

Deux cheminées de marbre noir indigène d'une couleur bien suivie et ayant parfaitement reçu le poli, une troisième cheminée de marbre de la plus belle nature et du poli le plus brillant, avaient été exposées ici; on n'osait affirmer si ce produit lithologique venait d'une carrière du royaume ou de l'étranger, il flattait l'œil par la beauté et la régularité de sa marbrure.

Divers objets de fonte et un poële ouvert d'un très-beau modèle et parfaitement coulé, avaient été envoyés de Charleroi.

Un modèle de la porte d'Ament de l'écluse n° 5 de la Sambre canalisée se trouvait à cette exposition; mais le mérite de pertuis dépend de l'exécution et des localités auxquelles il est adopté; on y voyait aussi la coupe perpendiculaire d'une machine à vapeur parfaitement exécutée et propre à faire comprendre facilement le mécanisme et le jeu de ces machines. Cette belle pièce convenait à une école d'arts et de métiers.

Un lithographe de Bruxelles avait placé isolément un de ses tapis de table en étoffe imperméable lithographiée par impression directe; rien de plus élégant, de plus distingué que ces tapis, la mode s'en est probablement emparée et l'auteur a dû en tirer un grand parti.

Les toiles cirées d'Anvers, les cuirs remarquables de Delft, les articles de tannerie et corroyerie de La Haye, les chapeaux de cuir et les cuirs d'Amsterdam méritèrent sans doute un examen; car ces articles ne sont inférieurs à aucun des produits du même genre qu'on rencontra à l'exposition.

Un fabricant du Limbourg avait exposé des produits d'une des plus anciennes manufactures des Pays-Bas; c'était des chapeaux de paille dits de Glons, recherchés par les villageoises de nos provinces septentrionales et de temps à autre, lorsque la mode l'exigeait, non-seulement par les dames de nos cités, mais aussi par les élégantes de la France et de toute l'Europe.

Les chapeaux de paille de Mons sont aussi d'une belle forme bien tressés et d'une excellente fabrication.

Plusieurs numéros présentent des basanes, peaux passées en

mégie et maroquinées, envoyées d'Amsterdam; tous ces produits annonçaient de grands perfectionnemens; suivent ici une quantité de peaux corroyées pour tiges de bottes, chamoisées, passées en mégie et maroquinées; elles prouvent que cet art a fait de grands progrès, et qu'il nous met en état de créer des articles que l'étranger recherchera aussi avec empressement.

Les objets de cordonnerie étaient abondans aussi à l'exposition; la plupart de ces objets étaient travaillés avec beaucoup de goût et d'intelligence; vers le bout de cette salle étaient placés les objets de chapellerie. Cet art est fort avancé dans le royaume et on ne croyait pas qu'aucune manufacture étrangère pût rivaliser avec nos fabriques par la légèreté, le moëlleux, le velouté, la bonne teinture et la solidité du feutre. Il est incontestable toutefois que depuis peu on a introduit des perfectionnemens dans la fabrication des chapeaux, indépendamment de l'imperméabilité qu'on leur a donnée; personne n'eût pu en disconvenir après avoir examiné les chapeaux exposés par des fabricans de Bruxelles, Lokeren, Nivelles, Bruges, Tournai; un chapeau gris fait de plumes ne le cédait en rien au chapeau de feutre; il avait été fabriqué à Lierre.

En remontant vers l'angle de la même salle où se trouvaient les derniers cuirs tannés, on voyait des plateaux peints, laqués et dorés, venant également de Lierre, le vernis en était brillant et la dorure parut solide.

Des collections d'épingles de toutes espèces étaient placées ici; les fils de laiton en étaient beaux, les pointes aiguisées avec soin; on trouvait un assortiment de limes de Liége, fabriquées en partie avec du fer indigène, et dont quelques-unes étaient d'une dureté surprenante.

Les serrures de Bruxelles donnent l'espoir de voir rivaliser un jour nos serruriers avec ceux de Paris. Toutefois il

n'y a presque point de critique pour la serrure à secret exposée.

Plusieurs cartons contenant des tirebouchons, des agraffes, des oiseaux et autres objets de quincaillerie, étaient très-bien traités, ces produits s'exportent avec avantage, parce que le prix en est peu élevé et qu'ils sont bien et proprement fabriqués; les belles feuilles de fer-blanc de Chenée attiraient l'attention; elles peuvent lutter avec succès, sous le rapport de la qualité et surtout du prix, contre les fers-blancs qui nous arrivent de l'étranger.

On remarqua un morceau de bois de 27 lignes d'épaisseur scié en 44 feuilles ou planches par le moyen d'une mécanique à Luxembourg, dont celui qui l'exposa était l'inventeur; elle sera probablement d'un grand service à l'ébénesterie.

Ici se trouvait une grande variété d'échantillons de savon en général; des savons fins, des cosmétiques, des tablettes parfumées transparentes, etc.; des échantillons d'amidon, vermicelles, macaronis, biscuits de mer, etc.; parmi les tabacs exposés par un fabricant de Lokeren on remarquait entr'autres des carottes cylindriques qui annonçaient une manufacture soignée.

Arrivé à la 5e salle : on trouvait les étoffes de coton, blanches, écrues, teintes et imprimées; ces produits ont été depuis peu en quelque sorte centuplées, et au lieu de ne servir comme jadis qu'à une partie de la consommation intérieure, ils ont paru avec succès sur les marchés de l'étranger, parce qu'ils ont pu être vendus avec profit à des prix inférieurs de beaucoup aux prix anciens; les fabricans ont créé des valeurs qui sont venues se répandre parmi la population pour en obtenir de nouvelles, et tout le monde y a trouvé sa part et son avantage.

Il est difficile de juger du mérite relatif des produits de plus de cent industriels qui en général ont chacun un côté par lequel ils l'emportent sur leurs rivaux, et la fabrication des étoffes de coton est trop variée pour qu'il ne soit pas très-difficile de les classer par espèces ; on les divise en cotonnettes, siamoises, pilong, cuir anglais, printanière, molletons, dimites, prunelles, guinguans, basins, marseille, futaine, tiretaine, indiennes, madras, saronge, vlanninck etc. etc. toutes ces étoffes, qui pourraient donner lieu à une mention particulière méritent des éloges. Les mousselines imprimées sont des plus élégantes et les dessins de plus frais.

Si l'on parcourt les listes nominatives des fabricans qui ont exposé, la ville de Gand est celle dont l'industrie s'est étendue le plus sur la manufacture du coton ; ce sont les fabricans de cette ville qui, après avoir fondé cette manufacture parmi nous, ont trouvé le moyen d'y donner de grands développemens dans le moment même où le pays était inondé d'étoffes de coton étrangères, vendues à bas prix, il n'était pas sans danger d'oser lutter contre les vétérans de l'industrie anglaise. On regardait comme une merveille le succès futur de ces industriels dans une entreprise aussi hasardeuse.

L'arrêté royal du 31 janvier 1824 ayant assujetti l'établissement de quelques fabriques et trafics à l'autorisation de S. M. et à celle des états-députés des provinces et des administrations des villes, il est de quelque utilité de suivre les autorisations accordées et publiées avec quelques détails sur l'état du commerce, par les états-respectifs des provinces, et d'en dé-

duire les progrès que l'industrie a faits pendant les dernières années.

PROVINCE DE LIÉGE.

1828. *Industrie manufacturière.*

Depuis la session de 1827 les états-députés ont autorisé le placement de 42 machines à vapeur et l'établissement d'une fabrique de chaudières pour ces mêmes machines, de deux fonderies de cuivre, d'une fonderie de fer, de deux teintureries, de deux fabriques de cordes de boyaux, de deux savonneries, d'une fabrique de faïence, de deux poteries, de deux distilleries, de deux tuileries; en outre le gouvernement a autorisé sur le rapport des états-députés, l'établissement d'une grande forge et d'un martinet et celui de deux lavoirs publics pour les laines indigènes.

Six foires annuelles ont été accordées par le gouvernement aux communes de Beyne-Heusay, Ferrières, Vaux-sous-Chevremont et Wasseige pour la vente des bestiaux et d'autres produits agricoles.

Plusieurs demandes en concession pour l'exploitation de mines ont été accordées. De nouveaux établissemens d'exploitation de houille se sont formés, parmi lesquels ceux de l'Espérance à Montignée, de Bellevue près de Liége et de Wandre doivent être cités comme les plus importans.

La situation des houillières a été généralement assez prospère. Les alunières se sont trouvées dans un état d'activité complet. Les établissemens pour le traitement du fer ont pris un développement et une consistance très-notable.

1829.

L'essor de l'industrie manufacturière ne s'est point ralenti.

Les états-députés ont autorisé pendant l'année, le placement de 24 machines à vapeur ; une fonderie de métaux, une fonderie de fer, trois teintureries, une fabrique de bleu, une savonnerie, un four à chaux, une raffinerie de sel, une distillerie, une brasserie, une tuilerie, un four à briques réfractaires, trois fabriques de chandelles, une fabrique de céruse, couperose, et autres produits chimiques.

Le gouvernement a autorisé l'établissement d'un moulin à vent à moudre le grain et d'une papeterie ; dix brevets d'invention ont été accordés.

Les communes de Tavière, Herve, Battice et Francorchamps ont été autorisées à établir deux foires annuelles, et celles de Charneux et Thimister, une; la ville de Herve a établi un marché hebdomadaire aux grains.

1830.

L'établissement de 26 machines à vapeur a été autorisé ; de sorte qu'avant la révolution le total des machines à vapeur se montait à 190. Les états ont autorisé : une fonderie de métaux, une fonderie de cuivre, une fonderie de fer, une raffinerie au four pour le raffinage du fer, une raffinerie de sel, six fours à briques, dont un à briques réfractaires, une poterie et deux tuileries, une distillerie, une teinturerie, une fabrique de gelatine alimentaire de suif, de cire à cacheter, de vernis et d'huile, applicable aux arts industriels, une fabrique de colle d'os, de crayons de plombagine, de carbonate et de phosphore de soude, une brasserie.

Les communes de Hannut, Dalhem, Camblain-au-pont et Neuville-en-Condroz ont été autorisées à établir, la première, quatre foires annuelles, et les trois autres, chacune, deux foires annuelles pour la vente de bestiaux et autres produc-

tions, la commune de Charneux un marché hebdomadaire au beurre et fromage et celle de Battice, un aux grains.

NAMUR.

1828.

Neuf concessions de mines de houille ont été accordées tandis que les établissemens pour l'extraction et la préparation du fer ont acquis un état florissant et que quelques nouvelles usines se sont élevées.

1829.

Six concessions de mines de houille, onze concessions de mines de fer et deux concessions de mines de plomb ont été accordées. Les forges se trouvent dans un état florissant. A Andenne on a établi une fabrique de papier mécanique.

1830.

Quatre concessions de mines de houille ont été accordées, de même que l'érection de plusieurs usines.

HAINAUT.

1828.

Les établissemens nouveaux dont le domaine de l'industrie s'est enrichi sont : un atelier d'armureries à Fontaine-l'Evèque avec un établissement d'un appareil pour l'éclairage au gaz ; huit brasseries : une à Obourg, Leuze, Jurbize, Warquignies, Frameries et Boussoit et deux à Gosselies ; une distillerie de genièvre à Bauffe ; une fonderie de fer à Quaregnon ; trois fours à briques à Thuin ; un four à brûler le

tan à Binche; un four à chaux à Hambruges et un à Ecaussines-d'Enghien; trois fours à cuire les pannes: un à Blarignies, Bois-d'Haine et Sirault; huit machines à vapeur: une à Jumet, Pont-de-Loup, Charleroi, Ecaussines-d'Enghien Nimy et Lodelintant et deux à Dampremy; quatre moulins à la farine: un à Péruwelz, Arc-Ainières, Renlies et Batticles; un moulin à huile à Brugelette; une papeterie à Marches-les-Ecaussines; dix raffineries de sel: une à Baudour, Soignies, Enghien, Mainvault, Templeuve et Ecaussines-d'Eng, et deux à Paturage et à Mons; trois savonneries: une à Gosselies et deux à Templeuve, et une scierie de bois à Mons.

Des brevets ont été délivrés pour l'invention du perfectionnement à apporter aux machines à vapeur; pour l'invention d'un procédé perfectionné pour le blanchissage des fils et toiles de lin, et pour l'importation d'un nouvel appareil servant à faire du gaz hydrogène.

Deux foires annuelles aux chevaux ont été autorisées à Tournai et à Sivry; un marché mensuel aux chevaux et bestiaux à Binche et un marché hebdomadaire à Ecaussines-d'Enghien.

3,246 bateaux ont transporté à l'étranger 389,520 tonneaux de houille.

De 1818 à 1828 vingt-et-une concessions de mines ont été octroyées; parmi les concessions accordées en 1827, il s'en trouve une de mine de fer.

1829.

Les usines suivantes ont été établies en vertu d'autorisations, savoir: quatre brasseries, une à Hensier, Attres, Rebaix et Tournai; une fonderie de suif à Mons; une de fer à

Tournai ; une fabrique de vinaigre à Quevaucamps ; six fours à pannes, tuiles et carreaux ; un à Boussu, St.-Maur, Chièvres, et Naast et deux à Gagnies-Chaussée ; six fours à briques : un à Thuin, Peronnes et Leuze et trois à Maubray ; cinq fours à chaux : un à Peruwelz, Ecaussines-d'Enghien et Wasmer et deux à Leuze ; un four à pipes à Casteau ; huit machines à vapeur : une à Quaregnon, Soignies, Gilly et Pâturages et deux à Ath et Jemmappes.

Six moulins à moudre le grain : un à Hensier, Nivy, Farciennes, Mont-sur-Marche, Baileux et Quaregnon ; un moulin à farine et à huile à Basècles ; un moulin à huile à Blaton ; un moulin à drèche et orge à Dergneau.

Huit raffineries de sel : une à Chimay, Taintignies, Sivry, Hensier, Leuze et Fayt et deux à Châtelet ; une savonnerie à Morlanwelz et une usine à traiter le fer à Châtelet.

Des brevets d'invention ont été délivrés à Charleroi pour l'application de machines à vapeur à l'épuisement des eaux *), et pour le perfectionnement d'une machine propre à la fabrication des cordes plates.

Il est passé pendant 1828 par l'écluse de Malmaison, 3,603 bateaux destinés pour la France et chargés de 3,741,588 rasières de houille. (420,499 rasières de plus qu'en 1827.)

Une foire mensuelle aux bestiaux a été autorisée à Châtelet.

A aucune époque précédente l'exploitation des mines n'a

---

*) Le nombre des brevets d'invention accordés par S. M. en 1829, montait à un peu moins de cent pour la plus grande partie ; ces inventions étaient relatives à l'industrie ; quelques-unes aux arts ; en 1828 et 1830 le nombre de ces brevets était infiniment moins élevé.

offert un aussi grand développement de l'industrie. Neuf nouvelles concessions ont été accordées, dont huit de mines de houille et une de mine de fer.

1830.

Le nombre d'autorisations accordées pour l'établissement de fabriques et usines de toute espèce, s'est élevé à 77, savoir: une blanchisserie par la chlorure de chaux à Froyennes; six brasseries : une à Pommerœuil, Boussu, Attre et Peruwelz et deux à Mons. Une fabrique de bleu-azur à Frameries; une fabrique de chapeaux à Mons; deux fabriques de pipes: une à Quaregnon et Nimy; cinq fabriques de poterie: une à Jemmappes, Mons et Leuze et deux à Châtelet; une fonderie de suif à Nimy-Maisières; une fabrique de tuiles à Sirault; une filature et foulerie à Thuin; deux fonderies en fer: une à Mons et Quaregnon; six fours à chaux: un à Hornues, Quaregnon et Boussu et trois à Jemmappes; un four à pannes et carreaux à Epinois; un four à réverbères à Watines; un fourneau à fondre le minerai et moulin à moudre les grains à Bouffioulx; une genièvrerie à Brugelette; quatre haut-fournaux: un à Monceau-Imbrechier et Châtelineau et deux à Dour; une machine à vapeur, fonderie en fer et tréfilerie à Jemmappes; onze machines à vapeur: une à Braine-le-Comte, Charleroi, Wasmes, Tournai, Quaregnon, Chièvres-et-Vaulx et deux à Hornu et Jemmappes; deux moulins à huile: un à Montrœul-sur-Haine et Taintignies; deux moulins pour grain et à huile: un à Gosselies et Rognée; un à moudre le grain et le tan à Chatelet; six pour grains: un à Thuin, Sars-la-Buissière, Monceau-sur-Sambre, Battignies, Thuin et Blarignies; un à moudre le grain mu par la vapeur à Paturages; quatre moulins à vent pour grains: un à Lobber, Thuin, Vergnies et Bassècles; un moulin à drêche à Mons; sept raffineries de sel: un à Herchies, Wiers, Lobbes, Ghislinghien, Roulx, Hollain et Paturages; une sa-

vonnerie à Lessines; une scierie de marbre à Blaton; une usine à fer composée de 4 hauts-fourneaux et de 200 fours à coak à Couillet; une usine à ouvrer le fer et à scier le bois et le marbre à Montignies-le-T; une verrerie à Jumets et une vinaigrerie à Seloignes.

Une nouvelle découverte a été faite, dont le résultat tendait à nous affranchir d'un tribut que jusqu'alors le pays a payé à l'étranger. Des meules de moulin ont été confectionnées à Sars-la-Buissière, district de Thuin avec une pierre (psammite de transition) qui se trouve abondamment sur les bords de la Sambre et notamment en amont de Landelies.

Des brevets d'invention ont été accordés :

1° A Mons, pour l'importation du secret de la composition de la craie noire à dessiner, connue sous le nom de Conté.

2° A Marcinelle, pour l'invention d'une nouvelle espèce de chaines plates, spécialement destinées à l'usage des mines.

3° A Mons, pour perfectionnement dans la fabrication du carton, propre aux cartes de visites.

4° A Charleroi, pour l'invention d'une machine servant au transport par l'emploi de la gravitation.

A Neuvilles on a inventé une nouvelle charrue perfectionnée. Le gouvernement a acheté l'invention afin qu'elle fût rendue publique.

Un marché hebdomadaire et deux foires annuelles ont été autorisés à Momignies. Un marché hebdomadaire et une foire mensuelle aux chevaux et aux bestiaux ont été autorisés a Charleroi.

Cinq concessions de mines ont été accordées.

LUXEMBOURG.

1828.

Une foire annuelle a été autorisée à Korich, deux annuelles à Barvaux et un marché hebdomadaire à Habay-la-Neuve.

Il s'est érigé : une fabrique de cuir verni, une tuilerie et un moulin à broyer de l'orge à Hollerich ; une fabrique de chapeaux à Nassogne; une fabrique de védasse à Forrière ; une fabrique de vinaigre à Wintrange ; des moulins à écorces à Weicherdange, Rollingen et Hives ; un moulin semblable avec scierie et huilerie à Feulen ; des moulins à farine à Machtum et Livange ; et trois brasseries à Bastogne et à Lorentzweiler.

Un brevet a été accordé pour l'invention d'un nouveau moulin à moudre la drèche.

1829.

Plusieurs foires annuelles et mensuelles ont été autorisées, de même que plusieurs marchés hebdomadaires.

L'érection de plusieurs usines à été permise.

Il n'y a de mines concédées dans le grand duché, que celles de plomb de Longwilly et celles de plomb, de cuivre et de fer à Durbuy et aux environs. La première appartient à plusieurs particuliers ; la seconde à la société d'exploration des mines, représentée par la société du Luxembourg. Les actes de concession datent du 26 août 1826 et du 15 octobre 1828.

1830.

Plusieurs nouvelles foires ont été autorisées dans diverses communes.

L'érection de plusieurs usines a été permise. Le nombre de demandes en concession de pareils établissemens augmente progressivement.

Plusieurs demandes en concession de mines ont été faites, sur lesquelles le gouvernement n'a pas encore prononcé. Savoir : une en concession de mines de manganèse, gisant sous le territoire de la commune de Behain ; une en concession de terres et mines de houille, gisant sous les territoires des communes de Binde (gr.-duché), de Clavier et d'Ocquier (pr. de Liége).

ANVERS.

1829.

La prospérité de la marine et du commerce augmentant graduellement d'année en année dans la ville d'Anvers, elle a, de même que Boom, obtenu de nouveaux chantiers que l'on agrandissait encore, tandis que les chantiers de Malines commençaient à revivre et fournissaient déjà non-seulement des bâtimens pour la navigation intérieure, mais même pour l'Océan.

Plusieurs nouvelles raffineries, sauneries, savonneries, fonderies de fer et de cuivre, forges d'ancres et autres fabriques et usines se sont établies à Anvers et Malines dans les dernières années. Le nombre en allait encore croissant à la fin de 1828 et au commencement de 1829 ; tandis que les villes de Malines et de Lierre commençaient à fournir des objets de

luxe et de mode que jusqu'alors l'on devait faire venir de l'étranger.

De nouveaux marchés ont été établis à Boom, Lillo et Herenthout.

1830.

De nouvelles autorisations ont été accordées pour l'établissement de fonderies de cuivre, de briqueteries, de fabriques d'amidon et de moulins à chevaux, de même que d'une machine à vapeur pour le broiement du bois de teinture et une pour scier le bois d'acajou.

BRABANT-MÉRIDIONAL.

1830.

Depuis un an (1 juillet 1829) il a plu au Roi d'accorder 51 brevets d'invention, d'importation ou d'amélioration à des habitans de la province ou à des étrangers qui sont venus s'y établir; 22 nouvelles demande sont adressées au gouvernement. Au commencement de 1830 il existait dans la province 32 machines à vapeur; ce nombre allait indubitablement s'accroitre, comme le faisait celui des fabriques.

FLANDRE-OCCIDENTALE.

1828.

Le Roi a permis l'érection de moulins et distilleries à huit personnes; quinze nouvelles fabriques de différente nature ont aussi été autorisées.

Des primes ont été accordées au fréteurs d'Ostende et de

Nieuwport pour la grande pêche de hareng et de cabillaud d'Irlande.

1829.

L'établissement de dix nouvelles fabriques ou trafics a été autorisé, et par continuation, des primes ont été accordées aux fréteurs de Nieuwport et d'Ostende.

1830.

L'érection de 18 nouvelles fabriques ou trafics a été autorisée.

GRONINGUE.

1828 et 1829.

Les fabriques et trafics établis dans cette province se sont maintenus. Les briqueteries et tuileries ont eu surtout beaucoup de débit. La construction de navires a été continuée avec le succès désiré; et des batimens construits, vendus pour la plupart, plusieurs ont obtenu la prime accordée à des navires de plus de 160 tonneaux, en 1829 la navigation a offert des résultats moins favorables qu'en 1828.

1830.

Le commerce en général, de même que la navigation extérieure n'a pas été aussi avantageux que les années précédentes; toutefois les fabriques se sont maintenues et la construction navale a prospéré.

GUELDRE.

1828.

Le commerce de chevaux a prospéré; les étalons de Borculo ont sailli plus de 800 jumens.

Il y a eu peu de changemens dans les fabriques. Dans la commune de Gent on a établi une nouvelle fabrique pour la cuison de fortes tuiles, et une nouvelle savonnerie à Doetinchem.

Les filatures et les blanchisseries ont augmenté du côté des frontières de Munster.

1829.

Les fabriques de papier ont eu beaucoup de débit, principalement pour nos possessions aux Indes-Orientales.

Une blancherie chimique de chiffons a été introduite dans une fabrique à Apeldoorn, de même qu'une presse hydraulique de la force 100,000 livres des P.-B.

Un moulin à cuivre à Voorst a été amélioré par deux belles machines à laminer: tandis qu'à Nimègue l'on a érigé une machine à décatir le drap et une lithographie.

Cinq nouvelles tanneries ont été établi à Lochem (il y en avait déjà 4); tandis que la fonderie de fer et la blanchisserie de toile à Gendringen prospèrent de plus en plus chaque année.

De nouvelles filatures et blanchisseries ont été établi à Aalten et à Wisch.

Les étalons de Borculo ont sailli en Gueldre 594 jumens.

1830.

On a établi aux usines à Voorst un laminoir de la largeur de 1 aune 71 pouces, et une machine pour forger les barres

de fer, destinées à la construction des navires, c'est le seul établissement que le royaume possède de ce genre.

FRISE.

1828.

L'exportation du beurre en 1826, se montait à 6,572,528 livres de P.-B. Celle de 1827 s'est élevée à 6,841,706 livres.

L'exportation de gros fromage (dit *kanter*) en 1826, se montait à 252,674 livres; celle de 1827 s'est accrue jusqu'à 410,241 livres.

Le commerce d'anguilles dont cette province jouit, pour ainsi dire, du monopole, s'est continué avec succès, l'exportation en a été en 1827 de 335,000 livres.

L'exportation d'ossemens cuits a été le double de celle de l'année précédente et s'est montée à 550,000 livres.

467 Bâtimens de mer sont entrés à Harlingue, tandis que 512 bâtimens ont exporté nos produits en mer: des bâtimens entrés, 247 venaient de la Norwége et de la Baltique et étaient chargés de bois.

L'état des fabriques est resté à-peu-près le même.

La construction de navires s'est continuée avec activité et succès; deux grandes bâtimens et un brick étaient entr'autres en construction à Harlingue.

1829.

L'exportation de beurre s'est élevée en 1828 a 6,876,008

livres, celle du gros fromage à 810,323 livres; tandis que l'exportation du fromage de lait doux, dont l'exportation par Harlingue s'était montée en 1827, seulement à 8,069 livres s'est accrue en 1828 jusqu'à 151,802 livres.

Le commerce d'anguilles s'est continué avec régularité, l'on en a exporté 25,000 livres de plus qu'en 1827.

Les arrivages et les sorties de grands bâtimens ont été moindres que l'année précédente.

L'état des fabriques et de la construction navale est resté à-peu-près le même.

1830.

L'exportation de beurre et gras fromage pour l'Angleterre a été moindre que celle de l'année précédente; elle ne s'est montée, pour le beurre, qu'à 5,573,439 livres. La concurrence de Hambourg, Embden et Leer, parait en être la cause. L'exportation de gras fromage ne s'est montée qu'à 581,918 livr., en revanche l'exportation pour l'Angleterre du fromage de lait doux a augmenté jusqu'à 194,263 livres.

Le commerce et l'exportation d'anguilles se sont soutenus au même point à-peu-près que l'année précédente.

Les arrivages à Harlingue ont encore diminué; toutefois les chantiers sont restés en pleine activité.

OVERYSSEL.

1829 et 1830.

Le commerce et la navigation se sont maintenus à-peu-près

à la même hauteur, de même que les fabriques ; toutefois, les briqueteries ont eu un débit considérable, à tel point qu'elles n'ont pu suffir à toutes les commandes.

UTRECHT.

1829.

Parmi les fabriques qui ont prospéré on peut classer les tuileries et les briqueteries et celles de cerceaux.

1830.

A l'exception de l'établissement d'une nouvelle savonnerie à Amersfoort et d'une nouvelle briqueterie à Rhenen, l'état des fabriques n'a pas éprouvé de changement.

ZÉLANDE.

Le commerce ne faisait point de progrès dans la Zélande pendant les dernières années antérieures à 1830 ; les ports de Middelbourg, Flessingue et Zierikzee firent encore quelque commerce en grand; Middelbourg est en rapport avec Demerary et Surinam, la Société de Commerce favorisa cette ville de sept grands bâtimens de mer naviguant entre ce port et les deux Indes ; plus quelques importations de bois de Norwége et du sel de Marennes ; la construction de navires s'y soutient encore. Il en était de même de la navigation maritime et de celle des côtes. L'industrie y faisait néanmoins quelques progrès, on y voyait aussi s'élever quelques machines à vapeur et la fabrique de garance y était très-florissante en 1827—1828 elle allait, y compris la racine, de 8 à 9 mille barils.

Malgré les primes d'encouragement, la pêche de la morrue sur l'Islande qui se fait particulièrement à Zierikzee ne florissait guère dans ce temps.

HOLLANDE.

En 1827, les importations se sont bien soutenues à Rotterdam, et les exportations avaient beaucoup prospéré; les recettes du 1er juin 1826 au 31 mai 1827 et du 1er juin 1827 au 31 mai 1828, présentaient sur les droits d'entrée et de sortie une augmentation de plus de 800,000 fl. et sur les accises de plus de 84,000 fl.

L'établissement du grand entrepôt à Amsterdam fondé à cette époque, donnait déjà les plus belles espérances par l'application des avantages qui s'y rattachent relativement la libre entrée et sortie vers la mer.

La filature de coton établie à Harlem au moyen d'une machine à vapeur s'étaient développées en 1829, et formait une importante fonderie de fer, de cuivre et de mécaniques; il en fut de même de la fabrique de draps à Leiden avec deux machines à vapeur, ainsi que du moulins à vapeur pour moudre le grain, à Amsterdam; ce moulin mu de la même manière pour le blanc de plomb en cette ville, et une machine à vapeur pour le vert de gris à la Haye, étaient tous des établissemens signalés comme nouvellement fondés.

La taille des diamans pour laquelle on a construit des bâtimens remarquables à Amsterdam, y est devenue de plus en plus un objet important d'industrie qui paraît naturalisée dans cette ville.

En 1828, 1829 et 1830, le chantier de construction de bois de charpente et celui du grain étaient très-animés.

La grande pêche se trouvait avoir obtenu des résultats très-favorables: 133 bâtimens de pêcheurs étaient sortis de Vlaardingue, Maassluis et Amsterdam; pour la pêche du

poisson frais 45 bâtimens et pour la pêche aux filets à hameçons (dite *hoekwand visschery*) il était sorti depuis la fin de 1827 jusqu'au commencement de 1828, 157 bâtimens; en 1829 l'état de la pêche a été également florissant.

Le commerce des grains allait encore croissant en Hollande pendant l'année 1829.

Le commerce sur le Rhin restait jusqu'en 1830 très-actif, surtout les sucres rafinés qui s'expédiaient en abondance. Le commerce maritime augmentait plutôt que de diminuer jusqu'en 1830; surtout pour les bois de construction du Nord, et les cargaisons et frets pour la Société de Commerce des Pays-Bas.*)

BRABANT SEPTENTRIONAL.

Les états-députés du Brabant-Septentrional firent rapport à l'assemblée générale des états-provinciaux en juillet 1828, qu'ils avaient autorisé pendant l'année qui venait de s'écouler, l'établissement de deux briqueteries, une distillerie de genièvre, deux brasseries, une saunerie et deux savonneries, un moulin à vent à scier le bois, et plusieurs moulins à huile, à tan et à moudre le grain, mus par des chevaux; ils avaient également autorisé une fabrique de blanc de plomb à établir à Bois-le-Duc au moyen d'une machine à vapeur.

---

*) Une preuve que le commerce avec le Rhin a reçu successivement un accroissement remarquable c'est que les coulis de marchandises, non compris les grains, expédiés d'Amsterdam en amont du Rhin s'élevaient :

En	1829	à	243,784	quintaux.
	1830	à	365,786	»
	1831	à	448,109	»
	1832	à	570,415	»

Accroissement très-considérable et qui s'est fait sentir également à Rotterdam.

Le nombre des machines à vapeur en activité dans la Flandre orientale s'élève à la fin de 1830 à 78, dont 66 à Gand, 2 à Alost, 1 à Everghem, 1 à Hamme, 3 à Ledeberg, 1 à Ledeberg, 1 à St.-Nicolas, 1 à Tamise, 2 à Termonde et 1 à Tronchiennes. De ce nombre quatre étaient à deux chaudières et les autres 74, à une; 50 de ces chaudières sont en fer battu, 11 en fer coulé, 2 en cuivre et 15 en matière non-indiquée. Le nombre de 78 machines se divise en 22 de haute pression, 3 de moyenne, 46 de basse et 7 de force non-indiqué. La force des machines est dans la proportion suivante: 1 de deux chevaux, 2 de quatre, 5 de six, 8 de huit, 20 de dix, 4 de douze, 1 de treize, 4 de quartorze, 9 de seize, 4 de vingt, 10 de vingt-quatre et au-delà, et vingt dont la force n'est pas indiquée. Ces machines ont été établies, savoir: deux en 1805, une par année en 1807, 1808 et 1809. Cet honorable exemple demeura stérile jusqu'en 1819, où il en fut établi une, mais à cette époque quelques industriels firent venir d'Angleterre des machines de haute pression; depuis il en fut établi: en 1820 quatre, en 1821 deux, en 1823 trois, en 1824 cinq, en 1825 trois, en 1826 quatre, en 1827 huit, en 1828 douze, en 1829 dix, en 1830 trois, et seize dont l'année n'est pas connue. Ces machines sont destinées: à la filature du coton 44, filature et teinture 4, filature de lin 1, diverses tisseranderies 7, blanchisserie une, rafineries de sucre 4, huilerie et moulin à grain 4, imprimerie de coton 1, fabrique et manufacture de fer 1, distillerie et moulin à grain 1, garancerie 1; les autres sont indéterminées. Presque toutes les machines qu'on plaçait en 1829, sortaient de Seraing, Verviers et Liége, elles attestaient des progrès de supériorité sur d'autres points du royaume, progrès d'autant plus importans qu'ils nous affranchissaient d'un tribut considérable que nous étions forcés de payer à l'Angleterre *).

---

*) Il suffit, pour être convaincu des avantages immenses que procurait à l'homme les machines à vapeur, de considérer que celle en usage en Angleterre (1825) représen-

FLANDRE ORIENTALE.

***ETAT** des Fabriques et Trafics légalement établis de* **1824** *à* **1830** *dans la province de la Flandre-Orientale.*

NOMS DES FABRIQUES OU TRAFICS ÉTABLIS.	DEPUIS LA SESSION DES ÉTATS-PROVINCIAUX DE						
	1824 à 1825.	1825 à 1826.	1826 à 1827.	1827 à 1828.	1828 à 1829.	1829 à 1830.	Total par fabrique.
Machines à vapeur pour fabric. de coton.	1	4	9	8	12	4	38
Idem pour fabrication de laine.	1	»	1	»	2	»	4
Idem pour fonderie de fer.	1	»	»	»	»	»	1
Brasseries.	6	2	2	4	5	5	24
Fabrique de suif et chandelles.	3	4	1	1	3	1	13
Préparations chimiques.	»	»	»	»	»	»	»
Briqueteries	1	4	5	4	2	8	24
Différentes savonneries	4	3	1	2	»	2	12
Genièvreries et distilleries.	4	2	2	»	1	1	10
Tisseranderies de coton.	1	1	5	»	1	»	8
Tanneries et corroieries.	1	»	»	»	»	»	1
Huileries.	3	1	3	1	5	6	19
Vinaigreries	1	»	»	»	»	»	1
Rafineries de sel.	1	1	»	1	1	»	4
Fonderies de métaux	1	2	»	2	3	1	9
Fabriques de colle.	1	»	»	1	»	»	2
Chapelleries	1	»	»	2	»	1	4
Fabriques d'amidon.	»	2	4	4	16	13	39
Machines à vapeur pour blanchisseries.	»	1	»	»	»	»	1
Idem pour filature du lin	»	1	»	»	»	»	1
Rafineries de sucre.	»	1	»	1	»	2	4
Fabriques de noir animal.	»	»	1	1	1	1	4
Fabriques de couleurs	»	»	1	»	»	»	1
Imprimeries de coton.	»	»	1	»	»	»	1
Poteries	»	»	1	1	1	»	3
Machines à vapeur pour savonneries. .	»	»	»	1	»	»	»
Fabriques de tabac.	»	»	»	1	1	2	4
Degraisserie à feu.	»	»	»	1	»	»	1
Machines à vapeur pour huile et grains.	»	»	»	1	»	1	2
Idem pour distilleries.	»	»	»	»	1	»	1
Idem pour huileries.	»	»	»	»	3	1	4
Idem pour raffineries de sucre.	»	»	»	»	»	1	1
Fabriques de bleu.	»	»	»	»	»	1	1
Moulin à tan.	»	»	»	»	»	»	»
Machines à vapeur à divers usages. . . .	»	»	»	»	»	2	2
Moulins divers.	»	»	»	»	»	12	12
Totaux par année et total général. .	31	29	37	37	59	65	258

Le nombre des machines à vapeur en activité dans la Flandre orientale s'élève à la fin de 1830 à 78, dont 66 à Gand, 2 à Alost, 1 à Evergheem, 1 à Hamme, 3 à Ledeberg, 1 à Ledeberg, 1 à St.-Nicolas, 1 à Tamise, 2 à Termonde et 1 à Tronchiennes. De ce nombre quatre étaient à deux chaudières et les autres 74, à une: 50 de ces chaudières sont en fer battu, 11 en fer coulé, 2 en cuivre et 15 en matière non-indiquée. Le nombre de 78 machines se divise en 22 de haute pression, 3 de moyenne, 46 de basse et 7 de force non-indiqué. La force des machines est dans la proportion suivante: 1 de deux chevaux, 2 de quatre, 5 de six, 8 de huit, 20 dè dix, 4 de douze, 1 de treize, 4 de quartorze, 9 de seize, 4 de vingt, 10 de vingt-quatre et au-delà, et vingt dont la force n'est pas indiquée. Ces machines ont été établies, savoir: deux en 1805, une par année en 1807, 1808 et 1809. Cet honorable exemple demeura sterile jusqu'en 1819, où il en fut établi une, mais à cette époque quelques industriels firent venir d'Angleterre des machines de haute pression; depuis il en fut établi: en 1820 quatre, en 1821 deux, en 1823 trois, en 1824 cinq, en 1825 trois, en 1826 quatre, en 1827 huit, en 1828 douze, en 1829 dix, en 1830 trois, et seize dont l'année n'est pas connue. Ces machines sont destinées: à la filature du coton 44, filature et teinture 4, filature de lin 1, diverses tisseranderies 7, blanchisserie une, rafineries de sucre 4, huilerie et moulin à grain 4, imprimerie de coton 1, fabrique et manufacture de fer 1, distillerie et moulin à grain 1, garancerie 1: les autres sont indéterminées. Presque toutes les machines qu'on plaçait en 1829, sortaient de Seraing, Verviers et Liége, elles attestaient des progrès de supériorité sur d'autres points du royaume, progrès d'autant plus importans qu'ils nous affranchissaient d'un tribut considérable que nous étions forcés de payer à l'Angleterre *).

---

*) Il suffit, pour être convaincu des avantages immenses que procurait à l'homme les machines à vapeur, de considérer que celle en usage en Angleterre (1825) représen-

FLANDRE ORIENTALE.

ETAT des Fabriques et Trafics légalement établis de 1824 à 1830 dans la province de la Flandre-Orientale.

NOMS DES FABRIQUES OU TRAFICS ÉTABLIS.	DEPUIS LA SESSION DES ÉTATS-PROVINCIAUX DE						
	1824 à 1825.	1825 à 1826.	1826 à 1827.	1827 à 1828.	1828 à 1829.	1829 à 1830.	Total par fabrique.
Machines à vapeur pour fabric. de coton.	1	4	9	8	12	4	38
Idem pour fabrication de laine.	1	»	1	»	2	»	4
Idem pour fonderie de fer.	1	»	»	»	»	»	1
Brasseries.	6	2	2	4	5	5	24
Fabrique de suif et chandelles.	3	4	1	1	3	1	13
Préparations chimiques.	»	»	»	»	»	»	»
Briqueteries	1	4	5	4	2	8	24
Différentes savonneries	4	3	1	2	»	2	12
Genièvreries et distilleries.	4	2	2	»	1	1	10
Tisseranderies de coton.	1	1	5	»	1	»	8
Tanneries et corroieries.	1	»	»	»	»	»	1
Huileries.	3	1	3	1	5	6	19
Vinaigreries	1	»	»	»	»	»	1
Rafineries de sel.	1	1	»	1	1	»	4
Fonderies de métaux	1	2	»	2	3	1	9
Fabriques de colle.	1	»	»	1	»	»	2
Chapelleries	1	»	»	2	»	1	4
Fabriques d'amidon.	»	2	4	4	16	13	39
Machines à vapeur pour blanchisseries.	»	1	»	»	»	»	1
Idem pour filature du lin	»	1	»	»	»	»	1
Rafineries de sucre.	»	1	»	1	»	2	4
Fabriques de noir animal.	»	»	1	1	1	1	4
Fabriques de couleurs	»	»	1	»	»	»	1
Imprimeries de coton.	»	»	1	»	»	»	1
Poteries	»	»	1	1	1	»	3
Machines à vapeur pour savonneries.	»	»	»	1	»	»	»
Fabriques de tabac.	»	»	»	1	1	2	4
Degraisserie à feu.	»	»	»	1	»	»	1
Machines à vapeur pour huile et grains.	»	»	»	1	»	1	2
Idem pour distilleries.	»	»	»	»	1	»	1
Idem pour huileries.	»	»	»	»	3	1	4
Idem pour raffineries de sucre.	»	»	»	»	»	1	1
Fabriques de bleu.	»	»	»	»	»	1	1
Moulin à tan.	»	»	»	»	»	»	»
Machines à vapeur à divers usages.	»	»	»	»	»	2	2
Moulins divers.	»	»	»	»	»	12	12
Totaux par année et total général.	31	29	37	37	59	65	258

Dès l'année 1828 on fit officiellement le relevé suivant :

«Quatorze à seize mille ouvriers étaient employés à Gand, dans un grand nombre de blanchisseries, dans 13 imprimeries de coton et dans 55 filatures, qui de plus donnent de l'ouvrage à 30 ou 35,000 tisserands et épouleurs, éparpillés

---

TABLEAU OFFICIEL des exportations des manufactures de la Grande-Bretagne pendant l'année 1829.

PAYS.	Valeur officielle des importations.	Valeur officielle des exportations. Prod. des manufactures anglaises et irlandaises.	Produits des des manufactures coloniales.	Produits des exportations.
—	—	—	—	—
EUROPE.	*Liv. st.*	*Liv. st.*	*Liv. st.*	*Liv. st.*
Russie.	4180752	2157251	997566	3154817
Suède	187711	54726	103490	158216
Norwége.	67859	95794	49772	145567
Danemarck	484611	158356	69288	227648
Prusse.	1295569	252576	533590	786166
Allemagne.	1597854	8384262	1829101	10213364
Pays-Bas	1521085	2854618	3019809	5875928
France.	2066890	509419	336746	846165
Portugal, Açores et Madère. . .	273823	2337862	60940	2388803
Espagne et les Canaries.	1074184	1555518	259219	1814738
Gibraltar.	26578	982330	129163	1111493
Italie.	804220	4007185	899672	4906854
Malte.	20784	458178	47180	505359
Iles-ioniennes.	109448	34254	4990	39244
Turquie, Grèce.	431062	1393054	83072	1376126
Morée, îles de l'archipel grecque.	9657	»	»	»
Iles Gernesey, Jersey, Alderney et Man.	272788	304352	98288	402581
	14525383	25529744	8521332	34051076
AFRIQUE.				
Egypte et ports de la Méditerranée.	223177	132382	795	133178
Tripoli, Barbarie et Maroc	30558	»	453	453
Côte occidentale d'Afrique. . . .	258245	350336	161171	511508
Cap de Bonne-Espérance.	232598	347003	36424	383427
Iles du cap Vert	»	93	»	93
Ste-Hélène.	5813	30047	1604	31652
Ile Bourbon.	»	16137	1328	17466
Ile Maurice	438714	255522	24448	279271
ASIE.				
Indes orientales et Chine.	7859883	5856287	605841	6462128
Nouvelles-Galles du Sud, terre de Van Diemen et Swan-River. . .	125720	257071	87578	344647
Nouvelle-Zélande et îles de l'Océan pacifique	583	826	320	1146

dans un rayon de quelques lieues autour de cette ville. On estime que le salaire payé par ces différens établissemens s'élevait de $3\frac{1}{2}$ à 4 millions par an ; 800,000 pièces de toiles de coton étaient produites par cette masse de tisserands, desquelles la plus grande partie s'écoule au prix de 20 cents l'aune, dont les $\frac{5}{8}$ sont main-d'œuvre ; 13,000 pièces sont livrées à l'impression et se vendent de 35 à 71 cents l'aune ancienne, la main-d'œuvre en fait les $\frac{2}{3}$. A ce salaire immense ne participent ni les serruriers, ni les menuisiers, ni les autres métiers, pas même aucune des autres industries que possède la ville de Gand.

Gand était sans contredit la première ville des Pays-Bas sous le rapport de l'industrie ; déjà en 1829 le nombre des machines à vapeur qui y fonctionnaient continuellement pour

---

AMÉRIQUE.				
Colonies.	881444	1774069	255914	2027984
Indes occidentales anglaises. . .	8501442	4739048	354076	5093124
Indes occidentales	402457	1819266	47528	1866894
Etats-Unis	6103142	5734926	248424	5983351
Mexique	150386	520402	124124	644526
Guatemala.	11464			
Colombie	84495	499815	12879	512694
Etats de Rio-de-la-Plata	536050	1289055	17337	1306392
Chili.	61514	1375742	12955	1388698
Pérou	69839	376552	13176	389728
Brésil	1469015	4566010	76314	4642324
Pêcheries de la baleine.	361086	6	2173	2179
Total des exportations et des importations du Royaume-Uni	44003018	56217888	10620167	66838056

Il n'est peut-être pas sans quelque utilité non plus de donner un léger aperçu de la situation de l'industrie cotonnière en France; il résulte des calculs de M. Singer, publié en 1829, que sur 300 millions de produits la France a exporté, non-compris ses colonies pour 22 millions. L'industrie a acheté pour 48 millions de matières premières ; mais si l'on déduit les 22 millions exportés sur ces 48 millions, montant de la matière première qui a été importée en France, il restera une valeur de 26 millions qui seront sortis de la France pour toute l'industrie cotonnière.

La population de la France était de 32 millions; chaque individu consomma pour fr. 9-10 de cotonnade par an, et selon toutes les apparences, cette consommation es susceptible d'augmentation.

transformer le coton en fil et en étoffes, était considérable, et les nombreuses raffineries qui y furent établies ne purent suffire aux demandes, malgré leur activité. Le canal de Terneuzen devait faire arriver désormais directement les matières premières dans la ville, qui s'affranchirait par là du tribut qu'elle payait aux négocians des autres villes maritimes. Quarante à cinquante chargemens de coton brut suffirent à peine pour alimenter les filatures existantes, qui en consommaient annuellement 35 à 40 mille balles.

Les raffineries de cette ville, si renommées pour leurs procédés, employaient déjà 10 à 12 millions de livres de sucre par an, ce qui faisait 25 à 30 chargemens de deux à trois cents tonneaux.

Il s'était formé à Gand, sous le nom de *Phénix*, une immense fabrique de machines de tout genre. Cet établissement était pour ainsi dire le tuteur indispensable des nombreuses manufactures de la ville de Gand; on y fabriquait toutes les machines les plus compliquées; auparavant la plupart des réparations ne pouvaient se faire qu'à l'étranger; il en résultait une perte de temps précieux, le chômage des moteurs et des ouvriers; de ce moment *le Phénix* se chargeait de toutes les restaurations.

Enfin les derniers relevés portent que Gand compte 66 filatures de coton qui emploient, nombre commun, dans leur local chacune cent individus, que le nombre des dévideuses travaillant au dehors, peut également être évalué à 100 personnes, et que celui des tisserands n'est pas inférieur à 150 pour chaque fabrique, ce qui donne un nombre de 23,100 individus, parmi lesquels n'est pas comprise toute la population des commissionnaires, des colleurs, des fabricans de cardes, de cylindres, des mécaniciens, etc., etc., etc.; ainsi nous pouvons assurer sans exagération que les filatures de

coton n'occupaient pas moins de 34,520 personnes, dont 8,000 pères de famille, et ce nombre est encore fort au-dessous de la vérité.

—

Le voyage que le Roi fit en 1829, dans les provinces, avait en partie pour but de s'assurer de l'état industriel et commercial du pays. Gand et Liége offrirent le tableau le plus complet de progrès et de prospérité. S. M. visita dans ces villes éminemment manufacturières et industrielles, tous les établissemens qui pouvaient inspirer quelqu'intérêt. Gand surtout présenta pendant plusieurs jours l'aspect d'une véritable fête d'industriels; le Roi témoigna partout sa haute approbation. Dans un des ateliers de filature de coton, éclairé au gaz et en pleine activité, tous les ouvriers étaient en uniforme, habillés de coton blanc, produit de la fabrique, relevé des nœuds d'Orange. Ce coup-d'œil ravissant rappella en quelque sorte à S. M. ce qu'elle avait vu dans les grands ateliers de Londres. Le souverain fut reçu avec un enthousiasme inexprimable au nouveau port de Gand, où il venait en yacht à vapeur par le canal de Terneuzen, nouvellement praticable. Voici ce qu'on imprimait à ce sujet à Gand sur ce bienfait du Roi:

« Pénétrés de la plus vive reconnaissance envers le monarque, que dans sa bonté la Providence a accordé aux Pays-Bas, les habitans de Gand se rendront dignes de plus en plus de cette constante bienveillance de Guillaume I, à l'égard de leur ville. Ils n'oublieront jamais que c'est à la généreuse intervention de ce bon Roi qu'ils doivent cette communication directe avec l'Océan, que depuis si longtemps ils avaient appelée de tous leurs vœux.

»La ville de Gand, déjà favorisée de tant de bienfaits, par

la munificence du Souverain qui nous gouverne, lui doit encore celui d'être devenue port de mer.

»Les Gantois ont su apprécier les dispositions bienveillantes pour leur ville, de ce Prince qui met toute sa gloire à faire le bonheur de ses sujets. Ils en transmettront le souvenir à leurs descendans, et ceux-ci partageront l'amour et l'admiration qu'auront inspirés à leurs ancêtres tant de bienfaits du plus populaire et du meilleur des Rois.»

La société industrielle de Gand fit frapper une médaille pour consacrer le souvenir de la visite que S. M. venait de faire dans leur ville; elle portait d'un côté le portrait du Roi avec ces mots:

GUILIELMUS I. BELGARUM REX;

Au revers:

REX OBT. P. P.
GANDAVENSIUM
INDUSTRIAM
ADPROBAT, EXCITAT
PRÆSIDIO TUTATUR
URBIS HOSPES
XXX MAII
M D C C C X X I X.

Et autour, en grand caractères:

SOCIETAS INDUSTR. GAND. GRATA EX AER. PRIV. D.

—

Il résulte d'un relevé postérieurement présenté au gouver-

nement belge, que la Belgique possède en établissemens destinés à fabriquer le coton, une valeur de 92,677,300 francs, ainsi répartie :

Filature	998,400 broches à 40 fr.	39,936,000	francs.
Tissage	77,653 métiers à 50 fr.	3,882,650	»
Fabriques de toiles peintes.		48,858,650	»
	Total	92,677,300	francs.

y compris la valeur des bâtimens, métiers, etc., en général tout ce qui concerne les fabriques.

Ces établissemens emploient annuellement huit millions trois cent vingt-mille livres des P.-B. de coton brut qui peuvent être estimées à fr 16,640,000. Ils produisent 7,765,333 livres de coton filé, qui sont convertis en 1,941,333 pièces de tissus divers; le surplus est absorbé par la bonneterie, la passementerie et les étoffes mélangées.

Cette quantité de coton, encore convertie, acquiert une valeur de soixante à quatre-vingts millions de francs; sur ces produits 221,886 personnes employées directement à leur fabrication trouvent leur subsistance et celle de leurs familles, leur nombre est, à-peu-près ainsi réparti :

Pour la filature.	55,466.
Pour le tissage.	124,800.
Pour la fabrique de toiles peintes	13,868.
Pour la passementerie, la boneterie, le blanchiment et la teinture.	13,866.
Pour le commerce de coton en laine, filé, et tissus, transports, etc.	13,866.
Total des personnes. . .	221,866.

—

On ne saurait mieux terminer le chapitre de l'importance de l'industrie dans le Royaume des Pays-Bas vers la fin de l'année 1830, qu'en reproduisant ici les deux adresses faites par le commerce de Liége et de Gand (les deux cités les plus industrielles du royaume) au congrès de la Belgique, la première le 6 décembre et la seconde le 31 décembre. Ces documens prouvent d'abondance à quel point éminent de splendeur l'industrie était montée et dans quel abime la révolution de septembre venait de la plonger.

ADRESSE AU CONGRÈS NATIONAL DE LA BELGIQUE,

PAR LE COMMERCE DE LIÉGE.

Messieurs,

Les soussignés, négocians et manufacturiers de la province de Liége, croient devoir mettre sous vos yeux un tableau des craintes que l'état actuel des choses excite parmi les bons citoyens ; parce qu'il parait que d'autres personnes cherchent à entretenir, à cet égard, des illusions dangereuses.

En conséquence, ils vont passer en revue la plupart des branches d'industrie de la province de Liége, en s'efforçant de démontrer combien il leur reste peu de chances de succès.

On doit mettre en première ligne l'exploitation de la houille, qui, si on veut faire attention que chaque ouvrier a ordinairement à sa charge 4 à 5 personnes, doit être considérée comme donnant des moyens d'existence à 60,000 individus dans cette seule province.

Du moment où nous perdons le privilége pour ainsi dire exclusif, dont nous jouissions en Hollande, par l'énorme droit d'environ 8 fl. par 1000 kilog., ou 150 pour cent de la valeur des houilles prises à Liége, qui frappait les charbons étrangers ; il faut renoncer à toute espérance de livrer ce combustible dans cette ancienne partie du royaume. Pour que nous en fussions totalement expulsés, il n'était pas nécessaire que nos produits fussent assimilés aux produits étrangers ; la Hollande aurait atteint ce but d'expulsion en déclarant purement et simplement ses ports libres.

Et cependant on peut compter que notre province y exportait annuellement du charbon pour plus de 5,000,000 de florins des Pays-Bas.

On prétend que nous trouverons à nous dédommager du côté de la France, mais pour voir combien cette espérance est chimérique, il suffit de faire attention que le transport de Liége à Sédan, coûte environ 40 fr. par 1000 kil.; de sorte que la charretée qui coûte à Liége environ 20 fr., coûterait à Sédan 100 fr. Demandons maintenant à quel usage on pourrait employer le charbon à pareil prix, et cela dans un pays comme les rives supérieures de la Meuse, où le bois est abondant.

Personne sans doute ne voudra en tirer d'ici, si ce n'est peut-être la manufacture d'armes de Charleville et quelques propriétaires de machines à vapeur, pour qui le charbon de terre est un objet d'une nécessité absolue, et qui en prennent quelques bateaux par an. Nous disons quelques bateaux, car c'est avec peine qu'on aurait pu compter cinq bateaux français en charge, où dernièrement un journal en voyait une immense quantité; nous faisons ressortir ce fait, pour prouver cette tendance à entretenir les illusions dont il a été parlé plus haut.

Dans un pareil état de choses, un grand nombre de houillières devront se fermer: qu'arrivera-t-il alors? Peut-on se le demander sans frémir? quand on se rappelle qu'une grande commune des environs de Liége a été tout récemment menacée de pillage par les ouvriers d'une seule houillière à qui on avait voulu faire subir une diminution de salaire.

Pour les fers, nous trouvions en Hollande un droit en notre faveur d'environ 40 pour cent; et ce droit, tout énorme qu'il paraîtra, suffisait à peine pour que nous pussions soutenir la concurrence de l'Angleterre; nous voilà donc, du moment où ce droit est, nous ne dirons pas tourné contre nous, mais seulement supprimé, nous voilà donc aussi exclus de la Hollande pour les fers. Où placerons nous alors le produit de nos usines?

Mais la France, nous dit-on, va revenir à des idées plus libérales. Que nous importe son libéralisme commercial? il ne peut en résulter qu'une diminution en faveur de tout produit étranger, dès-lors ne trouverons-nous pas, pour nous barrer le passage, l'Angleterre qui se présentera avec nous aux douanes françaises, armée de ce terrible avantage de 40 pour cent dont nous avons parlé. Ce futur libéralisme dont on nous promet de si beaux résultats n'est donc rien pour nous.

Alors vient le traité de commerce qu'on a toujours soin de nous montrer en perspective. C'est pour le coup un cas tout différent; un traité de commerce serait pour nous un privilége. (Chose qui toute fois

ne s'accorderait peut-être pas très bien avec le libéralisme); et si nous le supposons possible, nous aurons pour quelques branches, une espérance de salut.

Mais cette supposition sur quoi la fonder? Un traité est un échange d'avantages; or, quels avantages la Belgique, *isolée*, offrira-t-elle à la France qui ne soient bien faibles, en comparaison de ceux que celle-ci aurait pu tirer de cette même Belgique *réunie* à la Hollande; à la Hollande qui, consommant sans produire, aurait ouvert des débouchés sans demander pour elle-même aucune réciprocité onéreuse : et cependant bien loin de se montrer disposée à faire pareil traité, la France a, dans les dernières années, laissé voir, à l'égard du royaume des Pays-Bas, une rigueur destructive de toutes relations. Ce traité ne lui a donc pas semblé avantageux. Comment supposer que, maintenant que depuis la separation nous ne pourrions même lui offrir la moitié des avantages qu'elle aurait eus alors; elle serait d'un avis contraire?

Mais, nous dit-on encore, la politique plaidera pour nous? Non; un membre du congrès l'a dit, si nous n'obtenons pas de traité de commerce, nous devrons nous réunir à la France; donc si la France nous convoite, comme on n'en peut douter, elle se gardera bien de nous accorder ce traité.

Cependant, nous dit-on encore, si la France veut incorporer la Belgique à son territoire, elle ne cherchera pas à la ruiner; car elle ne trouverait aucune ressource dans une population sansindustrie. On se trompe, elle en trouverait d'abord une très-importante, surtout à l'époque d'une réunion, c'est-à-dire de nombreux soldats : elle trouverait ensuite des consommateurs qui augmenteraient la prospérité de son commerce, où peut-être on ne rencontrerait maintenant que peu de partisans d'une réunion; parce qu'ils ne verraient pas sans jalousie, renaître une concurrence qui jadis portait le plus grand préjudice à ses fabriques de draps, etc.

A propos de Draps, on nous dit que nous en fournirons en Hollande. Nous en fournirons en Hollande! et il y a trois mois, il fallait un droit d'entrée pour nous y protéger contre la Prusse; etc. Que sera-ce, demandons-le à ces hommes si heureux, puisqu'ils sont si remplis d'espérance, que sera-ce quand au lieu d'y trouver un droit en notre faveur, nous y trouverons un droit contre nous, que nous devrons par conséquent ajouter à notre prix actuel?

Ces considérations s'appliquent à la plupart des autres branches de notre industrie; savoir :

La clouterie.
La quincaillerie, (ferronnerie).

La fabrication de la chaux.

La navigation qui trouvait dans les charbons seuls de quoi occuper six cents bateaux.

La fabrication du plomb et du zinc.

Celle des machines à vapeur, protégée ci-devant en Hollande, par un droit d'environ 9 fl., (compris syndicat), par 100 kil.

Quoique nous ayons quelques fabriques d'Indienne, nous n'en parlerons pas; laissant à la ville de Gand, le soin d'exprimer pour elle et pour nous, les inquiétudes, non-seulement des fabricans, qui peut-être se dévoueraient pour la patrie; mais des nombreuses populations qui trouvaient dans cette branche d'industrie leurs moyens d'existence.

L'agriculture même aura beaucoup à souffrir; car la Hollande avait imposé les grains étrangers en faveur des nôtres, pour les empêcher de tomber à un prix qui n'en aurait pas payé la culture; chose dont on a senti l'importance il y a quelques années.

Nous ne dirons rien des forêts, que la fermeture des houillières, le chômage des usines où l'on consomme des charbons de bois, la cessation des demandes de la marine hollandaise, qui repoussait aussi les bois étrangers, par un droit, vont priver de nombreux débouchés; sans parler de l'effet qu'aura sur les bâtisses de toute espèce, la stagnation du commerce et de l'industrie manufacturière.

On triomphe lorsqu'on nous fait voir quelques fabriques d'armes en activité; mais hélas! combien durera cette activité? quelques mois peut-être; mais lorsqu'elle cessera que deviendront les ouvriers qu'elle alimente? ils viendront comme les ouvriers en draps, les houilleurs, les ouvriers d'usines, demander du pain aux comités de secours et les comités de secours feront de nouvelles collectes. Mais ces collectes ne cesseront-elles pas bientôt de produire? au milieu de la stagnation du commerce, ne verra-t-on pas dans un court délai, un grand nombre des bienfaiteurs aux rang des nécessiteux.

Quels excès n'aura-t-on pas alors à redouter? car c'est à cette crainte seule qu'il faut toujours en revenir. Ne regrette-t-on pas amèrement d'avoir oublié que chaque peuple doit nourrir ses pauvres, pour ne pas en être égorgé, et que pour cette raison, il est quelque fois bon de créer des industries qui ne peuvent avoir, même pour un temps assez long, qu'une prospérité factice; à charge si l'on veut à ceux qui s'en tiennent au rôle paisible de consommateurs, mais qui (ces consommateurs) doivent bien s'y résigner pour éviter de plus grands maux.

Messieurs, un homme célèbre (BROUGHAM), a dit récemment: «*Je*

renonce à tous les avantages qu'il faudrait retirer des ruines de la prospérité publique.» Que ces belles paroles, digne d'un vrai patriote, soient votre devise. La Belgique vous en conjure. Peut-être ainsi vous la sauverez des maux dont elle est menacée, et par-là vous mériterez les seuls éloges que de bons citoyens doivent ambitionner.

(Suivent les signatures au nombre d'environ deux cents.)

PÉTITION DE GAND.

AUX MEMBRES DU CONGRÈS NATIONAL.

Messieurs! nous venons d'apprendre . . . .
. . . .
que notre indépendance a été admise en principe par les cinq grandes puissances, au congrès de Londres.

M. le président du comité diplomatique a également laissé entrevoir que le choix que vous avez encore à faire du chef de notre belle partie, ne pouvait être indifférent à ces mêmes puissances, et qu'il fallait que nous ne fussions pas sans alliance, et comme isolés au milieu de l'Europe.

Un négociant d'Anvers a récemment exprimé un vœu partagé par la presqu'unanimité du commerce de cette ville intéressante.

Le commerce de la province de Liége vient de vous envoyer une adresse par laquelle vous n'aurez pas appris sans douleur l'état déplorable de l'industrie dans cette partie de la Belgique. Cette pièce contient une série de faits exposés avec une noble simplicité et qui ne souffrent point de contradiction : il est heureux néanmoins qu'elle indique suffisamment le remède à tant de maux

Et nous aussi, MM., nous croyons ne pas pouvoir attendre plus longtemps, à vous faire connaître la position où se trouve la ville de Gand, tout en vous indiquant, en même temps, quel serait, d'après nous, le seul moyen d'empêcher la ruine totale de cette ville, naguère si florissante et maintenant si malheureuse.

Nous passerons successivement en revue les branches d'industrie qui contribuaient le plus à la prospérité de notre cité. Nous plaçons en première ligne la branche cotonnière.

Gand compte 84 établissemens consacrés à la filature, au tissage et

à l'impression du coton. Ces fabriques occupaient soixante mille ouvriers répartis entre la ville et la campagne. On estime que sur ce nombre, vingt mille au moins, sont pères de famille : or, en comptant, terme moyen, chaque famille à cinq personnes, il est évident que les établissemens précités assuraient l'existence de cent quarante mille individus de tout âge. Le salaire pour prix du travail s'élevait chaque semaine à plus de cent mille florins. L'ouvrier ne thésaurise pas, et cette somme en rentrant immédiatement dans la circulation, procurait des moyens de vie et de prospérité à des milliers de détaillans d'objets divers de consommation.

Parmi les ouvriers, cités ci-dessus, ne sont pas compris ceux de quelques professions mécaniques, auxquels les manufacturiers donnaient presque constamment du travail hors de leurs ateliers, tels que charpentiers, ébénistes, maçons, serruriers, ferblantiers, amidoniers, fabricans de cardes, de peignes, de papier, etc., etc., dont le nombre peut être évalué pour la ville à deux mille au moins.

Les importans établissemens dont il s'agit, sont maintenant pour la plupart dans la plus complète inactivité, et les milliers d'ouvriers qu'ils entretenaient, ayant dû se défaire déjà, pour pourvoir à leur existence, de presque tous leurs effets ainsi que de leur faible mobilier, soit en les vendant, ou en les aliénant au Mont-de-piété, végètent dans des besoins qui deviennent chaque jour plus pressans et par conséquent plus dangereux pour la société par l'exaspération qu'ils produisent.

Dix à douze millions de florins dépensés en frais de construction, de bâtimens, de mécaniques et d'autres objets indispensables à la fabrication, restent paralysés, à la ruine inévitable de leurs propriétaires. Les produits de ces fabriques avaient naguère un écoulement facile et assuré. Les manufactures de la Belgique, protégées par un système de douanes aussi sagement que généreusement conçu dans l'intérêt général, habillaient en quelque sorte la Hollande et en grande partie les colonies hollandaises. Elles y alimentaient la consommation de plus de huit millions d'individus, et nul doute que la pacification de Java n'eût, en peu de temps, triplé le débouché de nos produits manufacturiers dans cette possession.

Cet important écoulement nous est aujourd'hui fermé, presque sans espoir de le voir se rouvrir, et malheureusement sans aucune perspective de compensation, si nous restons dans le déplorable état où se trouve plongée la patrie entière.

Quant aux ventes à l'intérieur, d'ailleurs très-secondaires par rapport à l'importance de la fabrication, elles se réduisent à peu de

chose, à cause de la gène pécuniaire et de la misère qui atteignent successivement toutes les classes de la société.

Naguère une grande partie de nos produits manufacturiers, trouvait un placement certain et avantageux dans les opérations de la Société de Commerce des Pays-Bas. Cet avantage est également perdu. On a acquis la certitude que cette société, pour pouvoir exécuter les ordres de la factorerie de Batavia, vient de faire acheter à Manchester, cent mille pièces de calicots blanchis et imprimés, que les fabricans de Gand, dont les magasins sont aujourd'hui encombrés de marchandises sans débouché, auraient indubitablement livrés pour les trois quarts. C'eût été un nouvel aliment pour entretenir l'activité de leurs ateliers, et procurer du pain aux infortunés ouvriers qui ne soutiennent plus leur trop malheureuse existence et celle de leur famille, que par les dons incertains et insuffisans, quoique jusqu'ici considérables, de la charité tant publique que privée.

Et que l'on ne croie pas que ce soit la seule branche cotonnière qui se trouve aussi profondément atteinte: avec elle vont périr aussi nos belles et nombreuses blanchisseries, et une infinité d'autres genres d'industrie en rapport direct avec elle.

La navigation locale souffre considérablement. Les immenses transports d'objets manufacturés, ceux de charbon, de chaux, de blocailles et d'autres matériaux venant du Hainaut, qu'on chargeait et transportait à Gand, en destination de la Hollande, ont cessé. Plusieurs centaines d'individus comme constructeurs de navires, bateliers, hommes de peine, etc., souffrent déjà beaucoup par l'interruption de ces mouvemens et sont à la veille de tomber dans la même misère que celle dans laquelle se trouvent déjà les ouvriers qui subsistaient par les travaux de l'industrie manufacturière.

Nos importantes et nombreuses raffineries de sucre, qui n'occupent pas moins de cinq cents ouvriers, presque tous pères de famille, et qui nourrissent plus de deux mille individus, souffrent également du malaise général. Déjà deux des plus grands établissemens dans ce genre, non seulement de Gand, mais de la Belgique entière. dont chacun pouvait fondre douze mille livres de sucre par jour, et et qui ne travaillent que pour l'exportation, ont dû cesser entièrement leurs travaux.

Les autres diminuent progressivement les leurs, et nous croyons pouvoir évaluer à seize cents personnes, au moins, le nombre de celles qui, ayant cessé de trouver leurs moyens d'existence dans cette branche d'industrie, sont venus grossir la masse des malheureux à secourir.

Cette diminution doit être attribuée principalement à la cessation des exportations considérables de sucre raffiné qui se faisaient par le Rhin sur l'Allemagne. La quantité exportée pendant les six premiers mois de cette année s'est élevée à trois millions de kilogrammes.

On doit craindre que ce débouché ne nous reste également fermé, si notre position relativement à la Hollande, n'éprouve pas de changement.

Avec quelle douleur ne devons-nous pas porter nos regards sur l'état précaire de notre commerce maritime ! Il est momentanément anéanti, et il le sera peut-être pour toujours, si, constituant un état indépendant avec un prince qui ne nous apporterait aucun avantage colonial, nos armateurs n'avaient d'autres ressources que de courir à l'aventure et d'exploiter les mers pour se faire recevoir dans les possessions des deux mondes, avec tous les désavantages attachés aux pavillons étrangers.

Déjà notre cité est menacée de la perte, au profit de la Hollande, d'une maison dont elle s'honore et qui, à juste titre, peut-être mise au premier rang des armateurs de l'Europe.

Si jusqu'ici notre exposé ne porte que sur les maux qui accablent l'industrie manufacturière et commerciale, qu'on ne s'imagine pas que la fortune des propriétaires ne soit pas également atteinte.

Une diminution considérable de la valeur des propriétés sera la suite certaine de la ruine de l'industrie manufacturière et du commerce.

N'ayant en vue que les intérêts de notre ville, qui, dans sa détresse, se voit obligée de nourrir huit à neuf mille familles, composées de quarante à quarante-cinq mille individus, nous nous abstenons de parler des pertes qui menacent l'agriculture, ainsi que des maux qui pèsent sur les fabriques qui existent dans les autres villes de la province, et principalement à St.-Nicolas et à Lokeren, convaincus, comme nous le sommes, que de leur côté, ils porteront aussi leurs doléances au congrès.

D'après la politique actuelle et bien connue des cabinets des grandes puissances, et leur système de commerce dont elles ne se départiront certainement pas en notre faveur, aucun prince choisi à l'étranger ou parmi nous, ne peut réparer tant de maux.

La maison de Nassau, puissante par ses alliances, par la protection de l'Europe et par ses possessions coloniales, est seule capable d'y porter remède.

Guillaume d'Orange, prince populaire, a versé son sang au milieu de nos braves. Deux de ses fils sont Belges par leur naissance, et le sont aussi par leurs sentimens.

En écoutant nos vœux, vous pouvez encore faire renaître la prospérité dont la Belgique jouissait il y a peu de mois, et vous aurez bien mérité de la patrie et de vos concitoyens.

Nous sommes avec le plus profond respect.

Gand, le 31 décembre 1830.

(Suivent les signatures, au nombre desquelles on remarque celles de tous les membres de la chambre du commerce, et du plus grand nombre des conseillers de la régence.)

TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CONCLUSION.

État du Royaume des Pays-Bas en 1830.

PERSONNE ne saurait contester la situation prospère des peuples des Pays-Bas en 1830, des campagnes les mieux cultivées de l'Europe, des exploitations de minéraux, les ateliers de nos artistes, les manufactures de nos fabricans, nos ports encombrés de navires, les comptoirs de nos négocians, nos bourses de commer-

ce *), les grands marchés de nos villes, tout atteste cet état de splendeur : dès édifices et des habitations innombrables s'élèvent en tous lieux; le relevé de la population est une preuve irréfragable ; c'est le thermomètre régulateur de l'état plus ou moins satisfaisant du bien-être des nations. En examinant la progression de la population depuis notre régénération politique, nous reconnaitrons que nous n'avons même rien à envier aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord, qui ont vu tripler leur population dans l'espace d'un demi siècle, nous avons même un avantage qu'ils ne possèdent pas, c'est l'aglomération, le rapprochement des individus toujours à portée de s'entre aider et de se prêter la main, condition bien plus favorable au développement des lumières et des industries ainsi qu'aux progrès rapides du bonheur national.

Notre gouvernement ne fut pas plus tôt organisé, qu'il sentit le besoin et s'imposa le devoir d'encourager l'industrie nationale. En 1816 il demanda aux états-provinciaux un tableau de tous les états industriels, avec l'indication des entraves qui s'opposaient aux progrès de chaque branche d'industrie, et dès 1814 le gouvernement prit les arrêtés le plus en faveur pour le développement de l'industrie belge.

En effet, l'étranger peut à peine concevoir les progrès de notre agriculture, se représenter les importantes exploitation de minéraux, et toutes ces industries qui par excellence attachent l'homme au sol, éveillent en lui le sentiment de la nationalité et enflamment l'amour de la patrie, en ce qu'elles s'identifient en quelque sorte à une prospérité et à un bien-être qui ne peuvent se transporter ailleurs. L'agri-

---

*) Au commencement de 1830 l'argent était si abondant, le crédit national si solidement établi et la confiance qu'il inspirait si grande, que la *dette active* de 2 ½ pour cent était montée à 65 pour cent, ce qui fait 30 pour cent au-dessus du pair à raison de 5 pct. d'intérêt. Quel est le pays qui peut alléguer de pareils exemples.

culture fut portée chez nous à un degré inconnu à toutes les autres nations; c'est dans les Flandres et même dans les provinces voisines qu'il faut venir étudier l'art d'arracher à la terre les productions les plus variées et les plus abondantes, et de faire en sorte qu'elle ne reste nulle part improductive.

Indépendamment des cultures introduites avec un succès inespéré sur un sol auparavant stérile par les colonies agricoles dans les provinces septentrionales et dans la province d'Anvers, il est certain que la culture du mûrier a été essayée avec d'heureux résultats, que celle de la vigne se propage dans des provinces où elle était inconnue, et qu'une étendue considérable de bruyères a été défrichée dans la ci-devant Campine par un grand nombre d'habitans du voisinage et par des spéculateurs qui ont acheté plusieurs parties de ces terrains.

C'est surtout dans les contrées comprises entre la rive gauche de la Vesdre et la Meuse jusqu'aux sources de l'Ourte et jusqu'à la Sure, le Luxembourg, et la Semois, que l'agriculture s'est améliorée depuis l'établissement du royaume des Pays-Bas. Le cultivateur laborieux conquiert maintenant des récoltes sur les cimes presque nues des montagnes, dans les déclivités des pentes rapides des précipices, sur les plateaux rocailleux, froids et ferrugineux des bruyères, où naguère la brebis affamée trouvait à peine quelques brins d'une herbe maigre et languissante. Sur ce point nous pouvons invoquer le témoignage de personnes qui n'ayant point visité ces cantons depuis quinze ans, les ont revus dernièrement avec autant de surprise que de satisfaction. Tels sont les effets d'une industrie en quelque sorte occulte, que peu à peu envahit le sol qu'elle féconde, augmente en silence la richesse territoriale et élargit le domaine productif de la population dont elle favorise l'accroissement.

Au surplus, ces contrées de la rive droite de la Meuse ont

depuis peu d'années été dotées de la Société du Luxembourg, dont les travaux et les entreprises pourront être pour ce pays des sources d'améliorations promptes et certaines. Le canal commencé par ses soins pour la jonction de la Meuse à la Moselle, doit porter le mouvement et le commerce dans une quantité de communes, condamnées jusqu'ici à végéter dans l'inaction et l'isolement par le défaut de communications. Ce canal dont le développement est très-étendu et la construction très-difficile, sera un des plus beaux et peut-être le plus utile des monumens du règne de Guillaume 1er. Il doit changer sous le rapport agricole et commercial la face de cette province, qu'en outre les travaux minéralogiques et les exploitations de la Société contribueront puissamment à vivifier.

Voilà encore une industrie qu'on ne peut apprécier d'après une exposition et dont il serait impossible de comprendre les bienfaits sans connaître les localités et la statistique de ces contrées.

L'exposition ne nous mettra point davantage en état de calculer toute la portée d'autres industries éminemment importantes : elle ne nous fournira pas des notions sur le commerce, la navigation, les constructions civiles qui quadruplent en général la valeur du sol, les pêcheries, les forces motrices obtenues par l'eau et par l'air, les tourbières, les exploitations des minéraux, etc.

Sans nous arrêter longtemps, jetons un coup-d'œil rapide sur ce dernier objet. Le charbon de terre est le plus abondant des minéraux que recèle notre sol ; c'est aussi le plus généralement exploité, le plus utile pour l'usage commun de la vie et le plus précieux pour nos fabriques auxquelles il prête des forces motrices dans les machines à vapeur et un agent souvent indispensable. Les houillières sont une des branches les plus

importantes de la richesse nationale; néanmoins il y a quinze ans, on les croyait épuisées en partie; les travaux étaient mal ordonnés, mal entendus; on n'exploitait guère que les veines les plus faciles. Depuis lors, le système d'extraction et d'épuisement s'est perfectionné; on est descendu dans des profondeurs inconnues à nos ancêtres, on a découvert une quantité de filons ignorés et on a reconnu que ces trésors souterrains étaient réellement inépuisables. Aussi les demandes en concession de ces mines se sont-elles multipliées, et ont-elles contribué à propager l'esprit de l'association si fécond en grands résultats. Ce sont les provinces de Liége, de Namur et du Hainaut qui jouissent presqu'exclusivement de ces avantages.

Ce sont aussi celles où les mines de métaux sont le plus abondantes. On y trouve presque partout le fer à de moyennes profondeurs; de hauts-fourneaux qui jadis épuisaient nos forêts par la quantité de charbon qu'elles en tiraient, réduisent maintenant la mine en gueuses avec beaucoup plus d'économie, alimentés par le coak, ou la houille charbonnée. Ce fer affiné par de nouveaux procédés dans de nombreuses usines, subit ensuite une infinité de métamorphoses.

Le zinc et le plomb sont aussi des métaux exploités en grand et avec succès dans le royaume des Pays-Bas. Nous possédons une mine de cuivre dans le grand-duché de Luxembourg. On la dit assez riche pour promettre une exploitation avantageuse, et l'on assure que la Société de Luxembourg s'en occupe activement; cependant elle avait longtemps été négligée et en quelque sorte abandonnée; nous ignorons la cause de l'espèce de délaissement dans lequel elle était tombée. C'est un fait que nous ne nous dispensons pas de signaler, mais aussi il est vraisemblable que cette exception unique, quoique d'ailleurs insignifiante pour la prospérité de notre industrie, en général, ne subsistera plus longtemps, si elle existe encore.

Nous savons toutefois qu'on pourra se plaindre aussi de la diminution du commerce des aluns et de la garance, mais outre qu'il n'est point facile de croire à cette prétendue décadence, les plaintes dont il s'agit tiennent à des causes qu'on peut faire disparaître et qu'il ne nous importe pas d'examiner ici. Si l'espace nous le permettait, il conviendrait plutôtde rechercher celles qui ont élevé notre industrie au plus haut point de prospérité; nous prouverions facilement que le système de douanes, adopté par notre gouvernement, y a contribué autant et peut-être plus que les encouragemens qu'il n'a cessé de répandre sur toutes les branches de l'industrie; nous démontrerions que sa fermeté à persévérer dans ce système malgré les critiques et les clameurs des partisans des prohibitions, a sauvé l'industrie du royaume. Mais ces preuves et ces discussions exigeraient un espace qu'elles ne peuvent occuper ici.

Ajoutons pour clore nos considérations les paroles remarquables prononcées en 1829 par le doyen de notre diplomatie*) à la seconde Chambre des Etats-Généraux; elles contiennent en peu de lignes la peinture fidèle de l'état du royaume à cette époque :

« Je dirai donc que l'erreur seule a pu représenter le royaume des Pays-Bas comme un état nouveau qui en serait encore à son apprentissage et à son début, ou aurait besoin de se former sur le modèle de ses aînés, supposition que désavouent à la fois l'honneur de la nation, l'évidence des faits et le témoignage irrécusable de l'histoire. Loin de là, les modifications qu'a subies notre sort tiennent exclusivement à la marche progressive du temps et aux vicissitudes des événemens, dont l'influence s'est étendue à tous les pays, sans effacer aucune des pages de nos annales,

*) Baron Verstolk de Zoelen.

qui depuis des siècles nous ont assuré un premier rang parmi les peuples. Nous contestera-t-on les quartiers requis pour siéger parmi les doyens de la civilisation moderne? L'étranger n'est-il pas fréquemment venu allumer à nos foyers le flambeau des lumières et de la liberté religieuse et civile, et l'esprit d'ordre et les vertus domestiques émoussèrent-ils jamais chez nous le patriotisme et le génie? A l'époque mémorable de la refonte des états, la réunion des deux grandes parties du royaume fut jugée indispensable à l'équilibre européen. Ces motifs en garantissent l'intimité et la durée au point que nous ne pourrions nous-mêmes les répudier.

»Aujourd'hui nos dix-huit provinces combinées offrent un ensemble, dont les beaux jours de l'ancienne Grèce retracent à peine l'image. Leur position centrale au milieu de puissans voisins, tous intéressés à leur sort; les souvenirs inhérens à leur sol, theâtre où furent vidées tant de querelles, et où des villes et des villages scellèrent de leurs noms la réconciliation des peuples; leurs capitaux, leurs colonies, l'essor qu'ont pris leur industrie, leur navigation et leur commerce, leurs progrès dans les sciences et les arts, le développement successif de leurs institutions, leurs discussions animées, lorsqu'il s'agit de résoudre quelque problème législatif, leurs bigarrures mêmes, qui en compliquant leur économie et en rendant leurs traits de famille moins sensibles, réclament l'attention de l'étranger plus vivement que ne ferait une masse compacte d'élémens homogènes, et diversifient à l'infini leur physionomie et leur action sous le rapport physique, industriel, littéraire et religieux; tous ces titres nous permettent de contempler sans jalousie les avantages multipliés dont jouissent les autres peuples, de rendre justice entière au mérite qui les distingue, et de nous prévaloir quelquefois de leur exemple, mais en même temps de ne reconnaître la supériorité de personne. S'il est des moyens statistiques plus étendus que les nôtres, la considération des

états compte encore d'autres bases que les ressources numériques.

»La force de notre position défensive, la seule qui nous importe, répond entièrement à nos besoins, et ce qui la rend inexpugnable, c'est que notre indépendance est tellement la condition du repos général, qu'une atteinte portée à notre pavillon compromettrait le sort de tous les navigateurs, et que l'incendie d'un de nos villages embraserait l'Europe. Toutefois cet état de choses ne nous dispenserait pas de cultiver l'amitié des autres gouvernemens, si déjà nous n'y étions portés par nos sentimens, et de concerter, lorsque les circonstances viendraient l'exiger, un système fédératif propre à garantir notre bien-être social au milieu des mouvemens politiques. En ce moment, à quelques exceptions près, éloignée de nos limites, et tenant à des causes accidentelles, la tendance prononcée de l'Europe est essentiellement pacifique. L'on en peut tirer l'augure d'une paix durable, mais tant qu'il y aura des hasards, des passions, des erreurs, des renouvellemens de générations, des vues divergentes, des collisons d'intérêts, elle ne saurait être perpétuelle, et si jamais la dissention éclatait autour de nous, l'alliance de notre royaume, indépendant et libre dans ses choix, par cela même qu'il étend ses égards à toutes les puissances, serait dans la balance d'un poids difficile à évaluer.

» Quoi qu'il arrive, N. et P. S., les Nassau, ceints du diadème, se montreront constamment à la hauteur des exemples que leur ont légués leurs aïeux républicains, et des grandes destinées de la patrie. Ils se rappelleront la part que les Pays-Bas ont eue jusqu'à ce jour aux événemens du monde; ils sauront toujours concilier les libertés du peuple avec les attributions du trône, nécessaires à ces mêmes libertés; ils chercheront et trouveront à cet effet leur soutien dans le sein de la représentation nationale, et leur empressement à sou

lager les fardeaux des citoyens ne sera subordonné qu'à un devoir plus impérieux encore, celui d'assurer intérieurement la marche de la chose publique, et de veiller au dehors aux intérêts industriels, commerciaux et politiques du royaume, en maintenant intacts la dignité, l'honneur et les droits de la nation.»

—

En jettant un coup-d'œil rapide sur cet ouvrage, nous reconnaissons que nous avons suivi le mouvement et la fluctuation du commerce et de la navigation, le développement successif ou le décroissement subit de l'industrie, de la pêche, etc., depuis les premiers temps jusqu'à nos jours. Nous avons commencé par ébaucher les liens commerciaux qui existaient déja ici lors de l'invasion des Romains, l'éclat et la magnificence dont les villes des Pays-Bas brillaient sous le gouvernement des ducs de Bourgogne, nous avons dépeint les richesses d'Anvers sous Charles V, et nous sommes arrivés à cette secousse que le port de l'Escaut éprouva par la révolution sous Philippe II, et qui fit passer son commerce en Hollande; en déroulant le tableau de l'importance immense de ce commerce, nous avons pu remarquer comment ce pays s'est, comme par enchantement élevé du sein de la liberté et s'est emparé pendant quelque temps du sceptre des mers est allé fonder sa puissance au-delà de l'Océan, enfin les temps qui ont suivi cette époque de gloire ont été moins brillans, des révolutions successives ayant tari les sources des prospérités; nous n'avons pas manqué d'en faire apercevoir l'influence funeste, enfin après la chute du colosse moderne nous sommes arrivés à l'établissement du Royaume des Pays-Bas et nos yeux sont restés fixés sur les trésors que quinze années de bien-être avaient jetés dans toutes les classes de la société. On peut donc en conclure

que quiconque aura lu avec attention et sans prévention cet ouvrage, et aura suivi la marche progressive des diverses sources de prospérité jusqu'en 1830, sera facilement convaincu qu'à cette époque la Belgique avait acquis un degré de bien-être, de richesse et de luxe dont elle n'avait point été susceptible sous aucun autre gouvernement, et dont la cause se découvre aisément dans la réunion avec la Hollande, sous laquelle les débouchés d'outre-mer avaient si puissamment favorisé l'industrie, ou que le palladium du commerce, du travail et de la civilisation flottait parmi nous, le symbole de la richesse s'était fixé sur le territoire de la patrie et quel heureux présage pour l'avenir ne fallait-il pas déduire de ce dont le temps présent nous gratifiait déjà.

C'est donc avec un sentiment pénible que nous déposons la plume à la mémorable époque de 1830, époque si abondante en souvenirs et en regrets, où l'imprudence guidée par des intérêts ennemis de notre gloire, a brusquement déchiré le lien de notre pacte social et a plongé des milliers des familles industrieuses et ouvrières du bien-être dans l'abime de la misère; puisse le temps et l'oubli cicatriser tant de blessures profondes portées au corps social, et adoucir l'amertume dont l'oubli de la reconnaissance a abreuvé nos généreux bienfaiteurs ; et, si un jour le bien-être détruit renait dans notre beau pays, puisse alors la muse de l'histoire confier à une main habile le soin de tracer les tableaux somptueux des richesses d'alors et les consigner à la suite de ces pages : ce tableau portera avec lui la preuve que la Providence exausera les vœux ardens que je forme aujourd'hui pour le bonheur de la patrie.

Décembre 1830.

FIN.

NOTES

APPARTENANT AU PREMIER VOLUME.

A ajouter après la note page 58 :

M. Théodore Juste, dans son *Histoire de la Belgique*, 1840, cite, d'après Hallam, *l'Europe au Moyen-âge*, les lettres royales du roi d'Angleterre où il déploie les moyens de séduction par lesquels il attirait nos tisserands vers son royaume. Ce passage est très-opportun pour notre sujet.

« Bientôt, dit M. Juste, s'acheva la décadence de Louvain ; dès l'an 1381, Edouard III, surnommé le père du commerce anglais, faisait tous ses efforts pour attirer dans ses états les habiles ouvriers du Brabant et de la Flandre ; afin de les décider à cette émigration, il leur offrit de précieux avantages. « Ils auront, disaient les lettres royales, de bon bœuf et de bon mouton autant qu'ils en pourront manger, leurs lits seront bons, et leurs compagnes de lit encore meilleures, car les plus riches cultivateurs (*ijeomen*) d'Angleterre ne dédaigneront pas de leur donner leurs filles en mariage : et les beautés anglaises sont telles, que les étrangers les plus envieux sont forcés d'en faire l'éloge. » Or la classe ouvrière de Louvain, ne voulant pas rester dans les lieux témoins de sa défaite, se laissa séduire par la perspective de cette vie essentiellement confortable ; elle passa donc en Angleterre où nos tisserands introduisirent l'art de fabriquer les draps fins.

Il est incontestable qu'on fabriquait déjà les tissus de laine du temps de Henri II en Angleterre, 1200 à 1261.

L'historien de Nosfolk Blomsfield, pense que dès ce règne il s'établit une colonie de Flamands à Worsted, village de ce comté que leur industrie a immortalisé; elle se répandit bientôt dans les environs, mais n'y devint célèbre que sous le règne d'Edouard I.

Les notes fournies par M. Hallam, y compris les fragmens d'inventaires, la description des maisons et du mobilier, prouve combien l'habitation en Angleterre fut pauvre même jusqu'à la fin du XV siècle ; tandis que les habitans des Flandres et de nos villes opulentes vivaient alors dans le plus grand luxe et dans tout le faste dont les ducs de Bourgogne, et avant eux les comtes de Flandre, leur donnaient l'exemple.

Note à ajouter à la page 123, *ligne* 6, *après le mot* pâles.

M. de Segur dit que Dariole représenta au roi Louis XI tous les inconvéniens résultant de l'abandon où depuis longtemps le gouvernement avait laissé la navigation. Tous les produits industriels et agricoles de la France étaient enlevés et exportés par des étrangers.. Les Vénitiens gagnaient à ce commerce sept ou huit millions par an. Louis, d'après ces conseils, ranima l'activité des armateurs français par des encouragemens, et bientôt un grand nombre de bâtimens nationaux transportèrent dans les pays étrangers nos laines, nos vins, nos huiles, nos épiceries, de sorte que la France commença à jouir de tous les bénéfices que les commerces anglais, vénitiens et hollandais avaient jusque-là fait seuls à ses dépens.

Note à ajouter à la page 153, ligne 6:

M. Juste rapporte que la Hollande était également dans un état prospère au commencement du XVI siècle, et qu'Amsterdam exerçait une influence commerciale puisqu'en 1501 elle sut faire révoquer un ordre par lequel tous les bâtimens qui passaient devant les côtes de Flandre étaient obligés de relâcher à Bruges.

Note à ajouter à la page 185, ligne 9, après les mots **l'entrepôt du monde.**

Schiller rapporte que vers le milieu du XVI[e] siècle la seule compagnie d'assurance des négocians anglais occupait au-dela de 30,000 bras. Les impôts sur les marchandises, les douanes et les accises, rapportaient annuellement plusieurs millions. On se formera une idée des ressources des Pays-Bas, si l'on observe que les impôts extraordinaires que la nation dut payer à Charles-Quint pour les frais de ces guerres, étaient estimés à quarante millions de florins d'or.

ERRATA.

TOME PREMIER.

Pag. 33,	ligne	20: autres	*lisez:*	auteurs.
» 50,	»	1: Namon	»	Namen.
» 67,	»	16: 1303	»	1383.
» 80,	»	16: Gramage	»	Gramaye.
» 115,	»	8: Charleroi	»	Charalais.
» 122,	»	30: Armureries	»	Armoiries.
» 142,	»	13: atteint	»	atteignit.
» 182,	»	6: 1564	»	1544.

TOME SECOND.

Pag. 9,	ligne	26: capitale	*lisez:*	royaume.
» 18,	»	7: 20 à 33	»	29 à 33
» 58,	»	19: 1664	»	1667.
» 61,	»	10: momma la *Compagnie de Verre*	»	nomma la *Compagnie de loin.*
» 79,	»	19: INDES-ORIENTALES	»	INDES-OCCIDENTALES.
» 96,	»	24: 1621	»	1721.
» 97,	»	24: Weser	»	Hever.
» 112,	»	15: fortune	»	fonction.
» 113,	»	25 de la note: Frise	»	Fife.
» 129,	»	13: 1778	»	1775.
» 137,	»	5: 1638	»	1668.
» 151,	»	25: 6,000 ames	»	8,000 ames.
» 153,	»	2 de la note: 1687	»	1787
» 161,	»	23: trois millions	»	six millions.
» 190,	»	5: 3	»	1.
» 199,	»	32 de la note: Buno	»	Bouc.
» 208,	»	5 de la note: 26.	»	24.





HF 3614 .B63 C.1
Essai sur l'importance du comm
Stanford University Libraries
3 6105 035 386 981
Date Due
STANFORD UNIVERSITY LIBRA
STANFORD, CALIFORNIA
94305

